D 2+1 A4744

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

RAPPORT D'ENQUÊTE sur la JEUNESSE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE - Secrétariat Général du Gouvernement
Bibliothèque
26 rue Bel...
PARIS

1966 - 1967

D271

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

RAPPORT D'ENQUETE

SUR LA JEUNESSE FRANCAISE

Analyse des études et opinions exprimées

1966 - 1967

1274
PREMIER MINISTRE - Secrétariat Général du Gouvernement - Bibliothèque 29, Quai Voltaire PARIS
PREMIER MINISTRE - Secrétariat Général du Gouvernement - Bibliothèque 29, Quai Voltaire PARIS

P R E A M B U L E

L'objet de ce Rapport d'Enquête est d'explorer un certain nombre de problèmes relatifs à la jeunesse française actuelle, d'en définir les contours, de détruire parfois certaines idées fausses, et de dégager les perspectives vers lesquelles demain pourront s'orienter les actions nouvelles.

Il s'est voulu sincère et objectif dans sa description de la réalité, s'efforçant notamment de synthétiser la documentation puisée dans les travaux des chercheurs et les opinions des spécialistes qui ont étudié les caractéristiques de la jeunesse française.

De multiples volumes ont été dépouillés, de nombreuses commissions d'études, des colloques réunissant plusieurs centaines de personnes, des interviews et consultations ont permis de cerner d'aussi près que possible l'information dans un domaine complexe et dont l'étude scientifique n'est encore qu'ébauchée.

Cette information a pu être utilement complétée par les "Dossiers d'Enquête". Plus de 7.000 dossiers ont été spontanément réalisés par des groupes organisés ou informels de jeunes et d'adultes ; comportant souvent des analyses pertinentes et de précieuses suggestions, ils sont toujours marqués au coin d'une connaissance vécue des réalités.

Une telle démarche s'est révélée fort utile pour apporter une illustration, voire des corrections à bien des études théoriques ; les mouvements et associations de jeunesse ont été étroitement associés à son déroulement.

Enfin, un sondage réalisé en novembre 1966 selon la méthode désormais classique des enquêtes d'opinion, auprès d'un échantillon de près de 3.000 jeunes représentatifs de la jeunesse française, a permis de préciser les diverses positions exprimées par les jeunes à l'égard de leurs études, leur métier, leurs loisirs, de leurs milieux de vie, etc...

Le Rapport issu de ces travaux ne constitue à mes yeux qu'un premier pas dans l'élaboration d'une politique pour la jeunesse.

Tout d'abord il est en quelque sorte le Tome Premier d'une série d'études appelées à se poursuivre. D'une part, il est souhaitable que certaines recherches se développent, d'autant qu'on a ici volontairement laissé à l'écart certains types de problèmes à l'égard desquels l'Etat ne peut être que neutre, ou qui, à cause de leur délicatesse, imposent encore l'expectative à l'action de la collectivité (domaines de la morale individuelle ou de la vie spirituelle par exemple). D'autre part, les situations évoluent. La prolongation effective de la scolarité, l'application de la loi sur la formation professionnelle, les transformations économiques qui se déroulent sous nos yeux peuvent changer rapidement les conditions d'existence des jeunes travailleurs ... ; les études sociologiques en cours au C.N.R.S. ou patronnées par différents Ministères (Affaires Culturelles, Justice, Jeunesse et Sports, etc...)peuvent nous apporter des lumières nouvelles sur le comportement de certaines catégories de jeunes ... ; l'action commerciale, la publicité, les engouements de la mode peuvent créer un nouveau style de loisirs ou d'évasion. Le travail de description et de réflexion relatif à la situation de la jeunesse dans notre pays doit donc rester permanent et s'appuyer sur des enquêtes de plus en plus précises.

Il est souhaitable à ce sujet que la connaissance de la situation de la jeunesse et les suggestions relatives aux actions en sa faveur soient notamment recherchées au travers des jeunes eux-mêmes ; leur collaboration à ce Rapport, par les "Dossiers" et les réponses au sondage, constitue la première manifestation d'une participation appelée à se développer dans l'avenir, comme il est souhaitable que se développe aussi la participation des chercheurs et de tous les spécialistes compétents à cette vaste enquête permanente destinée à prendre conscience des problèmes de la jeunesse et des responsabilités de la société dans ce domaine.

Il est évident aussi que les études, les opinions et les suggestions étant connues, c'est au travers des actions effectivement entreprises que s'élaborera une véritable politique pour la jeunesse.

Le Gouvernement, en décidant la réalisation de l'enquête qui a abouti à ce Rapport, s'engageait déjà en fait dans cette voie puisqu'il officialisait par là-même son désir d'une critique constructive de la situation actuelle, en s'attardant plus à la recherche des difficultés, des lacunes ou des insuffisances, qu'à la description des décisions et moyens déjà élaborés. En effet, dans la plupart des nations modernes, ces actions pour la jeunesse sont multiples, et la France n'a pas récusé ses devoirs dans ce domaine.

Les chapitres qui suivent feront apparaître nettement les résultats de ses efforts pour freiner le poids des influences sociales dans le déroulement des études, pour réagir contre l'insuffisance de formation des jeunes travailleurs, etc.... La transformation du service militaire en service national et les nouvelles caractéristiques de l'activité des jeunes sous les drapeaux, l'aide aux jeunes handicapés ou celle que reçoivent les organisations de loisirs, de vacances et de sport, la recherche sans cesse améliorée du contact avec les inadaptés sociaux et la création de nouvelles structures d'accueil et de réinsertion pour les jeunes délinquants sont les multiples faces d'un effort en faveur des jeunes qui s'est manifesté sur

de nombreux fronts et qui se traduit notamment par une législation d'avant-garde en matière de protection des mineurs.

Ainsi, de façon constante se resserre la trame du tissu protecteur dans lequel le pays prépare ceux qui le feront vivre demain.

Mais une liste, si fournie soit-elle, de décisions ministérielles passées ou à venir ne constitue pas par elle-même une politique de la jeunesse. Celle-ci comporte en outre la prévision à long terme des actions à entreprendre, des moyens nécessaires et des étapes à fixer ; elle se traduit enfin dans l'accord entre les décisions successives et ces objectifs explicités, et aussi dans la coordination des différentes instances appelées à s'en préoccuper.

La création d'un "Ministère de la Jeunesse" a permis de faire un pas important dans ces différentes voies ; ses activités et ses responsabilités apparaissent à présent plus clairement, et il aura évidemment un rôle considérable à jouer dans l'analyse des questions, la définition des objectifs et la coordination des actions gouvernementales en matière de jeunesse.

Ce Rapport est la première manifestation de cette vaste mission ; que tous ceux qui ont apporté leur précieuse collaboration à la recherche de la documentation, aux Dossiers d'Enquête, aux Commissions d'Etude et à la rédaction des différents chapitres veuillent bien trouver ici l'expression de ma gratitude.

François MISSOFFE

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

S O M M A I R E

INTRODUCTION

1er CHAPITRE (p.9)

DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

I - LE POIDS DES JEUNES DANS LA POPULATION FRANCAISE

A) LA PROGRESSION RECENTE DE LA NATALITE

1 - Evolution de la nuptialité -

2 - Evolution de la fécondité -

B) LA DIMINUTION CONTINUE DE LA MORTALITE -

C) LA NOUVELLE STRUCTURE DE LA POPULATION FRANCAISE -

II - LES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE

III - LES BESOINS DES JEUNES EN MATIERE DE FORMATION

A) L'EFFORT GENERAL DE SCOLARISATION -

B) LE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND ET DE TROISIEME DEGRES

IV - LE NIVEAU DE VIE DES JEUNES

A) LES REVENUS DES JEUNES -

B) LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION -

1 - Les biens possédés -

2 - Les dépenses de loisirs -

3 - Le budget des étudiants -

C) LE LOGEMENT DES JEUNES

1 - Les jeunes "Chefs de ménage" -

2 - Les jeunes en cohabitation avec les ménages ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE JUVENILE

I - CARACTERES GENERAUX DE LA PERSONNALITE JUVENILE

A) INCERTITUDES ET AMBIGUITE DE L'ADOLESCENCE -

1 - La transformation de l'intelligence -

2 - Le remaniement de la personnalité -

3 - L'ambiguité des conduites -

4 - Oscillation des attitudes -

5 - La réactivation des conflits de l'enfance

B) LES PROLONGEMENTS DE L'ADOLESCENCE -

II - INFLUENCES AGISSANT SUR LA FORMATION DE LA PERSONNALITE JUVENILE -

A) LE RAPPORT HOMME - FEMME DANS L'INFLUENCE FAMILIALE -

1 - Les nouvelles images du père et de la mère -

2 - La modification des influences réciproques -

3 - Le rapport homme-femme chez les jeunes -

B) L'INFLUENCE DES FACTEURS SOCIAUX -

1 - Les modifications de l'équilibre familial -

2 - Le rôle de l'école -

3 - L'action des mass-media -

4 - La convergence des influences -

III - LE COMPORTEMENT DES JEUNES DANS UNE CIVILISATION DE CONSOMMATION -

A) L' "UNIVERS" JEUNE

1 - Valeur promotionnelle attribuée à l'appropriation de certains objets -

2 - Les "idoles" -

3 - La protection de l'intimité et la préparation aux relations sociales.

B) LES JEUNES ET L'ARGENT

1 - L'impulsivité à consommer chez les adolescents -

2 - L'argent et le développement de la personnalité des jeunes -

IV - INFLUENCE DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE SUR LE DEVENIR DES JEUNES -

1 - Les mécanismes du déterminisme social -

2 - Le rétrécissement de la perspective prévisionnelle dans les catégories "extrêmes" -

3 - Le renforcement des processus d'intégration au milieu -

3ème CHAPITRE (p.147)

ATTITUDES SOCIOLOGIQUES

I - LES RAPPORTS DES JEUNES ENTRE EUX -

A) LES GROUPEMENTS DE JEUNES -

1 - Les groupes spontanés à but déterminé -

2 - Les groupes informels spontanés -

3 - Fonctions psychologiques des groupes de pairs -

4 - Articulations des buts et des personnes dans les groupes de jeunes -

B) LES FORMES SOCIALES DE DEVIANCE -

1 - Facteurs généraux de la déviance -

2 - Les gangs de la période antérieure (1955 et années suivantes) -

3 - Le phénomène Beatnik.

II - LES RAPPORTS ENTRE JEUNES ET ADULTES -

A) L'APPEL DES JEUNES AU DIALOGUE AVEC LES ADULTES -

1 - Le besoin d'être pris en considération -

2 - Le besoin d'une résistance des adultes -

3 - Le besoin d'une relation paritaire avec les adultes -

B) DIFFICULTES DES ADULTES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES JEUNES -

1 - La perte du rapport de supériorité -

2 - Les désirs et les exigences contradictoires -

3 - Le rappel de l'adolescence propre -

4 - Le sentiment d'une évolution de la jeunesse -

C) ATTITUDES GLOBALES DES ADULTES A L'EGARD DES JEUNES -

1 - La perspective "traditionnaliste" -

2 - La perspective "technique" -

3 - La perspective "révolutionnaire" -

III - LE STATUT DES JEUNES -

A) LE STATUT DES JEUNES DANS LA FAMILLE -

B) LE STATUT LEGAL DES JEUNES -

BIBLIOGRAPHIE DES CHAPITRES II ET III -

4ème CHAPITRE (p.217)

LES FORMATIONS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

I - LES BESOINS D'UN ENSEIGNEMENT DE MASSE

A) L'INEGALITE SOCIALE DES CHANCES DE REUSSITE SCOLAIRE -

B) LA DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT -

1 - Les processus du "déterminisme scolaire" -

2 - Les voies de la "démocratisation" -

II - L'ADAPTATION AU MONDE MODERNE -

A) LES CONDITIONS NOUVELLES DE LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES -

1 - La charge des programmes -

2 - Importance des motivations -

3 - Evolution du rôle professoral -

B) L'ECOLE ET LA VIE -

1 - L'isolement social de l'école -

2 - Les besoins de responsabilité des jeunes -

III - LA PREPARATION DES JEUNES A LA VIE ACTIVE -

A) LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS -

1 - Nécessité et conception d'une pré-formation -

2 - L'enseignement technique, parent pauvre de l'Université Française -

3 - Les problèmes particuliers aux apprentis non-scolarisés -

B) L'ADAPTATION AUX BESOINS DE L'ECONOMIE -

1 - L'insuffisance quantitative des qualifications -

2 - Le problème de l'orientation professionnelle -

BIBLIOGRAPHIE

5ème CHAPITRE (p.267)

LES JEUNES TRAVAILLEURS

I - LES JEUNES AU TRAVAIL -

A) LES HANDICAPS AU DEPART DE LA VIE DE TRAVAIL -

1 - Difficultés de l'entrée dans la vie active -

2 - Les insuffisances de formation -

3 - Les difficultés de promotion -

B) LA CHARGE DU TRAVAIL -

1 - L'état physique des jeunes travailleurs -

2 - Les horaires de travail -

3 - Les temps de transport -

II - CONDITIONS DE VIE PERSONNELLE DES JEUNES TRAVAILLEURS -

1 - Le logement -

2 - Les salaires -

3 - Les loisirs -

III - PROBLEMES PARTICULIERS AUX JEUNES RURAUX -

A) LE MILIEU RURAL ET LES JEUNES TRAVAILLEURS -

1 - Difficultés d'établissement des jeunes agriculteurs -

2 - L'évolution économique des milieux ruraux -

B) LA PREPARATION DES JEUNES RURAUX A LEUR VIE PROFESSIONNELLE -

1 - La formation générale et agricole -

2 - Les formations non agricoles -

BIBLIOGRAPHIE -

6ème CHAPITRE (p. 313)

UTILISATION DES TEMPS DE LOISIR

I - ASPECTS GENERAUX DES PROBLEMES DU LOISIR -

A) LE LOISIR COMME ASPIRATION -

B) OBJET DE L'INTERVENTION DE L'ETAT -

II - CENTRES D'INTERET DES JEUNES -

A) L'OCCUPATION DES TEMPS LIBRES -

1 - Les choix des jeunes -

2 - La commercialisation des loisirs -

3 - L'appartenance à un groupe organisé -

B) INTERET POUR LA LECTURE, LA RADIO-T V, LES SPECTACLES -

1 - Livres et journaux -

2 - La télévision et la radio -

3 - Cinéma - Théâtre -

III - L'ENGAGEMENT DES JEUNES -

A) LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR -

1 - La préparation physique des jeunes -

2 - La pratique sportive des jeunes -

3 - Les activités de pleine nature -

B) LES AUTRES ACTIVITES DE LOISIRS EDUCATIFS -

1 - Le contenu des activités volontaires -

2 - Les conditions de l'efficacité -

3 - Les mouvements de jeunesse -

C) LES DIFFICULTES DE L'ACTION EDUCATIVE AUPRES DES JEUNES -

1 - L'attitude des jeunes -

2 - Animation et animateurs -

BIBLIOGRAPHIE

7ème CHAPITRE (P. 379)

LES JEUNES EN TANT QUE CITOYENS

I - LES JEUNES ET LA VIE CIVIQUE -

A) LES INSUFFISANCES DE LA FORMATION CIVIQUE -

B) L'INTEGRATION DES JEUNES AUX STRUCTURES DE DECISION DES ADULTES -

C) LES SEUILS DE PARTICIPATION -

II - LES JEUNES AU SERVICE DE LA NATION -

A) ATTITUDES DES JEUNES FACE A LA NOTION DE SERVICE OBLIGATOIRE -

1 - Les conceptions globales traditionnelles -

2 - Les jugements sur le contenu de la vie militaire -

3 - La notion de service national -

B) LA SITUATION ACTUELLE ET SON EVOLUTION -

1 - Le moment du service -

2 - Les modalités particulières -

3 - Les préoccupations de promotion sociale -

4 - La recherche de voies nouvelles -

BIBLIOGRAPHIE

8ème CHAPITRE (p.425)

INADAPTES ET HANDICAPES

I - LA SANTE DE LA JEUNESSE -

A) LA CONCEPTION "PROTECTIONNISTE" -

1 - Les moyens de lutte contre la maladie -

2 - Le bilan actuel -

B) LA CONCEPTION "DYNAMIQUE"-

1 - Pathologie de la civilisation moderne -

2 - Les maladies de civilisation -

II - LES DANGERS D'INADAPTATION SOCIALE -

A) LA DEFAILLANCE DES MILIEUX D'ACCUEIL -

1 - Le milieu familial -

2 - Les "milieux intermédiaires" -

3 - Le milieu scolaire -

B) LES CONDITIONS D'UNE EDUCATION EFFICACE -

C) ASSOCIAUX ET DELINQUANTS JUVENILES -

1 - Ce qu'ils sont -

2 - La prévention -

3 - La détention des jeunes -

III - LES JEUNES HANDICAPES PHYSIQUES ET MENTAUX -

A) CLASSEMENT DES CATEGORIES DE HANDICAPS -

1 - Les Handicaps congénitaux -

a) Handicaps liés directement au patrimoine héréditaire

b) Handicaps liés à des combinaisons aberrantes des chromosomes

c) Handicaps liés à des accidents de la vie intra-utérine

d) Handicaps se produisant à la naissance -

2 - Les handicaps post-nataux précoces et tardifs -

3 - Les handicaps socio-affectifs -

B) LE DEPISTAGE ET L'ACTION GENERALE -

C) L'EDUCATION DES JEUNES HANDICAPES -

1 - Nature de l'action éducative -

2 - Les moyens d'une éducation spécialisée -

3 - Le problème des vacances des jeunes handicapés -

D) L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE -

1 - La recherche de l'autonomie professionnelle -

2 - La vie extra-professionnelle -

BIBLIOGRAPHIE -

CONCLUSION (p.495)

ANNEXES

ANNEXE I (p.503) - LA CONDITION JURIDIQUE DE LA JEUNESSE DANS LA SOCIETE FRANCAISE

ANNEXE II (p.523) - MOYENS D'ACTIONS RELATIFS A LA JEUNESSE INADAPTEE ET DELINQUANTE

ANNEXE III (p.539) - LES COLONIES ET CENTRES DE VACANCES

ANNEXE IV (p.545) - SYNTHESE DES RESULTATS DU COLLOQUE SUR " LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS " - Marly le Roi - 24/28 Octobre 1966 -

I

La réalité de la jeunesse apparaît si évidente qu'on se laisse aveugler par sa proximité. On en oublie que l'idée d'une période appelée "jeunesse" est relative à certains contextes sociaux, qu'il n'a pas toujours existé une "jeunesse", qu'il n'y a pas partout des "jeunes" et qu'il n'y en a pas toujours eus.

Les études ethnographiques ont présenté des peuples chez lesquels des rites d'initiation, concentrés dans une brève période de mise en marge de la société, assuraient le passage direct de l'enfance au statut complet d'adulte ; ces études ont rappelé au monde occidental que la structure des âges dans leurs sociétés n'était pas une réalité universelle ...

Les études historiques pour leur part situent l'apparition de la conscience moderne de la jeunesse en France au cours du XVIIe et du XVIIIe siècles : elles la repèrent par l'apparition d'une nouvelle manière de poser le problème de l'enseignement.

Jusqu'à cette période en effet, les divisions entre les niveaux d'enseignement de chaque discipline ne correspondaient pas à des âges déterminés. C'est au cours du XVIIe siècle qu'on aperçoit un rétrécissement de la distribution des âges des écoliers d'un niveau scolaire donné, en même temps que la notion pédagogique de "classe" se précise et que l'on voit l'école et le collège se structurer en niveaux, scandant la progression dans la connaissance des différentes matières enseignées ; au XVIIIe siècle, la correspondance entre un certain âge et un certain niveau scolaire se stabilise. Mais en même temps l'avènement de la jeunesse comme réalité socio-culturelle spécifique serait corrélative et semblerait dépendre d'un nouveau mode d'organisation sociale : plus la division du travail va se spécifier, plus les tâches de direction et de coordination vont devenir complexes et plus, en conséquence, la formation des individus appelés à remplir ces tâches va devenir longue et exiger des techniques nouvelles. L'éducation coutumière, familiale ou corporative ne pourra plus suffire à la satisfaction des besoins sociaux, et une institution spéciale de formation deviendra nécessaire : c'est elle qui prendra la forme de l'Ecole classique.

On peut cependant remarquer que, antérieurement au XVIIe siècle, certaines catégories sociales possédaient un système hiérarchisé de formation spécifique (l'initiation à la chevalerie, par exemple), signifiant l'existence d'une période de "jeunesse" pour ces catégories : dans cette perspective, il y aurait moins "avènement" de la jeunesse comme réalité socio-culturelle spécifique, qu'"extension" de cette réalité à un plus grand nombre de catégories sociales.

Mais qu'il s'agisse d' "avènement" ou d' "extension", on notera que les auteurs contemporains s'intéressant à la naissance de la Jeunesse dans la société française relient cette notion à l'organisation des modes de formation aux rôles adultes (préparation à la vie adulte).

Une autre remarque apparaît complémentaire : celle consistant à relier l'apparition de la jeunesse à l'apparition d'un surplus économique dans la société globale, permettant d'investir en formation un temps de vie qu'une économie de subsistance n'autorise pas à soustraire à l'activité de production. Cette interprétation amène à intégrer dans la définition de la jeunesse l'idée qu'il s'agit d'une période où l'obligation de produire n'est pas encore pressante, c'est-à-dire une période où l'on a davantage le loisir de jouir de la vie. On pourrait alors peut-être détecter la surgescence de la jeunesse dans la société française à l'époque où l'équilibre économique s'améliora et où furent réintroduites dans la culture certaines attitudes issues des civilisations antiques.

De toutes façons, il est intéressant de remarquer que la définition fonctionnelle de la jeunesse, comme préparation à la vie adulte, intègre certaines différences d'appartenance sociale dont relèvent également les adultes. La société du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle n'est pas seulement stratifiée en classes d'âges (enfants, jeunes, adultes, vieillards) dont les limites lui seraient propres, mais encore en classes d'un autre type, définies par les rapports que les différents groupes sociaux entretiennent avec les sphères de la production, de la consommation, du pouvoir, de la culture, etc... L'Ecole traduira ces rapports, tout d'abord en n'organisant que la formation "longue" et abstraite des enfants destinés essentiellement, de par leur origine familiale, à occuper les plus hauts postes de direction et d'administration de la société ; une formation plus courte et plus simplifiée devra attendre la IIIe République pour trouver sa forme adéquate, à l'usage des enfants d'ouvriers et de paysans dont l'entrée dans le monde de la profession paraît n'exiger qu'une formation limitée.

Mais surtout la société contemporaine a ajouté une nouvelle dimension au problème des catégories : celle du poids relatif des générations, dont le Professeur SAUVY, dans son allocution introductive au Colloque de Marly consacré à l'Animation, a présenté une image saisissante. La société moderne, nous dit-il comporte une stratification horizontale à 3 niveaux : grands-parents, parents et jeunes - Et les deux premiers ont tout : "La génération âgée a les biens, la génération adulte a les emplois et le pouvoir".

Or, les progrès de la longévité humaine et la vitesse d'évolution de nos sociétés accroissent le nombre et la force des générations qui "pèsent" sur les jeunes (1) : la jeunesse française se trouvera être en 1970 la plus nombreuse qu'ait jamais connue notre pays (8,3 millions de 15-24 ans), mais elle ne représentera pourtant dans l'ensemble de la population qu'une proportion inférieure à celle qu'a connue tout le XIXe siècle et le premier quart du XXe... Il est aisé de concevoir les problèmes que poseront alors aux jeunes leur insertion dans la vie professionnelle, leur promotion sociale, l'expression de leur influence politique, etc...

La démographie et le progrès technique peuvent donc être considérés comme d'importants facteurs de cette "crise" de la jeunesse, dont les symptômes sont apparus après la seconde guerre mondiale dans plusieurs pays étrangers puis en France, et qui laissent supposer que le dialogue des générations s'est interrompu.

Mais il est évident que les adultes portent leur part de responsabilité dans cette cassure et que la difficulté de leurs rapports avec les jeunes est vraisemblablement liée à un certain sentiment d'anxiété que leur inspire le devenir économique et social de notre civilisation, dont il est difficile de prévoir ce que seront finalement ses rapports de force avec l'individu. L'intérêt porté aux jeunes générations traduit en fait cette préoccupation de l'avenir : parce que leur vie a commencé dans un cadre social transformé, on accorde à la compréhension de ce qu'elles sont une valeur de pronostic sur ce que deviennent les hommes. En conséquence, on est tenté d'accorder un poids prépondérant aux aspects à la fois les plus inhabituels et les plus inquiétants de leurs conduites, et on privilégie ainsi les aspects marginaux de leurs comportements, en particulier ceux qui paraissent exprimer un refus agressif des contraintes sociales.

Ainsi, peut-on considérer que, dans une certaine mesure, l'interrogation sur la jeunesse est le support des espoirs et des craintes des adultes relativement au devenir, en partie inconnu, de notre civilisation.

---

(1) B. ZAZZO - Les rapports intergénérations (in "Des millions de jeunes" - Cujas - 1966)
"C'est l'accélération considérable des changements sociaux qui rompt la continuité et qui date les générations bien plus rapidement que naguère : une période de 10 ans, et même moins, paraît actuellement suffisante pour qu'une nouvelle génération se reconnaisse comme telle".

Certes, les conflits de générations ont toujours existé et se sont presque toujours résolus sans conduire à des situations révolutionnaires, celles-ci étant plutôt le résultat de conflits économiques dans lesquels les partis antagonistes se recrutaient parmi toutes les générations. Mais les problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'humanité en ce dernier tiers du XXe siècle peuvent précisément donner aux vieux conflits psychologiques une teinte particulièrement dramatique et une force explosive.

La rapidité de l'évolution technique, le dynamisme démographique qui en est une des conséquences, l'évolution accélérée, parfois révolutionnaire, des structures sociales mettent en effet chaque homme devant la nécessité de s'adapter - non passivement mais par un effort positif - à de fréquents changements de sa vie professionnelle et de son mode de vie. Pour la collectivité, la rapidité de l'évolution est visiblement déconcertante et entraîne le risque d'un effondrement dans le désordre ; risque qui ne pourra être combattu dans les sociétés de traditions libérales qu'à la condition que celles-ci sachent éviter les incohérences majeures de l'ensemble des décisions qui engagent leur avenir.

Les systèmes de planification économique qui, sous des formes différentes et en s'inspirant de principes politiques très différents, se mettent en place dans la plupart des pays occidentaux, apparaissent à la réflexion comme un commencement de réponse à cette nécessité de renouveler les méthodes de gestion économique et les méthodes de gouvernement. La perspective d'une transformation profonde des structures économiques, sociales, politiques est ainsi progressivement mise en lumière. Mais elle est encore discutée. Aperçue par des hommes de gouvernement et d'administration, par certains chefs d'entreprises, par des responsables syndicaux, elle n'a fait qu'exceptionnellement l'objet d'un effort d'information suffisant pour susciter la compréhension et obtenir l'adhésion de l'ensemble des citoyens.

On peut donc dire que le destin de chaque homme, de chaque famille, est pris aujourd'hui dans un mécanisme collectif extrêmement puissant dont les ressorts profonds paraissent incompréhensifs, faute d'une information adéquate, dont les perspectives sont obscures, dont les conséquences immédiates ou prévisibles à court terme sont pleines de dangers et chargées d'angoisse. Même dans un pays où la politique économique de la puissance publique a su écarter les risques de crise générale, la permanence de l'emploi, globalement maintenue, n'est jamais complètement assurée au niveau individuel. A ce niveau, le risque de chômage n'est convenablement maîtrisé, pendant toute la carrière du travailleur, que dans la mesure où celui-ci est constamment prêt à faire l'effort d'adapter sa qualification aux exigences du moment, accepte de changer de domicile, consent à de longs déplacements quotidiens.

Des institutions nouvelles, certes, l'aident et l'aideront de plus en plus à faire face. L'effort sera cependant toujours pénible. Avant longtemps, le risque ne sera pas complètement maîtrisé ; les mécanismes dont il procède continueront de paraître obscurs, et ses aspects positifs incertains ou lointains.

Mais le fait important, qui permet de mesurer l'acuité du problème actuel de la jeunesse, est le suivant : à toutes ces nécessités vitales, l'homme aujourd'hui adulte n'a pas été ou n'a été que faiblement préparé. C'est pourquoi l'art romanesque - littéraire ou cinématographique - présente du monde actuel et du monde à venir une image dans laquelle l'homme n'est que le jouet de mécanismes oppressants, n'a d'autre avenir que celui d'un élément passif dans une collectivité déshumanisée. Tous les résultats positifs que pourrait apporter le progrès technique - écarter la misère, donner aux masses la possibilité de vivre les grandes aventures de l'esprit - ne sont même pas évoqués comme des utopies qui seraient à la limite concevables. Ils sont entièrement voilés dans les perspectives qui sont seules présentées comme probables : celles de collectivité qui deviennent de monstrueux agents d'oppression parce qu'elles sont incapables de maîtriser les phénomènes qui les mettent en mouvement.

Les générations adultes qui, faute d'une bonne information, se sentent ainsi dominées par des mécanismes qui les oppressent, risquent de perdre leur autorité et leurs possibilités de dialogue avec les générations plus jeunes. Dans le dialogue éternel des générations, un fait nouveau apparaît donc qui n'a guère d'équivalent dans l'histoire. Certes, entre les deux dernières guerres mondiales, le monde qui subissait la grande dépression paraissait déjà incompréhensible et chargé d'angoisse. Mais la montée des fascismes et les risques immédiats de la guerre englobaient toutes les générations dans les mêmes problèmes. Avant 1914, les structures économiques et sociales pouvaient paraître injustes et menacées. Elles étaient cependant assez solides pour que l'expérience et la tradition des générations adultes qui y étaient installées aient été en mesure d'imposer leur autorité aux générations plus jeunes.

Rien de tout cela n'existe plus aujourd'hui : les structures économiques et sociales paraissent définitivement vétustes ; les perspectives de renouvellement sont obscures ; tout parait prouver que les générations adultes sont dans l'ensemble peu aptes à s'engager dans des mutations qui sont cependant nécessaires ; leur autorité est d'autant plus compromise que l'aptitude à subir la mutation est plus naturelle dans les générations jeunes, parce que celles-ci sont plus souples, plus adaptables, plus capables d'acquérir de nouvelles qualifications professionnelles et d'adopter de nouveaux modes de vie.

A ces phénomènes d'ordre économique et social, qui sont sans doute les raisons fondamentales des difficultés exceptionnelles que soulève actuellement le dialogue des générations, s'ajoutent des circonstances aggravantes dont il serait difficile de proposer une énumération exhaustive. Soulignons seulement que les jeunes générations, de plus en plus nombreuses, disposant, en raison même de la hausse générale des niveaux de vie et aussi d'une certaine évolution des moeurs, d'un pouvoir d'achat de plus en plus considérable - constituent, pour des commerçants que ne préoccupent pas nécessairement les problèmes éthiques, un marché de plus en plus vaste : or, ce fait purement économique n'est pas neutre politiquement. On ne peut pas dire en effet que, dans les économies de marchés, le besoin ressenti par le consommateur commande l'orientation de la production. Il serait plus exact de dire que la production s'oriente dans les sens où la pression de la publicité rencontre un besoin potentiel qu'elle pousse en avant et dont elle développe les manifestations en lui donnant les moyens de se satisfaire.

Dans la mesure où, pour des raisons profondes, les jeunes générations éprouvent le besoin de s'affirmer contre les générations plus âgées, la publicité commerciale se sert de ce levier pour développer un marché où se manifeste un pouvoir d'achat croissant. Du fait même que ce levier lui est utile, elle le renforce.

°

° °

Si les phénomènes économiques peuvent apparaître comme le substratum sur lequel ont pris racine les problèmes de la jeunesse actuelle, il faut prendre conscience que les décisions économiques d'aujourd'hui sont grosses de l'évolution de ces mêmes problèmes. Que ce soit parce qu'elle fixe les aspects fondamentaux de l'aménagement du territoire, parce qu'elle décide de l'équipement urbain, parce qu'elle formule les programmes de formation intellectuelle et professionnelle, parce qu'elle décide de l'avenir économique et politique de la collectivité nationale, la Puissance publique enserre les générations futures dans des mécanismes qui, à certains égards, déterminent leur destin.

La solidarité des générations apparaît donc comme un fait qui résulte de nécessités économiques. Les plus graves périls menaceraient, non seulement l'ordre économique, mais la vie même des générations futures - beaucoup trop nombreuses pour subsister dans le désarroi économique - si ces générations futures rejetaient complètement l'héritage du passé. Mais la continuité des besoins et des aspirations qu'éprouvent les générations successives ne se maintient pas si le dialogue des générations s'interrompt.

Dans la mesure où cette interruption tient au fait que les générations les plus âgées sont mal préparées pour s'adapter aux exigences actuelles d'une vie collective dont les mutations rapides déconcertent, l'exigence fondamentale du moment présent est de réduire, d'éclairer les aspects angoissants du monde en devenir. Dans une très large mesure, en effet, l'évolution actuelle du monde peut s'expliquer ; la possibilité peut être mise en lumière, de faire apparaître les conséquences positives du progrès technique et d'écarter les désordres qu'il risque d'entraîner ; des choix peuvent être formulés, dont on peut attendre qu'ils orientent l'évolution économique vers une justice sociale meilleure, vers une réponse positive aux aspirations des diverses communautés qui composent la collectivité nationale.

Tel est l'enjeu de la planification qui, conçue en France sous une forme encore prudente, constitue cependant l'élément principal de la rénovation qui s'introduit progressivement dans les méthodes de gestion de certaines économies occidentales. Lorsque cette planification apparaîtra dans toute son ambition - qui n'est pas seulement de prévenir des désordres économiques, mais qui est surtout de donner à la collectivité les moyens de vouloir un avenir qui ne sera exempt de désordre que dans la mesure, précisément, où il aura été voulu -, le désarroi des générations actuellement adultes s'atténuera et la possibilité d'un dialogue avec les générations plus jeunes apparaîtra de nouveau.

o

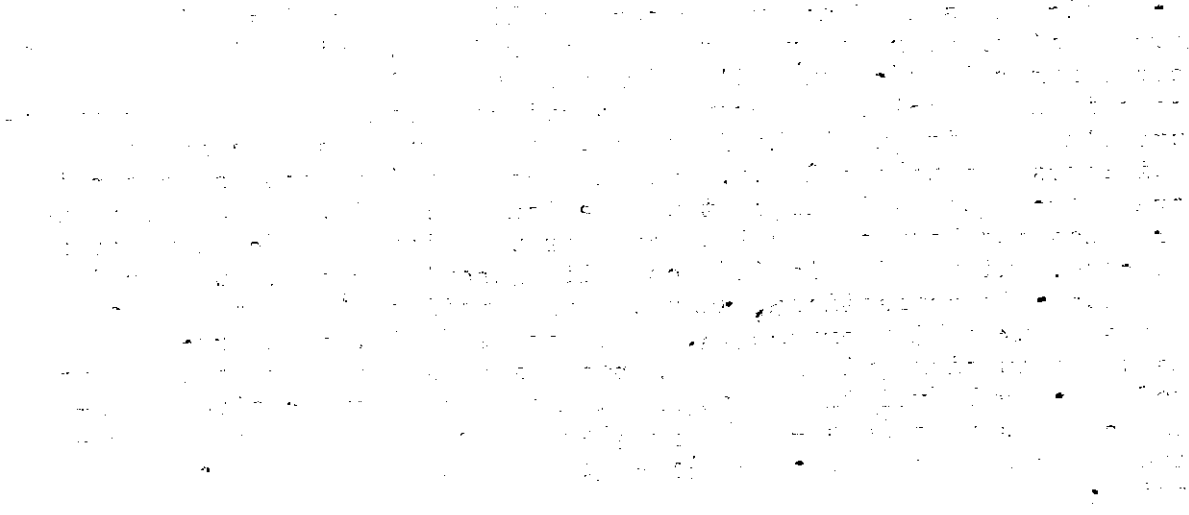
o o

Ces indications ne font que tracer les lignes entre lesquelles devrait s'orienter une réflexion plus profonde. Mais elles suffisent pour montrer la nécessité d'intégrer dans le Plan de développement économique et social des programmes qui constitueraient l'infrastructure d'une politique de la jeunesse. Ces programmes ne seraient d'ailleurs pas très coûteux. Mais ils doivent être conçus sous cette forme parce qu'ils impliquent une action prolongée. Notamment on ne forme pas des hommes pour leur confier une mission spécifique très délicate, qui n'a jamais été accomplie jusqu'à présent que par de généreuses improvisations, sans une préparation mûrement réfléchie et des mesures bien ordonnées. De façon générale, on ne redressera pas une situation qui plonge ses racines dans les données les plus profondes de l'évolution actuelle du monde sans une claire intelligence de ces données - elle ne s'obtiendra pas et ne se généralisera pas sans de longs délais - ni sans une longue et active patience.

o

o o





1ER CHAPITRE :

DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

L'évolution des problèmes de la jeunesse dans le passé récent et dans un avenir prévisible est commandée d'une part, par la démographie qui en fixe l'échelle et d'autre part, par le développement économique qui en détermine certaines des données essentielles.

Or la période que nous vivons fait apparaître dans ces deux secteurs, démographique et économique, des caractères nouveaux d'une telle ampleur qu'ils introduisent un véritable bouleversement par rapport à l'évolution antérieure.

1.- Le renouveau démographique

Le phénomène essentiel qui apparaît à partir de la deuxième guerre mondiale est l'augmentation de la natalité. Bien que celle-ci reste très en-dessous des valeurs qu'elle avait connues dans les siècles précédents, son essor a été d'autant plus remarquable qu'il est intervenu après la période de 1935 à 1940 où le nombre annuel des décès dépassait le nombre des naissances.

Les taux élevés de nuptialité et de natalité après la deuxième guerre mondiale n'ont pas surpris les démographes, car des faits analogues avaient été observés antérieurement : on considérait qu'il s'agissait de "naissances différées", et on pensait généralement qu'il ne s'agissait que d'un accident passager.... Contrairement à cette opinion, la natalité, bien qu'elle ait légèrement baissé après 1950, est restée depuis lors à un niveau assez élevé. Actuellement encore, elle dépasse les chiffres pris en compte dans les perspectives de population ; et l'on peut estimer que les perspectives faites dans ce qu'on considérait comme une "hypothèse moyenne" (fécondité constante, mortalité décroissante) sont d'ores et déjà inférieures de 30.000 environ aux naissances réelles.

Très schématiquement, l'évolution du mouvement naturel depuis 1946 peut être considéré comme l'effet de deux vagues de naissances successives :

- la première est composée des garçons et des filles nés après 1946 (environ 840.000 par an, soit près d'une fois et demie le chiffre de la période antérieure) ; elle a commencé à entrer dans la population des 15 - 24 ans en 1961. La conséquence en est une augmentation continue de cette population de 1961 à 1971, qui sera suivie par une période de relative stabilité, voire de très légère décroissance.

- la deuxième vague, moins brusque dans ses effets que la première, résulte de l'arrivée à l'âge du mariage (qui commence actuellement) des classes nombreuses nées après 1946. Le nombre des naissances pourrait alors se fixer prochainement au niveau de 850 à 900.000 par an.

2.- La rapidité du développement économique

A l'époque même où se situe le début du renouveau démographique français, une autre transformation, de portée aussi grande, commençait : celle qui a conduit à concevoir l'évolution économique sous la forme d'une progression de la productivité continue, planifiée, et plus rapide que par le passé.

On insiste en général sur les effets de ce développement en ce qui concerne la structure de la consommation, les revenus et le niveau de vie ; les conséquences en sont non moins importantes pour les problèmes de l'emploi, et présentent, dans ce domaine, une grande importance pour les jeunes.

En apparence, l'évolution économique depuis la 2ème guerre mondiale présente les mêmes caractères que la période qui l'a précédée : du fait de modifications fréquentes des processus de production, des spécialisations nouvelles apparaissent et d'autres sont en régression. Mais, en réalité, l'évolution récente est nouvelle par deux points importants :

- les différences qualitatives entre les emplois supprimés et les emplois créés.
- la rapidité de l'évolution.

Dans l'évolution ancienne, la machine intervenait essentiellement pour prolonger et multiplier le travail de l'homme, dont les connaissances techniques restaient à la base du processus de production. L'introduction de l'automatisme dans la production et, parallèlement, dans le travail de bureau, a conduit à intégrer dans le travail de la machine une part croissante de tâches techniques auparavant considérées comme propres à l'homme ; il en résulte que le travail

de conduite des machines nouvelles n'est plus une transpositior plus mécanisée du travail antérieur, mais souvent une tâche radicalement différente, faisant appel à une formation générale et à des spécialisations complètement nouvelles.

Cela impose évidemment l'évolution du contenu et des méthodes de formation des jeunes entrant dans la vie active ; mais le problème des "reconversions" du personnel en place est également posé. La vitesse d'évolution des activités en progression ou en récession est telle en effet que, dans la plupart des cas, sa répercussion dans le domaine de l'emploi ne peut se limiter à jouer sur le recrutement du personnel nouveau. Dans le cas d'un développement assorti d'une modernisation, toute une partie de la main d'oeuvre déjà en place peut être appelée à modifier ses techniques de travail ; dans le cas d'une récession, un flux de personnes devront quitter leur profession antérieure pour continuer leur activité dans une autre. au prix d'un nouvel effort de formation.

Ainsi, de même qu'on a décrit l'obsolescence des matériels, c'est-à-dire la nécessité de remplacer un matériel par un autre, plus moderne, avant qu'il ne soit techniquement usé, on peut également parler d'une "obsolescence des hommes", ou plus exactement des spécialisations techniques, laquelle entraîne des répercussions considérables, en particulier dans le domaine social et dans celui de la formation.

Les reconversions ou changements de profession (entraînant fréquemment des changements de résidence), qu'on peut encore en France considérer comme un phénomène nouveau, sont appelés vraisemblablement à devenir, comme aux Etats-Unis, les étapes normales d'une vie active. La façon dont les jeunes considèrent leur avenir s'en trouvera profondément transformée.

D'autres conséquences du développement, l'urbanisation et les migrations en particulier, sont encore mal discernées. Ce sera aux jeunes actuels qu'il appartiendra d'acquérir cette maîtrise, et de mettre complètement au service de l'homme les moyens de production dont ils disposeront dans quelques décades. A cela aussi, il faut qu'ils soient préparés.

I - LE POIDS DES JEUNES DANS LA POPULATION FRANCAISE

La croissance puissante des jeunes dans la population du pays est un des éléments de base du développement de leur importance économique et sociologique.

Les conditions de son évolution se rattachent aux données générales de la démographie française depuis un siècle.

Après avoir augmenté de 30 % entre 1800 et 1860, la population française ne s'était accrue ensuite que de 8 % en 85 ans (de 1861 à 1946), passant de 37 millions à un peu plus de 40 millions. La faiblesse de la natalité, surtout pendant la fin de cette période, aurait même conduit à une évolution plus défavorable encore, si l'abaissement de la mortalité et une immigration importante n'en avaient partiellement compensé les effets. L'effectif des jeunes a suivi dans l'ensemble l'évolution décroissante de la natalité : il y avait 1 million de "10/24 ans" de moins en 1931 qu'en 1881 ; à cause du déficit particulier créé par la première guerre mondiale, la proportion des "15/24 ans" dans la population totale tombait en 1936 à 12,7 %, pourcentage le plus bas jamais atteint dans notre pays.

C'est à partir de 1946 que l'augmentation de la natalité, jointe à une diminution lente mais continue des taux de mortalité et à une immigration notable, a conduit à une reprise de la croissance de la population globale.

A- La progression récente de la natalité

Le taux de natalité en France était en 1860-1870 de 26,4 pour mille (chiffre plus élevé que tous ceux que la France a connus depuis lors, mais cependant nettement inférieur déjà à ceux que connaissaient à la même époque d'autres pays Européens : Allemagne : 37,2 ; Pays-Bas : 35,8 ; Angleterre : 35,2) ; en 1901, il n'était plus que de 22,4 °/oo, de 18 en 1930 et de 14,6 en 1935-1939 ; pendant cette dernière période, le nombre de décès a dépassé celui des naissances.

C'est à partir de 1943, que le taux de natalité a commencé d'augmenter. Il a atteint 16,2 pour mille en 1945, 20,9 en 1946 et 21,1 en 1948, taux évidemment influencé par les "naissances différées" provenant de la séparation des couples pendant la guerre ; ultérieurement, il a d'ailleurs légèrement diminué, passant à 19,5 pour mille en 1951 et à 18,5 en 1955.

Mais il n'a pas poursuivi ultérieurement ce mouvement de décroissance, et s'est stabilisé aux environs de 18,2 pour mille (taux qui, on le voit, reste encore assez loin des valeurs connues au milieu du 19ème Siècle, ou même de ceux qui existent actuellement dans d'autres pays : U.S.A. - U.R.S.S. - Pays-Bas).

Il ne nous appartient pas ici d'analyser les raisons relativement complexes du renouveau démographique français ; on relèvera seulement la corrélation qui existe entre l'amélioration du taux de natalité et le comportement des jeunes en matière de nuptialité et de fécondité.

1 - Evolution de la nuptialité (1)

A travers les irrégularités conjoncturelles, on observe entre 1825 et 1870 un palier à un taux de nuptialité voisin de 16°/oo ; de 1875 à 1914, ce taux diminue légèrement en restant un peu supérieur à 15°/oo ; pour les années récentes (1955 et années suivantes) il est stabilisé aux environs de 14°/oo. Cette décroissance ne signifie pas que le nombre de mariages, dans chaque tranche d'âge, diminue, mais s'explique par le vieillissement progressif de la population dû à l'allongement de la durée de vie.

Par ailleurs, en l'espace de 120 ans, l'âge moyen du mariage s'est abaissé de près de trois ans chez les hommes comme chez les femmes. Mais si la nuptialité tend à devenir relativement précoce en France, elle l'est davantage encore dans d'autres pays, et notamment aux Etats-Unis ; l'évolution n'est donc peut-être pas encore arrivée à son terme.

(1) Taux de nuptialité : nombre de nouveaux mariés pour 1.000 habitants.

Tableau I - Evolution récente des taux de nuptialité par âge (nombre annuel de nouveaux mariés pour 1.000 personnes mariables de chaque groupe d'âge).

Source : INSEE

Années	Sexe Masculin			Sexe Féminin		
	18-19	20-24	25-29	15-19	20-24	25-29
1930-32	0,70	9,7	16,8	4,07	17,9	13,8
1935-37	0,80	8,5	16,8	3,74	17,4	14,6
1946-47	1,13	12,0	25,0	3,98	23,2	24,0
1953-55	0,98	10,1	16,7	3,30	18,4	15,1
1961	1,52	10,6	16,9	3,45	21,4	16,9
1962	1,62	11,2	17,0	3,36	22,3	17,1
1963	1,60	13,2	16,4	3,66	24,1	17,0
1964	1,48	13,9	16,2	3,98	24,0	17,0
1965	1,52	14,1	15,7	4,27	23,0	16,2

Le nombre élevé d'ouvriers et d'ouvrières dans les mariages "précoces" est un fait caractéristique : parmi les jeunes mariés de moins de 20 ans, la proportion d'ouvriers est de 68 %. Ce phénomène est probablement dû à ce qu'ils entrent plus tôt dans la vie active, ce qui leur procure une certaine indépendance, notamment économique, et peut-être aussi parce que le mariage leur apporte une émancipation de la tutelle familiale plus recherchée que dans d'autres milieux.

Les sondages d'opinion confirment le désir exprimé par l'ensemble des jeunes de se marier relativement tôt :

- TABLEAU II -

Sondage I.F.O.P. décembre 1966 - Question : A quel âge désirez-vous vous marier ?

Catégories interrogées		Moins de 20 ans	21 à 22 ans	23 à 24 ans	25 à 27 ans	28 à 30 ans	Plus de 30 ans	Jamais	Ne se pron. pas	Total
Sexe Masculin	15-16 ans	5	27	16	33	10	3	2	4	100
	17-18 ans	2	16	20	42	12	2	2	4	100
	19-20 ans	2	11	23	42	10	3	4	5	100
Moyenne	15-20 ans	3	18	20	39	11	3	2	4	100
Sexe Féminin	15-16 ans	34	32	16	15	1	-	1	1	100
	17-18 ans	25	35	18	16	1	1	2	2	100
	19-20 ans	15	33	25	16	2	-	5	4	100
Moyenne	15-20 ans	25	34	19	16	1	-	2	3	100
Résultats d'ensemble		14	26	20	27	6	1	2	4	100

2.- Evolution de la fécondité (1)

On a indiqué dans le tableau ci-dessous les quotients de fécondité rapportés à l'âge de la mère entre 14 et 35 ans. On retrouve dans l'évolution la tendance à un abaissement de l'âge de la maternité, qu'on rapprochera de celle rencontrée à propos des taux de nuptialité.

L'accroissement de la fécondité est un phénomène récent, puisque le rythme d'augmentation entre 1962 et 1964 est nettement supérieur à celui de la période 1953 - 1962 ; les perspectives de population établies en partant du recensement de 1962 à partir de l'hypothèse de fécondité constante, s'en trouvent, actuellement déjà, assez nettement dépassées par l'évolution réelle de la population.

On ne peut cependant extrapoler à long terme une telle évolution, et il faudra attendre les statistiques des prochaines années pour savoir s'il s'agit d'autre chose que d'un accident conjoncturel.

(1) Quotient de fécondité : nombre d'enfants nés vivants pour 10.000 femmes de chaque âge au 1er Janvier de l'année considérée.

- TABLEAU III -

Evolution des quotients de fécondité par âge (Source : INSEE)

Age atteint dans l'année	Quotients de fécondité en :				
	1953-55	1962	1963	1964	1965
15	9	12	11	12	11
16	39	51	51	53	62
17	124	166	163	166	170
18	300	375	403	392	393
19	594	682	742	783	774
20	974	1.073	1.161	1.225	1.243
21	1.346	1.472	1.562	1.640	1.621
22	1.659	1.803	1.892	1.942	1.918
23	1.840	2.002	2.110	2.101	2.037
24	1.915	2.083	2.137	2.142	2.076
25	1.891	2.087	2.120	2.124	2.060
26	1.793	1.961	2.032	2.005	1.939
27	1.689	1.842	1.885	1.885	1.830
28	1.565	1.669	1.738	1.714	1.680
29	1.441	1.520	1.553	1.563	1.519
30	1.326	1.361	1.409	1.402	1.375
31	1.210	1.212	1.245	1.252	1.206
32	1.088	1.069	1.100	1.098	1.064
33	980	937	975	973	939
34	883	815	850	846	819
35	801	718	743	733	721

B.- La diminution continue de la mortalité

A l'exception des périodes de guerre ou, dans les siècles passés, d'épidémie, la progression du chiffre de la population française est également dûe à la diminution continue de la mortalité générale et de la mortalité infantile, entraînant l'augmentation de la durée de vie et modifiant la place de la "jeunesse" dans la vie de l'individu. L'évolution des taux de mortalité est donnée dans le tableau ci-dessous :

- TABLEAU IV -

Evolution des taux de mortalité (source : INSEE)

ANNEE	Mortalité (nombre de décès dans l'année pour 1.000 personnes)	Mortalité infantile	
		Taux non rectifié (1)	Taux rectifié (2)
1806	26,8	190	"
1850	21,4	146	"
1880	24,9	182	"
1900	21,6	162	"
1920	17,2	119	123
1931	16,2	75,2	79,9
1946	13,5	73,8	77,8
1954	12,0	36,6	40,8
1962	11,4	21,7	25,7
1965	11,0	18,1	21,9

Dans le même temps, l'espérance de vie à la naissance, qui était de 35 ans environ en 1800, a augmenté, passant en 1900 à 45 ans pour les hommes et 49 ans pour les femmes ; elle était en 1965 de 68 ans pour les premiers, de 75 ans pour les secondes.

Cette évolution, dont on estime qu'elle est destinée à se poursuivre dans l'avenir, a eu comme effet un vieillissement progressif de la population. En 1851, 10 % seulement de la population dépassait 60 ans ; ce pourcentage s'est accru depuis, atteignant 12,7 % en 1901, 14,9 % en 1936, 16,0 % en 1946 et 17,5 % en 1965.

(1) Rapport du nombre de décès d'enfants de moins d'un an aux nés vivants correspondants (naissances vivantes de l'année du décès et de l'année précédente) exprimé en °/oo.

(2) Taux calculé comme le précédent mais en ajoutant aux décès de moins d'un an et aux nés vivants les enfants nés vivants mais morts avant leur déclaration à l'état civil (ces enfants sont enregistrés comme mort-nés).

Relativement à la situation antérieure, c'est évidemment pour les classes sociales défavorisées que l'amélioration des taux de mortalité est la plus apparente. On estimait en effet que, dans la première moitié du 19ème siècle en Angleterre, l'espérance de vie allait du simple au double selon les catégories sociales (de 28 à 55 ans environ) ; si ces différences n'ont pas totalement disparu, elles se sont considérablement atténuées. En France, les espérances de vie varient actuellement d'un peu moins de soixante ans pour les mineurs, à soixante-quatorze ans pour les professions intellectuelles et libérales.

Les mortalités les plus élevées se trouvent encore chez les manoeuvres, dont le quotient de mortalité à 35 ans est plus de trois fois supérieur à celui de la catégorie la plus favorisée. A un niveau nettement moins élevé, on trouve les travailleurs manuels, puis les employés et les cadres moyens et les agriculteurs ; les membres des professions intellectuelles ont le quotient de mortalité le plus bas.

L'augmentation de la durée moyenne de la vie a donc transformé la structure de la population en diminuant la proportion des jeunes par rapport à celle des gens âgés ; mais en même temps elle a rendu possible une perception plus nette de la "jeunesse" conçue comme une période différenciée de la vie adulte, préparant l'entrée dans cette vie ; il est certain que cette notion ne pouvait apparaître aussi nettement chez des gens ne vivant que trente à trente cinq ans en moyenne.

C.- La nouvelle structure de la population française.

Au total, la population française a augmenté d'environ 14 % entre 1946 et 1962. Mais la diminution des naissances ayant précédé la 2ème guerre mondiale a maintenu encore jusqu'à cette dernière date une certaine faiblesse de l'effectif des jeunes parvenus à l'âge du mariage, alors que croît rapidement le nombre des enfants.

Actuellement les classes fortes de la période 1946-1955 ont entre 11 et 20 ans, et l'ensemble des "moins de 20 ans" représente plus du tiers de la population française. En 1971, les effectifs élevés caractériseront tous les "moins de 25 ans" ; ils seront alors près de 21 millions, soit plus de 40 % des habitants de notre pays (Tableau V).

Ultérieurement, entre 1970 et 1978, l'augmentation sera peu marquée chez les 15 - 24 ans, dont la naissance se situe après la période de plus forte natalité de l'après-guerre ; leur proportion dans la population serait seulement de 15,35 % en 1978.

Secrétariat Général du Gouvernement - PARIS
Secrétariat Général du Gouvernement - PARIS

- TABLEAU V -

- Population française par tranche d'âge -
Evolution depuis un siècle et prévisions -

	ANNEE	TOTAL	Moins de 15 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus
au recensement au 1er janvier	1851	35.783 100,0	9.771 27,2	3.151 8,7	2.978 8,3	17.564 40,0	2.319 6,8
	1861	37.386 100,0	10.142 27,1	3.255 8,7	3.081 8,2	18.407 49,0	2.502 7,0
	1872	36.103 100,0	9.768 27,0	3.050 8,4	3.175 8,8	17.435 48,2	2.676 7,6
	1881	37.405 100,0	10.000 26,7	3.245 8,7	3.381 9,0	17.748 47,5	3.032 8,1
	1891	38.133 100,0	10.006 26,2	3.342 8,8	3.281 8,6	18.343 48,1	3.161 8,3
	1901	38.451 100,0	10.046 26,1	3.277 8,5	3.183 8,3	18.796 48,8	3.149 8,3
	1911	39.192 100,0	10.097 25,8	3.187 8,1	3.103 8,0	19.528 49,7	3.277 8,4
	1921	38.798 100,0	8.824 22,7	3.452 8,9	3.050 7,9	19.961 51,4	3.511 9,1
	1931	41.229 100,0	9.465 23,0	3.055 7,4	3.384 8,2	21.471 52,1	3.854 9,3
	1936	41.183 100,0	10.181 24,7	2.216 5,5	2.963 7,2	21.760 52,8	4.063 9,8
	1946	40.125 100,0	8.592 21,4	3.246 8,0	3.277 8,2	20.570 51,3	4.440 11,1
	1954	42.885 100,0	10.251 23,9	2.914 6,8	3.182 7,4	21.609 50,4	4.929 11,5
	1962	46.422 100,0	12.238 26,3	3.143 6,8	2.755 5,9	22.815 49,2	5.470 11,8
	1971	51.430 100,0	12.666 24,6	4.154 8,1	4.360 8,5	23.557 45,8	6.693 13,0

Cette vision d'une progression généralisée des jeunes dans le pays doit cependant être nuancée par des considérations géographiques. En effet l'évolution de la population globale française est loin de s'être réalisée dans toutes les régions de façon identique.

La Région Parisienne, pour sa part, a accru encore son avance. Elle comprenait 18 % de la population au recensement de 1962 ; la proportion de jeunes 15-24 ans qui y était de 13,15 % en 1963, passera à 16,01 % en 1970 et à 15,32 % en 1978.

Le Nord et la Lorraine ont connu également depuis 1946 une forte fécondité ajoutée à un apport important de main d'oeuvre étrangère ; mais l'évolution économique actuelle risque d'y poser un problème d'excédent de main d'oeuvre ; une certaine émigration des jeunes se fait jour dans le Nord (Tableau VI).

En Provence - Côte d'Azur, l'expansion démographique est dûe aux migrations en provenance de l'arrière- pays montagneux et surtout à l'arrivée massive de populations attirées par les conditions climatiques et la vitalité économique ; ces dernières ont attiré aussi beaucoup d'étrangers et de rapatriés d'Afrique du Nord. Sans ces apports, le taux d'accroissement naturel de cette région n'aurait pas suffi à faire front aux besoins en main d'oeuvre : les taux de natalité étaient, en général, inférieurs aux taux de mortalité.

La Bretagne garde au contraire un taux d'accroissement naturel supérieur à celui de la France, encore qu'il décroisse depuis la dernière guerre par suite notamment de l'émigration massive des jeunes bretons ne trouvant pas de débouchés sur place et de la forte proportion de population éparse retardant l'âge du mariage : la Bretagne est l'une des régions où l'on trouve le plus de jeunes célibataires.

Dans la région du Languedoc on assistera à un vieillissement de la population d'ici 1978 : à cette date, on prévoit 8,14 % de plus de 75 ans pour 6,72 % seulement de 15 - 19 ans et 6,75 % de 20 - 24 ans ; pourtant, en France, seuls le Limousin et le Languedoc devraient voir leur population totale décroître d'ici 1978.

Ces différences régionales intègrent une évolution généralisée et fondamentale dans la France actuelle, tendant à accroître la population des grandes villes.

Les communes de moins de 1.000 habitants, qui abritaient en 1901 30,5 % de la population, n'en regroupent plus que 22,1 % en 1962 ; celles de 1.000 à 5.000 qui en comptaient 34 % n'en comportent plus que 19,2 %. Par contre les villes de plus de 100.000 habitants rassemblaient 14 % de la population en 1901, 19 % en 1962.

Ce phénomène d'urbanisation est bien entendu complémentaire de celui d'exode rural, lui-même lié à la régression de l'emploi agricole : de 1954 à 1962, ce dernier a diminué d'un quart en France, l'Est ayant été un peu plus touché que l'Ouest (-27 % contre -24 %).

Cet abandon des campagnes concerne en particulier les jeunes : en 1946, 8,10 % des ruraux avaient entre 15 et 19 ans et 7,50 % entre 20 et 24 ans ; en 1962 il n'y en a plus que 6,50 % et 4,5 % malgré une plus forte fécondité que dans les villes.

Le reclassement dans ces dernières est plus facile pour les jeunes les plus instruits ; l'agriculture risque donc de voir partir ses meilleurs éléments, ce qui aurait des conséquences graves pour elle.

TABLEAU VI

Perspectives démographiques régionales (a) concernant quelques régions industrialisées ou rurales

- Pourcentage de l'effectif des jeunes dans la population totale -

TRANCHES d'âge (ans)	N O R D			L O R R A I N E			F R A N C H E - C O M T E		
	1963	1970	1978	1963	1970	1978	1963	1970	1978
0 - 4	10,0	9,65	10,4	10,3	9,79	10,4	9,42	9,13	9,48
5 - 9	10,0	9,32	9,31	10,2	9,58	9,28	9,10	8,78	8,80
10 - 14	9,86	9,32	8,62	9,72	9,37	8,71	9,24	8,63	8,10
15 - 19	7,64	9,29	8,51	7,40	9,20	8,58	8,24	8,54	8,09
20 - 24	5,54	8,31	8,30	6,42	8,06	8,42	6,27	8,47	7,83
TRANCHES d'âge (ans)	HAUTE - NORMANDIE			BASSE - NORMANDIE			PAYS DE LA LOIRE		
	1963	1970	1978	1963	1970	1978	1963	1970	1978
0 - 4	9,87	9,61	10,2	9,95	9,67	10,2	9,80	9,58	10,0
5 - 9	10,0	9,16	9,21	10,2	9,14	9,42	9,57	9,17	9,43
10 - 14	9,73	9,30	8,52	10,4	9,55	8,71	10,1	9,20	8,66
15 - 19	7,84	8,96	8,22	7,91	9,30	8,65	7,93	9,05	8,30
20 - 24	5,57	8,18	8,08	5,66	8,03	7,54	5,80	8,18	7,79
TRANCHES d'âge (ans)	POITOU - CHARENTES			A Q U I T A I N E			C E N T R E		
	1963	1970	1978	1963	1970	1978	1963	1970	1978
0 - 4	8,76	8,68	9,27	7,79	7,72	8,18	8,57	8,55	9,10
5 - 9	9,15	8,22	8,63	8,06	7,51	7,63	8,77	8,13	8,43
10 - 14	9,25	8,58	7,88	8,65	7,86	7,35	9,23	8,41	7,83
15 - 19	7,60	8,80	7,62	7,27	8,14	7,39	7,48	8,33	7,77
20 - 24	5,62	7,66	7,72	5,42	7,57	7,12	5,52	7,70	7,04

(a) Ces perspectives, établies en 1963 ne tiennent pas compte de l'apport migratoire étranger depuis le 1er janvier 1963.

- N O T E -

On trouvera dans l'étude démographique réalisée par P. CLERC pour le volume " Des millions de jeunes " (Cujas - 1966) des renseignements complémentaires intéressants, et notamment :

- un tableau par année d'âge de la population française de 10 à 29 ans au 1-1-65,

- des courbes et des pyramides d'âge indiquant l'évolution depuis deux siècles de la proportion de la jeunesse dans l'ensemble de la population (le sens général de cette évolution est une baisse quasi-constante),

- des statistiques et des graphiques concernant les causes de décès des jeunes gens et des jeunes filles en 1964 (soulignant l'importance, entre 15 et 25 ans, des décès par accident dûs à la vie professionnelle et à l'usage de l'automobile).

L'étude de P. CLERC confirme par ailleurs les remarques du chapitre ci-dessus concernant le recul du célibat et la précocité croissante du mariage chez les jeunes (les inégalités actuelles et prévisibles entre le nombre des garçons et le nombre des filles étant compensées par la variation des âges respectifs des époux).

Concernant la vie active des jeunes, on trouvera également dans le travail précité une étude de l'âge d'entrée dans la vie professionnelle (l'âge médian reculera de près de 2 ans entre 1954 et 1980), de la ventilation des emplois par sexe et par catégories socio-professionnelles (voir notre étude ci-dessous), du chômage des jeunes etc...

P. CLERC tire de ces différentes analyses une remarque générale contribuant à mieux définir la jeunesse actuelle :

" le mariage est plus précoce : il appartient de plus en plus à la jeunesse de même que la période où naissent les enfants. Il en résulte que l'incertitude du moment où se fera le passage dans la vie conjugale se trouve de plus en plus concentrée dans les âges jeunes...

De nos jours, les âges de l'entrée dans la profession se dispersent de plus en plus largement sur une échelle de 10 années. A l'incertitude du mariage s'est donc superposée l'incertitude de l'accès à la vie professionnelle.

Dans la mesure où la jeunesse se définit par l'incertitude devant le possible, l'élargissement du possible influencera la façon dont cet âge est perçu par la société et par les jeunes eux-mêmes" (p. 527).

II - LES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE

TABLEAU VII

Evolution des taux d'activité par tranche d'âge.

Ages	Hommes					Femmes				
	1954	1962	1966	1970	1978	1954	1962	1966	1970	1978
15 ans	47,7	42,0	37,0	20,0	-	31,7	26,2	23,4	12,8	-
16 ans	59,3	50,6	46,3	40,5	33,0	42,5	36,2	33,1	26,8	22,1
17 ans	71,5	63,4	59,3	52,8	46,7	53,9	49,1	46,6	41,6	37,1
18 ans	81,4	72,3	68,4	64,6	57,6	61,8	59,5	57,7	55,6	51,0
19 ans	85,7	80,6	77,9	75,2	70,2	65,0	64,2	63,3	61,9	59,1
20 ans	87,3	85,4	83,8	82,2	79,2	62,9	65,5	66,2	66,4	66,2
21 ans	89,5	88,6	87,2	86,4	85,5	59,8	64,0	65,6	66,9	68,9
22 ans	91,8	90,9	90,2	89,4	88,0	55,8	60,6	62,8	64,5	67,9
23 ans	93,0	92,9	92,5	92,1	91,4	51,6	56,9	59,4	61,4	65,1
24 ans	94,5	94,4	94,0	93,7	93,0	48,3	52,5	54,5	56,2	59,5

La répartition des jeunes par catégories économiques et socio-professionnelles est indiquée dans les tableaux X - XI - XII - On y rapproche le pourcentage des effectifs dans chacune des catégories par rapport à la totalité de la population active, et les pourcentages relatifs aux jeunes dans ces mêmes catégories en vue de déceler et d'interpréter les différences existantes.

Le tableau VIII présente la répartition de la population des 15-24 ans en fonction de leur activité (1).

- TABLEAU VIII -

Sexe masculin — Situation envisagée pour 1971

Tranches d'âge	Effectif total	Actifs	Elèves et Etudiants	Inactifs non scolarisés
15 ans	421.500	-	421.500	-
16 ans	423.900	175.000	236.000	13.000
17 ans	416.700	227.000	176.000	13.000
18 ans	427.000	272.000	142.000	13.000
19 ans	426.800	318.000	97.000	11.600
20 ans	444.700	364.000	69.000	11.000
21 ans	449.000	389.000	47.000	12.000
22 ans	452.900	404.000	36.000	13.000
23 ans	453.900	417.000	25.000	11.000
24 ans	438.900	411.000	18.000	9.000

Sexe féminin — Situation envisagée pour 1971

Age	Total	Actives	Elèves et Etudiantes	Inactives non scolarisées
15 ans	406.300	-	-	-
16 ans	407.100	120.000	260.000	28.000
17 ans	403.100	174.000	195.000	33.000
18 ans	412.300	227.000	146.000	39.000
19 ans	409.300	252.000	102.000	55.000
20 ans	426.300	283.000	70.000	73.000
21 ans	428.100	288.000	40.000	100.000
22 ans	428.800	278.000	25.000	125.000
23 ans	427.200	264.000	16.000	147.000
24 ans	410.200	233.000	13.000	164.000

(1) Le tableau pour 1971 a été reconstitué à partir des perspectives de population et des prévisions d'évolution des taux d'activité et de scolarisation (Source : Travaux de la Commission de la Main d'Oeuvre du Vème Plan, et "Perspectives d'évolution de la Population de la France" dans Etudes Statistiques n° 3 - 1964).

On constate qu'au recensement de 1962 il y avait dans la population active du pays 1.577.000 jeunes hommes de 15 à 24 ans et 1.411.880 jeunes femmes, soit au total près de 3 millions de jeunes actifs.

D'ici 1971, par suite de l'accroissement considérable de l'effectif des classes d'âges, le nombre de ces jeunes actifs augmentera encore, alors que dans la population globale la proportion de personnes actives par rapport à la population totale diminuera (pour 100 personnes actives le nombre de personnes non actives qui était de 135 en 1963 passera à 139 en 1971). On prévoit donc que l'effectif des jeunes actifs de moins de 25 ans augmentera de 24 % ; aux bas âges cependant, compte tenu de la prolongation de la durée de la scolarité obligatoire, il est probable que l'on aura un plus grand nombre de scolarisés et un moins grand nombre d'actifs et d'inactifs non scolarisés.

On soulignera d'autre part que la position des jeunes déclarés comme "apprentis" pose un problème particulier. Malgré les contrôles de l'Inspection du Travail, certains ne sont que des manoeuvres déguisés, cette situation procurant des avantages aux parents (qui continuent à percevoir des allocations familiales) et à l'employeur ; ils ne reçoivent qu'une formation insuffisante.

En ce qui concerne l'influence des modes de vie sur l'activité des jeunes, on relève que les 15-24 ans, qui constituaient en 1962 20 % de la population des ménages agricoles, ne comprenaient que 10 % de scolarisés, c'est-à-dire beaucoup moins que dans les ménages non agricoles. Si l'on étudie séparément les 15-19 et les 20-24 ans, ce phénomène apparaît encore plus nettement : 13 % de scolarisés pour les premiers, 6 % seulement pour les seconds. L'effectif des apprentis est sensiblement le même, alors que les militaires du contingent sont un peu plus nombreux à cause du beaucoup plus faible pourcentage de sursitaires dans cette population d'origine rurale.

Enfin, en ce qui concerne l'emploi féminin en 1962 et son évolution depuis 1954, une étude de l'I.N.S.E.E. a mis l'accent sur le développement considérable du salariat féminin entre ces deux dates (1).

---

(1) cf. PRADERIE, Etudes et Conjoncture N° 12 - 1964.

TABLEAU IX - Activités des femmes de moins de 25 ans selon la situation de famille (1962).

	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées
Ensemble Taux d'activité	494.400 52,1 %	612.380 44,5 %	1.600 56,3 %	2.720 79,4 %
Femmes sans enfants à charge Taux d'activité	482.840 52,1 %	265.180 64,3 %	840 50,0 %	1.260 87,3 %
Femmes ayant au moins 1 enfant à charge Taux d'activité	11.560 49,1 %	347.200 29,4 %	760 63,2 %	1.460 72,6 %

En 1962 on dénombrait plus de 600.000 femmes inactives de 15 à 24 ans ; en 1971 il y en aura probablement 750.000.

De nombreuses jeunes femmes constituent en outre une "main d'oeuvre potentielle" inconnue des statistiques. En effet, devant le peu d'offres, beaucoup négligent de s'inscrire dans les services de main d'oeuvre, alors qu'elles accepteraient une éventuelle proposition.

La baisse d'activité des femmes qui élèvent leurs enfants augmente lorsque le niveau d'instruction diminue. Le taux d'activité maximum de celle-ci est à 18 ans alors qu'il est reporté à 20 ans pour l'effectif total des femmes. On notera cependant la liaison entre l'état matrimonial et le niveau d'étude : souvent les femmes interrompent leurs études en se mariant.

Au total l'accroissement du nombre de femmes au travail s'accompagne d'une baisse lente et continue du taux d'activité par tranche d'âge.

- TABLEAU X -

Population active ayant un emploi, par catégories d'activités économiques

- Sexe Masculin; tous statuts

Source : INSEE - 1962

Catégories d'activités	Ensemble pop.active (°/oo)	15-19 ans (°/oo)	20-24 ans (°/oo)	25-29 ans (°/oo)
Agriculture - Forêts	206,6	198,6	135,8	144,5
Combustibles minér.solides	16	8,5	13,9	16,8
Autres industries extract.	8,3	4,0	7,4	8,8
Bâtiments et T.P.	127,0	185,4	164,8	160,3
Product.et 1ère transformation des métaux	23	16,6	27,6	28,8
Industries mécaniques	84,9	88,8	108,3	107,5
Articles métal. divers	12,8	18,6	15,1	15,3
Construct. électriques	15,8	17	22,8	21,2
Réparations mécaniques et électriques	19	51,9	20,6	17,1
Verre, céramique, matér. de construction	13,6	12,8	14,7	15,7
Industries chimiques	19,8	8,3	17,5	22,1
Industries alimentaires	30,3	53,6	32,4	33
Industries textiles et annexes	19,3	25,7	17,9	17,4
Habillement et travail des étoffes	6	5,2	4,5	4,7
Industries des cuirs et peaux	8,9	10,9	7	6,3
Industries du bois et de l'ameublement	15,9	22,3	17	16,5
Industries du papier et du carton	6	6,9	5,8	7,4
Industries polygraphiques	11	16,9	12	11,7
Transports terrestres	46,4	13,9	29	41,2
Transports fluviaux,marit. aériens	10	7,6	9,3	11,2
Commerce alimentaire de gros	15,8	11,3	13,6	16,8
Commerce de détail	25,6	53,3	25	24
Hôtellerie, débits de boissons	17,1	19,7	11,8	12,9
Autres commerces de gros	17,1	11,3	14,3	17,4
Autres commerces de détail	33,6	35,7	30,5	33,5
Banques et assurances	13,6	12,3	14,9	13,6
Services rendus aux entreprises	7,4	4,1	8	9,3
Services rendus aux particuliers	38,2	19,8	26,3	27,4
Administrations publiques	50,3	10,5	49,1	42,4

- TABLEAU XI -

Population active ayant un emploi par catégories d'activités économiques

- Sexe Féminin ; tous statuts -

Source : INSEE 1962

	Ensemble pop.active (°/oo)	15-19 ans (°/oo)	20-24 ans (°/oo)	25-29 ans (°/oo)
Agriculture - Forêts	190,1	139,5	92	134,3
Bâtiments et T.P.	10,5	10,4	13,8	14,6
Product.et 1ère transformation des métaux	4,3	4	6	4,9
Industries mécaniques	29,6	28,7	37,5	37,8
Articles métal. divers	8,8	10,6	10,1	10,4
Constructions électriques	17,2	22,5	26,3	24,8
Réparations mécaniques et électriques	2,9	2,9	3	3,1
Verre, céramique, matériaux de construction	5,3	9,6	7,3	6,1
Industries chimiques	15,8	11,6	17,4	19,9
Industries alimentaires	26,1	35,2	27,2	28,6
Industries textiles et annexes	43,4	82,4	53,6	43,8
Habillement et travail des étoffes	46,2	101,4	53,7	43,1
Cuirs et peaux	13	26,5	17,2	15,2
Industries du papier et du carton	6,8	12,2	8,3	8,2
Industries polygraphiques, Presse, Edition	10	11,6	11,7	10,8
Transports terrestres	10,5	4,9	9,3	10,1
Transports fluviaux, maritimes, aériens	3,1	2,4	4,5	4,6
Commerces agricoles et alimentaires (gros)	9,7	11,5	12,2	11,1
Commerces agricoles et alimentaires (détail)	40,7	39,3	26,8	33,1
Hôtellerie - Débits de boissons	44,3	20,5	22,2	30,4
Autres commerces de gros	13,6	16	17,2	17,9
Autres commerces de détail	57	62,9	56	54,5
Intermédiaires du commerce et de l'industrie	4,6	3,9	6	6,2
Banques et assurances	22,5	23,5	34,6	27,2
Services rendus aux entreprises	7,9	7,5	12,1	11,4
Services domestiques	71,8	126,8	73,3	50,3
Services rendus aux particuliers	116,9	88,6	123,4	128,2
Transmissions et radio	18,8	7,8	20,5	27,6
Administrations publiques	87	30,5	116,4	122,3

- TABLEAU XII -

Répartition de la population des 15-24 ans
par catégories socio-professionnelles - Sexe masculin

Source : INSEE 1962

Code INSEE	Catégories	Proportion parmi :		
		l'ensemble de la population active	les 15-19 ans	les 20-24 ans
00	Agriculteurs exploitants	14,66	10,19	9,43
10	Salariés agricoles	5,82	6,81	5,60
21	Industriels	0,54	0,04	0,23
22	Artisans	4,13	1,07	3,09
23	Patrons pêcheurs	0,13	0,10	0,12
26	Gros commerçants	0,95	0,12	0,45
27	Petits commerçants	4,36	1,21	2,79
30	Professions libérales	0,82	0,02	0,41
32	Professions littéraires et scientifiques	0,57	0,27	0,73
33	Ingénieurs	1,07	0,17	1,34
34	Cadres administratifs supérieurs	2,59	0,21	1,76
41	Professions intellec.	1,19	1,55	1,42
42	Services médicaux et sociaux	0,14	0,04	0,18
43	Techniciens	2,54	2,59	3,75
44	Cadres administratifs moyens	3,33	1,01	3,23
51	Employés de bureau	6,32	6,06	6,06
53	Employés de commerce	1,73	3,23	1,92
60	Contremaîtres	2,27	0,18	1,96
61	Ouvriers qualifiés	15,41	17,60	20,35
63	Ouvriers spécialisés	14,23	15,49	17,96
65	Mineurs	1,50	1,05	1,90
66	Marins	0,39	0,66	0,51
67	Apprentis	1,78	14,16	0,33
68	Manoeuvres	8,17	10,24	8,93
70	Gens de maisons	0,13	0,20	0,10
72	Autres personnes de service	1,52	1,51	1,12
80	Artistes	0,22	0,15	0,23
81	Clergé	0,44	0,09	0,24
82	Armée - Police	3,03	3,93	3,94

Ces tableaux suggèrent un certain nombre de remarques concernant les principaux domaines d'activité.

1) - Agriculture

De 1954 à 1962 ses effectifs ont diminué de 1.300.000 actifs, mais la proportion de jeunes engagés dans ce secteur de la production est encore inférieure à celle que l'on peut calculer pour l'ensemble de la population active française. Cela signifie que les jeunes partent de plus en plus tôt de l'agriculture. On rappellera notamment qu'en 1954 on y comptait encore plus du tiers des 15-19 ans actifs et 262,5 °/oo des 20-24 ans. Pour les femmes l'évolution se fait dans le même sens et est encore plus accentuée.

2) - Extraction des combustibles minéraux solides

C'est une autre branche en récession, du point de vue du nombre d'actifs employés : de 1965 à 1970, on prévoit une diminution d'effectifs portant sur 40.000 mineurs. Cependant, si l'effectif des très jeunes gens y est fort réduit (à cause notamment des règlements du Code du Travail et de la durée de l'apprentissage), la mine compte encore un nombre relativement élevé de jeunes adultes, vraisemblablement à cause de l'âge précoce de la retraite dans cette branche et d'un turnover élevé qui ont rendu nécessaire le maintien d'un assez fort recrutement, du moins jusqu'à une période très récente.

3) - Bâtiment et Travaux Publics

Ils constituent une branche en expansion dans laquelle il est normal de trouver une forte proportion de jeunes. Activité se situant le plus souvent en plein air et comportant un grand nombre d'emplois sans spécialisation compliquée, le bâtiment attire certains jeunes quittant l'agriculture ; il faut ajouter qu'ici aussi la mobilité est très grande et accroît d'autant le recrutement.

4) - Production et première transformation des métaux

C'est également une branche en expansion, mais l'entrée s'y fait à un âge plus élevé en moyenne que dans le Bâtiment et les Travaux Publics : le pourcentage qu'elle représente dans la population active est inférieur à la moyenne pour les 15-19 ans, mais s'élève ensuite au-dessus pour les 20-24 ans et les 25-29 ans.

5) - Industries mécaniques et constructions électriques

Ici encore on s'attendrait à trouver une forte proportion de jeunes car les possibilités de promotion sont importantes. Mais ces industries utilisent un fort pourcentage de cadres et de spécialistes, demandant une formation longue que les jeunes n'atteignent qu'assez tard. Aussi la proportion de jeunes de 15-19 ans qui y sont employés reste à peu près égale à la moyenne générale, alors que ce pourcentage augmente de façon importante pour les 20-24 ans, et se maintient ensuite chez les hommes de 25 à 29 ans.

6) - Industries chimiques

Cette branche reproduit, en plus accentuée, la situation des industries mécaniques : forte expansion, grande proportion de cadres, peu de travailleurs non qualifiés. On y retrouve une faible proportion de jeunes et qui reste inférieure à la moyenne jusqu'à 24 ans, ce qui peut sembler anormal compte tenu du développement rapide de la branche.
Ajoutons encore que ces différentes activités, du Bâtiment à la Chimie, en passant par la Sidérurgie et la Mécanique, n'utilisent en général de personnel féminin, adulte ou jeune, que dans des proportions bien inférieures aux effectifs masculins; seule la branche des Constructions Electriques attire un assez fort pourcentage de la jeune main d'oeuvre féminine.

7) - Réparations mécaniques et électriques

Pratiquement exclusivement masculine aussi, cette branche emploie un très grand nombre de 15-19 ans, l'effectif des seuls "apprentis" y atteignant 30.000. De même par exemple, on constaterait que les métiers de "forge, serrurerie, ferronnerie, coutellerie, chaudronnerie", pourtant en régression, comportent une proportion de jeunes beaucoup plus grande que dans la population en général (43,6 °/oo de 15-19 ans pour 23 °/oo de moyenne) ; on peut se demander si cet état de choses résulte d'une erreur d'orientation, d'un défaut dans la structure de l'apprentissage, ou d'une attirance particulière des jeunes pour ce genre de métiers, ce qui est peu probable...

8) - Industries textiles

C'est également un secteur en régression où les effectifs vont diminuer d'environ 4 % au cours du Ve Plan. Or, nous y trouvons 26 °/oo des jeunes hommes de 15-19 ans, soit plus que la moyenne de l'ensemble de la population active totale, et 83,5 °/oo des jeunes filles de 15-19 ans, soit près du double de la moyenne des adultes. Cette anomalie s'explique par les salaires très bas pratiqués dans cette branche dont une forte proportion de la main d'oeuvre est constituée de jeunes non qualifiés qui y occupent un emploi provisoire à la sortie de l'école primaire avant de s'en aller ensuite vers les industries mécaniques, le commerce, ... ou, pour les jeunes filles, la vie familiale ménagère.

9) - Habillement et travail des étoffes

Plus encore que le textile, cette branche est caractérisée par l'emploi massif de jeunes travailleurs : 60.000 jeunes de 15-19 ans, et 45.000 de 20-24 ans. Les effectifs beaucoup plus réduits dans les classes d'âges supérieures (20.000 à 25.000) témoignent du grand nombre de femmes qui cessent de travailler après leur mariage ou quand elles ont des enfants, et supposent également de très nombreuses reconversions.

10) - Industries alimentaires ; Bois et ameublement

Ces différentes industries présentent des caractéristiques similaires. Leur effectif, d'après les prévisions de la Commission de la Main d'Oeuvre du Ve Plan, doit rester à peu près stable ; elles sont réparties en un grand nombre de petites entreprises qui ont très peu de cadres salariés et emploient une forte proportion de personnel non spécialisé. Ceci explique en partie les effectifs importants qu'elles occupent dans la population active de 15 à 19 ans.

11) - Administrations publiques

La structure de l'emploi dans les administrations publiques est très différente pour les hommes et pour les femmes. Dans les deux sexes, on ne trouve pratiquement pas de "15-19 ans". Mais, dans les classes d'âge supérieures, les effectifs masculins croissent régulièrement ; les effectifs féminins sont maxima pour les 20 -24 ans (96.000), et décroissent ensuite (82.000 de 25-29 ans). Ceci peut signifier que les femmes fonctionnaires cessent leur activité moins tôt que les autres.

Au total, en ce qui concerne l'ensemble de cette description, on conçoit que les différences entre taux de répartition de la population active totale et taux de répartition des jeunes, puissent être normales dans certains cas. Ainsi, il est normal qu'on compte moins de "commerçants en gros" ou "d'industriels" de 15 à 19 ans que dans la moyenne de la population puisque cette catégorie ne comprend que des personnes établies à leur compte et disposant de capitaux. Il est normal aussi qu'il y ait peu de jeunes ayant une profession libérale à cause du nombre d'années d'études que cela nécessite en général, qu'il y ait moins de cadres administratifs supérieurs, de cadres administratifs moyens et même de contremaîtres à cause de la promotion que cela représente ou encore des études nécessaires ; la catégorie "transports" impose pour sa part des limites d'âge élevées, etc...

Par contre, le très fort pourcentage d'employés de commerce de 15 à 19 ans (3,23 % pour 1,73 dans la population totale) constitue par exemple une anomalie qui signifie vraisemblablement qu'un certain nombre de jeunes, sans formation, se dirigent vers ce genre d'emplois non spécialisés (en attendant le service militaire pour les garçons, le mariage pour les filles) et d'autre part, que cette catégorie de jeunes est recherchée par les employeurs à cause des abattements de salaires qui correspondent à son âge. Mais, que deviennent-ils ensuite ?

L'enquête sur la "Mobilité professionnelle en France entre 1959 et 1964", nous apprend qu'un petit nombre de jeunes parviennent à être cadres administratifs moyens, ou techniciens, mais la plupart d'entre eux se retrouvent comme ouvriers spécialisés ou manoeuvres. Les jeunes femmes, lorsqu'elles ne restent pas employées de commerce, se dirigent souvent vers le service des particuliers.

On notera également que, par suite d'un défaut de qualification, on trouve 70 % de manoeuvres chez les travailleurs de 15 à 20 ans, alors qu'on en compte 53,9 °/oo seulement dans la population active totale et que la Commission de la Main d'Oeuvre du Ve Plan prévoit une diminution de ces emplois dans les années à venir.

D'une façon générale il serait souhaitable de trouver plus de jeunes que la moyenne de la population totale dans les branches en expansion offrant des possibilités importantes de promotion et moins de jeunes dans celles qui sont en déclin ; mais l'étude de la répartition des jeunes dans les différents types d'activité ou de métiers révèle en fait des effectifs souvent excessifs dans des secteurs économiques présentant un certain nombre de traits défavorables :

- faible proportion de cadres
- main d'oeuvre peu spécialisée
- mobilité élevée.

Pour de nombreux jeunes gens engagés à l'âge de 15 à 19 ans dans ces activités, elles constituent en définitive des impasses ; ils se retrouvent après leur service militaire, sans métier valable, ayant littéralement perdu plusieurs années dans un emploi mal payé. Trop de jeunes dépourvus de formation professionnelle viennent ainsi grossir une population instable dans laquelle peuvent s'approvisionner des industries qui, pour rester compétitives, ont besoin d'une grande quantité de main d'oeuvre non spécialisée acceptant des salaires médiocres.

Ce fait est confirmé par les différents calculs faits pour appréhender globalement ce phénomène : la proportion d'un tiers de jeunes sans formation professionnelle ressort des travaux effectués par les centres de sélection militaires et d'une analyse récente du Commissariat Général au Plan, portant sur les jeunes sortis sans diplômes professionnels de l'enseignement pendant l'année 1964.

TABLEAU XIII

		Sorties de Scolarité non-profess.	Entrées en apprentissage				Différence
			Artisanat	Industries & Commerce	Autres branches	Total	
14 ans	M	115.400	34.000	18.500	15.000	67.500	47.900
	F	100.600	3.500	12.000	10.000	25.500	75.100
	T	216.000	37.500	30.500	25.000	93.000	123.000
15 ans	M	68.300	17.600	15.000	6.000	38.600	29.700
	F	49.300	2.900	7.700	4.000	14.600	34.700
	T	117.600	20.500	22.700	10.000	53.200	64.400
16 ans	M	28.000	7.500	6.800	-	14.300	13.700
	F	28.100	1.500	3.800	-	5.300	22.800
	T	56.100	9.000	10.600	-	19.600	36.500
Jeunes sans formation professionnelle						M	91.300
						F	132.600
						T	223.900

On pourrait croire que l'insuffisance de la formation correspond à une absence de disposition dans les qualités intellectuelles. Une étude sur ce point a été faite par le Docteur Rousselet et a abouti à une conclusion très nette : en dehors d'un petit effectif la population des "sans formation" est dans sa grande majorité intellectuellement normale.

Une des conséquences directes de cette situation est la très grande mobilité professionnelle de ces jeunes non qualifiés. Une enquête récente de l'INED auprès des travailleurs urbains de 15 à 24 ans en province confirme cette instabilité. Parmi les jeunes interrogés environ 20 % avaient déjà eu deux métiers et 5 % plus de deux; les proportions étant évidemment un peu plus fortes chez les 20-24 ans et restant pratiquement les mêmes pour les deux sexes.

La stabilité dans l'entreprise est encore plus faible : 60 % seulement des 15-19 ans et moins de la moitié (garçons : 40 %, filles : 47 %) des 20-24 ans n'avaient eu qu'un employeur ; le quart des 15-19 ans et le tiers des 20-24 ans en avaient eu deux ; 10 % environ des 15-19 ans et 20 à 25 % des 20-24 ans en avaient eu trois ou plus. Ajoutons encore que moins des deux tiers indiquent exercer le métier qu'ils ont appris ...

D'après un certain nombre d'enquêtes menées par le Ministère du Travail et l'I.S.S.T., on constate d'ailleurs que beaucoup de jeunes de moins de 20 ans qui travaillent ne se considèrent pas comme définitivement engagés dans la vie professionnelle ; le service militaire pour les garçons apparaît notamment comme une coupure après laquelle beaucoup espèrent pouvoir changer d'orientation.

D'autre part, l'héritage culturel et économique qu'ils ont reçu pèse lourdement sur leur choix. La profession du père, en particulier, semble déterminante : d'après une enquête 1961 de l'I.F.O.P. sur les 16-24 ans, les fils d'ouvriers sont plus nombreux à vouloir être ouvriers, les fils de cultivateurs, cultivateurs, etc... à l'exception toutefois des fils de commerçants qui préféreraient être techniciens ou ouvriers qualifiés, et des fils d'employés qui choisissent d'abord les professions libérales. Ce phénomène est moins accentué chez les filles (sauf chez les agriculteurs) mais reste encore sensible.

Le lieu d'origine influence également ce choix : on constate que les jeunes des agglomérations urbaines de plus de 100.000 habitants choisissent beaucoup moins souvent le groupe des techniciens et des ouvriers qualifiés que ceux des petites villes et des villages, pour qui ces professions semblent représenter un idéal.

L'influence du milieu culturel et géographique d'origine est renforcée par le fait que moins un jeune est scolarisé, moins il a le souci de se perfectionner ; le désir de s'instruire existe surtout chez les plus instruits déjà (1). Dans l'ensemble, les sondages de l'I.F.O.P. relèvent que 84 % des jeunes actifs ne suivent pas de cours de formation ou de perfectionnement professionnel ; mais cet état de chose n'est pas toujours volontaire puisqu'il n'existe pas partout les moyens nécessaires, en particulier dans le monde rural.

Or, un niveau scolaire bas tend à écarter le jeune des circuits institutionnalisés et l'incite à emprunter des canaux informels.

---

(1) 4 % des jeunes ouvriers n'ayant pas le C.E.P. se perfectionnent contre 10,5 % de ceux qui l'ont et 20 % de ceux dont les études se sont prolongées au-delà. (N. Leplâtre et C. Marengo).

Il procède alors par essais et erreurs dans une recherche désordonnée de conditions de travail plus avantageuses, sans véritable souci de prévision et de promotion. Une meilleure base scolaire favorise la stabilité en aidant à trouver une situation plus favorable dès le départ ; inversement le maximum de mobilité se rencontre chez les jeunes ayant terminé leurs études à 15 ans. Ces phénomènes sont encore plus sensibles chez les jeunes filles qui, dans l'ensemble, reçoivent moins de formation que les garçons et pour lesquelles, sauf dans la Fonction Publique, une promotion est relativement moins fréquente.

Il y a là un problème, tout à la fois de formation et d'orientation, à résoudre qui apparaît d'autant plus important que la qualification des jeunes semble insuffisante pour assurer la progression prévue du niveau moyen de qualification de l'ensemble de la population active dans les années à venir. En effet, une étude faite pour le Commissariat Général au Plan a montré notamment que de nombreux emplois de cadres moyens et supérieurs étaient occupés par des personnes ayant une formation inférieure à la formation désirable. Il y a insuffisance de la formation dans l'ensemble de la population active française, ce qui donne la certitude qu'une élévation du niveau des jeunes travailleurs ne risque pas, avant longtemps, de poser un problème de sous-emploi de la compétence ainsi obtenue.

En fait, on peut même se demander si une formation améliorée n'est pas susceptible, non seulement de supprimer le frein que constitue l'absence des spécialistes nécessaires, mais encore de jouer un rôle moteur dans le développement. De toutes façons, sur le plan technique, l'élévation du niveau moyen de formation pour un niveau donné de l'emploi est de nature à donner à la population active des capacités d'adaptation beaucoup plus grandes et à faciliter, en particulier, les reconversions qui s'imposent lors des changements dans les processus de fabrication.

Enfin, sur un plan économique général, on peut penser que la réalisation d'un niveau de formation plus élevé aura pour effet de diminuer la rareté des travailleurs disponibles aux niveaux élevés et moyens de qualification et, comparativement, d'augmenter la rareté relative des travailleurs sans spécialité ; le résultat de cette modification devrait être une tendance à diminuer l'écart entre les salaires et à avancer le moment où, entre deux processus de production, celui qui bénéficie de la productivité la plus élevée est économiquement préférable. L'amélioration de la formation devrait ainsi inciter les entreprises à hâter leur modernisation.

III - Les BESOINS DES JEUNES EN MATIERE DE FORMATION

En liaison avec la "montée" démographique des jeunes et leur rôle dans la vie active, le problème de leur formation est donc l'un des plus importants qui se posent actuellement.

A) L'effort général de scolarisation

Quel est, dans notre pays, l'état de l'instruction des jeunes? Les examens psychotechniques subis par les incorporés du contingent (sursitaires compris) en ont donné le tableau suivant en 1963 :

TABLEAU XIV

1	-	Ne savent pas lire	1,2% de l'effectif
2	-	Savent lire et écrire mais n'ont pas le certificat d'études primaires	25,8% "
3	-	Disposent du C.E.P. comme seul diplôme	49,8% "
4	-	Ont obtenu un diplôme du niveau du Brevet d'Etudes du 1er cycle	12,4% "
5	-	id° ... Bacc. 1ère partie	3,0% "
6	-	Bacheliers complets sans études supérieures	4,2% "
7	-	Diplômes obtenus après 2 ans d'études supérieures	1,4% "
8	-	Licenciés complets	1,6% "
9	-	Agrégés, docteurs	0,5% "

On peut s'étonner que dans un pays comme la France où l'enseignement est obligatoire depuis quatre-vingts ans, plus du quart du contingent n'ait pas atteint le niveau du Certificat d'Etudes Primaires. En fait la comparaison des enquêtes annuelles montre que le niveau scolaire moyen s'améliore rapidement. Les illettrés étaient encore 2 % en 1961 ; 31 % étaient alors au niveau primaire et les niveaux 4 et 5 ne représentaient à la même date que 11,6 % des effectifs.

Le tableau ci-dessous montre quelle a été en 11 ans la progression des candidatures et des réussites au Certificat d'Etudes Primaires et au Brevet d'Etudes du Premier Cycle :

TABLEAU XV

CATEGORIES		1952	1963
C.E.P.	INSCRITS	348.934	583.582
	ADMIS	281.403	472.027
B.E.P.C.	INSCRITS	136.141	304.699
	ADMIS	62.710	224.943

En ce qui concerne le baccalauréat, qui sanctionne les études du second cycle long de l'enseignement secondaire, le nombre de réussites totales est passé de 47.678 en 1958 à 96.924 en 1965; le pourcentage d'admission après un maximum à 73,3 % en 1960 et un minimum à 60,5 % l'année suivante est lui-même en légère progression (sauf en ce qui concerne les options mathématiques où ce pourcentage est en diminution depuis 1960).

Enfin les niveaux supérieurs eux-mêmes montrent un accroissement de l'effectif des diplômés. Dans les Facultés de Sciences par exemple, 50.344 certificats d'études supérieures ont été délivrés en 1964, pour 10.895 en 1956; dans les Facultés des Lettres, les succès en propédeutique ont plus que triplé entre ces deux dates.

D'une façon générale, dans la perspective de croissance et de progrès technique où se situent les économies des pays développés, l'investissement en capital humain ou intellectuel y a pris partout une place primordiale. Cette orientation se traduit directement dans l'évolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital des enseignements public et privé.

- TABLEAU XVI -

Evolution des dépenses d'enseignement dans les Pays du Marché Commun

- Source : Rapport Poignant (Milliards de F.)

Nature		1952	1955	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Enseignement public	Dépenses courantes	2,67	3,30	6,40	7,24	8,24	9,57	11,56	13,74
	Dépenses en capital	0,37	0,65	1,76	1,63	1,87	2,44	2,82	3,20
	Total partiel	3,04	3,95	8,16	8,87	10,11	12,01	14,38	16,94
Enseignement privé	Dépenses courantes	0,58	0,71	0,93	1,00	1,15	1,30	1,40	1,50
	Dépenses en capital	0,04	0,10	0,12	0,12	0,12	0,15	0,16	0,17
	Total partiel	0,62	0,81	1,05	1,12	1,27	1,45	1,56	1,67
TOTAL GENERAL		3,66	4,76	9,21	9,99	11,38	13,46	15,94	18,61

Pour sa part le budget français de l'enseignement représentait en 1952 9,3 % du budget total de l'Etat ; en 1964 cette proportion s'élevait à 17,3 %. Par rapport au Produit National Brut, les dépenses totales d'enseignement sont passées de 2,54 % en 1952 à 4,35 % en 1964. La part de son Produit National Brut que la France consacre à l'enseignement croît donc régulièrement mais la proportion actuelle nous laisse encore derrière les Etats-Unis, (5,80 % de leur P.N.B. en 1963), les Pays-Bas (5,80 % en 1964) et l'U.R.S.S. (5,04 % en 1962). Il est juste cependant de reconnaître à ce sujet que le montant de la part de l'Etat dans les dépenses d'enseignement n'est pas exactement comparable d'un pays à l'autre (par exemple une charge plus ou moins lourde peut être demandée aux familles, aux collectivités locales, etc...); d'autre part on constate qu'au cours de la période de progression mentionnée ci-dessus, le retard de la France au départ (1952) était beaucoup plus considérable puisqu'elle ne se classait à ce sujet qu'après les U.S.A., le Royaume-Uni, l'U.R.S.S., les Pays-Bas, la République Fédérale allemande, l'Italie et la Belgique...

Cette croissance de l'effort budgétaire, très supérieur aux progrès de la démographie, traduit en fait l'influence de trois ordres différents de phénomènes : la hausse moyenne des prix (qu'on

peut évaluer à 55 % entre 1952 et 1964), l'augmentation des traitements des enseignants, enfin et surtout les progrès de la scolarisation, c'est-à-dire de la proportion des jeunes qui, au niveau de chaque tranche d'âge, sont engagés dans les études.

A partir du montant de ces dépenses de l'Etat, on a pu calculer les coûts de formation correspondant aux différents niveaux d'enseignement (1)

- Sortant par exemple en 1962 d'une classe de 3ème, un élève qui a fréquenté l'école à partir de 6 ans a coûté au total à la collectivité 8.789 Frs s'il est passé par un C.E.G., et 11.582 Frs s'il est passé par un lycée. La formation d'un bachelier revient en moyenne à 17.500/ 18.000 Frs; celle d'un licencié à plus de 29.000, d'un ingénieur à plus de 33.000 Frs. Il faut bien entendu ajouter à ces dépenses la participation des familles : coût des études surveillées, des cours supplémentaires, du transport, de la demi-pension ou de l'internat, des manuels, des fournitures, assurances et cotisations scolaires, etc... Le C.R.E.D.U. a publié à ce sujet les résultats ci-dessous (valables pour la province, à l'exclusion de la région parisienne), intégrant également les dépenses de loisirs et de vacances des jeunes :

- TABLEAU XVII -

Dépenses familiales annuelles moyennes pour l'éducation d'un enfant

Catégorie Socio-professionnelle des parents	Dépenses (F)
Ouvriers de l'industrie	428
Employés de l'ind., du comm., de l'administ.	640 à 798
Cadres " " " " " "	866 à 965
Agriculteurs exploitants	1.074
Commerçants	1.061
Professions libérales	1.278

D'une façon générale (sauf peut-être en ce qui concerne les agriculteurs qui supportent presque toujours des frais importants d'internat surtout dans l'enseignement privé), on constate que la dépense annuelle croît en valeur absolue avec le revenu; mais la part que cette dépense représente par rapport à ce dernier diminue lorsqu'il augmente. D'autre part, il est évident que la dépense moyenne augmente avec l'âge : de 7 ans à 17-18 ans, elle est multipliée par trois.

Mais si l'éducation entraîne des coûts publics et privés, on peut considérer aussi qu'elle doit, dans le futur, "rapporter". On a donc tenté de comparer l'éducation avec d'autres investissements nationaux productifs.

(1.) Enquête du Centre de Recherches sur l'Economie de l'Education (CREDU) V.également : SAUVY, "La montée des Jeunes".

Dans une étude publiée en 1959, Odd Aukrust tentait notamment de démontrer que le facteur humain joue un rôle au moins aussi important que le capital physique dans la croissance économique. Utilisant une fonction de Cobb Douglas pour exprimer cette croissance, et ayant déterminé la valeur de tous les termes pour l'économie norvégienne de 1900 à 1955, il aboutit à la conclusion que la production s'accroît de 0,2 % pour 1 % d'augmentation du capital réel, de 0,7 % pour un accroissement de 1 % de la force de travail, et de 1,8 % pour un accroissement de 1 % de ce qu'il appelle le "facteur humain", c'est-à-dire essentiellement le capital intellectuel utilisé.

On a cherché également à évaluer l'apport de l'éducation au bien-être économique par la mesure d'"avantages directs" et d'"avantages indirects" semblables à ce que Marshall a appelé "économies externes". Dans cette optique, les économistes de la Faculté de Chicago remarquaient qu'en principe les avantages directs de l'éducation peuvent se mesurer par les revenus des individus : plus un individu est qualifié, plus il gagne d'argent. Pour déterminer la rentabilité des études, l'Ecole de Chicago compare donc le "révenu abandonné" (qui correspond à ce que l'individu ne gagne pas pendant qu'il poursuit ses études) aux gains qu'il peut attendre ensuite de sa qualification.

En France le problème de l'affectation optimum des crédits entre les diverses branches économiques, et l'enseignement considéré comme une branche particulière, fait l'objet des travaux du Centre d'Etude de la Prospection Economique à moyen et long terme (C E P R E L) qui travaille actuellement sur un modèle économétrique expérimental.

En fait l'appréciation de la rentabilité de l'enseignement reste encore très délicate, d'autant qu'elle ne peut se borner à prendre seulement en considération la préparation de l'individu à sa vie professionnelle. La formation civique, par exemple, qui devrait comporter la possibilité pour le plus grand nombre d'appréhender les problèmes nationaux et de comprendre l'essentiel des options qui peuvent être offertes au citoyen, a certainement une grande importance pour l'avenir du pays; il en est de même de l'amélioration de la santé physique et mentale, de l'adoption d'attitudes favorables au progrès, etc... L'éducation a autant pour fin le développement intellectuel et spirituel de l'ensemble de la nation que la formation des mains et des cerveaux nécessaires au fonctionnement de son économie; elle est à la fois bien de consommation et facteur de production.

Aussi, à la fois pour mettre en oeuvre les principes de justice sociale dont ils se réclament que pour former la population active nécessaire à leur croissance, tous les pays économiquement développés se sont engagés depuis la 2ème guerre mondiale dans un important effort de scolarisation, notamment au niveau des enseignements supérieurs et de second degré.

En France, cet effort se traduit dans les statistiques constatées et prévisionnelles de la Commission de l'Equipement Scolaire, Universitaire et Sportif du Vème Plan.

- TABLEAU XVIII

Effectifs d'élèves et taux de scolarisation aux différents niveaux d'enseignement public et privé (1)
(Milliers d'élèves)

Année Scolaire	Effectifs et Taux de scol.	Enseigt. pré-scolaire	Enseigt. élément. (CP à CM2)	Premier cycle (2)	Second cycle court (3)	Second cycle long	Enseignt. supérieur (4)
1958	Effectifs	1335,0	4819,8	2295,7	63,3	323,6	170
1959	Taux	42,2%	117,7%	81,4%	5,6%	20,0%	5 %
1964	Effectifs	1689,7	4879,0	2943,3	135,9	692,0	340
1965	Taux	51,4%	119,5%	89,2%	7,9%	27,0%	9,11%
1972	Effectifs	2408,6	4624,6	3306,8	561,7	964,2	744
1973	Taux	71,7%	113,6%	101 %	34,4%	39,4%	15,03%
1975	Effectifs	2717	4510	3240,5	702,0	1063,6	810/820
1976	Taux	83 %	110 %	99,2%	43,0%	43,6%	20 %

1) Les "taux de scolarisation" représentent le rapport entre les effectifs de telle catégorie d'enseignement et la population totale des tranches d'âge réputées correspondre à ce niveau de formation; les taux supérieurs à 100 s'expliquent par la présence de redoublants.

2) y compris les classes primaires postérieures au cours moyen 2ème année.

3) En ce qui concerne la structure ancienne du second cycle court, on n'a retenu que la 3ème année d'étude (16 à 17 ans en principe) des Collèges d'Enseignement Technique, donc une seule classe d'âge; pour les prévisions au contraire, on tient compte de deux classes d'âge (16 à 18 ans en principe). La progression réelle du taux de scolarisation est donc moins forte que la progression indiquée, d'autant que les nouvelles dispositions en cours d'application concernant la formation professionnelle établissent la possibilité d'une préparation en un an seulement ; faute d'estimations numériques suffisamment précises nous n'avons pu cependant en tenir compte.

4) non compris les étudiants étrangers inscrits en France.

B) Le développement des enseignements de second et de troisième degré -

A la lecture de ce tableau on constate que seuls les effectifs de l'école primaire élémentaire (6 à 11 ans en moyenne) ne progressent pas : ce type d'enseignement est en effet depuis longtemps obligatoire et lié à la seule évolution démographique des jeunes classes, lesquelles ne subiront pas d'importantes variations d'ici 1972 ; d'autre part, le nombre des enfants scolarisés à ce niveau avant qu'ils aient six ans ou après 11 ans (redoublants) devrait diminuer dans les années à venir.

Au contraire, dès le niveau pré-scolaire (2 à 5 ans), on peut constater un accroissement sensible des taux de scolarisation, la seule limite à cette évolution étant le nombre de places disponibles dans les écoles maternelles, dont la valeur pédagogique d'une part, les conditions sociales d'autre part (travail de la mère) assurent le succès.

Mais au niveau de l'enseignement secondaire, l'accroissement des taux de scolarisation est beaucoup plus marquant, en France comme dans tous les pays économiquement développés. Au cours de la décade 1952-1962, on a pu estimer l'augmentation du nombre des élèves dans les formations générales du Second Degré à 8 % en U.R.S.S., 44 % en Allemagne Fédérale, 62 % en Angleterre, 72 % en Italie, 110 % aux Pays Bas ; en Francs, elle a été de 133 %.

En liaison avec ce développement, l'enseignement secondaire français a, depuis 1959, modifié ses structures, simplifiant et harmonisant les voies qui s'offraient aux enfants à l'issue du Cours Moyen 2ème Année. Désormais, le "premier cycle" secondaire, comportant les classes de la 6ème à la 3ème, devient peu à peu un enseignement obligatoire succédant à la formation primaire (1). Il concernera, avec la prolongation de la scolarité, tous les jeunes de 11 à 15 ans en moyenne et, du fait des redoublements, un certain nombre d'élèves plus âgés. Les effectifs des classes d'âge concernées restent stables mais le taux de scolarisation spontanée au niveau 14-16 ans progresse rapidement et approchera bientôt 100 % (traduisant ainsi dans les faits l'application de l'ordonnance du 6 janvier 1959) ; d'autre part,

(1) La fermeture progressive des classes primaires "de fin d'études" réserve cet enseignement aux C.E.G. (Collège d'Enseignement Général n'assurant pas, sauf exception, la formation classique), et aux C.E.S. (Collège d'Enseignement Secondaire, possédant toutes les sections du Premier Cycle).

la mise en pratique de la réforme de l'enseignement amène progressivement le rejet des qualifications professionnelles spécialisées au-delà de la classe de 3ème. Ces différents facteurs expliquent qu'entre 1958 et 1970, les effectifs scolarisés au niveau du premier cycle secondaire auront au total progressé de 50 %.

C'est à l'issue de ce premier cycle que doit se situer le premier palier d'orientation du système scolaire. Trois voies s'ouvrent devant l'adolescent : soit abandonner ses études et aller travailler, soit entrer dans le "second cycle court" et recevoir une préparation professionnelle (notamment dans un collège d'enseignement technique), soit viser plus loin et accomplir 3 années d'études dans un "second cycle long" (lycée classique, moderne ou technique). Il est évidemment assez difficile de prévoir la ventilation probable des effectifs entre ces différentes possibilités, car un grand nombre de facteurs président à la distribution. La demande des familles reste cependant la motivation principale de l'orientation, mais on ne saurait l'extrapoler aux prévisions que dans le cas où on considérerait qu'elle est actuellement satisfaite, et si ses conditions psychologiques (besoin de promotion sociale) et économiques (intérêt respectif des différents débouchés sur le marché de l'emploi) restaient inchangées, ce qui est peu concevable.

L'appréciation des effectifs prévisibles et souhaitables au niveau des enseignements supérieurs est non moins délicate - On sait que l'éventail constitué par les Facultés et les Ecoles d'Ingénieurs vient de s'enrichir d'une possibilité supplémentaire par la création des Instituts Universitaires de Technologie, assumant en 2 ans la préparation des étudiants à différents brevets de techniciens supérieurs (1). Mais d'une façon générale les facteurs démographiques, sociaux et pédagogiques se conjuguent pour susciter un accroissement considérable du nombre des étudiants. Le rapport entre cet effectif et celui des bacheliers des 4 années précédentes était de 1,03 en 1955 ; il atteignait 1,08 en 1964, et pourrait s'élever à 1,12 en 1972.

---

(1) Décret du 7 Janvier 1966 - "La mission des Instituts Universitaires de Technologie est de former des cadres et techniciens supérieurs des activités industrielles et du secteur tertiaire dont le rôle est de traduire dans le concret des conceptions abstraites ou les résultats des recherches théoriques. Ils doivent donc posséder une formation technique plus profonde et plus précise que celle des ingénieurs et, éventuellement, une vue générale des choses plus large que celle des simples techniciens... Il a été établi qu'une telle formation peut être assurée en deux ans, à partir d'un baccalauréat ou d'un niveau de culture équivalent, sous réserve d'une utilisation complète du temps disponible (alternance des stages et des périodes d'enseignement) et de l'emploi d'une pédagogie originale, faisant appel à divers types d'enseignants". (La Réforme de l'Enseignement. Brochure du Ministère de l'Education Nationale, 1966).

On a donc prévu une augmentation spontanée très forte des effectifs des enseignements supérieurs entre 1964-65 et 1972-73 (+ 117 %) ; cependant si l'on se réfère aux besoins de recrutement en personnel de niveau supérieur établis par la Commission de la Main d'Oeuvre du V° Plan, on constate que, même compte tenu de cette augmentation, la formation réalisée ne pourra entièrement couvrir les besoins de l'économie française à cette époque. Pour y répondre, il semble nécessaire de prévoir, à partir de 1972, le passage dans les enseignements supérieurs de 20 % au moins de chaque classe d'âge, ce qui implique que 33 % au moins de ces classes ont terminé des études de second degré.

Restera encore à obtenir une ventilation satisfaisante entre les différentes formations supérieures, correspondant elle-même à la situation du marché du travail, et en particulier aux besoins croissants en techniciens et en scientifiques: La Commission du V° Plan a prévu à ce sujet les effectifs ci-dessous par comparaison avec la situation antérieure :

- TABLEAU XIX -

Nombre des étudiants par discipline et types d'enseignement.

	DROIT		LETTRES		SCIENCES		MEDECINE	PHARMACIE	TOTAL
	FAC	IUT	FAC	IUT	FAC	IUT			
1963-64 Effectif	61.851	-	107.455	-	104.060	-	42.114	10.831	326.311
Pourcentage.	19 %	-	32.9 %	-	31.9 %	-	12.9 %	3.3 %	100
1972 Effectif	110.090	35.000	172.580	57.420	226.340	75.290	66.890	21.370	792.900
Pourcentage	18,3 %		29 %		41,6 %		8,4 %	2,7 %	100

En fait, les chiffres relatifs à 1972 tiennent compte des retards déjà pris ; il aurait été souhaitable par exemple que l'objectif de 42 % d'étudiants scientifiques fut atteint dès 1969. Encore faut-il considérer que par suite du libre accès des Facultés à tous les bacheliers les pourcentages de réussite dans l'enseignement supérieur sont beaucoup plus faibles en France que dans les pays qui donnent au recrutement de leurs étudiants un caractère sélectif.

Ces pourcentages de réussite sont en effet les suivants :

U.R.S.S.	77,2 %
U.S.A.	63 à 65 %
R.F.A.	60 %
Belgique	60 %
France	57 %

Notre pays aura ainsi à résoudre dans un proche avenir le problème posé par la confrontation des exigences de l'enseignement supérieur en matière de recrutement, et des besoins considérables de l'économie du pays en personnel hautement qualifié. D'une façon générale en effet les prévisions s'accordent sur l'élévation des qualifications de tous niveaux réclamée par l'évolution économique.

- TABLEAU XX -

Besoins prévisibles de l'économie française en niveaux de formation (1)

Source : Commissariat au Plan

(Milliers de personnes)

	Effectifs en 1962		Perspectives pour 1978		Besoins de 1962 à 1978 (2)	
	H	F	H	F	H	F
Agriculteurs, bûcherons, marins pêcheurs (essentiellement niveaux IV à VI)	2.685	1.271	1.618	599	277	117
Ouvriers, artisans (niv. V & VI)	5.656	1.388	6.819,5	1.425	2.934	618
Transports, P.T.T. (niv. V & VI)	850	956	1.236	1.005	686	517
Personnel admin. commercial, scient. et techn. autre que de direction (niveaux I à V)	2.065	2.276	2.689	3.237	1.371	1.789
Emplois de direction (niveau I)	329	48	510	81	331	56
Prof. enseignantes, litter. jur. artist. médic. (niv. I à VI)	343	360	524	633	302	394
Armée, police, divers, (niveaux I à VI)	533	186	772	354	400	241

(1) Niveaux I et II : diplômés de l'enseignement supérieur
III : " des instituts techniques supér. techniciens sup. et assimilés.
IV : baccalauréats, brevets de techniciens ou équivalents
V : Certif. d'apt. profess. Brevet d'enst. du Premier Cycle et assimilés.

(2) Les "besoins" résultent de la balance entre les créations ou suppressions d'emplois dûes à l'évolution économique et les besoins de remplacement du personnel existant.

On estime au total qu'entre 1962 et 1970 les besoins en personnel de niveau I à IV se seront élevés à 1,7 millions de postes à pourvoir ; de 1970 à 1978, ils dépasseront 1,9 millions. Or, le total des ressources disponibles pour toute la période 1962-1978 ne semble pas pouvoir dépasser 2,85 millions de personnes des niveaux considérés.

La formation de techniciens en particulier reste insuffisamment répandue actuellement : en 1964-65, 71 % des élèves du Second Cycle étaient scolarisés dans les lycées classiques et modernes alors que 29 % seulement étudiaient dans un lycée technique. L'objectif pour 1972-73 est une diminution de cette disparité et l'arrivée aux proportions de 65 % pour l'enseignement classique et moderne, de 35 % pour l'enseignement technique "long".

Une autre difficulté réside dans l'insuffisance des effectifs en formation technique de style "court" (notamment préparations aux métiers d'ouvrier qualifié). La Commission du V° Plan a fixé à ce sujet les objectifs souhaitables en 1972 : si l'on admet qu'à l'issue de la scolarité obligatoire, 25 % des jeunes entrent directement dans la vie active, 35 % devraient se diriger vers le Second Cycle long, et 40 % vers le Second Cycle court. En fait ce dernier chiffre ne semble pas pouvoir être atteint dans les délais prévus, d'autant qu'à l'insuffisance des locaux et de l'effectif des maîtres à ce niveau s'ajoutent les difficultés psychologiques créées par la propension permanente d'accroissement des taux de scolarisation dans le Second Cycle long.

Au total, on rappellera qu'en France, pour une population active de 19 millions de personnes au recensement de 1962 et alors que les taux moyens d'expansion et de renouvellement font apparaître un besoin annuel moyen de près de 700.000 offres d'emploi jusqu'en 1978 (tableau XIX) , le nombre des principaux diplômes de formation professionnelle délivrés cette même année 1962 n'atteignait pas 200.000, se ventilant comme suit :

- Certificats d'aptitude professionnelle	128.109
- Diplômes des Centres de Formation Prof. des Adultes (F.P.A.)	23.762
- Brevets professionnels	5.297
- Brevets d'enseignement	
Industriel	8.090
Commercial	10.353
Social et Hôtelier	787
- Diplômes d'Infirmières et d'Ass. Sociale	6.400
- Bacc. Techn., Brevets de techniciens et de techniciens supérieurs	7.131
- Diplômes d'ingénieurs	6.133

Bien entendu le progrès de la formation générale acquise au travers d'études non-techniques ne reste pas inutile face aux exigences de la qualification professionnelle, surtout si l'on tient compte des formes nouvelles de celle-ci et aussi des nécessités engendrées par les mutations d'activités ; cela est d'autant plus sensible qu'on s'élève dans l'échelle des niveaux d'enseignement.

La prolongation de la scolarité obligatoire, dans les prochaines années, apportera donc certainement une amélioration à la sous-qualification de trop nombreux jeunes , mais elle ne peut constituer à elle seule une solution à ce grave problème. D'autre part un des aspects les plus difficiles de l'action à entreprendre concerne les jeunes déjà entrés dans la vie active, et qui échappent, par conséquent, à l'action de l'appareil scolaire classique ; leur "recyclage" suppose une adaptation et un développement sans précédent de la formation des adultes.

Au total, un problème d'adéquation des modalités de formation aux besoins de compétence professionnelle de la population active est posé en France ; il pourrait paraître souhaitable à ce sujet que dans le cadre de la préparation des Plans soient définis des objectifs non seulement d'équipement, mais aussi de formation, c'est-à-dire que la politique scolaire à long terme se fixe des buts à échéance limitée compatibles avec les perspectives économiques et sociales du pays.

IV - LE NIVEAU DE VIE DES JEUNES

La part croissante de la publicité commerciale qui s'adresse aux jeunes témoigne de leur importance dans la consommation. Une des composantes en est constituée par les dépenses des jeunes eux-mêmes, une autre par leur influence sur les achats des adultes, soit au travers des relations entre parents et enfants, soit par des circuits d'influence plus complexes.

A) Les revenus des jeunes :

L'INED a réalisé en 1964 une enquête sur la rémunération des jeunes travailleurs urbains (actifs de 15 à 24 ans dans les villes de plus de 50.000 habitants, région parisienne exclue).

En moyenne, ces jeunes ont gagné 488 francs par mois. Pour 29%, cette rémunération était inférieure à 400 f.; pour 59 % elle s'établissait entre 400 et 700 f.; enfin 9 % percevaient plus de 700 f.. Pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans, le salaire moyen était de 419 francs; il était de 541 francs pour les 20-24 ans.

Cette différence entre les deux groupes d'âges est significative. Après 20 ans, un jeune actif sur trois gagnait, en 1964, 600 francs et plus par mois; avant vingt ans, un jeune sur 10 seulement était dans cette situation. Mais cette influence de l'âge est plus forte pour les garçons, le service militaire marquant une coupure assez nette : la différence entre la moyenne des rémunérations avant et après 20 ans était de 154 f. par mois chez les garçons, de 104 f. seulement chez les filles.

D'une façon générale d'ailleurs, l'inégalité du niveau moyen des salaires masculins et féminins est une autre caractéristique de la situation des jeunes travailleurs urbains. En moyenne, les filles interrogées gagnaient mensuellement 92 francs de moins que les garçons; si 20% de ces derniers devaient se contenter d'un salaire inférieur à 400 francs, 39 % des filles ne dépassaient pas cette faible rémunération.

Cette inégalité croît avec l'âge. Alors que garçons et filles de 15-19 ans gagnaient, en moyenne, respectivement 446 et 384 francs, différence surtout imputable aux salaires supérieurs à 600 francs (qui concernaient 13 % des garçons et seulement 3 % des filles), pour 20-24 ans l'écart entre les salaires moyens était de 112 francs en faveur des garçons (600 francs pour ces derniers, 488 francs pour les filles). Comme avant vingt ans, on trouve pour cette

deuxième tranche d'âge environ quatre fois plus de garçons que de filles gagnant 700 francs et plus par mois; inversement, un quart des filles de 20-24 ans n'atteignaient pas 400 francs par mois, tandis que moins d'un garçon sur dix était dans cette situation précaire.

Enfin les salaires varient selon que les jeunes actifs possèdent ou non un diplôme professionnel, les différences étant significatives sans être très importantes. Ainsi, avant 20 ans, les actives et actifs diplômés gagnent 18 % de plus que ceux qui ne possèdent pas de diplôme professionnel. Après 20 ans, l'écart se réduit à 12 ou 13 %. Le poids du diplôme diminue donc légèrement avec le temps : après quelques années de vie professionnelle, les éléments de la réussite se diversifient. Phénomène logique, mais qui semble se manifester plus rapidement qu'on ne le pense habituellement.

La dimension des entreprises, la taille et le caractère des agglomérations semblent jouer par contre un assez faible rôle. Par exemple, le salaire moyen des garçons de 20-24 ans est de 589 f. pour ceux qui travaillent dans les petites entreprises, de 613 f. dans les entreprises de plus de 200 salariés. Toujours pour les garçons de 20-24 ans, l'écart entre les salaires moyens perçus dans les petites agglomérations et dans les grandes est seulement de 10 francs.

Ces remarques relatives aux jeunes travailleurs urbains de province recoupent les résultats d'une enquête de l'INSEE (1963) concernant l'ensemble des jeunes travailleurs de l'industrie, du commerce et des services (tableaux XXI et XXII).

Outre la faiblesse moyenne, déjà soulignée, des salaires des jeunes, on constate que la variation avec l'âge est plus ou moins rapide suivant les catégories socio-professionnelles. Ainsi, pour les ouvriers et les employés, le salaire annuel arrive très rapidement au niveau du salaire moyen (il est même supérieur à celui-ci pour ouvriers qualifiés de 26 à 30 ans). Par contre, dans toutes les catégories résultant d'une promotion en cours de carrière (contremaîtres par exemple), ou comportant de nombreuses possibilités de promotion dans la catégorie même (cadres supérieurs) la progression est prolongée jusqu'à un âge beaucoup plus avancé : le salaire annuel moyen des contremaîtres atteint son maximum dans la classe d'âge 41-50 ans, celui des cadres supérieurs croît pratiquement jusqu'à l'âge de la retraite.

TABLEAU XXI A

Répartition des salariés et salaires nets annuels moyens par catégorie socio-professionnelle et par tranche d'âge en 1963
Sexe masculin. Secteur privé et semi-public.

Source I.N.S.E.E.

% : proportion des salariés
S : salaire net moyen (en francs)

Catégorie		Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 30 ans	Tous âges	Effectifs (milliers)
Cadres supérieurs	%	-	-	1,5	8,1	100	324,4
	S	-	-	16.677	21.514	33.582	
Ingénieurs	%	-	-	2,5	16,3	100	83,7
	S	-	-	17.361	21.811	30.957	
Cadres adm. supérieurs	%	-	-	1,0	5,1	100	228,4
	S	-	-	17.903	21.981	34.971	
Cadres moyens	%	0,2	1,1	8,5	14,9	100	647,8
	S	2.984	6.755	10.711	14.532	17.303	
Techniciens	%	0,4	2,3	12,5	18,1	100	266,0
	S	4.596	7.162	10.483	13.834	15.264	
Cadres adm. moyens	%	-	-	4,7	12,2	100	345,5
	S	-	-	11.744	15.592	19.176	
Employés	%	6,2	5,5	12,3	13,1	100	777,7
	S	2.982	5.819	8.166	9.940	9.627	
Employés de bureau	%	-	5,1	12,7	12,9	100	525,5
	S	-	6.360	8.214	9.737	9.787	
Employés de commerce	%	-	5,0	14,2	16,7	100	200,5
	S	-	5.170	8.097	10.379	10.894	
Ouvriers et contremaîtres	%	6,0	5,1	11,8	14,7	100	4947,8
	S	2.883	5.735	7.620	8.509	8.225	
Contre-maîtres	%	-		3,1	10,00	100	315,7
	S	-		10.743	12.718	14.080	
Ouvriers qualifiés	%	-	4,8	14,0	16,8	100	2000,0
	S	-	6.341	8.159	9.088	9.035	
Ouvriers spécialisés	%	-	5,6	12,5	16,0	100	1455,4
	S	-	5.859	7.305	7.927	7.725	
Manoeuvres	%	-	6,9	13,5	14,3	100	691,8
	S	-	5.369	6.335	6.628	6.384	
Apprentis et jeunes ouvriers	%	92,1	7,2	0,4	0,3	100	310,1
	S	2.877	3.457	4.398	4.158	2.929	
Mineurs	%	-	2,5	8,4	14,0	100	157,0
	S	-	5.863	7.480	8.024	9.097	
Personnel de service	%	-	5,4	9,7	10,7	100	110,6
	S	-	5.076	6.623	7.637	7.221	
Autres catégories	%	-	1,9	8,0	10,4	100	9,2
	S	-	6.699	12.670	12.455	13.831	
ENSEMBLE DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	%	5,1	4,5	11,00	14,2	100	6817,5
	S	2.901	5.757	7.965	9.610	10.445	

TABLEAU XXI B

Répartition des salariés et salaires nets annuels moyens par catégorie socio-professionnelle et par tranche d'âge en 1963 - Sexe féminin - Secteur privé et semi-public

Source : I.N.S.E.E.

%: proportion des salariés
S: Salaire net moyen (en f.)

		Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 30 ans	Tous âges	Effectifs (milliers)
Cadres supérieurs	%	-	-	5,6	9,3	100	31,2
	S	-	-	9.269	14.839	20.432	
Ingénieurs	%	-	-	15,7	26,4	100	2,3
	S	-	-	14.839	19.361	21.540	
Cadres adm. supérieurs	%	-	-	1,1	5,1	100	22,4
	S	-		10.611	14.903	22.363	
Cadres moyens	%	0,1	3,8	13,9	13,5	100	160,6
	S	4.964	5.397	8.402	10.689	11.763	
Techniciens	%	0,9	7,1	17,9	14,4	100	21,8
	S	4.964	7.149	9.219	11.141	10.977	
Cadres adm.	%	-	-	8,6	12,3	100	85,1
	S	-	-	9.793	11.964	13.652	
Employés	%	6,8	14,2	19,1	12,3	100	992,8
	S	3.496	5.684	7.015	7.797	7.306	
Employés de bureau	%	-	14,5	21,3	13,7	100	706,4
	S	-	6.091	7.346	8.218	7.998	
Employés de commerce	%	-	15,1	18,0	12,0	100	212,9
	S	-	4.566	5.729	6.222	6.284	
Ouvriers et contre-maîtres	%	12,3	12,0	13,5	9,5	100	1.159,3
	S	3.218	4.787	5.406	5.828	5.394	
Contre-maîtres	%	-	-	7,1	9,5	100	27,3
	S	-	-	8.252	9.177	10.179	
Ouvriers qualifiés	%	-	13,8	17,3	11,4	100	256,2
	S		4.933	5.733	6.281	6.078	
Ouvriers spécialisés	%	-	14,1	16,2	11,5	100	548,4
	S	-	4.896	5.323	5.666	5.547	
Manoeuvres	%	-	11,0	11,4	8,5	100	176,4
	S	-	4.561	4.879	5.150	5.014	
Apprentis et jeunes ouvriers	%	95,0	4,5	0,3	0,2	100	147,9
	S	3.200	3.490	3.250	3.226	3.217	
Mineurs	%	-	14,7	16,9	13,7	100	3,1
	S	-	4.168	4.859	5.514	5.285	
Personnel de service	%	-	12,8	16,8	10,8	100	139,4
	S	-	4.248	5.357	5.786	5.328	
Autres catégories	%	-	14,0	23,2	14,0	100	1,4
	S	-	7.071	8.366	14.861	11.917	
ENSEMBLE DES CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES	%	8,5	12,2	15,8	11,0	100	2.484,7
	S	3.306	5.181	6.363	7.198	6.759	

- TABLEAU XXII -

Pourcentage des salariés d'une tranche d'âge en fonction du salaire annuel

Source I.N.S.E.E. 1963

Tranche de salaire net annuel	Sexe	Tous âges	dont 14 ans	15 ans	16 ans	17 ans
Moins de 500 f	Mascul.	1,2	32,4	25,3	15,6	7,6
	Féminin	1,2	17,7	12,2	8	4,1
	Ensemble	1,2	27	20,6	12,7	6,1
500 à 1.000 f	M	0,5	10	10,3	8,7	4,1
	F	0,7	7,6	7,5	4,4	2,3
	E	0,6	9,2	9,3	7,1	3,5
1.000 à 2.000 f	M	1,6	22,2	23	22,6	14,8
	F	2,1	26,2	18,6	12,3	6,6
	E	1,7	23,6	21,4	18,7	11,5
2.000 à 3.000 f	M	1,7	19,8	19	15,5	13,3
	F	4,3	30,2	32,1	24,9	15,6
	E	2,4	23,6	23,7	19,1	14,2
3.000 à 4.000 f	M	3,6	8,6	13,1	16,4	16,8
	F	10,7	10,5	17,7	25,1	27,8
	E	5,5	9,3	14,7	19,7	21,3
4.000 à 5.000 f	M	6,5	3,1	5,7	11,8	18,4
	F	17,4	4,2	8,3	14,8	22,1
	E	9,4	3,5	6,7	12,9	19,9
5.000 à 6.000 f	M	9,4	1,5	2,2	7,4	13,3
	F	17	1,5	2,7	6,5	13,3
	E	11,4	1,5	2,4	13,3	13,3
6.000 à 7.000 f	M	22,6	0,7	0,8	2,2	6,3
	F		0,8	0,6	2,4	5,1
	E	22,2	0,8	0,7	2,3	5,8
7.000 à 8.000 f	M		0,8	0,3	0,8	2,9
	F	22,5	0,6	0,2	0,5	1,6
	E		0,7	0,3	0,7	2,3
8.000 à 9.000 f	M	19,5	0,5	0,2	0,3	1,1
	F		0,5	0,1	0,1	0,5
	E	11,8	0,5	0,1	0,2	0,9
9.000 à 10000 f	M		0,4	0,1	0,1	0,4
	F		0,2	-	0,1	0,2
	E	17,4	0,3	0,1	0,1	0,3
Plus de 10000 F	M	33,4	-	-	-	1
	F	12,7	-	-	-	0,8
	E	27,9	-	-	-	0,9

Effectif en milliers (1ère col.) salaire net moyen (2ème colonne)	M	6818	10445	18	1749	71	1932	108	2530	134	3647
	F	2485	6759	10	2098	40	2412	65	3061	92	3896
	E	9302	9461	28	1876	111	2103	173	2729	226	3748

En apparence, si l'on s'en tient au chiffre global, les femmes se rapprochent beaucoup plus vite du salaire moyen "tous âges" que les hommes. En fait, il faut considérer qu'en raison de l'évolution avec l'âge du taux d'activité féminin, le poids des jeunes travailleuses dans le calcul de cette moyenne est beaucoup plus élevé que celui des hommes : les femmes salariées de moins de 26 ans représentent 36,5 % du total des salariées alors que les hommes du même âge ne représentent que 20,6 % de leur catégorie. Il reste que, compte tenu des interruptions d'activité, nuisibles sur le plan des rémunérations et beaucoup plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes, l'ensemble des salaires féminins augmentent moins vite que ceux des hommes ; ceci se traduit par une différence croissante avec l'âge entre les salaires des hommes et des femmes. Les salaires masculins sont supérieurs de 11 % à ceux des femmes pour les 18-20 ans ; la différence passe à 25 % pour les 20-25 ans et à 33 % pour les 26-30 ans. Elle continue à s'accroître par la suite, atteignant 46 % pour les 31-40 ans et 56 % pour les 41-50 ans.

Par ailleurs, la faiblesse relative des salaires masculins par rapport aux salaires féminins chez les très jeunes gens s'explique par la plus grande proportion d'apprentis, très peu payés, chez les hommes (il faudrait cependant tenir compte à leur sujet des avantages sociaux dont continue à jouir leur famille pendant la durée de leur apprentissage).

En ce qui concerne les jeunes actifs de la population agricole, une autre enquête de l'INSEE (1962) a donné les résultats suivants, caractérisés notamment par la rémunération, presque symbolique, des "aides familiaux".

- TABLEAU XXIII -

Salaire moyen annuel des jeunes agriculteurs salariés

	Agriculteurs exploitants et aides familiaux	Salariés agricoles
moins de 21 ans	455	2.495
21 - 25 ans	1.503	3.522

Enfin, une enquête de la Mutuelle Nationale des Etudiants de France, (Le Budget de l'Etudiant, dans Recherches Universitaires n° 6 - 1964) donne une description assez détaillée des ressources pour cette catégorie de jeunes.

Le revenu moyen des étudiants est d'environ 600 francs par mois. Il a comme origine, pour 51 % l'aide des parents, pour 24 % le travail de l'étudiant, pour 13 % les bourses d'études et pour 10 % les prétraitements des futurs enseignants admis dans les I.P.E.S (1).

La répartition est assez différente pour Paris et la province. Les étudiants parisiens sont plus dépendants, puisque l'aide des parents représente 54,6 % de leurs ressources contre 49 % en province.

Par contre, les bourses représentent un montant beaucoup moins élevé à Paris (8 %) qu'en province (16 %), de même que les contrats IPES (5 % contre 11 % en province). En conséquence, malgré l'aide plus élevée des parents, les étudiants parisiens doivent tirer de leur travail un pourcentage plus élevé de leurs ressources, (28,6 % contre 21,2 en province).

Cette aide des familles est très liée à la catégorie socio-professionnelle des parents. Les "professions libérales et cadres supérieurs" sont ceux dont l'aide représente le plus fort pourcentage (68,3 et 53,2 pour les patrons de l'industrie et du commerce, catégorie très hétérogène). Le pourcentage le moins élevé correspondant aux ouvriers (26,9) . En fait, presque tous les étudiants d'origine "bourgeoise" reçoivent une aide de leurs parents, alors que 30 % des fils d'agriculteurs et 34 % des fils d'ouvriers n'en reçoivent pas. Les bourses d'étude au contraire, représentent 5 % seulement du revenu des fils de "professions libérales et cadres supérieurs" ; le pourcentage s'élève à 20 pour les fils d'agriculteurs, à 30 pour les fils d'ouvriers. Malgré cette variation très nette, les bourses ne compensent pas l'inégalité des aides des familles puisque l'ensemble des deux, qui est de 53 % des ressources pour les fils d'employés et de 57 % pour les fils d'agriculteurs et d'ouvriers, s'élève à 64 % pour les fils de patrons et à 73 % pour les fils de cadres supérieurs.

L'égalisation relative des revenus des étudiants issus de catégories socio-professionnelles diverses est donc essentiellement dûe au travail salarié de certains de ces étudiants ; il est évidemment beaucoup plus fréquent chez les fils d'agriculteurs, d'ouvriers, d'employés, que chez les étudiants des familles des cadres industriels et commerciaux ou des professions libérales.

---

(1) Instituts de préparation à l'enseignement secondaire.

Au total si l'on considère qu'une indépendance économique, même précaire, exige un salaire supérieur à 5.000 F. par an, 4 % seulement des garçons et des filles de 14 et 15 ans sont dans ce cas ; le pourcentage s'élève à environ 10 pour les deux sexes à 16 ans, 25 pour les hommes et 20 pour les femmes de 17 ans.

Le problème revêt évidemment une importance beaucoup plus considérable lorsque les jeunes sont chefs de famille. En ce qui concerne les ménages dont le chef de ménage a moins de 25 ans, une enquête de l'INSEE (1962) a donné les résultats suivants, en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage :

- TABLEAU XXIV -

Montant du revenu annuel moyen des chefs de ménages de moins de 25 ans (1962)

Agriculteurs exploitants	3.019
Salariés agricoles	4.452
Professions indépendantes	11.004
Cadres supérieurs	13.318
Cadres moyens	11.615
Employés	8.824
Ouvriers	9.186
Inactifs	4.259
Moyenne pondérée pour l'ensemble des ménages dont le chef a moins de 25 ans	8.657

Deux observations doivent être faites concernant ces chiffres relativement élevés : d'une part, les revenus des ménages peuvent être la somme de plusieurs revenus individuels, notamment dans le cas où le chef de ménage et son conjoint sont tous deux actifs, cas relativement fréquent chez les jeunes ménages ; d'autre part, seuls ceux de ces ménages qui disposent de ressources suffisantes peuvent acquérir les logements particuliers comptabilisés par ces statistiques. En fait comme nous le verrons à propos de l'étude sur le logement, un peu moins de 150.000 jeunes ménages sont dans ce cas (non compris les jeunes femmes mariées à des hommes de plus de 25 ans) alors qu'on compte au total 226.000 "jeunes maris" de moins de 25 ans. Nous ignorons donc les ressources d'un tiers des jeunes ménages, logés à l'hôtel, en garni ou chez leurs parents, auxquels s'ajoute le cas des jeunes femmes élevant un enfant sans l'assistance d'un mari.

Comment les gains ou revenus dont disposent les jeunes sont-il utilisés ?

On notera tout d'abord, peut-être avec quelque surprise, le grand nombre de jeunes qui déclarent "économiser de l'argent" : 63 % au sondage I F O P de 1966, dont presqu'autant de garçons que de filles, et autant, sinon davantage, dans les grandes villes qu'en milieu rural. Les jeunes filles, surtout les plus âgées, pensent surtout au mariage, au trousseau, alors que beaucoup de garçons économisent pour acheter une voiture ou une moto ; mais bien d'autres motivations sont également répandues ("assurer l'avenir, la sécurité" : près d'un tiers ; "acheter des vêtements", "préparer les vacances", etc...)

D'autre part, parmi les étudiants qui assurent un travail rémunéré, près de la moitié indiquent qu'ils en attendent d'abord "de l'argent de poche". A ce sujet le sondage I F O P de 1966 a enquêté sur le montant de cet "argent de poche" (dépenses d'entretien, de repas, de transports nommément exclues).

La notion en est évidemment imprécise, et l'interprétation en peut varier suivant les individus, notamment ceux qui subviennent totalement à leurs propres besoins ou à ceux d'un jeune ménage. Mais même en tenant compte de ces incertitudes, on relèvera dans les résultats du sondage les chiffres relativement élevés de l'argent dont disposent les jeunes : dès 15/16 ans, 60 à 80 Frs en moyenne chaque mois (le premier chiffre étant celui indiqué par les jeunes filles), 140 à 170 Frs entre 19 et 20 ans. Les jeunes travailleurs sont normalement plus à l'aise à ce sujet que les élèves et étudiants non salariés : près de la moitié des premiers disposent d'au moins 100 Frs par mois comme argent de poche, pour 12 % seulement des seconds.

Enfin, on notera encore que le montant de l'argent de poche croît avec le degré d'urbanisation : à Paris, pour le quart des jeunes de 19 à 20 ans, il est supérieur à 180 Frs par mois.

- TABLEAU XXV -

"L'argent de poche" dont disposent les jeunes chaque semaine
(Sondage I F O P - Nov. 1966)

	Moins de 5 F	De 5 à 9 F	De 10 à 24 F	De 25 à 44 F	De 45 à 64 F	De 65 à 99 F	De 100 à 149 F	150 ou plus	"on m'en donne quand je veux"	Ne se prononcent pas	Total
Ensemble	5	17	44	15	7	2	2	1	4	3	100
Sexe masc. (15-16 ans	9	28	44	11	3	-	-	-	2	3	100
)17-18 ans	3	16	45	18	9	2	3	2	2	-	100
(19-20 ans	1	4	35	30	15	3	6	3	2	1	100
Sexe fém. (15-16 ans	16	30	38	2	1	-	1	1	5	6	100
)17-18 ans	3	17	55	8	5	1	1	-	5	5	100
(19-20 ans	1	7	45	19	9	2	3	2	6	6	100

Au total, les 15/20 ans en France disposeraient ainsi d'un budget "argent de poche" qui approcherait 5 milliards de nouveaux francs chaque année. Mais il faudrait y ajouter le montant des "cadeaux en nature" qui leur sont faits par les adultes : c'est le moyen normal d'acquisition d'un grand nombre de bien mobiliers dont ils disposent ; d'autres dépenses de loisirs sont également financées le plus souvent par les parents (séjours de vacances par exemple).

Si l'on ajoute encore que les dépenses des jeunes sont totalement différentes suivant qu'il s'agit de célibataires vivant dans leur famille ou de jeunes mariés et chefs de ménage, il apparaît pratiquement impossible de présenter une étude d'ensemble sur leurs budgets ; en revanche les enquêtes d'opinion peuvent nous renseigner sur leurs principaux comportements de consommation.

B) LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION

1.- Les biens possédés

Il est intéressant de savoir quels sont les biens possédés par les 15-24 ans, car même si l'achat n'a pas été un fait direct de leur part, il n'en a pas moins été directement influencé par eux. L'orientation de ces achats permet de déterminer quelles sont les branches de production directement concernées par la demande de biens de consommation émanant des jeunes.

Il faut noter également que "l'étude de la consommation des jeunes et de son symbolisme est un moyen d'approche des attitudes plus générales de la jeunesse" ; d'ailleurs, "c'est bien souvent au travers de sa consommation que les adultes perçoivent l'image de la jeunesse".

L'auteur de ces citations : B. CAMBLAIN a effectué une étude détaillée des comportements de consommation des jeunes. Il note que leurs dépenses de consommation sont très fortement influencées par les "mass-média", "véritables catalyseurs qui contribuent à la cristallisation du monde jeune, en lui apportant ses modèles et ses leaders de consommation". (1)

Bien entendu, l'âge, le lieu de résidence (l'argent de poche accordé étant plus large dans les grandes villes, de même que la publicité y est plus intense), le niveau socio-professionnel des parents, etc... apportent des différences notables dans le montant et la nature des biens acquis par les jeunes. On note cependant la permanence de comportements communs, modes d'engouements, au travers des influences de l'environnement, par exemple on constate souvent que "les jeunes ouvriers suivent l'exemple proposé par les jeunes scolarisés, tout en se livrant à certains excès pour dépasser le modèle ou l'accommoder à leur goût". Par ailleurs, les jeunes sont moins sensibles à ce que les adultes appellent "la fonction utilitaire" d'un bien qu'à celle du plaisir produit, de la possibilité de valorisation, d'intégration sociale, etc... par la possession de l'objet convoité (encore qu'il sache généralement plaider son acquisition, devant ses parents par exemple, en utilisant l'objectif utilitaire...).

B. CAMBLAIN étudie d'ailleurs dans le détail les moyens d'information et de référence (rôles respectifs de l'expérience personnelle, de la famille, des amis, de la publicité, etc. . dans le choix de l'article), ainsi que les comportements (modes de sélection, réactions devant les différentes formes de distribution, influences de la qualité, du prix de la valeur esthétique ou sociale, des objets convoités, etc...) des jeunes en face d'une possibilité d'achat. Il note à ce sujet le rôle important des jeunes concernant l'introduction de nouveaux produits et de nouveaux genres de vie dans la société française : " la diffusion d'une mode parmi le public adulte suppose désormais son acceptation préalable par les jeunes ".

Pour actualiser les informations concernant les comportements de consommation des jeunes, un sondage a été réalisé à la fin de 1966 dans l'ensemble de la jeunesse française afin de connaître la nature des biens acquis préférentiellement.

---

(1) B. CAMBLAIN: "La consommation". Chapitre 10 du volume "Des millions de jeunes" 1966.

- TABLEAU XXVI -

Résultats du sondage de l'Institut Français d'Opinion Publique

Novembre 1966 -

Questions : Dites si vous possédez personnellement chacun des biens suivants :

	Un appareil photo	Une bibliothèque de plus de 20 liv.	Un poste de radio	Un électrophone ou un tourne-disques	Un vélomoteur	Une collection de timbres	Un magnétophone	Une Voiture	Une caméra
Ensemble	57	53	46	42	40	25	7	5	2
Sexe masc. (15-16 ans	56	40	40	34	49	36	8	-	3
Sexe masc. 17-18 ans	57	52	48	40	58	30	8	5	2
Sexe masc. (19-20 ans	67	54	60	49	50	23	14	17	5
Sexe fémin. (15-16 ans	50	50	33	40	21	25	6	-	1
Sexe fémin. 17-18 ans	51	54	42	46	31	23	5	1	2
Sexe fémin. (19-20 ans	81	57	53	44	28	14	4	7	1
Profession du chef de famille :									
Agriculteurs	42	34	34	24	53	17	2	3	-
C.I.L. (1)	70	73	64	59	41	32	15	7	7
Cadres moyens, employés	65	62	46	51	34	29	9	6	1
Ouvriers	51	46	42	37	36	24	5	4	1
Inactifs	62	52	45	41	42	23	8	7	1
Habitat :									
-Communes rurales	50	40	37	29	50	21	3	3	-
-Villes et agglomérations de :									
moins de 20.000 hab.	51	54	48	37	31	27	6	6	2
de 20.000 à 100.000 "	58	56	45	50	48	28	8	5	2
Plus de 100.000 hab.	59	59	43	48	36	25	10	6	3
Complexe et agglomération de Paris	70	67	60	60	27	30	15	7	4

(1) Sous cette appellation on trouve les industriels, commerçants, artisans, professions libérales et cadres supérieurs.

D'après les enquêtes de l'I.F.O.P, près de la moitié des jeunes - 49 % - possèdaient en 1961 un appareil photographique ; la proportion en 1966 est passée à 57 %. Elle est la plus forte chez les enfants de cadres industriels et professions libérales ; elle est la plus faible chez les agriculteurs.

La répartition est la même en ce qui concerne les postes de radio : 46 % des jeunes en possèdent un actuellement contre 40 % en 1961 ; il faut signaler l'augmentation importante de la demande de petits postes transistorisés chez les plus jeunes. L'augmentation récente a été plus forte encore en ce qui concerne les électrophones ou tourne-disques : 27 % seulement des jeunes avaient déclaré en posséder un en 1961, alors qu'on en trouve 42 % en 1966, en provenance essentiellement des villes moyennes ou grandes. La caméra, le magnétophone restent encore l'apanage des classes aisées.

En ce qui concerne les moyens de transport, la bicyclette et ses dérivés, reste le moyen de transport le plus répandu puisque 39 % des jeunes en possédaient déjà une il y a 5 ans ; actuellement, plus d'un garçon sur deux est propriétaire d'un vélomoteur (mais à peine plus d'une fille sur 4 ...). L'engouement se relâche un peu après 18 ans ; par ailleurs on notera que ce sont les agriculteurs qui sont les plus nombreux à posséder une bicyclette ou un vélomoteur. Ils sont en effet assez démunis de moyens aisés de circulation rapide, et la voiture représente encore pour eux une grosse dépense. Celle-ci reste donc d'origine essentiellement urbaine, et concerne, ne serait-ce qu'à cause de l'âge du permis de conduire, les jeunes au-delà de 17 ans.

Chez les garçons en particulier le désir d'être propriétaire d'une voiture est une tendance très forte. La motorisation paraît être, au total, une des dominantes essentielles du comportement économique des jeunes dans le domaine de la consommation. Cette passion se rencontre à degré égal dans tous les milieux, un peu plus fortement chez les garçons que chez les filles. La situation matérielle et l'âge jouent un grand rôle dans l'expression de ce désir, par suite des limitations qu'ils imposent ; mais à 24 ans trois jeunes sur quatre au moins possèdent ou disent désirer posséder une voiture (1). Les plus jeunes ou ceux qui sont de condition plus modeste reportent leurs désirs sur le scooter et la motocyclette, et les citent avant la voiture, mais ils ne représentent que 12 % des jeunes.

(1) Lors du sondage I.F.O.P de 1966, 80 % des jeunes de 19-20 ans ont déclaré savoir conduire une voiture.

2.- Les dépenses de loisirs

Le cinéma tient une place importante dans les loisirs des jeunes : en 1961, 25 % le citaient comme occupation préférée pour une soirée libre, et 85 % le préféraient à tout autre spectacle. Mais depuis cette date le développement de la télévision, et peut-être d'autres facteurs, ont modifié considérablement la situation : à la fin de 1966 il n'y a plus guère que 13 % des garçons et 9 % des filles qui choisissent en premier lieu le cinéma pour occuper une soirée libre ; il a seulement un peu plus de fidèles le dimanche après-midi (17 % en moyenne). L'enquête de 1961 avait montré que l'intérêt pour le cinéma était d'autant plus fort que le degré d'instruction était resté modeste.

- TABLEAU XXVII -

Influence du niveau d'instruction sur la préférence : lecture ou cinéma.

Source : "Les 16-24 ans" J. DUQUESNE -

Niveau d'instruction	Citent comme occupation préférée le cinéma	Citent comme occupation préférée la lecture
Primaire	29	16
Primaire Supérieur,		
Technique, commercial	25	23
Secondaire	23	27
Supérieur	10	32

L'attraction pour la lecture est donc, sur ce plan, inverse de celle éprouvée pour le cinéma.

D'après une enquête datant de quelques années (1) 88 % des apprentis de 16 ans, 49,3 % des lycéens de cet âge et 29,4 % des lycéens de 19 ans lisent régulièrement des illustrés ; cette attirance décroît avec l'âge au profit des ouvrages techniques et des romans policiers chez les lycéens, des romans d'aventure chez les apprentis. Cependant l'apparition de collections dites de poche, paraît susciter un changement dans les habitudes de lecture, en mettant à portée de toutes les bourses les plus grands écrivains.

(1) G. Tindas et Y. Thireau - "La Jeunesse dans la famille et la société moderne". Editions sociales françaises 1961.

En liaison avec l'accroissement du nombre des électrophones (chez les parents ou chez les enfants), le microsillon (de 45 tours notamment) qui a subi par ailleurs depuis 10 ans une forte baisse de prix et bénéficie d'une puissante publicité de masse, est l'objet d'une demande élevée émanant des jeunes. Encore pouvait-on noter en 1961 que 8 % seulement des jeunes écoutaient quotidiennement des disques, et que 31 % n'en écoutaient jamais ... La progression actuelle est renforcée par le fait que le disque (comme le transistor) devient un élément de possession individuelle des jeunes, et non plus seulement de possession familiale commune ; pour cette raison, les spécialistes du marché pensent qu'en 1970, dans l'ensemble de la population française, les ventes de disques et de bandes magnétiques seront 3 à 4 fois plus élevées qu'en 1960.

La progression devrait être du même ordre en ce qui concerne les articles de sport et de camping, liés aux formules nouvelles de vacances recherchées par les jeunes. Les 2/3 des "15-20 ans" interrogés en 1966 mentionnent à ce sujet (aussi bien filles que garçons) qu'ils sont déjà partis en vacances plus d'une semaine sans leurs parents, le plus fréquemment en "camps" collectifs et voyages organisés : il y a là manifestement apparition d'une dépense nouvelle qui tend à s'individualiser de celle des familles, et dont on peut prévoir qu'elle deviendra dans l'avenir à la fois plus précoce et plus importante ; d'ores et déjà, chez les étudiants parisiens, les dépenses pour les vacances atteignent 11 à 12 % du budget total annuel (entretien compris).

3.- Le budget des étudiants

On dispose, en ce qui concerne l'ensemble des dépenses de ces étudiants, d'une enquête récente de la Mutuelle Nationale des Etudiants de France (1).

La population retenue comprend les célibataires français poursuivant des études au-delà du baccalauréat : facultés, classes préparatoires, grandes écoles, capacitaires en droit, techniciens supérieurs. Une distinction a été effectuée entre étudiants dits "autonomes" et étudiants "dépendants" : les premiers habitant en cité universitaire, dans un foyer privé, sur leur lieu de travail (instituteur), chez un particulier, à l'hôtel, etc.. et les "dépendants" habitant dans leur famille ou dans un internat. L'enquête a été effectuée d'Avril 1963 à Mars 1964 pour éliminer les variations saisonnières ; elle a utilisé le sondage au 1/100 et la technique du carnet de compte relevant toutes les dépenses courantes sur une période de 15 jours. L'essentiel de ses résultats statistiques est donné par le tableau XXVIII.

(1) cf. "Le budget de l'étudiant"
Recherches Universitaires, 1964 n° 6

- TABLEAU XXVIII -

Budget mensuel moyen des étudiants célibataires

(Francs nouveaux)

	Garçons		Filles		Ensemble	
	Paris	Province	Paris	Province	Paris	Province
A - Etudiants "dépendants"						
Alimentation	88,3	62,3	69,6	42,4	79,6	51,8
Habillement	105,7	85,1	164,0	151,5	131,7	120,5
Habitation	22,5	13,4	12,6	17,9	18,2	15,8
Hygiène et soins	12,6	13,5	52,7	38,1	31,0	26,6
Transports	86,2	100,2	65,4	71,7	76,9	85,7
Culture et Loisirs	124.	100,1	81,9	67,0	105,0	83,0
Frais d'études	70,8	39,9	46,3	38,5	59,8	39,1
Equipement divers	38,9	22,2	50,2	55,5	43,9	40,0
Vacances	72,9	46,6	79,1	47,6	75,7	47,1
Budget moyen	627	483,3	626,6	530,2	626,8	509,6
B - Etudiants "autonomes"						
Alimentation	154,8	130,0	141,0	105,0	148,5	120,5
Habillement	107,9	86,9	117,0	126,0	112,0	102,0
Habitation	122,4	94,6	128,5	104,0	125,0	98,3
Hygiène et soins	30,0	22,2	49,7	45,1	38,6	31,2
Transports	133,7	93,2	109,0	60,5	122,8	80,4
Culture et loisirs	99,5	84,0	40,3	73,2	73,4	79,7
Frais d'Etudes	79,6	40,2	43,7	32,0	63,7	37,0
Equipement divers	42,6	19,9	42,0	35,8	42,3	26,2
Vacances	93,6	60,8	104,2	45,2	98,5	54,8
Budget moyen	860,0	631,8	782,1	626,8	825,4	630,1
Ensemble	692,3	582,7	660,0	580,4	681,6	582,0

Ainsi qu'on pouvait l'imaginer, les dépenses pour la nourriture apparaissent plus importantes chez les autonomes que chez les dépendants, chez les garçons que chez les filles, à Paris qu'en province. En revanche, pour l'habillement, l'hygiène et les soins de beauté, les filles dépensent plus que les garçons, les parisiennes plus que les provinciales, sauf en ce qui concerne les étudiantes autonomes qui, à Paris dépensent moins qu'en province pour leur habillement : cela peut s'expliquer par le fait qu'elles sont obligées de consacrer une plus grande part de leur budget à la nourriture, au logement et aux transports, dépenses incompressibles supportées en grande partie par le milieu familial chez les "dépendants". Pour la même raison probablement, les dépenses de "culture et loisirs" représentent également un poste assez fortement comprimé chez les autonomes.

Si l'on tient compte dans l'étude de ces dépenses de la catégorie socio-professionnelle des parents, on constate qu'en pourcentage, le poste "alimentation" est plus important chez les étudiants d'origine modeste que chez les plus aisés, par suite du montant moins élevé de leurs dépenses totales. Inversement, les dépenses de culture , de loisirs et de vacances sont bien plus importantes en pourcentage et en valeur absolue chez les étudiants dont les parents sont cadres supérieurs ou patrons de l'industrie et du commerce ou occupent des professions libérales.

D'une façon générale d'ailleurs, les dépenses de transport, de vacances, d'équipement croissent plus vite que le revenu des étudiants, et avec l'augmentation de ce dernier, occupent une part de plus en plus grande du budget.

- TABLEAU XXIX -

Pourcentage du budget étudiant consacré aux différents postes suivant le montant de la dépense mensuelle totale.

Postes de dépense	Montant de la dépense mensuelle totale						
	200 à 300 F	300 à 450 F	450 à 600 F	600 à 800 F	800 à 1000 F	Plus de 1.000F	Moyenne
Alimentation	13,5	19,3	17,2	14,8	16,0	13,0	15,4
Habillement	21,0	22,0	21,1	21,0	16,2	15,1	18,8
Habitation	8,1	11,2	10,6	9,9	10,2	8,2	9,6
Hygiène	7,2	4,4	4,1	5,2	5,2	5,7	5,0
Transports	12,1	11,4	12,2	12,7	14,7	17,3	13,9
Culture Loisirs	13,5	15,0	15,2	13,9	15,1	13,8	14,4
Frais d'études	13,8	9,0	7,6	7,5	6,3	6,0	7,5
Equipements divers	3,6	3,8	5,5	5,3	6,1	7,9	5,8
Vacances	7,1	4,0	6,6	10,0	10,3	13,0	9,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

- D'une façon générale, la diversité des budgets des étudiants est le reflet de celle qu'on découvre dans l'ensemble des budgets des jeunes, pour lesquels on ne peut considérer qu'il existe une "moyenne" représentative d'un comportement général; seule une grande enquête de consommation concernant tous les 15-24 ans pourrait apporter des renseignements économiques précis à ce sujet.

C) LE LOGEMENT DES JEUNES

Cette hétérogénéité est aussi grande en ce qui concerne les conditions de logement; mais les derniers recensements apportent heureusement dans ce domaine des éléments détaillés d'information.

Relativement au problème du logement, chaque jeune peut se trouver devant l'une des trois situations suivantes :

- occupant en titre d'un logement particulier ("chef de ménage" marié ou célibataire),
- cohabitant avec d'autres personnes (apparentées le plus souvent) dans un même logement particulier,
- logé dans une collectivité.

D'après les règles des recensements français, la population totale se répartit en effet entre la population des ménages ordinaires, constitués de l'ensemble de personnes, apparentées ou non, attachées à une même unité de logement (laquelle peut donc, à côté du "chef de ménage", abriter éventuellement conjoint, enfants, ascendants, parents, domestiques et amis logés, pensionnaires ou sous-locataires, etc...), et la population "hors ménages ordinaires" qui comprend en particulier, la population des internats, cités universitaires, foyers de jeunes, etc...

Le sondage I.F.O.P de 1966 fait apparaître que chez les 15/20 ans, 12 % seulement au total habitent séparément de leurs parents ; mais la proportion croît rapidement avec l'âge, passant de 11 à 20/21 % entre 17 et 20 ans (aussi bien chez les filles que chez les garçons); les plus forts pourcentages se situant chez les jeunes travailleurs.

Par ailleurs, 40 % des jeunes interrogés doivent partager leur chambre avec quelqu'un d'autre. Mais les problèmes de logement sont évidemment d'autant plus sensibles à partir de 20 ans que de nombreux jeunes constituent alors des ménages.

1- Les jeunes "chefs de ménage"

Au recensement de 1962, 294.000 jeunes seulement détiennent un titre d'occupation d'un logement; en ajoutant 4.000 chefs de logement mobile (roulotte, péniche...) on arrive à un total de 298.000 "chefs de ménage". En tenant compte du fait que 151.000

font profiter de leur logement un jeune conjoint et aussi des logements dont bénéficient 356.000 jeunes femmes ayant un époux de plus de 25 ans, on peut considérer que près de 800.000 jeunes disposent d'un toit personnel, à titre de chef de ménage ou de conjoint.

- TABLEAU XXX -

Situation des jeunes établis dans leur propre logement

(Recensement 1962)

Etat matrimonial et sexe		Etabli à titre de chef	Etabli à titre de conjoint	Total
Célibataires	sexe masculin	81.000	-	147.000
	sexe féminin	66.000	-	
Mariés	sexe masculin	140.000	6.000	146.000
	Femmes ayant un époux de moins de 25 ans	6.000	130.000	497.000
	Femmes ayant un époux de plus de 25 ans	5.000	356.000	
Ensemble		298.000	492.000	790.000

On remarquera tout d'abord que la possession d'un logement par un jeune n'est pas nécessairement un fait consécutif au mariage, puisqu'il y a davantage de non-mariés que de mariés parmi les "chefs de ménage".

Si, d'autre part, il semble que pour un jeune sur 8, le problème du logement soit résolu, il faut remarquer néanmoins que certains d'entre eux peuvent ne pas jouir en toute indépendance de leur logement : il faut encore déterminer quelles sont les personnes qui partagent leur logement par une analyse détaillée de la composition de leur "ménage".

En première approche, examinons la distribution des jeunes ménages suivant la taille. Elle est donnée par le tableau suivant :

- TABLEAU XXXI -

Nombre de personnes recensées au logement particulier des jeunes " chefs de ménage " -

Situation du chef de ménage	Nombre de ménages	Nombre de ménages comportant :				Effectif moyen d'un ménage
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 et plus	
Homme marié	138.000	2.000	67.000	44.000	25.000	2,74
Homme non marié	81.000	62.000	11.000	4.000	4.000	1,43
Femme mariée	11.000	4.000	4.000	2.000	1.000	2,09
Femme non mariée	66.000	52.000	11.000	2.000	1.000	1,27
Ensemble	296.000	120.000	93.000	52.000	31.000	2,04

En moyenne donc, les jeunes ménages sont de petite taille : 2,04 personnes par ménage seulement, contre 3,11 personnes pour l'ensemble des ménages français. Le nombre plus élevé de personnes chez les ménages dont le chef est marié s'explique naturellement par la présence des enfants; le nombre relativement élevé cependant de personnes chez les non-mariés laisse entendre que ce sont eux qui recueillent plus volontiers des ascendants ou des "cohabitants isolés".

- TABLEAU XXXII -

Composition moyenne des logements en France

Caractéristiques du logement	Ensemble	Communes rurales	Aggl. urbaines inf. à 100.000	Aggl. urbaines sup. à 100.000	Agglomération parisienne
Nombre moyen de personnes par logement	3,11	3,32	3,16	3,06	2,70
Nombre moyen de pièces par logement	3,09	3,37	3,20	2,97	2,53
Nombre moyen de personnes par pièce.	1,01	0,99	1,03	1,03	1,07

En fait, ce sont ces structures de logement qui modèlent la structure des ménages : la faible fécondité des jeunes ménages parisiens est en corrélation avec l'exiguité de leurs appartements. L'influence des conditions d'habitat apparaît plus nettement encore si l'on étudie la nature même des logements: 68 jeunes ménages sur 100 seulement habitent un logement ordinaire, 22 sont à l'hôtel ou en garni, 9 sous-louent chez des particuliers.

Au total, 39.000 jeunes ménages, totalisant 127.000 personnes, ne disposent que de 47.000 pièces d'habitation, alors que 94.000 pièces servant seulement de chambres à coucher individualisées leur seraient nécessaires compte tenu des ascendants ou personnes non apparentées qui cohabitent.

Enfin, le jeune ménage logé en logement ordinaire ne bénéficie pas lui-même nécessairement d'un confort normal.

- TABLEAU XXXIII -

Eléments de confort dans les logements des jeunes

Caractéristiques du ménage	Ensemble des logements ordinaires	Logements ordinaires avec cuisine				sans cuisine
		eau courante à l'intérieur			ni eau ni W.C. à l'intérieur	
		W.C. à l'intérieur		W.C. à l'extérieur		
		Bain ou Douche	Sans bain ou douche			
Ensemble des jeunes ménages	201.000	41.000	25.000	78.000	39.000	18.000
Ménages d'isolés	52.000	8.000	6.000	20.000	9.000	9.000
Ménages d'au moins 2 personnes	149.000	33.000	19.000	58.000	30.000	9.000

On peut souligner notamment la moins bonne qualité des logements ruraux, dûe au fait qu'il leur manque souvent eau courante et W.C. à l'intérieur du logement : ceci traduit indirectement la vétusté du parc des logements ruraux, puisque peu de logements neufs en sont maintenant dépourvus.

Au total, si l'on considère qu'un logement convenablement équipé comporte cuisine, eau courante et W.C. à l'intérieur, la proportion des "bien logés" est inférieure à un jeune ménage sur quatre. Il est à remarquer d'autre part que les jeunes isolés sont souvent mal logés, par suite de leur présence fréquente dans les logements de circonstance : chambres d'hôtel et chambres indépendantes chez des particuliers (ces deux dernières catégories de logement étant particulièrement nombreuses dans l'agglomération parisienne).

2.- Les jeunes en cohabitation dans les ménages ordinaires

Des 5.855.000 jeunes recensés en 1962 en tant que membres des ménages ordinaires, 785.000 sont, d'après la première partie de cette étude, établis comme chef de ménage ou conjoint de celui-ci. Le reste représente donc un peu plus de 5 millions de jeunes, comportant 95 % des personnes non mariées autres que chefs de ménage, et d'autre part des jeunes chargés de famille mais cohabitant dans des logements qui ne leur sont pas particuliers.

En ce qui concerne les premiers, leur lien avec le chef de ménage se définit comme suit :

- TABLEAU XXXIV -

Jeunes non mariés cohabitant chez un chef de ménage

Sexe	Lien avec le chef de ménage				
	Enfant	Parent	Ami	Pensionnaire ss. locataire	Salarié logé
Garçons	2.401.000	68.000	31.000	37.000	74.000
Filles	1.979.000	56.000	21.000	24.000	115.000
Ensemble	4.380.000	124.000	52.000	61.000	189.000

La cohabitation autre que celle des enfants chez leurs parents ou des salariés logés chez leur patron, concerne principalement des jeunes au service militaire (16.000), des jeunes étudiants (70.000) et surtout des apprentis ou jeunes travailleurs (131.000) dont le logement est évidemment le plus souvent provisoire. Par ailleurs, une proportion qui n'est pas négligeable de ces jeunes isolés provient du contingent des jeunes immigrants (au total 207.000, s'ajoutant à 18.000 chefs de ménage).

Le poids des ruraux est important dans les cohabitations de type Parents-Enfants et Employeurs-Employés, ce qu'on peut, peut-être, expliquer par les structures spéciales de l'activité agricole, par le comportement plus traditionaliste des milieux ruraux, par les dimensions plus grandes des demeures campagnardes, etc..

On retrouve également une certaine prédominance du secteur rural dans le cas de la cohabitation de "familles secondaires" chez un chef de ménage.. Le plus souvent ces familles sont de type simple : dans la majorité des cas, ce sont des couples (dont la moitié au moins a un enfant) ; les autres cas sont presque tous constitués par une mère seule avec son ou ses enfants.

Au total on compte ainsi 64.000 "familles secondaires" dont le chef a moins de 25 ans, auxquelles il faut ajouter 59.000 jeunes "conjoints" mariés à un époux de plus de 25 ans. Dans 80.000 de ces cas, le chef de la famille secondaire ou son conjoint est enfant du chef de ménage. Comme dans la moitié au moins des 23.000 familles restantes, le chef ou son conjoint est un parent du chef de ménage, il ne reste qu'un faible effectif de "familles secondaires" qu'aucun lien de parenté ne relie au chef de ménage.

Reste enfin à considérer le cas des jeunes logés en "ménages collectifs". C'est souvent une population attachée temporairement à un lieu de résidence à vocation collective, fluctuant parfois suivant les saisons (étudiants en cités universitaires). Ils représentent au total un effectif très faible dans l'ensemble des jeunes.

- TABLEAU XXXV -

Jeunes de moins de 25 ans logés en "ménages collectifs"

Catégorie de population		Total	Marié	Non Marié
Communautés religieuses		7.000	-	7.000
dont :	Sexe Masculin	1.000	-	1.000
	Sexe Féminin	6.000	-	6.000
Autres communautés (cités d'étudiants, foyers de jeunes travailleurs etc.		114.000	5.000	109.000
dont :	Sexe Masculin	58.000	4.000	54.000
	Sexe Féminin	56.000	1.000	55.000
Autres cas		205.000	13.000	192.000
dont :	militaires	148.000	12.000	136.000
	élèves internes (1)	13.000	-	13.000
T o t a l		326.000	18.000	308.000
dont :	Sexe Masculin	243.000	17,000	226.000
	Sexe Féminin	83.000	1.000	82.000

Au total, si l'on compte, dans l'ensemble du pays, 13 jeunes sur 100 habitants, on ne trouve sur 100 chefs de ménage que 2 jeunes. Aussi, aux âges considérés, le logement est un problème dont le poids commence à peine, sur le plan numérique, à se faire ressentir.

(1) Les élèves internes comptabilisés ici, sont ceux dont les parents n'habitent pas la France. Les autres ont été recensés dans le ménage de leurs parents et non dans les "Ménages Collectifs".

C'est une raison du peu de cas accordé par les jeunes aux questions de logement, qui provient aussi peut-être, de l'insouciance naturelle de leur âge et, plus encore, d'un certain sentiment d'impuissance économique face à la difficulté du problème.

Quoique ne portant que sur les 15/20 ans, catégorie qui, on l'a vu, ne se heurte encore que partiellement aux problèmes de logement, le sondage I.F.O.P de 1966 est caractéristique à cet égard. 10 % seulement des jeunes logés chez leurs parents se déclarent "assez mécontents" ou "très mécontents" de leur mode de logement actuel ; la proportion ne dépasse pas 17 % chez ceux qui sont logés séparément. Mais il est certain aussi que la très grande majorité des jeunes interrogés sont célibataires ; les résultats seraient certainement différents si l'on questionnait les jeunes chefs de famille.

Or, les dimensions du problème vont s'élargir par suite de la poussée démographique et de l'abaissement de l'âge du mariage, qui accroissent la propension des jeunes à se constituer en ménages. C'est ainsi qu'on compte vraisemblablement au 1er Janvier 1967, 505.000 ménages dont le chef a moins de 25 ans (3,3 % au total des ménages dans la population) soit, par rapport à 1962, un accroissement de 70 % ; au 1er Janvier 1970, on pense en compter 640.000 (4 % des ménages).

Les jeunes ménages vont donc augmenter en nombre et en importance relative (1) : il leur faut des logements du type approprié à leur composition et aux endroits où ils vont s'installer. Compte tenu de leurs structures typologiques simples (pour la plupart, couples avec ou sans enfants) et du nombre assez grand de célibataires accueillant des ascendants ou parents isolés, ce sont pour les 2/3 des jeunes chefs de ménages, des logements de deux à trois pièces principales dont ils auront besoin. L'impuissance économique des jeunes mentionnée au début de cette conclusion limite actuellement leur accès aux logements nouveaux ; la solution de leurs problèmes dans ce domaine suppose la mise au point de modalités financières nouvelles.

---

(1) L'évolution du nombre de chefs de ménage (tout âge, tout état matrimonial) entre 1954 et 1962 par catégorie de commune fait apparaître que c'est dans les agglomérations urbaines autres que l'agglomération parisienne que les besoins de logements pour les jeunes s'accroissent le plus vite.

- TABLEAUX ANNEXES -

Résidence et logement des jeunes de 15-24 ans

- On rappellera que d'après la terminologie du Recensement, un logement particulier, servant de résidence principale abrite un "ménage ordinaire". Celui-ci est donc constitué de l'ensemble de personnes, apparentées ou non, attachées à une même unité de logement. Le chef de ménage est, par définition, le chef du logement ; les autres personnes peuvent se définir en fonction du lien qu'elles ont avec lui (parent - ami - salarié - locataire, etc...).-
  Une personne du ménage, autre que le chef du ménage, peut constituer une "famille biologique secondaire" avec une ou plusieurs autres personnes du même ménage si ces personnes sont, par rapport à elle, conjoint ou enfant célibataire (cas d'un jeune couple marié, ou d'une jeune femme avec enfant mais non mariée, vivants chez leurs parents).

- TABLEAU XXXVI -

Effectif total des jeunes de 15 à 24 ans suivant l'état matrimonial et la résidence.

Catégories	France entière	Communes rurales	Agglomérations infér. à 100.000 hab.	Agglomérations Supér. à 100.000 hab.	Région Parisienne
Garçons 15-19 ans	1.752.580	645.920	489.720	355.620	261.320
dont mariés	6.240	1.600	1.960	1.480	1.200
	(0,4%)	(0,2%)	(0,4%)	(0,4%)	(0,5%)
Garçons 20-24 ans	1.424.320	502.960	385.640	294.380	241.340
dont mariés	220.160	54.800	72.180	51.800	41.380
	(15,5%)	(10,9%)	(18,8%)	(17,6%)	(17,1%)
Total garçons 15-24 ans	3.176.900	1.148.880	875.360	650.000	502.660
dont mariés	226.400	56.400	74.140	53.280	42.580
Filles 15-19 ans	1.681.860	595.520	483.340	347.400	255.600
dont mariées	54.660	18.640	15.740	10.580	9.700
	(3,2%)	(3,1%)	(3,2%)	(3,0%)	(3,8%)
Filles 20-24 ans	1.324.600	413.860	368.060	285.220	257.460
dont mariées	580.900	185.200	170.280	119.020	106.400
	(43,9%)	(44,7%)	(46 %)	(41,7%)	(41,3%)
Total filles 15-24 ans	3.006.460	1.009.380	851.400	632.620	513.060
dont mariées	635.560	203.840	186.020	129.600	116.100
des 15-19 ans	3.434.440	1.241.440	973.060	703.020	516.920
dont mariés	60.900	20.240	17.700	12.060	10.900
Ensemble des 20-24 ans	2.748.920	916.820	753.700	579.600	498.800
dont mariés	801.060	240.000	242.460	170.820	147.780
des 15-24 ans	6.183.360	2.158.260	1.726.760	1.282.620	1.015.720
dont mariés	861.960	260.240	260.160	182.880	158.680

- TABLEAU XXXVII -

Effectif des jeunes recensés à l'intérieur des "ménages ordinaires"

Catégories de jeunes	Effectif total des jeunes logés	SITUATION DU JEUNE DANS LE "MENAGE ORDINAIRE"						
		Chef du ménage	Conjoint du chef de	Enfant	Autre Parent ménage	Ami	Pension. locat., etc.	Salarié logé
Communes rurales								
Garçons								
15-19	636.240	2.720	100	578.460	11.880	2.020	5.820	35.240
20-24	453.000	36.660	860	381.180	13.140	3.560	3.820	13.780
15-24	1.089.240	39.380	960	959.640	25.020	5.580	9.640	49.020
Filles								
15-19	588.680	1.200	9.400	537.080	10.400	1.660	4.200	24.740
20-24	405.420	11.640	131.940	235.360	8.840	2.320	1.740/	13.580
15-24	994.100	12.840	141.340	772.440	19.240	3.980	5.940	38.320
Villes et Agglomérations de moins de 100.000 habitants								
Garçons								
15-19	475.320	4.420	240	443.080	8.820	2.180	4.340	12.240
20-24	310.560	57.220	1.060	228.540	10.560	5.320	4.540	3.320
15-24	785.880	61.640	1.300	671.620	19.380	7.500	8.880	15.560
Filles								
15-19	468.840	3.200	9.400	417.940	10.560	2.360	4.180	21.200
20-24	351.400	15.460	137.080	168.820	8.100	3.960	2.680	15.300
15-24	820.240	18.660	146.480	586.760	18.660	6.320	6.860	36.500
Villes et Agglomérations de plus de 100.000 habitants								
Garçons								
15-19	343.060	4.240	180	322.180	7.000	2.160	4.220	3.080
20-24	245.860	49.180	1.220	167.860	9.420	6.300	10.560	1.320
15-24	588.920	53.420	1.400	490.040	16.420	8.460	14.780	4.400
Filles								
15-19	332.840	2.220	6.020	302.520	6.940	1.420	2.320	11.400
20-24	271.140	14.480	96.120	132.740	6.980	5.120	6.600	9.100
15-24	603.980	16.700	102.140	435.260	13.920	6.540	8.920	20.500
Région Parisienne								
Garçons								
15-19	253.380	7.000	140	231.640	6.520	2.740	1.560	3.780
20-24	208.500	54.840	1.980	127.800	10.700	8.000	3.560	1.620
15-24	461.880	61.840	2.120	359.440	17.220	10.740	5.120	5.400
Filles								
15-19	249.500	3.620	5.440	221.760	6.700	2.160	1.100	8.720
20-24	247.940	23.480	88.720	103.800	9.640	5.740	3.420	13.320
15-24	497.440	27.100	94.160	325.560	16.160	7.900	4.520	22.040
France entière								
G.15-24	2.925.920	216.280	5.780	2.480.740	78.040	32.280	38.420	74.380
F.15-24	2.915.760	75.300	484.120	2.120.020	67.980	24.740	26.240	117.360
E.15-24	5.841.680	291.580	489.900	4.600.760	146.020	57.020	64.660	191.740

- TABLEAU XXXVIII -

Effectif des jeunes constituant des familles secondaires à l'intérieur des "ménages ordinaires"

Catégories de jeunes	Effectif total des jeunes	Situation du jeune dans la famille secondaire		
		CHEF DE LA FAMILLE SECOND.	CONJOINT DU CHEF DE LA FAMILLE SECOND.	ENFANT DU CHEF DE LA FAMILLE SECOND.
Communes Rurales				
Garçons				
15-19	20.300	720	60	19.520
20-24	23.700	16.700	660	6.340
15-24	44.000	17.420	720	25.860
Filles				
15-19	24.540	760	6.000	17.780
20-24	51.260	4.140	42.900	4.220
15-24	75.800	4.900	48.900	22.000
Villes de moins de 100.000 habitants				
Garçons				
15-19	7.920	740	60	7.120
20-24	17.340	14.440	600	2.300
15-24	25.260	15.180	660	9.420
Filles				
15-19	12.040	480	4.120	7.440
20-24	29.320	3.500	23.820	2.000
15-24	41.360	3.980	27.940	9.440
Villes de plus de 100.000 habitants				
Garçons				
15-19	5.840	640	40	5.160
20-24	11.240	8.920	420	1.900
15-24	17.080	9.560	460	7.060
Filles				
15-19	8.180	440	2.580	5.160
20-24	19.220	2.360	15.460	1.400
15-24	27.400	2.800	18.040	6.560
Région Parisienne				
Garçons				
15-19	3.860	420		3.440
20-24	8.540	6.940	320	1.280
15-24	12.400	7.360	320	4.720
Filles				
15-19	5.720	340	2.100	3.280
20-24	15.060	1.820	12.300	940
15-24	20.780	2.160	14.400	4.220
France entière				
G. 15-24	98.740	49.520	2.160	47.060
F. 15-24	165.340	13.840	109.280	42.220
E. 15-24	264.080	63.360	111.440	89.280

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE I

1 - BAUDUT Jacques - Enquête sur les jeunes actifs de 19 ans à leur arrivée au service militaire et enquête sur les jeunes travailleurs de 15 à 24 ans dans les agglomérations de plus de 25.000 habitants, agglomération parisienne exceptée - I.N.E.D. - Paris, à paraître prochainement.

2 - BERNARD Jean - Un modèle d'affectation optimale des ressources entre l'économie et le système éducatif - Bulletin du C.E.P.R.E.L. - n° 6 - Ecole Pratique des Hautes Etudes - Paris, 1966.

3 - BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude - Les Héritiers - Editions de Minuit - Paris, 1964.

4 - CALOT Gérard, FEBVAY Maurice, CROZE Marcel, GRAIS Bernard - Perspectives d'évolution de la population de la France - Population totale, population active et scolaire, ménages - Etudes statistiques n° 3 - Juillet-Septembre - I.N.S.E.E. - Paris, 1964.

4 - CALOT Gérard, FEBVAY Maurice - La mortalité différentielle suivant le milieu social - Etudes et conjoncture - n° II - I.N.S.E.E. - Paris, 1965

5 - CLERC Paul - La famille et l'orientation scolaire au niveau de la sixième - Enquête de 1963 dans la région parisienne - "Population" - n° 4 - Août-Septembre 1964 - Institut National d'Etudes Démographiques - Paris, 1964.

6 - COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN - Rapport de l'Intergroupe promotion formation - Annexes du rapport général du Ve Plan - La Documentation française - Paris, 1966.
-Rapport général de la Commission de la main d'oeuvre du Ve Plan - La Documentation française - Paris, 1966.
-Rapport général de la Commission de l'équipement scolaire universitaire et sportif - La Documentation française - Paris, 1966.
-Rapport général de la Commission du secteur des métiers et de l'artisanat - La Documentation française - Paris, 1966.

7 - COURTHEOUX R. - La structure en classes d'une population active - La Revue Economique - Mars 1965 - Paris, 1965.

8 - CREDOC (Centre de Recherches et de Documentation sur la consommation). Les budgets des ménages en 1956 - Consommation - Paris, 1960.

9 - CROZE Marcel, FEBVAY Maurice, GRAIS Bernard, CALOT Gérard - Perspectives d'évolution de la population de la France - Population totale, population active et scolaire, ménages - Etudes statistiques n° 3 - Juillet-Septembre - I.N.S.E.E. - Paris, 1964.

9 - CROZE Marcel - Perspectives démographiques régionales - Etudes et conjoncture - n° 4 - I.N.S.E.E. - Paris, 1965.

9 - CROZE Marcel, FEBVAY Maurice - Nouvelles données sur la mortalité infantile - "Population" - n° 3 - I.N.E.D. - Paris, 1954.

9 - CROZE Marcel, FEBVAY Maurice - La mortalité infantile des générations 1950-1951 à 1960 suivant le milieu social et la résidence - Etudes et documents démographiques - n° 9 - I.N.S.E.E. - Paris, 1965.

10 - DUQUESNE Jacques - Les 16-24 ans - Editions du Centurion - Paris, 1963

11 - DURAND Claude et DURAND Michelle - La promotion professionnelle et les horizons sociaux - Institut des Sciences sociales du travail - Paris, 1965.

12 - ECHARD P. - Quelques aspects de l'évolution de la population active masculine agricole de 1946 à 1962 - Cahiers de l'I.S.E.A. - n° 155 - Paris, 1964.

13 - FEBVAY Maurice, CROZE Marcel, GRAIS Bernard, CALOT Gérard - Perspectives d'évolution de la population de la France - Population totale, population active et scolaire, ménages - Etudes statistiques - n° 3 - Juillet-Septembre - I.N.S.E.E. - Paris, 1964.

13 - FEBVAY Maurice, CROZE Marcel - Nouvelles données sur la mortalité infantile - "Population" - n° 3 - I.N.E.D. - Paris, 1954.

13 - FEBVAY Maurice, CROZE Marcel - Natalité infantile des générations - La mortalité infantile des générations 1950-1951 et 1955 à 1960 suivant le milieu social et la résidence - Etudes et documents démographiques - n° 9 - I.N.S.E.E. - Paris, 1965.

13 - FEBVAY Maurice et CALOT Gérard - La mortalité différentielle suivant le milieu social - Etudes et conjonctures - n° 11 - I.N.S.E.E. - Paris, 1965.

14 - FOURASTIE Jean - La prévision de l'emploi en France - Revue du travail - Janvier - Février - Paris, 1963.

15 - GOGUEL Claude - Recherche comparative internationale sur les budgets temps - Etudes et conjoncture - n° 9 - I.N.S.E.E. - Paris, 1966.

16 - GRAIS Bernard, FEBVAY Maurice, CROZE Marcel, CALOT Gérard - Perspectives d'évolution de la population de la France. Population totale, population active et scolaire, ménages - Etudes statistiques - n° 3 - Juillet-Septembre - I.N.S.E.E. - Paris, 1965.

16 - GRAIS Bernard - Perspectives régionales de population active - Etudes et conjoncture - n° 1 - I.N.S.E.E. - Paris, 1966.

17 - HAICAULT Monique, ROUSSELET Jean - Etude d'une promotion d'apprentis scolarisés de la métallurgie (R.N.U.R.) - Motivations, attitudes et ambitions professionnelles - Centre d'Etudes et de Recherches sur les conditions d'emploi et de travail des jeunes - Paris, 1965 (polycopié)

17 - HAICAULT Monique, ROUSSELET Jean - Recherche sur les motivations et les ambitions socio-professionnelles de jeunes demandeurs d'emploi - Centre d'Etudes et de recherches sur les conditions d'emploi et de travail des jeunes - Paris, 1964.

18 - IDIART Pierre - Les jeunes travailleurs de 15 à 25 ans dans la France d'aujourd'hui - Les Editions Ouvrières - Paris, 1963.

19 - I.N.E.D. (Institut National d'Etudes démographiques) - La mortalité infantile en France suivant le milieu social - "Population" - n° 4 - Paris, 1964.

20 - I.N.S.E.E. (Institut National de la statistique et des études économiques) - Recensement général de la population de 1962 - Sondage au 1/20 - Volumes France entière : Population légale et population active - Paris, 1964.

20 - I.N.S.E.E. - Annuaire statistique de 1966 (Résultats de 1965) - Paris, 1966.

20 - I.N.S.E.E. - Annuaire statistique rétrospectif - Paris, 1961. (Une nouvelle édition remise à jour doit paraître prochainement).

20 - I.N.S.E.E. - L'espace économique français - Fascicule I - Démographie générale - Paris, 1965.

21 - LEFEBVRE Brigitte, VIGNAU Jean-Pierre - Le coût de l'éducation - Enquête sur les dépenses des familles pour l'éducation de leurs enfants - Réalités familiales - n° 19 - Paris, 1965.

22 - MATALON Bernard - Les dépenses de loisir - Evolution et prévisions - "Consommation" - n° 3 - Paris, 1964.

23 - DE MAUPEOU Nicole - Approche sociologique des jeunes ouvriers - Institut des sciences sociales du travail - Paris, 1958. (Polycopié).

23 - DE MAUPEOU Nicole - Le cheminement professionnel des jeunes ouvriers - Institut des sciences sociales du travail - Première partie : Etude rétrospective des carrières et annexes - Paris, 1961. (Polycopié) - Deuxième partie : Les projets et les aspirations - Paris, 1963. (Polycopié).

24 - MINISTERE DES ARMEES - Direction technique des armes et de l'instruction - Bureau Problèmes Humains - Nouvelles vues sur le contingent - Paris, Fascicule I - 1964 - Fascicule II - 1965 - Fascicule III - 1966.

25 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - L'Education Nationale en 1964 - Informations statistiques - Supplément au n° 39 - Paris, 1964.

26 - MUTUELLE NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE - Le budget de l'étudiant - Recherches universitaires - n° 6 - Paris, 1964.

27 - PADIEU René - Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1963 - Etudes et conjoncture - n° II - Paris, 1965.

28 - PARIAT M. - Que consommerons-nous en 1970 ? - "Vendre" - n° 411 - Paris, 1964.

29 - PASSERON Jean-Claude, BOURDIEU Pierre - Les Héritiers - Editions de Minuit - Paris, 1964.

30 - "PAYSANS" - Le monde rural en migration - n° 51 - Paris, 1965.

31 - PIRO Christian - La situation démographique en 1964 - Etudes et conjoncture - n° I - I.N.S.E.E. - Paris, 1966.

32 - POIGNANT Raymond - L'enseignement dans les pays du marché commun - Institut pédagogique national - Paris, 1965.

33 - PRADERIE Michel - La mobilité professionnelle en France entre 1959 et 1964 - Etudes et conjoncture - n° 10 - I.N.S.E.E. - Paris, 1966.

33 - PRADERIE Michel - L'emploi féminin en 1962 et son évolution depuis 1954 - Etudes et conjoncture - n° 12 - I.N.S.E.E. - Paris, 1964.

34 - ROUSSELET Jean - Etude médicale sur un échantillon de main d'oeuvre juvénile - Centre d'études et de recherches sur les conditions d'emploi et du travail des jeunes - Paris, 1958.

34 - ROUSSELET Jean, HAICAULT Monique - Etude d'une promotion d'apprentis scolarisés de la métallurgie - (R.N.U.R.) - Motivations, attitudes et ambitions professionnelles - Centre d'études et de recherches sur les conditions d'emploi et de travail des jeunes - Paris, 1965. (Polycopié).

34 - ROUSSELET Jean, HAICAULT Monique - Recherche sur les motivations et les ambitions socio-professionnelles de jeunes demandeurs d'emploi - Centre d'études et de recherches sur les conditions d'emploi et de travail des jeunes - Paris, 1964.

35 - RUAULT - Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle - Etudes et conjoncture - n° 6 - I.N.S.E.E. - Paris, 1966.

36 - VANGREVELINGHE - Projection de la consommation des ménages pour 1970 - Etudes et conjoncture - n° 9 - I.N.S.E.E. - Paris, 1964.

37 - VERMOT GAUCHY Michel - L'Education Nationale dans la France de demain - Futuribles - Editions du Rocher - Paris, 1965.

38 - VIGNAU Jean-Pierre, LEFEBVRE Brigitte - Le coût de l'éducation - Enquête sur les dépenses des familles pour l'éducation de leurs enfants - Réalités familiales - n° 19 - Paris, 1965.

39 - YAN Charlotte - Cheminement d'un échantillon de 750 jeunes demandeurs d'emploi à l'intérieur des services d'orientation et de placements de jeunes dans Paris - Centre d'études et de recherches sur les conditions d'emploi et de travail des jeunes - Paris, 1965.

2ÈME CHAPITRE

PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE JUVENILE

La période de jeunesse, telle qu'elle est vécue actuellement, se caractérise par l'ambiguité à tous les niveaux : les significations accordées aux objets, aux normes sociales et aux conduites, le rapport avec soi-même et avec autrui, l'image de la jeunesse (chez les jeunes et chez les adultes), les conduites et les sentiments des adultes dans leurs relations avec les jeunes et des jeunes dans leurs relations avec les adultes, tout est marqué par l'ambiguité, tout exprime simultanément des intentions et des significations divergentes.

Il semble que cette reconnaissance de l'ambiguité de tout ce qui touche la jeunesse soit le seul jugement pertinent qu'on puisse porter sur ce qu'elle est, ce qu'elle devient, sur les images qu'on en a. Toute caractérisation des jeunes ou des attitudes envers les jeunes par un attribut univoque paraît ne correspondre qu'à un aspect partiel des choses, et possédant de plus en lui-même sa propre négation - tant au moment où on l'évalue, qu'en considérant l'évolution à laquelle il est destiné.

D'autre part, quand on parle des jeunes, il est difficile d'être objectif : on ne peut oublier qu'ils ont été formés dans un climat auquel nous avons participé et qu'ils sont destinés à progressivement nous remplacer. La réflexion sur ce que sont les jeunes alimente une réflexion sur soi, sa jeunesse, la façon dont se sont développés sa vie, son avenir. Etudier ce que sont les jeunes c'est, que l'on en soit conscient ou non, chercher à définir la dynamique et la signification de sa propre vie. Aussi, la plupart des textes relatifs aux jeunes ne parviennent pas à séparer l'analyse descriptive de la prise de position personnelle ; chez les auteurs scientifiques eux-mêmes, la description et l'analyse débouchent très souvent sur une rupture de ton qui manifeste l'irruption des sentiments personnels tendant à transformer les conclusions en accusations, la recherche de principes explicatifs en recherche de responsabilités.

Le vocabulaire utilisé est, à cet égard, souvent très expressif ; il participe de cette même impulsion à se ré-introduire soi-même comme partie prenante dans l'analyse : on croit n'être que descriptif et se garder des jugements de valeur, et les mots qu'on choisit révèlent qu'inconsciemment on se réfère, pour estimer les faits, à sa façon personnelle de définir le bien et le mal.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à l'incohérence des images que l'on présente de la jeunesse : la position dans laquelle on se trouve, les valeurs auxquelles on tient, influencent la vision qu'on a d'elle.

Ce n'est pas une des moindres difficultés, dans un travail qui s'efforce de présenter une synthèse des conceptions actuelles de la personnalité juvénile, que de discerner dans les interprétations des auteurs, la part d'information objective, celle des conflits émotionnels et celle qui se rapporte à des situations évolutives ou non généralisables.

I CARACTERES GENERAUX DE LA PERSONNALITE JUVENILE

A) INCERTITUDES ET AMBIGUITE DE L'ADOLESCENCE

Avant qu'il devienne "adolescent", le grand enfant possède un statut social assez clairement défini et se développe de façon relativement homogène. En conséquence, il se montre disponible pour acquérir de nouvelles connaissances et entretenir un rapport ouvert avec autrui . En comparaison de l'égocentrisme de la petite enfance, son attitude paraît essentiellement objective.

Cette période de grande enfance est une période de progrès quantitatifs continus, où l'enfant améliore ses capacités plus qu'à proprement parler il ne se transforme. Ce climat d'évolution progressive dure assez longtemps (de 6-8 ans à 11-15 ans selon les individus) pour que les transformations plus spectaculaires de la puberté paraissent déconcertantes, aussi bien à ses propres yeux qu'à ceux de son entourage, même si elles étaient attendues avec impatience. Elles changent la qualité de ce qu'il est, sa façon de comprendre et d'appréhender la vie et son rapport avec la société.

Ces transformations sont multiples, concernant aussi bien ses aptitudes et apparence physiques que ses capacités intellectuelles et affectives, réagissant sur l'image qu'il a de lui-même. Il faut de plus noter qu'il n'y a pas de synchronisation précise entre le développement somatique et le développement psychique, de même que l'ordre et le rythme des paliers de changement dans chaque domaine ne sont pas rigoureux mais varient d'un individu à l'autre. Autrement dit, le grand enfant sort d'un état d'équilibre relativement assuré pour aborder, quand s'amorcent ces diverses transformations, une longue période d'insécurité où il se sent différent de lui-même, ne connaît pas à l'avance quelle est la succession des stades qu'il devra franchir et, quand il se compare à ses compagnons, peut se trouver simultanément fier de son avance sur certains points et inquiet de son retard sur d'autres.

Cette incertitude sur ce qu'il est et sur ce qu'il devient centre à nouveau son intérêt sur lui et lui inspire des attitudes de complaisance envers soi mais aussi d'inquiétude et de déva-

lorisation. Quant à ses activités, elles sont souvent moins un investissement objectif de ses forces, qu'une façon de jouir de ses nouvelles facultés, de se scruter, de se définir en référence à autrui et de tenter de se faire accepter par les autres pour parvenir à s'accepter lui-même.

1 - La transformation de l'intelligence

Entre 11 et 15 ans s'élabore une nouvelle façon de penser pour laquelle l'appui sur l'expérience concrète devient moins nécessaire. L'adolescent commence à pouvoir raisonner, non plus seulement sur les choses réelles mais aussi sur les relations qu'elles entretiennent, comparer entre elles ces relations, bâtir des principes explicatifs qui débordent l'appréhension de la réalité et permettent les généralisations d'un domaine à un autre (apparition de la logique des propositions). Il atteint à la pensée abstraite, capable de formuler des hypothèses et, à partir d'elles, sans avoir au préalable besoin d'en vérifier la validité, d'établir l'enchaînement de leurs conséquences (apparition du raisonnement hypothético-déductif).

L'accession à cette nouvelle forme d'intelligence est souvent moins remarquée par les adultes que les transformations somatiques et affectives. Mais il faut voir qu'elle fait éprouver à l'adolescent un sentiment de liberté intérieure dont il est avide de jouir et qu'elle le met au niveau du type de raisonnement adulte, capable par conséquent d'évaluer la solidité de ce qui lui est affirmé et de percevoir les insuffisances des arguments qu'on lui propose.

D'une façon plus générale, elle lui permet de prendre le recul nécessaire pour juger les cadres dans lesquels il vit et estimer que les structures et les normes qui lui étaient imposées n'ont qu'une valeur relative ; il peut choisir de les accepter ou de les discuter. Cette remise en question est d'ailleurs favorisée par l'accès à de nouvelles connaissances et l'élargissement du champ de ses possibilités, qui lui offrent des points de comparaison avec son expérience propre.

Ces modes d'opposition tendent à prendre alors une forme beaucoup plus rationnelle qu'autrefois : ils correspondent, sur le plan intellectuel, à la capacité de porter des jugements critiques et d'élaborer des systèmes de valeurs qui lui soient propres.

2 - Le remaniement de la personnalité

Les transformations pubertaires, par ailleurs, transforment l'image que le grand enfant avait de lui-même, et font resurgir avec plus ou moins de violence la force des impulsions instinctuellesassoupies pendant la période de latence, en même temps qu'elles en font naître de nouvelles.

Le jeune éprouve alors le besoin de rejeter brutalement les lignes de conduite auxquelles il était attaché ou soumis, les idéaux éthiques et sociaux que lui présentaient les adultes. Il ne sait pas encore à quoi il aboutira; ses nouvelles valeurs ne sont pas constituées ou il n'a pas encore choisi celles qu'il retiendra de son enfance. Il vit cette période en ne sachant pas autour de quoi il se définira, mais seulement qu'il a besoin de rejeter son passé, de n'être plus - à ses yeux et aux yeux des autres - l'enfant qu'il a été.

Acquérant, par la transformation de son corps et de son intelligence, les instruments adultes d'une vie sexuelle, culturelle et professionnelle, il ne peut plus accepter l'image stable mais limitative de ce qu'il était. Mais c'est remettre en question la définition de soi-même, la continuité avec son passé. C'est renoncer à quelque chose qu'il était : c'est comme si, d'une façon ou d'une autre, il détruisait sa personnalité, alors que rien de précis n'est prêt encore à la remplacer.

L'esprit critique qu'il développe se retourne alors souvent contre lui : il se sent mal à sa place, peu à l'aise, et la conscience de certains petits défauts (de l'apparence physique ou de l'efficacité intellectuelle) peut aller jusqu'à l'angoisse. En effet, faute d'avoir le droit, socialement, d'utiliser pleinement sur le plan d'une action pratique les nouveaux instruments que son développement lui apporte, il ne peut que les contempler, les évaluer, les faire jouer en quelque sorte à vide et s'inquiéter de leur qualité.

Le sentiment d'inadéquation entre ce qu'il pourrait peut-être faire et ce qu'il lui est permis de faire, apparaît comme une des caractéristiques les plus générales du vécu de l'adolescence. Il favorise un doute de soi, à une époque où, par la coupure avec son enfance, le jeune cherche une affirmation supérieure.

3 - L'ambiguité des conduites

Les sentiments sont d'autant plus complexes que le jeune vit dans des groupes organisés par niveaux (école, apprentissage) où, du fait de l'inégalité de rythme des développements individuels, il se trouve confronté à des différences d'apparence, à âge égal, qui le gênent ou l'obligent à un conformisme d'attitudes souvent sans correspondance avec le stade d'évolution qu'il a lui-même atteint.

En même temps qu'il a besoin de se différencier des modèles anciens qui lui étaient proposés, l'anxiété (plus ou moins latente) qu'il a de soi le pousse à vouloir plaire pour se rassurer sur sa valeur et à se conformer aux normes des autres pour échapper à l'ambiguité de son apparence et à l'inconsistance provisoire de sa personnalité.

Toutes les analyses psychologiques font ressortir que l'ambiguïté des sentiments vis-à-vis de soi et vis-à-vis de l'âge adulte (qu'on veut atteindre mais dont on veut rejeter les modèles) est une des difficultés majeures de l'adolescence. Elle rend particulièrement sensible aux échecs et aux indices de jugements péjoratifs : les adolescents supportent en général mal la critique parce que leur estime d'eux-mêmes, à cette période, est vulnérable. En dehors des phases de "timidité" où ils expriment leur gêne par la gaucherie de leurs attitudes, échapper à l'ambiguïté et se poser aux yeux d'autrui sont des besoins permanents, qui expliquent la tendance à avoir souvent un comportement rigide, parfois caricatural, qui constitue un moule, au moins instantané, où dissimuler leur malaise intérieur.

Vis-à-vis des adultes surtout, ils peuvent ressentir vivement leur incertitude, car ils les reconnaissent (quels que soient les défauts qu'ils leur prêtent) comme des êtres plus achevés, plus stables, mieux reconnus socialement qu'ils n'estiment l'être eux-mêmes. L'ambiguïté des sentiments des adultes à leur égard, qui ne savent pas bien évaluer quelle distance et quelle relation entretenir avec eux, peut renforcer leur inquiétude et les pousser davantage à manifester une désinvolture qui leur permet, hic et nunc, de satisfaire leur besoin de prestance. Elle les incite également à rechercher des groupes où ils se sentent acceptés et où, pour affirmer et maintenir leur sentiment d'appartenance, ils peuvent se conformer de façon parfois outrancière aux modes et aux codes en usage dans ces groupes. Ils se veulent indifférents aux adultes, mais souvent leur façon d'afficher cette indifférence prouve l'importance qu'ils accordent, au fond, à leurs jugements.

4 - L'oscillation des attitudes

D'après certains psychologues, le problème central que se poseraient les jeunes serait le suivant : comment être compris, comment communiquer ? Dans la communication avec autrui, ils chercheraient à la fois une approche de l'autre et une prise de conscience de ce qu'ils sont. Mais il est difficile de comparer cette appréciation avec celle de l'égocentrisme de l'adolescent, conditionné par l'orientation des intérêts sur les changements qui s'effectuent en lui : en effet les études, quand elles exposent une estimation générale des caractéristiques de cette longue période d'incertitude, indiquent rarement

à quelle étape du développement elles s'intéressent. Cependant, on a des raisons de penser que la recherche des contacts, conformistes ou différenciateurs, est d'abord essentiellement une recherche d'images de soi-même, avant d'intégrer un effort de compréhension d'autrui et le désir d'un rapport réciproque.

Cette évolution, cependant, serait sujette à des revirements provisoires et brutaux. L'incertitude de ce qu'il est fait en effet osciller sans cesse la direction du comportement de l'adolescent, de même qu'elle fait osciller ses désirs et la forme de ses réactions aux images de soi qu'il met en place ou qu'il attribue aux autres.

C'est ainsi qu'il passe par des phases d'exaltation enthousiaste et d'affirmation parfois arrogante de ce qu'il pense et croit être, et par des phases dépressives où le doute de soi l'emporte et où il cherche, auprès des compagnons de son âge ou des adultes naguère rejetés, un réconfort, une aide et des conseils. Ces attitudes extrêmes peuvent également être interprétées comme un effort pour échapper à l'ambiguïté d'une période de transition, à la fois excitante et inquiétante, en précipitant l'accès à une définition adulte de soi, ou en retournant à des attitudes plus infantiles mais sécurisantes. On peut donc voir le jeune s'engager à fond dans une activité qui lui donne l'illusion d'être enfin inséré dans une conduite de réelle efficience; mais le sentiment de son inadéquation actuelle n'en subsiste pas moins et peut faire se retourner son attitude quand il reprend conscience de l'aspect irréel, substitutif, de l'activité engagée.

5 - La réactivation des conflits de l'enfance

D'après les psychanalystes, l'incertitude de cette période, jointe à la surgescence des pulsions instinctuelles, réactive les conflits et les modes de comportement à travers lesquels, dans l'enfance, le jeune a commencé à se définir.

Ils accordent une importance particulière à la reviviscence des peurs irrationnelles, des phantasmes et des attitudes de défense qui ont marqué la première intuition d'une existence personnelle (crise de 8 mois, où se constituent les bases d'une différenciation entre soi et la mère) et les premiers contacts avec le sentiment de puissance (maîtrise de l'espace et du corps propre, capacité d'orienter les actions d'autrui et de résister aux injonctions des "grands", en particulier de la mère qui est la première autorité coercitive).

Cette période, où l'enfant commence à se situer comme personne, a deux caractères essentiels, qui reviennent colorer la vie adolescente parce que, elle aussi, est une remise en question des rapports antérieurs qui définissaient l'organisation de la personnalité : elle se fait dans un climat de compétition avec autrui (c'est la capacité de s'opposer qui prouve la réalité d'une volonté propre) et s'accompagne d'une forte angoisse (angoisse devant la puissance maternelle, capable de vous détruire alors que, affectivement et fonctionnellement, on dépend entièrement d'elle).

Deuxième période de la constitution de la personnalité : la "crise oedipienne", où l'enfant apprend à se situer dans le triangle qu'il forme avec ses parents et constitue, s'il parvient à surmonter le conflit qui l'affronte à eux, les fondements de son mode personnel d'action hors du cercle familial.

Cette crise, particulièrement importante parce qu'elle lui permet d'intégrer son appartenance sexuelle est, elle aussi, très angoissante : elle s'accompagne en effet de sentiments de rivalité agressive avec le parent de même sexe, de l'impression d'être faible et de pouvoir être détruit, à laquelle s'ajoute le désir (et la culpabilité) de détruire le parent dont il veut prendre la place et auquel il lui faut ressembler pour y parvenir.

Chaque période de remaniement des attachements antérieurs et de la définition de soi est susceptible de réactiver ces angoisses infantiles, colorant les réactions actuelles à la fois du besoin de se différencier pour se sentir exister sous une forme plus complète, et de la peur irrationnelle, ce faisant, d'être détruit et de prendre le risque de détruire les autres. Ce serait la raison pour laquelle les personnages qui apparaissent porteurs d'une volonté ou d'une capacité d'influencer les conduites propres (personnes de l'entourage réel ou modèles plus abstraits) déclencheraient des attitudes ambivalentes, où l'on peut reconnaître simultanément l'envie de les rejeter et le besoin de neutraliser le danger de ce rejet en tâchant de satisfaire les désirs qu'ils manifestent ou qu'on leur prête.

A l'adolescence, les normes culturelles ne permettent pas au jeune d'exprimer dans leur intégralité les dimensions nouvelles de sa personnalité ; il ne peut le faire qu'à travers des activités qui sont un rappel des premiers modèles parentaux : il oscille entre le rejet de ces modèles et le besoin de s'identifier à eux.

Ce n'est que peu à peu, en s'appuyant sur les modes de résolution de ses conflits mis en place dans l'enfance, qu'il élaborera la forme personnelle par laquelle il intègrera les diverses influences subies. La synthèse de sa personnalité ne se stabilisera que par l'intégration dans une fonction réelle, reconnue par la société, c'est-à-dire quand sera achevée sa période de formation physiologique, psychologique et socio-professionnelle.

En attendant, c'est le plus souvent l'affiliation à des groupes de jeunes qui lui permet d'affirmer une personnalité différenciée des modèles parentaux, personnalité de groupe qui, d'après certains psychanalystes, lui tiendrait lieu provisoirement de personne.

Les psychanalystes insistent aussi, généralement, sur l'importance de l'amour de soi, comme condition nécessaire pour résister aux tensions souvent dramatiques de cette période. Cet amour de soi (narcissisme ou satisfaction à être), se serait lui-même constitué dans les premiers mois de l'existence de l'enfant. Il serait essentiellement le reflet, intériorisé, de l'amour que ressentaient pour lui ses parents, et spécialement le parent de son premier contact avec la vie : la mère (ou son substitut). Les chocs subis à l'adolescence par l'estime et l'amour qu'il se porte expliqueraient le besoin de se complaire à son image (les séances devant le miroir) et la susceptibilité devant les critiques : l'adolescent a besoin d'une " ré-assurance narcissique " pour parvenir à se former par-delà les difficultés de cette période. Et cette ré-assurance serait d'autant plus difficile à établir qu'il aurait, dans sa petite enfance, été mal aimé.

B) LES PROLONGEMENTS DE L'ADOLESCENCE

Si l'on considère l'adolescence comme la période préparatoire à l'insertion sociale, on peut dire que l'allongement de la formation scolaire tend à la prolonger souvent au-delà du temps nécessaire à l'acquisition complète d'un corps et d'une activité adultes. Les psychologues estiment que, en moyenne, 18 ans est l'âge où l'être humain - en tant qu'individu - atteint la maturité de ses capacités.

Les conditions culturelles actuelles, qui exigent et autorisent un plus long investissement en temps de formation, reculent le moment où le jeune pourra se réaliser socialement. Ce maintien dans une situation de relative dépendance n'est pas sans réagir, pendant toute cette période préparatoire, sur la façon dont il la vit : non seulement quand il reste élève ou apprenti après 17 ou 18 ans, mais aussi, antérieurement, selon le temps qu'il prévoit de consacrer à cette étape de sa vie.

Or le prolongement du temps de la jeunesse - tel qu'il réagit actuellement sur la constitution des personnalités, du moins en France, et essentiellement dans certaines catégories sociales - retarde le moment où les individus peuvent stabiliser le processus des remaniements intérieurs propres à l'adolescence. Ce retard de l'accès à une image intégrée de soi-même est peut-être une des causes d'une exacerbation du sentiment d'insécurité ; il est certainement une cause de l'allongement de la période de fragilité de la personne et, sans doute aussi, d'un accroissement de cette fragilité (1).

Au niveau des personnalités individuelles, l'extension de ce sentiment d'ambiguïté à propos des attitudes manifestées et des positions affirmées conduit à accroître l'insécurité intérieure.

Les psychanalystes n'ont pas étudié de façon différentielle les types de réactions qui se produisent quand le jeune est en possession complète de ses aptitudes d'adulte. Cependant les exemples de psychothérapies qu'ils citent pour illustrer les problèmes spécifiques à l'adolescence, s'ils analysent surtout des personnalités de 15 ou 16 ans, intègrent des cas où le jeune a plus de 20 ans et même, éventuellement, travaille professionnellement.

On est tenté de penser, en conséquence, que le prolongement de la non-insertion sociale équivaut, sur le plan psychologique, à une adolescence prolongée, où se manifestent - serait-ce sous une autre forme - les mêmes types de problèmes. Par ailleurs certains éléments extérieurs (le temps d'adaptation au métier et à la fonction familiale, l'instabilité ou l'aspect relativement

(1) encore qu'il ne soit pas facile d'apprécier dans quelle mesure l'accroissement de l'ambiguïté des comportements est une réalité ou une impression issue de l'intérêt actuel porté aux manifestations marginales de la jeunesse.

provisoire de la place professionnelle avant le service militaire) font sans doute intervenir des manifestations semblables à celles de l'adolescence dans les premières étapes de l'insertion sociale.

On constate également que s'introduisent dans la vie des jeunes de nouvelles sources d'insécurité. Comme les adultes, ils perçoivent la mobilité sociale avec inquiétude : elle correspond, pour eux, au risque de mal choisir sa direction professionnelle et d'être obligé de la remettre en question - ou, s'ils travaillent déjà, à la crainte que leur acquis ne leur permette pas d'espérer une promotion ni même une sécurité d'emploi - s'y ajoute enfin la nécessité d'avoir à reprendre ou à compléter leur formation de base pour répondre aux nécessités de l'évolution technique.

Si l'on définit la jeunesse comme la période de vie où se parfait et s'achève chez un individu le double processus de la maturation personnelle et de la maturation sociale, on peut estimer que l'évolution des sociétés modernes permet de moins en moins d'établir une frontière clairement tranchée entre la jeunesse et l'âge adulte. Cet estompage des frontières, qui se manifeste aussi par l'accès des jeunes à certaines conduites autrefois réservées aux adultes et par l'effort des adultes pour paraître jeunes, serait, lui aussi, un facteur d'insécurité supplémentaire. Cette situation ambiguë, où se trouverait le grand adolescent, lui ferait paraître plus ou moins justifiables les limitations qui lui sont imposées dans certains domaines.

Pour y échapper, certains sont donc tentés de s'accrocher davantage à des modèles de comportements et à des jugements rigides, d'autres à ne pas pouvoir (ou à ne pas vouloir) résister au flottement et à l'ambivalence du climat émotionnel dans lequel ils vivent. L'extension du sentiment d'ambiguïté présente donc certains dangers pour l'intégrité de la personne : elle peut l'amener à refuser de percevoir l'incertitude de ses choix et à cristalliser un stade de son développement, pour définir à l'avance et une fois pour toutes les cadres et les normes de l'orientation de sa vie (1); ou elle peut l'amener à se laisser détruire (ou à le désirer) par l'absence (ou le refus) de cadres et de normes stables et précises (2).

---

(1) peut-être surtout dans les catégories sociales au centre des "classes moyennes".

(2) peut-être surtout dans les catégories marginales de la "classe moyenne" : phénomène du type beatnik - et dans les catégories économiques les plus défavorisées : phénomène "clochard", "épave". Ceci serait, évidemment, à vérifier et ne peut être considéré que comme une hypothèse (fragile) de recherches différentielles.

On a cependant le sentiment que dans les couches les plus jeunes de la population - à des époques sans doute décalées selon les catégories sociales - cette insécurité serait mieux tolérée qu'elle ne l'a été. En particulier on peut penser que la généralisation de bandes informelles de "copains" est un mécanisme de protection spontanément mis en place pour que cette insécurité n'affecte pas trop gravement la longue et difficile gestation d'une personnalité adulte. On pourrait d'ailleurs considérer ces bandes - si profondément permissives - comme des sortes de groupes psychothérapeutiques, se rapprochant des formes de plus en plus fréquemment prises par les traitements des troubles de l'adolescence (psychodrames) : en effet toute expression personnelle, même très régressive, n'y renvoie jamais qu'au jugement de soi sur soi (et non aux jugements d'autrui sur soi), et la mobilité des participants (variabilité des attitudes de chacun et changements des partenaires dans des groupes à limites fluctuantes) permet des identifications partielles de soi, dispersées sur des quantités d'images. Ce pourrait être des groupes favorisant un approfondissement de la synthèse des tendances propres : certains psychanalystes pensent qu'ils aideraient à prendre conscience des attitudes régressives et à s'en distancer progressivement; on peut également penser que, permettant des séries d'identifications partielles sans en cristalliser aucune, ils permettraient de supporter de n'être pas encore des personnalités totalement définies, donc d'éviter une stabilisation prématurée des orientations personnelles.

Au total, cette ambiguïté et cette insécurité prolongées pourraient constituer des conditions favorables, à longue échéance, pour que se forment des personnalités mieux intégrées, plus autonomes et capables en conséquence de mieux affronter les situations complexes et mobiles. Mais ce serait également des conditions favorables, à brève échéance, pour l'éclosion de certains déséquilibres, en particulier une instabilité et une vulnérabilité émotionnelle pouvant occasionner pour des caractères trop faibles des involutions graves (régressions vers la rigidité ou vers l'abdication).

Nous ne possédons pas d'appréciations suffisamment étayées pour évaluer - actuellement - la proportion de jeunes hommes et de jeunes femmes qui sont parvenus à constituer des personnalités à la fois plus souples et plus autonomes, et la proportion de ceux qui, au contraire, sont restés dans un état flottant, risquant de réagir aux difficultés de l'existence par des attitudes régressives (troubles psychotiques, dépressions, maladies psycho-somatiques, etc...). Nous savons encore moins dans quel sens évolue, dans chaque catégorie sociale, la proportion des uns et des autres. Autrement dit, s'il est vrai que le prolongement et l'extension de l'ambiguïté sont susceptibles de former des personnalités plus mûres, plus ouvertes à autrui et aux changements des conditions techniques et économiques, nous ne savons pas quel est le coût psychologique et social de cette évolution.

II - INFLUENCES AGISSANT SUR LA FORMATION DE LA PERSONNALITE JUVENILE

Pour de nombreux psychologues et psycharalystes, la nature et les caractéristiques de la relation enfants - parents sont fondamentales pour la constitution de la personnalité. Nous ne ferons pas ici l'analyse classique de cette relation ; nous marquerons seulement l'influence de certaines conditions propres à notre époque.

La première se rapporte aux changements récents introduits dans les rapports homme-femme. Cette évolution a d'ailleurs commencé bien avant la guerre et n'a pas encore atteint un état d'équilibre. Ses divers paliers, vraisemblablement à des époques différentes dans les diverses catégories sociales, tendent à privilégier certaines formes d'organisation de la personnalité et des rapports homme-femme qui, à leur tour, tendront à promouvoir de nouvelles organisations et de nouveaux rapports. Le stade de l'évolution dont nous nous occuperons ici est celui qui correspond à une "attitude de compétition" entre l'homme et la femme, tentative essentiellement féminine pour abolir l'inégalité des statuts masculins et féminins que la société globale à la fois soutient (la "promotion féminine") et tente de neutraliser, par résistance au changement de rôles et d'images de soi qu'elle implique.

Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer l'influence des conditions sociales actuelles au travers de l'action qu'elles exercent sur les attitudes parentales, (notamment lorsqu'il en résulte des difficultés particulières pour l'équilibre et la vitalité de la cellule familiale elle-même) ou sur le jeune dans les milieux extra-familiaux où il se trouve plongé.

A) LE RAPPORT HOMME-FEMME DANS L'INFLUENCE FAMILIALE

1.- Les nouvelles images du père et de la mère

En ce qui concerne l'influence familiale de la mère, on rencontre fréquemment, dans la littérature, une image sociale de la femme qui, "au lieu de se consacrer à son foyer", travaillerait à l'extérieur. Il est de fait que, dans certaines catégories sociales, la proportion de femmes exerçant une profession a augmenté. Mais les psychologues ou pédagogues qui abordent ce problème le présentent comme un phénomène général, alors que la tendance constante depuis des decennies est une diminution lente du taux global d'activité féminine, que les prévisions du Plan pour 1962-1970 pensent même voir s'accélérer.

Si l'on confronte les chiffres de 1954 et ceux de 1962, on s'aperçoit que seules les classes d'âge de 20 à 29 ans ont, pendant cette période, accru leur participation au monde du travail, dans une proportion qui atteint son maximum (5 %) à 20 ans et décroît ensuite assez régulièrement jusqu'à 30 ans.

Les conclusions qui s'appuient sur l'image d'un accroissement généralisé du travail féminin - permettant à la femme de jouir d'un statut, d'un rôle social et d'une indépendance économique de plus en plus semblables à ceux de l'homme - font ressortir les dangers que fait courir à l'enfant le travail professionnel des mères : on a le sentiment que l'insistance sur l'image du travail féminin est utilisée en partie pour renforcer une image idéale de la femme "gardienne du foyer", principale détentrice des capacités affectives et éducatives.

Certaines enquêtes ont montré comment les femmes ressentaient cette double image d'elles-mêmes : celle d'une "promotion" par le travail professionnel, et celle d'une responsabilité essentiellement familiale. Elles se trouvent en quelque sorte devant deux modèles idéaux qu'elles ne peuvent totalement intégrer dans leur vie concrète : les femmes qui effectivement travaillent tendent ainsi à se sentir frustrées ou coupables de ne pouvoir s'adonner plus complètement à leur foyer, et celles qui ne travaillent pas à se sentir insatisfaites et dévaluées socialement.

Certains psychologues de la petite enfance considèrent que cette insatisfaction des mères par rapport à l'image des droits et des devoirs de leur sexe peut avoir des répercussions sur la façon dont elles investissent affectivement leurs enfants : elles tendraient, selon leur sexe, à voir en eux soit une image de la puissance qu'elles voudraient avoir (garçons), soit une image de leur statut d'infériorité (filles) ; dans l'un et l'autre cas - essentiellement vis-à-vis des filles - elles ne parviendraient pas à aimer leur enfant seulement pour ce qu'il est ; l'enfant, à un niveau profond de son affectivité, sentirait qu'il n'est pas totalement aimé pour lui-même : son existence propre serait toujours susceptible de lui paraître suspecte, et facilement sapé son besoin de s'aimer et de s'estimer. Cela expliquerait qu'à l'adolescence - où le problème de l'estime de soi se pose de façon aiguë - les jeunes, et particulièrement les jeunes filles, auraient sans cesse besoin de se rassurer sur leur valeur.

En ce qui concerne le père, il est assez difficile de se faire une opinion sur le rôle qu'il joue, à notre époque, dans la famille.

Un grand nombre de textes (analyses pédagogiques et psychiatriques en particulier) accusent une "déficience" éducative des pères, dans laquelle ils voient une cause essentielle d'un déséquilibre moral et d'un dégoût de la vie chez les jeunes (cause par exemple d'une proportion importante des suicides juvéniles.)

On parle beaucoup de "l'absence" des pères, de la "carence paternelle", d'une "crise de l'autorité", d'une "démission". Mais une analyse du contenu implicite de la notion de déficience paternelle fait apparaître, dans la plupart des textes, une connotation très particulière de ce que devrait être l'autorité paternelle.

L'image à laquelle, le plus souvent, on se réfère, est celle de familles antérieures dans lesquelles le père aurait joui d'une "autorité incontestée", dont la caractéristique essentielle aurait été d'être supérieure à celle reconnue à la mère. On peut alors se poser une première question (à laquelle nous n'essayerons pas de répondre ici) : la hiérarchisation des pouvoirs de l'homme et de la femme à l'intérieur du foyer est-elle une image idéale (reflet de la différence de leurs statuts sociaux), ou a-t-elle été une réalité vécue par l'ensemble des familles ?

Du point de vue qui nous occupe, nous nous demanderons seulement quelle forme d'image paternelle est nécessaire à l'équilibre de l'enfant.

Notons d'abord que les études d'orientation psychanalytique les plus récentes tendent à mettre en doute l'idée que la femme se différencie de l'homme par une infériorité essentielle (l'absence de virilité), idée importante dans la pensée freudienne qui faisait de l'homme un être complet et, comparativement à lui, de la femme un être incomplet (1).

Dans l'état actuel de nos connaissances et de l'interprétation des textes mêmes de Freud, il semble que le très jeune enfant, pour pouvoir supporter sans en être aliéné l'image de la puissance maternelle, ait besoin de pouvoir s'appuyer sur l'image d'une autre puissance : le père. On ne prétend plus nécessaire que celle-ci lui apparaisse supérieure à celle de la mère, mais seulement qu'elle manifeste des exigences dont l'orientation est différente.

---

(1) Une des premières controverses à ce sujet opposa, entre les deux guerres, l'Ecole viennoise (image féminine conçue comme une image masculine mutilée) à l'Ecole de Londres (essais pour définir la femme à partir d'elle-même et non en référence à la virilité). S'agit-il d'une coïncidence si la société londonienne, à cette époque, voyait se manifester des revendications féminines (suffragettes par exemple) que n'autorisait pas la société viennoise ?

A cette condition l'enfant pourra accepter de prendre progressivement ses distances par rapport aux désirs de la mère et sera amené à élaborer une forme personnelle de réponse à la situation conflictuelle dans laquelle le mettent les exigences différentes manifestées par ses deux parents : cette forme personnelle de réponse serait la première étape de son autonomie.

A la période oedipienne, ensuite, les images paternelle et maternelle dont l'enfant a besoin (d'une part pour intégrer à l'image de soi son propre sexe, d'autre part pour être amené à chercher ailleurs que dans la dissociation du couple parental la satisfaction de ses pulsions) sont des images différenciées et possèdant à ses yeux une réalité égale. Que le père soit seul à posséder une image de rôle social semble n'intervenir que pour amener l'enfant à attribuer à la virilité une valeur sociale, et non parce qu'il est nécessaire à son équilibre intérieur d'identifier virilité et supériorité du statut social.

Sur ce dernier point il faut d'ailleurs remarquer qu'une des causes attribuées à la dévaluation de l'image paternelle se situe dans le recul d'une civilisation agricole ou artisanale où l'enfant vivait davantage avec son père et le voyait assumer son rôle social ...

2.- La modification des influences réciproques

On retrouve donc, dans la littérature psychologique, une convergence des estimations : dans le cadre familial, le père aurait souvent, depuis la guerre, laissé à la mère l'intégralité des responsabilités éducatives, ou ne serait généralement intervenu qu'à sa demande.

Notons d'abord que les observations les plus étayées sont celles qui s'appuient sur une analyse approfondie de l'histoire familiale et des réactions de l'enfant ou de l'adolescent. Il s'agit donc, surtout, de cas examinés par des psychologues cliniciens, dans le cadre de consultations pédagogiques (d'orientation, ou thérapeutiques) ou dans le cadre d'écoles s'étant attachées un psychologue. Autrement dit, les appréciations relatives à l'évolution des relations intrafamiliales reposent en grande partie sur des observations concernant les milieux sociaux qui manifestent une plus grande propension à consulter des psychologues ou des psychiatres et à mettre leurs enfants dans des établissements scolaires particuliers. Bien qu'elles prétendent à la généralité, il serait cependant imprudent, sans étude différentielle préalable, de généraliser les conclusions qu'elles paraissent fonder.

Une interprétation plus synthétique serait la suivante : dans les vingt années qui ont suivi la guerre, l'évolution des rapports homme-femme s'est surtout manifestée (du moins au niveau de la société globale, et avec certains décalages probables d'un sous-groupe à un autre) sous la forme d'une compétition de puissance ; à l'intérieur du foyer, elle s'est traduite notamment par une revendication plus importante de la mère concernant la suprématie de ses pouvoirs éducatifs. Cette revendication d'une supériorité maternelle aurait une double cause : une certaine culpabilité due au désir d'échapper à l'emprise trop exclusive du foyer (pour neutraliser cette culpabilité, la femme aurait été tentée de protéger davantage ses enfants), et un déplacement de son envie d'une puissance sociale équivalente à celle de l'homme vers le cadre familial, parce qu'il lui était difficile de la satisfaire (et de vouloir vraiment la satisfaire) dans le monde professionnel.

L'investissement du désir de puissance dans le cadre familial aurait, d'autre part, été renforcé par les mass média, spécifiant le rôle féminin comme essentiellement intra-familial (insistance sur le rôle affectif de la mère, introduction de rubriques éducatives dans la plupart des journaux féminins, création de revues éducatives destinées essentiellement aux femmes, etc...). La mère aurait été reconnue socialement comme la "spécialiste", à l'intérieur du foyer, des problèmes concernant l'enfant.

Dans un tel climat, l'homme tend à voir son rôle spécifique se restreindre au monde extra-familial et à ne pas poser d'exigences personnelles relativement à ce que doit devenir l'enfant : parfois il ne cherche plus, en effet, à agir sur lui, abandonnant à sa femme le principe d'autorité et de décision ; le plus souvent sans doute, il s'occupe de l'enfant, mais sans oser contrarier l'influence exercée par sa femme ou les initiatives qu'elle a prises. L'autorité qu'il manifeste apparaît alors davantage comme un instrument au service de l'autorité maternelle, plutôt que comme une volonté différenciée de celle de sa femme. Certains psychothérapeutes font observer que bien des mères réclament une sévérité du père, pour renforcer leur propre autorité en gardant les avantages de l'indulgence (ne pas rompre le lien de confiance avec l'enfant).

Dans leur effort pour conserver la puissance éducative, les mères se sont trouvées aidées en particulier par le principe que les conflits entre parents perturbent le développement de l'enfant ; l'image d'une fragilité de l'enfant a pu alors être utilisée pour empêcher le père de manifester une volonté différente de celle de la mère. Mais l'enfant risque alors de ne plus pouvoir prendre appui sur l'image d'une puissance étrangère à celle de sa mère pour établir les premiers jalons de son autonomie personnelle.

Certains même estiment que, la puissance de l'image paternelle n'ayant pu établir ses fondements dans la première enfance, le fait d'aller plut tôt à l'école tend encore à accroître sa faiblesse : l'enfant a appris tôt avec ses camarades à évaluer la puissance détenue par son père en référence à celle manifestée par d'autres, sans avoir d'abord pu voir en lui celui qui confère la valeur (qui détient le principe des valeurs). Certains psychologues considèrent qu'on pourrait trouver là l'origine d'une insuffisance morale chez les jeunes contemporains (adolescents et jeunes adultes). Encore convient-il de noter cependant que l'influence éducative de la mère est aussi une source de valeurs ; fondée sur la crainte de perdre un amour avec lequel on était d'abord confondu, elle oriente la conduite et le sens des valeurs de l'enfant dans une direction particulière : elle lui apprend à maîtriser ses impulsions immédiates afin de conserver le sentiment d'une communauté affective.

Mais d'autre part l'influence éducative du père tend aussi à apprendre à l'enfant à maîtriser le monde qui l'entoure. Si le père double seulement l'influence de la mère, au lieu d'exercer une influence dirigée vers "la conquête du monde", les modes d'ajustement préférentiels de la personnalité risquent de devenir la manipulation des pulsions et des sentiments propres, au détriment de la mise en place d'une volonté de changer l'environnement. Les enfants seraient ainsi davantage conditionnés à désirer s'adapter qu'à désirer trouver les moyens d'imposer leurs propres désirs à la réalité.

La difficulté éprouvée par la mère à renoncer à sa puissance sur l'enfant se manifeste aussi sous forme d'une immixion dans le travail scolaire, soit en en prenant la charge avec l'enfant, soit en cherchant une complicité avec les maîtres : dans un cas comme dans l'autre l'enfant est privé de l'obligation d'entretenir une relation dont sa mère serait absente.

Dans ces conditions, il ressent l'école (d'autant, sans doute, que les maîtres sont de plus en plus fréquemment des femmes) comme le même type de pression que celle exercée sur lui par sa mère : il s'agit, non d'exprimer sa pensée propre mais de s'ajuster à celle des maîtres ; il s'agit, non d'acquérir des moyens d'accroître son pouvoir sur le monde, mais des connaissances et des diplômes.

Actuellement, le modèle féminin correspondant à une dépendance normale à l'homme (être plus complet, doté de qualités socialement plus valorisées : courage, énergie, intelligence rationnelle, créativité, etc...) continue à exister dans la société et à être transmis dans l'éducation donnée aux enfants.

En effet, les images que projettent les parents sur leurs enfants correspondent encore aux modèles antérieurs : la fille est encouragée à être douce et gracieuse et, pour elle, la nécessité de plaire paraît fondamentale ; le garçon est encouragé à manifester de l'audace ou un esprit de conquête. Complémentairement les attitudes de "garçon manqué" et de "fille manquée" ne sont pas réprouvées de la même façon : la fillette se heurte à un sentiment d'interdit comme si, en voulant ressembler à un garçon, elle cherchait à accéder à un statut supérieur auquel elle n'aurait pas droit ; le garçon se heurte à un sentiment d'humiliation comme si, en voulant ressembler à une fille, il s'abaissait à un statut inférieur. Comme l'a dit quelqu'un (d'un certain âge) : "une fille en pantalon, c'est scandaleux ; un garçon à cheveux longs, c'est indigne".

De même, les assimiliations "virilité - activité - intelligence rationnelle", et "féminité - réceptivité - intuition", continuent à avoir cours. Les enquêtes montrent que, à tous les niveaux culturels, les jeunes filles attachent plus d'importance que les jeunes gens à la réussite sentimentale et sont moins motivées (et moins poussées par les parents) à préparer une réussite professionnelle. Plus souvent que les garçons, elles entrent dans la vie sans formation et, une fois dans le cadre du travail, il est beaucoup plus rare qu'elles obtiennent un diplôme de fin d'apprentissage ou suivent des cours professionnels complémentaires. Leurs systèmes de valeurs sont orientés vers l'adaptation aux exigences d'autrui, ceux des jeunes gens intègrent davantage le goût de la conquête et de l'affirmation sociale.

L'aspiration à avoir des droits équivalents à ceux reconnus aux hommes reste, chez les jeunes filles, assez culpabilisée, et les jeunes gens conservent eux-mêmes une image globale de la féminité qui ne facilite pas son évolution ; c'est ainsi par exemple que la revendication d'une liberté sexuelle pour les filles se heurte, chez les filles comme chez les garçons, à la survivance d'un désir de la réprimer.

De même les jeunes filles qui revendiquent une vie active choisissent souvent la voie d'un compromis classique entre l'aspiration culpabilisée à être active (= virile) et la reconnaissance d'un statut d'infériorité : elles désirent par exemple être le "bras droit" de l'homme (assistantes techniques, secrétaires, infirmières, etc...).

Des enquêtes récentes ont montré que les femmes, pour se sentir valables au même degré que les hommes, sont amenées à s'attribuer des qualités qui, pour elles, ont encore le caractère de qualités

viriles : elles rapprochent l'image qu'elles ont d'elles de l'image qu'elles ont des hommes et prennent leurs distances par rapport à l'image globale qu'elles ont des femmes : frivoles, superficielles, passives, etc...

Chez les jeunes, subsiste une attitude semblable : le portrait-type qu'ils donnent des jeunes filles est centré sur leurs caractéristiques physiques (charme, capacité de plaire), et le portrait-type des jeunes gens sur des qualités morales (audace, désir d'autonomie, anticonformisme, responsabilité).

3.- Le rapport homme-femme chez les jeunes

Cependant si le modèle social d'une infériorité ou d'une dépendance féminine continue à faire partie des caractéristiques attribuées aux femmes en tant que groupe, on constate, au niveau des caractéristiques individuelles, ou au niveau de l'idéal de soi que peuvent s'autoriser les filles, une nette tendance à l'abandonner. D'une façon générale, on voit apparaître les prémisses d'un rapport homme-femme qui ne se ferait plus sur le mode compétitif, et de modèles masculin et féminin qui ne seraient plus spécifiés par une différenciation hiérarchique.

Ces tendances nouvelles apparaissent plus particulièrement chez les jeunes qui poursuivent leurs études au-delà du cycle primaire ; on a pu vérifier notamment que les adolescentes d'un niveau culturel plus élevé intégraient, dans leur image idéale d'elles-mêmes, des intérêts professionnels, politiques et sociaux. Les adolescentes de niveau primaire auraient un idéal plus centré sur les valeurs affectives et attacheraient plus d'importance à leurs aspirations sentimentales (se réaliser grâce à l'homme) ; elles perçoivent moins le travail professionnel, l'intelligence, l'équilibre, comme des moyens de libération ou de réussite personnelle : l'image qu'elles ont de la réussite est davantage, chez elles, fondée sur les qualités de charme qui permettent d'espérer une réussite sentimentale (mariage).

Leur image de la femme correspond à l'image d'un manque d'assurance, alors que celle des lycéennes correspond à l'image d'une affirmation de soi.

Cette tendance des adolescentes et des adolescents engagés dans les études secondaires à se distancer de l'image d'un rapport hiérarchique entre l'homme et la femme vient-elle du fait même d'un prolongement des études, du type d'études suivies, ou de l'appartenance socio-économique de la plupart de ces jeunes ? Rien ne paraît permettre actuellement de donner une réponse ferme.

On peut cependant penser que l'évolution est peut-être plus avancée - ou facilitée - dans les catégories sociales où peuvent être réunis certains éléments favorables à une transformation de leurs modèles : désir d'une modification des rapports sociaux afin d'accroître leur pouvoir, sentiment que cet accroissement de pouvoir est accessible et statut social suffisant pour que les éléments masculins de ces catégories n'aient pas à craindre en perdant leur supériorité sexuelle une dégradation de l'image de leur valeur. Cet ensemble d'éléments se trouverait vraisemblablement, parmi les classes moyennes, dans les catégories socio-culturelles dont l'accès à une qualification supérieure est déjà réalisée ou en voie de réalisation, mais qui n'appartiennent pas encore aux instances supérieures du pouvoir économique et politique (milieux des ingénieurs, techniciens supérieurs, cadres, professeurs, professions libérales, etc...).

Certaines études menées dans ces catégories (mais sans que la comparaison ait été faite encore avec d'autres catégories) semblent en effet montrer qu'est en train de s'opérer - à niveau de qualification égal - une reconnaissance de l'équivalence des capacités masculines et féminines : l'évolution vers cette "dé-hiérarchisation" des images masculine et féminine serait d'ailleurs parallèle à une évolution vers une distribution plus collégiale des pouvoirs de décision dans les équipes de travail (1).

D'autres études tendraient à montrer que l'évolution des modèles pourrait être plus lente dans les milieux socio-économiques plus modestes (ouvriers spécialisés et manoeuvres) ; les bandes de jeunes sont surtout masculines comme si les modèles de la vie sociale n'intégraient pas aisément l'image féminine. De plus un sondage récent montre que les catégories économiques supérieures sont les plus favorables à un enseignement mixte, les milieux ouvriers et agricoles les plus défavorables (2).

---

(1) La tendance à ne plus évaluer les différences de compétence par des différences hiérarchiques est une tendance générale des jeunes actuels.

(2) La préférence pour l'enseignement mixte est, globalement, d'autant plus fréquente qu'on s'adresse à des sujets plus jeunes.

Au niveau du couple parental, l'évolution du rapport homme-femme tend, notamment dans les jeunes ménages, à se manifester par une nouvelle distribution des domaines d'activités; les tâches autrefois réservées plus spécifiquement, soit à l'homme, soit à la femme, tendent à se répartir davantage entre les deux époux, sans qu'ils y voient une atteinte à l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. D'une façon générale d'ailleurs, de moins en moins de domaines d'action apparaissent investis d'un caractère sexué : les tâches autrefois réservées aux femmes apparaissent moins souvent humiliantes aux hommes et les tâches autrefois réservées aux hommes apparaissent moins souvent interdites aux femmes. Certains pensent que cette évolution a été favorisée par l'évolution technique, permettant aux deux rôles antérieurement plus typés de se recouvrir partiellement (l'homme acceptant mieux de faire les tâches "féminines" parce qu'elles sont plus technicisées, la femme pouvant faire les tâches "masculines" parce que la technicisation neutralise la différence de force physique entre les sexes).

Quant au partage de l'autorité dans le couple, une enquête récente (mais dans un milieu socio-économique assez élevé) montre que les formes extrêmes d'autorité de la génération actuelle sont en régression par rapport aux générations précédentes, au détriment aussi bien de la prédominance de la femme que de la prédominance de l'homme. Il s'établirait un rapport plus égalitaire entre les deux conjoints et les prises de décisions concernant la famille tendraient à avoir davantage la forme d'une recherche d'accord que d'une compétition pour imposer son point de vue.

On peut penser que cette évolution tendrait, en ce qui concerne l'éducation des enfants, à se traduire par une ré-ingérence active du père, en tant que personne différenciée de la mère (possédant sa volonté propre et le droit de l'exprimer), cette différence se situant davantage dans la qualité ou l'orientation des exigences que dans la quantité d'autorité détenue et la valorisation des domaines où elle s'exerce. Il faut d'ailleurs noter que les enquêtes auprès des jeunes contemporains indiquent l'importance qu'ils accordent à la réussite de leur foyer et à bien élever leurs enfants.

Si - comme certaines observations de jeunes couples tendent à le montrer - une telle évolution est effective, l'enfant peut à nouveau trouver en son père un point d'appui pour dépasser sa première dépendance à la mère, c'est-à-dire établir les bases d'une autonomie intérieure. Celle-ci pourrait, par ailleurs, être orientée davantage vers la coopération que la

compétition, dans la mesure où l'entente du couple aurait elle-même une forme moins compétitive, et dans la mesure où l'image paternelle (s'il est vrai que les jeunes pères s'occupent davantage de leurs bébés) paraîtrait affectivement plus proche. On peut également penser que les adolescents pourraient se montrer moins opposants, dans la mesure où les futurs adultes, habitués à une société mobile, tendront à pouvoir à nouveau servir de modèles d'adaptation sociale à leurs grands enfants ; dans la mesure aussi où le père, sur la base d'une première image paternelle plus consistante, pourra être perçu à nouveau comme un interlocuteur valable.

Un certain nombre d'observations montrent qu'un régime familial de type plus "démocratique" tendrait ainsi à former des adultes à la fois plus ouverts aux autres, plus coopératifs et plus mûrs.

Il est possible, par contre, que les identifications sexuelles - et la façon dont s'articulent pendant la crise oedipienne la rivalité et le désir d'identification au parent de même sexe - posent de nouveaux problèmes, du fait d'une différenciation moins tranchée (ou moins apparente) entre les images maternelle et paternelle.

B) L'INFLUENCE DES FACTEURS SOCIAUX

1.- Les modifications de l'équilibre familial

Un premier type d'analyse développe l'idée que l'enfant d'autrefois était élevé dans une famille large et n'avait le plus souvent à affronter ensuite qu'un milieu social limité et relativement stable. De telles conditions permettaient de pallier les effets de certaines exigences excessives ou insuffisances éducatives des parents, en proposant d'autres adultes pour satisfaire les besoins affectifs et la recherche de modèles qui puissent devenir des principes de la conduite personnelle. D'autre part le développement de la vie sociale se faisait de façon plus progressive, compte tenu du fait que la famille large était un monde social relativement complexe et que l'entourage futur de l'enfant n'en était, en quelque sorte, que le prolongement dans un monde moins directement ouvert sur les évènements lointains et dont le rythme d'évolution était assez lent.

Les auteurs qui, pour expliquer la conduite des jeunes gens d'aujoud'hui, se réfèrent (explicitement et implicitement) à cette période lointaine parlent alors d'"explosion" de la

famille urbaine et y voient une des causes du "déséquilibre" des personnalités juvéniles actuelles : la famille étant réduite aux parents et aux enfants, la déficience d'un des parents semble en effet avoir des répercussions plus graves sur le développement de la personnalité ; d'autre part, après avoir été formés dans un milieu composé de peu d'éléments, les enfants doivent affronter un monde beaucoup plus vaste qu'autrefois, plus complexe et en évolution rapide. Pour ces auteurs, c'est là qu'il faudrait chercher la cause d'une incapacité fréquente ou générale des jeunes actuels à établir en eux-mêmes des principes d'autonomie : leur personnalité resterait flottante entre le désir de rejeter l'emprise familiale (monde restreint) et le trouble ressenti face aux incitations et aux exigences du monde social (monde élargi) ; ce serait la raison pour laquelle ils seraient poussés, faute de principes directeurs (d'images intériorisées) assurant le passage du monde familial au monde social, à chercher leur appui dans des bandes de pairs et se montreraient particulièrement perméables aux sollicitations nouvelles.

Au fond, c'est le processus d'urbanisation - réduisant la famille à l'unité du couple et de ses enfants, alors que le monde social croît en extension et en complexité - qui permettrait de rendre compte des difficultés actuelles des jeunes. Considérant que ce processus date de l'avènement de la civilisation industrielle (même si à l'époque actuelle il s'amplifie et s'accélère), il nous semble qu'un tel mode explicatif s'applique à une durée d'évolution infiniment plus longue que celle permettant d'appréhender la différence que l'on estime exister entre la jeunesse actuelle et celle de ses parents ou grands-parents.

Un second type d'analyse fait état de phénomènes beaucoup plus récents pour expliquer "l'explosion de la famille" et les "troubles" qui en résultent pour le développement de la personnalité : l'introduction, dans le cadre de la famille restreinte, des incitations et des modèles issus du monde social (radio, télévision, loisirs collectifs, etc...). La cellule familiale, dans laquelle se forment les premiers éléments de la personnalité, ne serait plus le monde protecteur relativement fermé dont aurait besoin la fragilité de l'enfant ; l'intrusion des éléments du monde extérieur et les attirances de chacun pour des activités différentes perturberaient le climat familial, empêchant la vie affective et l'attention de se concentrer autour des relations réciproques parents-enfants.

Les analyses faites sur les difficultés de logement, la vie dans les grands ensembles, le bruit des villes, vont dans la même direction : l'impossibilité pour le couple de mettre entre parenthèses l'existence des autres empêche l'isolement familial nécessaire au développement d'enfants équilibrés.

Notons que ce deuxième type d'analyse se réfère à une norme des conditions familiales favorables à l'équilibre personnel assez différente de la norme indiquée dans le premier type d'analyse : dans un cas, le déséquilibre vient de la limitation du groupe familial au couple et à ses enfants et du hiatus qui ainsi s'introduit dans la vie personnelle entre un premier univers restreint et le monde social, vaste et complexe ; dans l'autre cas, le déséquilibre vient de l'impossibilité de limiter la vie familiale au couple et à ses enfants et de l'introduction des éléments de la vie sociale dans son intimité.

Cependant, ces deux types d'analyse possèdent des éléments communs : l'image d'une fragilité de l'équilibre familial et l'idée qu'une personnalité autonome ou équilibrée est celle qui a pu intérioriser des principes stables de conduite.

Si alors on préfère s'abstenir de définir les normes d'un équilibre de la personnalité en référence à ce qu'elles furent dans un climat social antérieur, il semble que ces analyses puissent s'interpréter de la façon suivante : les familles actuelles ne sont, dans l'ensemble, pas parvenues à trouver un équilibre intégrant les nouveaux éléments de la vie sociale et, en conséquence, leurs enfants présentent une certaine mobilité de leurs sentiments et de leurs attitudes, une capacité à changer et à être disponibles en face de sollicitations ou d'exigences nouvelles et une propension à entretenir des contacts avec leurs égaux.

Certains psychologues observent que les parents élevés dans une société mouvante se trouvent essentiellement mal à l'aise parce que, pour s'adapter à une pression plus complexe des incitations et des exigences sociales, ils ont dû renoncer à obéir aux principes auxquels ils adhéraient. En conséquence leur conduite oscillerait souvent entre une affirmation rigide de ces principes (auxquels ils accordent une valeur morale) et une culpabilité ou une timidité à oser y enfermer leurs enfants alors qu'eux-mêmes les transgressent.

A cela s'ajoute une vulnérabilité émotionnelle ou nerveuse, issue des conditions actuelles de la vie urbaine (logement, bruit, transports) et des conflits supplémentaires dûs au développement de la vie économique (difficultés financières et incitations à l'achat) et de la vie sociale (multiplication des pressions d'origines diverses). Cette vulnérabilité rend plus difficile, lors même qu'on saurait quel comportement éducatif adopter, de le mettre en application avec constance.

En conséquence les parents ne modifieraient pas seulement leurs types de comportement envers leurs enfants en fonction des conduites de ceux-ci ; ils les modifieraient aussi en fonction de leur humeur, de leur fatigue, du sentiment de culpabilité qu'ils éprouvent, des conseils qu'ils reçoivent.

Ils auraient ainsi favorisé chez leurs enfants, à la fois une insécurité relative à ce qu'il leur convient de faire pour obtenir ce qu'ils désirent (approbation, soutien, permissions) et éviter ce qu'ils craignent, et des attitudes de manipulation diplomatique mettant en question le prestige parental.

La plupart des psychologues considèrent que cette insécurité détermine chez les jeunes une propension à l'anxiété (manifeste ou larvée) ; certains (d'orientation plus sociologique) y voient une préparation à de nouvelles normes d'adaptation, plus sensibles aux attentes d'autrui, afin de s'y ajuster ; d'autres enfin (surtout psychanalystes) considèrent surtout que la mobilité des attitudes parentales permet mal aux enfants d'intérioriser des normes stables de la conduite.

D'une façon générale on peut penser que l'insécurité éducative des parents relie chez les jeunes une conduite d'ajustement social plus souple à une anxiété plus constante. Il faut d'autre part ajouter que l'inconstance des attitudes parentales n'atteint sans doute pas le même degré dans tous les milieux. Aucune étude systématique n'a été faite sur ce point ; on peut cependant penser qu'elle est plus prononcée dans les milieux ouverts à des informations plus divergentes et à des contacts sociaux plus variés (catégories socio-culturelles plus élevées, professions de service, etc...).

La mobilité sociale tend également à mettre les parents en état d'infériorité devant leurs grands enfants : leurs connaissances leur paraissent souvent mieux ajustées que les leurs et leur capacité d'adaptation meilleure, par rapport à l'évolution des techniques et des modes de conduites sociales.

Cette situation tend à ne pas permettre aux parents d'apparaître comme des conseillers ou des modèles pertinents à la période où l'adolescent doit choisir les voies qui définiront l'orientation de sa vie.

Certains auteurs interprètent ce fait de la façon suivante : les jeunes actuels, en l'absence de modèles adultes définis et stables, sont livrés au vide, au hasard, et aux mass media. D'après les études d'orientation psychanalytique, il semblerait plutôt que l'absence de tels modèles donne plus d'importance aux premières expériences enfantines pour orienter les choix de l'adolescence ; l'adolescent laissé à sa propre initiative trouve en lui ses propres règles directives : elles sont l'exploitation nouvelle, pour résoudre les nouveaux problèmes qui se posent à lui, des types de réaction qu'il a élaborés dans les périodes de son enfance où il a dû faire face à un changement profond de sa relation au monde et à lui-même. Ainsi les conduites "caractéristiques" des jeunes contemporains ne dépendent pas seulement de leur cadre actuel de vie : les choix qu'ils y opèrent, la façon dont ils y réagissent dépendent de la manière dont leurs parents, il y a dix ou vingt ans, ont réagi à l'évolution des conditions de vie.

2.- Le rôle de l'école

Nous avons vu que la prépondérance de l'action maternelle dans la première éducation de l'enfant tendrait à lui faire percevoir l'école comme une pression coercitive exercée sur lui, et à le faire réagir aux mass média sans discrimination. On a remarqué que - du moins à l'école primaire - ce que craignent le plus les enfants, c'est la collusion de la famille et de l'école, qui renforce la forme de pression exercée sur eux en donnant à l'autorité scolaire et à l'autorité familiale la même direction ; on a également remarqué que les parents utilisent souvent les maîtres pour tenter d'obtenir de l'enfant ce qu'ils ne parviennent pas, à eux seuls, à obtenir : c'est utiliser l'école, comme le père aurait été utilisé par la mère, en tant qu'instrument au service du désir parental de soumettre l'enfant aux normes que l'on a jugées bonnes pour lui.

Cette collusion entre parents et maîtres ne s'exprimerait pas forcément par un rapport personnel entre eux ; elle s'exprimerait surtout par la façon dont maîtres et parents ont tendance à parler de l'élève : en termes de rentabilité. L'enfant, l'adolescent, serait perçu comme un objet réceptif, qu'il convient de modeler, pour qui on définit quelles connaissances et attitudes il doit acquérir, quelles influences il convient de lui éviter. A cet objet, on reconnaîtrait difficilement qu'il puisse avoir son propre point de vue sur les choses, être le sujet de choix personnels. Les choix qu'il manifeste et qui ne sont pas conformes à ce qu'ils doivent être, il conviendrait de les contrôler, de les "canaliser", de les "émonder".

Le style de l'école traditionnelle est favorable à cette prise en main des orientations spontanées de l'enfant et du jeune. L'initiative et l'autorité y sont, en principe, accaparées par le maître. C'est lui qui définit les exigences du rapport entre l'élève et lui, car les exigences de l'élève (qui pourraient être des demandes d'orientation de son attitude ou de son enseignement) ne sont pas reconnues avoir la même importance que les exigences du maître.

Les connaissances fournies par le maître forment en effet un ensemble déjà constitué (auquel le maître lui-même est soumis) et la progression dans son acquisition suit un ordre logique déjà défini. La conception traditionnelle de l'école implique un corps élaboré de connaissances à transmettre par un professeur qui, du fait de sa fonction, est celui qui détient le savoir, à des élèves qui, du fait de leur statut scolaire, sont en position d'ignorance. De plus l'image d'un maître possédant la vérité tend à lui transférer un rôle de diffuseur des valeurs sociales:

il n'est pas seulement celui en qui puiser les connaissances dont l'enfant a besoin pour devenir adulte ; son rôle est aussi de "former" le jeune, c'est-à-dire de lui inculquer ce qu'il convient de penser, ce qu'il convient d'être.

On peut critiquer l'inadaptation des modèles présentés à l'école primaire : les livres de lecture montrent en effet préférentiellement la mère dans ses tâches ménagères, le père agriculteur ou artisan, la famille vivant dans une maison individuelle - et exceptionnellement la vie dans les grands ensembles, le travail collectivisé, la tâche matérielle de la mère allégée par les instruments techniques - etc... Mais il faut voir que le but de ces modèles n'est pas essentiellement de décrire la vie future de l'enfant ou son entourage actuel ni de le préparer à son insertion sociale ; ils ont d'abord un but moral: faire du travail, de l'acceptation active de la tâche qui vous échoit, une valeur permettant de se sentir en harmonie avec les autres et avec soi.

Quand cette conception de l'enseignement s'applique à des enfants formés originellement à ajuster leurs désirs à ceux des adultes, au lieu de définir leur propre voie d'adaptation à la réalité, l'action de l'école devient une incitation au conformisme. L'attitude conformiste est d'ailleurs la plus favorable à l'acquisition des connaissances, dans la mesure où - sous la pression du nombre des élèves (1) - elle tend davantage à éliminer les éléments perturbant la forme qu'elle a décidé de donner à son enseignement. Cette élimination des "inaptes" peut être à son tour un facteur d'acceptation des images de soi imposées par la société : les études cliniques montrent que les enfants catégorisés comme "débiles", "caractériels", "paresseux" ou "indisciplinés" parviennent difficilement à se dégager de la définition dans laquelle on les a enfermés ; ils tendent au contraire, désormais, à réagir comme des débiles, des caractériels, des paresseux, des opposants.

L'incitation au conformisme prend également, dans une société où la possession des diplômes apparaît une condition d'accès aux rôles professionnels, l'aspect d'une incitation à accumuler des connaissances déjà élaborées, plutôt que d'une incitation à les organiser selon l'orientation des intérêts personnels et les informations acquises par d'autres sources. Elle apparaît ainsi comme une formation à valoriser la quantité de choses possédées (connaissances, diplômes, objets) - et à accepter une certaine hiérarchie sociale fondée sur la collusion entre la notion de possession économique et de possession culturelle. L'inégalité des capacités de réussite en fonction du niveau social d'origine, dans la mesure du moins où elle n'est pas prise en considération, risque alors de renforcer chacun dans l'acceptation de sa détermination sociale.

---

(1) Phénomène d'élimination surtout sensible pour les groupes socio-culturels inférieurs et pour les familles rurales éloignées des centres où le choix des écoles est plus étendu.

Du point de vue de la formation aux attitudes conformistes et de l'acceptation de la hiérarchie sociale, les mass média, dans leur aspect commercial, ne paraissent pas jouer un rôle fondamentalement différent de l'école. La définition des grands groupes de population autour de thèmes communs et la valorisation de ces thèmes pour inciter à la consommation de masse tendent à exercer une pression du même ordre : canaliser les besoins et les désirs vers des objets et des opinions semblables. De plus, les objets ou organes d'information sont affectés d'une valeur qui tend à correspondre à la hiérarchisation sociale et à renforcer ainsi l'image d'une société où la valorisation personnelle est en partie définie par l'appartenance socio-économique et socio-culturelle ("le stylo de l'élite", le "journal des cadres"). Certains pensent qu'elle aide d'ailleurs à accepter la position sociale personnelle, dans la mesure où elle entretient une confusion entre le statut social (défini par l'importance du rôle) et certaines de ses manifestations extérieures (possession d'objets) : la frustration au niveau du rôle pourrait être mieux tolérée dans la mesure où elle n'exclut pas l'espoir d'une possession des objets correspondants. Sous certains de leurs aspects, les instruments de divulgation d'informations et de points de vue sur le monde (presse, cinéma, télévision, publicité) jouent un rôle régulateur des réactions à la frustration.

Ainsi, le jeu combiné de l'école et de la société de consommation exercerait une pression sur l'individu allant dans le sens d'attitudes conformistes et d'une acceptation de la hiérarchie sociale, liant le niveau des connaissances et la capacité de jouir des biens produits par cette société.

Dans un climat psychologique qui préparerait dès leur jeune âge les enfants à s'adapter aux pressions subies plutôt qu'à agir sur elles pour les transformer, l'incitation à la compétition scolaire deviendrait une incitation à désirer être aussi conforme que possible aux désirs manifestés par le maître.

Dans la mesure où se manifeste un système hiérarchisé des formes d'adaptation intellectuelle à l'école, le degré de conformité que peut atteindre chacun est fonction de son origine socio-culturelle (1). Proposer cette hiérarchisation et inciter les élèves à entrer en compétition entre eux pour y atteindre le meilleur niveau, ce n'est pas seulement les inciter à avoir des attitudes conformistes. C'est leur demander implicitement d'adhérer à un système de hiérarchisation socio-culturelle dont le maître est le représentant, sans les autoriser à le mettre en doute.

---

(1) Les degrés de la valorisation de l'intelligence seraient, globalement, les suivants : l'inaptitude à s'adapter - "l'intelligence scolaire" - l'aisance intellectuelle ; cette hiérarchisation correspond statistiquement, nous l'avons vu, à une hiérarchisation des origines socio-culturelles des élèves.

Un des buts explicites de l'école, qui est de servir à la démocratisation, se trouverait ainsi contrecarré par la collusion entre une formation familiale à manipuler les désirs personnels et l'incitation à atteindre le meilleur niveau de réussite scolaire.

On a pu assimiler la forme prise par la compétition scolaire à ce que - en psychanalyse - on appelle la compétition fraternelle ; elle consiste, pour être l'enfant le mieux aimé des parents, à se faire remarquer d'eux par une soumission active à leurs désirs (exprimés ou implicites) ; ceux-ci sont alors ressentis comme les règles du comportement souhaitable : l'énergie est investie pour s'y conformer, non pour les évaluer. C'est une compétition pour devenir le meilleur enfant, ce n'est pas une compétition dont le but est de devenir adulte, sujet autonome de ses propres choix et valeurs.

3.- L'action des mass média

L'incitation à l'originalité, telle qu'elle est proposée par les organes publicitaires, favoriserait les mêmes attitudes : être "à la pointe de la mode", ou être "anticonformiste", ce serait essentiellement se conformer avant les autres à des images collectives. La société de consommation de masse, en proposant aux désirs des objets très diversifiés et changeants - mais déjà construits - tendrait donc à renforcer ce processus de quasi-compétition entre les individus : il s'agirait, (comme dans le cadre de l'école traditionnelle) d'une compétition pour l'acquisition des moyens de se voir conférer une valeur, non d'une compétition dans la définition des buts et des valeurs.

Les modes principaux à travers lesquels les mass média d'orientation commerciale présentent les rapports sociaux tendent à agir dans la même direction (qui est celle, d'ailleurs - violence en moins en général - des lectures proposées à l'école) : elles présentent préférentiellement soit des univers vidés de conflits, soit le conflit sous la forme d'une lutte individuelle contre les éléments ou contre d'autres hommes. Les structures sociales actuelles et la valeur attachée à la hiérarchie socio-culturelle sont moins mises en cause que la capacité individuelle à s'y adapter ou à les utiliser à son profit (profit matériel ou moral).

Certains textes, qui expriment une crainte fréquente chez les éducateurs et les parents, assimilent l'action des mass média à un "véritable conditionnement", c'est-à-dire estiment qu'elles sont un instrument d'aliénation de la liberté personnelle de choix. Dans la mesure où les mass média ne sont pas les seuls agents d'orientation des attitudes, le terme apparaît inexact. Rappelons en effet qu'il s'applique à un processus très particulier où, pour déclencher certaines attitudes, on associe, de façon permanente et univoque, les causes susceptibles de les déclencher spontanément à d'autres éléments, jusqu'à ce que ceux-ci, à eux seuls, suffisent à déclencher ces attitudes.

Notons d'ailleurs que, pour que ces attitudes continuent à se manifester, il est nécessaire de "renforcer" de temps en temps la liaison entre les causes spontanées et les éléments qu'on leur a associés ; faute de quoi le conditionnement disparaît.

Il semble, en conséquence, qu'on pourrait peut-être parler du "conditionnement" des jeunes à propos de la collusion répétée entre certaines orientations d'attitudes (comportements, désirs, jugements de valeur) favorisées à la fois par l'origine sociale, la prédominance maternelle dans la première éducation, l'éducation scolaire et l'influence exercée par les mass média. Mais, dans la mesure où chacune d'elles, au lieu de renforcer l'action exercée par les autres, propose des orientations différentes, il apparaît difficile de parler de conditionnement. Tout au plus peut-on estimer que chacune d'elles (et non pas les mass média seules), en cherchant à solliciter certaines réactions chez les individus, s'efforce, en effet, de les conditionner à avoir des attitudes conformes aux buts qu'elle se propose d'atteindre.

Sans parler de conditionnement, un grand nombre de textes, cependant, expriment l'opinion que les mass média exercent sur les enfants et les jeunes une influence globalement nocive, et plus particulièrement quand elles font "l'apologie de la violence". Cependant, dans la mesure où les études n'ont pu établir de corrélation entre l'exposition aux mass média et l'apparition d'attitudes pathogènes chez les jeunes, dans la mesure où, au contraire, elles ont montré que les mêmes scènes ou les mêmes histoires étaient appréhendées de façon très différente selon les sujets, on est porté à penser que l'insistance sur le caractère d'éducation négative des mass média relève d'une évaluation en partie subjective.

La méfiance des parents et des enseignants à l'égard des mass média - souvent prolongée par une méfiance à l'égard des méthodes audio-visuelles - paraît venir d'une méfiance vis-à-vis de ce qu'ils peuvent mal contrôler. Elle correspond à l'image d'une fragilité de la personnalité enfantine et juvénile, et à la réticence à lui reconnaître une capacité (ou les germes d'une capacité) autonome de choix. Il existe, chez les responsables de l'enfant, une réaction qui apparaît très normale dans la mesure où ils perçoivent surtout l'enfant comme un être malléable : c'est une crainte des cadres d'influence qui ne sont ni fermés, ni hiérarchisés - où l'enfant, autrement dit, est livré à ses propres forces, et peut échapper à la surveillance (1).

Un monde qui n'est pas structuré selon des principes éducatifs jugés bons, tend à être apprécié comme un "chaos", un monde "anarchique", prêt à exercer une "mauvaise influence" (voir par exemple la crainte éprouvée par bien des parents, à propos des amis de leurs enfants : tant qu'ils ne les connaissent pas, ils tendent plutôt à suspecter les méfaits de leur influence qu'à imaginer que celle-ci pourrait être bénéfique).

---

(1) Réactions de méfiance qui peuvent prendre une forme aiguë notamment vis-à-vis de l'adolescent, ressenti comme approchant de l'autonomie adulte.

Sous une forme atténuée, la méfiance s'exprime seulement dans l'idée que le jeune risque de disperser ses forces dans le monde des mass média - et d'être moins disponible pour l'école. Sur ce point, il convient de différencier, dans les mass média, celles qui ont pour but d'inciter à la consommation (favorisant alors peut-être un goût de la facilité - plus affirmé actuellement que démontré - qui serait antinomique du goût pour l'effort, valorisé par l'école) et celles qui apportent (serait-ce sous une forme "facile") des informations. L'assiduité manifestée pour ces dernières, ainsi que le montrent certaines études sur la télévision et le cinéma, serait, en fait, plus souvent liée à des pratiques culturelles "classiques" (assiduité scolaire, lecture) qu'elle ne leur serait antinomique.

La méfiance envers les mass média ne semble ainsi pas pouvoir s'expliquer par la réalité constatée d'un effet nocif sur le jeune. On est plutôt porté à penser qu'elle s'appuie sur (ou est renforcée par) la hiérarchie établie entre celui qui sait (détenteur des connaissances, des valeurs, de la capacité de choisir) et celui qui ne sait pas. Dans l'école traditionnelle, c'est le maître qui détient les clés du savoir et des valeurs sociales, fondant en quelque sorte son pouvoir sur une image idéale d'infaillibilité. Même sa façon d'interroger l'élève est un reflet de cette image : il ne l'interroge pas pour apprendre quelque chose, il l'interroge pour juger si l'élève a intégré ce qu'il lui a transmis.

La diffusion d'informations par d'autres sources que l'école peut ainsi être ressentie comme une concurrence faite à une certaine image de la supériorité du maître : celui-ci est donc souvent tenté de rejeter, tant qu'elle n'a pas été contrôlée par lui, la validité de ce que le jeune apprend ou expérimente sans lui (y compris, dans le cadre de la classe, par les discussions entre camarades qui ne transitent pas par lui).

Certaines propositions visant à intégrer à l'école des méthodes audio-visuelles, ou des discussions à partir de documents extra-scolaires, sont assez révélatrices de cette attitude : pour qu'elles soient efficaces il faut que le maître sache "canaliser" l'intérêt ou les réactions émotionnelles qu'elles ont pu susciter, dans le sens d'une activité critique dirigée par lui-même. C'est le point de vue du maître qui, là encore, définit ce qu'il convient de penser. La formation à l'esprit critique, telle qu'elle est préconisée par certains, à la fois pour intégrer l'apport supplémentaire d'informations des mass média, pour susciter un intérêt actif pour la connaissance et armer les jeunes à résister aux "mauvaises" influences, est, par certains de ses aspects, une nouvelle façon de conserver au maître sa fonction d'autorité dans le domaine tant des connaissances que de la formation des attitudes.

4.- La convergence des influences

Ce que mettent en question les méthodes audio-visuelles ou les mass média, c'est le rapport inconditionnel de supériorité maître-

élève. Dans une telle conception, l'élève - quand du moins son éducation antérieure ne l'a pas formé à définir lui-même sa propre voie - n'a le choix qu'entre des réactions de sur-conformisme, de passivité, ou d'opposition. Cette dernière réaction apparaîtrait, quand elle ne s'appuie pas sur une formation préalable à être autonome, peu susceptible de former par elle-même une capacité de choix personnel : si elle est une réaction individuelle, ce serait une réaction de blocage ou d'inappétance - et elle ne pourrait devenir active qu'en s'appuyant sur le groupe (ce que certains auteurs américains appellent "la communauté délinquante") de l'ensemble des élèves -

Autrement dit, la conception qui attribue au maître la supériorité absolue sur ses élèves (à condition, dans une perspective psychanalytique, qu'elle prolonge une éducation familiale fondée sur une dénivellation des images paternelle et maternelle (1), ne laisserait aux jeunes le choix qu'entre deux attitudes : s'entendre entre eux pour s'opposer au maître, ou s'opposer entre eux pour s'adapter aux désirs du maître.

On peut penser que cette collusion de deux influences directives (parents-maîtres), tendant à éviter à l'enfant et au jeune - pour les protéger - de s'affronter à un monde diversifié et à des conflits de désirs ou de valeurs, tend à en faire des être conformistes, acceptant leur place dans la société. On ne leur laisserait ainsi exprimer leur frustration d'autonomie que par l'intégration à des groupes associaux, ou par la compensation obtenue en centrant leurs intérêts sur le loisir et la possession des biens que produit la société.

En fait, tenter d'évaluer les rôles joués, dans l'orientation de la personnalité, par l'école et les mass média, apparaît très délicat ; en effet, les premières attitudes formées dans le cadre familial seraient des éléments déterminants de la façon dont agissent, sur l'enfant et l'adolescent, les différents aspects de l'environnement social. L'inadaptation ou le danger d'une méthode pédagogique, des instruments de diffusion de la connaissance, des incitations à la consommation etc... semblent très liés à la forme préférentielle de réaction qu'a mise en place la première éducation des parents.

La passivité scolaire des jeunes ne s'expliquerait donc pas seulement par une inadéquation des méthodes pédagogiques : elle aurait d'abord sa source dans une éducation maternelle prépondérante, Le seul mode de réaction qu'aurait appris l'enfant, pour résister à la dépendance, serait le rejet, l'opposition : d'après un certain nombre de psychanalystes, l'inappétence scolaire est, transposée, une forme d'anorexie. L'enfant en effet n'a pas été préparé à voir dans l'école une source d'épanouissement personnel : il aurait fallu pour cela qu'une image paternelle plus forte l'ait obligé à choisir de quitter la sécurité et la dépendance affectives de sa petite enfance ; il a été plutôt préparé à y voir une obligation nouvelle, imposée, vis-à-vis de laquelle les modes de réponses que son éducation familiale avait mis en place étaient seulement la soumission ou le rejet.

Si un autre univers cependant s'est en même temps ouvert à lui : celui de la rue, des spectacles, des lieux où l'on n'est pas sous contrôle, l'enfant n'a pas été armé dans sa première éducation à élaborer à son sujet les bases d'un choix personnel. Il s'est donc montré malléable en face des incitations du monde extérieur, au lieu d'opérer un tri qui corresponde à une volonté propre et aide à l'affermir. Dans la surabondance des choses proposées, les jeunes auraient tendance à se blaser plutôt qu'à apprendre progressivement à les utiliser à leur avantage.

Le monde extra-scolaire et extra-familial, sur la base d'une éducation essentiellement maternelle, ne permet donc pas de se constituer une autonomie personnelle ; c'est seulement un champ permettant un sentiment de libération : la notion de liberté est ainsi associée moins à une prise en charge de soi qu'à une évasion des contraintes.

En résumé, la première formation familiale, sur laquelle se greffent les autres, est essentiellement, quand elle ne fait pas une place suffisante au père, un apprentissage du conformisme : être ce qu'autrui désire que vous soyez, en vue de retrouver un état de communauté affective. La conduite sociale, dans le cadre de l'école ou dans celui des loisirs, implique aussi une attitude de dépendance ou de conformisme afin de se sentir accepté, intégré par les autres. L'opposition ne peut être que passive si elle est solitaire ; pour devenir active il lui faut s'exprimer dans le cadre d'un groupe.

C'est à l'adolescence, période qui réactive les conflits infantiles et correspond à une forte poussée instinctuelle, que l'insuffisante incitation à conquérir une véritable autonomie se manifesterait surtout : instabilité émotionnelle et agitation qui savent mal s'organiser autour de buts personnels et, éventuellement, réactions collectives d'opposition.

Il reste que les jugements sur l'adaptation ou le bienfait éducatif des moyens utilisés par la société pour influencer les jeunes ne peuvent qu'être relatifs : les mêmes types de pression agissent différemment selon ce que sont les jeunes. Il ne faut en particulier pas négliger que les aspects qui risquent de perturber l'équilibre des personnalités appellent, comme réaction spontanée de la part de la société et de chaque individu, la mise en place de moyens qui permettent de s'y adapter, de les tolérer ou de les équilibrer (2).

---

(1) On peut penser que l'attribution exclusive de l'autorité au père, au détriment de la mère, joue dans le même sens (encore que la figure maternelle - du fait de l'éducation des premiers mois - soit plus malaisée à dévaluer).

(2) C'est ainsi par exemple que l'apparition d'une grande presse pour les jeunes, où certains ont voulu voir l'instrument de leur "massification", s'est accompagnée d'une prolifération de journaux et revues soutenant les points de vue très diversifiés d'une infinité de petits groupes.

III LE COMPORTEMENT DES JEUNES DANS UNE CIVILISATION DE CONSOMMATION

Les attitudes des jeunes dans l'univers de la consommation ont fait l'objet de multiples interprétations et commentaires. La spécificité attribuée à leurs réactions, en tant que groupe - ou sous-groupe de la société globale - reposé parfois sur une confusion : certaines ressemblances et simultanéités de leurs manifestations extérieures(1), en liaison avec les incitations des mass média destinées aux jeunes, sont perçues comme le signe d'une malléabilité profonde aux influences subies et d'un attachement collectif à des revendications ou des valeurs similaires.

Les études cliniques, attentives à dégager, chez chaque individu ou dans les petits groupes, la signification pour les sujets eux-mêmes de leurs conduites et des opinions qu'ils expriment, leur accordent, au contraire, des intentions différenciées selon l'âge et l'appartenance sociale. L'attraction pour les mêmes objets ou les mêmes modèles de comportement ne révèlerait, la plupart du temps, qu'un niveau assez superficiel des tendances - et l'instabilité dans cette attraction serait surtout un reflet des processus d'évolution inhérents, chez chacun, aux transformations de l'adolescence; la soudaineté collective de leurs engouements tiendrait moins à une similitude profonde de leurs goûts et de leurs personnalités, qu'à l'accessibilité des informations et des objets ; le renouvellement des modes leur proposerait des supports en permanence provisoires pour exprimer l'excitation et fuir le malaise que détermine en soi le sentiment de changer.

Le prolongement du temps de la jeunesse serait vécu simultanément sur deux plans : la préparation de l'avenir (maturation psychologique et sociale, acquisition de connaissances et d'expériences, définition des voies scolaires et professionnelles) et la jouissance du présent (utilisation des objets offerts à la consommation, enthousiasmes momentanés pour les modèles et les modes présentés par

(1) Y compris certains types de réponses à des questionnaires dont les questions font appel à des réactions immédiates, plus ou moins stéréotypées, sans qu'on puisse définir dans quelle mesure et à quel niveau de la personnalité, les sujets se sentent concernés par elles -

les mass média). Les jeunes vivraient donc, simultanément, dans deux univers psychologiques parallèles et, dans chacun d'eux, la conformité de leurs réactions serait surtout apparente : dans l'univers de la "jouissance immédiate", ils se différencieraient surtout selon le stade de leur évolution psychobiologique; dans l'univers de la préparation à l'avenir, selon leur niveau socio-culturel et leur appartenance sociale.

Certains objets (matériels ou symboliques) seraient utilisés simultanément, avec des fonctions différentes, dans ces deux univers. L'interprétation qui consiste à accorder à leurs attitudes vis-à-vis de ces objets une portée générale, permettant de prévoir l'émergence de nouvelles valeurs dans la société, est très délicate à faire : elle exigerait qu'on parvienne à différencier clairement ce qui relève de l'appartenance provisoire à l'univers spécifiquement jeune, et ce qui relève d'un processus évolutif de maturation.

Cette différenciation est d'autant plus malaisée que le rapport des jeunes avec eux-mêmes et avec les adultes est un rapport chargé d'ambiguïté. Cette ambiguïté ne s'exprime pas seulement dans les attitudes réciproques; elle s'exprime aussi dans les valeurs que les uns et les autres accordent à l'usage qu'ils font ou voient faire de certains instruments de la vie sociale (l'argent en particulier, mais aussi la mode, les "idoles," les chansons, etc...)

A) L'"UNIVERS" JEUNE

1- Valeur promotionnelle attribuée à l'appropriation de certains objets

Les transformations de l'adolescence suscitent un besoin de nier les attachements antérieurs parce qu'on tend à les caractériser comme infantiles. Il semble que chaque palier de l'évolution se manifeste par l'impulsion à s'approprier les caractères attribués au palier suivant et à rejeter les attributs du palier précédent. Cette attitude correspond à l'ambiguïté du statut du jeune (statut psycho-biologique et social) qui l'amène à vouloir précipiter l'évolution (image valorisée du stade suivant) et rejeter ses attraits passés (image dévalorisée des formes de dépendances antérieures).

Le passage à certains modes de comportement, à l'affirmation de certains goûts, semble jouer le rôle d'un rite de passage : il peut être interprété comme une façon de revendiquer le droit d'être désormais caractérisé différemment, d'abord comme "un grand", puis comme "un jeune", puis comme un "adulte" (1). L'appropriation de certains objets serait une façon de pénétrer dans une nouvelle définition sociale de soi, de faire la preuve de sa nouvelle appartenance.

Une série de conduites, que certains interprètent comme une négation des valeurs qui leur sont attachées par les adultes, aurait ainsi surtout une signification de promotion personnelle. C'est ainsi par exemple qu'on peut voir dans la pratique du "dating" la recherche d'une valorisation sociale, utilisant l'attirance sexuelle dans un but qui n'est pour l'essentiel ni sentimental ni érotique : manifester qu'on a beaucoup de rendez-vous avec des partenaires de l'autre sexe, c'est d'abord faire la preuve qu'on n'est plus un enfant. De même, le mobile de certaines pratiques sexuelles prématurées relève essentiellement d'un désir de puissance et d'audace, et de la crainte, en s'y refusant, d'être rejeté dans la catégorie des enfants.

Il semble qu'un certain nombre de conduites qui, pour des adultes, n'ont pas grand-chose à voir avec une valorisation personnelle, sont détournées par les jeunes de leur signification objective ou instinctuelle pour être utilisées comme des symboles promotionnels. Il serait intéressant d'analyser la succession chronologique des supports utilisés par chacun et le type principal d'investissement émotionnel dont il affecte, successivement, les mêmes objets ou les mêmes comportements.

Dans l'état actuel des études, les indications sur l'évolution des significations accordées aux mêmes thèmes en fonction de l'âge des sujets sont très fragmentaires. Si l'on considère par exemple la lecture de la presse des jeunes et le "culte des idoles", ils semblent passer par des étapes dont le caractère est nettement différent : de 12 à 16 ans environ, ils prendraient souvent la forme d'une impulsion irrésistible et d'une passion envahissante, que l'on peut interpréter à la fois comme un besoin de trouver à la surgescence instinctuelle des supports qu'on n'ose pas encore chercher dans une réalité plus concrète, et un besoin de s'identifier aux aînés en copiant les manifestations extérieures de leurs attitudes; plus tard, en liaison avec la maturation de l'intelligence critique, l'attraction se ferait plus différentielle et on chercherait davantage à justifier - en analysant leurs caractéristiques particulières - les préférences et les rejets; dans un troisième palier, enfin, on rejeterait (en bloc bien souvent) les attachements antérieurs, caractérisés alors comme une preuve d'infantilisme.

(1) Et éventuellement plus tard à nouveau comme "un jeune" ...

A partir d'un certain âge en effet (autour de 18 ans en général) les intérêts se rapprochent davantage de ceux des adultes et, dans la mesure où la société tend à prolonger le statut d'adolescent, le problème devient de se démontrer à soi-même et aux autres qu'on est cependant - ou déjà - un adulte : on refuserait alors d'avouer (si on la ressent encore, l'attraction exercée par les idoles ou la presse des jeunes, on afficherait une certaine condescendance envers la superficialité de tels attachements ("ceux qui en sont encore à Salut les copains") et on irait parfois jusqu'à affirmer leur nocivité pour les jeunes alors qu'on a soi-même traversé cette phase sans encombre.

Les excentricités vestimentaires paraissent suivre le même processus et participer de la même évolution des significations qu'on leur accorde; de même certaines attitudes stéréotypées, le maquillage des filles, les symboles de virilité (moteurs bruyants par exemple) affichés par les garçons. Après une période de manifestations souvent outrancières, les jeunes "s'assagiraient", leurs goûts se stabiliseraient et s'estomperait l'aspect provoquant de leurs attitudes; progressivement en effet les activités qu'ils désirent entreprendre et les objets qu'ils désirent se procurer sont investis de significations qui les rapprochent de celles que leur attribuent les adultes et s'épurent de leur signification promotionnelle vers le statut adulte.

Il est bien évident cependant que, dans une civilisation qui fait de la jeunesse une valeur, l'évolution de chacun n'est ni continue ni univoque: elle incite aussi à manifester des intérêts "jeunes" et à se procurer les attributs apparemment destinés aux plus jeunes que soi. Il est sans doute valorisant pour les très jeunes adolescents de s'approprier les caractéristiques attribuées aux plus âgés; il est sans doute également valorisant pour les plus âgés (et pour les adultes) de faire la preuve que les intérêts des jeunes ne leur sont pas étrangers.

2) Les "idoles"

On a beaucoup discuté de "l'identification" aux idoles chez les jeunes; elles semblent en effet servir, à certains moments de l'évolution personnelle, de modèles de conduite. Les études les plus récentes mettent en doute la portée qui fût accordée par certains à leur influence. Nous avons vu que, dans une première période, l'enthousiasme à leur égard semble avoir surtout une valeur promotionnelle, ce n'est pas à elles qu'on chercherait à s'identifier: on se servirait d'elles pour s'identifier aux aînés, c'est-à-dire précipiter sa propre évolution. D'une façon générale, il semble, actuellement, qu'on tende à voir dans la copie de leurs caractéristiques non pas un phénomène d'identification, mais un phénomène d'imitation. On ne les prendrait pas pour modèles, pour guides de vie; on tenterait seulement de s'approprier leurs attributs extérieurs.

Cette imitation, de même que l'enthousiasme manifesté à leur égard, serait essentiellement une sorte de code, permettant d'affirmer une communauté avec sa propre classe d'âge; ce serait un moyen transitoire d'atteindre à une forme d'existence sociale.

Il semble que les adolescents, même très jeunes, n'adhèrent pas profondément à l'admiration qu'ils témoignent pour leurs vedettes. Sous-jacents, existent et se développent d'autres thèmes directeurs de leur vie qui, eux, sont relatifs à leur position concrète, passée et future, dans la société. Leurs "idoles" ne représentent pas un véritable idéal de vie ; la valorisation de leur réussite paraît être plutôt une expression de leur besoin provisoire de nier que les adultes qui les ont formés (parents, maîtres, éducateurs) soient les détenteurs exclusifs des normes de leur vie. Proclamer que des jeunes comme eux ont mieux réussi que les adultes (et réussi financièrement, c'est-à-dire se sont appropriés un symbole promotionnel de puissance sociale), c'est proclamer qu'on refuse son état de dépendance infantile antérieure, la soumission aux modèles parentaux.

Mais il semble bien que, si les jeunes (et surtout les très jeunes) cultivent le rêve d'une réussite semblable, ce rêve reste pour eux une activité essentiellement ludique, dont ils jouent à être dupes plutôt qu'ils ne le sont. Devenir vraiment comme telle ou telle idole ne serait pas même une véritable aspiration personnelle ; ce serait davantage une aspiration proclamée, permettant de supporter la période d'évolution personnelle pendant laquelle, ayant rejeté l'attachement aux normes parentales, on n'a pas encore fait son choix entre elles, on ne les a pas encore ré-élaborées pour en constituer l'idéal de soi. Notons d'ailleurs qu'un idéal de soi fondé en partie sur la notion de hasard ne saurait être un principe directif de l'orientation de la personnalité : si le hasard est attribué comme cause à la réussite d'autrui, les études montrent que les facteurs de la réussite, tels qu'on les définit pour soi-même, sont des qualités et des attributs personnels pondérés par la prise en considération de son appartenance sociale.

Le monde des aspirations imaginaires paraît être vécu comme un univers parallèle à l'univers de la réalité. Et il semble bien que au fur et à mesure de leur développement, les jeunes prennent une conscience de plus en plus claire de n'avoir pas désiré vraiment ressembler à leurs "idoles". On peut cependant penser que l'entretien de telles aspirations puisse servir à supporter les frustrations imposées par la vie réelle ; mais il faudrait alors que la privation imposée apparaisse suffisamment grave et irréversible pour que le seul moyen de s'en défendre soit de refouler le sentiment qu'il s'agit d'aspirations imaginaires (perte de la notion de réalité).

3.- La protection de l'intimité et la préparation aux relations sociales

On interprète parfois l'excitation manifestée par les jeunes dans l'univers de la jouissance immédiate comme un indice d'une évolution vers le culte exclusif du plaisir.

Il semble plus juste d'y voir une manifestation de l'état émotionnel particulier à l'adolescence : les adolescents paraissent avoir toujours eu besoin de s'affirmer en dehors du contact avec les adultes, car ils les perçoivent - à cette période de leur vie - comme pouvant être porteurs d'une relation de dépendance ; le goût du secret et de la connivence entre jeunes serait une façon de se protéger contre la crainte des influences et des jugements adultes. A ce goût du secret, les mass média apporteraient de nouveaux supports qui serviraient en même temps à satisfaire le besoin de s'opposer activement aux normes adultes : on peut estimer que c'est l'orientation convergente de ces deux besoins (ésotérisme et opposition active) vers les mêmes modes et les mêmes objets qui donne, à la conduite des jeunes contemporains, une apparence de provocation.

Mais penser que cette apparence révèle une attitude de révolte dépassant le cadre d'une opposition provisoire aux normes adultes, c'est une interprétation difficile à étayer. Il semble, d'après les études les plus récentes sur la façon dont les jeunes conçoivent leur articulation à autrui qu'ils cherchent un nouveau modèle de relations sociales, plus coopératif peut-être, certainement moins axé sur une différenciation hiérarchique. Dans cette perspective, certains pourront estimer que les mass média destinés aux jeunes tendent à renforcer ce modèle de relations, en proposant elles-mêmes des relations non hiérarchiques ("copains"). Mais il faut remarquer que les études faites sur les relations (adultes) dans les organisations de travail professionnel constatent souvent une orientation semblable et tendent à la juger indispensable à la meilleure exploitation du progrès technique (du moins au niveau des prises de décision).

Les études ne paraissent pas permettre d'évaluer dans quelle mesure les mass média exercent une influence à long terme - ou profonde - sur l'orientation des personnalités juvéniles, et dans quelle mesure elles sont seulement un univers globalement "neutre" (lui-même orienté par l'évolution des normes sociales) où les jeunes choisissent les investissements qu'ils désirent faire. Peu de recherches ont été menées pour définir la signification de certains comportements, comme si l'on avait cherché plus souvent à démontrer la pression exercée par les mass média que la façon dont les jeunes font pression sur leur orientation ou les utilisent.

Certaines analyses cliniques ont montré par exemple que les jeunes (ou certains jeunes) se servent du fond sonore des chansons - et même peut-être des leit-motiv publicitaires - comme un moyen de protéger leur intimité en empêchant les bruits (ou les incitations) venus d'autres sources de pénétrer leur univers.

Une telle utilisation serait un substitut du silence réclamé par les adultes, moins habitués que les jeunes à l'intrusion de bruits étrangers dans leur vie. Pour les jeunes, au contraire, élevés dans l'habitude du bruit, c'est peut-être davantage le silence qui pourrait être traumatisant ou porteur d'une signification agressive. Il faut d'autre part remarquer que le bruit dont ils s'entourent volontiers (chansons essentiellement) a une signification de communauté affective, utile peut-être à l'adolescence pour supporter l'angoisse latente du remaniement de leur personnalité.

Quant à la passivité que leur inspirerait ce climat de chansons, il la favorise peut-être, mais il favorise aussi le besoin d'entrer en communication avec autrui (la musique et les chanteurs constituent un sujet de discussions, un support pour la relation affective), le besoin d'expression de soi (danses, analyses critiques des thèmes musicaux et des rythmes nouveaux), et même une incitation à la création personnelle (fréquence des petites formations orchestrales d'amateurs).

Dans l'état actuel des études, il n'apparaît guère possible de porter un jugement sur le rôle joué par les mass média, ou les valeurs qu'elles tendraient à promouvoir chez les jeunes. Les jugements que les jeunes eux-mêmes portent sur elles et leurs façons de les utiliser paraissent venir d'influences directives plus profondes : l'éducation et les pressions relatives au corps social, notamment.

B). LES JEUNES ET L'ARGENT

1.- L'impulsivité à consommer chez les adolescents

La valeur promotionnelle attribuée, selon l'âge, aux objets offerts à la consommation n'est évidemment pas leur seule raison d'attrait. L'adolescence est une période qui réactive l'impulsivité des besoins instinctuels, c'est-à-dire, sous une forme difficilement contrôlable, le goût de la jouissance. L'attitude "ascétique" de certains adolescents apparaît comme un moyen de défense rigide contre cette réapparition des pulsions : elle ne signifie pas, en général, qu'ils ont intégré leurs instincts à leur personnalité, mais plutôt que, en ayant peur, ils tentent d'en refouler l'expression ou de nier leur existence.

Le monde commercial propose à ce besoin encore désordonné de jouissance une infinité d'objets et a su développer un certain nombre de techniques tendant à orienter vers eux l'appétit de plaisir, d'expériences nouvelles et de renouvellement de soi qui est une des caractéristiques de l'adolescence.

Les désirs les plus fréquemment sollicités sont, bien évidemment, les désirs de forme impulsive - c'est-à-dire ceux qui tendent à se manifester par des conduites immédiates plutôt que par des conduites réfléchies.

Il semble que les jeunes puissent avoir, de certains objets, des envies presque irrépressibles, mais que l'avidité qu'ils manifestent alors soit aussi violente que peu durable : qu'ils aient pu, ou non, se procurer ces objets, ceux-ci perdent rapidement leur pouvoir d'attraction. La convoitise à leur égard viendrait davantage d'un besoin peu défférencié de posséder des supports extérieurs pour leur avidité à vivre et à se sentir exister que de la valeur intrinsèque de ces objets. Leur possession laisserait les adolescents toujours disponibles pour de nouvelles envies parce qu'au fond ces objets existeraient peu pour eux, sinon comme des moules provisoires dans lesquels investir l'appétit de jouissance normal à cette période de la vie. L'achat de certains objets n'aurait, bien souvent, pas d'autre signification que le plaisir éprouvé à exciter en soi le désir ou à se plonger dans un univers qui favorise cette excitation (comme c'est le cas, généralement, pour les fêtes foraines ou certaines formes de danse) (1).

Certains adolescents auraient appris, d'ailleurs, à manipuler cette forme particulière de désirs, soit en tâchant de les satisfaire assez vite pour profiter d'une attraction qu'ils savent peu durable, soit en les satisfaisant de façon symbolique (regarder les vitrines en jouant à avoir envie). Il est possible que cette seconde façon d'utiliser le plaisir d'avoir envie soit la forme que tend à prendre, chez un adolescent plus âgé ou plus "raisonnable", l'impulsion à la jouissance, quand, au lieu de se laisser entraîner par elle, il considère avec un certain recul de quoi le priverait la dépense correspondante.

L'impulsivité à dépenser est corrélative d'une impulsivité à se procurer de l'argent et les jeunes utilisent toute une série de moyens pour en obtenir, la pression du besoin pouvant aller jusqu'à être le facteur déclenchant (sinon déterminant) de la cessation des études. Mais, en tant que moyen de jouissance immédiate, l'argent est utilisé sans calcul et les jeunes peuvent manifester, dans leur façon de le dépenser, une désinvolture ironique par laquelle ils semblent affirmer leur refus d'accorder de l'importance à sa possession.

---

(1) L'évolution des danses "jeunes" vers un aspect plus technique que sexuel (danses individuelles ou collectives et non par couple) peut être interprétée à la fois comme une recherche d'excitation et comme un support au besoin de se différencier des enfants (être au courant de la dernière danse).

On peut se demander si cette négligence affichée n'est pas, en partie, une prise de distance avec certaines attitudes infantiles : l'argent est, en effet, affecté d'une valeur de promotion sociale et les très jeunes enfants aiment, pour se sentir importants, posséder - garder - de l'argent ; l'adolescent agit parfois comme s'il voulait au contraire détruire ce qu'il possède, se libérer de son attachement à l'argent (ultérieurement ce dernier reprendra son efficacité promotionnelle).

Il semble aussi que cette sorte de gaspillage systématique à un certain moment de l'évolution corresponde à la conscience d'une possible aliénation de la liberté personnelle par l'argent : les adolescents manifestent souvent un mépris du calcul auquel se livrent les autres (spécialement les plus âgés et les adultes), et craignent pour eux-mêmes de se sentir - ou d'être jugés - mesquins. L'aspiration à la liberté peut prendre, en effet, des aspects plus ou moins extrémistes à cette période de la vie. L'argent, dans cette perspective, apparaît comme un facteur qui pèse sur le choix, c'est-à-dire détruit la liberté (1).

On peut penser également que les adolescents refusent le système d'équivalence des dons qui a été un des modes de leur formation enfantine (les récompenses attribuées à leurs efforts pour satisfaire parents et maîtres), et est un rappel de leur dépendance antérieure : il est assez fréquent que les jeunes prêtent ou empruntent des objets (et de l'argent) sans considérer que ces objets aient à revenir à leur premier propriétaire. Dans certains groupes, cette circulation non comptabilisée des biens est considérée comme une valeur ; cette valeur est alors affectée d'une signification générale de refus d'un système économique où l'argent apparaît comme une condition nécessaire de l'existence sociale.

Il est possible, mais non prouvé, que les jeunes actuels manifestent plus qu'autrefois cette tendance à refuser l'aliénation par l'argent ou une société fondée sur l'échange et non sur le don. La force de cette tendance est difficile à évaluer car, si elle est plus apparente, quelle en est la raison principale ? Se trouve-t-elle dans le fait que la quantité de biens possédés par les jeunes s'est accrue ou dans le fait que la pression commerciale faite sur eux les rend plus sensibles aux limites imposées par le manque d'argent ?

Il est très difficile d'interpréter les informations que l'on possède : à propos de problèmes comme l'argent, objet investi d'une multitude de significations, les opinions exprimées par les jeunes - de même que leurs conduites - sont polyvalentes. Elles sont simultanément (mais dans quelle proportion ?) à la fois l'expression de ce qu'ils désirent être, de ce qu'ils craignent d'être ou de devenir, de ce qu'ils acceptent de voir de leurs tendances et enfin de ce qu'ils font.

---

(1) Dans une perspective psychanalytique, l'argent peut être symbolique d'une agressivité envers autrui.

2.- L'argent et le développement de la personnalité des jeunes

Si les significations attribuées à l'argent sont polymorphes, le manque d'argent, lui, est affecté d'une valeur négative : c'est un des principaux facteurs susceptibles de dénier tout véritable intérêt à l'existence en détruisant la faculté de choix. Il apparaît comme une véritable mutilation. Certaines réponses des jeunes à des questionnaires où leur était demandé ce dont, à leur avis, il était le plus grave de manquer (réponses les plus fréquentes : la santé, puis l'argent) ont été interprétées comme une valorisation de l'argent : on peut se demander si l'interprétation ne peut pas se rapprocher plutôt de la formulation précise de la question, parlant non de l'argent mais du manque d'argent.

L'argent n'en est pas moins affecté, parallèlement, d'une valeur opératoire positive. Les jeunes, et même les enfants, ont une expérience personnelle de ce que peut procurer l'argent : parce qu'il est un moyen d'acquérir des biens, il est aussi un instrument de puissance et de prestige social. L'analyse de la structure du budget des jeunes montre, en effet, qu'une part importante de leurs dépenses leur sert à se grandir aux yeux d'autrui, et en particulier aux yeux de leurs pairs de sexe opposé (vêtements et pour les filles cosmétiques ou, pour les garçons, instruments de transports). L'argent apparaît à un certain âge et dans une certaine mesure comme un moyen de prouver sa valeur personnelle.

Le premier argent que l'on gagne (première paye pour les jeunes salariés ou premier paiement d'un travail extra-familial et extra-scolaire pour les autres jeunes) est objet de fierté car il est la preuve de la reconnaissance sociale d'une valeur personnelle.

L'expérience de la difficulté à gagner une quantité suffisante d'argent donne alors un caractère particulier à la façon d'appréhender et d'utiliser l'argent dont on dispose. Sans doute aussi, en fonction de l'éducation reçue et des normes morales des familles, le désir de dépenser pour satisfaire des "envies" personnelles est-il plus ou moins culpabilisé. Enfin, pour l'argent comme pour tout objet investi à un moment donné d'une valeur promotionnelle, vient un temps où l'on refuse ses types de conduites antérieures : alors qu'on dilapide encore l'argent dont on dispose, on éprouve une certaine gêne à l'idée que la façon dont on le dépense est un signe d'immaturité. Il semble que, dès 14 ou 15 ans en général, l'adolescent ait une perception dichotomisée de l'argent : moyen du plaisir immédiat et moyen de préparer l'avenir.

Mais, dans cette deuxième perspective, la perception et l'utilisation de l'argent s'inscrivent dans le cadre social qui est celui du devenir personnel et les attitudes des jeunes se différencient

en fonction de leur appartenance socio-économique - alors même que les sommes dont ils disposent seraient semblables (1).

Si tous les jeunes, en dépit de l'impulsion à dépenser font - ou rêvent de faire - des économies, c'est pour des raisons différentes. Il semble que leur attitude, dans ce domaine, soit corrélative de l'espérance de niveau de vie attachée à leur catégorie sociale. En effet les jeunes issus des milieux économiquement les plus défavorisés ressentiraient le besoin d'économiser sans assigner d'objet précis aux sommes qu'ils parviennent à mettre de côté : on peut estimer que l'argent possédé représente pour eux un moyen de se rassurer contre l'insécurité économique qui est la leur ou qui a été le climat de leur enfance ; quant à leur manière de le dépenser, elle serait, s'ils ne parviennent pas à dépasser cette insécurité, un moyen de compenser la frustration relative de leur situation présente, de se réaliser dans le plaisir faute de pouvoir se réaliser dans le monde du travail. Les jeunes issus de catégories plus "bourgeoises" défendraient plus souvent la valeur morale que, pour eux, représente l'épargne, mais en fait (peut-être surtout dans la mesure où ils sont souvent les plus dépendants économiquement et les plus éloignés du moment de leur autonomie), ils n'économiseraient guère que pour se procurer des objets dispensateurs de plaisir : électrophones, transports motorisés, etc... Quant aux jeunes de milieux modestes (employés, ouvriers) ils penseraient davantage et, en fait, commenceraient assez tôt à économiser pour acquérir des biens d'équipement, pouvoir "s'installer" : l'argent serait pour eux un moyen à la fois de se re-définir sur le plan économique en dissociant leur responsabilité de celle de leurs parents et de préparer les bases matérielles de leur avenir réel.

Même les revendications d'autonomie des jeunes accorderaient à l'argent des significations différentes. Pour les lycéens, les plus dépendants financièrement, la revendication est surtout celle d'une autonomie morale, l'exigence qu'on reconnaisse la valeur de leurs opinions et le droit d'évaluer eux-mêmes leurs conduites (en matière d'argent, le droit de disposer du choix de leurs dépenses). Pour les jeunes travailleurs et les apprentis, l'argent aurait davantage une signification de libération : leur revendication d'autonomie est surtout une revendication d'autonomie économique.

---

(1) - Les sommes dont disposent les jeunes ne sont pas proportionnelles au niveau socio-économique de leurs familles. Les jeunes travailleurs disposent, dans l'ensemble, de plus d'argent et d'une plus grande indépendance financière que les autres (cf;chapitre I). Quant à ceux qui travaillent à I8 ans en ayant obtenu une qualification, il est vraisemblable qu'ils sont, à âge égal, ceux qui disposent de la plus grande aisance financière, du moins provisoirement.

Il est vraisemblable que l'argent a toujours été investi de significations et de symboles complexes au fur et à mesure qu'on apprenait à s'en servir. On peut penser que l'apprentissage de son utilisation - dont nous avons essayé de dégager, sur la base des études faites, certaines lignes directrices - est rendu plus difficile ou plus chaotiques à cause de la multiplicité et de la proximité des biens offerts à la convoitise des jeunes.

On peut penser que l'univers de la consommation, tel qu'il est organisé, favorise l'attitude d'excitation impulsive que - par ailleurs - l'allongement de l'adolescence tend aussi à prolonger et, peut-être, à exacerber.

Nous avons insisté sur les significations diverses attribuées à l'argent et sur leur évolution, parce qu'elles participent des significations attribuées à la plupart des objets et des conduites à travers lesquels les jeunes font l'expérience du monde et satisfont leurs besoins de jouissance.

Il faudrait ajouter (sans penser même qu'ainsi nous épuiserions le problème) que l'argent est aussi un moyen nécessaire pour se sentir accepté par les groupes de pairs : il permet de se conformer aux modes et aux codes grâce auxquels les jeunes cherchent à se différencier c'est-à-dire à neutraliser leur crainte de dépendre encore des normes parentales.

Dans notre société, l'argent apparaît ainsi comme un moyen nécessaire pour la construction progressive de la personnalité ; sans argent, l'adolescent peut se sentir livré à l'inconsistance : le besoin de rejeter les modèles adultes pour définir les siens propres s'appuie d'abord sur la possibilité de trouver des modèles - provisoires - de remplacement.

IV - INFLUENCE DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE SUR LE DEVENIR DES JEUNES

Les études différentielles de la jeunesse tendant à démontrer une sorte de prédétermination de l'avenir des jeunes par leur appartenance sociale d'origine.

Cependant, les conclusions à tirer de ces études sont assez difficiles à généraliser à l'ensemble de la population dans la mesure où elles se sont intéressées essentiellement aux classes extrêmes de la stratification sociale, où le déterminisme apparaît particulièrement fort et renforcé par les moyens psychologiques élaborés pour s'y adapter ; elles n'ont guère abordé encore une analyse différenciée des catégories intermédiaires.

On ne sait pas encore très bien d'ailleurs comment s'articulent entre eux les principaux éléments par lesquels s'exprime la pression du milieu d'origine : niveau économique, niveau culturel, ancienneté d'appartenance de la lignée familiale à sa catégorie sociale actuelle. Ils apparaissent, certes, en corrélation les uns avec les autres, mais, pour un individu donné et une catégorie sociale donnée ils peuvent jouer avec des poids différents, tant comme critères de différenciation d'avec les autres catégories sociales que comme facteurs du devenir personnel.

C'est ainsi, par exemple, que le facteur - et critère - de différenciation déterminant pourrait être préférentiellement la possession de biens depuis plusieurs générations dans la catégorie des "grandes familles", la richesse actuelle chez les commerçants, l'ancienneté culturelle chez les cadres supérieurs et professions libérales. Pour les catégories "inférieures", le niveau économique limiterait les chances de promotion mais jouerait moins directement que les difficultés d'adaptation à la culture scolaire.

Pour les catégories intermédiaires (les "classes moyennes") dont les limites sont difficiles à définir (1), le facteur principal du déterminisme des attitudes peut être la perception d'une perméabilité de strates sociales contiguës à la strate d'origine (possibilité perçue d'ascension, mais aussi de "déchéance").

---

(1) L'extension des classes moyennes est assez imprécise : si l'on se réfère pour les définir à un "état d'esprit" commun, il faudrait peut-être y englober par exemple une partie des ingénieurs et professions libérales qui ne sont pas parvenus à atteindre le niveau de réussite sociale qu'ils escomptaient et peut-être certains ouvriers qualifiés et employés subalternes capables de transmettre à leurs enfants les instruments de base d'une promotion future.

Quoiqu'il en soit des imprécisions de nos connaissances, il n'en reste pas moins que les études différentielles font ressortir la prégnance de ce déterminisme sur le destin individuel et sur le développement des jeunes. Il agit simultanément sous deux formes : en limitant pour chacun l'éventail des choix d'orientation (limitation concernant peut-être devantage, du moins pour les catégories les mieux étudiées actuellement, le statut social accessible que le type du métier) et en influençant la manière dont sont intégrées par l'individu des formations scolaires apparemment semblables. La prégnance de l'origine est en effet assez forte pour qu'au niveau des études supérieures - donc après plus de douze ans d'enseignement commun - on ait pu détecter des différences qualitatives dans l'attitude des jeunes vis-à-vis de leur travail (leur façon de le concevoir, d'en accepter la discipline, de l'organiser) selon leur catégorie sociale d'origine.

Il semble que la conformité individuelle aux normes culturelles et aux manières de vivre d'une catégorie sociale et, par conséquent, l'aisance à communiquer avec les individus de son propre milieu demandent plusieurs générations dont "l'acclimatation" est progressive.

Cependant, certaines recherches qui en sont encore au niveau de l'exploration tendent à montrer que la présence dans l'entourage proche d'individus appartenant à un niveau socio-culturel différent du sien propre aiderait à échapper au déterminisme de l'origine : leur "exemple" diminuerait, pour l'individu, le sentiment d'improbabilité de son passage à une catégorie sociale différente et, de ce fait, favoriserait chez lui les attitudes propres à sortir de son milieu d'origine. D'autre part, il semble que - du moins dans les "classes moyennes" - soit utilisé un moyen qui accélère le processus d'intégration à une strate différente de la strate d'origine : le mariage entre un homme parvenu à atteindre un statut socio-économique supérieur à celui de sa famille et une femme issue d'une lignée culturelle correspondant à ce statut ; les enfants de tels couples bénéficieraient ainsi à la fois du statut socio-économique et de l'imprégnation culturelle nécessaires pour se sentir à l'aise, intégrés dans leur strate sociale actuelle.

1. - Les mécanismes du déterminisme social

Il est évident qu'en ce qui concerne l'efficacité des études sur le devenir du jeune, le déterminisme social joue au premier chef dans la mesure où la réussite scolaire dépend non seulement des "capacités innées" possédées par l'enfant lors de son entrée à l'école, mais également du niveau des instruments et des intérêts culturels fournis par la famille et le milieu d'origine (1).

(1) cf. Chapitre "La formation scolaire et professionnelle".

Mais d'autre part, il semble que d'une façon plus ou moins implicite les jeunes paraissent conscients des limitations imposées à la poursuite et à l'orientation de leurs études par leur appartenance sociale. Celle-ci paraît jouer, au fur et à mesure qu'ils avancent vers l'âge du choix professionnel, comme un filtre sélectif de leurs aspirations d'enfants : alors que dans leur jeune âge, ils pouvaient envisager des professions étrangères à leur strate sociale d'origine, au fur et à mesure qu'ils grandissent leurs désirs se restreignent progressivement à celles correspondant à leur milieu social. Certains voient dans ce processus la conséquence de difficultés croissantes à réussir scolairement ; mais, si l'on considère que les enfants des catégories sociales "supérieures" tendent, eux aussi, à restreindre leurs choix aux orientations scolaires et aux branches d'activité professionnelle conformes à leur milieu, on est plutôt porté à penser qu'il s'agit là d'une forme d'acceptation (valorisée ou résignée) d'une certaine réalité sociale.

L'influence du "Statut Social" agit de trois façons différentes pour régenter le choix des devenirs possibles. Tout d'abord, suivant les catégories sociales on attribuera les échecs éventuels dans le cheminement scolaire plutôt à la paresse (échec récupérable au prix d'un redoublement de classe) qu'à l'insuffisance intellectuelle (échec non récupérable ...). Sur le plan de la motivation à entreprendre des études longues, peut jouer la crainte de n'avoir pas le "courage" de persévérer seul dans une orientation non conforme aux professions exercées dans son milieu.

Enfin, la charge financière de l'éducation pour la famille est évidemment un autre facteur essentiel.

Il faut également noter que, au moins dans les catégories sociales économiquement les moins favorisées, l'image du niveau économique futur est influencée par les difficultés propres à ces catégories : c'est ainsi que les enfants d'agriculteurs sont les seuls dans l'ensemble à considérer comme possible une diminution de leur niveau de vie par rapport à celui de leurs parents ; les enfants d'ouvriers non qualifiés craignent particulièrement d'être contraints au chômage ... Cette perception des risques courus, même quand ils établissent une liaison entre la qualification professionnelle et la sécurité d'emploi, les pousse plus souvent que les autres à chercher un métier plutôt qu'à prolonger leur crainte - en poursuivant leurs études - de n'en pas trouver. C'est en effet moins le degré de réussite probable que l'importance des craintes d'échec qui influencerait les attitudes individuelles : le renoncement aux études à partir d'un certain niveau scolaire, dans les catégories socio-culturelles les plus défavorisées, serait un moyen inconscient de sauvegarder l'équilibre de la personnalité : mécanisme de défense contre les utopies qui risquent de rendre la vie trop pénible, refus de prendre pour cadre de référence de sa vie un espoir irréaliste, c'est-à-dire moyen de préserver l'estime de soi en ne s'affrontant pas à des difficultés perçues, en toute probabilité, comme insurmontables.

Ces mécanismes de maintien de la confiance en soi expliqueraient l'entrée prématurée dans le travail professionnel d'un certain nombre de jeunes : le fait d'échapper aux contraintes de la scolarité (peu valorisantes quand elles ne sont plus le support d'un espoir tangible), la fierté des premières payes et le changement de statut familial qu'elles lui confèrent souvent peuvent apporter au jeune, au moins provisoirement, le sentiment d'une supériorité sur ceux qui poursuivent leurs études.

Des mécanismes psychologiques semblables semblent présider à la valorisation de la formation "sur le tas" par rapport à l'apprentissage scolarisé dans certaines catégories économiques particulièrement livrées à l'absence d'espoir d'une promotion (manoeuvres, forains par exemple). Dans de tels cas, on peut dire que les moyens mis en place pour supporter la frustration imposée par la catégorie d'appartenance tendent, finalement, à rendre plus difficile d'y échapper.

Chaque strate sociale aurait ses traditions de cheminement professionnel auxquelles elle essaierait de donner un caractère de permanence, faute d'avoir l'expérience proche d'une utilité à les transgresser.

Dans l'ensemble des "classes moyennes", la tradition serait celle de l'ascension possible à travers la formation scolaire : les enquêtes montrent que les parents y aspirent fortement à une promotion pour leurs enfants, promotion à la fois sociale et culturelle, qui est en quelque sorte le but de leur vie et la possibilité, pour eux, de se dépasser dans leurs descendants. Ce sont les catégories sociales dont les enfants manifestent les plus fortes motivations à l'égard des études, pouvant aller assez souvent, jusqu'à réfrener tout intérêt étranger au travail scolaire. Ce sont également les catégories sociales où l'effort personnel est le plus valorisé pour lui-même, où les enfants sont soumis au maximum de contraintes d'apprentissages supplémentaires (leçons de piano, violon, etc...), où le rappel d'hommes "arrivés par eux-mêmes" semblerait être le plus fréquent (soutien de l'espoir et de l'effort nécessaire pour le réaliser). Les adolescents y suivraient plus souvent que les autres un plan concerté d'évolution : celui-ci, parce qu'il se développe selon les échelons prévisibles de l'école, leur permettrait de mieux supporter la dépendance et l'insécurité de leur statut de jeune. C'est donc la réussite scolaire qu'ils valoriseraient surtout, mais ils seraient aussi les plus susceptibles de mettre en place des personnalités obsessionnelles (accumulation systématique de connaissances, rigidité des attitudes et des jugements de valeur).

Chez les ouvriers, l'ascension scolaire se ferait essentiellement - quand elle atteint les études supérieures - par la voie traditionnelle de l'enseignement, investie d'une valeur de promotion sociale et, d'une façon plus générale, par les voies qui relient la tradition manuelle à cette image de promotion : les études techniques et scientifiques. On peut formuler l'hypothèse qu'il s'agit là d'un moyen de neutraliser, grâce à l'impression qu'il s'agit de voies éprouvées et sûres, l'insécurité relative aux faibles chances de promotion attachées à la catégorie d'appartenance.

Il faut par ailleurs, noter que la probabilité d'accéder aux études supérieures croît dans ces catégories avec le degré de qualification des parents, lequel apporte sans doute les premiers instruments d'une adaptation à la pensée scolaire et donne plus de "consistance" à l'espoir d'une promotion.

Dans les catégories sociales les plus aisées et les plus "cultivées" la poursuite des études apparaît moins comme un but que comme le cadre normal de la vie jusqu'à un certain âge et un certain niveau de diplôme ; par contre, l'incapacité d'y réussir peut être vécue de façon traumatisante : l'estime de soi est profondément liée au maintien du statut social d'origine.

On pourrait interpréter ces différences d'attitudes, de systèmes de valeurs, d'intérêts, là aussi comme une difficulté émotionnelle à imaginer des situations éloignées de l'horizon habituel aux cadres sociaux dans lesquels on vit. Les modèles que les parents proposent à leurs enfants servent de guides à leurs aspirations. Les psychothérapeutes ont ainsi pu soigner, chez des enfants intelligents, des blocages scolaires dûs à la culpabilité inconsciente de trahir les siens en dépassant un père qui dévalorise son niveau social (catégories "inférieures" surtout) ou dûs à la paralysie de se croire incapable d'atteindre ou de prolonger la réussite qu'il représente (catégories "supérieures" ou "classes moyennes" essentiellement). Des psychologues ont également attiré l'attention sur la pression (coercition explicite ou suggestion inconsciente) faite par certains parents pour empêcher leurs enfants d'échapper à leur catégorie sociale d'origine alors qu'ils souffrent eux-mêmes de s'y sentir enfermés. La dénivellation culturelle entre le groupe d'appartenance scolaire et le groupe familial est, en effet, la source de conflits qui se résolvent souvent par la détérioration du travail et le rejet, appuyé par la famille, des exigences de l'école.

La situation des jeunes filles paraît aggravée par rapport à celle des jeunes gens : l'appartenance sociale, pour elles, se prolonge par l'image de ce que doit et peut être une femme, telle qu'elle est transmise dans le milieu propre. En règle générale les motivations des jeunes filles les portent plus souvent que les jeunes gens à espérer, plutôt qu'une réussite professionnelle, une réussite sentimentale et à valoriser plutôt les attitudes d'adaptation aux exigences d'autrui que les attitudes de compétition. Il semble que ces différences, cependant, tendraient à s'estomper chez les jeunes qui poursuivent des études secondaires et supérieures, mais sans que l'on puisse actuellement définir avec précision s'il s'agit d'un phénomène culturel ou d'un phénomène d'appartenance sociale.

D'une façon générale, l'expérience et la perception de la vie qu'ont les parents, qui dépendent en grande partie de leur catégorie sociale, tendent à se manifester chez les enfants et les adolescents sous forme de principes régulateurs de la conduite qui risquent plus souvent, semble t-il, de renforcer le déterminisme de l'appartenance originelle que d'aider à le transgresser.

2. - Le rétrécissement de la perspective prévisionnelle dans les catégories "extrêmes".

Ceci apparaîtrait surtout vrai dans les catégories extrêmes de l'échelle sociale. Dans celles-ci, en effet, pour des raisons différentes (estime de soi liée au statut pour les catégories "supérieures", crainte latente de chômage pour les catégories "inférieures",) l'image d'une mobilité verticale est essentiellement liée à la peur d'une dégradation de la situation personnelle. Dans ces catégories, les principes régulateurs des conduites, en dépit de leurs différences d'orientation, auraient un but commun : maintenir l'individu au moins à son niveau social actuel.

Vivre dans un climat d'incertitude économique et de hantise du lendemain ne permet pas d'établir un plan concerté de développement à longue échéance. La situation du moment est si prégnante pour les catégories économiquement défavorisées que la possibilité de changement paraît impossible et même indésirable, car elle est associée à la crainte d'une dégradation. Les mobiles tendent à se restreindre au maintien du niveau actuel ; aussi, accepter une frustration supplémentaire, en fonction d'un objectif à long terme, paraît inacceptable. Les parents comme les jeunes ne peuvent guère envisager d'investir, dans une formation professionnelle, un effort et un temps qu'ils peuvent consacrer soit à gagner de l'argent, soit à jouir de ce qu'ils peuvent se procurer immédiatement.

Les choix professionnels sont ainsi définis davantage par leur proximité que par l'évaluation de l'avenir qu'ils ouvrent : on tend à désirer plus tôt l'abandon des études et l'information sur les places offertes transite essentiellement par les relations de voisinage.

Alors que, dans les catégories économiques les plus favorisées, l'extension des relations personnelles jointe à des voyages plus fréquents en France et à l'étranger permet l'accès à une information plus large sur les débouchés professionnels correspondant au niveau d'aspiration de ces catégories (facilitant aussi l'engagement dans les carrières d'avenir par le jeu combiné de la solidarité des anciens élèves de mêmes écoles et de l'appui possible d'un plus grand nombre de gens "bien placés"), les catégories défavorisées ne disposent que d'une information très limitée. Sauf pour les métiers agricoles et artisanaux quand ils sont en contact familier avec eux, les jeunes n'ont guère l'occasion de saisir " de l'intérieur " le vécu des diverses professions. Leurs images des professions sont généralement pauvres et schématiques, correspondant souvent plus aux stéréotypes véhiculés par leur milieu qu'à la réalité. Ils ne tiennent guère compte - ou n'ont pas connaissance - de l'état du marché du travail et de son évolution sous l'influence des modifications techniques : sans diplômesiils se retrouvent le plus souvent dans des entreprises où le risque de récession est important - et, quand ils s'engagent dans des formations courtes, celles-

ci peuvent être très anachroniques : c'est ainsi par exemple qu'un grand nombre de filles envisagent encore des C.A.P. de couturière, dont les débouchés objectifs sont pourtant très limités.

Le retrécissement des relations au milieu proche (socialement et géographiquement) restreint à la fois le choix et sa valeur promotionnelle : plus que dans les autres catégories, il se fixerait plutôt sur les centres proches de formation ou d'embauche que sur les centres permettant d'espérer une évolution des conditions de vie. Les ruraux seraient donc, plus encore que les citadins, défavorisés d'autant qu'à la pauvreté de l'information s'ajouteraient les frais de transport ou de logement à envisager.

Les métiers "choisis" correspondent ainsi très fréquemment à un travail parcellaire (qui ne peut être par lui-même une source de valorisation de soi et le support d'une envie de s'y améliorer) dans un cadre professionnel où, sans formation supplémentaire, l'avenir est incertain. L'adaptation émotionnelle à cette situation est le plus souvent la centration des intérêts sur la vie extra-professionnelle - maintien de la santé, vie familiale, acquisition progressive de biens, loisirs - plutôt qu'une conduite correspondant à des objectifs à long terme comme l'engagement dans une formation professionnelle. Le but du choix paraît être essentiellement de se préserver des risques de désillusion et de ne prendre aucune initiative susceptible de compromettre une économie de vie ressentie - à court terme - comme indispensable à l'équilibre (par exemple ne pas prendre de cours du soir pour préserver ses 8 ou 9 heures de sommeil). Il faut d'ailleurs noter que l'évidence de l'utilité d'une formation complémentaire décroît au fur et à mesure qu'on descend dans l'échelle des niveaux scolaires : c'est la quantité de formation déjà acquise qui favorise le désir d'accroître ses connaissances.

A un niveau économique un peu supérieur on retrouve, moins schématiques, les mêmes mécanismes destinés à neutraliser la peur du futur : la crainte de la frustration actuelle pour un but estimé trop incertain fait refuser de courir des risques en fonction de l'avenir ; elle amène ainsi à rechercher des situations assurant plutôt la stabilité du rendement économique (choix d'un poste en fonction de la retraite par exemple) que la chance d'une promotion. Le but des choix paraît être essentiellement, là aussi, de se préserver de toutes atteintes et risques de désillusions.

Il semble que, plus on descend dans l'échelle économique, plus le métier apparait comme un simple moyen d'assurer les conditions de la vie extra-professionnelle. Au niveau des études primaires, l'image de la réussite est liée à celle d'une réussite dans le métier, au niveau des études secondaires à celle d'une réussite de la vie personnelle, intégrant l'idée d'une convenance de la profession et l'épanouissement de la personne grâce à elle.

Dans la même direction d'une expansion de l'image de la vie propre, corrélative du niveau scolaire, l'engagement dans une formation préalable longue tend à valoriser des attitudes de compétition sociale (les qualités personnelles, pour être efficaces, doivent pouvoir être imposées aux autres) alors que les formations courtes valorisent surtout les efforts que l'on fait sur soi-même (patience, persévérance, travail).

3. - Le renforcement des processus d'intégration au milieu

Les jeunes engagés trop tôt, sans qualification, dans la vie professionnelle se trouvent ainsi défavorisés à long terme ; on peut même estimer qu'ils ont plus de chances de laisser leur situation se dégrader que d'être incités, à la vue de cette dégradation, à prospecter les moyens les plus adéquats de l'améliorer ; il leur faudrait en effet, au lieu de chercher des travaux n'exigeant pas de qualification (manoeuvre, démarcheur, etc...) et risquant d'être sans avenir, accepter provisoirement une aggravation de leurs conditions de vie que l'insatisfaction actuelle leur permet mal de supporter. Les jeunes qui s'engagent dans la voie d'une formation complémentaire, en utilisant le temps que leur laisse le travail professionnel, sont obligés de renoncer aux avantages immédiats que leur procurerait le fait d'avoir déjà un salaire : cet effort destiné à amener un changement est vécu par eux, bien souvent, comme un "bagne" - d'autant qu'il amène à vivre en discordance avec l'ensemble des jeunes et à devoir supporter la solitude sans être sûr du succès ; aussi beaucoup décrochent-ils en route, car ils ne peuvent maintenir leur effort qu'en refoulant leur inquiétude du futur et leur frustration du présent. Le système de stage continu de la Formation Professionnelle pour Adultes paraît plus supportable, mais on peut se demander quel est le moyen le plus efficace pour que les jeunes, enfermés dans le cercle vicieux de l'immédiat, deviennent plus perméables à l'idée de "retourner à l'école" et de voir, provisoirement, peut-être diminuer leurs gains.

Mais, une fois passée la satisfaction des premiers salaires qui permettent de participer à la fois à un statut d'adulte et aux plaisirs offerts aux jeunes par la vie moderne (dans les villes essentiellement), les jeunes travailleurs prennent conscience des problèmes réels auxquels ils devront faire face.

C'est entre 18 et 25 ans que la plupart des jeunes intègrent une notion plus claire de l'avenir à leur plan de vie conscient et que se rompt la solidarité provisoire de l'âge. Pour les travailleurs, on peut penser que l'âge de 18 ans, parce qu'il correspond dans le métier à l'attribution du titre et du salaire correspondant à la qualification, précipite peut-être cette prise de conscience du devenir personnel et le sentiment que le passé a engagé l'avenir. D'après certains psychologues, ce serait à cette époque de la vie que la sensation d'échec et la renonciation à l'espoir d'une promotion deviendraient parties intégrantes de la personnalité, renforcées par le sentiment d'être utilisés mais dévalués par la société.

Les jeunes sans diplômes se sentiraient alors devant une situation qui a, pour eux, souvent un caractère irrévocable. Elle serait d'autant plus angoissante qu'ils n'auraient guère les moyens de l'exprimer et que l'expérience professionnelle antérieure leur aurait fait prendre conscience de leur vulnérabilité (peur de la perte de l'emploi, de l'accident de travail, de l'usure physique). Laissés à eux-mêmes, ils risquent de réagir surtout par la dépression et de s'enfermer dans la perception la moins traumatisante de leur vie : la perception du présent soutenue par des rêves qui permettent de le supporter mais n'engendrent pas un effort personnel pour se mettre en situation de les voir réalisés.

Parallèlement à cette irréversibilité des engagements professionnels, la façon dont s'élaborent les relations personnelles tendrait par ailleurs à confirmer le jeune dans sa façon d'envisager la vie telle que l'ont définie, à l'origine, les influences exercées par le milieu familial. Parallèlement elle le conduirait progressivement à se sentir plus solidaire de la catégorie sociale qui est la sienne que de sa classe d'âge.

Ceci serait surtout vrai encore dans les catégories sociales extrêmes qui seraient les plus fermées : agriculteurs et ouvriers d'une part, "grandes familles", cadres supérieurs et professions libérales depuis plusieurs générations de l'autre.

Autant qu'on puisse l'affirmer, sur la base d'une information qui reste très parcellaire et surtout qualitative, les relations personnelles des catégories économiques supérieures seraient extrêmement fermées vers le bas, favorisant, par le jeu des alliances et des associations professionnelles, le maintien héréditaire dans sa "classe". Le noyau de départ des relations serait choisi par les parents parmi les enfants de leurs proches et amis. Il s'étendrait ensuite par le jeu d'activités communes, essentiellement extra-scolaires (clubs sportifs, réunions entre jeunes chez les uns ou chez les autres). Mais les valeurs présidant au choix de ces relations seraient différentes dans les "grandes familles" (où la possession héréditaire de biens serait une condition pour y être, sinon intégré, du moins reçu) et dans la "bonne bourgeoisie" (où la valeur sélective essentielle serait la tradition culturelle).

C'est dans les "classes moyennes" que les relations personnelles, nouées le plus souvent dans le cadre du lycée, seraient les plus ouvertes à des individus d'origines sociales différentes, mais d'un niveau d'études semblable. Elles se constitueraient généralement en groupes assez restreints. Ces groupes seraient, dans l'ensemble, plus structurés que dans les autres catégories sociales : à l'inverse de celles-ci dont les relations hiérarchiques sont généralement absentes, les groupes, ici, tendraient à se cristalliser autour d'un leader qui s'imposerait surtout par son comportement scolaire (bon élève ou chahuteur). Parallèlement se poursuivraient les relations individuelles établies pendant l'enfance dans le cadre des relations professionnelles des parents.

Si l'analyse que nous en présentons est correcte (études cliniques non validées statistiquement) , ce type de regroupement, en accordant un poids particulier à la communauté scolaire et professionnelle et en intégrant (par l'existence de relations hiérarchiques en son sein) une image de la stratification sociale, serait propre à confirmer chacun dans sa façon de concevoir la vie : aspiration vers la promotion sociale par l'effort individuel systématique d'acquisition de connaissances et de diplômes. Par ailleurs, certains estiment que ce peut être là un processus risquant de rigidifier les systèmes de valeurs et les attitudes sociales de chacun. La fermeture sur elles-mêmes des catégories sociales extrêmes se retrouverait ainsi, sous une autre forme, dans les catégories intermédiaires : sous la forme d'une plus grande fermeture psychologique à ce qui ne sert pas à l'ascension socio-culturelle.

QUELQUES EXTRAITS DE DOSSIERS D'ENQUETE SE RAPPORTANT AUX QUESTIONS TRAITEES DANS LE 2ème CHAPITRE.

" Je sais que mes parents ne peuvent se mettre à ma place, qu'ils voient les choses à leur manière et là impossible de discuter plus loin. Aussi le plus souvent, lorsque je rentre chez moi, je ne parle que de choses banales et qui ne donnent pas sujet à controverse. Par exemple mes parents ne parlent jamais des grands problèmes humains, le Vietnam, l'éducation, la limitation des naissances. Moi, je ne pourrais pas vivre sans penser à l'évolution du monde. Lorsque je commence à en parler c'est l'indifférence que je rencontre."

Groupe de Jeunes Ruraux de Rauwiller - Strasbourg (B.R.)

" La plupart des jeunes souhaiterait un dialogue à condition que leurs parents se mettent à leur portée. Or les parents considèrent qu'eux seuls ont des problèmes et se moquent de ceux de leurs enfants, Aussi souvent les jeunes préfèrent-ils se taire et se confient-ils plus volontiers à un camarade de leur âge."

Eclaireuses et Eclaireurs de France - Camps Ecole Préparatoire 1966 Terrenoire (Loire)

" ..... Et puis "nos chers parents" ont beaucoup de mal à suivre le rythme de vie de leurs jeunes et, sous le prétexte d'éduquer, préfèrent interdire plutôt qu'échanger afin de comprendre et éclairer."

Association d'Education Populaire des Oeuvres de Jeunesse Coutances (Manche)

" En ce qui concerne les rapports parents-enfants sur le plan professionnel, il semble qu'il y ait un dialogue difficile quand il s'agit de professions différentes, le manque d'appréciation mutuelle des professions, de compréhension des problèmes propres à chacune d'elles entraîne souvent une rupture.

Quand il s'agit de la même profession il apparaît que les parents ne sont pas toujours décidés à donner des responsabilités aux jeunes, par exemple, en agriculture la responsabilité d'un secteur bien défini ; les jeunes sont souvent considérés comme les ouvriers de leurs parents mais sans les avantages que permet la fonction d'ouvrier, pas de salaire effectif, un peu d'argent de poche pour le dimanche. Sur le plan du travail proprement dit, les jeunes assimilent mieux l'évolution et n'ont pas les mêmes conceptions du travail que leurs parents d'où de nouvelles causes de frictions.

" Un problème crucial sur le plan régional est celui de la cohabitation des parents et des enfants mariés ou âgés. Les difficultés soulevées par ce mode d'existence sont nombreuses. On peut considérer qu'il n'y a pas vraiment d'épanouissement du nouveau foyer, pas de responsabilités propres pour le ménage lui-même, pas de salaire donc pas de budget. L'éducation des enfants n'est pas faite par leurs parents mais par la famille toute entière ce qui entraîne souvent des heurts à ce sujet. On pourrait ainsi multiplier les exemples des inconvénients de la cohabitation. Il semble tout de même qu'un effort soit fait sur ce point et que les jeunes tendent de plus en plus à assurer leur autonomie."

Amicale laïque de St Nicolas-de-la-Grave
(T. et G.)

" Si nous restons sur le plan travail, nous pouvons nous demander si les formules d'internat par exemple sont toujours bien adaptées aux besoins des jeunes. La discipline qui les enferme dans des cadres étroits et rigides les empêche bien souvent de prendre leur responsabilité.

Il ne faut point non plus penser que nous plaidons pour une liberté absolue, un manque total de contraintes mais il faut bien reconnaître que souvent dans ce domaine il serait nécessaire d'atteindre un certain équilibre dont nous n'ignorons certes pas la difficulté. Il est cependant à remarquer que la vie dans des cadres scolaires, par exemple l'internat, prolonge beaucoup trop longtemps le règne de la mentalité adolescente ; il suffit pour s'en convaincre de comparer à âge égal un jeune ouvrier et un jeune candidat au baccalauréat par exemple ; le premier apparaîtra certainement beaucoup plus mûr."

Classe du Baccalauréat - Ecole Normale
d'Institutrices Clermont-Ferrand
(P. de D.)

" Nous avons tenu à attirer, d'autre part, votre attention sur le problème que se posent dès l'âge de 16 ans, la plupart des filles :

- Quelle sera la place de la femme dans le monde de demain ?

- Comment une femme peut-elle continuer à pratiquer une profession sans compromettre son foyer même ? Car, nous sommes conscients des terribles conséquences de telles situations (délinquance juvénile etc...).

Mais pourtant, les filles ont le désir d'une qualification professionnelle qu'elles veulent conserver, afin de garder une certaine indépendance (elles ne veulent plus être astreintes 24 heures sur 24 à des travaux ménagers) et afin de pouvoir maintenir un équilibre plus stable du foyer. (Une femme sans profession, doit sans nul doute éprouver un certain sentiment d'infériorité)."

Jeunes de St-Jean-de-la-Ruelle (Loiret)

" Beaucoup de jeunes, aussi sont partisans de la mixité dans tous les établissements, pourquoi cela ? tout simplement parce que l'homme et la femme sont destinés à vivre ensemble, pourquoi donc vouloir retarder ce moment qui, si on le fait, est très préjudiciable aux deux conjoints; en effet en vivant ensemble le garçon et la fille apprennent à se connaître, à s'apprécier mutuellement ; au contraire le garçon qui est élève dans une école de garçons ne vit pas avec la fille, il ne la connaît donc pas, alors il l'imagine et son imagination est pour les 9/10 faussée."

Eclaireurs de France - Groupe Flammarion - Savigny s/Orge (Essonne)

" Une évolution très nette dans le sens de la mixité semble amorcée. Elle aura pour conséquence lorsque les jeunes filles et les jeunes gens seront devenus adultes une parfaite égalité dans les droits et les devoirs de chacun.

La séparation des filles et des garçons à partir de l'école primaire doit être supprimée. Cette séparation des sexes établit entre eux une barrière qui risque d'avoir des conséquences futures dangereuses et négatives pour l'adolescent. Car le problème de la mixité est surtout critique à l'âge de l'adolescence.

...

Pendant les loisirs si filles et garçons étaient séparés, chacun ne se préoccuperait que des problèmes de son propre sexe. Au contraire quand ils sont mis en commun, leurs points de vue différents peuvent se compléter. Ainsi la mixité des centres de vacances, foyers de jeunes etc... peut ouvrir à chacun de nouveaux horizons. Dans les camps de vacances, les jeunes partent pour se distraire. Les activités saines en groupes empêchent les dangers que présente la mixité.

Les jeunes veulent échapper au milieu familial non pour "vivre seuls leur vie" mais pour vivre en communauté avec d'autres jeunes."

Centre de vacances "Léo Lagrange" Vienne (Isère)

•

" Pourquoi les jeunes désirent-ils travailler au cours des vacances ? Pour se libérer financièrement de la tutelle familiale ? Sans aucun doute : il y a une part de fierté et de volonté d'indépendance dans la décision. Pour faire l'expérience du travail manuel ? (nous parlons toujours d'étudiants) très certainement : "se sortir des livres et des études se colleter avec le concret", telles sont les réponses habituelles. Mais la réponse la plus importante et la plus réelle est sans aucun doute possible le besoin d'argent.

...

Le travail accidentel demeure souhaitable si le jeune qui s'y engage y découvre des valeurs nouvelles que sa vie quotidienne lui fait ignorer : travail manuel, initiative, valeur d'un salaire et de l'argent en général, probité vis à vis d'un employeur, valeur d'une équipe etc...

" Malheureusement, la réalité étant très souvent tout autre, les jeunes doivent d'abord se défendre de tout ce qui pourrait fausser ces valeurs : que ce soit l'exploitation de l'individu, le côtoiement d'un milieu qui n'est pas fait pour eux, des expériences de travail qui faussent toutes les optiques surtout : nous faisons allusion à ces tâches de chasseurs d'hôtel ou de pompistes qui permettent des "salaires" trop importants et qui demandent bien plus une échine souple que de réelles compétences .... (Comment parler de travail au sens exact du mot - et quelque fois études - à un jeune qui a "gagné" plus de 1.500 NF par mois au bord d'une autoroute à essuyer des pare-brises ?). La notion de salaire faussée au départ : voilà une faute grave de la part de l'adulte, aussi grave que l'exploitation de l'individu. Les jeunes sont presque unanimes là-dessus.

Ce que nous attendons du travail, ont affirmé les membres de ce camp : qu'il ouvre un individu sur un horizon, que par l'expérience qu'il permet d'acquérir il oriente ou réoriente sa "carrière scolaire", qu'il montre le monde des travailleurs sous un jour nouveau, qu'il permette de réviser certaines positions prises hâtivement, que cette expérience manuelle donne à l'avenir de celui qui la tente un poids et un sérieux que le monde scolaire qui cachait peut-être".

Camp de travail - Chartreuse - Bourg (Ain)

" Depuis quelques années, les jeunes sont devenus, contrairement à ce qu'ils étaient il y a une dizaine d'années, des consommateurs. Ils possèdent en effet très jeunes de l'argent remis par leurs parents et dont ils peuvent disposer à leur guise. Ce nouvel état de fait a suscité la création de puissantes sociétés dont le souci est plus de gagner beaucoup d'argent que d'élever le niveau culturel de leur clientèle. C'est ainsi que dans les domaines aussi divers que les disques, les revues, la mode ou les clubs de vacances, les jeunes sont soumis à une tentation nouvelle.

Le culte de l'idole et de la vedette est mis en valeur, le besoin de s'extérioriser de façon marquante est prôné, et c'est ainsi que l'aspect commercial s'impose avant tout et étouffe toute tentative de saine information et d'éducation."

Centre de vacances "Léo Lagrange" - Vienne (Isère)

" Nous sommes pour l'institution d'une carte d'étudiant qui serait donnée :

- aux apprentis,
- aux étudiants,
- aux garçons de plus de I4 ans qui ne gagnent pas leur vie pour une raison valable (maladie ou autre raison).

" Cette carte, dont il faudrait peut-être qu'elle soit payée, pourrait avoir plusieurs formules différentes.

Elle aurait pour but :

1°) de permettre d'obtenir automatiquement une réduction de 50%, ou plus peut-être, dans toutes les organisations de l'Etat ou des communes (musées, piscines, sports etc ...).

2°) d'obtenir une réduction sur les chemins de fer.

3°) de pouvoir se faire embaucher dans des ateliers, des hôtels, des usines etc ... sans autre formalité.

Il faut que ceux qui veulent aider les jeunes n'aient pas à se poser de problèmes de paperasse, de sécurité sociale (que nos parents paient déjà), d'assurances.

Avec une simple autorisation de nos parents, légalisée, nous devrions pouvoir travailler là où nous trouvons un travail qui nous convient.

4°) de nous garantir contre tous les risques de nos activités culturelles ou de loisir.

5°) nous ne sommes pas pour un salaire d'étudiant si on nous donne le moyen de gagner un peu d'argent."

40 élèves de l'Ecole d'Agriculture -
Ste Maure (Aube)

3ème Chapitre

ATTITUDES SOCIOLOGIQUES

I LES RAPPORTS DES JEUNES ENTRE EUX

A) LES GROUPEMENTS DE JEUNES

1 - Les groupes spontanés à but déterminé.

En face des groupes institutionnels, les jeunes contemporains réagissent le plus souvent en refusant, sinon les valeurs qu'ils proposent, du moins leur structure hiérarchique. Mais ils peuvent constituer eux-mêmes des groupes dont les buts et les activités sont de même type. Il faut cependant noter que - autant qu'on le sache actuellement - de tels groupes se constituent alors autour d'un seul type d'activité : celui-ci est le but de la formation du groupe et non un prétexte pour canaliser vers de nouvelles normes les besoins instinctuels de l'adolescence.

Le but de ces groupes spontanés, de caractère stable, est de réaliser en commun une activité autonome (art, sciences, sport, exploration, etc...). Mais cette activité demeurerait toutefois en marge des rôles que chaque membre du groupe doit assumer par ailleurs (rôles familiaux, scolaires, professionnels, amicaux, etc...) ; elle n'impliquerait pas d'adhésion à un système idéologique ou social précis.

Le système des relations personnelles à l'intérieur du groupe serait facilité par l'identité des rôles qu'on attend de chacun. Le but commun, l'intérêt commun, exalteraient chez chaque participant des attitudes attendues et reconnues par les autres : autrui y serait reconnu et accepté parce qu'il est un miroir et parce que ce qu'il montre de lui-même ne risque pas de porter atteinte à l'estime de soi ou au sentiment de sa propre valeur.

En somme, il ne s'agirait pas de prendre position par rapport à la société dans laquelle on vit; il s'agirait d'intégrer sa propre histoire individuelle, d'exprimer et d'investir l'impulsivité personnelle dans une réalisation active (généralement passionnée) avec d'autres. Ce serait donc en même temps une tentative de maîtrise du réel, mais sans le secours de l'adulte et en marge des systèmes institutionnels.

L'appartenance sociale semble jouer au maximum dans la naissance et l'extension de tels groupes. En effet le choix valorisé de l'activité, comme tout choix valorisé, ne serait pas indépendant du niveau socio-culturel d'origine, influençant profondément le champ et l'orientation des intérêts extra-scolaires et extra-professionnels. De plus certains handicaps cumulatifs (moments de liberté, manque d'argent, éloignement d'équipements collectifs) tendent à empêcher les jeunes défavorisés par leur niveau économique et leur éloignement des centres urbains de trouver les moyens matériels de s'intégrer à des groupes qui ne soient pas déjà, d'une façon ou d'une autre, pris en main par les adultes.

Mais quand de tels groupes parviennent à se former, leur activité exprimerait, même si elle est en marge, une adaptation au système social auquel appartiennent ses membres : si elle peut avoir lieu, ce serait parce qu'elle est reconnue et acceptée par leur environnement et même généralement valorisée par lui.

Cela n'exclut pas qu'une transformation des valeurs admises dans le milieu social soit tentée; mais cette transformation prendrait la forme d'un prolongement actif plutôt que d'une véritable remise en question (modes d'expression nouveaux en art, en politique, exploration, etc...) (1)

Quant à la fonction assurée par ces groupes sur la formation de la personnalité, elle serait de fortifier chez chacun de leurs membres l'estime d'eux-mêmes et le sentiment de leur propre permanence, ainsi que l'assurance d'être capable de définir eux-mêmes et d'assumer, une appartenance sociale.

Il semble que seules des personnalités déjà assez structurées soient capables de s'intégrer vraiment à de tels groupes, où l'échange est permanent et n'est pas aidé par une institutionnalisation des rôles respectifs de chacun. Par contre, certains psychologues tendraient à estimer que peuvent y être attirées des personnalités structurées trop tôt (sur un mode encore infantile) qui peuvent participer à l'activité constructive mais risquent d'y cristalliser certaines tendances obsessionnelles (rigidité de jugements, conduites d'accumulation, etc...) et leur incapacité à percevoir autrui autrement qu'un miroir, un inférieur ou un supérieur; de telles personnalités tendraient d'ailleurs davantage à aller vers des groupes dirigés par des aînés (mouvements de jeunesse traditionnels en particulier) dans lesquels elles seraient mieux acceptées et pourraient entretenir l'espoir de devenir autonomes en devenant chefs.

2 - Les groupes informels spontanés

La forme de relation sociale qu'entretiennent cependant le plus volontiers les jeunes entre eux, est le groupement informel, sans qu'une activité précise soit nécessaire pour accroître son attrait.

Ces groupes sociaux se forment spontanément à partir du milieu où vit le jeune : ce sont des groupes de quartier, d'école, de profession, de vacances, qui peuvent s'agrandir par les relations des uns et des autres mais sont, d'abord, issus de l'environnement actuel. Certains groupes constitués émanant de la société adulte (scoutisme, clubs sportifs, patronages, etc...) peuvent d'ailleurs être vécus, dans la mesure où l'adolescent y participe spontanément et reste libre de remettre en cause sa participation, comme des groupes informels - c'est-à-dire des groupes permettant à chacun de jouer un rôle indépendant de tous les autres rôles qu'il joue par ailleurs dans la vie.

(1) On peut interpréter cependant certaines de ces remises en question comme une forme de "délinquance culturelle" (surtout dans les "classes moyennes").

Ces groupes informels spontanés n'ont en général pas de but précis d'activité, mais plutôt une fonction psychologique : ils sont le lieu où il est permis d'avoir des attitudes régressives et de décharger les tensions intérieures. Occasionnellement, parmi les groupes de très jeunes gens (12 à 15, 16 ans environ), un groupe, en principe ouvert et fluctuant, peut se durcir, être entraîné dans l'action par un incident extérieur au groupe : un simple jeu, une promenade sans but peuvent se transformer en une situation où le groupe est lui-même piégé par l'environnement, et victime de l'interprétation que feront les adultes de la présence du groupe en face d'eux.

Mais, en règle générale, les analyses les plus attentives aux investissements faits par chaque individu dans ces groupes tendent à démontrer leur inocuité pour la formation personnelle. En dépit d'une certaine fréquence des réunions (tantôt groupant les uns, tantôt intégrant les autres), le rôle de compagnon au sein de ces groupes n'influencerait pas les rôles de base (garçon ou fille de telle famille précise), ni les rôles plus indépendants d'écolier, d'étudiant ou de professionnel. Chaque individualité paraît y rester autonome et garder à chaque instant la possibilité de se retirer sur ses positions propres. On se "prêterait" en quelque sorte au groupe pour y satisfaire certaines impulsions adolescentes, mais les valeurs auxquelles on adhérerait profondément, et dont la transgression paraîtrait mettre la personnalité en danger, ne seraient ni atteintes ni investies dans le groupe : on se retirerait au cas où le groupe prendrait une position dangereuse pour l'intégrité personnelle.

Dans les groupes les plus jeunes, formés de personnalités plus vulnérables, les échanges au niveau du groupe ne se feraient pas sans réserves ni restrictions : on ne s'y identifierait pas les uns aux autres, on ne chercherait pas un "miroir", on chercherait seulement à y décharger une tension (de façon psycho-motrice bien souvent), à se libérer pour un moment d'un système d'exigences sociales et personnelles qu'on accepte par ailleurs. Certains psychologues tendent même à penser que la possibilité de satisfaire certaines pulsions dans ces groupes pourrait peut-être aider à accepter les cadres sociaux dans lesquels on prépare et on définit son insertion sociale future.

Il faut noter par ailleurs que si ces groupes s'agglutinent souvent autour d'un ou deux individus qui ont quelque chose de différent, d'un peu marginal (comique, audacieux, très imaginatif, etc...), il semble bien qu'en aucun cas ce marginal ne soit le chef. Ces groupes ne seraient pas sources de frustation ou d'apports (positifs ou négatifs) sur le reste de la vie personnelle. Par contre ils pourraient être un lieu où puiser des relations plus individuelles (flirts ou amitiés).

Plus tard, à partir de 15 ou 16 ans, ce type de groupement, presque toujours mixte alors, prendrait un caractère un peu différent : rassemblant des individualités qui ont leurs intérêts propres et sont insérées dans des groupes ou des sous-groupes multiples, il serait pour chacun un "tempo", une attente, une possibilité d'être reçu quelqu'on soit.

Les personnalités marginales ou désadaptées y seraient acceptées et pourraient y camoufler leur déséquilibre. L'adaptation à ces groupes serait en effet d'autant plus facile qu'il n'y a pas d'action, pas de hiérarchie, pas de statuts, pas de rôles, pas d'aspirations précises du groupe - ce qui permet (et ce serait leur fonction essentielle) aux aspirations de chacun, et même aux aspirations pathogènes de certains, d'y trouver satisfaction. L'individu n'est pas lié au groupe : celui-ci peut se dissoudre, se défaire, sans dommage pour les personnalités qui y participent.

Le mode de communication dans ces groupes plus âgés est surtout verbal : on y parle beaucoup, on y agit peu. L'agressivité n'y serait jamais dirigée expressément envers l'adulte; la règle du jeu serait celle du "laisser-faire", toute liberté d'action personnelle laissée à chacun au sein du groupe, et toute originalité acceptée.

Le but de ces groupes serait la satisfaction immédiate, par la chaleur et la liberté des contacts, la tolérance d'autrui; les activités engageraient peu et seraient souvent régressives : boire, manger, déambuler, traîner, parler, flirter, chahuter.

Ce ne serait donc que des regroupements temporaires d'individus, par ailleurs séparés les uns des autres par leurs autres insertions sociales - regroupements en dehors du monde social et en dehors du temps -. Leur fonction serait de permettre d'échapper aux pressions de la société, voire de les nier pour un moment en abolissant les rythmes habituels de la vie et en cherchant des satisfactions élémentaires. Ce serait une mise entre parenthèses des contraintes imposées par ailleurs. Ce ne serait pas une mise en question.

Les relations avec les adultes ne seraient nullement recherchées: pas de relations de soumission ni de dépendance, que ce soit dans le groupe ou à l'extérieur. Tout se passerait entre guillemets, en marge du monde social, sauf en ce qui concerne les produits de consommation.

Aucune nécessité intérieure ne pousserait les membres du groupe à exprimer une agressivité vis-à-vis de l'adulte - mais certaines actions d'allure agressive (destruction d'objets, bruits) seraient possibles. La signification de telles actions pourrait se rapprocher du besoin de nier l'attachement aux objets ou à l'argent, tel que nous l'avons exposé. Elles sont réalisées d'ailleurs souvent sur le mode humoristique : ce serait des sortes de farces, actes symboliques n'engageant pas la personnalité, mais permettant d'exprimer sur un mode ludique le refus de la dépendance. Ces actions insolites seraient commises dans la phase d'excitation que connaîtraient tous ces groupes, où s'investirait le besoin de céder à certaines formes d'impulsivité caractéristiques de l'adolescence (et de l'adolescence prolongée). Mais ensuite, tout rentrerait dans l'ordre, chaque individualité reprenant le contrôle de soi et de la réalité.

Ces comportements de groupe ne seraient donc pas le signe d'un développement pathogène de leurs participants, mais des accidents provisoires ne remettant pas les orientations personnelles en cause. La participation à ces groupes serait seulement une manière,

pour un temps donné et dans un espace donné, de laisser libre cours au besoin de relâcher l'effort de contrôle ou de répression des pulsions en permettant un certain débordement - dont les limites restent contrôlées pendant la vie même dans le groupe. Quant aux décharges à forme humoristique, elles représenteraient un "compromis acceptable" entre le besoin de s'affirmer de façon contrôlée et l'impulsion à suivre l'envie du moment, et ne porteraient nullement atteinte à l'idéal de soi.

Il semble que dans ces groupes soit conservé, au niveau individuel, le respect des choix personnels qui engagent l'avenir, le sens de la réalité et la hiérarchie des valeurs propres. Les rôles qu'on y joue n'entraîneraient aucune altération dans la façon personnelle de remplir ses autres rôles. Ceci serait vrai en tous cas tant que le groupe reste ouvert, fluctuant et non hiérarchisé, c'est-à-dire totalement permissif pour chacun de ses membres. La stabilisation et la fermeture d'un groupe de ce type pourraient, par contre, être les indices d'un passage possible à la délinquance, car chaque individualité du groupe y perdrait une partie de son autonomie.

3 - Fonctions psychologiques des groupes de pairs

Il semble que l'allongement de la période de l'adolescence s'accompagne d'une intensification de la pression exercée par les pulsions, avant que celles-ci aient pu être intégrées dans la personnalité. Sur le plan psychologique, une des raisons de la corrélation de ces deux phénomènes pourrait se trouver dans l'accroissement de l'insécurité face à la position actuelle dans la société, et face à la définition de son avenir, raison aggravée à certaines époques par l'insécurité qu'éprouvent les parents face à l'évolution des conditions de vie. Sur le plan sociologique, plusieurs hypothèses peuvent être avancées : l'allongement de l'adolescence et l'intensification pulsionnelle seraient des effets simultanés du développement économique (permettant de retarder la mise au travail des jeunes et pouvant orienter la production vers des objets de plaisir) - ou l'intensification pulsionnelle aurait une cause spécifique, correspondant à certaines caractéristiques du système économique, qui ne seraient pas forcément inhérentes au fait d'un développement de la puissance productive (l'incitation à la consommation en particulier). Mais quelles que soient les raisons de cette exacerbation des tendances impulsives, il semble bien que les jeunes contemporains manifestent le besoin, pour supporter cette période d'insécurité personnelle et satisfaire ces pulsions sans mettre en danger l'évolution de leur personnalité, de trouver des cadres sociaux en marge des cadres institutionnels dans lesquels ils se forment. Ces cadres sociaux d'une vie "en marge" ou "entre parenthèses" constitueraient essentiellement des lieux de refuge et de protection où exprimer l'ambivalence provisoire des tendances adolescentes, sans mettre en question l'estime de soi (éventuellement même en la raffermissant. (1)

(1) Quand du moins ils n'ont pu définir des centres d'intérêt créatifs canalisant vers un domaine limité la richesse désordonnée de leurs impulsions. Cf. aussi le besoin d'une période "moratoire" à préserver dans leur vie, idée pédagogique proposée récemment par Margaret MEAD.

Les cadres sociaux que constituent spontanément les jeunes actuels apparaissent profondément permissifs - c'est-à-dire que l'appartenance à ces groupes peut être une source de satisfaction, sans oblitérer l'autonomie individuelle. Ce caractère de permissivité semble se traduire par une structure fluide (bande plutôt que groupe structuré en général), permettant à chacun d'y choisir la forme de sa participation, sans se sentir contraint ou risquer d'y être dévalué par les jugements ou les initiatives des autres.

L'appartenance à de tels groupes aurait sans doute encore d'autres effets spécifiques sur des personnalités juvéniles : elle permettrait de supporter la pression accrue des exigences adultes et le prolongement de la dépendance vis-à-vis des cadres institutionnels (famille, école, profession, etc...); elle aiderait peut-être à dépasser certaines inhibitions issues de l'ambiguité de la personnalité et du statut; enfin, en autorisant dans un cadre limité les conduites régressives et provocantes, elle favoriserait le désir d'une insertion sociale à un plus haut niveau de maturité.

Les bandes de "copains" permettraient donc une prise de distance avec les attachements infantiles antérieurs (modèles parentaux), avec la pression exercée par les cadres institutionnels, tout en protégeant, par l'insertion au sein d'une communauté de semblables (1), de l'angoisse ressentie en face du besoin de rejeter ces attachements.

4 - Articulation des buts et des personnes dans les groupes de jeunes

Des études sont actuellement en cours pour essayer d'établir comment, sur des sujets qui les concernent profondément ou sur des intérêts d'ordre général, les jeunes s'articulent entre eux pour les traiter. Leurs résultats ne sont pas encore validés, mais, en les confrontant avec les observations faites sur des groupes (souvent thérapeutiques) de discussion, il semble que se dégage un certain nombre de constatations convergentes, qui sont des indications de conclusions ayant un degré assez élevé de probabilité.

Première constatation : les jeunes (du moins à partir de 15 ou 16 ans) n'ont pas d'image spécifique de ce que doit être un chef. Le leadership dans un groupe leur paraît pouvoir être assumé par n'importe quel type d'individualité; la désignation spontanée d'un chef ou d'un animateur est relativement indépendante des caractéristiques de sexe, de caractère, d'apparence, de force physique, etc...; elle dépend, à chaque moment, de la tâche entreprise (groupes de travail) ou du degré de réceptivité de l'ensemble du groupe aux propositions d'activités à entreprendre faites par chacun des membres (groupes de loisir). Autrement dit, les jeunes tendent à former des groupes qui n'ont pas de hiérarchie interne définie une fois pour toute : le degré d'influence exercé par chaque membre à un moment donné dépend de l'orientation du groupe à ce moment.

(1) Les âges, dans ces bandes, sont peu dispersés.

Deuxième constatation : l'étude de problèmes et les processus de prise de décision tendent à se faire par une confrontation et une mise en commun des points de vue de chacun. Les discussions peuvent être "chaudes" et certains membres peuvent tenter d'imposer aux autres leur façon de voir, de prendre sur les autres un ascendant de type autoritaire. Mais, dans l'ensemble, de telles tentatives sont assez vite désamorcées par le groupe et chacun y apparaît susceptible de modifier ou nuancer son optique à la faveur des informations et opinions avancées par les autres. Il semble que les groupes cherchent plutôt à parvenir à des conclusions ou des principes d'action acceptables par tous, à rechercher un consensus optimum à partir duquel ils se distribuent les fonctions à assumer par chacun, plutôt qu'à obliger certains de leurs membres à agir conformément à un point de vue qu'ils ne partageraient pas, même si ce point de vue est celui de la majorité. Les choses se passent comme si chacun préférait parvenir à définir des normes sur lesquelles tous puissent se mettre d'accord, plutôt que parvenir à une solution qui paraît théoriquement la meilleure, mais risquerait de créer des resistances ou une scission à l'intérieur du groupe.

Troisième constatation: cette relative perméabilité à des points de vue différents du sien, dont on semble accepter qu'ils puissent mettre en question la position propre, semble aller de pair avec une plus grande attention et une plus grande sensibilité aux réactions d'autrui; on en tient compte, elles ont de l'importance pour définir la conduite à tenir. Il semble qu'on puisse établir un parallèle entre cette attitude d'ouverture et de relative tolérance et la volonté manifestée par les jeunes de faire des choix pertinents; pour les problèmes qui les concernent ou auxquels ils attachent de l'importance, ils semblent manifester le désir d'avoir l'information la plus adéquate possible; c'est ainsi, par exemple, qu'ils tendent à accepter assez facilement les conseils d'experts (pour leur orientation scolaire et professionnelle par exemple) ou les disciplines imposées (service militaire par exemple) à condition qu'ils parviennent à en comprendre le bien-fondé.

Quatrième constatation : quand la relation s'établit (avec un autre jeune, mais aussi avec un adulte) sur le plan d'une recherche ou d'une explication de la solution la mieux adaptée (à ce qu'on désire, au problème posé), les jeunes se montrent capables de reconnaître que le point de vue d'autrui est meilleur que le leur et d'y adhérer activement. Cette adhésion n'est pas alors une acceptation résignée de la supériorité d'autrui, elle n'est pas ressentie comme une dépendance; elle serait plutôt ressentie comme un progrès personnel dans la façon de comprendre les choses et de définir l'orientation de sa conduite.

Cinquième constatation : échapper vraiment à la dépendance infantile, ce n'est pas devenir un chef ou s'intégrer à un statut et à un rôle préformés, c'est-à-dire mettre à son tour autrui en état de dépendance ou accepter une nouvelle forme de dépendance; un certain nombre de jeunes se montrent même désireux de prendre conscience des raisons ou du déterminisme de leurs comportements ou aspirations, afin, au lieu d'être définis par leurs appartenances et leurs réactions impulsives, de pouvoir choisir en connaissance de cause.

Sixième constatation : il semble que la recherche d'une relation paritaire avec les adultes se prolonge de l'essai d'entretenir avec autrui des relations paritaires, c'est-à-dire des relations dans lesquelles chacun accepte que l'autre ait un point de vue différent, et ait le sentiment que cette différence est, pour chacun, la possibilité d'un enrichissement personnel. On peut par exemple remarquer que, quand les jeunes ne sont pas dans un groupe institutionnalisé selon un mode hiérarchique, ils semblent accepter que les autres soient différents d'eux, attendre d'être eux-mêmes perçus comme différents et désirer que ces différences individuelles se traduisent par une simple différenciation des rôles plutôt que par une hiérarchisation des personnes.

Ces types d'articulation inter-individuelles ne sont pas, cependant, explicables seulement par une évolution des personnalités due aux conditions dans lesquelles elles se forment. Il faut tenir compte d'une série de raisons susceptibles de les favoriser dans les groupes étudiés :

- dans ces groupes, l'observateur ou l'animateur (psycho-sociologue ou thérapeute) est un adulte, c'est-à-dire une personne qui peut être ressentie comme capable, si elle le voulait, de prendre la direction du groupe; le fait qu'elle laisse le groupe s'organiser seul, se contentant d'expliciter ce qui se passe entre les membres sans généralement intervenir sur le fond des problèmes abordés, laisse vide la place de leader; mais sa présence peut empêcher qu'on ose prendre une place dont on sent peut-être qu'elle lui revient. Cependant, on pourrait estimer que, avec des individus différents, ou différemment formés, cette situation pourrait au contraire amener les sujets à entrer en compétition pour cette place laissée vide, et éventuellement rendue prestigieuse par la compétence supérieure reconnue à l'adulte, à cause de sa spécialité;
- dans ces groupes, il n'est pas accordé de valeur particulière à la pression du temps; même si le but du groupe n'est pas de parvenir à une entente (ce qui est le cas pour certains de ces groupes), la recherche de la meilleure solution tend à apparaître plus importante que la recherche d'une résolution rapide des difficultés rencontrées, pour laquelle on accepterait peut-être plus facilement une décision autocratique;
- enfin les jeunes de ces groupes sont dans une période où ils acceptent mal la dépendance, où, par conséquent, les tentatives de certains pour prendre le commandement risquent de se heurter à des résistances violentes.

Cependant il convient de remarquer que, dans ces groupes, les jeunes insistent sur leur volonté de parvenir à un accord et tendent à accuser les structures rigides et autoritaires de n'être pas adéquates au bon fonctionnement des relations sociales, et les barrières sociales de favoriser une incompréhension et une "segrégation" des sous-groupes. D'autre part on peut estimer que leur désir de perméabilité réciproque correspond à la prise de conscience de la difficulté de détenir à soi seul, dans un monde complexe, les informations nécessaires pour définir une conduite.

Autrement dit, au-delà des critiques qu'ils adressent aux habitudes de hiérarchisation des adultes, ces fonctionnements de groupes de jeunes pourraient être le prolongement et l'indice d'une extension de certaines tendances, dans la société globale, à assouplir les systèmes de distribution de l'autorité.

B.- LES FORMES SOCIALES DE DEVIANCE

Lorsque, antérieurement à l'adolescence, les pulsions agressives dont l'enfant est le siège n'ont pu être converties dans des conduites constructives et socialement acceptables (1) (accumulation et organisation d'objets ou de connaissances, compétition scolaire, créativité, etc...), l'intensification pulsionnelle de l'adolescence accroît la difficulté de les intégrer dans la personnalité.

1.- Facteurs généraux de la déviance

D'après les études sur la délinquance juvénile, il semble que cette difficulté puisse devenir insurmontable dans le cadre habituel de vie quand les premiers rapports avec l'environnement ont été la source d'une insatisfaction intérieure et d'une insécurité affective traumatisantes (2). La réactivation des conflits infantiles et l'intensification des pulsions à l'adolescence risquent alors de faire se dissocier la personnalité, et le jeune serait conduit à chercher un système social (et - ou moral) dans lequel puisse s'établir un accord minimum entre sa personnalité et son environnement.

Se grouper avec des pairs serait une forme d'intégration, au niveau social, des pulsions agressives qu'on ne peut intégrer de façon constructive au niveau de la personnalité individuelle.

Notre objet n'est pas d'analyser toutes les formes spécifiques que peut prendre la déviance (3). Mais il convient de remarquer que les formes préférentielles de l'intégration sociale déviante semblent avoir profondément évolué depuis quelques années.

---

(1) Dans certaines civilisations, les normes sociales encouragent l'intégration constructive des tendances agressives dans des voies qu'interdit la nôtre : la violence et le meurtre des animaux ou des ennemis par exemple.

(2) On insiste surtout sur le rôle essentiel des premiers rapports avec la mère, et en particulier sur sa capacité à ne pas infliger au très jeune enfant des frustrations "pour rien" - c'est-à-dire sans contre-partie d'amour -. Le rôle du père dans la formation d'attitudes déviantes est moins clair : ce pourrait être un excès d'autorité ou, au contraire, un abandon de toute conduite directive. D'une façon générale, toute conduite parentale qui plonge le très jeune enfant dans un univers sans règles fixes et sans affection suffisante.

(3) Nous n'étudierons pas, en particulier, les formes spécifiques de la délinquance féminine (individuelle) qui sont une utilisation de l'image identifiant féminité et passivité, dans un but de satisfaction rapide des impulsions à consommer et à posséder.

De bandes masculines (1), fermées et structurées de façon rigide, se manifestant par des conduites agressives dirigées vers l'extérieur, on serait passé à la constitution de bandes mixtes, ouvertes et fluctuantes, d'où l'agressivité apparente est exclue.

2.- Les gangs de la période antérieure (1955 et années suivantes)

Les bandes structurées à conduites agressives sont assez bien connues, non seulement parce qu'elles sont un phénomène relativement ancien, mais parce que la forme de leur comportement a profondément inquiété dès leur apparition ("blousons noirs", "blousons dorés", etc...).

D'après l'ensemble des études, il semble que la constitution de la bande était un procédé pour "annuler" l'action de dissociation de la personnalité qu'aurait pu produire sur chaque membre l'intensification des pulsions agressives à l'adolescence. Celles-ci étaient converties dans la construction et l'orientation des conduites du groupe, et non assumées par les personnalités individuelles.

La vie affective de chacun aurait été localisée au niveau de la bande : ce qui lui est extérieur est vécu sur un mode de rejet, de négation, d'indifférence. La structure de la bande était précise, hiérarchisée autour d'un leader, et en faisait un système de règles et de rites exerçant une forte contrainte sur les membres. Ceux-ci, en quelque sorte, remettaient à la bande une part de leur autonomie afin de se décharger sur elle de la prise en compte de leurs pulsions agressives individuelles. L'intégration à la bande permettait une affirmation de soi, mais sous une forme finalement mutilée, puisqu'au détriment de l'autonomie personnelle.

A l'époque où les groupes délinquants prenaient préférentiellement cette forme - structure rigide à l'intérieur, et, à l'extérieur, conduites d'agressivité ayant valeur, pour leurs membres, d'affirmation virile -, certains gangs de quartiers populaires firent régner la terreur parmi les populations de jeunes dont les moeurs impliquaient une plus grande acceptation des modèles parentaux (2).

---

(1) Les filles n'auraient été admises qu'à titre d'objets ou n'auraient été de véritables membres du groupe qu'en jouant un rôle de leader viril.

(2) On trouvera dans le volume déjà cité "Des millions de jeunes" (Cujas, 1966), une importante étude de Ph. ROBERT, Auditeur de Justice, chargé du cours de sociologie criminelle à la Faculté de Droit de Bordeaux, qui analyse de façon très approfondie le problème des "bandes" d'adolescents à la frontière de la délinquance (Groupes et bandes - Socialisation et maturation - Spécifité des bandes d'adolescents - Ségrégation et délinquance - Inadaptations individuelles - Conditions d'environnement).

Mais ils ne s'attaquèrent pas aux structures légales, ni ne mirent en cause le fonctionnement du système social. Ils étaient des groupes marginaux, ils ne se prétendaient pas (ni n'étaient) des révolutionnaires.

La forme prise par l'organisation intérieure des relations entre membres, et par le type de virilité qu'elles valorisaient, manifesterait plutôt un désir de retour à des modes d'adaptation sociale plus infantiles et plus sécurisants (l'obéissance totale au chef, la conformité aux normes du groupe, pouvant aller jusqu'à la négation de soi - sacrifice total ou héroïsme - et récompensée par l'approbation de ceux dont on dépend affectivement).

Elle manifesterait donc une incapacité à accepter que la puissance personnelle ne puisse jamais être que relative aux conditions dans lesquelles elle s'exprime. Et cette incapacité aurait été valorisée dans une image idéale d'autorité absolue, et une hiérarchisation de l'importance reconnue à chacun selon la quantité d'autorité qu'il détient.

Dans les catégories socio-économiques supérieures (1), les gangs semblent avoir eu une structure plus floue, et, s'ils eurent cependant des modèles d'organisation sociale assez semblables, ce fut en imitant les images classiques de gangsters. Ils mirent sur pied des réseaux de vol de voitures ou d'objets précieux, ou des équipées érotiques et perverses. La possession et la jouissance sans limite et sans frein paraissent avoir été le ressort essentiel de la vie desces groupes, impliquant une certaine négation de la réalité (refus de considérer certaines conséquences de ses actes afin d'éprouver des joies certaines).

Les interprétations de ce type de déviance sont, ici, moins cohérentes, encore qu'elles se rapportent généralement à l'ambiguité des principes de la conduite chez les adultes responsables de ces jeunes. La plupart des auteurs parlent d'un rejet agressif des normes parentales, parce que les parents, tout en les valorisant verbalement, les auraient transgressées en fait. Certains estiment que les jeunes auraient été manipulés inconsciemment par leurs parents pour réaliser les pulsions interdites qu'ils n'auraient pas osé (plutôt) que pas voulu) eux-mêmes satisfaire ; dans la même direction, d'autres tendent à penser qu'il s'agirait d'une sorte d'obéissance impulsive à un système de valeurs implicite dans ces catégories sociales (valorisation de la personne selon son niveau de possession).

Mais, quel que soit le type de gang, correspondant à des problèmes spécifiques à certaines catégories sociales, l'intégration individuelle dans de tels groupes paraît exprimer une double incapacité : l'incapacité de dépasser l'image d'une hiérarchisation sociale rigide (fondée sur le principe d'autorité et l'importance - avidité ou destruction - accordée à la possession d'objets), et l'incapacité d'intégrer les pulsions agressives autrement que dans une soumission conformiste à un groupe qui mutile l'autonomie de chacun.

---

(1) Les mélanges sociaux étaient tout à fait exceptionnels.

On peut penser que, si la clientèle de ces déviances se recrutait peu dans les "classes moyennes", c'est parce que l'image d'une ascension sociale fournit aux familles un idéal - jugé accessible à travers les cadres institutionnels (école) - qui permet de canaliser les pulsions agressives dans un but préformé de réalisation personnelle. La déviance, dans ces milieux, serait surtout la déviance culturelle, bien mieux supportée par la société et même souvent valorisée : groupes littéraires d'avant-garde, homosexualité de l'artiste, mouvements politiques extrémistes, etc... L'investissement de l'agressivité dans de tels groupes conduit rarement à la constitution de gangs, mais plutôt à celle d'organismes constructifs.

On peut donc penser que cet aspect constructif, même des conduites déviantes, est une caractéristique des catégories sociales que leur place dans la société incite à des comportements éducatifs conservateurs.

3.- Le phénomène Beatnik

Les formes sociales de la déviance inscrites dans des groupes fermés et structurés de façon hiérarchisée se font de plus en plus exceptionnelles. Il semble qu'elles aient correspondu à une période de transition dans l'évolution des conditions de vie : période où, selon l'expression de quelques commentateurs, les adultes auraient transmis à leurs enfants des normes antagonistes, reflet de leur propre perturbation "en face d'un monde qui s'écroulait".

Si l'on en croit les études sociologiques faites au niveau des adultes et l'orientation des commentaires à propos de la jeunesse, il semble qu'actuellement, on ait pris connaissance que cette évolution des conditions de vie était irréversible. Cela ne signifie pas que l'insécurité de la position personnelle et de l'image de son propre avenir ne détermine aucune angoisse. Cela ne signifie pas non plus qu'on adhère aux valeurs implicites attachées à certaines caractéristiques de cette évolution. Mais il semble que les modes d'adaptation recherchés manifestent moins fréquemment la volonté d'un retour aux conditions de vie antérieures.

Les jeunes, en particulier, n'entretiennent pas de telles espérances : c'est à l'intérieur des nouvelles formes de vie qu'ils cherchent à faire pression sur la société. Il semble d'ailleurs que, du moins dans les pays européens industrialisés, les jeunes cherchent plutôt à prolonger ou infléchir l'évolution qu'à la refuser. Quand ils manifestent des attitudes opposantes (plus ou moins spectaculaires), il ne s'agirait pas, malgré les apparences, d'une remise en question de la société adulte. Il s'agirait - de même que les opinions de rejet émises par les jeunes - de phénomènes provisoires, expressions d'un état provisoire caractérisé par l'ambiguité.

On peut penser que là se trouve la raison d'une évolution des conduites sociales de déviance : l'agressivité n'y est pas manifestée vers l'extérieur (sinon verbalement).

Il est toujours difficile de saisir les caractéristiques d'un mouvement dans son instantanéité. Le mouvement beatnik évolue et se transforme sans cesse, il se différencie au gré des évènements sociaux qui lui impriment des errances nouvelles.

D'autre part, il faut noter que le phénomène beatnik exerce une attraction sur les jeunes et jouit auprès d'eux d'un prestige certain - du moins dans certaines catégories sociales - (autant que nous le sachions, dans des catégories sociales assez aisées, et d'un niveau culturel assez élevé)(1). Cet attrait est lié au rejet, affirmé par les Beatniks, de l'argent comme moyen de différenciation sociale : il entrerait donc en résonance avec certaines conduites juvéniles de destruction symbolique de la valeur attachée aux objets et à l'argent. Mais il est interprété par eux comme un refus des barrières établies par la société entre les individus afin de les différencier - ou de les séparer - les uns des autres (différenciation selon les sexes, les races, les nationalités, le niveau social, etc...). Il semble donc être un mode d'expression du besoin juvénile de nier l'attachement aux structures anciennes, mais il pourrait exprimer également l'évolution à laquelle ils participent eux-mêmes vers des structures hiérarchiques plus souples et une plus grande ouverture à autrui.

Il semble que cet attrait des Beatniks soit, dans l'ensemble, à classer parmi les manifestations d'opposition juvénile, dont nous avons vu qu'elles exprimeraient surtout la recherche d'un rapport paritaire aux adultes, et non une volonté de rejet. Mais certains jeunes utilisent les groupes de Beatniks de la même façon que leurs bandes de "copains", c'est-à-dire, non pour y trouver des normes de conduite et un milieu de vie, mais pour s'autoriser une parenthèse provisoire en dehors des cadres sociaux où se poursuit leur évolution. Il est donc très difficile d'évaluer l'importance du phénomène beatnik en France, car aux Beatniks "vrais" s'agglutinent sans doute une proportion importante de "faux" Beatniks, venus profiter quelques heures d'une situation marginale offerte à portée de la main (du moins dans les grandes villes).

Nous essayerons, ici, d'analyser les comportements des Beatniks vrais, et leur signification. Notre analyse repose sur des études occasionnelles de cas individuels (faites souvent sur des sujets hospitalisés), une série d'observations de conduites de groupe, et des éléments de la littérature beatnik. L'indigence des recherches systématiques ne permet de présenter cette analyse que sous forme d'une hypothèse.

---

(1) Dans les lycées et collèges, ce serait à partir de la classe de 2ème que cet attrait se manifesterait.

Le phénomène beatnik, phénomène récent, d'emblée de caractère international, peut être regardé comme l'expression de certains risques que fait courir aux personnalités individuelles l'orientation prise par nos sociétés : les observations approfondies de cas individuels et une convergence d'indices plus superficiels semblent permettre de l'évaluer comme un processus de destructuration de la personnalité.

Les Beatniks expriment l'idée que leur attitude est dictée par le refus d'un système social fait d'engrenages qui enserrent l'homme dès l'enfance dans un réseau de limites temporelles et de barrières (encadrement scolaire, concours, horaires, limites d'âge, règlements, déterminisme social, etc...). L'individu ne pourrait s'y soustraire, même s'il le voulait, à moins de perdre toute prise sur sa vie et de devenir une "épave". Quant à la jeunesse, alors que son temps s'allonge, les rythmes de vie la pressent à accélérer ses actes et sa formation. Se reconnaître soi-même et assurer son autonomie devient de plus en plus difficile.

L'impossibilité de choisir sa vie - et même sa vie imaginaire (1) - serait la frustration essentielle. Elle serait inscrite dès l'enfance dans l'impossibilité, sous la pression sociale et le rythme des réponses qu'elle exige, d'avoir jamais le recul nécessaire pour seulement définir ce que l'on voudrait désirer.

En conséquence, une vie personnelle ne serait possible qu'appuyée sur une conduite caractérisée par l'obsession de posséder (accumuler, organiser ...) et de manquer (perdre ses biens, son temps, se perdre). La protestation beatnik se caractérise par le désir d'échapper à ce caractère obsessionnel des cadres de la vie sociale et personnelle.

D'un point de vue psychanalytique, rappelons que la forme obsessionnelle de la personnalité (qui peut se cristalliser en structure obsessionnelle) est un palier sur la voie de l'autonomie, qui utilise les pulsions agressives pour construire un nouveau mode de comportement, à partir de la maîtrise sur soi, issue des apprentissages coercitifs de la première enfance, en particulier ceux liés à l'apprentissage de la propreté. S'y relient le plaisir de retenir en soi ce que l'on possède (ce serait l'origine des conduites d'accumulation et du goût de posséder), et l'exercice d'une forme compétitive de la relation à autrui, à l'origine d'une forme particulière d'échange : le donnant-donnant (céder à la volonté maternelle exigeant la perte du plaisir de retenir - ou utiliser la puissance acquise de maîtriser son corps pour refuser à la mère le plaisir qu'elle exige - compromis acceptable : équilibrer ce que chacun offre à l'autre : "si tu fais ceci, je te donne cela").

---

(1) Il semble, en effet, que les mass média, en offrant des supports aux rêves, rendent le plus souvent inutile, chez les jeunes, la recherche d'autres supports comme point de départ à leurs rêveries.

Ce palier de la formation de l'autonomie personnelle - nécessaire pour fonder le goût et la capacité d'acquérir les connaissances et les objets utiles à la vie personnelle - laisserait souvent des traces dans les personnalités adultes : en particulier une rigidité excessive des jugements et une sur-valorisation de la propreté, de l'ordre, de la rentabilité (retenir, classer, comptabiliser, évaluer exactement) ; et il tendrait à conserver à l'argent (symbole de l'échange donnant-donnant) une valeur de puissance agressive sur autrui.

La façon dont les Beatniks définissent le refus des structures obsessionnelles amène à évaluer que ce refus est une régression en deçà du stade obsessionnel de la personnalité enfantine. Le refus agressif des gangs était une forme d'arrêt du développement à ce stade de l'évolution, refusant même son aspect évolutif : l'échange, pour n'en retenir que l'opposition rigide de puissance à puissance. Il avait cependant un aspect constructif : l'intégration des pulsions agressives servait, en étant investie dans le groupe, à structurer une personnalité.

Le refus des Beatniks est celui de tout aspect constructif, structurant, accordé aux objets et aux dimensions des choses : l'orientation du temps et de l'espace, toute forme de prise sur le monde ou d'importance accordée à soi-même sont niées ou détruites. C'est une suppression des barrières pour retrouver une communion, une identité, une fusion avec d'autres qui ne peut se réaliser qu'hors de la réalité et hors de l'action.

Les groupes sont des agrégats sans structure mais où le désir fusionnel entraîne une certaine perte du sentiment de soi. La manière de se grouper, de fraterniser, d'accepter de se tenir proches, de s'agglomérer physiquement sans érotisme vrai, sans distinction de sexe, signent les caractères régressifs de la déviance.

La passivité, la perte du sens de l'action, l'absence d'attitudes agressives ou défensives vis-à-vis de groupes ou de la société, le pacifisme affiché, l'errance, la négligence systématique du confort, de la propreté, de la possession d'objets ou de lieux privés, le rôle particulier de l'argent qui n'est plus jamais possédé (il circule), semblent prouver qu'il s'agit d'un processus de dépossession de soi, et de perte du contrôle du réel (1).

Cet ensemble de conduites totalement fluides, sans consistance, but ou orientation, dirigées seulement par le hasard des circonstances et des rencontres, peut être considéré comme une abdication de soi cherchant à retrouver l'état d'existence fusionnelle primitif (avant le premier sentiment d'une existence indépendante de la mère : crise de 8 mois). Et en effet, pour atteindre cet univers fusionnel et dépersonnalisé, certains utilisent la drogue (maxiton, marihuana, L.S.D.25) : le refus des barrières sociales (forme proclamée de l'attitude) va de pair avec l'aliénation de soi.

(1) Cf. Le rôle de l'argent dans la construction de la personnalité et du contrôle de la réalité.

Il semble que ce soit là le but recherché si l'on analyse les cas extrèmes de ce type de consuite, telle qu'elle se manifeste dans l'usage du L.S.D.25 (1).

Il est frappant de constater que le mot "ballade", utilisé à propos de la drogue, a le même caractère de voyage non structuré que l'errance physique de pays à pays au hasard des rencontres. La "ballade" produit le bonheur complet, sentiment d'une appréhension totale de la nature des choses, sans plus aucune différenciation : il n'y a plus d'objets, de sexes différents, de corps propre ; les visions les plus significatives seraient celles de portes qui s'ouvrent (la perte de toute barrière résistante structurant le rapport de soi au monde). La dépersonnalisation s'accompagne du sentiment bienheureux de mort sans angoisse (2).

La recherche d'un monde sans structure apparaît comme un processus de destruction de soi. Mais les raisons de cette recherche sont difficiles à évaluer : s'agit-il d'un choix délibéré, ou, au contraire, d'une incapacité à vouloir autre chose que la destruction ?

Certains aspects de la conduite ne paraissent pas permettre une réponse sûre. Que signifie par exemple la prise de possession de structures sociales afin de les détruire, comme ces étudiants de Strasbourg sollicitant activement la direction des organes étudiants pour en décréter ensuite la dissolution ? (3). Ou que signifie le fait de toucher régulièrement l'argent envoyé par les parents : un accroissement de la dépendance infantile ou une façon de se raccrocher à la valeur structurante de l'argent ? Que signifient les poèmes beatniks valorisant la décorporalisation, et le fait même de nier les structures en exprimant cette négation dans un cadre verbal possédant ses propres structures ?

Pour évaluer vraiment le phénomène beatnik, en tant que phénomène social, il faudrait pouvoir définir s'il s'agit d'un refus réel, d'un choix délibéré de refuser les structures sociales (et, dans ce cas, de savoir si l'aliénation est le prix dont on accepte le risque pour assumer ce refus), ou s'il ne s'agit qu'exceptionnellement d'un refus aussi grave à assumer, mais généralement plutôt d'une forme exacerbée de "parenthèse" dans sa vie, assez longue pour que le risque soit grand de ne pas en revenir. Ou s'agit-il encore d'une forme de réaction particulière à notre société chez des personnalités plus fragiles (4), incapables de supporter l'ambiguité prolongée et exacerbée de la période d'adolescence ? Considérant que ce mouvement tent à attirer des personnalités psychotiques (en danger de destructuration), les deux dernières réponses paraissent les plus pertinentes.

---

(1) Produit lui-même si facile d'accès et si inconsistant qu'il peut être appréhendé comme une "inexistence".
(2) Le L.S.D.25 peut être médicalement utilisé dans ce but dans certains cas de maladie désespérés.
(3) Ou, en Amérique, de l'essai de constitution d'une organisation structurée destinée à donner une orientation religieuse au phénomène beatnik ?
(4) Et (ou) dont la formation aurait été davantage soumise à un conditionnement au conformisme, par la conjonction d'une série d'influences de type obsessionnel (famille, école, mass média).

II - LES RAPPORTS ENTRE JEUNES ET ADULTES

A) L'APPEL DES JEUNES AU DIALOGUE AVEC LES ADULTES

A l'égard du groupe des adultes, l'attitude la plus générale des jeunes est revendicatrice. L'analyse de sa signification fait apparaître en réalité le désir d'obliger les adultes à entretenir avec eux un dialogue de personne à personne. Ce désir n'est pas toujours conscient : les jeunes peuvent croire qu'ils cherchent surtout à rejeter les adultes ou à vouloir, à leur place, définir l'orientation de leur vie ou de la vie sociale. Leur critique, souvent agressive, des conceptions et des conduites adultes manifesterait plutôt, du moins chez la plupart d'entre eux, leur impatience à être capable de juger et d'assumer intégralement la responsabilité de leur vie.

I - Le besoin d'être pris en considération

La volonté de se différencier des adultes est d'abord une façon de rejeter les attachements infantiles, c'est-à-dire de refuser d'être définis et orientés de l'extérieur d'eux-mêmes. Sous un certain angle, le désir de se couper de l'influence adulte relèverait de conceptions enfantines de ce qu'est l'adulte : détenteur d'une force et d'une autorité capables non seulement de contraindre l'enfant mais de le convaincre du bien fondé de la pression exercée sur lui. L'imperméabilité affichée à l'égard des modèles proposés par les adultes serait, en partie du moins, l'indice qu'on craint d'être influencé par eux, c'est-à-dire d'être trop perméable encore à leurs désirs.

De la même façon le refus d'être perçu comme inférieur à l'adulte serait un moyen de protéger et de reconstruire l'estime de soi, dont on a besoin pour supporter et mener à leur terme les remaniements de la personnalité inhérents à l'adolescence ; avant d'être la prise de conscience d'une égalité, le refus d'être dirigé et jugé par les adultes relèverait de la crainte (plus ou moins secrète) de n'être pas leur égal.

L'indifférence affichée à l'égard des jugements adultes serait ainsi surtout un moyen de nier leur vulnérabilité, et l'un des buts des attitudes opposantes serait d'obliger les adultes à

les considérer comme des êtres autonomes, dotés d'une volonté et d'aspirations qui ne sont pas le simple prolongement de (ou une simple réponse à) celles manifestées par les adultes. En dépit de certaines apparences, les attitudes de différenciation tranchée et d'opposition exprimeraient un rejet à la fois de l'autorité exercée par les adultes et du sentiment qu'on reste encore malléable en face de cette autorité ; elles n'exprimeraient un rejet de leur personne que dans des cas tout à fait exceptionnels.

Mais de telles manifestations peuvent être mal comprises par les adultes, surtout à une époque de mobilité sociale qui les rend relativement incertains de la valeur de leurs propres orientations : l'attitude des jeunes réactive leur propre insécurité, les oblige à mettre en question ce qu'ils pensaient être. Ils peuvent craindre de voir dans les manifestations opposantes des jeunes une agressivité dirigée contre eux, et il leur est émotionnellement difficile de comprendre que cette agressivité n'est, au fond, extériorisée contre eux que parce qu'ils représentent encore une image de supériorité et de contrainte.

Les réactions défensives des adultes risquent ainsi de cristalliser les réactions inter-générations autour du conflit, essentiellement intérieur, que les jeunes ont à développer et à résoudre pour établir ou rétablir une image stabilisée d'eux-mêmes (1).

Une excessive rigidité dans l'attitude défensive des adultes serait souvent la cause de certains actes spectaculaires des jeunes. Des psychothérapeutes, qui ont examiné des adolescents ayant commis des actes délictueux, estiment que certains comportements associaux - à la limite de la délinquance - peuvent être compris comme un moyen utilisé par le jeune pour exprimer que ses désirs et sa volonté ne se réduisent pas à l'estimation qu'en font les adultes. Le moteur des exagérations de la conduite et même de la délinquance pourrait souvent être, au départ, une protestation motivée à être défini de l'extérieur de soi. Ce serait un signal destiné à attirer l'attention des adultes sur le fait qu'on existe indépendamment d'eux. Dans la mesure où les adultes veulent préserver l'intégralité de leur pouvoir d'initiative, le jeune serait contraint d'utiliser comme signal un acte qui les déconcerte : le but poursuivi serait de les obliger à reconnaître que leur façon d'interpréter les besoins du jeune n'est pas toute sa réalité, qu'il échappe aux limites où l'enferme cette interprétation.

---

(1) La notion de conflit des générations est mise en doute par certaines analyses sociologiques en tant que mode explicatif pertinent à notre époque : le type de conflit inhérent à cette notion se trouverait plutôt, dans certaines catégories sociales ou professionnelles, entre les tenants de conceptions différentes du partage des rôles et en particulier de l'autorité.

De tels signaux seraient donc souvent un appel au dialogue. Mais, souvent interprétés comme une volonté de se mettre en marge, ils risquent d'amener les adultes à renforcer leur pression et, ainsi, d'enfermer le jeune dans une série de comportements de plus en plus "éclatants", voire dans la délinquance. Les ré-éducateurs et les psychothérapeutes sont souvent frappés de l'effet spectaculaire produit par un seul entretien, lorsqu'ils parviennent à établir une relation de personne à personne : le jeune ressent l'attention qu'ils lui portent comme la preuve qu'ils reconnaissent sa capacité d'autonomie ; se trouve ainsi invalidée l'impulsion antérieure à vouloir échapper à une définition d'eux-mêmes dans laquelle on ne les enferme plus.

Il semble qu'une interprétation du même type pourrait s'appliquer au succès de certaines modes : celles qui consistent à présenter aux jeunes des conduites et des objets que les stéréotypes habituels attribuent à des groupes sociaux déviants ou dévalorisés (danses "primitives", débraillé vestimentaire, blousons noirs, etc...). La faveur qu'elles trouvent chez les jeunes ne serait pas nécessairement la preuve qu'ils valorisent l'attitude de ces groupes, mais qu'ils utilisent la marginalité de leurs attitudes pour se faire reconnaître des adultes (et se convaincre eux-mêmes de leur autonomie). Il faut d'ailleurs noter que les excentricités vestimentaires semblent devoir diminuer avec l'âge ; on peut estimer que, progressivement, elles ne deviennent plus nécessaires et ne sont plus que l'expression d'une tendance individuelle à l'originalité.

2.- Le besoin d'une résistance des adultes

Les revendications et les exigences des jeunes apparaissent souvent excessives. D'autre part les adultes ont souvent tendance à les ressentir comme une mise en question des valeurs qui influencent leur propre conduite. A la rigidité de certaines attitudes répond une tolérance excessive : on cède aux pressions juvéniles de crainte qu'elles ne soient justifiées par l'évolution des modes de vie.

Les psychologues ont pu établir un rapport entre les attitudes trop permissives des parents ou éducateurs et l'exacerbation de l'anxiété chez les adolescents. La faiblesse des adultes déterminerait chez les jeunes - surtout chez les très jeunes - une une propension à l'angoisse et à la dépression. Pour les psychanalystes, le désir d'indépendance de l'adolescent réactive en effet la crainte infantile, en s'opposant à lui, de le détruire et d'être soi-même détruit (1).

(1) Certains jeux avec la mort en seraient l'expression extrême : la revendication de virilité qu'ils représentent serait un rappel de la peur infantile, en s'affirmant, de détruire et d'être détruit - et le jeu servirait en quelque sorte à "sublimer" cette angoisse en l'exprimant sur un mode plus ou moins ludique.

En cédant trop facilement au jeune, les adultes font ressurgir l'angoisse et la culpabilité liées à ses premières manifestations d'autonomie pendant la petite enfance.

On a pu interpréter certaines conduites comme à la fois des actes de bravade et des provocations dirigées vers les adultes : si les adultes n'y répondent pas en affirmant qu'eux aussi sont capables de manifester une volonté personnelle, le jeune a le sentiment de se trouver devant le vide là où, naguère, il y avait une personne. Les pressions exercées sur les adultes, et en particulier sur les adultes responsables, seraient aussi un appel : que ces adultes manifestent clairement que la revendication d'autonomie des jeunes ne les a pas démunis de leur propre autonomie.

L'insécurité éducative des parents, qui les fait s'adresser souvent à des conseillers extérieurs (experts, journalistes), tend à les empêcher de répondre aux provocations adolescentes par l'affirmation de leur point de vue, de leur personnalité propre. Les appels à la nécessité de "comprendre" les jeunes sont facilement traduits en obligation de leur céder - ou du moins de suivre les directions imposées par d'autres (se faire "télécommander" par eux) - au lieu de faire ce que soi-même juge bon. On n'ose pas se montrer "ferme" de crainte de paraître et de se sentir "dur".

Par ailleurs, l'incertitude que les parents éprouvent par rapport au bien-fondé de leurs modes éducatifs antérieurs peut également les amener à rejeter l'un sur l'autre la responsabilité des comportements juvéniles qui les gênent. Ils renforceraient ainsi l'angoisse infantile liée au désir, pour être autonome et être aimé, de désunir les parents. Même si les jeunes, pour exercer leur puissance nouvelle, essaient de dissocier les coalitions entre adultes, il semble que le fait d'y parvenir risque de les inquiéter bien plus qu'il ne les satisfait : une telle réussite est, en effet, la preuve que leur confiance d'enfant avait été mal placée, que leur force propre (dont ils savent au fond combien elle est encore fragile) est cependant peut-être supérieure à celle des adultes. Cette faiblesse les renvoie au sentiment, inquiétant et déprimant, de ne pouvoir compter que sur eux-mêmes, d'être abandonnés à eux-mêmes alors qu'ils ne se sentent pas encore mûrs pour pouvoir se passer d'appuis extérieurs.

Des expériences de groupes de discussion entre parents ou professeurs, surtout quand elles sont conduites par des psychologues capables d'expliciter aux sujets les raisons de leurs réactions, ont pu transformer profondément le comportement des adolescents : ceux-ci se sont montrés plus compréhensifs à l'égard d'adultes dont l'attitude n'était plus dirigée par la crainte de mal faire.

L'interprétation générale de telles transformations est la suivante : ces confrontations d'expériences différentes et d'explicitation de certaines attitudes auraient permis de rassurer les professeurs ou les parents sur eux-mêmes et, en conséquence, de les aider à être simplement eux-mêmes en face des revendications juvéniles.

3.- Le besoin d'une relation paritaire avec les adultes

Quand l'adulte, en effet, manifeste simplement ce qu'il est au lieu de se laisser déterminer par la pression subie ou par des stéréotypes d'autorité protectrice, il semble qu'il permette au jeune de "décanter" l'ambiguité de ses sentiments et l'excès de ses conduites. La relation qui s'établit alors est la relation susceptible de prouver au jeune qu'il est vraiment une personne, et, l'adulte montrant que lui aussi est une personne, cette relation prouve également que devenir adulte n'est pas devoir mutiler ses aspirations ou ses idéaux.

Par ailleurs les jeunes, surtout peut-être quand ils mûrissent, sont conscients de la difficulté de porter des jugements et de faire des choix pertinents, dans un monde complexe et mouvant. Pour comprendre comme pour décider, ils savent qu'un point de vue isolé risque de ne prendre en considération qu'un aspect très partiel des problèmes : pour eux la réflexion à plusieurs apparaît souvent comme le seul moyen de combler l'insuffisance des points de vue individuels.

Quand une réflexion peut se faire en commun avec des adultes (c'est-à-dire des personnes dont le champ d'expérience est supérieur au leur) sans qu'interfère l'opposition issue de l'impulsion de chacun à dénier la valeur de l'autre pour démontrer sa puissance, elle tend à déboucher sur une meilleure définition de l'ajustement optimum entre les aspirations personnelles et les possibilités réelles.

La relation avec l'adulte prend alors la forme d'une coopération dépassant la relation enfantine antérieure qui n'autorisait que les attitudes de soumission et de révolte.

D'après certaines études, et en considérant l'évolution des points analysés dans les revues pédagogiques (pédagogie scolaire ou pédagogie familiale), il semblerait que les adultes contemporains et, en particulier, les plus jeunes d'entre eux, évoluent vers une attitude à la fois plus compréhensive et plus ferme. Corrélativement, tendrait à s'établir plus tôt et de façon plus profonde, un rapport de coopération entre les adultes responsables et les jeunes qui leur sont confiés, nécessitant une période plus courte et moins dramatisée d'agressivité ou de méfiance réciproques.

Cette évolution ne serait cependant pas continue et facile. Les identifications de la jeunesse à des images de superficialité sont renforcées par le fait que le prolongement de la période de formation prolonge et exacerbe les difficultés propres à l'adolescence et que son goût de la jouissance immédiate peut davantage s'exprimer et se satisfaire grâce au climat économique et à l'orientation commerciale actuelle. Cette identification de la jeunesse à la superficialité apporte des justificatifs supplémentaires au dirigisme adulte et à l'image d'une jeunesse "en danger". A ces réactions adultes, les jeunes sont à leur tour amenés à répondre par de nouvelles bravades et à se trouver soudés entre eux par leurs provocations vis-à-vis des adultes.

Cependant les études tendent à montrer que, sur le plan des engagements actifs à long terme (professionnels, idéologiques), les jeunes tendent, dans chaque catégorie sociale, à se rapprocher plus qu'autrefois des opinions de leurs parents. Les opinions personnelles qu'ils proclament, pour prouver - dans un climat compétitif - leur capacité à s'engager, seraient le plus souvent celles mêmes de leurs parents (ou leur antinomie). Mais sous-jacente à ces proclamations et à ces engagements, se poursuivrait une élaboration lente d'opinions plus personnelles, exprimées de façon beaucoup plus souple et plus discrète, ouvertes aux apports des expériences nouvelles et des points de vue d'autrui.

Si l'on appelle adolescence la période de vie préalable à la stabilisation des opinions et des conduites, il semble qu'en effet elle se prolonge jusqu'à un âge beaucoup plus avancé qu'autrefois, et que l'on puisse dire de certains adultes "encore jeunes" qu'ils sont restés dans une certaine mesure adolescents (sans que cela signifie en rien que leur maturité soit insuffisante).

Conclusion

Il reste que le dialogue entre jeunes et adultes se heurte souvent à des difficultés notables. Ce qui, surtout, déroute l'adulte, c'est l'instabilité du comportement de l'adolescent, ses sautes d'humeur, l'alternance brusque d'attitudes de rébellion contre l'autorité et de dépendance excessive - reflets de l'excitation et de la difficulté qu'il éprouve à intégrer en lui-même les changements qu'il subit. Alors que, pendant la période de "grande enfance" (de "latence" dans le langage psychanalytique), le comportement des enfants apparaît relativement stable et prévisible (leur évolution vers plus d'autonomie et de maîtrise sur le monde se faisant de façon continue) et que leur désir d'objectivité facilite leur dialogue avec les adultes, les transformations biologiques qu'apporte la puberté remettent en question l'image que le jeune avait de lui-même et réagissent sur ses attitudes vis-à-vis d'autrui.

Il quitte ainsi les certitudes de l'état d'enfance et doit trouver une nouvelle affirmation de lui-même. Mais si sa maturité le rapproche de l'adulte, elle n'est pas encore suffisante pour qu'il puisse s'identifier à celui-ci ; son statut social, basé sur l'infériorité et la dépendance par rapport à l'adulte, lui impose d'ailleurs d'accentuer les différenciations psychologiques.

L'ambiguité des rapports intergénérations est ainsi plus fréquemment soulignée par les auteurs comme un critère de la jeunesse.

Le contenu de ces rapports (entre adolescents et hommes adultes) a fait l'objet d'une enquête récente, visant notamment à déceler des différences d'attitudes en fonction des groupes sociaux d'appartenance (1). A propos d'un stéréotype comme le "fossé" entre les générations, les pourcentages de réponses ont par exemple été les suivants :

	Lycéens	Elèves-Instituteurs	Apprentis	Jeunes salariés	Moyenne
Il y a "fossé"	44 %	37 %	32 %	34 %	37 %
Il n'y a pas "fossé", mais de grandes différences	37 %	35 %	44 %	33 %	39 %
Il y a seulement de petites différences	19 %	28 %	24 %	33 %	24 %
Total	100	100	100	100	100

(1) - B. ZAZZO - Les rapports intergénérations, in "Des millions de jeunes" - Cujas - 1966

Les quatre groupes de jeunes interrogés (15 à 20 ans) étaient des lycéens (dont 40 % issus de cadres et professions libérales), des élèves des écoles normales d'instituteurs (40 % issus de familles ouvrières), des apprentis et des adolescents salariés (plus de 60 % d'origine ouvrière).

Dans ces réponses on constate le rôle des facteurs socio-économiques dans la seule catégorie des lycéens, on trouve des différences caractéristiques d'attitude entre enfants issus de cadres supérieurs et professions libérales (où le pourcentage de ceux qui croient à l'existence d'un fossé est relativement faible) et enfants issus des classes moyennes et des familles cuvrières. Dans l'ensemble ce sont les adolescents issus des classes moyennes qui croient le plus volontiers à l'existence d'un "fossé" , probablement parce que la mobilité sociale de cette classe étant la plus grande, la différenciation entre générations y est plus apparente.

Le sentiment d'une forte différenciation est également plus fréquent lorsque le milieu familial est le lieu de tensions entre parents et enfants (qui exigent davantage de liberté par exemple) ou de différences importantes de niveau culturel (dans un sens ou dans l'autre).

Enfin, dans la mesure où affirmer la différenciation des générations est, pour l'adolescent, un témoignage d'affirmation de soi par rapport aux autres catégories d'âge, on conçoit qu'il se rencontre plus fréquemment chez les jeunes que leur niveau culturel rapproche plus tôt de la moyenne de celui des adultes. L'auteur remarque d'ailleurs à ce sujet que, si les lycéens sont ainsi ceux qui tendent le plus à l'affirmation de leur personnalité, ils appuient moins fréquemment que les autres leur revendication sur la notion de leur "maturité" ; ils sont en effet, par rapport aux autres catégories, les plus éloignés de l'autonomie sociale ; c'est surtout le "dynamisme" caractéristique de leur âge qu'ils opposent à la "routine" et à la "passivité" des adultes.

B) DIFFICULTES DES ADULTES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES JEUNES.

Pour les adultes - et les parents en particulier - la difficulté de prévoir et de saisir les transformations psychologiques qui s'opèrent à partir de la fin de l'enfance sont manifestement une entrave au dialogue "intergénérations".

Par elles-mêmes, ces transformations sont un sujet de perplexité pour les responsables de l'enfant, d'autant peut-être qu'elles se produisent actuellement plus précocement qu'autrefois, sous l'influence combinée d'une meilleure alimentation et des excitations produites sur l'organisme par les conditions de la vie moderne.

Les psychologues consultés à propos d'adolescents estiment que les parents ou responsables appréhendent les accidents du développement d'une façon en général plus dramatique qu'ils ne le faisaient quand l'enfant était petit. Pourtant, ce qui les inquiète alors a le plus souvent ses racines dans l'enfance et l'on peut, en analysant le passé personnel de l'adolescent, en trouver la préfiguration dans ses comportements antérieurs. Mais, à partir du moment où l'enfant aborde la dernière phase de son développement, les troubles qu'il présente sont moins perçus comme des déviations provisoires que comme révélateurs d'une "nature" dont on craint l'inadaptation.

Il est possible, d'autre part, que la vulgarisation de l'image de jeunes inadaptés soit un appui supplémentaire pour ressentir les attitudes non-conformistes de cet âge comme le germe possible d'une personnalité associale.

1 - La perte du rapport de supériorité

A cette crainte est associée, très fréquemment, une hostilité plus ou moins inconsciente envers l'adolescent, que relèvent la plupart des psychologues. Celui-ci en effet, en marche vers son autonomie, de ce fait même remet en question l'équilibre antérieur de ses relations avec l'adulte. Il a besoin, pour s'affirmer, de rejeter la tutelle qu'il acceptait plus aisément autrefois.

L'adulte se sent alors souvent atteint dans son statut : la supériorité de la puissance que lui reconnaissait l'enfant intervenait en effet dans l'image qu'il se faisait de lui-même, et servait, du moins dans le cercle restreint de la famille (parents) ou de la classe (maîtres) à le valoriser. Il peut donc supporter assez mal de sentir sa valeur désormais contestée.

D'autre part, ce que l'adulte évalue comme des échecs de l'adolescent (les échecs scolaires en particulier) peut développer en lui un sentiment de culpabilité : il n'a pas su les prévoir, son éducation ne lui a pas permis de les éviter. On peut penser que le sentiment de responsabilité est susceptible de prendre alors une forme particulièrement dramatique, parce qu'il s'accompagne d'un certain sentiment d'impuissance : l'image de l'adolescent porte en germe celle de l'adulte indépendant, rebelle aux interventions directives, choisissant lui-même l'orientation de sa vie.

L'évolution de l'adolescent vers une capacité d'égalité avec les adultes peut donc faire craindre la perte d'une relation à certains égards plus stable et plus sécurisante : celle de supériorité - dépendance ; parallèlement elle renvoie l'adulte à l'image de ses interventions antérieures, comme cause de la réussite ou de l'échec du développement actuel. Elle le met donc dans une situation très inconfortable par rapport au jeune, puisqu'à l'époque où il sent décroître son pouvoir et son prestige d'éducateur, il est tenté de s'attribuer la responsabilité de ce que devient l'adolescent.

2.- Les désirs et les exigences contradictoires

On constate alors bien souvent des réactions de méfiance chez l'adulte : il se méfie de ce qu'il ne peut plus espérer contrôler et qui, cependant, le met en cause. Même quand il se réjouit de l'indépendance nouvelle affichée par l'adolescent, il risque, en même temps, de se sentir dépossédé par elle. En "s'échappant" du contrôle de l'adulte, l'adolescent risque d'emporter une partie de l'image que l'adulte avait de lui-même, de sa puissance, de sa bonne conscience, de son sentiment d'être nécessaire.

Aussi l'adulte, pour se rassurer, est-il parfois tenté de resserrer son emprise sur l'adolescent : les situations où celui-ci s'engage et qu'il ne contrôle pas lui font peur. Mais, simultanément, il lui reconnaît un droit à s'émanciper et peut même se sentir soulagé de n'avoir plus à prendre les décisions en son nom : il est alors tenté de le pousser prématurément à se débrouiller seul. L'image qu'il a du jeune est instable et ambigüe : il lui est difficile d'évaluer correctement, à chaque moment, dans quelle mesure et dans quels domaines le jeune est assez mûr pour juger et décider seul, ou a encore besoin de son aide et de ses directives.

C'est pourquoi sa conduite, bien souvent, manifeste une certaine incohérence, oscillant facilement entre une attitude plus ou moins rigide de maintien de l'autorité et une attitude trop libérale dans certains cas, qui n'ose pas affronter les exigences de liberté de l'adolescent.

Certains psychiâtres estiment même que bien des parents, inconsciemment, tentent de réaliser par l'intermédiaire de leurs enfants celles de leurs pulsions qu'ils ont dû réfrèner pendant leur propre adolescence. A l'époque de l'évolution affective qui voit se réactiver la force des instincts, les parents seraient souvent poussés à manipuler inconsciemment leurs enfants pour qu'ils fassent ce qu'ils n'ont pas osé faire, quitte (au plan conscient) à les juger coupables et à les en punir. Il s'établirait une sorte de connivence inconsciente entre la surgescence de besoins instinctuels chez l'adolescent et le regret, chez les parents, d'avoir dû les réprimer en eux. Cette connivence se traduirait en particulier par l'intérêt porté aux premiers émois sexuels ; les sentiments de l'adulte seraient alors très partagés, ayant à la fois envie et peur que l'adolescent n'aille "trop loin".

3.- Le rappel de l'adolescence propre

L'adolescence, nous l'avons vu, est une période difficile à vivre puisqu'elle doit intégrer, dans une nouvelle image de soi, les transformations des capacités, des désirs, des attitudes. Cependant, avec le recul du temps et l'intégration dans une vie qui pose des problèmes d'un autre ordre (plus "objectifs", plus "sérieux"), les troubles que l'adulte a éprouvés lui paraissent avoir été occasionnés par des causes bien minimes : il a tendance à dévaluer les évènements qui l'ont troublé, à minimiser la gravité des émotions qu'il a ressenties. La plupart du temps, l'adulte considère sa propre adolescence avec une condescendance attendrie, mêlée de regrets personnels et de souvenirs littéraires, qui l'idéalise et avec une volonté d'oubli qui en nie les répercussions émotionnelles.

Face à l'adolescent, l'adulte tend à se référer au vécu (refoulé) de sa propre adolescence et à l'image consciente (transformée) qu'il en conserve. Certains psychothérapeutes soulignent la difficulté personnelle, voire la répugnance, des adultes à accepter d'entrer en résonance émotionnelle avec la façon dont les adolescents vivent leurs problèmes ; ils l'attribuent au refus inconscient de réactiver en soi l'émotion attachée à cette période.

Les attitudes tendant à minimiser l'importance accordée par l'adolescent à ce qui lui arrive - ironie, dénigrement - seraient ainsi des réactions de défense contre la reviviscence du vécu émotionnel de l'adolescence propre. De même, le recours à l'attitude coercitive et moralisante ou - au contraire - démissionnaire, serait dans certains cas une façon de couper court à une relation affective qui risque de perturber l'image adulte qu'on veut maintenir de soi.

Par ailleurs, on est tenté de comparer les conditions dans lesquelles se déroule la vie du jeune et les conditions dans lesquelles se déroula sa propre jeunesse. C'est bien souvent en référence à ce qu'on se rappelle avoir été qu'on évalue les droits et les obligations de l'adolescent. Et la plupart des psychologues constatent que c'est à propos des différences de revendication (d'appui directif ou de liberté) entre le jeune actuel et ce que se rappellent avoir été ses parents ou ses maîtres ("moi, à ton âge...") que se manifestent bien souvent les difficultés de leurs relations.

4 - Le sentiment d'une évolution de la jeunesse

L'évolution des conditions de vie ne favorise pas toujours l'adulte quand il se compare au jeune. Il a tendance à estimer que le jeune actuel bénéficie de facilités dont il n'a pas eu la chance, lui, de pouvoir profiter. Cette constatation peut l'amener à manquer de bienveillance devant certaines réactions d'ennui ou de mécontentement des jeunes.

Mais, par ailleurs, le constat d'une multiplication des ouvertures, des sollicitations et des contraintes de la vie moderne, le désir plus ou moins inconscient de prolonger le rapport de supériorité qu'il entretenait avec l'enfant, (et, peut-être, la culpabilité de se sentir jaloux ou agressif à son égard) l'amènent simultanément à vouloir trop faire pour lui. Cette ambiguité de ses sentiments s'exprime assez souvent par une sollicitude inquiète, qui peut envenimer ses rapports avec le jeune, car celui-ci risque à tort ou à raison d'y déceler une hostilité déguisée ou la volonté de lui remettre un mors. D'après les psychiâtres, les mobiles présidant aux attitudes de sur-protection et de ménagement excessif sont bien souvent suspects.

Ces tentations de prise en charge des problèmes du jeune - dont il ne convient pas de minimiser l'aspect positif : le désir réel de venir en aide et d'assumer ses responsabilités - se colorent actuellement du sentiment que les jeunes, dans l'ensemble, sont mieux armés pour affronter la vie moderne que ne le sont les adultes : l'évolution des exigences techniques et des conditions de vie met les jeunes en possession de connaissances et de modes de comportement qui les rendent potentiellement plus aptes que l'adulte à s'adapter. Sous un certain angle, l'âge avancé et l'accumulation d'expériences peuvent être considérés davantage comme des handicaps que comme des atouts supplémentaires. L'adulte peut se sentir dépassé, jugé déphasé par ses enfants, représentant d'un passé périmé. Il n'est plus sûr de pouvoir être pour eux, comme il le pouvait encore quand ils étaient petits, un modèle de ce qu'il convient de devenir. Il éprouve lui-même, du moins dans certains domaines, le besoin de prendre les jeunes pour modèles et d'obtenir d'eux qu'ils le considèrent au moins comme un égal ("un copain") ; ce sont les jeunes qui, souvent, initient les adultes à un genre de vie et à des connaissances nouvelles, qui sont en avance sur eux.

Conclusion :

On comprend, dans ces conditions, la difficulté éprouvée par l'adulte pour ajuster ses conduites à l'égard des jeunes. Il lui est malaisé de se définir par rapport à eux et il n'a pas de règles stables pour apprécier ce qu'il peut exiger d'eux et ce qu'il peut leur permettre. La double évolution des jeunes, celle relative à leur développement personnel et celle relative aux changements sociaux, lui rend difficile d'évaluer ce qu'ils attendent de lui et dans quelle mesure leurs demandes sont justifiées.

Confronté lui-même à la nécessité de changer pour conserver ou améliorer son statut socio-économique (évolution des styles de vie et mobilité professionnelle), il lui est plus difficile de communiquer aux jeunes la signification de sa vie d'adulte et de leur présenter des certitudes concernant leur avenir. Les changements qu'il a connus, et qui l'ont obligé à remettre en question ses premiers modes d'adaptation de l'âge adulte, peuvent lui faire estimer que les nouvelles normes de vie sont inquiétantes, voire traumatisantes : son désir d'aider les jeunes l'amène souvent alors à désirer qu'ils les jugent comme lui, et à vouloir les préserver du contact avec elles. Mais, parallèlement, le sentiment d'être lui-même peut-être moins bien informé et moins bien armé pour les comprendre et s'y diriger le pousse aussi bien à accroître ses exigences et à contraindre les jeunes à prendre seuls leurs décisions, à une époque de leur vie où ils savent mal définir ce qu'ils sont et ce qu'ils voudront être.

La relation éducative avec les adolescents n'a sans doute jamais été très facile, puisqu'elle implique une remise en cause permanente du statut respectif des protagonistes. D'après les études actuelles, il semble que l'évolution des modes d'adaptation à une réalité socio-économique mouvante aggrave cette difficulté, en accroissant l'incertitude des adultes vis-à-vis des transformations par lesquelles, dans leur développement, passent les jeunes.

Un certain nombre de psychologues, spécialistes de l'adolescence, estiment que la qualité de l'attitude personnelle envers les jeunes dont on s'occupe ne suffit pas à établir de bonnes relations avec eux. Il faut encore que l'adulte ait accepté une société dont la norme est le changement. A cette condition, il ne projetterait plus sur les jeunes avec lesquels il est en rapport la peur (plus ou moins consciente) qu'ils le dépossèdent de ce sur quoi il a vécu et transforment, sans son aveu, le monde dans lequel il devra vivre.

C - ATTITUDES GLOBALES DES ADULTES A L'EGARD DES JEUNES

Dans le nombre et la variété des exposés sur la jeunesse, prise comme entité générale, il est possible de distinguer trois grandes tendances, que l'on peut souvent mettre en relation avec trois attitudes vis-à-vis de notre société et de son devenir. L'une entreprend de juger l'évolution des jeunes sur le plan des valeurs humanistes et traditionnelles, une autre voit dans l'accroissement du nombre des jeunes un problème technique et économique qu'il faut maîtriser pour s'assurer l'adaptation de la Nation au progrès ; une troisième tendance enfin projette ses espoirs dans l'avènement d'hommes nouveaux, à la mentalité fondamentalement rénovée, appelés à transformer les structures et les rapports sociaux.

1 - La perspective "traditionnaliste"

Ceux qui se situent au plan de valeurs morales et intellectuelles, sont essentiellement des enseignants, des dirigeants de mouvements de jeunes, laïques ou catholiques. Ils ont en commun une formation "humaniste" et se sentent représentants d'un monde perçu comme d'autant plus harmonieux qu'ils le jugent plus menacé.

Leur analyse de la jeunesse est souvent celle de la détérioration de ses facultés de maîtrise sur la réalité, détérioration qui signifie que l'évolution tend à conditionner de plus en plus les hommes à se soumettre aux pressions du système socio-économique, au lieu d'augmenter leur capacité à l'utiliser.

Face à cette détérioration, on affirme cependant une volonté de conserver l'optimisme envers le futur, tout en adoptant une attitude violemment critique envers le présent. "Mesurer l'ampleur exceptionnelle [de la crise], ne signifie pas qu'on refuse à cette jeunesse sa confiance et qu'on doute de ses lendemains".

Cette ambiguité est fondamentale et marque la structure même du raisonnement :

- ou bien, d'emblée, l'image de la jeunesse est reconnue comme double : d'un côté les acteurs sans idéal de "scandaleux méfaits"; de l'autre "la jeunesse saine des universités, des campagnes, des stades".

- ou bien une même étude présente une analyse pessimiste de la "crise" de la jeunesse (non différenciée ...) et, par ailleurs, une image favorable des jeunes, récusant telle ou telle vision

inquiétante accusée d'être mythique ; ceci, sans fournir de synthèse ou indiquer quel est le lien entre des caractères si opposés attribués successivement à un même sujet. C'est ainsi, par exemple, qu'un même ouvrage peut juger inquiétant "l'apolitisme presque général de la jeunesse" pour, quelques pages plus loin, définir les jeunes comme "graves et pratiques, occupés des réalités qui les entourent, attachés aux problèmes moraux, politiques, économiques de notre temps".

L'image double de la jeunesse est l'expression de l'anxiété devant l'avenir et de la volonté d'expulser cette anxiété en ne la laissant s'exprimer que par la dénonciation du présent.

Le paradoxe n'est pas perçu, sans doute parce qu'il correspond à une vérité émotionnelle sur deux plans différents, dont des images différentes de la jeunesse seraient les indices : la détérioration des valeurs auxquelles on était attaché, le souvenir idéalisé des adolescences antérieures.

La jeunesse détériorée correspond à un état de "crise", ressenti comme un "malaise". Son image a deux faces complémentaires, l'une démontrant essentiellement l'effondrement des capacités de maîtrise sur le monde, l'autre la volonté d'utiliser la société à son profit.

- Premier aspect, descriptif : Le nombre des "inadaptés caractériels" ne cesse de croître, l'intelligence de s'amoindrir, le goût de se vulgariser ; les jeunes paraissent n'avoir d'énergie que pour "leurs danses psychomotrices anesthésiantes" et pour participer à l'"hystérie collective envers de pâles héros" ; ils se ferment égoïstement à ce qui ne représente pas "la réussite et la satisfaction immédiate des besoins" ;"leur instabilité émotionnelle se double d'une sècheresse affective".

- Deuxième aspect, prévisionnel, indiquant l'action corrosive que cette jeunesse exercera sur la société : elle manifeste la volonté de "s'introduire le plus tôt possible ... dans la société adulte" alors qu'elle n'envisage la vie adulte que sous l'angle de la sécurité matérielle, lui permettant de "jouir en paix des éléments de confort dont elle dispose" ; "c'est une jeunesse qui veut réussir, en somme c'est une jeunesse déjà vieille" une jeunesse manifestant une "absence de conscience politique", imperméable "aux grandes tragédies spirituelles de l'homme, [n'éprouvant que] l'angoisse mesquine d'échouer à un examen, un concours, de perdre sa santé, ses amis".

Cette image du jeune actuel et de l'impact de son entrée prochaine dans la société adulte est présentée comme le résultat, la conséquence logique de la perte des valeurs morales et intellectuelles traditionnelles ; il n'est pas envisagé que de nouvelles valeurs apparaissent. Aussi, "en face de la société qui présente un considérable engagement dans les organismes politiques, économiques, syndicaux, en face des générations 14-18 pour qui le drapeau, la patrie et les hauts faits historiques représentent une valeur sûre, le décalage entre les générations est évident".

Ce décalage est, en fait, surtout celui qui existe entre l'image qu'on se fait des jeunes actuels et l'image qu'on entretient d'une jeunesse idéale. L'image de référence de ces auteurs, telle qu'elle se dégage en filigranne derrière leurs analyses, correspond en effet à la description suivante de ce jeune "idéal" :

- "l'adolescent traditionnel des psychologues", aurait une grande sensibilité affective, "le besoin d'aimer", "un besoin intense de contacts sociaux", et placerait les valeurs affectives infiniment au-dessus des valeurs matérielles ; c'est, par ailleurs, une force "vive" : dynamisme, capacité d'espoir, optimisme pour l'avenir et même héroïsme en témoignent ;

- mais surtout, il ne manifesterait pas encore la volonté de pénétrer dans la société adulte : "la jeunesse est par définition le temps de l'évasion", "le jeune humain est par excellence l'homme qui rêve, pour repousser au plus tard l'état adulte", parce qu'il a moins besoin d'être agissant que "de contempler et d'admirer".

Une conception sous-jacente commune semble donc alimenter les deux images : la crédulité, l'ouverture aux influences que l'on décèle chez les jeunes "actuels" rappelle la disponibilité et "le besoin d'admirer" du jeune homme "idéal" ; ils sont plus des miroirs que des personnes. C'est ce trait d'ailleurs qui justifiera tous les espoirs placés dans les éducateurs pour re-former ce que la société a mal formé. C'est lui aussi qui explique que la jeunesse, c'est avant tout ce que la société en a fait.

On n'envisage pas, en effet, que l'attitude des jeunes puisse précisément s'expliquer par leur effort pour s'ajuster à la société, à travers le climat social dans lequel ils se forment ; on analyse la situation comme une action à sens unique de la société sur la jeunesse, qui serait seulement objet et passive.

La grande cause de tous les maux ainsi dénoncés, la personnification de l'action détérioratrice de la société ce seraient les "mass média" qui, entraînant la technicisation et la massification de la connaissance, représenteraient la négation des valeurs intellectuelles.

En tant que moyen de communication immédiat, elles sont perçues comme supprimant tout effort de réflexion dans la réception des messages. Enfin, elles représentent la multiplicité, l'instabilité, le bouleversement des valeurs, le "désordre", le "chaos".

Pour les tenants de la pensée humaniste traditionnelle, le "règne de l'image", "mode d'expression infantile", nuit à la formation de la pensée abstraite ; il est l'incitation à la facilité : "le jeune n'a plus d'effort à faire pour découvrir le monde extérieur, qui vient à lui, envahissant dès sa plus tendre enfance l'univers familial et scolaire". C'est une source "d'images traumatisantes pour le jeune, tenté de comparer son sort à celui des autres et d'en ressentir de l'amertume".

Les jeunes, "influencés par l'environnement, les pressions exercées par les mass média", sont la "victime du comportement social actuel", "le miroir d'une société désintégrée ... non référée", "triomphe du multiple, sur lequel les notions d'intelligence, de morale, de religion semblent avoir perdu leur pouvoir d'engrènement et d'insertion".

Face à cette société, les représentants des valeurs traditionnelles sont l'école et la famille ; mais l'une et l'autre sont impuissantes ou dépassées par la tâche. "A la maison, l'adolescent ne trouve souvent devant lui que le vide affectif et spirituel ; les familles dont la vie est mue par un idéal humanitaire représentent une infime minorité. Pour la plupart rien de généreux n'a remplacé la religion et les morales d'autrefois". L'école est débordée et l'on va jusqu'à se demander : "La capitulation, plus encore qu'une démission, des parents et des maîtres, n'est-elle pas une complicité qui ne s'avoue pas ? ".

Les adultes "donnent aux jeunes l'image de la déchéance". Les adultes sont responsables de la détérioration des jeunes : "ils nous renvoient notre propre image ... la paresse ou l'étalage d'un vice irrépressible", leur comportement est, "en fait, soit une copie du comportement des adultes, soit l'application des idées préconisées et répandues dans le monde des adultes, soit enfin une réaction normale devant une attitude, pourrait-on dire, anormale, parce que en contradiction avec elle-même".

Aussi les solutions proposées sont-elles toujours un meilleur encadrement des jeunes par des adultes rénovés, dont on attend qu'ils contre-balancent victorieusement l'évolution angoissante de la civilisation.

Ainsi, dans un monde qui change, les jeunes pourront "réincarner ces mêmes valeurs, dont l'humanité a un besoin constant", et qui leur permettront de résister à la transformation menaçante des valeurs sociales traditionnelles.

2 - La perspective "technique"

A s'en tenir au nombre des publications, la première attitude apparaîtrait comme la plus répandue, ou tout au moins ses auteurs comme les plus abondants. Les tenants de la perspective technique sont plus engagés dans la construction ou la gestion du monde moderne, et moins enclins à expliciter leurs motivations, leurs représentations, leurs attitudes. Ce sont généralement des démographes, économistes, administrateurs. Leur optique et leurs conclusions apparaissent donc comme devant être tout à fait différentes de celles des "humanistes" ; on verra néanmoins à quel plan se situent les parentés entre la première et la deuxième attitude.

La représentation des jeunes se fait sous un angle précis : celui de leur signification pour le progrès économique. L'image des jeunes s'organise autour de deux traits essentiels ; ils sont d'abord représentés par leur nombre, donnée primordiale qui déterminera pour les "techniciens" la mutation qui est en cours ; ils sont ensuite caractérisés par leur attitude vis-à-vis de l'évolution économique et technique, opposée à celle des adultes ; le jeune est celui qui a toujours connu un milieu en mutation rapide et il représente la capacité et le désir de continuer cette tendance du monde actuel : "ils s'adaptent plus au monde de demain qu'ils ne contestent celui d'aujourd'hui".

Le ton général est celui d'un optimisme plus ou moins enthousiaste, mais toujours désireux de se fonder sur une étude rationnelle, objective du phénomène.

Le problème est situé d'abord au plan des structures de la nation : constructions scolaires et de logements, créations d'emplois, choix à effectuer pour répartir les jeunes entre la production, la recherche, l'enseignement. Pour "créer un monde nouveau... "préparer l'avenir de leurs enfants", et non pas "abdiquer", les adultes devront réagir par une "mutation de leurs mentalités... accepter sans tarder les disciplines nouvelles pour nous de la masse et de la mobilité". S'ils ont su faire face à cette incitation au progrès, et tout mettre en oeuvre pour que les jeunes participent au niveau des structures, soient intégrés et coopèrent à l'oeuvre de changement, le nombre des jeunes deviendra alors une chance de rénovation pour la nation.

Mais une telle attitude est-elle réellement univoque ?

En fait, la force du nombre, l'adaptation au progrès, caractéristiques des jeunes, sont présentées en des termes fortement ambivalents. Le nombre, dans lequel on veut voir un espoir, est aussi une menace : "la jeunesse est en marche... elle ne se laissera pas étouffer. La poussée ne se fera pas sans désordres et violences".

De même le deuxième caractère de la jeunesse, son aisance à s'adapter au monde technique, contient implicitement l'image inverse de l'adulte qui serait dépassé par ce même progrès.

L'analyse veut évacuer toute angoisse vis-à-vis des jeunes et de ce qu'ils représentent, et la résorber par une étude rationnelle de leur signification pour le monde adulte. Mais ses ambivalences prouvent que l'anxiété vis-à-vis des jeunes et du devenir existe, même si elle est souvent réduite à l'état latent et rarement exprimée.

La réaction concrète, les solutions proposées, sont marquées par la même ambiguïté. Le rôle de l'éducation n'est plus de lutter contre la mutation qu'on observe, comme le font souvent les "traditionnalistes" ; l'éducation se présente beaucoup moins en termes de culture, d'élite intellectuelle, de préservation, qu'en termes de formation, de diffusion, de préparation au changement ; on accepte l'évolution technique et on en tire les conséquences. Mais cette position peut aussi apparaître comme un effort pour canaliser les forces de changement que représentent les jeunes, et pour s'assurer qu'elles suivront les voies qu'on aura tracées pour elles. Il convient de préparer les jeunes à un monde technique et économique en mutation, il ne s'agit pas de les associer à la maîtrise d'un bouleversement profond dont on ne peut prévoir le contenu.

En somme l'attitude est la suivante : la jeunesse "parce qu'elle seule peut suivre la marche accélérée du monde" est une "force collective que ses aînés voudraient bien capter". L'anxiété n'est pas relative à l'orientation qu'a prise le système socio-économique, mais au pouvoir de décision détenu potentiellement par les jeunes. L'attitude envers les jeunes et l'avenir est à la fois d'acceptation et d'anxiété, et l'éducation se voit attribuer la charge de résorber cette anxiété.

La même attitude enfin sous-tend la demande de changement des structures, qui se situe à un niveau bien précis : celui des structures d'encadrement économique et technique, et qui est, d'autre part, présenté comme l'alternative à d'autres changements, bien plus violents, que déclencheraient les jeunes laissés à eux-mêmes.

Ainsi, le renouveau que l'on attribue aux jeunes est à la fois source d'espoir et d'anxiété latente ; la solution consistant en un changement dominé et organisé, situé au plan économique et technique, et en un aménagement de l'éducation pour le préparer, est une réaction rationnelle à cette ambivalence.

D'autre part, si la perspective "technicienne" dans la vision des jeunes, admet et demande une évolution de la mentalité économique et technique, elle se présente, en ce qui concerne les valeurs, comme beaucoup plus attachée au passé. Elle souhaite limiter le changement aux structures économiques et techniques, ne pas l'étendre aux structures sociales, rejoignant en cela la position des "traditionnalistes".

Toutefois, une certaine mutation des valeurs peut être plus facilement admise, notamment si elle est accompagnée de précautions qui permettent de la rejeter dans un avenir lointain. "Le reclassement des valeurs ... sera l'oeuvre des savants, mais aussi des philosophes, des théologiens, des artistes".

Mais que le jeune ait été chargé de tous les péchés de la société, ou qu'il soit considéré comme la promesse de la disparition de cette même société, les représentations que l'on s'en fait ont en commun un caractère fondamental : le jeune en tant que tel, l'essence du jeune pourrait-on dire, c'est le vide, c'est la page blanche ; il se laisse impressionner, modeler, bousculer par les influences qu'il subit.

Telle est la représentation de la jeunesse dans cette perspective "révolutionnaire" ; mais on y insiste beaucoup moins sur cette image, que sur sa signification : un potentiel de rénovation de la société, perçue essentiellement comme structure des relations sociales (et non comme support indifférencié de l'évolution économique et technique). On souligne l'inadaptation des cadres sociaux (et des valeurs ou modèles qu'ils proposent) dans lesquels vivent actuellement les jeunes. Les valeurs traditionnelles n'auraient plus de sens pour les jeunes, parce qu'elles sont demeurées monolithiques dans une société où les structures sont désormais pluralistes ; l'essor technique des moyens de communication et d'information a servi à mettre en pleine lumière "un monde de controverses et de conflits, de questions sans réponse de tensions insatisfaites et de promesses non tenues".

3 - La perspective "révolutionnaire"

La troisième attitude vis-à-vis de la jeunesse est de voir en elle une promesse de changement pour la société, et de s'en réjouir. Mais elle place le changement essentiellement au plan de valeurs nouvelles dont le vide actuel précéderait la proche naissance.

Pour ces auteurs, une mutation de la société est en germe dans la jeunesse actuelle. On constate "l'aspiration de certains jeunes à un style nouveau de rapports sociaux", qui les font apparaître comme les "précurseurs de valeurs nouvelles". Les valeurs anciennes sont "tout simplement en train d'éclater". Et il apparaît logique de se demander "si nous ne sommes pas devant les prémices annonciatrices d'un homme nouveau [annonçant] l'une des plus grandes mutations que nous ayons connues depuis des siècles. Les voyous ne feraient que frayer la voie à une humanité nouvelle".

La jeunesse est le groupe qui, dans la société, refuse les rapports sociaux et les valeurs proposées. Cette représentation de la jeunesse actuelle rejoint d'ailleurs celle de l'image idéale du jeune : "la constance de la jeunesse est de vivre en état d'opposition contre l'ordre et de se nourrir passionnément de cette lutte" ; on loue son refus du monde traditionnel.

Les cadres sociaux ont perdu leur pouvoir formateur, mais ils ont conservé une influence : celle de résistance au changement ; cause du refus des jeunes, ces cadres se voient également attribuer la responsabilité du caractère encore négatif de la réaction de ces jeunes chez qui ils étouffent les possibilités de changement :

"la cité n'offre aux jeunes, comme la famille, comme l'école, qu'autorité, charité, et bureaucratie : sois jeune et tais-toi".

Ainsi, par exemple, loin de regretter une perte de l'autorité de la famille, on en dénonce le caractère exorbitant, qui se maintiendrait au lieu de disparaître; alors que l'"humaniste" regrette l'école traditionnelle, envahie et dénaturée par les mass média, le "révolutionnaire" perçoit cette école comme immuable et opposée à toutes les ouvertures.

D'accord sur le fait que les valeurs diffusées par ces cadres sociaux ne reçoivent plus le même accueil de la part des jeunes, on diverge sur le sens à accorder à cette constatation. Pour le premier, le fait qu'elles aient été remplacées par un "culte de la nullité" est la preuve qu'elles doivent renaître, qu'elles sont les seules valeurs possibles ; pour le second, le vide actuel annonce l'heureuse et difficile naissance de valeurs nouvelles.

Cette dernière attitude des adultes paraît donc ouverte à tout changement qui pourrait être provoqué par les jeunes.

Cependant cette adhésion optimiste à la mutation, dont on attribue aux jeunes le pouvoir ou le désir, n'est-elle pas finalement, une façon de leur remettre la charge d'effectuer le changement ? Certains auteurs pensent que pour l'adulte oppressé par la sclérose de la société dans laquelle il vit, les jeunes sont la promesse de la mutation à venir, garantissent sa certitude, lui permettent d'échapper à la réalité d'aujourd'hui et à sa propre impuissance à la modifier.

La situation sociale d'aujourd'hui est appréciée comme une situation pénible et aliénante, mais elle paraît s'ouvrir sur un avenir rénové, dont on a décelé le germe dans les jeunes générations.

D'autre part, certains des auteurs qui acceptent avec enthousiasme l'évolution des jeunes sur un plan général et assez abstrait, manifestent en même temps une certaine appréhension quand il s'agit d'expliciter le contenu de la mutation, dont-ils discernent mal les lignes de force autres que négatives.

Aussi proposent-ils de conserver aux adultes leur rôle traditionnel d'intervention protectrice vis-à-vis des jeunes : "les personnages de la société adulte ont à combiner les rôles de protecteur, de conseiller, de meneur, d'initiateur, et s'il le faut de gendarme, dosés judicieusement jusqu'à l'accession des jeunes aux responsabilités adultes librement assumées".

L'appel à un homme neuf est ici paradoxalement associé à l'affirmation d'une permanence de la nature humaine et finalement à des valeurs éternelles de justice et de fraternité.

Le contenu du changement promis par les jeunes et espéré de l'avenir est alors infiniment moins radical et violent que ne l'annonçait la représentation de la force destructrice et novatrice attribuée à la jeunesse. C'est davantage un regain de force des valeurs "indéracinables" inscrites au coeur des hommes qu'une transformation de ces valeurs qu'on attend de l'action "révolutionnaire" de la jeunesse. Le bouleversement souhaité se situerait ainsi au seul niveau des structures sociales, et non à celui de normes de conduite.

En fait, si l'on a séparé, pour les facilités de l'analyse, trois attitudes possibles chez les adultes par rapport à la jeunesse, il faut admettre aussi que ces attitudes peuvent apparaître successivement chez le même individu, voire même être conjointes, en fonction du problème envisagé. On peut d'ailleurs se demander si ces images antinomiques de ce qu'est la jeunesse contemporaine, quelles que soient leurs variantes et leurs contradictions internes, ne servent pas au fond à permettre aux adultes qui les formulent de garder une image de la société à laquelle, consciemment ou non, ils restent attachés ; par le truchement des réformes qu'ils proposent, et quels que soient d'autre part les aspects évolutifs de celles-ci, leurs auteurs tentent, en fait, de renforcer un pouvoir actuel que la montée des jeunes leur fait craindre de voir contesté.

Les images projetées sur la jeunesse, correspondant à des idéaux différents, participent ainsi en partie à une même fonction de défense contre les risques représentés par l'évolution actuelle des mentalités, de quelque façon qu'on la définisse.

III - LE STATUT DES JEUNES

Noua avons vu que l'instabilité et l'ambiguïté étaient les caractéristiques les plus générales du vécu de l'adolescence. Elles appellent des réactions complémentaires des adultes qui, à leur tour, viennent les renforcer. La relation entre les adultes et les jeunes est une relation difficile, pleine d'imprévus, à laquelle les uns et les autres sont souvent tentés d'échapper en s'enfermant dans des attitudes et des images stéréotypées.

Le statut légal des jeunes apparaît comme une nouvelle expression de cette instabilité, comme un nouveau facteur d'incertitude dans la définition sociale de soi. Il est non seulement mouvant, mais aussi diversifié en une pluralité de statuts (pénal, civil, professionnel, familial) dont les rythmes d'évolution dépendent des diverses appartenances sociales de chacun : un jeune salarié, par exemple, pourra cumuler une pleine autonomie dans sa vie professionnelle avec une situation de mineur dépendant à l'égard de sa famille.

Mais c'est dans cette dernière surtout que le statut des jeunes, qui y est largement implicite, paraît incertain et variable suivant les groupes culturels et socio-professionnels.

A) LE STATUT DES JEUNES DANS LA FAMILLE

Le statut personnel des jeunes dans leur famille et les libertés concrètes qui en sont la manifestation, marquent plus souvent leur vie quotidienne et leur attitude vis-à-vis du monde que leur statut devant la loi. Cela est, évidemment, surtout vrai pour les jeunes qui continuent leurs études, beaucoup moins pour ceux qui travaillent professionnellement.

Or, ce statut informel, qui intervient dans la réalité de chaque jour, est infiniment moins saisissable que le statut légal ; il est également assez mal connu si l'on désire dépasser le plan des généralités de la sociologie spontanée et étudier de façon plus précise ses différences selon les groupes sociaux et les domaines d'activités régis par la famille.

Ce statut, fréquemment commenté par ceux qui traitent de la jeunesse d'une façon générale, est présenté souvent comme en train de se libéraliser ou de se décomposer dans une "indulgence coupable". On semble le plus souvent d'accord, du moins, pour reconnaître qu'il tend à accorder aux jeunes des licences croissantes.

En fait, d'une part la libéralisation paraît réelle - mais a-t-elle l'étendue et surtout la portée qu'on lui accorde ? -, d'autre part et surtout, le statut familial unique, dont les modalités seraient semblables pour la plupart des familles françaises, est une entité sans grande correspondance au plan concret : ses modalités, son contenu, sa durée, varient de façon très significative selon les milieux socio-professionnels.

Il semble au total qu'existe chez les parents un certain consensus autour de trois paliers d'accès à l'autonomie entière : la majorité légale, le service militaire, le mariage. Cependant, un quart des parents environ (essentiellement ouvriers, manoeuvres, cadres moyens et employés) situe avant ces moments privilégiés la fin de la responsabilité éducative, et un quart la situe après. L'âge moyen auquel les parents considèrent leur rôle terminé tend à s'élever avec le niveau socio-économique des familles, mais la dispersion des points de vue reste, dans chaque catégorie, très considérable.

Il semble que ce soit autour du choix des loisirs et des amis personnels des jeunes que se polarisent le plus souvent les tensions familiales, et ceci essentiellement dans les grandes villes. La plupart des jeunes, en effet, préfèrent passer leurs moments de liberté avec un ou des amis plutôt que dans le cadre familial, mais les familles, d'une façon générale, ne reconnaissent pas pleinement à leurs enfants l'aptitude à choisir leurs amis et leurs loisirs. Cependant, on ne sait pas bien à quelles limitations concrètes (interdictions, sanctions, etc...) correspond ce refus de reconnaissance. Leur efficacité dépend, bien sûr, de la proximité d'habitation des jeunes et de leurs parents (habitation séparée dans un quart des cas, essentiellement pour les catégories socio-économiques supérieures ; mais séparation souvent périodique car beaucoup de jeunes passent leurs fins de semaines ou leurs vacances dans leur famille). Ce que l'on sait, c'est seulement que la liberté laissée aux jeunes augmente avec l'âge, quoique à un rythme très différent selon le sexe et le milieu : les jeunes de milieux populaires, essentiellement les garçons, jouissent, sur le plan des sorties, d'une plus grande reconnaissance d'autonomie.

C'est à partir de 14 ans, généralement, que les parents commencent à autoriser les sorties sans leur présence. Cependant, là aussi, intervient le niveau socio-culturel pour différencier les attitudes : la liberté des sorties est plus rapidement acquise par les apprentis et salariés que par les lycéens, et c'est dans les milieux aisés, semble-t-il, que serait le plus longtemps contrôlé le choix des films que va voir l'adolescent.

Cette différence de traitement selon le milieu existe également pour les filles ; cependant, quel que soit le milieu, celles-ci avant 17 ans sortent bien plus souvent avec leurs parents que sans eux.

Quant au choix des amis, des différences existent, là aussi, selon l'appartenance sociale des familles : les parents commerçants, industriels, de professions libérales, critiqueraient plutôt le choix des amis du même sexe que leur enfant, et leur futur conjoint ; les parents employés et ouvriers seraient en désaccord avec leur enfant surtout à propos du choix de ses amis de l'autre sexe. C'est peut-être la raison pour laquelle la majorité des jeunes gens (et plus particulièrement les jeunes filles, dont le droit à la liberté de choix est, généralement, reconnu plus tardivement) ne font pas connaître à leurs parents leurs amis de l'autre sexe (1).

L'argent semble être un des points de libéralisation du statut les plus admis par les adultes, surtout peut-être depuis que s'est systématisé un marché spécifique des jeunes, rendu plus explicite par l'orientation de la publicité et la création d'une grande presse des jeunes.

Autonomie professionnelle et autonomie familiale ont un certain lien, puisque la liberté de sortie et le montant de l'argent de poche des jeunes salariés sont, dans l'ensemble, plus élevés que chez les autres jeunes ; mais la famille garde sa conception propre des droits et devoirs du jeune dans le cadre familial, quelle que soit par ailleurs son autonomie dans la profession. Elle peut par exemple reconnaître au jeune le droit d'organiser ses dépenses lui-même, ou au contraire estimer qu'une tutelle étroite est indispensable : l'argent de poche est alors attribué sous la forme d'une somme fixe (par semaine ou par mois) ou bien doit être "demandé" chaque fois que nécessaire.

En ce qui concerne les jeunes salariés, quoique l'origine de leur argent soit dans le travail professionnel hors de la maison, le milieu familial réinterprèterait la situation de telle sorte que, jusqu'à 18 ans tout au moins, se trouve préservé le statut non-

(1) Le sondage 1966 de l'I.F.O.P sur les 15/20 ans comportait la question suivante : "Sur quel sujet êtes-vous le plus souvent en désaccord avec vos parents". 43 jeunes sur 100 interrogés mettent au premier plan le problème des sorties, des loisirs, du sport ; 8 % celui des fréquentations (beaucoup plus souvent chez les filles jeunes : 12 % chez les 15-16 ans, 11 % chez les 16-17 ans). Sur ce dernier point la moyenne est de 7 % chez les fils et filles d'agriculteurs, 8 % chez les ouvriers, 9 % dans les autres catégories professionnelles.

indépendant du jeune, par la coutume fréquemment respectée qui consiste à remettre l'argent à la mère ; par contre, après 18 ans et pour une partie croissante d'entre eux, les jeunes salariés disposeraient librement de leur salaire.

Néanmoins il y a indéniablement depuis quelques années une augmentation globale de ces sommes. Est-ce l'indice d'une volonté croissante d'assurer une certaine autonomie aux jeunes ? Les réponses diffèrent suivant les catégories sociales. C'est ainsi que, sur le plan de l'argent comme sur le plan des sorties, les parents de lycéens attribuent à ces derniers un statut plus dépendant que celui qui est accordé aux jeunes salariés : ils leur donnent moins souvent une attribution périodique fixe ; quant aux jeunes filles, la situation est moins nette : les jeunes filles salariées reçoivent moins souvent que les garçons une somme fixe, mais chez les jeunes lycéennes la situation est inverse, correspondant vraisemblablement à une reconnaissance des dépenses caractéristiques du statut féminin (vêtements, produits de beauté).

Quant au droit de regard des parents sur l'utilisation de l'argent de poche, il est vraisemblablement en diminution avec l'âge, quoique aucune des enquêtes n'ait apporté d'éléments d'appréciation sur ce point. On peut toutefois rappeler la fréquence des désaccords sur les loisirs réalisés grâce à cet argent (1). Au total, la signification de l'augmentation du pouvoir d'achat des jeunes semble être l'expression d'une modification des attitudes des adultes, non seulement envers les jeunes, mais plutôt envers la façon de vivre, au sens matériel et économique du terme.

Ce pouvoir d'achat croissant reconnu aux jeunes correspondrait, selon certains auteurs, à l'accroissement du sentiment de sécurité, résultant de la prise en charge par l'Etat des risques sociaux ; il semblerait d'autre part lié à une attitude nouvelle envers l'avenir économique, caractérisée par une relative euphorisation au niveau global de la Nation. L'augmentation de l'argent de poche attribué aux jeunes par leurs parents serait donc en liaison avec l'image d'une amélioration économique globale ; et l'amélioration du statut des jeunes serait une résultante de cette attitude, plutôt que la cause de leur liberté financière accrue.

Cette attitude aurait permis aux milieux modestes de réaliser, d'une façon que certains qualifieront de symbolique, une amélioration du statut social de leurs enfants : n'ayant pu leur faire acquérir un statut social valorisé, ils commenceraient par réaliser leur désir d'en acquérir certaines manifestations extérieures (habillement par exemple). Quant aux classes moyennes, et peut-être supérieures, il semble que leur éthique traditionnelle, qui faisait de la jeunesse une époque d'apprentissage de la vie, comportant une privation relative et momentanée de "biens de luxe" ou "frivoles" (que les parents auraient pu matériellement leur fournir, mais considéraient comme ne devant pas faire partie de l'existence des jeunes) est en train de perdre sa force : une des raisons en serait également la prise de conscience de l'évolution économique.

---

(1) L'argent de poche et son utilisation sont pour 11 % de jeunes le sujet le plus fréquent de désaccord avec les parents (Sondage I.F.O.P. 1966)

B) LE STATUT LEGAL DES JEUNES

Le Code Civil, héritier du droit romain et des coutumes, qualifie l'autorité de la famille sur les enfants, parce qu'elle est normalement exercée par le père, de "puissance paternelle". Cette notion, qui a considérablement évolué constitue plutôt, malgré son nom, une véritable fonction sociale. Les droits qu'elle comporte pour le père ne lui sont accordés que pour lui permettre de bien accomplir ses devoirs. La Société lui confie le soin de diriger l'éducation de son enfant et lui accorde l'autorité nécessaire pour assurer l'efficacité de son intervention (1).

De plus en plus, en fait, la puissance paternelle confiée essentiellement au père, chef de famille, est exercée conjointement par le père et la mère, soit qu'ils agissent de concert pour les décisions essentielles, soit que suivant les familles, une certaine répartition des rôles s'établisse entre les deux parents.

Qu'ils agissent ensemble ou séparément, ce sont fondamentalement les parents qui sont juges de l'intérêt de leur enfant. Ce sont eux qui tranchent les débats et les contestations que les enfants peuvent élever à l'égard des intentions ou des décisions familiales. C'est sur les parents que repose la responsabilité des choix, c'est à eux qu'il appartient de définir l'intérêt de l'enfant parce qu'ils ont la charge de le préparer à la vie adulte . Ainsi, leur rôle est-il prépondérant, tant dans les orientations spirituelles qu'ils proposent aux enfants, que dans leur instruction et leur éducation.

De cette autorité sur leurs enfants, découle le pouvoir qui est accordé aux parents de gérer leur patrimoine ; c'est à eux, et principalement au père qu'incombe l'administration de leurs biens. En droit, les parents n'ont pas à consulter les enfants, tant qu'ils sont mineurs, sur la gestion du patrimoine familial. En assurant la subsistance des enfants, les parents ont la jouissance des revenus de ceux-ci.

Jusqu'à sa majorité, le jeune est donc un "incapable", qui n'intervient pas personnellement dans les actes de la vie civile ou commerciale, même dans ceux qui concernent ses propres biens. S'il s'engage sans l'intervention de ses parents pour acheter ou pour vendre, par exemple, la transaction peut être annulée dès lors qu'un désavantage apparaîtrait pour lui, désavantage même minime, que le Code Civil appelle "lésion".

---

(1) - Voir Annexe I " La condition juridique des jeunes ".

Les parents (essentiellement le père) garantissent les tiers victimes des agissements de leurs enfants tant que ceux-ci résident sous le toit familial. Cette garantie est remplacée par celle du maître, dans le cas de l'apprentissage artisanal, ou par celle des employeurs, ou encore le cas échéant, dans des conditions à vrai dire un peu différentes, par celle des instituteurs.

Si le jeune veut se marier avant 21 ans, le consentement d'au moins l'un de ses parents lui est nécessaire et nulle autorité administrative ou judiciaire ne peut y suppléer tant que les parents conservent l'exercice de la puissance paternelle.

Pour acquérir avant 21 ans la pleine capacité, grâce à l'émancipation possible à 18 ans, une décision familiale est également indispensable.

Ce statut essentiellement protecteur de la cellule familiale, par l'affirmation de l'autorité des parents, comporte cependant des éléments qui, à des âges divers, reconnaissent aux jeunes une responsabilité et une participation personnelle.

Ainsi, dès qu'il a conscience de ses actes, le jeune est personnellement responsable vis-à-vis des tiers des dommages qu'il commet par sa faute, ou lorsqu'il a la garde d'une chose, par exemple, bicyclette, vélo-moteur, ski, etc...

Le jeune doit intervenir personnellement pour son mariage et son contrat de mariage, pour son adoption (à partir de 15 ans), pour son engagement dans l'Armée (à partir de 20 ans, il peut s'engager seul), pour son testament (à partir de 16 ans, il peut disposer de la moitié de ses biens). Il peut accomplir aussi des actes destinés à protéger son patrimoine.

Dans quelques cas, il peut agir seul, sauf opposition de ses parents (à 16 ans, se faire ouvrir un carnet de Caisse d'Epargne, adhérer à un syndicat).

A 18 ans, il peut participer aux élections de délégués du personnel de l'entreprise qui l'emploie, ainsi qu'aux assemblées générales des associations de jeunesse auxquelles il appartient.

A partir de 18 ans, les gains de son travail échappent au droit de jouissance légale de ses parents.

S'il les leur remet, ceux-ci ne peuvent pas en disposer à leur guise sans que le jeune sache l'emploi qui en est fait, notamment pour son entretien.

Une loi de 1964 a reconnu aux mineurs de moins de 21 ans la capacité d'agir seuls dans les cas où les usages l'admettent, aussi bien pour le salaire gagné par eux grâce à leur travail que pour l'argent de poche octroyé par la famille. Cette expression d'"usages", vague à dessein, recouvre les actes de la vie courante et les achats personnels, de minime importance. Pour ces actes, la famille laisse une certaine part de liberté et d'initiative, mais sous un contrôle essentiellement variable qui s'exerce dans le cadre de la famille et sous l'autorité des parents.

La protection familiale s'avère parfois défaillante, et cette défaillance crée des devoirs particuliers à la Société vis-à-vis de certains jeunes.

La Société intervient aujourd'hui essentiellement de deux manières :

- d'une part, elle tend dans les familles menacées à rétablir par des conseils et une assistance préventive des conditions de vie familiale plus satisfaisantes. Quand cela n'est pas possible, elle se substitue à la famille pour exercer vis à vis de l'enfant une mission tutélaire.

- d'autre part, par des dispositions générales, elle détermine un ensemble de mesures protectrices de la jeunesse de caractère général et aujourd'hui de plus en plus préventives.

L'intervention de la Société, pour renforcer ou suppléer la famille, s'exerce sous des formes très diverses, correspondant à des situations variées et complexes.

Ainsi, la Tutelle que contrôle dorénavant le Juge des Tutelles, est organisée au profit des enfants qui ne bénéficient pas intégralement de la protection d'une famille complète et unie.

Le Juge (juge conciliateur ou tribunal) intervient en cas de divorce ou de séparation de corps pour régler, selon l'intérêt des enfants, la garde de ceux-ci, ainsi que le droit de visite ou l'obligation alimentaire des parents.

Au Service Social d'Aide à l'Enfance sont confiés les enfants matériellement ou moralement abandonnés.

Sur les familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité des enfants, le Directeur Départemental de la Population exerce une action sociale préventive.

Le juge d'instance peut instituer une tutelle destinée à assurer le bon emploi des diverses prestations sociales allouées aux familles. Dans les cas plus graves, le juge des enfants a le pouvoir d'ordonner les mesures d'assistance éducative.

La juridiction des mineurs intervient en particulier à l'égard de ceux de moins de 18 ans qui ont commis une infraction à la loi pénale, non pour les punir mais pour prendre des mesures appropriées d'éducation qui suppléent souvent à l'insuffisance de leur milieu familial.

Les parents qui sont indignes d'exercer la puissance paternelle, peuvent en être déchus par une décision judiciaire.

Ainsi, dans tous les cas où la Société estime que la famille ne se trouve pas en situation d'exercer son rôle, elle tente de l'aider, sinon elle supplée à ses carences. D'autre part, par des mesures plus générales, la loi tente de protéger la jeunesse contre des agressions dont elle pourrait être victime, même si le milieu familial est satisfaisant.

Cette protection morale et sociale s'exerce jusqu'à des âges qui varient suivant les matières. On notera que, pour leur application, elle ne distingue généralement pas selon que les mineurs sont ou non émancipés.

Dans la législation pénale, on peut à cet égard mentionner la répression des délits contre les moeurs, du proxénétisme et de l'excitation des mineurs à la débauche, de l'exploitation des besoins, faiblesses et passions des mineurs, des outrages aux bonnes moeurs, de l'affichage contraire à la décence. Les seuils de 13, 18 ou 21 ans sont généralement retenus pour d'autres mesures.

Les mineurs de 21 ans hébergés en dehors du domicile familial sont placés sous la protection de l'autorité publique.

La plupart des professions sportives et certaines activités de ce type sont réglementées dans l'intérêt des usagers, la plupart du temps jeunes.

Des textes déterminent les établissements de distractions ou spectacles que les jeunes ne peuvent fréquenter, les films cinématographiques qu'ils ne peuvent voir, les publications qui ne peuvent leur être proposées. Dans ces trois cas, l'âge de 18 ans est retenu (pour les films, celui de 13 ans l'est également). Certaines boissons alcoolisées ne peuvent leur être offertes à divers âges et ils ne peuvent participer à des jeux de hasard ; leur accès aux débits de boissons est réglementé. Des informations ne peuvent être données sur leurs activités artistiques ou littéraires, leurs fugues ou leur suicide, les instances judiciaires qui les concernent, etc... De nombreuses règles concernent leur accès au travail et les conditions de celui-ci selon les dangers de certains emplois.

Dans le domaine civique, enfin, c'est à 21 ans que les jeunes français deviennent électeurs (sauf de très rares exceptions, actuellement sans applications pratiques, pour ceux qui ont de hautes décorations). 23 ans sont nécessaires pour qu'ils puissent être élus députés, conseillers généraux, ou conseillers municipaux.

°

° °

En conclusion : L'âge de la majorité civile et civique reste fixé à 21 ans. Sauf s'il est émancipé par le mariage ou par la décision de ses parents, le jeune dispose de peu de capacité juridique et sa situation n'a été, à cet égard, que faiblement modifiée par les textes. La protection dont il bénéficie mais qu'il interprète souvent comme une limitation de sa capacité et de sa prise de responsabilité s'est considérablement étendue. Cette protection ne tient généralement pas compte de son émancipation. Toutefois, elle diffère dans bien des cas selon l'âge. Assez souvent elle s'arrête à 18 ans, ce qui apparaît ainsi comme une étape intermédiaire dans son statut.

L'image de la jeunesse chez les adultes est souvent définie comme une période de loisirs et encourage la variété et le nombre de ceux-ci. La Société propose une mode des jeunes, des chanteurs "copains", des magazines dont les centres d'intérêt sont définis comme étant exclusivement ceux des jeunes. Les parents, en augmentant leur pouvoir d'achat, permettent aux jeunes de participer à cette vie qui leur est désormais proposée par certains comme spécifique de la jeunesse.

Un grand nombre d'auteurs considèrent qu'il s'agit là d'une fausse "indépendance", aussi éloignée que possible d'une promotion réelle, car pour

eux, les libertés plus grandes des jeunes sont détournées par la société globale vers des conduites et modèles dont l'instabilité risque d'user leurs désirs et dont le particularisme les mettrait en marge de la société adulte : les choix offerts à une liberté croissante sont en effet essentiellement marginaux par rapport à l'existence adulte et par rapport aux choix professionnels. L'évolution des licences statutaires semble aller de pair avec un statut marginal, qui serait la caractéristique commune des jeunes, par-delà les différences sociales.

Certains auteurs interprètent en effet le statut instable et souvent ambigu du jeune comme une position marginale dans la société, et marginale aussi dans la famille, puisqu'on ne lui reconnaît plus la totale irresponsabilité de l'enfant, sans lui accorder encore les prérogatives d'un adulte.

Certaines analyses américaines, dans cette perspective, seraient intéressantes à discuter : les jeunes seraient en quelque sorte un groupe minoritaire, dont la socialisation, la pleine accession à des relations égalitaires, n'est pas encore admise, mais dont le statut va en s'améliorant. Les problèmes des jeunes dériveraient assez largement de cette situation particulière et leur attitude pourrait être comprise comme une réaction à l'ambiguïté de leur statut.

La position marginale, en effet, est génératrice d'anxiété et son amélioration progressive, au lieu de calmer cette anxiété, entraînerait un désir aiguisé de sortir de ce statut minoritaire : les attentes iraient toujours plus vite que les réalités ne changent. Les licences statutaires accordées par les adultes comme des faveurs seraient en conséquence perçues par les jeunes comme des droits ; leurs réactions vives au rappel de leur statut dépendant procéderaient du même état d'esprit.

Enfin, cette position marginale et incertaine amènerait peut-être les jeunes à se montrer parfois hostiles à l'ordre social, mais elle entrainerait à peu près sûrement une imputation de défiance de la part des adultes : en effet ceux-ci, étant incertains de la place à donner aux non-adultes, auraient tendance à les suspecter de ne pas répondre à leurs standards.

De plus, quand le statut non-adulte est prolongé et l'état d'égalité toujours retardé, les réactions à cette position d'aspiration prolongée seraient aussi ambivalentes que la situation elle-même : ennui et frustration devant la durée du statut de dépendance et en même temps attachement à une forme de vie où le loisir prédomine.

Ceci expliquerait, selon ces auteurs, le caractère complexe et l'impression d'inconsistance que donne aux adultes la conduite de ces adolescents prolongés.

Enfin, dans la mesure où les adolescents intériorisent l'image d'un statut jeune qualitativement différent du statut adulte, le passage aux rôles et attitudes adultes pourrait leur apparaître d'une difficulté excessive par suite de leur confiance trop limitée en eux-mêmes.

Les imputations de marginalisme et la croyance durable à leur infériorité qualitative pourraient donc se renforcer elles-mêmes chez les jeunes et aller à l'encontre de la finalité de cette période de maturation progressive : la socialisation des adolescents. (1)

---

(1) - On trouvera dans l'ouvrage collectif "Des millions de jeunes" (paru chez Cujas postérieurement à la rédaction de la bibliographie générale de ce chapitre) des compléments intéressants sur les attitudes psycho-sociologiques des jeunes dans la société moderne. Voir notamment le chapitre qui analyse les caractéristiques de la presse à grand tirage pour les adolescents ("Salut les Copains", par Y.M. CLOITRE), celui qui est consacré à "La jeunesse et l'amour" (C. GARRIGUES), aux "Bandes" (Ph. ROBERT), etc...

QUELQUES EXTRAITS DE DOSSIERS D'ENQUETE SE RAPPORTANT AUX QUESTIONS TRAITEES DANS LE 3ème CHAPITRE.

" Nous ne voulons pas d'adultes qui décident ce qu'on va faire, c'est à nous d'y réfléchir et de choisir. Mais leur rôle dans cette phase est de nous aider à voir ce qui est possible ou ce qui ne l'est pas en nous expliquant pourquoi. Il faut qu'ils aient un certain goût du risque et croient en nos possibilités !

Une fois le choix fait nous leur demandons de nous aider à le réaliser. Certaines autorisations par exemple ne pouvant être obtenues que par eux. Parfois ils ont à nous pousser pour aller au bout de ce qui a été décidé. Nous désirons qu'ils nous aident à prendre des responsabilités et à les tenir et qu'ils nous fassent confiance quitte à ce que parfois, on échoue, à condition que cela n'ait pas de conséquences trop graves.

Nous souhaitons qu'ils vivent l'aventure avec nous, comme l'un de nous, en restant cependant de vrais adultes avec leurs problèmes personnels, professionnels et familiaux. Il ne s'agit pas qu'ils jouent à l'adolescent prolongé ! Ce ne sont pas des professionnels de l'Education que nous souhaitons mais des adultes engagés par ailleurs qui puissent nous consacrer cependant du temps et qui nous prennent au sérieux.

Enfin nous leur demandons de nous aider à réfléchir à la valeur de ce que nous avons réalisé."

Scouts de France - 5ème - Laval (Mayenne)

" Pour un jeune, un adulte est celui qui prend ses responsabilités et se dirige lui-même.

Pour un adulte, un jeune n'est qu'un enfant à qui on ne confie pas de responsabilités et qui est incapable de se diriger lui-même.

La difficulté majeure est de faire admettre par des adultes que le jeune n'est plus un enfant mais va bientôt déboucher dans le monde des adultes. Il doit donc progressivement prendre ses responsabilités et se diriger lui-même."

Communauté des Jeunes de Meulan (Yvelines)

" Crois-tu que les adultes font confiance aux jeunes lorsque ceux-ci prennent des responsabilités ?

En principe non, car (...) des adultes, la génération des jeunes y aidant ainsi que leurs attitudes, éprouvent une certaine méfiance envers les jeunes qui, eux, se sentent lésés.

Malgré leur compétence, leur goût du risque, les jeunes rencontrent une grande réticence pour faire prévaloir leurs idées."

Jeunes de Wickerschwihr (H. R.)

" Les jeunes, dans la mesure où ils réfléchissent, où ils s'organisent, où ils sollicitent, sont craints par les générations précédentes.

- crainte de voir remettre en cause leur action,
- crainte d'être supplantés à certains niveaux,
- crainte de constater que le temps passe en acceptant de faire une place à des plus jeunes.

Ainsi, on arrive à ce paradoxe que beaucoup d'aînés se plaignent de voir que les jeunes actuels n'ont "rien dans la tête" et ne sont pas sérieux, mais refusent systématiquement de leur permettre de se former et de collaborer avec eux, par crainte d'une remise en cause de ce qu'ils font eux-mêmes.

De la même manière, ceux qui s'occupent des jeunes apparaissent à ceux-là comme des trouble-fête, qui perturbent l'ordre ancien."

Maison des Jeunes et de la Culture de la région de Morestel (Isère)

" Nous voudrions attirer l'attention sur une équivoque courante lorsque l'on parle de confier des responsabilités à des jeunes. Dans le milieu Jeunesse, un accord s'établit facilement pour accepter que le "bon" jeune assume des responsabilités. Mais certaines façons de confier des responsabilités à des jeunes ne sont qu'hypocrisie notoire qui consistent à reprendre par derrière le pouvoir effectif attaché aux responsabilités accordées par devant. Une telle attitude est anti-éducative et aboutit à discréditer, dans l'esprit du jeune utilisé comme alibi jusqu'à l'idée même de participation aux affaires. L'attitude de refus et de mépris ensuite pratiquée par beaucoup vis-à-vis de la vie publique peut n'avoir pas d'autre cause que le sentiment d'avoir été bafoué par une apparence de démocratie."

Club U.N.E.S.C.O. - Bois-Colombes (Hts de Seine)

" Les jeunes vivent leur époque et bien souvent sont plus à même de la comprendre que les adultes, aussi doivent-ils tout en reconnaissant l'expérience de leurs aînés leur faire part de leurs idées. Ils voient souvent plus clair que les adultes dans certains problèmes mais sont assez maladroits pour en exprimer la solution ; aussi ne pourrait-il y avoir une collaboration plus étroite entre les aînés et nous ?"

Association Sportive affiliée à l'U.G.S.E.L. féminine - Amiens (Somme)

" Les jeunes de Revin reconnaissent le besoin d'une certaine autorité de la part des parents, mais ce doit être une autorité bienveillante, basée sur un dialogue véritable et sincère. Le jeune doit pouvoir s'exprimer, même si ses opinions sont contraires à celles de ses aînés et les remettent en question. Cette autorité morale doit savoir se manifester dans les moments difficiles que les jeunes rencontrent. L'absence totale d'autorité est aussi négative que son abus.

" L'adulte en général, au cours de la scolarité, de la vie professionnelle et des loisirs, doit s'efforcer de donner des bases solides, les moyens techniques dont on ne peut se passer, mais laisser une entière liberté pour qu'ils s'expriment eux-mêmes.

A partir d'un certain âge (seul critère possible, la maturité acquise, le désir affirmé de vouloir voler de ses propres ailes), les parents doivent favoriser la sortie progressive des jeunes du nid familial. (voyages à l'étranger, camps, etc...).

Le jeune doit être intéressé aux décisions le concernant, ses vacances, son avenir ; les décisions régissant la vie familiale doivent rencontrer son approbation et ses critiques le cas échéant."

Foyer de Jeunes et d'Education populaire de Revin (Ardennes).

" Nos jeunes consultés accusent une nette préférence pour la formule "club de jeunes". Les jeunes aiment être ensemble, selon certaines affinités, non pas seulement pour des activités dirigées, mais pour des entretiens libres : salle de jeux ou de lecture, discothèque, etc... Les jeunes veulent se sentir à leur aise sans avoir l'impression d'être toujours dominés ou surveillés par les responsables adultes.

Les jeunes déclarent vouloir assumer certaines responsabilités, à condition qu'on leur fasse confiance et qu'on ne les considère pas seulement comme des mineurs qu'il faut diriger ou mener.

...

Dans un monde conditionné et "super-organisé", les jeunes désirent bien humblement avoir la possibilité de s'exprimer et d'affirmer leur personnalité."

Association de la Jeunesse Protestante de Sarrebourg et environs.

" Dans ces "clubs", tout irait pour le mieux si la discipline était faite par les jeunes eux-mêmes. Les jeunes n'aiment pas qu'on leur impose des principes de vie auxquels ils ne comprennent rien et dont ils ne sentent pas l'utilité. Ils aiment aussi avoir une part des responsabilités car cela prouve qu'on leur fait confiance ; mais aussi cela les prépare à leurs rôles de demain.

Les jeunes aiment aussi que cette confiance se matérialise en leur laissant une possibilité de défendre leur cause au sujet des transformations à apporter à leur ville et à leur commune.

...

Parfois c'est l'échec, mais justement ces échecs leur en apprennent plus qu'une réussite car ils veulent alors les réparer et ils découvrent ainsi quelles ont été leurs erreurs."

Ecole Militaire Préparatoire - 1ère C 2 - Autun (S. et L.)

" Nous voulons simplement citer les idées-clefs d'où se dégage l'essentiel de la pensée de notre groupe :

1 - L'aide matérielle de l'état sous forme de subventions, doit rester plus un encouragement qu'une motivation à la création.

2 - Le jeune désire une auto-formation, une auto-éducation, une auto-gestion, dans un cadre psycho-affectif chaleureux.

3 - Le jeune désire être guidé, encadré, malgré tout.

4 - Le jeune a un besoin intense de responsabilités.

5 - L'immense importance des relations entre Adultes et Jeunes.

Ce dernier paragraphe nous semble encore de loin le plus essentiel de tous, à tel point que l'on pourrait se demander si un des rôles le plus important et le plus difficile du Ministère de la Jeunesse ne serait pas celui d'"APPRIVOISER" (dans le sens de Saint-Exupéry), les Adultes aux Jeunes."

Membres fondateurs d'un Village international de Jeunes - Paris

" Les jeunes ont tous leur mot à dire dans la vie de la nation à partir du moment où, au sommet de la hiérarchie administrative, on élabore une politique à long terme qui intéresse par conséquent et de très près cette population encore non active, mais en passe de le devenir."

Foyer de Ste Marie-aux-Chênes (Moselle)

" Le succès extraordinaire que rencontrent à l'heure actuelle les stages de monitorat pour les colonies de vacances est un bon exemple : les jeunes s'y sentent véritablement responsables. On attend d'eux une réponse d'adulte ; il est très rare qu'ils ne la donnent pas."

Guides de France-Feu "Hatikwa" de Draveil

" Il faut noter qu'au cours de la semaine notre village est vide de jeunes. Les pensionnaires (trois douzaines) aiment se retrouver le samedi et le dimanche, entre eux et avec leurs camarades ouvriers. Ils aiment les réunions-confrontations avec les adultes, à la condition que ceux-ci répondent à leur confiance par beaucoup de sincérité. Ils ne se trouvent pas révolutionnaires et demandent de l'aide, sans fausse honte."

Amicale laïque de Conflandey (H. Saône)

" La fréquentation du Bar des Sports, en centre ville, n'entraîne pas forcément la fréquentation des cafés et la consommation de boissons alcoolisées. Elle symbolise plutôt un lieu où l'on va car on sait qu'on y retrouvera les camarades, afin de se regrouper pour des discussions même futiles."

Club de jeunes de Moret-sur-Loing (S. & M.)

" Actuellement, le groupe bénéficie d'un baraquement construit par les Parents d'Elèves, de la salle de classe (moyen de fortune) et d'une petite chambre. Cela paraît leur suffire, l'idée d'une Maison de Jeunes dans la commune, ne leur paraissant acceptable que s'ils étaient sûrs d'y trouver une ambiance agréable. Il y a donc ce problème "sentimental" qui joue dans la formation et la vie d'un groupe de jeunes : on est compagnons d'école, de village - on connaît bien son ancien maître, on éprouve du plaisir à se retrouver, à discuter, à revenir au foyer scolaire."

Club des Jeunes de l'Amicale de Grand-Pont (Vienne)

" La grande importance des loisirs en bandes : les jeunes les recherchent. Pourquoi ? Est-ce par réflexe de regroupement, par instinct de sécurité (car on sait que chez tout enfant ce besoin de sécurité est aussi important que celui d'affection).

Il faut donc tenir compte de ce besoin de groupe, de bande. Il favorise d'ailleurs le sens communautaire et permet l'échange, l'extériorisation. Mais ne faut-il pas aussi essayer de développer la possibilité de loisirs individuels permettant la réflexion personnelle, la réalisation individuelle ?"

Communauté Routiers Kennedy - Besançon (Doubs)

" Le gros problème des jeunes à la campagne est leur manque d'intérêt pour tout ce qui est extérieur. Ils ne se passionnent pour rien et n'éprouvent le besoin de rien faire. Ils critiquent mais attendent que les autres fassent tout sans vouloir y participer. Ils ont besoin d'animateurs spécialisés qui les intéressent au sport et loisirs culturels. Ils ont besoin de contacts avec des jeunes des autres pays mais se décident très difficilement à quitter le village. La plupart des parents n'ayant pas fait d'études sont dépassés par leurs enfants qui vont au cours complémentaire et abdiquent leurs responsabilités. Les jeunes sont livrés à eux-mêmes et font uniquement ce qui leur plaît."

Foyer Rural de Ressons - (Oise)

" Notre pavillon se compose exclusivement de jeunes apprentis de 14 à 16 ans, mais nous avons vu les autres passer des heures à réfléchir sur le Dossier et on s'est dit qu'on avait aussi quelque chose à dire, alors, on y a passé des heures et des heures, et on va vous dire l'essentiel de ce qu'on pense.

" On s'est très longtemps arrêtés sur la question de la bande, parce qu'on est encore très jeune, on démarre au boulot, on se sent seul, et en dehors de Copainville, quand on sort, on a besoin de sentir qu'on est toute une bande.

Pour nous, il n'y a pas de loisirs si ça ne se fait pas en bande. Elle nous empêche même de faire les fous, on se sent mieux vu en ville, on s'amuse beaucoup mieux, et on en a besoin le soir après le travail... ON VIT.

Vous comprenez quand on rentre pour la première fois, et longtemps après, on est très renfermé, alors on a besoin de copains pour sortir, çà nous désennuie, on risque de faire des bêtises, mais on n'est quand même pas des voyous.

Au contraire, çà peut nous arrêter quand on risquerait d'être entraîné à faire des tours. Un gros avantage aussi, c'est que à plusieurs on fait des choses qu'on ne ferait pas tout seul. On se sent plus fort, on est plusieurs, ça nous permet de mieux nous connaître les uns les autres."

15 Jeunes Travailleurs de Copainville -
Troyes (Aube)

" La bande c'est vital pour un apprenti. Le fait des bandes ne correspond pas à un état de crise de la jeunesse, mais à un profond besoin d'amitié, de confiance, de solidarité pour vivre, pour affronter les obstacles, les difficultés de la vie quotidienne. La bande est la cellule de base la plus à sa mesure, la plus capable de le comprendre, de capter ses énergie, de l'immerger dans la vie non pas en spectateur craintif, mais en participant libre et responsable. C'est là qu'ensemble ils font déjà l'apprentissage de la vie sociale. Il y a des exigences, on ne fait pas ce que l'on veut. Il faut tenir compte de tous. Dans la bande, on discute entre copains de beaucoup de choses qu'il n'est pas possible de dire à la maison.

Il y a plusieurs formes de bandes qui se déterminent soit par leurs activités, soit par le lieu de leur rencontre : bandes de quartier, collèges, mixtes ; bandes à Bébert, des sept, du coin...

A la tête de chaque bande on retrouve un ou plusieurs meneurs. Il s'est imposé ou il a gagné l'estime de tous par sa personnalité, son autorité, son style de vie...

Aussi la manière de penser, de faire, des gars de la bande est-elle grosso-modo la manière de penser et d'agir de son meneur. Il est des bandes où le role du chef est moins sensible, moins en vue.

Chaque bande a une activité différente, mais c'est toujours une activité qui les passionne "un centre d'intérêt".

Ces centres d'intérêts changent et ceci à une cadence parfois déconcertante, mais nous retrouvons bien là leur caractère, leur tempérament, leur psychologie.

Dans ces bandes ils vivent cependant de bonnes choses, l'amitié, la liberté, les initiatives, la solidarité, l'entraide, la loyauté, ils veulent s'affirmer, ils développent leurs dons, l'attention aux autres...

" Certes il y a aussi des limites celle de l'emploi, de la force pour arriver à leurs fins, celle de prendre les filles pour des "jouets"...

Le 14-17 ans arrive dans la bande avec tout ce qui fait sa vie ; son tempérament, ses dons, ses joies, ses aspirations, des difficultés de famille, d'école, de travail et sentimentales, influençant plus ou moins la bande qui en définitive est porteuse des valeurs, des difficultés, des aspirations des gars qui la composent. Nous devons en tenir compte."

Jeunes Travailleurs - J.O.C. - Paris

" Le passage de la vie scolaire à la vie professionnelle nécessite surtout une "conversion des adultes" trop habitués à traiter les jeunes en quantité négligeable, les apprentis en débutants incapables tout-juste-bon-à-faire-les-corvées (ou à leur acheter leurs cigarettes).

Il y aurait toute une pédagogie familiale à créer pour que les parents ne se coupent pas de leurs enfants (problèmes des confidences intimes, de la préparation à la vie professionnelle familiale, sexuelle, etc...); cette pédagogie serait à base d'humidité personnelle car l'autorité paternelle a tout à gagner en ne devenant pas autocratique. Bien des parents, quand ils veulent bien "suivre" leurs adolescents et les aider, font de leurs conseils des ordres, oublient qu'ils ont été jeunes, omettent de confier leurs propres faiblesses et traitent leurs enfants comme des "sujets" en ne respectant pas leur personnalité.

Il semble qu'il y ait à la fois une carence de l'autorité vraie et parallèlement un abus d'autoritarisme dont fatalement les jeunes veulent se libérer. L'autorité vraie est faite de respect, d'amour et d'une certaine admiration.

Nous ne croyons pas, pour l'avoir expérimenté, qu'il y ait cassure entre les générations pour peu que les adultes restent "jeunes" en esprit et proches des Jeunes et de leurs problèmes personnels, dans la simplicité et l'amitié virile. Les jeunes sont capables de beaucoup de générosité encore faut-il la provoquer pour une cause valable, la cultiver et l'encourager.

Enfin, entre eux, les jeunes sont des "copains", sans frontière de race, de classe, d'idées, de nation, à moins que les adultes n'aient faussé à la base cette spontanéité en leur inculquant des idées toutes faites et souvent rétrogrades. Ceci n'exclut nullement un patriotisme de bon aloi, tout comme l'indépendance familiale qui s'affiche souvent n'exclut pas l'amour filial et l'esprit de famille."

Foyer Francis Lagardère - Nogent s/Marne
(Val de Marne)

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

CONCERNANT LES 2° ET 3° CHAPITRES

N.B. - Nous n'avons pas fait figurer en règle générale les ouvrages qu'on peut considérer comme des textes de base et anciens. La bibliographie ci-dessous concerne plus spécialement des ouvrages spécifiques et récents.

OUVRAGES FRANCAIS CONSULTES

1 - AMADO Georges - Les enfants difficiles - P.U.F. - PARIS, 1955.

2 - ANTOINE J. - 6.317.000 jeunes français de 15 à 24 ans - Ronéo, S.O.F.R.E.S. - Paris, 1965.

3 - ANZIEU Didier - Le psychodrame analytique chez l'enfant - P.U.F. - Paris, 1956.

4 - ARIES Philippe - L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime - PLON - Paris, 1960.

5 - ARON Raymond - La théorie du développement et l'interprétation historique de l'époque contemporaine - in - Le développement social, symposium dirigé par Raymond ARON, BERT et F. HOSELITZ - Mouton, Paris, la Haye, 1965.

6 - ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE (A.F.A.P.) - Etude épargne - crédit - S.L. - Septembre 1965.

7 - ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE ET L'INTERVENTION PSYCHO-SOCIOLOGIQUE (A.R.I.P.) - Pédagogie et psychologie des groupes - Editions de l'Epi - Paris, 1965.

8 - BESSON Antonin - Seuils d'âge et législation pénale - Publications du Centre d'Etudes de défense sociale de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris - Editions Cujas - Paris, 1961.

9 - BIBLIOTHEQUE DE PROSPECTIVE - Les conflits de générations - P.U.F. - Paris, 1963.

10 - BLOCH et NIEDERHOFFER A. - Les bandes d'adolescents - Payot - Paris, 1963.

11 - BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, ELIARD Michel - Les étudiants et leurs études - Mouton - Paris, la Haye, 1964.

12 - BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude - Les Héritiers - Les étudiants et la culture - Editions de Minuit - Paris, 1964.

13 - BOURDIEU Pierre, SAINT MARTIN M. de - Rapport pédagogique et communication - Mouton - Paris, La Haye, 1965.

14 - CHASSEGUET - SMIRGEL Jean - Recherches psychanalytiques nouvelles sur la sexualité féminine - Payot - Paris, 1964.

15 - CHAZAL Jean - L'enfance délinquante - P.U.F. - "Que sais-je?".

16 - CHOMBART DE LAUWE Marie-Josée - La femme dans la société - C.N.R.S. - Paris, 1963.

17 - COPPERMANN E. - La génération des blousons noirs - Maspéro - Paris, 1962.

18 - CORDELIER Suzanne - Les adolescents face à leur avenir - Editions Sociales françaises - Paris, 1957.

19 - DARRAS - Le partage des bénéfices - Editions de Minuit - Paris, 1966.

20 - DEBESSE Maurice - L'adolescence et la crise d'originalité juvénile - P.U.F. - Paris, 1948.

21 - DUQUESNE Jacques - Les 16-24 ans - Editions du Centurion - Paris, 1963.

22 - DUQUESNE Jacques - Vivre à Sarcelles - Editions Cujas - Paris, 1966.

23 - FAU Dr René - Les groupes d'enfants et d'adolescents - P.U.F. - Paris, 1953.

24 - GAL Roger - Où en est la pédagogie ? - BUCHET - CHASTEL - Paris, 1961.

25 - GAUDEZ Pierre - Les étudiants - Julliard - Paris, 1961.

26 - HAICAULT Monique - ROUSSELET Dr Jean - Etude d'une promotion d'apprentis scolarisés de la métallurgie - Ministère du Travail - Paris, 1965.

27 - IDIART Pierre - Les jeunes travailleurs de 15 à 25 ans dans la France d'aujourd'hui - Editions ouvrières - Paris, 1964.

28 - IDIART Pierre - GOLDSTEIN R. - L'avenir professionnel des jeunes du milieu populaire - Editions ouvrières - Paris, 1965.

29 - JACQUART P. - Sociologie de l'éducation - Payot - Paris, 1962.

30 - JADOULLE Andréa - La psychologie scolaire - P.U.F. - Paris, 1965.

31 - JOUBREL Henri - Les jeunes en groupes et en bandes -

32 - JOUSSELLIN Jean - Jeunesse, fait social méconnu - P.U.F. - Paris, 1959.

33 - LAPASSADE Georges - L'entrée dans la vie - Editions de Minuit - Paris, 1963.

34 - LE GUILLANT Dr Louis - Jeunes "difficiles" ou temps difficiles - Editions du Scarabée - Paris, 1961.

35 - LEMAY Michel - Les groupes de jeunes inadaptés - P.U.F. - Paris, 1961.

36 - MALE Pierre - Psychothérapie de l'adolescent - P.U.F. - Paris, 1964.

37 - MANNONI Maud - Le premier rendez-vous avec le psychanalyste - Gonthier - Paris, 1965.

38 - MARNY Jacques - Les adolescents d'aujourd'hui - Editions du Centurion - Paris, 1965.

39 - MAUPEOU-LEPLATRE Nicole de - Le cheminement professionnel des jeunes ouvriers - I.S.S.T. - Paris, 1963.

40 - MERLAUD, JOUSSELIN - Jeunesse d'aujourd'hui -

41 - NAVILLE Pierre - Théorie de l'orientation professionnelle - Gallimard - Paris, 1945.

42 - NAVILLE Pierre, FRIEDMANN Georges - Traité de sociologie du travail - A. Colin - Paris, 1961-62.

43 - NIELD M. - La crise de la jeunesse - Courrier du livre - Paris, 1965.

44 - ORIGLIA D., OUILLON H. - L'adolescent - Editions sociales françaises - Paris, 1965.

45 - OSTERRIETH Paul A. - Faire des adultes - Dessart - Bruxelles, 1964.

46 - PARROT Philippe, GUENEAU Monique - Les gangs d'adolescents - P.U.F. - Paris, 1959.

47 - POROT Maurice - Les adolescents parmi nous - Flammarion - Paris, 1964.

48 - QUEYSANNE Bruno - Les étudiants et leurs études - Ronéo - Centre de Sociologie européenne - Paris, 1966.

49 - REYMOND-RIVIER Berthe - Le développement social de l'enfant et de l'adolescent - Dessart - Bruxelles.

50 - ROCHEBLAVE-SPENLE Anne-Marie - La notion de rôle en psychologie sociale - P.U.F. - Paris, 1962.

51 - ROCHEBLAVE-SPENLE Anne-Marie - Rôles masculins et féminins - P.U.F. - Paris, 1964.

52 - ROUART Julien - Psychopathologie de la puberté et de l'adolescence - P.U.F. - Paris, 1954.

53 - ROUSSELET Dr Jean - L'adolescent en apprentissage - P.U.F. - Paris, 1961.

54 - SAURAT P. - Pourquoi tant de colère ? - Laffont - Paris, 1966.

55 - SAUVY Alfred - La montée des jeunes - Calmann-Lévy - Paris, 1958.

56 - SCHIELE, MONTJARDET, LECOMTE - Mentalités des apprentis scolarisés - Editions ouvrières - Paris, 1964.

57 - TEINDAS Georges, THIREAU Yann - La jeunesse dans la famille et la société modernes - Editions Sociales françaises - Paris, 1961.

58 - TOURAINE Alain - Les ouvriers d'origine agricole - Editions du Seuil - Paris, 1961.

59 - TOURAINE Alain - La conscience ouvrière - Editions du Seuil - Paris, 1966.

60 - WALLON Henri - L'évolution psychologique - A. Colin - Paris, 1941.

61 - ZAZZO Bianka - Psychologie différentielle de l'adolescence - P.U.F. - Paris, 1966.

62 - ZULLIGER Hans - Les enfants difficiles - L'Arche - Paris, 1950.

OUVRAGES ETRANGERS CONSULTES

63 - COLEMAN James S. - The adolescent society - The free press of Glencoe - New-York, 1961.

64 - DUVAL Roch - Adolescence d'aujourd'hui - Presses universitaires de l'Université de Laval - Québec, 1964.

65 - ERICKSON Erik H. - Enfance et société - Traduction française Delachaux et Niestlé - 1959.

66 - ERICKSON Erik H. Youth, change and challenge - Ouvrage collectif - New-York, 1963.

67 - GESELL Arnold - L'adolescent de 10 à 16 ans - Traduction française - P.U.F. - Paris, 1959.

68 - GIROD Roger - Milieu social et orientation de la carrière des adolescents - Université de Genève, 1963.

69 - GIROD Roger - L'école et la promotion sociale des jeunes gens d'origine ouvrière - Etudes pédagogiques - Lausanne, 1964.

70 - HANDBOOK OF MODERN SOCIOLOGY - Rand Mac Nally and Co - Chicago, 1964.

71 - LEVY André - Textes fondamentaux anglais et américains de psychologie sociale - Dunod - Paris, 1965.

72 - MEAD Margaret - From the south seas, studies of adolescence and sex in primitive societies - W. Morrow - New-York, 1949.

73 - MEAD Margaret - The young adult - in - values and ideals of american youth - Columbia University Press - New-York, 1961.

74 - PIAGET Jean - La formation du symbole chez l'enfant - Delachaux et Niestlé, 1945 - Neuchatel, Paris, 1945.

75 - PIAGET Jean - La psychologie de l'intelligence - A. Colin - Paris, 1949.

76 - PIAGET Jean - Le développement de la notion de temps chez l'enfant - P.U.F. - Paris, 1956

77 - PIAGET Jean , INHERDER Barbel - La représentation de l'espace chez l'enfant - P.U.F. - Paris, 1948.

78 - PIAGET Jean - Six études de psychologie - Editions Gonthier - Paris, 1964.

79 - PIAGET Jean, INHERDER Barbel - De la logique de l'enfant à la logique de l'a scent - P.U.F. - Paris, 1955.

REVUES DE LANGUE FRANCAISE CONSULTEES

1 - ACTION FAMILIALE

2 - ACTUALITES SOCIALES

3 - ANNEE SOCIOLOGIQUE - P.U.F. -

4 - ARGUMENTS - Editions de Minuit -

5 - AVENIR - B.U.S. -

6 - BULLETIN DU CENTRE D'ETUDES ET RECHERCHES PSYCHOTECHNIQUES - C.E.R.P.

7 - BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DE LA FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE

8 - BULLETIN DE L'INSTITUT NATIONAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (B.I.N.O.P.)

9 - BULLETIN DE PSYCHOLOGIE

10 - CAHIERS DE L'ENFANCE

11 - CAHIERS DE L'ENFANCE INADAPTEE

12 - CAHIERS D'EDUCATEURS

13 - CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLOGIE - P.U.F. -

14 - CAHIERS PEDAGOGIQUES

15 - COMMUNICATIONS (Centre d'études des communications de masse) - Editions du Seuil -

16 - COURRIER DE LA RECHERCHE PEDAGOGIQUE - S.E.V.P.E.N. -

17 - CHRISTIANISME SOCIAL

18 - CHRONIQUE SOCIALE

19 - ECOLE DES PARENTS

20 - ECONOMIE ET HUMANISME

21 - EDUCATION ET DEVELOPPEMENT

22 - EDUCATION NATIONALE

23 - EDUCATION ET TECHNIQUE

24 - ENFANCE

25 - ESPRIT

26 - ETUDES

27 - ETUDES ET DOCUMENTS DU C.R.E.S.

28 - ETUDES SOCIALES

29 - EVOLUTION PSYCHIATRIQUE
30 - GROUPE FAMILIAL
31 - HYGIENE MENTALE
32 - HOMME ET LES GROUPES SOCIAUX
33 - INFORMATION PSYCHIATRIQUE
34 - INFORMATIONS SOCIALES
35 - JOURNAL DE PSYCHOLOGIE
36 - LIAISONS (A.N.E.J.I.)
37 - MAISONS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS
38 - PERSPECTIVES SOCIALISTES
39 - POPULATION (I.N.E.D.)
40 - PRESSE MEDICALE
41 - PREUVES
42 - PROSPECTIVE
43 - PSYCHANALYSE D'AUJOURD'HUI
44 - PSYCHIATRIE DE L'ENFANT
45 - PSYCHOLOGIE FRANCAISE (Société française de psychologie)
46 - READAPTATION
47 - REALITES FAMILIALES
48 - RECHERCHE SOCIALE
49 - RECHERCHES UNIVERSITAIRES (M.N.E.F.)
50 - REEDUCATION
51 - REVUE FRANCAISE DE SOCIOLOGIE
52 - REVUE FRANCAISE DE PSYCHANALYSE
53 - REVUE D'HYGIENE ET DE MEDECINE SOCIALE
54 - REVUE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION DES ADULTES ET DE LA JEUNESSE
55 - REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
56 - REVUE DE NEURO-PSYCHIATRIE INFANTILE
57 - REVUE PENITENTIAIRE ET DE DROIT PENAL
58 - REVUE PHILOSOPHIQUE
59 - REVUE DU PRATICIEN
60 - SAUVEGARDE DE L'ENFANCE
61 - SEMAINE DES HOPITAUX DE PARIS
62 - SOCIOLOGIE DU TRAVAIL

63 - SONDAGES (I.F.O.P.)

64 - TEMPS MODERNES

65 - TENDANCES

66 - TRANSMONDIA

67 - U.N.E.F. INFORMATIONS

68 - VERS L'EDUCATION NOUVELLE

REVUES ETRANGERES CONSULTEES

69 - ANNALS OF AMERICAN ACADEMY OF POLITICAL AND SOCIAL SCIENCE

70 - BRITSH JOURNAL OF SOCIOLOGY

71 - CHILD DEVELOPMENT

72 - DISSENT

73 - JOURNAL OF EDUCATIONAL RESEARCH

RAPPORTS DE CONGRES ET COLLOQUES

74 - CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE (U.N.E.S.C.O. - Août 1964 - Rapport final)

75 - JOURNEES D'ETUDES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTES D'ENFANTS (Clermond-Ferrand) - 1964 -

76 - RAPPORT DU COLLOQUE PEDAGOGIQUE DE ROYAUMONT (Mars 1965)

77 - RAPPORTS PREPARATOIRES AU COLLOQUE DE LA SOCIETE FRANCAISE DE SOCIOLOGIE SUR LES TRANSFORMATIONS SOCIALES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE (Août 1965 - paru dans la collection Futuribles - 1966)

78 - LOISIRS ET DELINQUANCE JUVENILES - COLLOQUE DU CENTRE D'ETUDES DE LA DELINQUANCE JUVENILE (Bruxelles - Octobre 1965)

79 - RAPPORTS GENERAUX DE LA IIIe CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'UNION MONDIALE DES ORGANISMES POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE - (Evian, Juin 1966)

80 - RAPPORTS PREPARATOIRES DU 6e CONGRES INTERNATIONAL DE PSYCHIATRIE INFANTILE : L'ABORD PSYCHIATRIQUE DE L'ADOLESCENCE (Edimbourg - Juillet 1966)

81 - CONGRES INTERNATIONAL DE SOCIOLOGIE (Evian - Septembre 1966)

82 - COLLOQUES DE MARLY (Ministère de la Jeunesse) - Octobre - Décembre 1966 -

4ème Chapitre

LES FORMATIONS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

LA PRISE DE CONSCIENCE DE L'INADAPTATION DES MÉTHODES TRADITIONNELLES À L'ÉVOLUTION DES JEUNES ET À L'OBLIGATION DE LES FORMER POUR UNE CIVILISATION DE CHANGEMENTS SE FAIT DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTE, MÊME À L'INTÉRIEUR DU CADRE DE L'ÉCOLE.

L'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES EST EN EFFET INSÉPARABLE DE CELLE DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME SOCIAL; ELLES SUBISSENT, AVEC PLUS OU MOINS DE RETARD, LES CHANGEMENTS TECHNIQUES OU ÉCONOMIQUES QUI AFFECTENT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ.

A UNE ÉPOQUE OÙ CEUX-CI SONT PARTICULIÈREMENT RAPIDES, LE SYSTÈME ÉDUCATIF ÉVOLUE-T-IL À UN RYTHME SUFFISANT? EST-IL PRÉPARÉ À RÉPONDRE AUX EXIGENCES NOUVELLES D'UN ENSEIGNEMENT DE MASSE, À LA PRESSION D'UN MONDE EXTRA-SCOLAIRE QUI MARQUE TRÈS FORTEMENT LA PERSONNALITÉ JUVÉNILE, AUX BESOINS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS D'UNE ÉCONOMIE EN PLEINE MUTATION ?



I - LES BESOINS D'UN ENSEIGNEMENT DE MASSE

"L'explosion scolaire" (1) actuelle résulte au premier chef d'un phénomène démographique, mais l'accroissement du taux de scolarisation en est une autre cause fort importante.

En 1900, pour une moyenne de 800.000 naissances nouvelles, il y avait 6 millions d'élèves dans les écoles de tous ordres. En 1936, la natalité s'était abaissée à 630.000 naissances par an et pourtant le nombre d'élèves était passé à 6.300.000. En 1970, il atteindra plus de 11 millions, c'est-à-dire, à natalité sensiblement égale, près du double du chiffre de 1900.

En fait, entre les deux guerres, de 1919 à 1939, la baisse de la natalité avait masqué l'expansion scolaire ; au contraire, après 1950, la reprise de la natalité s'est ajoutée à cette expansion.

En 1970, plus de 75 % des jeunes feront des études post-primaires, au lieu de 2 sur 100 au début du siècle.

Aussi n'est-il pas exagéré de qualifier d'"explosion" une telle expansion. Elle entraîne, à côté des processus de formation et de sélection des élites intellectuelles, la nécessité d'un enseignement de masse. Des impératifs d'origine économique (besoin de techniciens) et d'origine sociale (désir de promotion) ont contribué à compliquer encore la transformation des caractères traditionnels de l'enseignement, transformation qui se répercute sur tous les aspects de ce dernier : structures, contenu et des méthodes.

Il serait injuste de ne pas souligner tout d'abord l'effort remarquable réalisé depuis quelques années pour accueillir la masse croissante des élèves.

C'est ainsi que de 1959 à 1965 inclus :

- 51.000 classes ont été construites dans l'enseignement primaire,
- 19.300 dans l'enseignement du second degré,
- 10.400 dans l'enseignement technique.

---

(1) Louis CROS : "L'Explosion Scolaire" - SEVPEN - 1961 -

Pour le seul enseignement supérieur, le patrimoine immobilier des universités qui représentait 950.000 m2 au 31 décembre 1961 s'est accru de 1.600.000 m2 de surfaces couvertes dans les 5 années suivantes (1).

Mais résoudre les problèmes d'accueil n'est qu'une première réponse au problème de la masse ; encore faut-il adapter le recrutement et les pédagogies à la diversité des objectifs et des personnalités. On est en effet sensible - après l'avoir attribuée à une détérioration intellectuelle et morale des jeunes - à l'importance du déchet que nous vaut notre système scolaire : selon le niveau (du primaire au supérieur), 25 à 80 % des élèves ne termineraient pas les études entreprises ou ne les termineraient pas sans redoublements. On a calculé qu'en France, environ 900.000 années scolaires étaient perdues chaque année à cause des redoublements, c'est-à-dire que le système scolaire doit assurer 23 % d'"années - élèves" de plus que le minimum nécessaire prévu dans les programmes.

L'accroissement de ce "déchet" scolaire est manifestement en corrélation avec l'accession des jeunes de milieux populaires à l'enseignement secondaire : dans le cadre de l'Education Nationale (et pas seulement en dehors d'elle), de plus en plus de responsables dénoncent le maintien des méthodes pédagogiques adaptées aux enfants de milieux socio-culturels supérieurs, alors qu'ils ne sont plus les seuls à devoir profiter de cet enseignement.

A) L'INEGALITE SOCIALE DES CHANCES DE REUSSITE SCOLAIRE

Il existe un lien statistique entre la réussite scolaire et l'origine sociale, d'une façon plus marquée à partir des études secondaires, mais déjà très nette dans l'enseignement primaire : les enfants issus des catégories sociales "supérieures" ont plus de chances que les autres d'apprendre vite à lire (quelle que soit la méthode d'apprentissage de la lecture utilisée par le maître), de passer sans redoublement les divers niveaux des classes primaires, d'entrer dans l'enseignement secondaire et d'accéder à l'enseignement général "long" permettant d'entreprendre des études supérieures.

Il est évident en effet que la famille et le milieu fournissent, avant et en dehors de l'école, tout un ensemble de moyens intellectuels (acuité de l'observation - langage - raisonnement) et culturels (valeurs - connaissances - intérêts) différenciés suivant les catégories socio-économiques, et qui interfèrent d'autant plus fortement dans la réussite scolaire des enfants que les dispositions naturelles de ceux-ci sont faibles et que l'enseignement est de plus haut niveau (2).

(1) Revue "L'Education Nationale" - 1966 - n° 804 -
(2) BOURDIEU et PASSERON -"Les Héritiers"- 1964

Bien entendu, se pose également le problème de l'aide financière en vue de compenser les sacrifices que la scolarité de leurs enfants peut entraîner pour certaines familles. D'après les enquêtes de l'I.N.E.D. le handicap financier se manifeste plus particulièrement à partir de 14-15 ans, car le coût de l'éducation va croissant et la prolongation des études peut se traduire alors en manque à gagner, vivement ressenti dans les classes économiquement les moins favorisées.(1)

Les conséquences des pré-déterminations sociales deviennent encore plus apparentes si l'on examine la ventilation des étudiants suivant la nature des formations suivies. C'est ainsi qu'à la Faculté de Droit, sur 1.000 étudiants, on ne trouve que 52 enfants d'agriculteurs et 42 d'ouvriers contre 270 pour la catégorie "professions libérales et cadres supérieurs". A la Faculté des Sciences le recrutement est plus démocratique : 101 pour les ouvriers contre 232 aux professions libérales et cadres supérieurs. Par contre, les études de pharmacie paraissent être une chasse gardée des classes supérieures: cadres moyens et supérieurs, patrons, professions libérales représentent 81 % des étudiants.

Ce phénomène de l'influence sociale dans le choix des voies scolaires ne date évidemment pas d'une période récente ; on peut même considérer qu'il tend à s'atténuer : il n'y avait en 1939 dans les Facultés que 16 étudiants sur 1.000 qui étaient fils d'ouvriers : 25 ans plus tard, la proportion a plus que quadruplé.

Un fort mouvement d'idées s'est développé pour favoriser cette ouverture des formations "nobles" aux jeunes issus des catégories socialement les moins favorisées, et on s'est attaché à multiplier les procédés permettant de restreindre, voire de supprimer, l'influence des conditions socio-économiques dans le choix de certaines voies scolaires et universitaires.

Ces procédés sont évidemment différents, s'attachant soit aux conditions matérielles (bourses aux élèves défavorisés), soit aux structures (dissémination plus grande des enseignements de haut niveau), soit aux méthodes (recherche systématique des aptitudes dans une population scolaire hétérogène).

---

(1) Le sondage I.F.O.P. sur les 15-20 ans, réalisé pour le Ministère de la Jeunesse en novembre-décembre 1966, a fait apparaître que parmi les jeunes qui n'ont pas poursuivi leurs études, un tiers s'est arrêté "par besoin financier" - Le problème des bourses devrait être revu en conséquence. On doit d'ailleurs tenir compte, pour la forme de cette aide, de problèmes psychologiques délicats qui se manifestent avec force lorsqu'on aborde l'Enseignement Supérieur. Un besoin d'autonomie financière se manifeste alors chez beaucoup de jeunes ; c'est lui qui amène à la notion du pré-salaire.

Mais la volonté d'"égalisation des chances" a parfois été poussée jusqu'à réclamer par exemple un "tronc commun" qui, prolongeant les caractéristiques de l'école primaire, imposerait jusqu'à la fin du Premier Cycle des études secondaires un programme unique de formation pour tous les enfants, sans distinction d'origine ni de réussite.

Différents auteurs se sont élevés contre cette conception qui aboutit, à l'extrême, à considérer que la mission de l'enseignement se limite désormais à faciliter le "cursus" scolaire et universitaire aux jeunes socialement défavorisés, notamment en ralentissant la marche générale des acquisitions au début des études secondaires jusqu'à ce que soient comblés les retards culturels nés des différences d'origine, ou en ouvrant largement à tous, sans souci de véritable sélection, des formations de haut niveau.

Les caractéristiques de la civilisation moderne ont en effet fortement élevé les exigences en matière de haute culture et de savoir approfondi ; or, "les accomplissements les plus recherchés dans le domaine de la création comme dans celui du pouvoir supposent d'avoir bénéficié assez tôt des formations les plus abstraites" (1). Dans le même esprit, on a pu souhaiter le renforcement de la sélection des enseignements supérieurs, lesquels ne peuvent s'adresser qu'à un petit nombre de candidats doués ; on est allé à ce sujet jusqu'à affirmer qu'"une Université de masse est une contradiction dans les termes et une malhonnêteté intellectuelle"... (2)

Même s'il apparaît que ce sont les jeunes issus de certaines catégories socio-économiques (catégories qui ne sont pas nécessairement les plus aisées) qui sont statistiquement les plus nombreux à pouvoir répondre à ces conditions de sélection sévère et de formation rapide des élites intellectuelles, aucun pays - capitaliste ou socialiste - ne peut s'offrir le luxe de négliger volontairement un potentiel d'esprits aptes à recevoir efficacement les formations de haut niveau.

Le respect de ces exigences rend évidemment plus complexe la tâche des pouvoirs publics en matière de "démocratisation" de l'enseignement.

B - LA DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

La "démocratisation" de l'enseignement comporte différents aspects complémentaires :

---

(1) ANTOINE G. et PASSERON J.C. - "La Réforme de l'Université" - 1966
(2) GUSDORF G. -"L'Université en question"- 1964.

- combattre les processus d'un "déterminisme scolaire" qui aggrave les inégalités culturelles en refusant de les percevoir,
- prévoir les modalités qui permettront à chacun d'accéder au niveau de formation le plus élevé auquel il peut prétendre en fonction de ses dispositions propres,
- obtenir que l'enfant peu doué d'une famille ambitieuse trouve sa voie professionnelle et son équilibre social dans une activité que les réalités ou les préjugés de notre société situent au-dessous du niveau réel de la famille ou du niveau qu'elle avait rêvé d'atteindre pour son enfant ..(1).

1 - Les processus du "déterminisme" scolaire

L'école, en considérant implicitement que les enfants sont également armés pour s'adapter au style et à la progression de l'enseignement qu'elle propose, ne cherche pas systématiquement à détecter l'importance et la qualité du bagage culturel initial de l'enfant : en conséquence, elle ne se met généralement pas dans la position pédagogique de rétablir une égalité qu'elle postule. Pourtant, certaines expériences, au niveau de l'école primaire, ont montré que cette égalité pouvait être rétablie quand on portait une attention particulière aux causes d'échecs des élèves : dans les classes dont les maîtres étaient particulièrement expérimentés, dans celles où collaboraient maîtres et psychologues scolaires, la différence de réussite en fonction du niveau social s'estompait très nettement.

En ce qui concerne la formation de second degré, la généralisation à tous les jeunes de l'enseignement traditionnel du lycée, conçu et mis au point pour des formes particulières d'esprit et assimilable seulement dans la mesure où existe un bagage de départ suffisant, ne semble pas pouvoir répondre aux caractéristiques fortement différenciées d'une population comportant tous les enfants d'un même secteur résidentiel.

En effet, les difficultés d'adaptation d'enfants issus de milieux modestes ne sont pas dûes seulement aux exigences intellectuelles de cet enseignement (maîtrise de la langue et du raisonnement conceptuel notamment) ; elles sont également provoquées par la non-adéquation au stéréotype du "bon élève" (stéréotype lié d'ailleurs à celui du "bon professeur"). Le "bon élève" doit témoigner d'une attitude d'aisance face aux apports scolaires et être capable de les ré-inclure dans le cadre d'une culture plus vaste qui a son origine à l'extérieur de l'école. Celle-ci, au lieu d'être le moyen d'acquisition de la "vraie" culture, appa-

(1) J. CAPELLE -"L'Ecole de demain reste à faire"- 1966.

raît donc plutôt comme destinée à valider la culture des catégories sociales supérieures.

L'identification implicite - ou la confusion - entre aptitudes et bagage culturel initial peut entraîner, d'autre part, des sentiments d'infériorité chez les jeunes qui échouent.

Ces jeunes, éliminés ou orientés vers des formations plus courtes ou plus spécialisées limitant les possibilités d'accès aux échelons professionnels supérieurs, y voient une sanction de l'insuffisance de leurs capacités. A une période du développement de la personnalité où l'estime de soi est particulièrement vulnérable, on peut considérer que l'image dévaluée qu'ils m'acquièrent d'eux-mêmes leur cause un préjudice plus important peut-être que celui qui est inscrit dans leur avenir scolaire (1).

Il est donc important que les jeunes ne disposant que d'un niveau culturel modeste puissent éviter cette désadaptation (et ses conséquences) face à un mode de formation à exigences relativement élevées. Le problème peut se poser -quoiqu'en des formes différentes - à tous les niveaux ; il est surtout sensible actuellement au départ des études secondaires.

2 - Les voies de la "démocratisation"

On a pu avancer que la voie de la démocratisation passait par la création - ou la résurrection - d'enseignements "latéraux", représentant un dépaysement moindre pour des jeunes issus de milieux peu évolués culturellement. C'est d'ailleurs en partie à cette conception que répondait l'ancien enseignement "primaire supérieur", mais avec l'inconvénient majeur de traduire dans les structures les inégalités sociales de départ et de les perpétuer (2). Or, on a vu qu'un des buts de la "démocratisation" doit rester la possibilité, pour chaque jeune qui s'est révélé apte, d'accéder finalement à toute forme d'enseignement qui lui convienne, y compris parmi celles qui sont les plus valorisées par la considération qui s'y attache ou les débouchés qu'elles procurent.

---

(1) Le sondage I.F.O.P. de 1966 auprès des 15-20 ans a enregistré parmi les jeunes ayant terminé leurs études (et dont 44 % n'avaient pas dépassé le niveau de l'école primaire), 58% de réponses appuyées sur l'idée de désadaptation ("incapacité intellectuelle ou physique", les études ennuient", arrêt "par goût personnel", etc ...). D'une façon générale, on a remarqué que les problèmes relatifs à la démocratisation de l'enseignement sont peu perçus par les jeunes, sauf dans le milieu étudiant, cf. DUQUESNE J. "Les 16-24 ans".

(2) VERMOT-GAUCHY-"L'Education Nationale dans la France de demain". 1965.

Les réformes entreprises depuis 1959 par le Ministère de l'Education Nationale ont tenté, avec courage, d'y parvenir. Leur disposition essentielle est la création d'une véritable "école moyenne", intermédiaire entre la formation primaire et les formations différenciées de Second Cycle.

Le Collège d'Enseignement Secondaire est l'établissement commun fréquenté par tous les enfants d'un secteur géographique donné - sans distinction de réussite scolaire plus ou moins marquée - entre 11-12 et 15-16 ans. Est ainsi combattu tout d'abord le comportement de certaines familles socialement peu ambitieuses, se refusant à envoyer leurs enfants dans des établissements autres que l'école primaire du quartier ou du hameau, quel que soit le bénéfice qu'ils auraient pu en attendre. D'autre part, à l'aide de pédagogies différenciées, le C.E.S. devrait pouvoir mieux adapter l'enseignement aux caractéristiques intellectuelles variées des enfants qu'il reçoit et ménager ainsi leur avenir scolaire.

C'est là en effet un autre des principes de base sur lesquels est fondé ce type d'établissement très nouveau dans les structures scolaires françaises : les quatre premières années de la formation secondaire sont conçues comme une période d'observation préparant les orientations ultérieures (1). La recherche des aptitudes constitue ainsi, en même temps que l'acquisition d'un bagage culturel plus important que celui que peut apporter la formation primaire, un objectif essentiel de ce Premier Cycle devenu en fait obligatoire pour tous les enfants. C'est au travers de ses enseignements que doivent être déterminées les voies les plus profitables pour ceux qui poursuivront des formations de Second Cycle. La diversification de ces formations, auxquelles s'ajoute pour l'enseignement supérieur la voie nouvelle des Instituts Universitaires de Technologie, est également une réponse, au moins partielle, aux nécessités d'une orientation tenant compte de la variété des aptitudes et des intérêts. Une attention particulière doit être apportée aux possibilités "d'osmose" entre les sections parallèles.

Pourtant, malgré le progrès réel que représentent ces réformes, la "démocratisation" de l'enseignement est rendue difficile par l'insuffisance des formules éducatives adaptées aux jeunes à niveau culturel peu élevé.

---

(1) La réforme de 1959 avait introduit cette idée d'observation au niveau des classes de 6° et 5° mais sans en tirer les conséquences logiques. On notera par ailleurs que, pour éviter un "déterminisme" prématuré, toutes les formations professionnelles ont été repoussées au-delà de 15 ans (cf.III)

C'est ainsi que l'essentiel de l'effort pédagogique en France a porté sur l'amélioration de la transmission aux élèves de connaissances abstraites, de haut niveau, considérées comme l'essentiel du "savoir" dans les domaines littéraires et scientifiques. Les modalités du raisonnement restent le plus souvent déductives : le "cours", la "dissertation", la "composition" en sont les plus frappants témoignages ; l'enseignement technique lui-même s'est imposé d'entrer dans le moule commun. Or, deux inconvénients de cette démarche peuvent être soulignés : elle est inadaptée aux possibilités intellectuelles d'un bon nombre d'enfants de 10 à 14 ans, dont l'esprit reste encore, pour un temps, surtout ouvert aux données concrètes (1) ; d'autre part, elle ne forme pas l'esprit à la démarche inductive d'observation d'une réalité complexe en vue d'en discerner les éléments essentiels et de les réorganiser sur le plan abstrait, démarche d'usage constant dans la vie adulte.

Or, l'appui sur le réel et le concret pourrait faciliter de façon considérable aux enfants issus des milieux modestes, les premières étapes d'une formation secondaire, et être éventuellement une base permanente de la formation technique de niveau moyen. En fait, seuls les "travaux pratiques" dans diverses disciplines pourraient actuellement répondre à cet objectif ; mais leur importance est faible dans les horaires du Premier Cycle.

D'autres formules d'aide aux jeunes en difficulté ont été préconisées : heures supplémentaires de cours, de travail dirigé ; effectifs réduits des classes ; choix d'excellents maîtres ; transformation du "rapport pédagogique" entre maître et élève de façon à faire appel à des intérêts plus éveillés, allongement de la durée de formation, etc.. Mais ces différentes solutions butent sur une donnée de fait difficilement éluctable : les actions particulières destinées à venir en aide à certains types d'élèves impliquent des regroupements qui ressuscitent les ségrégations socio-économiques des familles. Certains auteurs s'insurgent à ce sujet (2) : " Ce n'est pas par la diversification de ses pédagogies selon les groupes sociaux mais par l'instauration d'une pédagogie - inexistante actuellement - visant à donner à tous les moyens d'acquérir ce que, faute de concevoir leur nature sociale, elle perçoit comme des "dons" que l'Ecole contribuera à sa propre démocratisation ". Cependant, on ne voit pas très bien comment - sauf dans le domaine d'Utopie - pourrait intervenir cette pédagogie différenciée au sein des groupes fortement hétérogènes.

---

(1) PIAGET - "Epistémologie génétique" - P.U.F.

(2) ANTOINE G. et PASSERON J.Cl. "La réforme de l'Université"-1966.

La "démocratisation" de l'enseignement, compte-tenu des exigences nombreuses et parfois contradictoires qui s'appliquent aux objectifs de la formation, reste donc, dans l'état actuel des moyens pédagogiques, une entreprise difficile et qui ne peut être menée sans un sens très aigü des réalités.

II - L'ADAPTATION AU MONDE MODERNE

Lorsque des critiques de l'action gouvernementale en matière d'enseignement veulent se manifester, elles portent le plus souvent sur des aspects concrets (besoins de maîtres, de locaux, de crédits, etc...) au sujet desquels il est relativement aisé de mobiliser l'opinion, plus accessible à la notion d'optimum qu'à celle de possibilité ... (1). Il paraît plus difficile de lui faire prendre conscience de problèmes plus abstraits, et qui pourtant commandent au premier chef la nature de l'enseignement. C'est notamment le cas de l'adaptation de l'enseignement aux conditions nouvelles de diffusion des connaissances, nées de l'évolution de notre civilisation ; c'est aussi celui des relations mutuelles à établir entre l'école et le milieu extra-scolaire dont le poids culturel et l'intérêt qu'il suscite auprès des jeunes vont croissant.

A) LES CONDITIONS NOUVELLES DE LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES

1 - La charge des programmes

Les connaissances dont l'homme peut disposer augmentent très rapidement : on a pu estimer qu'elles avaient doublé de 1750 à 1900, puis à nouveau de 1900 à 1950, et enfin de 1950 à 1960 ... (2).

---

(1) Si bien des améliorations quantitatives et qualitatives sont encore possibles ou souhaitables dans ces domaines, il faut reconnaître que les Pouvoirs Publics s'emploient en permanence à les obtenir.

(2) National Education Association Schools for the sixties. Mc. GRAND HILL - 1963 p.50

Cette accélération se répercute dans les programmes scolaires qui s'efforcent de suivre ce progrès tout en n'abandonnant que difficilement des sujets ou des enseignements considérés comme "classiques". Il y a là évidemment une première cause du "surmenage" scolaire, dont la méconnaissance des rythmes effectifs de l'effort intellectuel aux différents âges est un autre facteur (1).

Mais la lourdeur des programmes, vivement attaquée, serait toute relative s'il ne s'y ajoutait, là encore, le poids d'une certaine tradition.

Le libellé d'un programme est toujours rassemblé dans un titre, une formule : "Le Siècle de Louis XIV", "Le principe de Carnot", mais c'est moins ce titre qui importe que la somme de connaissances imposées aux élèves à propos de son libellé ... Cette somme est en fait fixée à un niveau tacite par les enseignants en tant que corps social (en liaison avec les conceptions des corps de contrôle : inspecteurs, parents) et à un niveau réel par le contenu des manuels (lié lui-même à un processus de concurrence qui tend en permanence à l'enrichir) et, dans certaines classes, par les exigences des examens.

Au total, on a pu constater qu'un tiers environ des élèves de 3ème fournissent une prestation hebdomadaire de plus de 48 heures de travail en rapport avec les obligations scolaires (2) ; en internat, à ce même niveau, l'horaire officiel des "études", "permanences" et "cours" peut atteindre 70 heures par semaine. Si certains étudiants ou élèves, qui ne sont pas toujours les moins doués, limitent naturellement le contenu du programme à leur capacité personnelle d'absorption, on connait aussi les excès de ceux qui, pour gagner sur le temps du sommeil et des récupérations physiologiques les heures nécessaires (parfois à cause de la trop courte durée de préparation d'un examen où leur imprévoyance les a enfermés), aboutissent au surmenage, qui n'est souvent en fait qu'un "malmenage". Aussi, n'est-ce peut-être pas le danger le plus grave né de la lourdeur des "programmes". La priorité accordée dans notre système de formation à l'acquisition de connaissances littéraires et scientifiques

---

(1) Rapport du Professeur DEBRE et du Dr. DOUADY "La fatigue des écoliers français".
Voir également : Dr. RIBAUD de GINESTE "Le travail à la maison"- ENFANCE N° 1 et 3 (Janvier/Juin 1965) -

(2) SEAGOE M.V. - Pédagogie et motivation - Expériences américaines. Paris, Editions d'Organisation - 1966 n° 8 p. 215.
TORRANCE (E.Paul) - Guiding creative talent.
Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1962.

et à sa vérification ne laisse guère subsister de temps disponible pour donner aux jeunes une culture suffisante dans d'autres secteurs (artistique, économique, civique) et exercer chez eux certaines qualités pourtant essentielles : imagination créatrice, initiative, sens du commandement, esprit d'équipe, etc..., dont la pratique se relierait aisément au développement des responsabilités envisagé ci-dessus.

2 - Importance des motivations

Une autre idée pédagogique fondamentale, apparue - ou réapparue - récemment avec beaucoup de vigueur et qui peut transformer profondément notre conception des formes de diffusion de la connaissance, repose sur la constatation d'une corrélation évidente entre la réussite scolaire et l'intérêt du jeune pour la chose enseignée ou la personnalité de l'enseignant.

Cet intérêt peut modifier fortement les résultats que laisseraient par exemple prévoir des tests d'intelligence générale. Peut-être y-a-t-il là une autre des raisons de la réussite scolaire de certains enfants d'enseignants, "conditionnés" favorablement par leur milieu familial à l'accueil de la culture scolaire ... C'est aussi par l'intérêt pour la pratique professionnelle et par l'attrait social d'un proche métier, que l'on peut expliquer les résultats souvent favorables, dans l'enseignement technique, d'élèves qui s'étaient révélés assez peu doués dans un système scolaire antérieur. La même constatation peut être faite dans l'Enseignement Supérieur où réussissent, après y avoir trouvé leur voie, des élèves que déroutaient dans le Second Degré la multiplicité des matières enseignées.

Enfin, il est certain que la motivation qu'entraînent les objectifs professionnels ou sociaux intervient plus puissamment encore au niveau des jeunes adultes qui "reprennent" avec succès des études arrêtées, souvent à un niveau assez bas, au début de l'adolescence.

D'une façon générale, il apparaît que des recherches de motivations nouvelles devraient permettre d'accroître considérablement le registre de celles utilisées jusqu'à présent par la plupart des enseignants (essentiellement attrait des récompenses ; crainte de sanctions ; compétition entre élèves). L'exploitation des intérêts directs des jeunes pour des activités de loisirs ou pour des actions de création personnelle (aéromodélisme - petites fabrications) a été effectivement recommandée dans de récentes instructions officielles pour les Classes de Transition et les Classes Pratiques des Collèges d'Enseignement Secondaire.

Cette recherche de la motivation pédagogique recoupe ainsi le problème posé par la vaste diffusion de connaissances réalisée à présent en dehors de l'école elle-même (livres à bon marché, journaux, radio, télévision, etc...) Il y a là une source d'information et de réflexion d'une grande richesse ; aussi les jeunes admettent-ils difficilement la coupure établie entre les sources d'information scolaires et extra-scolaires ; ils savent d'ailleurs, de mieux en mieux, mobiliser à leur profit les connaissances et les expériences acquises hors du cadre de l'école.

D'autre part l'évolution rapide d'un grand nombre de sciences laisse sceptique sur l'utilité d'un bagage d'origine purement scolaire ; acquis essentiellement durant la seule période de l'adolescence, il sera en grande partie caduc au bout d'un temps relativement court. Comment résoudre dans ces conditions le problème du niveau culturel des adultes et celui de leur adaptation professionnelle, autrement qu'en retirant à l'école définie en ses termes traditionnels le privilège exclusif de la formation ?

Un certain nombre de conséquences doivent être tirées de ces observations. Il apparaît notamment qu'il importe moins "d'apprendre beaucoup" aux jeunes, que d'obtenir qu'ils maîtrisent les connaissances acquises d'une part, que de les préparer à continuer ultérieurement leur effort de formation d'autre part. Dans cette perspective, on peut envisager une organisation scolaire du Second Degré, voire de l'Enseignement Supérieur, qui réduirait fortement la partie obligatoire de l'enseignement en ne proposant qu'un minimum de connaissances (définies par exemple comme des "clous" auxquels "accrocher" des acquisitions ultérieures) (1) ; il subsisterait alors suffisamment de temps disponible pour offrir aux jeunes des options annuelles librement choisies par eux en fonction de leurs intérêts, options qui se traduiraient essentiellement par un travail de recherche et qui seraient une source de motivation et d'engagement personnel (2).

---

(1) HABY (R.) - "Prospective d'une éducation du Second Degré". Revue "Education Nationale" n° 32 et 33 - 1963 -
cf. également : "Le bouton du mandarin" - Ed. Casterman - 1966.

(2) Voir à ce sujet l'enquête rapportée dans la revue "Education Nationale" n° 804 - Nov. 1966 - Question posée : " Les matières qui vous sont enseignées sont en général obligatoires - Souhaiteriez-vous ou non que le temps destiné à ces matières soit diminué pour que vous puissiez consacrer une partie de votre emploi du temps à des matières que vous choisiriez librement chaque année ?". Les réponses ont été massivement affirmatives : 78 % de l'échantillon interrogé souhaitent pouvoir choisir librement certaines matières chaque année.

Une telle organisation fait l'objet de recherches actives dans certains pays étrangers (1).

3 - Evolution du rôle professoral

Prenant conscience que les structures anciennes permettent mal de préparer à l'évolution des techniques et des rapports sociaux (et bien que cette constatation puisse éventuellement entraîner résistances et regrets ...), les enseignants ont été rendus plus perméables à la pression qu'exercent les élèves à leur égard. Celle-ci, qui avait naguère surtout le caractère passif d'une opposition larvée ou manifeste au travail, tendrait à revêtir désormais des formes plus actives. Les raisons s'en trouvent vraisemblablement à la fois chez les maîtres et chez les élèves : les maîtres ne peuvent plus maintenir intégralement l'image de la supériorité de leurs connaissances ; les élèves, sentant l'assouplissement du dirigisme professoral, cherchent davantage à s'affirmer aux yeux du maître en essayant de l'influencer, au lieu de se contenter d'attitudes conformistes ou opposantes.

Certes, des facteurs puissants jouent contre une telle évolution. Tant que le diplôme est assimilé au droit de poursuivre les études ou d'obtenir un poste, et tant qu'il est la sanction de la conformité des connaissances propres et de celles de l'école, il tend à maintenir les élèves dans une attitude de docilité anxieuse et le maître dans une attitude de responsabilité autoritaire.

Cependant, l'ancien rapport maître-élève tend à se modifier ; d'après certaines analyses, le maître, pour mieux atteindre ses élèves, est amené - même s'il éprouve un certain regret de sa position antérieure, ou craint de ne pas "finir" le programme qui lui est imposé - à accepter un certain dialogue, à reconnaître que ses élèves ne peuvent plus être considérés comme les récepteurs passifs des connaissances et des valeurs qu'il détient.

---

(1) Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Certains établissements américains prévoient également une répartition nouvelle du temps de travail, consacrant :

- 40 % à l'étude et à la recherche personnelles dans des salles de travail et à la bibliothèque,
- 40 % à l'information sous forme de cours magistraux avec large emploi des moyens audio-visuels pour des groupes de 100 à 150 élèves,
- 20 % au travail par petits groupes (discussions, expériences, travaux de recherches).

Certains maîtres d'ailleurs estiment que l'établissement d'un nouveau rapport plus coopératif avec les élèves serait susceptible de rétablir, au niveau de la société globale, le prestige des enseignants - alors qu'une attitude défensive ou conservatrice le rendrait au contraire plus vulnérable -. Quant à la compétition entre élèves, on peut penser qu'elle sera dans ces conditions, amenée elle aussi à changer de forme, surtout si l'on considère que, pour les jeunes actuels, le fait d'être le mieux jugé par le maître a perdu en partie son pouvoir d'incitation au travail.

Ainsi beaucoup d'enseignants estiment-ils de plus en plus indispensable un renouvellement de l'orientation pédagogique, soit parce qu'ils sont convaincus de la valeur d'autres méthodes, soit parce qu'ils sentent que les attitudes anciennes ne permettent plus d'obtenir le minimum d'adhésion nécessaire à leur efficacité. La défense de l'école traditionnelle et des formes anciennes de l'autorité professorale prend de plus en plus, semble-t-il, le caractère d'une résistance ou d'un "combat d'arrière-garde".

B) L'ECOLE ET LA VIE

1 - L'isolement social de l'Ecole

Plusieurs "Dossiers d'Enquête" ont souligné que l'école ne vit pas dans une symbiose suffisante avec le milieu local. Ne pourrait-elle être davantage un foyer de diffusion auprès des adultes ? Pourquoi ne réalise-t-elle pas un contact plus affirmé avec les organismes socio-culturels et les associations d'éducation populaire ou de jeunesse ? Dans l'enseignement technique notamment, ne devrait-elle pas établir des liens plus étroits avec le milieu professionnel ? Ne pourrait-elle pas faire appel, pour nombre de ces activités, à une participation volontaire plus large des jeunes ou de leurs familles ? (1).

L'école n'a plus le monopole du savoir et de la culture ; elle n'est plus qu'une institution éducative parmi d'autres.

---

(1) Voir également sur ces questions :
J. DUMAZEDIER et J. HASSENFORDER : "Les besoins culturels des jeunes adultes et la réforme de l'enseignement secondaire."
Courrier de la recherche pédagogique n° 15-1962 pp.1-81.

Une politique de développement culturel se doit d'envisager l'ensemble de ces institutions et de prévoir leur coordination ; il peut apparaître souhaitable de promouvoir des "accords de coopération" entre l'école et les autres institutions culturelles, accords impliquant des prestations réciproques, et permettant d'accroître la participation d'éléments extérieurs (étudiants, mères de famille, ingénieurs, etc...) capables d'utiliser leurs expériences personnelles pour la formation des jeunes.

Dans le même esprit, il serait souhaitable de développer des relations plus étroites entre l'enseignement et les métiers (1). Le problème des rapports entre Université et Industrie reste mal réglé en France, pour des raisons de structure (la quasi-impossibilité d'échanges de personnes entre les deux secteurs en est un exemple frappant) et pour des raisons psychologiques héritées du concept "d'indépendance académique".

Les espaces de récréation attenant à l'école, déserts les jours de congé, au milieu de grands ensembles où la place manque pour les enfants, symbolisent bien cet isolement social de l'école.

On a pu à cet égard souhaiter une utilisation accrue des bâtiments scolaires par les associations locales à des fins de loisirs culturels. La souplesse et la flexibilité des locaux apparaissent alors comme des exigences majeures ; la collaboration entre les administrateurs scolaires, les autorités locales, les institutions socio-culturelles, etc... est également indispensable.

Des études sociologiques récentes témoignent de l'attention grandissante portée à ce problème (2), ne serait-ce que pour diminuer les investissements considérables demandés actuellement à l'Etat et aux communes pour la réalisation d'équipements d'enseignement, de maisons de jeunes, etc... Les nouveaux équipements sportifs sont d'ailleurs à présent prévus pour une utilisation mixte par le sport civil et les scolaires ; mais il ne faut pas se cacher qu'une utilisation à temps complet, par des clientèles différentes, pose des problèmes délicats d'entretien, de gardiennage, de responsabilité générale, etc... dont nos structures administratives ne facilitent guère la solution. S'y ajoutent aussi les caractéristiques même de ces équipements qui doivent éventuellement varier suivant les catégories d'utilisateurs et le style des activités qui s'y déroulent : une salle de classe, à moins de transformations profondes, ne se prête guère qu'à l'enseignement ... Mais un parloir, une salle de jeux, une bibliothèque, une salle à manger ?

---

(1) SCHWARTZ (B.) : "Transformation de l'enseignement à l'Ecole des Mines. Nancy". Cahiers pédagogiques n° 60 - Avril 1966 - p. 8-23

(2) cf. CROUZIER (M.) : "Le phénomène bureaucratique". Ed. du Seuil (1963)

Des solutions sont certainement possibles pour ne pas laisser inemployés, pendant des millions d'heures, les locaux dont s'est doté notre pays au prix d'un incontestable effort financier. Il est d'ailleurs probable que, dans un avenir proche, les besoins considérables de la formation des adultes et de l'éducation permanente mettront fin à ce sous-emploi partiel.

2 - Les besoins de responsabilité des jeunes

Bien des "Dossiers d'Enquête" ont exprimé par ailleurs le désir des jeunes de ne pas être seulement des "consommateurs"(d'instruction, de loisirs préfabriqués, ou de produits alimentaires ...) mais de pouvoir aussi "agir et créer". Les jeunes en effet entrent de plus en plus tard dans la vie active où leurs conditions de travail étaient certes autrefois souvent défavorables, mais compensées en partie par une rémunération qui leur donnait une certaine indépendance ; des responsabilités importantes étaient même parfois confiées assez tôt aux jeunes dans le travail lui-même. Ces avantages tendent à disparaître avec la prolongation de la scolarité et l'on peut se demander si cette dernière ne risque pas d'engendrer des troubles caractériels chez certains jeunes peu attirés par les études, en raison de la limitation de liberté qu'ils risquent de percevoir.

La période scolaire, en conséquence, doit leur offrir plus de responsabilités si l'on veut éviter les inconvénients d'une vie momentanément orientée vers la seule "consommation d'instruction". On peut éventuellement développer ces responsabilités au travers des modalités mêmes de l'enseignement : accroissement des travaux personnels, recherches de documentation, utilisation des bibliothèques, rédaction de monographies, travail de petits groupes, etc... Rappelons aussi à ce sujet que la situation actuelle des jeunes en dehors de l'école est précisément caractérisée par un accroissement de leurs possibilités de choix (choix des formes de loisirs, plus grandes possibilités de déplacements, etc...) Cette liberté est sans doute l'une des raisons déterminantes de la préférence pour les activités extra-scolaires de la grande majorité des jeunes, et justifie les tentatives d'introduction de cette notion de choix dans l'enseignement lui-même.

Ici encore, les "Dossiers d'Enquête" soulignent le désir des jeunes de voir développer certaines activités, qu'ils connaissent dans leur vie scolaire mais dont ils estiment la part insuffisante : ils souhaitent souvent, par exemple, le développement du sport et de l'éducation physique, des créations manuelles à caractère artistique (poterie, tissage ...), d'activités libres à caractère culturel (lecture, musique, peinture, théâtre), ou encore la connaissance

pratique d'une langue vivante, une meilleure information civique et économique, etc...

Il importe à ce sujet de souligner les raisons qui justifient de tels désirs. Lorsque les jeunes réclament le développement du sport dans les horaires scolaires (1), ils recherchent une activité de compensation nécessaire à leur équilibre personnel et une possibilité d'épanouissement : le sport leur paraît un excellent moyen pour développer les qualités d'action et l'esprit d'équipe. C'est encore le désir d'un engagement plus grand de la personnalité et aussi d'une ouverture sur le monde qui motive la demande d'une participation active à la vie de la Cité et de la Nation.

L'organisation de la vie scolaire, dans la mesure où elle s'accommoderait d'une certaine autonomie de la société des élèves, peut donner d'autres possibilités de responsabilités et de choix. De nombreux chefs d'établissement ont, à cet égard, compris l'intérêt de clubs divers offerts à la libre adhésion et à la gestion directe des jeunes. Mais cette évolution implique nécessairement un changement important dans la conception de l'enseignement et dans les méthodes de discipline. La part de disponibilité laissée aux jeunes entraîne une diminution relative du principe d'autorité et l'abandon de la discipline à peu près purement répressive qui sévit actuellement (notamment par suite de l'emploi de "surveillante" d'internat ou d'externat sans formation ni préoccupation éducatives, compte tenu de la priorité qu'ils accordent à leur vie d'étudiant). On peut envisager à ce sujet de donner aux jeunes des responsabilités réelles dans le fonctionnement de nos écoles, même jusqu'à l'échelon le plus élevé (2).

---

(1) Sondage I.F.O.P. 1966 - (15-20 ans) - question posée : "Trouvez-vous que, pendant la période de vos études, la part donnée à l'éducation physique est (ou était) trop importante, normale ou trop faible " ?

-Ventilation des réponses "Trop faible" (pourcentage de la population interrogée)

	S. masculin	S. féminin
15 - 16 ans	42 %	35 %
17 - 18 ans	55 %	36 %
19 - 20 ans	55 %	47 %

Ensemble classes de 1ère . . . . . 53 %
" ens^{t} supérieur . . . . . 54 %

(2) cf. "Les jeunes et le civisme" - 7ème chapitre -

De ce problème d'une plus grande responsabilité laissée aux élèves, se rapproche celui de l'internat. Si les internes sont une minorité dans la population scolaire, ils constituent un groupe dont les conditions de vie ont longtemps paru déterminantes dans l'ensemble de la vie des établissements. Or ces conditions de vie sont encore caractérisées par un climat de défiance administrative et par une ségrégation qui les séparent du monde extérieur. Certes, des efforts ont été accomplis en vue de leur apporter une éducation plus souple et plus appropriée, et certaines expériences d'auto-discipline ont une valeur exemplaire. Mais rien ne permet d'affirmer qu'il soit particulièrement formateur pour des jeunes de se cantonner dans le cadre du seul milieu scolaire. La diversité des milieux de vie est, en effet, facteur d'éducation et de liberté. Peut-être l'un des premiers moyens d'ouvrir l'école sur la vie pourrait-il être justement une conception nouvelle des internats qui se rapprocherait de celles des foyers des jeunes travailleurs ou des "maisons" des collèges britanniques.

Il est nécessaire cependant de souligner à ce sujet l'opposition, au moins apparente, qui existe entre les exigences d'un développement de la personnalité, supposant un engagement des jeunes dans des actions de responsabilité réelle, et la recherche de l'efficacité d'un enseignement pour lequel l'influence magistrale reste prédominante et probablement nécessaire. Ne faut-il pas alors conclure à l'utilité de deux climats éducatifs juxtaposés (et se pénétrant partiellement) visant par des méthodes propres, des objectifs différents, soit la formation intellectuelle et ce qui s'y rapporte, soit l'exercice d'autres qualités personnelles ? Ce deuxième aspect de l'action nécessiterait vraisemblablement la création d'un corps d'éducateurs dont les qualités et la formation seraient différentes de celles exigées des instituteurs ou des professeurs, sans exclure évidemment la collaboration de ceux de ces maîtres dont la vocation ne se limite pas à l'enseignement (1).

---

(1) - La définition et le rôle d'éducateurs se consacrant à des actions autres que d'enseignement sera reprise dans le chapitre consacré à "L'occupation du temps de loisir" - Voir à ce sujet également le compte-rendu du colloque de Marly : "Animation et Animateurs" (1966).

III - LA PREPARATION DES JEUNES A LA VIE ACTIVE

Contrairement au problème de la démocratisation de l'enseignement, ou à celui de la place de l'école dans le concert des moyens de formation, la question de l'efficacité de la préparation à la vie active est un thème fréquemment abordé par les jeunes dans les "Dossiers d'Enquête". Ils y expriment notamment le sentiment d'une inadaptation de leur formation scolaire aux conditions de l'insertion professionnelle (1) et le regret d'une insuffisance de l'information sur les carrières et l'évolution des professions (2).

---

(1) Voir également sur ce sujet les résultats du sondage I.F.O.P. 1966 (15-20 ans) - Question posée : "Avez-vous le sentiment que vos études vous ont préparé ou vous préparent à la vie de façon efficace".

Ventilation des réponses "Peu efficace" et "Pas du tout efficace" (en pourcentage de l'échantillon total)

	S. masculin	S. féminin
15-16 ans	22 %	24 %
17-18 ans	31 %	30 %
19-20 ans	39 %	32 %

(2) Id° : Question posée : "D'une manière générale, estimez-vous qu'actuellement il est facile, pour un jeune comme vous, de se renseigner sur les professions qui l'intéressent ".

Ventilation des réponses "Non" (en pourcentage de l'échantillon total).

	S. masculin	S. féminin
15-16 ans	31 %	27 %
17-18 ans	34 %	32 %
19-20 ans	43 %	39 %

Les élèves des sections techniques se plaignent de "l'insuffisance de considération dont jouit leur enseignement par rapport à l'enseignement général". D'autres lui reprochent au contraire "de se dissoudre de plus en plus dans l'enseignement général et de ne pas les former suffisamment à leur futur métier" ; d'autres encore l'accusent (il s'agit le plus souvent de dossiers émanant de jeunes filles)" de les préparer à un métier qui ne correspond pas aux besoins de l'économie moderne".

Ces différents dossiers, s'ils ne reflètent que des aspects très conjoncturels de la situation actuelle de l'enseignement technique, n'en traduisent pas moins une crise d'adaptation qui n'est d'ailleurs pas particulière à notre pays.

A) LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

1 - Nécessité et conception d'une pré-formation

L'évolution économique a de telles conséquences, tant sur le niveau général de la formation technique que sur l'évolution des spécialisations, qu'une formation initiale quelle qu'elle soit ne peut plus en aucun cas être considérée comme un "bagage" suffisant pour une vie entière. Pour la plupart des jeunes cette formation sera, dans un certain nombre d'années, remise en question ; elle devra être complétée, modifiée, voire reprise dans ses aspects de spécialisation. Plus qu'une autre, la formation professionnelle, qui ne peut plus envisager de donner des connaissances magistrales définitives, doit préparer l'esprit à des acquisitions nouvelles, donner les moyens et le goût d'apprendre, de se perfectionner, d'entreprendre.

Dans cette optique apparaît l'importance d'une formation générale de base conçue comme un outil intellectuel pour des tâches futures d'adaptation ; il est certain également que la formation permanente est destinée à jouer dans l'avenir un rôle considérable et sans commune mesure avec celui des réalisations existantes.

La préparation des jeunes aux exigences nouvelles ainsi présentée doit d'autre part viser, non seulement ceux qui reçoivent une formation professionnelle complète, mais aussi ceux qui entrent dans la vie active directement à l'issue de la scolarité générale obligatoire (1).

---

(1) Les sondages les plus récents font apparaître, qu'une fois franchi le seuil de l'obligation scolaire, près de la moitié des jeunes s'orientent encore directement vers la vie professionnelle. Parmi l'échantillon représentatif des jeunes français interrogés par l'I.E.O.P en nov./déc. 1966, 58 % seulement des 15-16 ans poursuivent des études.

C'est donc à l'intérieur de celle-ci qu'un début d'études techniques doit être envisagé afin de rendre plus facile l'insertion de ces jeunes, soit dans la vie active, soit dans un enseignement à caractère technique ou professionnel.

En ce qui concerne tout d'abord les élèves qui arrêtent leur scolarité à 15-16 ans, les initiateurs de la réforme de l'enseignement, actuellement en cours d'application, sont parfaitement conscients de l'importance de cette nécessité puisqu'ils ont prévu dans les classes "terminales" du Premier Cycle, "une pré-formation convenable qui ne se confonde pas avec un enseignement professionnel amputé et bâclé" et qui constitue au contraire "une base efficace, soit de l'adaptation à l'emploi, soit de l'éducation professionnelle ultérieure". (1)

Ces classes devront notamment développer certaines aptitudes concrètes indispensables à la vie professionnelle : "qualités d'attention concentrée, ... possibilité de comprendre et d'appliquer des instructions, des consignes, aptitude à établir des projets simples, à transmettre des informations sous la forme orale, à acquérir le sens du travail en équipe ; préparation à certaines activités simples telles que l'établissement de petits tracés, la réalisation d'objets, etc... Il s'agit d'attirer l'attention et le goût des jeunes vers les activités de fabrication, de les préparer à la précision dans l'exécution, sans pour autant leur donner une formation appliquée à un poste de travail déterminé." (2).

Elles devront aussi initier les élèves aux responsabilités de la vie du travail (organisation élémentaire du travail productif, éléments de comptabilité et de dactylographie) adaptées aux orientations futures des élèves, soit vers le secteur secondaire, soit vers le tertiaire, et enfin leur apporter une formation de technologie pratique "dans laquelle l'étude de mécanismes simples permettra, en particulier, d'exercer la réflexion en satisfaisant la curiosité naturelle des élèves".

Le problème de la "pré-formation", ainsi abordé par l'Education Nationale, est en fait un des plus difficiles qui soit. Il doit en effet résoudre une sorte de contradiction pédagogique interne : d'une part, s'adressant à des élèves peu doués pour les études de Second Degré, l'enseignement devrait s'appuyer le plus possible sur les intérêts des jeunes, et il est bien évident que la préparation directe à un métier défini représente dans ce domaine la meilleure des motivations, en même temps que, par ses exigences

---

(1) Pierre LAURENT - Exposé devant le Groupe "Formation-Professionnelle" du Commissariat Général au Plan - 15 Avril 1966, revue "Education Nationale" n° 793

(2) Idem - cf. également les Instructions Officielles du Ministère de l'Education Nationale concernant la pédagogie des classes Terminales Pratiques.

pratiques, la meilleure école de rigueur ; d'autre part, le souci d'une polyvalence nécessaire pour préserver des promotions et des choix professionnels ultérieurs amène au contraire à disperser les centres d'intérêt et les activités sur des exercices assez éloignés de leur contexte professionnel.

La difficulté est moindre lorsqu'on s'adresse aux élèves des classes secondaires proprement dites. Depuis 1962, la réforme de l'enseignement a institué dans les classes de 4ème et 3ème modernes la possibilité d'un enseignement technologique qui doit notamment servir de test en vue de l'éventualité d'une orientation ultérieure des élèves vers un Second Cycle technique. Mais elle introduit également une idée fort nouvelle dans la conception française de la formation secondaire : en inserrant une activité de ce genre dans des programmes d'enseignement général, on admet la possibilité d'une culture technique qui ne soit pas réservée aux seuls spécialistes.

En fait, la question reste très controversée dans l'Université.

2 - L'enseignement technique, parent pauvre de l'Université française.

Elle est tout d'abord compliquée par la confusion fréquente des termes "technique" et "professionnel" : l'enseignement technique en France n'est souvent perçu que comme un apprentissage (1) de nature essentiellement manuelle d'ailleurs, et tourné vers des soucis de fabrication beaucoup plus que de réflexion. Il semble d'ailleurs avoir lui-même admis son insuffisance à ce sujet puisqu'à un niveau pourtant relativement élevé, la préparation au baccalauréat technique faisait appel au programme à peu près complet des classes de mathématiques élémentaires pour l'ajouter en tant que formation générale à sa propre spécialisation.

Il faut reconnaître qu'au niveau secondaire, l'enseignement technique a hésité à dégager une pédagogie propre qui aurait aisément trouvé ses points de départ dans l'observation du concret (2).

---

(1) Les Collèges d'Enseignement Technique ont commencé par s'appeler "Centres d'Apprentissage" - cf. R. BARON, revue "Education Nationale" n° 27. 14.10.65

(2) cf. chapitre précédent - MM. SCHIELE ET MONJARDET ont constaté lors d'une enquête auprès de 5.000 "apprentis scolarisés" que les trois quarts des apprentis manifestent un intérêt préférentiel, soit pour le travail manuel lui-même (42 %), soit pour les disciplines qui lui sont liées, le dessin professionnel (22 %) et la technologie (12 %) alors que plus de la moitié d'entre eux (56 %) rejette en priorité le français et les mathématiques.

S'alignant sur l'esprit et les méthodes de l'enseignement "classique", l'enseignement technique est entré ainsi dans la hiérarchie artificiellement créée par la tradition entre les différents programmes de formation. L'effet s'en est récemment manifesté au travers même de l'accès massif aux enseignements du Second Degré de nouvelles classes socio-économiques. Ainsi on constate que, de 1959 à 1964, l'effectif des sections classiques et modernes (2ème, 1ère et classes terminales) couvrant approximativement une population de 15 à 18 ans, est passé de 280.000 à 470.000, soit une progression des 2/3 ; pendant la même période, et aux mêmes niveaux de classes d'âge, l'effectif scolaire en formation dans les collèges et lycées techniques a progressé de 510.000 à 650.000 (établissements publics et privés), c'est-à-dire de 27,5 % seulement. La mise en place de conseils d'orientation a la fin des classes de troisième semble notamment impuissante à améliorer le trop faible recrutement des lycées techniques. Au point de vue de la mentalité universitaire moyenne, tout se passe encore comme si la hiérarchie de valeurs entre les "arts serviles" et les "arts libéraux", sous-tendait les décisions d'orientation. Il est évident à ce sujet que l'aspiration des classes sociales les moins favorisées à une promotion par les descendants, fait du comportement des classes "aisées", un modèle qu'on tend à imiter : la filière "lycée classique, puis faculté est ainsi devenue en France un objectif visé par beaucoup de familles. Nos structures scolaires elles-mêmes ont longtemps encouragé de façon plus ou moins directe cette orientation préférentielle vers les études générales, par exemple en rendant, pour des enseignements de même niveau, la formation technique plus lourde ou plus difficile, le recrutement plus sélectif, et en valorisant moins ses résultats terminaux (accès très limité aux facultés). Au niveau de l'Enseignement Supérieur, la France s'est d'ailleurs refusée à se doter d'"Universités de Technologie", pourtant de renommée brillante dans les pays anglo-saxons.

3 - Les problèmes particuliers aux apprentis non-scolarisés

La qualité d'apprenti est subordonnée à l'existence d'un contrat d'apprentissage, obligatoirement rédigé par écrit, et qui doit répondre à des dispositions très précises insérées dans le Code du Travail. En particulier, il oblige le chef d'établissement industriel ou commercial, l'artisan ou le façonnier, à donner ou faire donner une formation professionnelle méthodique et complète à l'apprenti, lequel s'oblige en retour à travailler pour lui, le tout à des conditions et pendant un temps convenus(1).

---

(1) Au cours de l'apprentissage, la formation professionnelle pratique est dispensée dans l'entreprise et complétée par une formation à caractère général et théorique par assistance à des cours professionnels (dans la mesure où de tels cours ont été créés à l'intention des apprentis). Ces cours (150 heures à 200 heures par an) doivent avoir lieu pendant les heures de travail. En l'absence de cours oraux par des professeurs spécialisés, l'Assemblée des Présidents de Chambres de Métiers et certains groupements professionnels ont souvent organisé des cours par correspondance.

D'autre part, certaines entreprises ou certains groupes d'entreprises assurent la formation des apprentis dans des centres spécialisés. 15 % de l'effectif total des apprentis y sont regroupés notamment dans les métiers de transformation des métaux, extraction minière, électricité, radio. cf. Revue Française du Travail - n° actuellement sous presse.

Les recensements d'apprentis font apparaître des effectifs dont l'ordre de grandeur était en 1961-62 de 323.000 (dont 160.200 dans le secteur industriel et commercial non artisanal) et en 1965-66, de 327.000. Ce dernier chiffre n'est pas loin d'égaler celui des élèves en formation dans les établissements publics préparant aux divers C.A.P. (voir ci-dessus). Quantitativement les apprentis constituent donc une tranche importante des jeunes travailleurs.

La formation par la formule de l'apprentissage répond en effet à un besoin : elle permet à des jeunes gens de se préparer à l'exercice d'un métier qualifié, en dehors des structures scolaires qui rebutent ceux dont l'intelligence est davantage orientée vers le concret et aussi d'assurer le renouvellement en main d'oeuvre qualifiée de certaines branches d'activités pour lesquelles il n'existe pas de formation de type scolaire. Contrairement à ce qui a parfois été avancé, cependant, le pourcentage des titulaires du Certificat d'Etudes Primaires parmi l'ensemble des apprentis sous contrat dans le secteur non-artisanal n'est pas inférieur à celui qui est constaté pour l'ensemble des jeunes des tranches d'âge correspondantes.

Par contre, on se doit de souligner que les 2/3 des contrats sont souscrits en faveur de jeunes appartenant aux catégories sociales les plus modestes.

Ce n'est que dans le secteur des métiers qu'un examen spécifique sanctionne l'apprentissage (Examen de Fin d'Apprentissage Artisanal) ; pour l'apprentissage non artisanal, le Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.), organisé par le Ministère de l'Education Nationale, constitue non seulement la sanction de l'enseignement à caractère technique dispensé à plein temps aux élèves des établissements publics ou privés, mais aussi celle des cours professionnels dont la fréquentation, rappelons-le, est obligatoire pour les apprentis de moins de 17 ans. (1).

---

(1) Cependant, certains contrats d'apprentissage sont conclus pour des professions qui ne comportent pas de C.A.P. C'est le cas notamment :

- des métiers récents, sur lesquels les commissions nationales consultatives paritaires constituées auprès du Ministère de l'Education Nationale n'ont pas encore eu à formuler d'avis quant à l'opportunité d'instituer un C.A.P.
- des métiers qui occupent des effectifs trop faibles ou ceux dont l'implantation est par trop localisée pour justifier sur le plan national la mise en place de structures d'enseignement scolaire.
- des métiers pour lesquels une formation de type scolaire paraîtrait inadéquate.

Il est donc évident que l'apprentissage a encore un rôle à jouer pendant bien des années, non seulement du fait de l'insuffisance de la capacité d'accueil des établissements d'enseignement technique, mais aussi, parce que, pour un quart des jeunes qu'il recueille et qui n'ont même pas le C.E.P., il remédie à "l'intolérance aux méthodes scolaires traditionnelles" (1); les meilleurs de ses préparations ont d'ailleurs parfois expérimenté des pédagogies nouvelles fort intéressantes.

Mais, si elle apporte à certains des facilités notables dans l'accès à un métier qualifié, la condition d'apprenti pose également des problèmes.

Aucune disposition légale ne fixe les rémunérations des apprentis ; parfois cependant des conventions collectives les prévoient, mais une grande diversité règle en la matière (cf. l'étude de la C.F.D.T. parue dans "Syndicalisme" le 10 Septembre 1966). Parfois encore, des pécules sont versés en fin d'apprentissage. Une révision de la réglementation dans ce domaine serait très souhaitable.

Surtout, d'après bien des "Dossiers d'Enquête", il apparaît que certains apprentis ont le sentiment de ne pas recevoir une véritable formation dans l'entreprise : ils seraient employés à des travaux qui ne présenteraient qu'un rapport lointain avec le métier figurant au contrat, ou seraient cantonnés dans des tâches de manoeuvre, ce qui les conduit à penser qu'ils sont "exploités ... payés au rabais ...". D'autres signalent que les cours qui leur sont faits présentent un caractère trop scolaire et insuffisamment technique : "La technologie, le dessin, c'est bien ... il en faudrait plus ; mais les dictées, les problèmes de robinets d'intervalles nous rappellent trop l'école qu'on a été content de quitter". Certains se plaignent de l'heure tardive des cours, du travail supplémentaire qu'ils doivent prendre sur leur temps de loisirs.

Mais beaucoup reconnaissent aussi le caractère très positif de leur apprentissage. En particulier, les jeunes admis dans un centre d'apprentissage organisé dans l'entreprise ou sur le plan inter-entreprises reçoivent une formation rigoureusement conduite.

Au total, l'amélioration de l'efficacité de l'apprentissage est liée tout d'abord à l'application effective des lois et règlements. Les représentants de mouvements de jeunesse et de la branche "Jeunes" des Confédérations ouvrières demandent à ce sujet :

- la mise en place de commissions paritaires départementales de contrôle des clauses des contrats (nature du métier - durée de l'apprentissage) ;

---

(1) LAURENT (R.) - L'Education Nationale - N° 797 - p. 29

- un contrôle plus rigoureux des conditions dans lesquelles se déroule l'apprentissage (contrôle qui ne peut, en aucune façon, gêner les maîtres d'apprentissage donnant à leurs jeunes une formation méthodique et complète) ;

- le respect de la loi sur les cours professionnels.

Il est souvent demandé aussi que, en cas de résiliation du contrat les années d'apprentissage déjà effectuées restent valables pour la poursuite de cet apprentissage dans la profession apprise. Il semble d'ailleurs que cette formule soit déjà largement entrée dans la pratique.

Enfin, la création d'une échelle de rémunérations minimales favoriserait évidemment l'amélioration des conditions de vie des apprentis ; mais ne mettrait-elle pas en cause alors la conception même de l'apprentissage et ne tendrait-elle pas à restreindre, dans l'esprit des employeurs, la conscience de leurs devoirs de formation ?

B) L'ADAPTATION AUX BESOINS DE L'ECONOMIE

1 - L'insuffisance quantitative des qualifications.

Le résultat de ces comportements est bien connu et a été souligné déjà dans l'étude des données économiques relatives à la situation des jeunes : la France manque de certains agents qualifiés et hautement qualifiés ; et, d'une façon générale, beaucoup de catégories de personnel ont une qualification de départ insuffisante par rapport aux exigences de la fonction.

En 1965-66, l'ensemble des enseignements techniques et professionnels à temps plein comportait moins de 24 % des 3.300.000 élèves du Second Degré (public et privé). Leurs effectifs se ventilaient comme suit (1) :

---

(1) Exposé de LAURENT (P.) , Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale devant le Conseil Economique et Social - C.R. revue "Education Nationale n° 797 du 22.9.66.

TABLEAU XL

	Public	Privé	Total
Enseignement court	385.000	I78.000	563.000
" de 2ème cycle long	I66.000	35.000	20I.000
Enseignement techn. supérieur et Classes préparatoires techn.	20.000	7.000	27.000
TOTAL	57I.000	220.000	79I.000

S'y ajoutent évidemment les jeunes sous contrat d'apprentissage et suivant des cours à temps partiel dans le commerce, l'industrie, l'artisanat (327.000 en I965-I966) et les jeunes ruraux qui reçoivent une formation agricole plus ou moins développée.

Il reste au total que la réussite aux Certificats d'Aptitude Professionnelle ne touche pas 20% d'une classe d'âge, alors que l'ensemble des formations d'ouvriers qualifiés et semi-qualifiés devrait concerner plus de 400.000 jeunes. De même, "le débouché de l'enseignement secondaire de Second Cycle long sur les activités professionnelles au niveau des classes terminales (brevets de techniciens) est insuffisant puisqu'il conviendrait de porter de 6,5 à I5% le pourcentage des sorties professionnelles à ce niveau" (1).

Remarquons encore que dans les chiffres cités la formation technique féminine reste minoritaire, ne couvrant au total que moins de 44% des effectifs accueillis à temps plein et 20% seulement des contrats d'apprentissage.

Le Gouvernement a entrepris récemment un effort considérable pour faire face à ces insuffisances et répondre aux exigences nouvelles de l'économie. La réforme de l'enseignement a, on le sait, distingué des enseignements de Second Cycle court (2 années) et des formations techniques de Second Cycle long (3 années), tous deux postérieurs aux classes d'enseignement général du Premier Cycle.

---

(1) Exposé de LAURENT (P.) Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale devant le Conseil Economique et Social - C.R. revue "Education Nationale" n° 797 du 22.9.66.

Pour valoriser dans l'opinion ces études, certains "Brevets" ont été transformés en "Baccalauréats de Techniciens" qui, tout en conservant le même objectif de préparation professionnelle, correspondent à une formation élargie et plus synthétique débouchant dans chaque cas sur différentes possibilités d'insertion dans la vie active ; quant aux formations de Second Cycle court, elles assureront un enseignement de caractère concret élevant la formation technique des élèves jusqu'à un niveau correspondant à des groupes de métiers et non plus à une spécialité déterminée (brevets d'études professionnelles). Les certificats d'aptitude professionnelle et de fin d'apprentissage artisanal, correspondant en fait à une spécialisation plus étroite en vue de postes de travail déterminés,ne seront pas pour autant supprimés, mais attesteront la qualification acquise par une formation directement donnée par la voie de l'apprentissage ou des cours professionnels.

Enfin, dans le secteur industriel et commercial, à côté de la formation de professionnels qualifiés, d'une durée de deux ans, il a paru nécessaire de prévoir une formation professionnelle plus spécialisée d'une durée maximum d'un an, correspondant à certains types d'emplois. Cette formation pourra s'adresser,d'une part aux adolescents qui jusqu'à ce jour, au terme de la scolarité obligatoire, accèdaient sans aucune préparation à la vie professionnelle, et d'autre part à ceux qui, faute de capacités suffisantes et de voies d'orientation qui leur conviennent, s'engagent actuellement sans profit dans la préparation d'un C.A.P. qui risque de les conduire à un ou plusieurs échecs successifs.

Au niveau supérieur, les Institut Universitaires de Technologie assureront la formation de cadres moyens au sein de l'Université, à l'aide d'une pédagogie différente de celle des Facultés et Grandes Ecoles, et dans un cadre d'organisation qui associe en permanence le corps enseignant et les professionnels intéressés.

Le rapprochement entre les formations scolaires et la profession est d'ailleurs un autre aspect important de la loi récente sur la Formation Professionnelle. La connaissance des besoins et l'étude des moyens propres à les satisfaire seront confiées à un Conseil National de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi, rassemblant des représentants des pouvoirs publics et des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs ; à l'échelon régional, il y aura des organismes de même type. Des conventions avec les professeurs permettront de mener des actions complémentaires de formation dans les domaines de l'industrie, des métiers du commerce et des services ; un Fonds de la Formation Professionnelle et de la Promotion Sociale, alimenté par une dotation budgétaire au moins égale au montant de la taxe d'apprentissage actuellement versée au Trésor (taxe dont le taux a été augmenté), assurera son soutien financier aux départements ministériels concernés pour la réalisation de telles conventions.

Enfin, l'Education Nationale a prévu d'accroître rapidement les capacités d'accueil des formations techniques (1) : 55.000 places nouvelles seront notamment créées en 3 ans à partir de 1967 dans les C.E.T. et 60.000 dans les I.U.T.

Au total, la répartition de niveaux de formation professionnelle à laquelle il serait possible de parvenir à la fin du Vème Plan serait la suivante :

TABLEAU XLI

Niveau de formation	Effectifs	s o i t	Qualifications correspondantes
I - (Recherche)	)	1 %	)
	(67.200		(Ingénieurs & cadres
II - (Form.supér.longue)	)	7 %	) supér.
III - (Form.supér.courte)	100.800	12 %	Techniciens sup.& assim.
IV - (Form.prof .longue)	126.000	15 %	Techniciens & assimil.
V - (Form.prof. norm.)	378 à 420.000	45/50 %	Semi à hautement qualif.
VI - (Fin de scol.obl.)	126 à 168.000	15/20 %	Insertion directe dans la vie profes.
Ensemble	840.000	100 %	

Il est évident que ces objectifs ne seront atteints que si une orientation scolaire et professionnelle fonctionne de façon efficace.

2 - Le problème de l'orientation professionnelle

On reconnaît généralement que l'adaptation et la promotion des jeunes travailleurs dépendent pour une grande part des conditions du choix de la voie scolaire, et au delà, du métier. Un premier obstacle est franchi lorsque ce choix correspond simultanément aux désirs des jeunes, à leurs capacités et aux disponibilités du marché de l'emploi.

(1) De nombreux Dossiers d'Enquête ont signalé l'insuffisance quantitative des moyens de formation professionnelle. Ce même problème a fait l'objet, depuis plusieurs années, de demandes pressantes, notamment de la part des syndicats ouvriers (cf. Inform.Sociales n° 1 Janvier 1960 p. 18)

Or, on constate qu'un nombre croissant de jeunes prennent à ce sujet leurs décisions au hasard des possibilités locales, des modes, des offres publicitaires et surtout en fonction du niveau socio-économique du milieu familial.

M. IDIART estime, d'après une enquête faite en 1963, que l'influence des parents est déterminante dans 30 % des cas ; quant à l'influence de l'orientation professionnelle, elle est estimée à 10 % environ (1). L'enquête effectuée par l'I.F.O.P. en Novembre 1966 confirme ces résultats, les chiffres cités dans ces deux cas étant respectivement : 33 % et 13 %. Des recherches effectuées dans la région parisienne ont révélé que les 2/3 des jeunes n'avaient pas bénéficié de l'aide de conseillers d'orientation (2) ; les jeunes filles, particulièrement, paraissent faire peu de cas des conseils donnés par des spécialistes (3).

Ces insuffisances peuvent s'expliquer par les moyens limités dont disposent les organismes et services d'orientation professionnelle (4). Il a été toutefois observé également une méconnaissance des possibilités offertes : "Beaucoup (de jeunes) ignoraient l'existence de ces centres d'orientation " peut-on lire dans un"Dossier d'Enquête"originaire de Dijon. Cette ignorance prend parfois l'aspect d'une certaine prévention, surtout parmi ceux qui en tireraient le plus grand profit, c'est-à-dire les jeunes des milieux défavorisés.

Les reproches les plus fréquemment adressés aux diverses institutions d'orientation professionnelle concernent, non pas leurs activités psychologiques, mais la qualité des informations fournies. Les jeunes se plaignent de ne pas trouver ce qu'ils recherchent, c'est-à-dire des notions précises sur l'exercice des activités professionnelles et les possibilités d'emploi (5).

---

(1) IDIART (P.) "L'avenir professionnel et la réussite ouvrière". Les éditions Ouvrières 1965, p. 132

(2) LEBRETON (A.) et AGENEAU. Centre d'Etudes et d'Action Sociale, Paris, "Recherche Sociale", n° 4, Mars-Avril 1966, p. 28.

(3) MAUPEOU (N.de) "Jeunes Travailleurs en foyers". Cahiers de l'U.F.J.T. n° 19 déc. 1964 (25 % seulement des filles interrogées avaient suivi les conseils d'orientation qui leur avaient été donnés, pour 40 % de garçons)

(4) Centres d'Orientation Professionnelle - Services du Bureau Universitaire de Statistiques -Centre National d'Information, d'Etudes et d'Action Sociale pour les jeunes travailleurs, etc...

(5) Dr. DELMAS Rapport "Orientation Professionnelle", p. 147

En 1963-64, l'I.N.O.P. a fait une enquête auprès de 10.000 élèves de 3ème : les résultats ont fait apparaître que la moitié des jeunes estimait avoir été renseignée sur un petit nombre de professions, un tiers d'entre eux n'avait été renseigné que " sur une seule ou aucune profession " (1).

Cependant, l'efficacité d'une bonne information a déjà fait l'objet d'expériences diverses montrant qu'on pouvait provoquer, par exemple, l'abandon du choix peu réaliste de métiers prestigieux, la découverte de professions qui n'avaient pas été envisagées, ou parfois créer une motivation suffisante pour améliorer les résultats scolaires (2).

Mais les essais de réponse à ces besoins accrus d'information concrète se heurtent à des difficultés : d'une part, la vie des métiers est devenue invisible aux scolaires, d'autre part, l'évolution technique est si rapide qu'il est très difficile aux orienteurs d'acquérir une connaissance pratique et complète du contenu des activités professionnelles. Ajoutons que les renseignements concernant les débouchés à court et à moyen terme sont difficilement accessibles aux conseillers d'orientation scolaire et professionnelle ; des actions sont entreprises à l'heure actuelle pour accroître la diffusion des informations au moyen de relais nouveaux et rechercher une plus grande coordination avec les services de l'emploi (3).

---

(1) Bulletin de l'Institut National d'Orientation Professionnelle n° 4 Sept.Oct. 1966 - p. 280

(2) BACQUET (R.), CHAUDAGNE (H.), LARCEBEAU (J.), LEON (A.) "Une expérience d'information dans les classes de fin d'études primaires". B. I.N.O.P., Janv.Février 1954, p.20

(3) Le Ministère de l'Education Nationale étudie, pour sa part, la création d'un Office d'Orientation destiné principalement à répondre aux besoins d'information des jeunes et de leurs familles, et qui serait complété par des services académiques et des services locaux. Quant aux conseillers d'orientation professionnelle, en accord avec l'ex-Haut Comité de la Formation Professionnelle, ils ont demandé la création de nouveaux postes de conseillers et de documentalistes ; ils sont également favorables à l'intégration de l'information dans les programmes scolaires. Enfin, dans le cadre des échelons régionaux de l'emploi chargés du recueil des différentes statistiques et d'études particulières sur des métiers ou des postes de travail, le Ministère des Affaires Sociales a créé, en application d'une recommandation du Bureau International du Travail, des postes de conseillers professionnels qui sont appelés à diffuser, collectivement ou individuellement, les renseignements sur l'état du marché du travail et ceux relatifs aux moyens de formation et de promotion professionnelle. Le développement, mais aussi la coordination de ces moyens, semblent indispensables.

A ce sujet, il est intéressant de noter les souhaits exprimés par les jeunes eux-mêmes à l'occasion du sondage opéré par les Centres d'Orientation Professionnelle en 1963. Par ordre décroissant, les moyens d'information préférés ont été : les émissions de télévision, les visites d'entreprises, les causeries et exposés et les entretiens personnels auprès d'un organisme d'orientation (1). Quant à l'implantation géographique de ces organismes, elle a fait l'objet d'un voeu des représentants de la J.O.C. qui souhaitent leur décentralisation afin que les quartiers populaires puissent en bénéficier davantage ; l'insuffisance des centres d'orientation dans les régions rurales a été également regrettée (2).

A défaut de nouveaux centres, la diffusion de l'information est quelquefois élargie grâce aux foyers de jeunes travailleurs où certains animateurs jouent le rôle de relais. Il est également possible aux Maisons des Jeunes et de la Culture d'apporter une contribution notable à la diffusion de brochures et renseignements divers ; ce rôle pourrait être encore accru dans l'avenir.

Enfin, profitant de la relative disponibilité des jeunes gens qui accomplissent leur service militaire, l'Armée, depuis 1957, a mis pour sa part à leur disposition, dans chaque corps de troupe, un officier-conseil chargé tout spécialement de guider leurs recherches sur les professions et les possibilités d'emploi.

Si l'on réussit à établir ainsi une information professionnelle mise à jour en fonction des réalités économiques, il restera encore à la rendre accessible à l'ensemble des jeunes par une présentation et une rédaction adaptées, et à les persuader que "l'information sur l'avenir est suffisamment importante pour que chacun en fasse son affaire" (3).

Mais il ne suffit pas aux jeunes d'être informés : encore faut-il qu'ils soient instruits dans les spécialités qui leur permettront de trouver un emploi ; or, trop souvent, la formation professionnelle est conditionnée par les écoles "existantes et leur vocation ; elle n'est pas envisagée en fonction des besoins en main d'oeuvre" (4).

---

(1) B. I.N.O.P. op.cit. p. 281

(2) "Statut du jeune travailleur d'Europe", 1964, p. 21 et BESSE (F.) "L'Orientation professionnelle dans la Communauté européenne" Avenirs n° 154, Juillet 1964. Voir également V° Chapitre, point III.

(3) THUILLIER Guy - "La Promotion Sociale". Collection "Que sais-je ?" P.U.F. Paris 1966 n° 1218 - DUPONT (J.A.) et DU ROY (A.) "Choisir un métier" Ed. du Centurion - 1966.

(4) DEROULEDE (G.) "L'intégration des jeunes dans le monde du travail". Rapport au Conseil Français des Mouvements de Jeunesse, 1966.

Ce déséquilibre apparaît, par exemple pour le secteur des métaux, dans l'enquête faite par le Ministère du Travail en 1960 : 15.595 apprentis ajusteurs terminaient leur apprentissage alors que le total des besoins s'élevait à 7.324 (1). De même chez les jeunes filles, cantonnées longtemps dans l'apprentissage de métiers traditionnels, le trop grand nombre de vendeuses, coiffeuses et couturières a été souvent déploré. En revanche, dans les secteurs où sévit une pénurie de main d'oeuvre qualifiée, on constate une carence quasi complète de l'enseignement professionnel féminin : "... si 112.535 garçons apprennent la radio-électricité, 808 filles seulement y ont accès" (2).

D'une façon générale, ce problème de l'orientation tend à se compliquer dans la mesure où beaucoup de jeunes travailleurs doivent souvent, à présent, opérer un nouveau choix professionnel au moment de leur entrée dans la vie adulte (notamment au retour du service militaire chez les garçons); et les experts estiment que de moins en moins la première orientation sera désormais définitive.

Il est donc compréhensible qu'une étroite coordination soit souhaitée entre les services d'orientation, les milieux professionnels et les services d'étude de la conjoncture de l'emploi ; il importe également de prévoir en France, dans le cadre de la préparation du Plan, l'amélioration des relations entre la prévision d'emploi d'une part, l'évolution des conceptions pédagogiques et les décisions courantes d'exécution d'autre part. Il serait notamment très utile qu'en liaison avec les transformations de l'économie, l'organisation de l'orientation et les structures de formation puissent fonctionner comme des mécanismes auto-régulateurs.

---

(1) "Avenirs" B.U.S. - n° 110 - Mars-Avril 1960 p. XIX

(2) SCHLEY (M.) Rapport à l'Assemblée Nationale des Conseillers de l'Enseignement Technique - "Nord Industriel" n° 13 - Mars 1966.

QUELQUES EXTRAITS DE DOSSIERS D'ENQUETE
SE RAPPORTANT AUX QUESTIONS TRAITEES
DANS LE 4ème CHAPITRE.

" Jamais la jeunesse n'a été aussi près de la vie à cause d'une certaine liberté, de la disparition des tabous, de l'information sous toutes ses formes. En contre-partie, jamais la jeunesse n'a été aussi consciente d'être loin de la vie parce qu'elle se sent frustrée, rejetée, parce que sa formation est laissée à l'abandon.

- "Nous avons horreur de nos établissements scolaires parce que ce sont de grandes casernes"

- "Mon collège est ignoble. On n'a pas envie de travailler. On n'a qu'une envie, en fout' le camp".

Il n'y a pas que le cadre qui prête à la critique.

Les parents déçoivent, les professeurs encore plus.

- "Mes parents ne s'intéressent qu'à mes examens".

- "Uniquement du bachotage. Si c'est çà l'éducation et la préparation à la vie !"

Parents et professeurs trouvent l'estime des jeunes quand, au-delà de leurs activités strictement professionnelles, ils remplissent dans la cité, la paroisse, un journal, un syndicat, des fonctions et des responsabilités au service d'un idéal ou au service des autres."

Club de Jeunes La Croisade de Vincennes -
St Mandé (Val de Marne)

" Nous sommes de notre siècle. Or notre siècle est celui de l'information. C'est ce qui explique notre désir d'être renseignés... Et ce ne sont certes pas les informations qui manquent dans notre vie quotidienne. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'ouvrir son journal, d'allumer la radio ou la télé et l'on est saturé de nouvelles, qui d'ailleurs finissent par nous laisser indifférents.

Mais ce genre d'informations ne répond que partiellement à nos désirs, à nos besoins. Ainsi, par exemple, nous connaissons l'existence de l'O.N.U. Mais quels sont les moyens dont dispose cette organisation pour maintenir la paix, nous l'ignorons. On reproche à la jeunesse française le peu d'intérêt qu'elle manifeste à l'égard des questions politiques. Mais ne faudrait-il pas l'initier aux problèmes politiques d'actualité au moyen de cours ?

Et pourquoi ne pas parler politique avec un professeur d'instruction civique objectif, pour les scolaires ?"

Classe de 1ère - Institution Jeanne d'Arc -
Bordeaux (Gironde)

" Le problème du temps disponible pour se libérer du travail se pose aussi bien aux jeunes employés qu'aux étudiants et lycéens.

Ces derniers ne peuvent prétendre se libérer de cette atmosphère estudiantine, s'ils désirent mener à bien leurs études. Les études sont trop lourdes, les cours se succèdent toute la journée, demandant des efforts intellectuels intenses. Le soir est réservé aux devoirs à rendre. Le temps pour les loisirs est pratiquement inexistant quand il ne s'appelle pas "vacances", sans parler des élèves pensionnaires dans les Lycées qui, eux, se trouvent séquestrés pour une semaine.

C'est aux dirigeants des Lycées, de l'Education Nationale même, de prévoir des moments de détente (sports, promenades) et des sorties organisées (cinéma, théâtre) qui ne quitteraient pas pour autant le cadre des études et qui permettraient aux jeunes de poursuivre leurs études avec plus de détente et moins d'appréhension."

F.U.A.J. de la Somme.

" Les programmes scolaires occasionnent actuellement un déséquilibre dans la vie des jeunes. Les horaires sont trop lourds ; souvent il est demandé aux scolaires un nombre d'heures par semaine supérieur à celui des adultes dans leur vie professionnelle. C'est inhumain !"

Représentants de Mouvements de Jeunesse
de Thann (H. R.)

" Nous aimerions qu'en France, comme en Amérique, le système scolaire soit réparti à mi-temps, laissant l'autre partie de la journée libre pour : les Sports, les Loisirs culturels, un travail personnel laissé au choix de chacun, dans des "Clubs" : Enseignement ménager, musique, chant, dessin, philatélie instructive, bricolage, couture, natation, montage, jeux divers.

En ce qui concerne les classes de neige et de plein air, les promenades instructives, les visites de musées, usines, industries, etc... nous aimerions les voir établies sur une plus large échelle."

Foyer Jeanne d'Arc - Draguignan (Var)

" Pour que l'éducation physique puisse contribuer positivement à l'éducation, il nous a semblé qu'il fallait une meilleure distribution des horaires de cours.

En tenant compte des temps de trajet que beaucoup d'élèves ont à faire pour se rendre au Lycée chaque jour, nous pensons qu'il faudrait réserver aux disciplines traditionnelles 5 jours par semaine, de 8 h à 13 h, en cours de 55 minutes, avec au milieu de la matinée une pose de 20 minutes continues (ce, afin de permettre aux élèves, qui ont pris un petit déjeuner vers 6 h 30 ou 6 h 45 du matin, de reprendre un peu de nourriture à ce moment, afin de pouvoir suivre correctement la suite des cours)."

Club UNESCO du Lycée Fichet - Bonneville
(Haute-Savoie).

" En effet, passer une heure d'éducation physique entre un heure de mathématiques et une heure de français pose des problèmes ; c'est pourquoi la plupart ont suggéré que l'après-midi soit réservée principalement au sport. Certains ont ajouté qu'en plus de cette éducation physique il serait bon d'accorder une plus grande place à une éducation musicale artistique et sociale ; cela pourrait faire l'objet des séances de l'après-midi alors que l'enseignement général serait prodigué le matin."

Club Léo Lagrange - Boulogne-sur-Mer

" A l'intérieur de chaque lycée, un foyer devrait pouvoir trouver place sans se heurter à l'insuffisance des locaux. Il serait à la fois lieu de détente et de culture et nécessiterait l'aménagement d'au moins deux salles. L'une comprendrait une discothèque, classique et moderne, la télévision. L'autre une bibliothèque avec salle de lecture plus spécialement réservée aux grandes classes, et qui mettrait à leur disposition un éventail de revues : littéraires, philosophiques, esthétiques, décoratives (par exemple : Réalités, Spectacles du Monde, l'Oeil, Art et Décoration) - des hebdomadaires littéraires, enfin des quotidiens documentés, "Le Monde".

Dans notre lycée, une assez large place est accordée à l'information sociale et culturelle.

Les grands problèmes politiques et sociaux spécifiques de notre époque sont abordés durant les cours d'Instruction Civique. Les élèves bénéficient de facilités pour assister aux tournées J.M.F. ou aux conférences de type "Connaissance du Monde".

Le Lycée est abonné à certaines revues que nous venons de citer mais un un voeu unanime serait qu'un éducateur spécialisé soit chargé de nous guider périodiquement dans la lecture des revues, des journaux, des hebdomadaires, et de nous informer objectivement sur la situation nationale et mondiale actuelle, tant sur le plan politique, qu'économique et social. En formant notre esprit critique, il contribuerait à nous permettre de remplir en toute conscience notre devoir dans la France de demain et nous préparerait à la vie civique. Des interwiews d'hommes politiques ou d'économistes, faits à notre intention, des débats auxquels participeraient les jeunes, nous paraîtraient un complément utile."

Classe de Philosophie - Lycée J.F. Castres (Tarn)

" La vie scolaire est en elle-même une vie insouciante puisque la seule préoccupation de l'élève est d'apprendre et de comprendre ce qu'on lui enseigne. L'utilité pratique de toutes les connaissances exigées n'apparaît pas clairement ou même n'apparaît pas du tout. Quelle peut bien être l'utilité pratique de la faculté qu'on a d'extraire les racines d'une équation du second degré ?

La vie scolaire évite en principe à l'élève les soucis qu'ont leurs parents : équilibre du budget familial, relations avec l'administration, quantité de choses dont l'élève ignore tout.

" C'est pourquoi la vie professionnelle nous apparaît comme une inconnue mais nous inspire également une certaine crainte, une certaine appréhension. En entendant discuter nos parents, nos aînés, de feuilles d'impôts, de comptes chèques postaux, d'emprunts, une certaine curiosité s'empare de nous mais ne peut jamais être pleinement satisfaite comme elle pourrait l'être si des cours spéciaux étaient prévus à cet effet."

Groupe d'Elèves du Lycée Monge - Beaune (C.O.)

" Un problème important est la préparation des jeunes à la vie professionnelle... ceux-ci doivent être initiés à tous les problèmes de la vie du travail : hygiène, sécurité, lois sociales, syndicalisme ; des visites d'usine, des stages devraient permettre d'orienter les jeunes vers les professions qu'ils préfèrent.

Ces stages leur permettraient de mieux découvrir les difficultés de telle ou telle profession afin d'y faire face plus facilement plus tard. Combien de jeunes ne se sentent-ils pas désorientés dès leur entrée au travail ? déçus par tout ce qu'ils voient et entendent ? ne se sentent-ils pas un peu exploités ? une vie de quarante années de travail ne mérite-t-elle pas une sérieuse préparation ? ...

Des émissions télévisées, des reportages dans les usines devraient permettre aux jeunes de mieux connaître cette vie qui sera la leur et de porter déjà un choix dans leur carrière professionnelle !"

Club Loisirs-Culture - Lestrem (P. de C.)

" Pour préparer les jeunes au passage difficile de la vie scolaire à la vie professionnelle il faut commencer par leur montrer ces difficultés et leur dire comment les surmonter. On leur dit au contraire qu'ils ont terminé leur apprentissage au bout de trois ans et qu'ils sont des ouvriers qualifiés, alors que l'apprentissage se continue plusieurs années.

Il faut surtout les soutenir au moment de ce passage, mais davantage sur le plan moral que matériel. S'ils s'intéressent à leur travail, si l'ambiance de l'atelier est bonne, c'est le plus important."

25 Jeunes ouvriers du Centre expérimental de Promotion sociale - Troyes (Aube)

" Le choix de sa profession est primordial pour chaque individu ; c'est pourquoi nous considérons cette question comme très grave et la posons la première.

C'est souvent le hasard (ou le contexte familial ou social) qui oriente le jeune d'abord vers tel ou tel type d'études, puis vers telle ou telle profession. En effet, l'éventail des professions possibles a déjà été réduit au moment où intervient le choix volontaire.

" Certes, il existe bien des organismes d'orientation professionnelle, mais ils sont le plus souvent débordés. De plus, comme leur activité ne s'exerce que rarement au sein même des établissements d'enseignement, les jeunes ne les consultent généralement qu'en désespoir de cause ...

Nous pensons qu'il est souhaitable d'accroître l'efficacité de ces organismes :

- en informant plus largement les jeunes et leurs parents de leur existence,
- en augmentant leur présence au sein des établissements d'enseignement et de formation professionnelle."

E.E.D.F. - Groupe de l'Eau Vive -
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

" Nous voulons une documentation sur les différents métiers dès la classe de 6è : par des films ou projection avec les avantages et les inconvénients, les stages ou études nécessaires et à quel âge il faut faire ce choix.

Les métiers doivent être étudiés en fonction du débouché de nos études.

- Nous souhaitons savoir exactement quels débouchés s'offrent à nous : nombre de places par département, années d'études nécessaires, progression personnelle possible, par quels moyens, etc... argent...

- Nous voulons savoir quelle est la stabilité d'un travail et son importance économique.

- Nous sommes pour les stages qui permettent aux étudiants de connaître les différents métiers. On devrait nous en proposer et non nous faire courir à leur recherche...

- Nous aimerions que ces stages soient payés en fonction du travail fait, et non en fonction de notre âge ou sexe. Ceci nous permettrait d'apprendre à utiliser notre argent.

- Les stages devraient être offerts aussi au niveau du 2è cycle du secondaire."

Un groupe d'amis.

" Abstraction faite de tous ceux qui poursuivent des études ou qui reçoivent une formation professionnelle dans un établissement qualifié, et qui sont, fort heureusement, de plus en plus nombreux, il reste tous les jeunes qui, par malchance lors d'un concours, ou faute de place dans un établissement d'enseignement technique, ou par insuffisance de niveau scolaire, se trouvent directement jetés dans la vie active.

Parmi ceux-ci, certains pourront entrer en apprentissage, sous contrat, chez un patron, sans pouvoir choisir souvent la voie qui leur conviendrait le mieux, avec les aléas que peuvent présenter le milieu de travail, la valeur professionnelle et la conscience de l'employeur. Dans les grands centres, les apprentis ont l'avantage de bénéficier de cours théoriques gratuits pour de très nombreuses branches professionnelles. Ils peuvent ainsi, s'ils sont soutenus, parvenir au C.A.P.

" Les apprentis dans de moindres localités ne disposent pas des mêmes avantages. Il existe bien, pour certaines branches, des cours par correspondance, mais il faut aux jeunes, volonté et persévérance, pour réussir ainsi. Beaucoup ne peuvent obtenir le C.A.P.

Il y a aussi, pour d'autres, les cours donnés dans le lieu le plus proche où l'on peut les trouver, ce qui entraîne : déplacements parfois fatigants, perte de temps, frais. Il faudrait consulter les résultats statistiques pour connaître le rendement au C.A.P. dans ces conditions.

Et puis, il y a les jeunes qui se trouvent lancés directement dans la vie active, au hasard de l'emploi qu'ils peuvent trouver, souvent loin du foyer familial, sans contrat d'apprentissage, et donc avec le minimum de chances au départ.

Que peut-il être fait pour ceux-là qui peuvent juger sévèrement, avec raison, la société dans laquelle ils vivent ?"

Association des Parents d'Elèves de
l'Institution Ste Thérèse - Rambouillet
(Yv.)

" ... permettre surtout des rencontres fréquentes entre jeunes et adultes. Exemple : que dans les lycées au niveau de la seconde ou l'année précédant la sortie dans les autres établissements scolaires, les élèves puissent une fois par semaine par exemple dialoguer très librement avec des adultes venant leur présenter leur métier : avantages, inconvénients, difficultés, moyens d'accès, salaire etc...

Les jeunes ayant ainsi "vécu" pendant quelques heures une trentaine de métiers divers pourront, peut-être, plus librement que nous, choisir celui qui correspond à leurs goûts et leurs aptitudes.

- Des enquêtes individuelles près d'adultes au travail, suivies d'une mise en commun pourraient aussi permettre aux élèves d'une classe de s'orienter.

- Trouver une information dans la presse ?

- Nous préférons le dialogue

- Les journaux sont trop nombreux et trop contradictoires pour que nous puissions seuls y trouver le Vrai.

- Les émissions radio-télévisées spéciales sont sans doute très valables. Encore faut-il avoir la télé..."

Groupes de jeunes Instituteurs -
Condé-sur-Noireau (Calvados)

" Car, d'une façon plus générale, lors même qu'il est normalement dispensé, l'enseignement technique ou professionnel ne constitue pas pour les jeunes une garantie de débouchés. Orientés souvent au moyen de tests

" dont ni eux, ni leurs familles ne connaissent les résultats, les élèves ne sont pas toujours sûrs de trouver un emploi dans la branche qu'on a choisie pour eux. Il devrait y avoir une obligation, pour les entreprises, d'embaucher par priorité les jeunes issus des établissements publics d'enseignement technique et professionnel."

Club de Loisirs "Léo Lagrange"- Belfort

" La promotion féminine est assez avancée mais on ne peut dire qu'elle soit parfaite. Il existe nombre de secteurs, même administratifs, où la femme doit montrer, pour accéder à un emploi semblable, plus de capacités que l'homme."

Isolés du 2è arrondissement de Paris

" Les jeunes ont eu l'occasion de comparer le statut de l'apprenti avec celui en vigueur en Allemagne. L'entreprise y a un rôle plus important et cela semble mieux...

1°/ Nous souhaitons que les employeurs redécouvrent et reconnaissent les avantages possibles incontestables des C.E.T.

2°/ Nous souhaitons qu'une véritable collaboration naisse ou se développe entre patronat et C.E.T. afin de se mieux compléter mutuellement pour le plus grand bien de la jeunesse travailleuse.

3°/ Collaboration souhaitée aussi sur le plan de l'information sur les débouchés de travail : de nombreux jeunes ayant du mal à trouver un emploi dans le métier appris se contentent souvent d'un emploi approchant, ce qui donne lieu à des tâtonnements toujours préjudiciables à leur avenir.

4°/ Collaboration souhaitée avec les familles pour que dans leur esprit soit revalorisés les cours hebdomadaires que beaucoup sèchent volontiers.

Cette collaboration confiante devra amener une amélioration des cours."

35 Jeunes Travailleurs de la Mayenne.

" L'éducation réussie est celle qui sait inspirer le désir de la reprendre sans cesse et un système éducatif satisfaisant, celui qui en donne la possibilité.

"Apprendre à apprendre", voilà la base d'un enseignement valable et tout d'abord apprendre à s'informer, à se documenter sur une question, à comparer des journaux, des émissions ; savoir prendre du recul sur l'actualité et la replacer dans l'évolution historique, en un mot savoir réfléchir et juger, tout cela s'apprend.

" Sortis de l'école ou du C.E.T., les jeunes bien souvent sont désarmés devant les actes les plus simples de la vie, mal informés sur les organismes auxquels ils auront affaire : la Sécurité Sociale, les Allocations Familiales, les services du chômage, le droit familial et le droit des travailleurs - leur sens civique est nul.

Ne pourrait-on supprimer les vieux clichés qui opposent "manuels" et "intellectuels" ? et faire en sorte qu'une culture équilibrée comprenant en plus des connaissances essentielles de base, une initiation à la vie civique, politique, économique et sociale, soit distribuée aussi bien à l'école, dans les collèges d'enseignement secondaire, que dans les collèges techniques et Centres de Formation Professionnelle ; car leur but commun aux uns et aux autres ne devrait-il pas être de former des hommes, des citoyens qui vivront à l'aise dans notre civilisation?"

Jeunes Travailleurs - J.O.C. - Paris

" On a pu dire, à juste titre nous semble-t-il, qu'il n'existe pas de problèmes spécifiquement jeunes, mais une "dimension" jeune à tous ces problèmes économiques, sociaux, culturels, sportifs etc...

Il apparaît même que, pour des questions apparemment particulières à la jeunesse - l'enseignement par exemple - l'environnement sociologique, les données économiques créent un contexte dont l'école ne peut se désintéresser et qui doit influer sur sa structure, sa nature et son travail."

Mouvement de Libération ouvrière - Paris

- B I B L I O G R A P H I E -

Ouvrages généraux

1 - ANTOINE Gérald, PASSERON Jean-Claude - La réforme de l'Université - Calman-Lévy - Paris, 1966.

2 - BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude - Les Héritiers - Editions de Minuit - Paris, 1964.

3 - CAPELLE Jean - L'école de demain reste à faire - P.U.F. - Paris, 1966.

4 - CROS Louis - L'explosion scolaire - SEVPEN - Paris, 1961.

5 - CROZIER Michel - Le Phénomène bureaucratique - Editions du Seuil - Paris, 1963.

6 - DEBRE (Pr. R), DOUADY (Dr. D.) - Rapport sur "La fatigue des écoliers français" - I.P.N. - Paris, 1962.

7 - DUMAZEDIER Joffre - Vers une civilisation du loisir ?Ed. du Seuil Paris, 1962.

8 - DIDIER Paul, FAIVRE d'ARCIER Maxence, FAUROUX Roger,GRANDPIERRE André, MILLORD Dominique, ROUSSELET Michel - Le Bouton du Mandarin - Casterman - Paris, 1966.

9 - DUQUESNE Jacques - Les 16-24 ans - Editions du Centurion - Paris, 1961.

10 - GRANDPIERRE A. - Une éducation pour notre temps - Berger-Levrault - Paris, 1963.

11 - KAES René - Quelques attitudes ouvrières à l'égard de l'école et de l'enseignement - Strasbourg, 1962.

12 - MIALARET - Education nouvelle et monde moderne - P.U.F. - Paris, 1966.

13 - NATANSON Jacques, PROST Antoine - La révolution scolaire - Editions Ouvrières - Paris, 1966.

14 - PAPILLON J. - L'école, pourquoi faire ? - Grasset - Paris, 1965.

15 - PERETTI André de - Liberté et relations humaines ou l'inspiration non directive - Editions de l'Epi - Paris, 1966.

16 - PIAGET Jean, GRECO Pierre - Apprentissage et connaissance - P.U.F - Paris, 1959.

17 - ROUEDE André - Le lycée impossible - Editions du Seuil - Paris, 1966.

18 - SEAGOE M.V. - Pédagogie et motivation - Traduit de l'américain - Expériences américaines, Ed. d'Org. n° 8, Paris, 1966.

19 - TORRANCE E.Paul - Guiding creative talent - Englewood cliffs (N.J.), Prentice hall, 1962.

20 - VERMOT-GAUCHY - Education nationale dans la France de demain - Editions du Rocher - Paris, 1965.

Articles de revues

1 - AVRIL (Dr. J.), CAROFF (Dr. R.) - Enquête sur l'éducation en internat - Enfance, N°s 1-2-3, janvier-juin 1965.

2 - BAZIN Robert - Quelques remarques en guise de conclusion Gestion démocratique de l'établissement Cahiers pédagogiques n° 55, septembre-octobre 1965.

3 - Colloque de Caen (compte-rendu) - Education Nationale - n° 807, 1er décembre 1966.

4 - DUMAZEDIER Joffre, HASSENFORDER Jean - Les besoins culturels - Les jeunes adultes et la réforme de l'enseignement secondaire - Courrier de la Recherche Pédagogique, n° 15, janvier 1962.

5 - FERRY Gilles - Le mi-temps pédagogique et sportif en France - Repères, n° 3, juillet-août-septembre 1964.

6 - FOUCHET Christian - Discours à l'Assemblée Nationale Education Nationale, n° 804, 10 novembre 1966.

7 - GAL Roger - Incidences des méthodes actives sur les programmes, les examens, les horaires, le matériel didactique et la formation des maîtres - Courrier de la Recherche Pédagogique, n° 26, septembre 1965.

8 - GIRARD Alain - Origine sociale des élèves de sixième - Population, 17ème année, n° 1, janvier-mars 1962.

9 - GIRARD Alain, BASTIDE Henri - La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement - Population, 18ème année, n° 3, juillet-septembre 1963.

10 - GIRARD Alain - Tableau "Orientation scolaire et milieu social" - Education Nationale, n° 1,2 janvier 1964.

11 - GIRARD Alain - Les facteurs psychologiques et sociaux de l'orientation et de la sélection scolaires. Le cheminement d'une promotion d'élèves pendant les deux années suivant la sortie du cycle élémentaire. - Population, 21ème année, n° 4, juillet-août 1966.

12 - HABY René - Prospective d'une éducation du second degré - Education nationale, n°s 32 et 33, novembre 1963.

13 - HASSENFORDER Jean - Compte rendu de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec - Education Nationale, n° 21, 3 juin 1965.

14 - HASSENFORDER Jean - Les loisirs et l'enseignement - Education Nationale, n°s 803 et 804, novembre 1966.

15 - HASSENFORDER Jean - Vers un nouveau type d'établissement - Courrier de la recherche pédagogique, n° 23, 1965.

16 - ISAMBERT-JAMATI - Structure scolaire et systèmes de valeurs - Revue française de sociologie - juillet-septembre 1966. VII-3

17 - LAURENT Pierre - Exposé devant le groupe "Formation professionnelle" du Commissariat général au Plan - Education Nationale, n° 793, juin 1966.

18 - MOLLO Suzanne - Convergences et divergences du modèle d'enfant idéal dans les manuels scolaires et les livres de lecture - Psychologie française, t-x, n° 3, juillet 1965.

19 - MOLLO Suzanne - Importance et signification du modèle d'écolier dans la vie scolaire et sociale de l'enfant - Enfance, n° 4-5, octobre-décembre, 1963.

20 - RIBAUD de GINESTE (Dr.) - Le travail à la maison - Enfance, n°s 1 et 3, 1965.

21 - SAUVY Alfred, GIRARD Alain - Les diverses classes sociales devant l'enseignement - Mise au point générale des résultats - Population, 20ème année, n° 2, mars-avril 1965.

22 - SCHWARTZ Bertrand - Transformation de l'enseignement à l'Ecole des Mines de Nancy - Cahiers pédagogiques, n° 60 - 1966.

5ème Chapitre

LES JEUNES TRAVAILLEURS

Dans le langage courant l'expression "jeunes travailleurs" couvre les jeunes ouvriers, agricoles et ceux du tertiaire. Une statistique datant de 1962 et en provenance de l'.I.N.S.E.E (qui y joint les indépendants et jeunes cadres d'ailleurs peu nombreux) évalue l'ensemble à 2.633.900 (dont agricoles : 529.480). On les confond souvent avec les apprentis (355.000). Il faut aussi tenir compte des jeunes chômeurs, demandeurs d'emplois et inactifs qui d'après le recensement sont 720.920 (dont agricoles : 151.860) mais cette catégorie n'atteint de pareils chiffres que du fait des "inactives" qui en constituent l'essentiel.

Ces millions de jeunes ne constituent pas un groupe social homogène : il y a plus de différence entre un manoeuvre et un ouvrier hautement qualifié qu'entre celui-ci et un cadre.

Parmi les mutations successives qui amènent l'adolescent à la maturité, l'adaptation à la vie dans le monde du travail, soumis à des impératifs de production et de rendement, est l'une des plus délicates.

Si le fait de travailler est souvent ressenti par les jeunes comme un facteur d'émancipation, vivre dans le monde du travail implique aussi qu'ils aient à faire face à des situations nouvelles : rapports humains, risques d'accidents, sentiment d'insécurité physique ou morale, fatigues, rancoeur due à l'absence de promotion ou à l'insuffisance de salaires, difficultés éventuelles de logement, d'horaires, de transports, situation de dépendance , besoin psychologique de compensation...

Certains jeunes travailleurs parviennent à une bonne insertion professionnelle et sociale, notamment les plus qualifiés d'entre eux ; d'autres, plus dépourvus et plus vulnérables, voient leurs conditions de vie rendues plus difficiles par la pression de leurs obligations professionnelles ; or dans l'ensemble des jeunes ce sont souvent, en fait, les plus handicapés, les plus vulnérables, les plus facilement perturbés qui ont le plus tôt à affronter une insertion précoce dans la vie active.

L'effort continu des pouvoirs publics tend à améliorer peu à peu leur travail et leur existence ; il reste que les conditions mêmes de la civilisation moderne (tensions nerveuses , rupture fréquente de cellules sociales ou familiales , sollicitations brutales de la publicité, etc...) s'ajoutant aux exigences nouvelles d'adaptation et de mobilité réclamées par l'économie, rendent peut-être plus difficile que dans le passé la vie des jeunes travailleurs.

	En 1836	En 1936	En 1967
Age légal d'entrée au travail -	9 ans	14 ans	16 ans
Durée légale des congés payés	néant	15 jours	Pour les jeunes travailleurs et apprentis de moins de 18 ans : 24 jours (1956)
Durée légale hebdomadaire de travail	-	Durée légale : 40 h. mais possibilité sur autorisation expresse de l'inspecteur du Travail de faire effectuer des heures supplémentaires.	
Congés d'éducation ouvrière (non rémunérés)	néant	néant	12 jours (1957)
Congés Cadres-Jeunesse (non rémunérés)	-	-	6 jours (1961)
Congé formation ou promotion (non rémunéré)			durée du stage (avec maximum 1 an).
Promotion sociale	non organisée	id.	organisée en 1959. Les efforts continuent à se développer. La Loi du 3.12.66 marque une nouvelle étape.

On complètera le tableau de la page précédente en soulignant quelques étapes de l'évolution :

- l'importance de 1919 (où a été adoptée la loi Astier), de 1938 (extension des cours professionnels), de 1945 (adoption par l'Education Nationale de ce qui allait devenir les C E T).
- l'obligation de l'Orientation Professionnelle depuis 1938.
- l'organisation de la médecine du travail (1946) et l'obligation d'examens trimestriels pour les moins de 18 ans (1952).
- l'institution du droit de vote des jeunes de plus de 18 ans pour la désignation des délégués du personnel et des comités d'entreprises (1945-1946) et la création obligatoire au sein de ceux-ci, pour les entreprises de plus de 300 salariés, de commissions spécialisées dans les problèmes des jeunes et de formation professionnelle (1966).
- la création de services spécialisés de placement de jeunes (1959).
- l'institution des services de conseils professionnels par le ministère du Travail (1965).

Mais face aux difficultés réelles qui l'assaillent, il est également réconfortant de constater l'optimisme, essence même de la jeunesse, qui se révèle dans les sondages d'opinion s'adressant aux jeunes travailleurs :

Tableau XLII { Sondage I.F.O.P. 1966 "15-20 ans". Question posée : Etes-vous satisfait ou mécontent de votre emploi actuel (sur les différents plans mentionnés).

Pourcentage de satisfaits.

	Votre salaire	L'intérêt du travail	L'ambiance de votre entreprise	L'avenir de votre travail	Vos horaires de travail	Relations avec vos supérieurs
Ensemble	62	82	82	66	73	82
Sexe masculin 15 - 16 ans	68	85	79	78	75	82
17 - 18 ans	61	82	84	67	72	80
19 - 20 ans	57	80	79	65	71	83
Moyenne 15 - 20 ans	61	82	81	69	72	82
Sexe féminin 15 - 16 ans	50	79	81	57	77	83
17 - 18 ans	67	89	84	63	76	85
19 - 20 ans	63	79	82	65	72	80
Moyenne 15 - 20 ans	62	83	83	63	74	82

I - LES JEUNES AU TRAVAIL

A) LES HANDICAPS AU DEPART DE LA VIE DE TRAVAIL

1.- Difficultés de l'entrée dans la vie active

Les difficultés pour un jeune travailleur commencent parfois dès la recherche d'un emploi. Celle-ci peut requérir plusieurs semaines et dans les conditions les moins favorables, plusieurs mois. Le jeune se trouve alors dans cette situation paradoxale : être chômeur avant d'avoir travaillé. Le "Dossier d'Enquête" des jeunes d'Armentières énumère de multiples cas de cette nature soulignant combien dans cette localité "trouver une place" est ardu ; d'une façon générale, la difficulté de se procurer un emploi, et plus encore un emploi correspondant à la formation vers laquelle ils avaient été orientés, est exprimée par de nombreux jeunes : un tiers des Dossiers envoyés par de jeunes travailleurs la soulignent.

Au 1er Octobre 1966, on a recensé pour la main d'oeuvre âgée de moins de 18 ans, 14.830 demandes d'emploi non satisfaites. Et il convient de rappeler que les jeunes "demandeurs d'emploi" officiellement inscrits ne représentent qu'une fraction de ceux qui cherchent en fait à se placer. Par ailleurs cette difficulté de trouver du travail incite certains jeunes à adopter ce que l'on a appelé le "fatalisme de l'immédiat" et à accepter immédiatement ce qu'ils trouvent sans chercher à exercer le métier qu'ils aimeraient ou pour lequel ils ont reçu une formation ou un début de formation.

Trouver du travail est ainsi un problème difficile; il n'est souvent que le premier auquel se heurte le jeune travailleur.

A son entrée dans une entreprise, le jeune travailleur découvre un monde inconnu : il doit faire face à une nouvelle activité, s'insérer dans un nouveau milieu social, où il n'est plus protégé par sa famille ou l'organisation scolaire. Il est animé en général, de bonne volonté et du désir impatient d'exercer ses capacités ; mais l'accueil reçu éteint parfois son enthousiasme. Bien que certaines initiatives

privées aient le souci d'organiser cet accueil (1), de nombreux Dossiers d'Enquête se font l'écho de l'indifférence et de l'incompréhension rencontrées dans bien des entreprises.

Or, les jeunes travailleurs ont à opérer une mutation sur un double plan : d'une part le plus professionnel où il s'agit de mettre en oeuvre la formation reçue et de corriger éventuellement une inadéquation, d'autre part le plan affectif où il faut établir de nouvelles relations avec des adultes.

En effet le milieu du travail "est dominé par la vie et les moeurs des adultes", bien plus que le milieu scolaire qui est un milieu où s'exercent encore des protections favorables aux jeunes... Aussi "l'adolescent au travail.. est-il précipité de l'état d'enfant à l'état d'adulte" (2).

Selon les entreprises, les relations avec les adultes se situent sous le signe de la camaraderie, du paternalisme bienveillant, mais le plus souvent de la ségrégation (3) ; les conséquences d'une mauvaise adaptation ont été dénoncées par de nombreux spécialistes : instabilité professionnelle, révolte contre les adultes, désintérêt pour le travail.

Les travaux de Mme de MAUPEOU - ABBOUD ont par ailleurs bien éclairé les difficultés psychologiques rencontrées par les jeunes au moment de leur entrée dans le monde du travail. Elle ne croit pas en particulier que celle-ci puisse être considérée comme "une phase d'ajustement entre dispositions du jeune (aptitudes, goût du travail, sérieux, etc...) et exigences objectives du poste" (4) ; en fait, "le jeune projette d'abord un ensemble d'images, de représentations, de modèles sur le monde nouveau où il entre, et c'est à l'intérieur de ce cadre interprétatif que se posent pour lui des problèmes d'insertion, d'ajustement, de progression". La relation entre le jeune et le travail reflète donc en réalité "son adhésion à des valeurs culturelles particulières et son expérience de structures et de politiques sociales affectant sa position et ses chances de réussite dans le cadre d'une vie professionnelle telle qu'il la conçoit".

---

(1) Des jeunes de Maisons-Alfort (Dossier 3809) ont proposé l'organisation d'un comité formé de jeunes de l'entreprise chargé d'accueillir les nouveaux. Parfois une formule de "parrainage" a également été évoquée ; elle est déjà réalisée dans certaines grandes entreprises, telle la S.N.C.F.

(2) BEAUCHEF. "Education physique et monde moderne" p. 10 et 11.

(3) Mme de MAUPEOU (Le cheminement professionnel des jeunes ouvriers) estime pour sa part que 3/4 des jeunes ouvriers sont très faiblement intégrés au groupe ouvrier adulte.

(4) Mme de MAUPEOU - ABBOUD - Les jeunes travailleurs - in "Des millions de jeunes" - Cujas - 1966.

Ce même auteur, au travers d'une enquête réalisée en 1956, a par ailleurs constaté que les attitudes des jeunes ouvriers qualifiés (apprentis et professionnels), à l'égard de leur travail, variaient suivant la dimension de l'entreprise qui les employait. Dans les petites entreprises traditionnelles, où la tâche revêt encore la complexité et l'intérêt des fonctions d'artisan, le comportement des jeunes est sous-tendu par un "horizon de métier" caractérisé par l'absence de motivations sociales ("devenir quelqu'un", "avoir une belle situation") et centré au contraire sur des valeurs professionnelles (conquête personnelle d'une maîtrise, par exemple). A L'inverse, plus l'entreprise est moderne et la spécialisation du travail accrue, plus l'horizon se définit par la valorisation d'avantages sociaux ("devenir chef") - d'ailleurs attendus passivement de l'entreprise - ; des réactions de révolte s'y observent à l'égard des adultes qui maintiennent les jeunes dans un statut d'inférieurs, alors que la maîtrise technique n'est plus en jeu. A cet égard, ce sont les apprentis formés dans les écoles d'usines qui sont les plus revendicatifs, mais en même temps ils se révèlent les moins interventionnistes de tous les apprentis face aux problèmes sociaux du travail, vécus ou imaginés.

Enfin, une autre difficulté de départ provient du fait que, pour un assez grand nombre de jeunes, l'entrée dans l'emploi s'accompagne nécessairement d'un déplacement de la résidence (1).

2.- Les insuffisances de formations.

Un jeune entre dans la vie active soit parce qu'il est arrivé au terme des études qu'il avait entreprises (qu'elles soient ou non sanctionnées par un diplôme), soit parce qu'il n'a pas souhaité ou qu'il n'a pas pu, pour des raisons diverses, continuer des études plus poussées (2).

---

(1) On a estimé à 17 % la proportion des jeunes de 20 ans qui ont quitté la commune où ils vivaient à 15 ans. G. POURCHER "Un essai d'analyse par cohorte de la mobilité géographique et professionnelle" - Population - 1966 n° 2 - cité par P. CLERC - Etude démographique in "Des millions de jeunes" - 1966.

(2) On a cru pouvoir distinguer deux grands types de "puberté socio-culturelle" : l'adolescence abrégée de tous ceux qui commencent à travailler très jeunes avec peu ou pas de formation professionnelle ou d'instruction générale, et l'adolescence prolongée qui permet à l'individu d'atteindre par la suite un niveau professionnel plus élevé (cas des étudiants). cf. Conférence internationale sur la Jeunesse - Grenoble 1964 - Annexe V - p. 14.

En France, 70 % des jeunes qui ont de 16 à 21 ans sont déjà au travail. Le récent sondage de l'I.F.O.P. (Nov. 1966) montre que, parmi les jeunes travailleurs interrogés, 49 % ont déclaré avoir perçu leur première rémunération avant l'âge de 16 ans ; et la même enquête note que, parmi les jeunes qui travaillent, un sur quatre commence à travailler à 14 ans, près de un sur deux à 15 ans au plus tard.

Les évaluations faites à partir de l'évolution 1954 - 1962 montrent cependant que l'âge d'entrée au travail marque un retard de plus en plus accentué qui permet d'envisager pour les années à venir les pourcentages suivants relatifs aux garçons entrant au travail (1) :

Age au 1er Janvier	1954	1962	1971	1978
14 ans	30,2	27,3	19,4	14,9
16 ans	59,3	50,6	41,4	35,4
18 ans	81,4	72,3	63,6	57,6
22 ans	91,8	90,9	89,2	88,0

Les travaux de l'intergroupe "Formation-Promotion" du Vè Plan ont montré que 41 % des jeunes qui abordent la vie de travail se situaient à un niveau professionnel inférieur au CAP ; nombre de jeunes travailleurs ressentent très vivement cette situation et regrettent amèrement d'avoir été dans l'impossibilité pour des raisons les plus diverses (situation financière de leur famille, difficulté de trouver une place dans un établissement d'enseignement proche de leur domicile, échec scolaire, etc...) d'acquérir une formation meilleure.

(1) FEBVAY - CROZE - GRAIS - CALOT - "Perspectives d'évolution de la population de la France" - Etudes Statistiques - Juill. Sept. 64 (cité par P. CLERC - Etude démographique "Des millions de jeunes" - 1966).

Encore faut-il noter que, dans beaucoup de familles, l'apprentissage sur le tas et la scolarité technique restent assimilés, alors que leur valeur de formation peut être très différente (1). La situation de "jeune apprenti" est en fait dans notre société assez ambiguë dans la mesure où sa position par rapport à celle "d'élève" peut prendre différents aspects, ces aspects étant d'ailleurs souvent déterminés eux-mêmes pár des critères sociaux : la scolarité à part entière dans des établissements techniques est surtout le fait des fils d'ouvriers qualifiés et de cadres moyens.

D'une façon générale, les études portant sur les jeunes travailleurs manuels ont relevé des handicaps intellectuels parfois insoupçonnés.

Le Dr. CHRISTIAENS cite le cas d'une usine où en 1956 "10 % des effectifs de jeunes ne savent pas lire. Je me le suis fait préciser avec stupéfaction" ajoute-t-il.

La comparaison du niveau atteint à la sortie de l'école et de celui dont témoignent les jeunes recrues au moment de leur incorporation, montre qu'entre 14 et 20 ans, l'ouverture de l'éventail entre les meilleurs et les moins bons ne cesse de croître : non seulement ceux qui étaient les meilleurs à 14 ans ont beaucoup progressé mais les moins bons ont regressé. Ainsi, alors que d'après leurs déclarations il n'existe que 0,4 % de jeunes qui n'ont jamais su écrire (dans le personnel physiquement apte), d'après les tests, l'état de fait est qu'à 20 ans on constate un taux de 4,5 % d'illettrés ou semi illettrés.

On peut ainsi estimer que la catégorie "Jeunes Travailleurs" comporte un pourcentage important de non diplômés au-delà du C.E.P. Le pourcentage en est encore plus élevé pour les jeunes demandeurs d'emploi inscrits dans les services de main d'oeuvre. C'est ainsi qu'une étude effectuée tout récemment par l'échelon régional de l'emploi de Lille note, parmi les demandeurs d'emploi inscrits dans le service, un plus fort pourcentage de jeunes du

---

(1) Les apprentis scolarisés se considèrent, eux, comme des élèves à part entière dont l'orientation n'est pas inférieure en valeur et en intérêt aux études générales. P. CLERC cite à ce sujet les réponses fournies par 5.000 apprentis scolaires.

"Un gars qui prépare son bac

- a plus de chances que moi	26 %
- a moins de chances que moi	13 %
- les deux situations se valent	58 %
- pas de réponse	3 %
	100 %

Cf. P. CLERC "Elèves-apprentis-étudiants"(in "Des millions de jeunes" - 1966) qui cite l'enquête de R. SCHIELE et A. MONJARDET - Les apprentis scolarisés - leur mentalité vue par 5.000 d'entre eux - PARIS - 1964.

niveau primaire que parmi l'ensemble de la population du même âge (1).

Il serait donc souhaitable d'envisager des actions spécifiques, notamment au niveau du service militaire, où des efforts de promotion sont d'ores et déjà entrepris, mais également des grandes entreprises où avec l'aide des syndicats, des moyens pourraient être mis en place en faveur du jeune qui travaille, qu'il s'agisse de formation générale, (entraînement à l'expression écrite ou orale), ou de formation du goût, (expression par le dessin, la musique). Il convient de développer, d'une part les formules de congé-éducation, d'autre part les stages dans les collèges d'adultes (moitié pris sur le temps de vacances, moitié sur le congé-éducation par exemple). Enfin, on ne saurait omettre le développement nécessaire de formules conjuguant enseignement par correspondance et enseignement par télévision : tout ceci supposant évidemment une pédagogie adaptée, une large information et également des possibilités d'orientation (par exemple, avant les stages, ou afin de déceler les sujets les mieux doués).

Il faut signaler à ce sujet trois textes réglementaires qui peuvent avoir dans ce domaine une incidence heureuse en faveur des jeunes.

La loi du 23 Juillet 1957 tout d'abord prévoit des congés non rémunérés (12 jours ouvrables par an) en vue de favoriser l'éducation ouvrière ou la formation syndicale et qui est notamment applicable aux jeunes travailleurs et aux apprentis.

La loi du 29 Décembre 1961 permet pour sa part aux moins de 25 ans de bénéficier (sous réserve d'un certain quantum à respecter dans l'entreprise) d'un congé de 6 jours ouvrables, non rémunéré , pour être formés en qualité d'animateurs pour la jeunesse (2).

---

(1) On note cependant que ces demandeurs dont le niveau ne dépasse pas le C.E.P. et qui sont dénués de toute véritable formation professionnelle sont plus facilement embauchés que des travailleurs légèrement plus âgés (16 ans et plus) et d'une qualification supérieure : ceci tient à la structure industrielle de cette région, au manque de mobilité de la main d'oeuvre juvénile (provoquée en partie par l'absence de moyens d'hébergement adaptés) et à la répugnance de certains employeurs à embaucher des jeunes professionnels avant leur départ au service militaire.

(2) L'attribution de bourses destinées à compenser au moins forfaitairement les frais de voyage et l'absence de rémunération a contribué à permettre à de nombreux jeunes de profiter des dispositions de ce texte puisque, pour l'année 1965, plus de 7.000 bourses ont été attribuées à cette fin.

Enfin la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle du 3 Décembre 1966 dispose que les travailleurs qui effectuent des stages de formation ou de promotion placés sous le contrôle de l'Etat et prévus par certaines dispositions ont droit à un congé correspondant à la durée du stage (sans pouvoir excéder un an).

3.- Les difficultés de promotion

En fait on a pu observer que la volonté de promotion se cristallise au moment où la personnalité se forme ou achève de se former, c'est-à-dire vers 14-16 ans (parfois même avant) et l'école, avec l'émulation qu'elle entraîne, est le "bouillon de culture" par excellence de la promotion. A l'inverse, le désir de promotion peut être diminué, voire réduit à néant par les obstacles rencontrés par les jeunes lors de la période de "formation" : obstacles économiques ou psychologiques, manque d'informations et de moyens d'orientation sur les métiers, désarroi lors de l'entrée dans la vie active. Les premiers contacts du jeune à sa sortie de l'école - dans l'atelier, le bureau ou le magasin - peuvent ainsi avoir selon le cas des conséquences déplorables ou très bénéfiques pour ses chances ultérieures de perfectionnement et de promotion.

Ultérieurement l'ambition de promotion est plus nettement marquée vers les 18-19 ans chez les jeunes déjà engagés au travail et vers 25-29 ans, au moment où les responsabilités familiales incitent à l'effort de perfectionnement.

L'enquête menée par l'I.F.O.P. en Novembre 1966 a montré que parmi les jeunes qui travaillent et qui sont compris dans la tranche d'âge 19-20 ans, seuls 22 % ont déclaré suivre des cours de formation ou de perfectionnement professionnel, à un niveau d'ailleurs très variable. Encore s'agit-il là des garçons ; chez les filles le pourcentage est plus défavorable : 17 %.

Il faudrait donc pouvoir aider le jeune dans son effort de promotion en "préparant" ces périodes, en le conseillant ou en l'orientant ; et tout d'abord le besoin de promotion doit être développé dès l'école, dans les associations de jeunes ou dans le milieu des jeunes au travail (apprentissage, ateliers, etc...) : une action particulière doit être menée à ce stade auprès des responsables (instituteurs et professeurs, chefs d'ateliers, maîtres-artisans, etc...).

D'autre part l'effort de promotion est lié pour une bonne part au choix du métier ; de la satisfaction obtenue dans le métier, dépend la volonté de perfectionnement à l'intérieur de ce métier et les erreurs d'orientation conduisent à un gaspillage d'énergie non négligeable, toute volonté de promotion étant, le plus souvent, réduite à néant. Aussi convient-il de remédier, dans la mesure du possible, aux défauts d'orientation et aux erreurs dans le choix du métier : il faut faciliter par tous les moyens la réorientation, par l'acquisition de nouvelles connaissances (type promotion supérieure du travail) ou d'un nouveau métier.

Dans ce dernier domaine la formation professionnelle des adultes (FPA) a rendu d'immenses services. Elle est le plus important effort que les Pouvoirs Publics aient accompli en faveur des plus de 17 ans pour leur promotion sociale, aux niveaux élémentaires et de préparation à une qualification comparable au C.A.P. Cent vingt métiers peuvent être préparés grâce à elle ; en 1965, 34.107 stagiaires ont été formés dans les centres publics de FPA ; 58 % étaient âgés de 17 à 20 ans, 26 % de 20 à 25.

Elle ne se limite pas d'ailleurs, aux seuls niveaux de base. En 1964, 2.239 stagiaires soit 6,8 % des effectifs avaient été formés à des emplois d'agents de maîtrise, d'agents techniques et de techniciens.

Mais les difficultés de généralisation de cette formation des jeunes adultes demeurent très grandes :

1°) les jeunes, constate-t-on, se désintéressent parfois de leur avenir professionnel, par "irréalisme", paresse ou fatalisme ; en fait, on doit souligner que leur aversion des formules scolaires les éloigne des "cours du soir" et des moyens traditionnels d'enseignement. Tout effort pour accroître la polyvalence suppose donc une pédagogie adaptée. Les recherches dans ce domaine ont besoin encore d'être largement développées ; il est certain que les solutions devront passer par l'utilisation des moyens modernes de diffusion de l'information (mass-média) et la stimulation du goût d'apprendre et de se perfectionner (motivations financières, promotionnelles ou culturelles).

2°) Le manque d'intérêt des filles pour le perfectionnement professionnel (comme parfois, pour l'orientation professionnelle ainsi que nous l'avons noté) tient à diverses conditions sociologiques, économiques et culturelles qu'il est difficile d'analyser complètement.

Certes la faible qualification des jeunes travailleuses tient à l'absence de formation professionnelle, mais celle-ci dépend pour une large part des préjugés des parents, des éducateurs, des employeurs et, il faut bien le dire, de la société ; toute action en ce domaine suppose donc une action étendue d'information et de persuasion.

3°) L'obstacle essentiel réside sans doute dans la difficulté de combiner à cet âge la vie professionnelle - dont les exigences sont parfois très lourdes - et les cours de perfectionnement, surtout à une période où le désir d'échapper à la tutelle familiale se conjugue avec la multiplication des occasions de "sortie" et la dispersion des activités non professionnelles. Aussi des formules adaptées doivent-elles être recherchées, alliant la persuasion et le volontariat : stages avec "participation" active, pédagogie "directive", aménagement de la durée du travail (Rapport MASSELIN et Travaux de la Commission de la Main d'Oeuvre du V° Plan).

B) LA CHARGE DU TRAVAIL

1.- L'état physique des jeunes travailleurs

En ce qui concerne la croissance staturale et pondérale, l'étude du Professeur CHRISTIAENS (1956) a montré que dans les mines, les jeunes travailleurs sur le tas ("galibots") sont généralement moins développés que les élèves de l'enseignement secondaire d'âge identique ; les courbes des apprentis se situent entre ces 2 extrèmes (1). La statique et l'appareil locomoteur devraient être systématiquement examinés, recommande-t-il, aussi bien chez la dactylo, la petite main ou la continueuse à filer que chez l'apprenti maçon, le jeune docker ou le galibot. La culture physique serait l'un des moyens, parmi d'autres, qui favoriserait un meilleur développement des jeunes travailleurs ; d'ailleurs les syndicats ont souvent inscrit l'éducation physique durant les heures de travail parmi leurs revendications. Mais en 1966, un médecin du Travail, rapporteur devant le Conseil Supérieur de la Médecine du Travail, faisant un parallèle entre l'effort des contribuables pour l'éducation physique des jeunes scolaires et celle des jeunes travailleurs déclarait : "Il n'y a plus ici (pour les J.T.) aucune sollicitude ni aide directe de l'Etat". Ce jugement brutal négligeait l'effort fait pour la jeunesse ouvrière, mais qui demeure encore effectivement bien modeste.

(1) CHRISTIAENS. Médecine sociale de l'adolescent p. 16/17.

Cependant, comme l'ensemble de la population, les jeunes travailleurs ont bénéficié de l'amélioration générale du niveau de vie et des progrès de la médecine. L'activité, notamment des services de prévention et de la Médecine du Travail, s'est révélée efficace dans sa lutte contre les maladies professionnelles. Mais les conditions d'habitat précaires, les horaires de travail parfois excessifs, certaines cadences imposées, la fatigue des transports, etc... contribuent sans doute à l'apparition de troubles de santé et plus particulièrement à la croissance des troubles caractériels et névrotiques dus peut-être au fait que les capacités d'adaptation des adolescents ne croissent pas aussi vite que les exigences de l'évolution technique et de la civilisation moderne.

Depuis plus d'un siècle la législation du travail s'efforce d'assurer la protection physique et morale des jeunes par l'interdiction de certains travaux, la prescription de repos. Toutefois, le Dr. ROUSSELET, par exemple, estime pour sa part qu'"alors que les progrès de la toxicologie, de l'hématologie, de la chimie trouvaient leur sanction dans les textes protégeant les ouvriers exposés aux risques les plus divers et les plus rares, les progrès de l'endocrinologie, de la physiologie et de la psychologie sont restés sans écho dans les textes réservés aux jeunes". (1).

Quant aux jeunes eux-mêmes, ils souhaitent des temps de pause payés et inclus dans le travail, la mise en place d'une commission de contrôle dont le rôle serait de déterminer le rendement qui peut leur être demandé, de détecter les activités nuisibles à leur santé et de contrôler l'application de la législation dans l'entreprise.

Il y a là toute une gamme de problèmes qui méritent de retenir l'attention d'autant plus que les accidents du travail, dont la cause doit parfois être recherchée dans une mauvaise adaptation ou dans la fatigue qui diminue l'attention, apparaissent, bien que leur taux de gravité soit généralement moins élevé, dans une proportion plus forte chez les jeunes travailleurs de moins de 20 ans que chez les adultes.

(1) Rousselet : Revue "Jeunes Travailleurs" Nov. Déc. 1966

2) Les horaires de travail

La durée journalière de l'activité des jeunes travailleurs doit donc être envisagée en tenant compte de l'effort de croissance que leurs organismes doivent déjà supporter.

L'enquête "16-24 ans" de l'IFOP, en 1961, révèlait que 25 % des jeunes travaillaient de 46 à 50 h par semaine et 22 % plus de 50 heures. L'enquête de Novembre 1966 a montré peu de changement à cet égard.

TABLEAU XLII

Enquête IFOP - 1966 "15-20 ans" -

Question : Combien d'heures travaillez-vous par semaine ? (Ventilation en %)

Catégories	35 heures ou moins	36 à 39 heures	40 heures	41 - 42 heures	43 - 44 heures	45 - 46 heures	47 - 48 haures	49 - 50 heures	Plus de 50 heures	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	4	3	16	7	8	14	15	9	21	3	100
Sexe masculin 15 - 16 ans	4	5	14	12	7	9	14	7	21	7	100
17 - 18 ans	2	2	12	3	6	14	22	10	28	1	100
19 - 20 ans	4	1	13	4	9	17	16	12	24	-	100
Moyenne 15 - 20 ans	3	2	13	5	7	14	18	10	25	3	100
Sexe féminin 15 - 16 ans	9	4	13	1	12	20	15	6	14	6	100
17 - 18 ans	5	6	22	11	7	11	10	11	14	3	100
19 - 20 ans	4	5	20	11	7	15	10	7	19	2	100
Moyenne 15 - 20 ans	6	5	19	9	8	14	11	8	16	4	100
Ventilation suivant l'habitat :											
. Communes rurales	3	1	12	6	4	12	15	12	29	6	100
. Villes et agglomérations de :											
. Moins de 20.000 habitants	7	6	19	6	10	18	14	3	17	-	100
. De 20.000 à 100.000	3	3	17	5	12	13	19	10	18	-	100
. Plus de 100.000 habitants	4	4	16	7	11	16	18	10	13	1	100
. Complexe et agglomération de Paris	7	6	20	13	7	14	8	7	15	3	100

Ce sont les métiers de l'alimentation qui imposent les horaires hebdomadaires les plus lourds : plus de 50 heures pour un jeune sur deux, le bâtiment venant au second rang avec plus de 50 heures pour un jeune sur quatre.

Ces horaires parfois impressionnants sont, d'une manière générale, imposés par l'organisation du travail des entreprises, mais il n'est pas rare non plus que des jeunes s'astreignent eux-mêmes volontairement à la pratique d'heures supplémentaires afin d'accroître un pouvoir d'achat insuffisant et de parvenir à un salaire qui leur permette de répondre à toutes les sollicitations du monde moderne...

D'autre part, rappelons que 28 % de jeunes travailleurs ont déclaré, (lors de l'enquête IFOP de Novembre 1966) poursuivre une formation ou un perfectionnement professionnels; les heures qu'ils y consacrent viennent alourdir encore leurs horaires de travail.

TABLEAU XLIII

Enquête IFOP 1966 - "15-20 ans" - Jeunes qui travaillent

Question : Combien d'heures par semaine suivez-vous des cours de formation ou de perfectionnement professionnels ? (Réponses en pourcentage du nombre de ceux qui suivent des cours de formation professionnelle).

	1 heure ou moins	2 heures	3 heures	4 heures	5 à 6 heures	7 à 10 heures	Plus de 10 heures	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	4	4	9	21	24	22	15	1	100
Habitat :									
. Communes rurales	8	2	10	17	25	18	19	1	100
. Villes et agglomérations de :									
. Moins de 20.000 habitants	-	(2)	(7)	(10)	(5)	(13)	(9)	(1)	(47)
. De 20.000 à 100.000 habitants	(3)	(1)	(1)	(10)	(9)	(5)	(3)	-	(32)
. Plus de 100.000 habitants	(1)	(5)	(6)	(15)	(17)	(18)	(5)	-	(67)
. Complexe et agglomération de Paris	-	(2)	(5)	(13)	(15)	(15)	(9)	(1)	(60)

(*) - Chiffres trop faibles pour être pourcentés.

Il est certainement impossible de demander aux jeunes, pour préserver leur santé physique et psychique, d'accepter une diminution de la durée du travail si elle doit entraîner une perte de salaire(1) ; par ailleurs, un régime particulier d'horaires qui leur serait trop favorable, risquerait de décourager les employeurs et se retournerait contre l'embauche des jeunes travailleurs eux-mêmes...

Toutefois, l'enjeu, à savoir l'équilibre physique et moral des adolescents, a fait prévaloir à ce sujet des recommandations, comme celle établie en mai 1963 par le Ministère du Travail qui souhaite que soit évitée l'application aux jeunes travailleurs de l'horaire général de l'entreprise lorsque celui-ci est particulièrement élevé (2).

Sans examiner ici en détail les différentes modalités de répartition des heures de travail dans la journée, il convient en outre, de signaler que, de plus en plus, des adolescents participent au travail en équipe, ce qui n'est pas toujours sans conséquence pour leur santé. Même lorsqu'il s'agit de jeunes de plus de 18 ans la nocivité de cette rupture des rythmes naturels a été soulignée par les médecins.

En ce qui concerne les congés, la loi du 27 Mars 1956 avait accordé aux jeunes des avantages particuliers, mais ceux-ci se sont trouvés progressivement absorbés à la suite de la généralisation par voie conventionnelle de la 4e semaine de congés payés (rappelons que ce texte prévoyait en faveur des jeunes de moins de 18 ans un congé payé annuel à raison de 2 jours ouvrables par mois de travail).

D'ores et déjà toutefois, des conventions collectives ont repris en faveur des jeunes certains avantages supplémentaires. Il est vraisemblable qu'il s'agit là d'une tendance qui ira en s'accentuant et se manifestera essentiellement dans le cadre d'accords conventionnels au fur et à mesure des possibilités de chaque profession. Des formules adaptées ont d'ailleurs été étudiées, telle celle qui consisterait à l'attribution d'une semaine de congés supplémentaires à prendre en hiver, la démocratisation progressive des sports d'hiver favorisant de plus en plus l'utilisation judicieuse de "vacances de neige" particulièrement bénéfiques pour la santé des jeunes travailleurs.

---

(1) D'après l'enquête IFOP 1961 auprès des "16-24 ans", 24 % seulement préfèreraient une journée de travail plus courte, alors que 34 % se prononcent plutôt pour un allongement des vacances annuelles.

(2) Le Rapport Général de la Commission de la main d'oeuvre du V° Plan suggère : "Un texte de loi pourrait par exemple ramener, pour les jeunes de moins de 18 ans, la durée hebdomadaire à la durée légale et instituer un plafond particulier dans la durée quotidienne..".
Certains syndicats ainsi que les jeunes de la J.O.C. demandent une semaine de 40 heures, et l'intégration des heures de cours de formation professionnelle et de perfectionnement dans le temps de travail légal.

3.- Les temps de transport

A des horaires surchargés ou incommodes s'ajoutent parfois des délais importants de transports, contrainte qui pèse sur de nombreux travailleurs, mais qui, pour les raisons soulignées ci-dessus, est particulièrement nocive pour les jeunes.

TABLEAU XLV - Enquête IFOP 1966. "15 - 20 ans" - Jeunes qui travaillent.

Question : Combien de temps passez-vous pour aller et pour revenir de votre travail chaque jour ?

(Résultats en % de l'échantillon).

	15mn ou moins	16 à 30mn	31 à 45mn	46mn à 1 h	1 h à 1h29	1h30 à 2 h	Plus de 2 h	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	34	20	11	10	9	6	4	6	100
Habitat :									
. Communes rurales	41	22	9	5	6	3	3	11	100
. Villes et agglomérations de									
. Moins de 20.000 habitants	44	16	14	11	9	2	1	3	100
. De 20.000 à 100.000 habitants	33	25	19	10	6	5	-	2	100
. Plus de 100.000 habitants	19	20	10	15	15	13	6	2	100
. Complexe et agglomération de Paris	23	17	10	15	12	11	9	3	100

Il semble que ceux des régions où les grandes unités de production sont concentrées, (Nord et Est notamment) en souffrent plus particulièrement. De longs trajets doivent y être parfois accomplis: il arrive qu'un intervalle de 12 à 14 heures s'écoule avant qu'ils ne puissent rentrer chez eux. Ce témoignage publié dans un journal du Nord est éloquent : "Pour des filles qui, dès 15 ans, se lèvent à 4 heures du matin pour revenir chez elles à 7 heures du soir, on doit arriver à 40 ans sans avoir eu le temps de vivre. La jeunesse, çà n'a pas le temps d'exister".

A la fatigue du trajet proprement dit s'ajoutent souvent des délais d'attente. En 1962-1963, lors de son enquête sur les jeunes du milieu populaire, la J.O.C. signalait que ces délais dépassaient une demi-heure pour plus de 21 % de ceux qui avaient été interrogés. Plus de 59 % attendent dans la rue, 13,75 % dans un hall de gare, 3,5 % au café. Ces attentes et la promiscuité des transports en commun présentent manifestement aussi des dangers sur le plan moral.

II - LES CONDITIONS DE VIE PERSONNELLE DES JEUNES TRAVAILLEURS.

1) - Le Logement -

Les problèmes de transport vers le lieu de travail incitent naturellement les jeunes travailleurs à se poser, tôt ou tard, le problème d'un logement le plus rapproché possible de leur lieu de travail. Jusque vers l'âge de 20 ans, on a vu que la grande majorité d'entre eux habite auprès de leur famille. Mais cependant, on évalue entre 700 et 800.000 la masse des jeunes travailleurs isolés, dont une forte proportion est constituée par les ruraux venus chercher du travail dans les agglomérations urbaines. Le problème du logement est un de ceux auxquels les jeunes travailleurs sont le plus sensibles.

Les 660 foyers de jeunes travailleurs ne peuvent héberger que 35.000 jeunes ; l'objectif final du V° Plan prévoit seulement 18.000 places nouvelles en 1970.

Il est vrai que le prix de pension dans ces foyers, malgré les avantages divers qui peuvent leur être consentis pour leur installation, reste élevé (300 Frs par mois environ) : les jeunes peu ou pas qualifiés, un grand nombre de jeunes ruraux, les apprentis, ne peuvent supporter cette dépense.

A défaut de pouvoir entrer dans un foyer, faute de place ou d'argent, il faut envisager d'autres solutions, plus ou moins aléatoires : hébergement chez un parent, location d'une chambre meublée ou à l'hôtel ; ces dernières solutions grèvent lourdement les budgets au détriment parfois des dépenses alimentaires normales.

Aussi les délégués des foyers de jeunes travailleurs souhaiteraient une aide de l'Etat plus importante, non seulement en ce qui concerne l'implantation de nouveaux foyers mais aussi en faveur de leurs pensionnaires les plus démunis (allocation-logement ou bourse); par ailleurs, d'autres solutions ont été proposées répondant à un désir de plus grande autonomie : construction d'appartements ou de "studios" de type HLM, éventuellement co-habités par plusieurs jeunes et faisant l'objet du parrainage d'un foyer voisin.

En ce qui concerne les chambres meublées, il serait souhaitable qu'un organisme public ou privé aide les jeunes dans leurs recherches et les

protège contre une exploitation possible (1).

2) - Les salaires -

Il est naturel que pour les jeunes travailleurs les questions de salaires soient l'objet de préoccupations constantes ; mais pour ceux d'entre eux qui sont âgés de moins de 18 ans, elles prennent l'aspect d'un problème assez aigu. En effet, s'ajoutant aux difficultés d'adaptation de tous ordres déjà évoquées, une règlementation spéciale dans ce domaine leur est appliquée, qui a parfois été taxée de "discrimination financière". Elle est profondément ressentie par les jeunes eux-mêmes car la majorité des réponses aux dossiers d'enquête relatives aux problèmes du travail aborde cette question d'une manière ou d'une autre.

L'esprit dans lequel avait été prise cette règlementation n'était pourtant pas défavorable aux jeunes : elle avait pour but, en effet, de faire concevoir leurs premières années de travail comme une période d'adaptation et non de rendement.

C'est dans cet esprit que la circulaire du 25 Août 1950, commentant le décret du 23 Août 1950, avait précisé que les dispositions relatives au SMIG étaient applicables également aux jeunes travailleurs, sous réserve toutefois de l'utilisation éventuelle des abattements d'âge prévus par l'ancienne règlementation des salaires et qui varient de 50 % pour les jeunes de 14 à 15 ans à 20 % pour les jeunes de 17 à 18 ans.

Il s'agissait là de simples minima. Mais il faut reconnaître que ceux-ci sont parfois devenus la règle bien que de nombreuses conventions collectives de travail aient supprimé les abattements ou tout au moins les aient réduits.

En tout état de cause, il est très difficile d'avoir à ce sujet des statistiques précises. A titre indicatif signalons un Dossier d'Enquête, établi par des jeunes de Dijon, qui compare les horaires et les salaires de 92 "moins de 20 ans" et 127 "plus de 20 ans" : A raison d'un horaire moyen de 48 h, pour les premiers, les salaires mensuels s'établissent autour de 523 Frs. Pour les seconds, les chiffres correspondants sont respectivement de 49 heures et de 653 francs.

---

(1) Ces remarques concernant le logement des jeunes travailleurs sont évidemment valables pour les étudiants dont les problèmes sont voisins. On sait que l'équivalent des foyers de J.T., à savoir les Cités Universitaires, tendent à être récusées par certains à cause de la ségrégation qu'elles imposent entre les étudiants et le reste de la population.

D'ailleurs certains jeunes, de façon plus ou moins nuancée et réaliste, ont exprimé nettement leur hostilité à cette espèce de "ségrégation" dûe uniquement à l'âge alors qu'ils ont souvent en même temps conscience d'une qualification affirmée. On peut lire par exemple dans un Dossier d'Enquête en provenance du Gard "les jeunes veulent la suppression des abattements d'âge qui n'ont, à leurs yeux, aucune signification lorsqu'ils ont une formation professionnelle égale".(1).

On a vu cependant, au travers des sondages d'opinion, que les jeunes se caractérisent par un degré élevé de satisfaction dans leur emploi actuel. Ainsi à peine un sur quatre des jeunes travailleurs de 15/20 ans interrogés en 1966 se déclarent mécontents de leur emploi ; ces mécontents se recrutent principalement parmi les 19-20 ans et parmi les jeunes qui ont changé plusieurs fois d'entreprise depuis le début de leur vie professionnelle. Le pourcentage des satisfaits s'élève à 62 % quand on parle du salaire ; 47 % estiment qu'on facilite leur promotion dans l'entreprise où ils travaillent (36 % pensent l'inverse).

En fait, il faut reconnaître que les conventions collectives permettent d'apporter des améliorations à l'application des abattements réglementaires. Ainsi les taux d'abattement sont-ils fréquemment réduits en fonction de la nature du travail, de la qualification (C.A.P.) ou du rendement des jeunes, de leur ancienneté dans l'entreprise, de leur situation familiale, etc... En outre, le produit des retenues effectuées se trouve parfois affecté à un compte de caisse d'épargne.

Il en résulte que les situations sont très diverses suivant le lieu de travail (ville ou province), le sexe, la dimension des entreprises et la profession. Il reste qu'il s'agit là d'un problème très débattu et qui demandera tôt ou tard à être réexaminé.

3) - Les loisirs -

Les jeunes font aux loisirs leur place mais contrairement à ce que les générations précédentes sont tentées de penser, ce n'est pas la première.

Le sondage IFOP de 1961 indique que seulement 7 % de jeunes considèrent que leurs loisirs sont ce dont ils attendent le plus de satisfaction.

---

(1) Les centrales syndicales sont favorables à des modifications dans le domaine des salaires des jeunes : suppression ou réduction des abattements d'âge, reconnaissance de la qualification professionnelle aux titulaires de C.A.P., notamment par la suppression des catégories professionnelles dites "de jeunes".

Un Dossier d'Enquête, en provenance de la Côte d'Or, souligne en effet : "Lorsque les adultes parlent de nos problèmes, ils s'orientent avant tout vers nos loisirs. Ce n'est pas l'aspect capital de nos vraies préoccupations. Organiser nos loisirs c'est avant tout pour eux le moyen de préserver leur quiétude. Notre souci majeur est d'abord notre avenir professionnel".

Il est certain d'autre part que le temps consacré au travail et aux transports, la fatigue, les difficultés pécuniaires (orientant les travailleurs vers les heures supplémentaires), le travail en équipes "3x8", l'absence de culture préalable, l'isolement, etc... sont des obstacles sérieux aux loisirs d'un pourcentage important de jeunes travailleurs.

On constate qu'un éveil préalable est nécessaire pour certaines formes particulières de loisirs : lecture et sports, en particulier. Ces deux formes apparaissent en liaison étroite avec les scolarités longues ; il est effectivement illusoire d'espérer qu'une grande masse de jeunes, dont le développement psychomoteur a été gravement négligé, pratiqueront d'eux-mêmes un sport tant qu'une éducation physique élémentaire ne les aura pas délivrés de leurs inaptitudes ... C'est le "phénomène d'écran" constaté par les animateurs culturels : si l'on n'organise pas une priorité systématique au bénéfice de ceux qui n'ont pas encore été initiés, ou éveillés ou éduqués, toute nouvelle occasion de loisir culturel est rapidement saturée par ceux qui ont déjà bénéficié d'une culture scolaire.

Pour les jeunes travailleurs il convient de souligner, au contraire, le prestige et la force d'attraction des engins motorisés, les heures passées à leur entretien, à les essayer, à discourir à leur sujet avec les camarades. Il est probable que le scolaire et l'étudiant participent à cet engouement, mais de façon moins nette car "le désir de posséder des engins motorisés modernes est d'autant plus fort que le jeune éprouve le besoin d'affirmer sa personnalité ou que ses horizons professionnels et sociaux sont plus bouchés" (1).

D'ailleurs, "il est frappant de constater que, plus les conditions de travail sont difficiles et énervantes, plus les loisirs sont des loisirs d'abrutissement ou d'évasion. Ils ne sont plus une détente mais une compensation ; le flirt devient quelque chose d'habituel ... une manière d'oublier un moment la dure réalité du travail (2).

---

(1) - Leplâtre et Marengo - Approche sociologique des jeunes ouvriers.

(2) - Enquête "Santé" de la J.O.C. 1965

En fait, pour les jeunes travailleurs, le thème de la "civilisation du loisir" est pour le moins prématuré. Il manifeste un oubli étonnant de dures réalités pour un très important pourcentage de notre population de jeunes.

Le Comité d'experts européens chargé d'étudier les effets de l'automation et ses répercussions sur la santé physique et mentale a récemment souligné dans son rapport qu'il lui est impossible de séparer les effets des temps de loisirs et les effets des temps de travail.

C'est dans cet esprit qu'il importe de ne pas perdre de vue la remarque que formulait, il y a peu, un sociologue :

" Au moment où l'on évoque de plus en plus l'importance du problème des loisirs, on peut légitimement se demander si l'un des problèmes sociaux les plus urgents à résoudre est celui du temps libéré par le progrès technique et économique ou bien s'il n'est pas pour longtemps encore celui de l'aménagement du temps de travail, qu'il s'agisse de la durée quotidienne, hebdomadaire, annuelle ou plus largement encore de la vie de travail" (1).

---

(1) - Marc Maurice, enquête psychosociologique. Vie quotidienne et horaires de travail. Institut des Sciences sociales du Travail 1965.

III - PROBLEMES PARTICULIERS AUX JEUNES RURAUX

A) LE MILIEU RURAL ET LES JEUNES TRAVAILLEURS

Peut-on encore parler de milieu rural à une époque où les hommes et les familles sont, grâce aux divers moyens de communications, mis en contact avec l'ensemble du pays et les faits et évènements du monde entier ? La presse, la radio, la télévision ont pénétré les campagnes et les villages les plus reculés, mettant à la disposition d'un grand nombre de personnes des moyens de connaître, de voir autre chose que les étroites limites d'un champ ou d'un hameau. En fait le rural de notre époque a dépassé largement l'horizon de son village ou de sa petite région, il est en contact permanent avec la ville, voire même la très grande ville et Paris, pour ses études, son travail, les marchés, les foires, les réunions professionnelles, etc, etc... Le milieu rural fermé dont on conserve souvent l'image est devenu un cliché dépassé.

1 - Les difficultés d'établissement des jeunes agriculteurs

Le milieu rural présente pour les jeunes bien des obstacles à une vie professionnelle qui ne soit pas trop éloignée des normes modernes du travail humain, sur le plan de l'organisation, des rémunérations, de la promotion, etc... Rappelons notamment l'hérésie économique que représente la superficie insuffisante de trop d'exploitations agricoles : l'enquête par sondage (I.N.S.E.E. 1963) en a relevé 554.000 dont la surface était inférieure à 5 hectares et 364.000 comprises entre 5 et 10 hectares (encore que la surface agricole rentable soit variable en fonction des types de culture, bien entendu).

Plus importante est la question de l'âge des chefs d'exploitation :

TABLEAU XLVI Age des chefs d'exploitation agricole (INSEE - 1962)

Tranche d'âge	Nombre (en milliers)	%
moins de 25 ans	7.2	0,4
de 25 à 29 ans	50.6	2,7
de 30 à 34 ans	116.0	6,1
de 35 à 39 ans	180.7	9,5
de 40 à 44 ans	209.6	11,0
de 45 à 49 ans	136.9	7,2
de 50 à 54 ans	267.8	14,1
de 55 à 59 ans	290.5	15,3
de 60 à 64 ans	281.2	14,8
de 65 à 69 ans	170.7	9,0
70 ans et plus	188.0	9,9
TOTAL	1899.3	100

Pour beaucoup d'exploitants âgés, la terre est une sécurité, une valeur qu'il faut garder à tout prix. La principale conséquence de cet état d'esprit est le découragement des jeunes qui voudraient et qui pourraient rester dans l'agriculture mais qui doivent attendre 10, 15 ou 20 ans pour prendre en main leur destin professionnel. On comprend à travers ces chiffres les demandes et l'action des jeunes agriculteurs pour obtenir, avec l'indemnité viagère de départ, la mise à la retraite des exploitants les plus âgés qui ne peuvent ni ne veulent réaliser les investissements utiles sur leur entreprise.

Soulignons encore la condition particulière de la femme dans beaucoup de résidences rurales, où, indépendamment de la lourdeur des horaires du travail féminin, elle supporte difficilement le poids de traditions qui conservent au milieu familial une pesanteur excessive. L'insuffisance des responsabilités et des revenus prive aussi les jeunes ménages de leur indépendance et même de leur sécurité économique ; la pénurie de logements impose souvent la cohabitation avec les ascendants et les frères et soeurs... L'exode des jeunes filles -notamment au moyen de mariages "exogènes"- laisse dans les campagnes un important contingent d'hommes célibataires de plus de 25 ans.

On conçoit que beaucoup de jeunes ne trouvent à ces multiples difficultés que la solution du départ. Aussi après avoir été l'exemple le plus frappant de l'ordre et de la stabilité, le milieu rural dans son ensemble est devenu celui de l'incertitude et de l'insécurité, notamment pour ces jeunes à la recherche d'un emploi.

D'ailleurs à la campagne même, la profession agricole, en certaines régions, tend à devenir minoritaire : d'autres activités, secondaires ou tertiaires, y sont en progression constante ; on ne peut plus confondre milieu rural et profession agricole, surtout lorsqu'il s'agit de connaître la jeunesse.

2 - L'évolution économique des milieux ruraux

Les concentrations nécessaires d'entreprises industrielles ont pour corollaire la multiplication des relations et contrats de sous-traitance avec des usines ou ateliers

implantés dans de petites villes ou des bourgs ruraux ; l'exemple de la Vendée, du Maine & Loire, de la Savoie, de l'Isère, du Morvan, confirment à ce sujet ce qui a été constaté aux Etats Unis, en Allemagne et dans de nombreux pays. Certains artisanats connaissent aussi un succès renouvelé, par exemple la fabrication d'objets d'art en partant de matériaux locaux (pierre, bois, fer, etc...). La Chambre des Métiers de l'Aveyron indique que dans ce département l'artisanat a créé 3.000 emplois nouveaux en dix ans ; avec 1.355 apprentis sous contrat, ces professions assurent la formation professionnelle de 60 % des adolescents qui se destinent à une profession manuelle.

On connaît aussi l'importance du tourisme comme moyen de rénovation économique. En 1964, le nombre des citadins qui ont pris des vacances, des congés de week-end, etc... dans des zones rurales a atteint le chiffre de 10 millions ; le nombre des résidences secondaires à la campagne atteint 1 million de logements. Le développement de l'automobile et la croissance du niveau de vie ne feront vraisemblablement qu'accroître ce mouvement dans les prochaines années.

Enfin l'avenir prépare les caractéristiques d'une profession agricole, elle-même en partie renouvelée. Au moment où se termine l'ère "agro-technique" (le nombre des tracteurs ne peut plus guère augmenter et il n'est guère possible d'attendre de la mécanisation une augmentation de la productivité agricole), on peut se demander ce que sera cette prochaine étape de l'agriculture. Il semble que nous entrons dans une phase "agro-économique", basée sur l'agriculture de groupe et l'agriculture industrielle ou d'entreprise, comportant une liaison de plus en plus étroite avec l'économie générale ; "Kennedy Round" et "Marché Commun" sont là pour le rappeler. La formation des jeunes doit tenir compte de ce que sera cette agriculture de l'an 2000.

Mais pour cela, à bien des questions, on devra trouver des réponses satisfaisant les jeunes exploitants ; par exemple :

- Rôle du Crédit agricole pour équiper des exploitations modernisées (une serre chauffée de 1 hectare coûte 1 million de frs) ;
- Nécessité d'un équipement pour l'information économique et technique, le choix et l'orientation des productions en fonction des besoins des consommateurs nationaux et internationaux, etc... ;
- Développement des industries de conserve et de stockage, du mécanisme de régulation des marchés.

Dans cette évolution générale des campagnes , les caractéristiques locales peuvent être déterminantes : la vitesse de transformation est différente selon que les zones rurales sont proches ou éloignées des grandes villes, plus ou moins touchées par le tourisme d'été et d'hiver, en équilibre économique et démographique ou en récession ... On notera en particulier que, dans des départements comme l'Yonne, le Morvan, la Haute Loire, l'Ariège, les Basses Alpes, et bien entendu, la Seine-et-Marne, on peut trouver dans bien des villages jusqu'à 25 % et même 40 % de résidences secondaires d'habitants des villes. Les conséquences pour la jeunesse en sont heureuses du fait des contacts ainsi créés et de l'ouverture des esprits qu'ils provoquent ; mais la spéculation, l'image de la facilité, la précarité d'emplois temporaires, risquent aussi de déformer la conception de la vie qu'ont les jeunes villageois.

Les zones rurales en voie de dépeuplement et sous-développées économiquement restent, cependant, les plus nombreuses ... Pour les jeunes, les débouchés locaux sont fort réduits et le point d'interrogation que pose leur avenir professionnel n'amène pas de réponse aisée : ce qui est à peu près sûr, c'est qu'ils sauteront dans l'inconnu, en abandonnant leur résidence rurale et en pratiquant un métier urbain au sujet duquel toute information et toutes perspectives leur manquent. De 1954 à 1964 on estime qu'en moyenne 120.000 jeunes originaires de familles agricoles ont quitté la campagne chaque année ; jusqu'en 1970, la cadence ne baissera guère en-dessous de 100.000 ... mais le nombre de ceux qui ont préparé véritablement leur réinsertion géographique et professionnelle ne dépasse pas 10 %.

Si le départ d'un certain nombre de jeunes agriculteurs paraît nécessaire dans des régions à forte pression démographique rurale, dans certaines autres - en particulier celles où il accroît dangereusement le vieillissement de la population agricole - il peut devenir catastrophique dans la mesure où un faible pourcentage de jeunes dans une région constitue un obstacle au progrès, au même titre que l'insuffisance des structures agraires. Enfin, l'aspect anarchique de l'exode risque d'aboutir à un départ des élites qui peut encore en aggraver les conséquences.

C'est pourquoi les pouvoirs publics tendent à corriger ces distorsions.D'autre part, ils doivent également se préoccuper des migrations intérieures au milieu rural lui-même.

En effet, il peut être dangereux pour un jeune cultivateur isolé de cherch : très loin une exploitation et de se lancer dans l'aventure d'une transplantation. Une Association Nationale met en rapport vendeurs et acheteurs ou bailleurs et preneurs et assiste les migrants une fois installés pour faciliter leur adaptation, leurs contacts avec les administrations et avec les populations locales.

B) LA PREPARATION DES JEUNES RURAUX A LEUR VIE PROFESSIONNELLE

Il faut reconnaître que face aux difficultés d'organisation de leur avenir professionnel, les jeunes ruraux sont souvent insuffisamment armés.

1 - La formation générale et agricole

Ainsi qu'en témoignent les statistiques de l'Armée portant sur les jeunes appelés du contingent, le niveau scolaire des jeunes ruraux est en moyenne inférieur à celui des jeunes d'origine urbaine.

- TABLEAU XLVII -

Répartition en pourcentage des niveaux scolaires suivant l'origine des jeunes du contingent (1963)

Catégories	Niveaux atteints						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Ruraux	3,2	31,4	47,2	9,5	2,3	3,4	3
Urbains	0,9	19,6	48	15,6	3,8	6	6,2

I : ne sait pas écrire
II : sait lire et écrire sans avoir le C.E.P.
III : C.E.P. ou niveau supérieur sans diplôme
IV : B.E., B.E.P.C. ou niveau supérieur sans diplôme
V : Baccalauréat première partie
VI : Baccalauréat complet
VII : Enseignement supérieur.

Les résultats du sondage I.F.O.P. de 1966, par ailleurs, font apparaître que sur 100 jeunes de 15-20 ans qui sont fils d'agriculteurs, 32 seulement poursuivent des études à temps complet ; la proportion est de 36 % chez les ouvriers et de 56 % chez les cadres moyens et employés. Par ailleurs, 38 % de jeunes originaires de communes rurales n'auraient pas "aimé faire des études au delà de 14 ans", contre 24 % seulement en moyenne dans les villes et 20 % dans l'agglomération de Paris.

Le handicap des jeunes ruraux dans la préparation de leur vie professionnelle se manifeste très tôt. Il commence en effet dès les premières années de l'enfance : les villages ne connaissent pas, sauf exception, l'école maternelle...

L'enfant du milieu rural ne reçoit le plus souvent qu'un enseignement primaire médiocre (1) s'adressant à la totalité des élèves du village, réunis malgré des âges et des niveaux très différents, dans une même salle de classe... Les mauvaises conditions de logement (vétusté, cohabitation, surpeuplement de l'habitat rural) ne permettent guère l'effort individuel du jeune chez lui... Enfin on a vu la faible participation des jeunes ruraux à une formation post-primaire puisque les enfants d'agriculteurs par exemple ne représentent actuellement que 6 % de l'effectif des étudiants (alors que les agriculteurs non-salariés et salariés représentent 20,50 % de la population active). La loi du 2 Août 1960 a mis en place un enseignement professionnel agricole, mais ses effectifs restent encore modestes (2).

---

(1) On a relevé, en milieu rural, les changements trop fréquents des maîtres : les instituteurs ou institutrices débutants sont souvent nommés dans des communes rurales, quelle que soit leur origine. Ils s'y découragent souvent et l'isolement de l'instituteur et de l'institutrice par rapport à la population du village et à ses préoccupations, se fait de plus en plus grand.

(2) Les lycées et collèges agricoles, destinés à assumer la formation générale et technique des futurs agriculteurs, reçoivent des enfants ayant atteint le niveau de fin de cinquième de l'enseignement général; l'organisation d'ensemble comprend 3 cycles :
- Cycle I, destiné aux enfants qui ne peuvent prolonger leur scolarité au-delà de 16 ans, comportant trois années d'études dispensées dans les collèges agricoles ou dans les établissements à rythme approprié ; ce cycle est sanctionné par le brevet d'apprentissage agricole (B.A.A.) ou le brevet d'enseignement agricole ;
- Cycle II, d'abord trois années d'études sanctionnées par le brevet d'enseignement agricole (B.E.A.), l'élève pouvant suivre ensuite une quatrième année de spécialisation aboutissant au diplôme d'agent technique (A.T.) agricole ;
- Cycle III, réservé aux lycées agricoles, correspond à un enseignement secondaire; il comporte en principe cinq années d'études sanctionnées par le diplôme de technicien agricole (T.A.) correspondant à la première partie du baccalauréat.
A partir de là et pour les élèves qui ne se destinent pas à l'enseignement supérieur, deux années d'études sont offertes conduisant au diplôme de technicien supérieur.

TABLEAU XLVIII

Effectifs de l'enseignement agricole public (1965 - 1966).

Catégories	Masculin	Féminin	Observations
Enseignement supérieur	2.659	185	dont 1138 vétérinaires
Lycées agricoles	8.953	323	
Collèges agricoles	2.316	3.582	
Ecoles spécialisées	781	-	
Ecoles ménagères	-	2.454	
TOTAL	12.050	6.359	
Formation professionnelle courte : 9.430			dont 7.750 dans les cours saisonniers assurés par des instit. agric.itinerts

2 - Les formations non-agricoles

Mais c'est surtout l'insuffisance ou la mauvaise répartition des moyens de formation industrielle et commerciale, en prévision d'emplois différents de ceux du secteur primaire, qui pose un problème difficile aux jeunes du milieu rural. En 1964, sur 12.000 candidats à l'enseignement technique dans les 4 départements bretons, 5.000 seulement ont été admis. La seule issue réside souvent dans les centres de formation professionnelle pour "adultes" qui recrutent en fait près de 60 % de leurs stagiaires parmi les moins de 20 ans ; on y trouve beaucoup de jeunes ruraux (mais très peu de jeunes filles : on se heurte dans ce domaine à la psychologie traditionnelle du milieu rural qui veut encore que la femme, en dehors de l'agriculture, soit "couturière" ou "modiste").

D'une façon générale le choix d'un métier industriel ou tertiaire par les jeunes ruraux pose un difficile problème d'organisation : souvent, en effet, leur décision n'intervient que tardivement (après le service militaire pour les garçons) lorsqu'elle comporte le départ vers une résidence urbaine. Comment alors, à 16 ans, donner une formation professionnelle relativement spécialisée si, à cet âge, le jeune ne sait pas encore vers quelle voie il se dirigera ? On connaît, d'autre part, la nécessité des liaisons entre les moyens de formation professionnelle et les entreprises : versement de la taxe d'apprentissage, prêt de matériel, parfois de maîtres-ouvriers, documentation sur les progrès techniques, etc... (1) ; comment les réaliser en milieu rural ? Peut-être, ici encore, la solution passe-t-elle par un enseignement "pré-professionnel" suffisamment polyvalent pour donner aux jeunes ruraux qui le recevront la possibilité d'une valorisation ultérieure relativement rapide dans le métier qu'ils choisiront à l'issue de cette période indéterminée durant laquelle la campagne continuera à assurer leur résidence et l'essentiel de leurs activités (2).

Le problème est évidemment plus facile à résoudre lorsque c'est la campagne elle-même qui offre les débouchés professionnels secondaires et tertiaires. Beaucoup de régions rurales, déjà, réclament des ouvriers qualifiés pour la plupart des corps de métiers du bâtiment et pour nombre de spécialités mécaniques ; les emplois offerts par l'artisanat sont nombreux et peuvent donner aux jeunes une qualification utile ; enfin il faudrait préparer les jeunes ruraux à accueillir les citadins, à répondre à leurs besoins, à se préparer aux métiers du tourisme.

---

(1) Liaison parfois excessive lorsqu'elle réduit les possibilités de formation aux seuls besoins de l'entreprise locale.

(2) cf. Chapitre sur "les formations scolaires et professionnelles" - Le sondage I.F.O.P de 1966 fait apparaître que parmi les jeunes ruraux de 15 - 20 ans qui ne poursuivent pas leurs études à temps complet, seuls 25 % suivent des cours de formation ou de perfectionnement professionnels, contre 29 % dans les villes de moins de 20.000 habitants et 33 % dans l'agglomération parisienne.

S'impose alors la nécessité d'une information et d'une orientation en fonction des possibilités locales (1).

*

* *

Il est évident que les jeunes travailleurs ruraux ont le droit de disposer de moyens équivalents à ceux des centres urbains pour se former et préparer leur avenir, et pour cela il faut tenir compte des conditions particulières souvent plus difficiles dans lesquelles ils sont placés du fait des distances, de leur isolement, etc...

Bien des zones rurales bénéficieront dans un avenir plus ou moins proche d'un renouveau certain. Il faut donc aider la jeunesse rurale à mettre intelligemment en oeuvre des possibilités nombreuses et variées de débouchés et à trouver ainsi ses raisons d'espérer (2).

---

(1) Au sondage I.F.O.P de 1966, 34 % des jeunes de 15 - 20 ans habitant les communes rurales estiment qu'il est difficile de se renseigner sur les professions qui les intéressent. Dans les villes de moins de 100.000 habitants, la proportion est inférieure à 30 %. (elle est supérieure dans les très grandes agglomérations).

(2) A ce même sondage d'opinion, 63 % seulement des fils d'agriculteurs se déclarent "assez confiants" ou "très confiants" dans leur avenir (pour 73 % des fils d'ouvriers). Par ailleurs 59 % seulement des jeunes de 15 - 20 ans originaires des communes rurales estiment "assez probable" ou "très probable" qu'ils auront à aller d'une région de France à une autre entre 30 et 50 ans alors qu'il y en a 76 % dans les villes de moins de 20.000 habitants : cette opinion est révélatrice d'une résistance inconsciente au changement.

QUELQUES EXTRAITS DE DOSSIERS D'ENQUETE
SE RAPPORTANT AUX QUESTIONS TRAITEES
DANS LE 5ème CHAPITRE

" Nous subissons presque tous un choc dès l'entrée dans le monde du travail après l'apprentissage qui est si différent de la réalité du travail :
- rendement de la formation reçue pendant l'apprentissage,
- milieu coupé des travailleurs adultes,
- le chef est presque toujours défini négativement,
- les jeunes n'exercent pas assez sur le métier appris.
Nous avons besoin de la solidarité des adultes (dans une meilleure compréhension et dans un travail effectif), mais de ceux qui sont vrais, dynamiques."

Association Mosellane d'Organisation
des Loisirs - affiliée au C.C.O.

" Ce premier contact du jeune travailleur à son entrée au travail se fait avec son employeur ou, sinon, avec les services du personnel. Contact le plus souvent administratif et "sans chaleur", ou bien contact plus "cordial" où il lui est dit que, s'il travaille bien sans se faire remarquer autrement que par ses qualités professionnelles, il aura possibilité de "monter" progressivement à des postes plus intéressants dans l'entreprise.
...
Ils sont assez nombreux les JT déplacés sur l'usine. Sur les 500 jeunes, il y en a environ la moitié qui est déplacée et qui vient de l'Ardèche, de la région stéphanoise et même des Pyrénées, etc.. La direction de l'usine attire les jeunes travailleurs par une facilité de logement. En effet, à chaque déplacé, elle donne une chambre pour une durée d'un an. Entre temps, les gars doivent rechercher une autre chambre. Mais dans la réalité ce délai n'est pas respecté et nombreux sont les gars qui, après deux mois d'embauche, reçoivent déjà un délai de huit jours pour évacuer leur chambre et en trouver une autre. A cela il faut ajouter le manque de copains qui entraîne une solitude assez lourde pour les gars, la difficulté d'équilibrer un budget avec un salaire assez bas de 350 Francs par mois."

Jeunes Travailleurs - J.O.C. - Paris

" Les jeunes ouvriers se voient souvent obligés de faire un autre métier que celui qu'ils ont appris car il n'y a aucun débouché en rapport avec leurs capacités dans les environs du Blanc.

" Les jeunes ouvriers, les apprentis plus spécialement, ressentent le besoin d'une aide financière pour se lancer dans la vie et plus tard pour construire leur foyer, car ils se sentent nettement défavorisés par rapport aux étudiants. Ils réclament aussi avec insistance du sérieux dans les Cours professionnels du soir, ainsi que du repos et de la détente. Ces moments de détente au milieu de la semaine constituent pour eux un problème très important et très difficile à résoudre."

Scouts de France - Groupe St Louis 1er
Le Blanc (Indre)

" Comme dit plus haut, les horaires sont trop longs et d'autre part, le travail en équipe (3x8) perturbe notre vie. Nous ne vivons pas normalement, nous sommes fatigués physiquement et sommes pratiquement "coupés" de toutes activités d'ordre éducatif, culturel, ou loisirs. Notre Directeur a signalé ce fait à la Médecine du Travail mais que faire ? "

Foyer des Jeunes Travailleurs -
Dijon (C.O)

" La plupart des jeunes de notre groupe ont choisi un travail parce qu'ils l'ont "trouvé" mais jamais parce qu'ils l'ont choisi, ou parce qu'ils en rêvent depuis longtemps .
Et lorsqu'ils ont un contrat d'apprentissage, ils n'apprennent guère le métier mais sont plutôt les "boys" préposés aux corvées de balayage."

Foyer laïque de Jeunes et d'Education
Populaire - Le Teil (Ardèche)

" Les temps employés à la Formation et à l'Exécution sont pour les jeunes travailleurs des heures qui s'additionnent. Elles entraînent des semaines de 60 à 70 heures dont le supplément nécessaire à la formation se prend le soir après le travail, le dimanche ou pendant les jours de repos pour les apprentis du commerce et de l'artisanat par exemple.
Qu'on le veuille ou non, ces longs horaires uniquement pris pour le travail et l'apprentissage désaxent les jeunes par rapport à la vie de la cité, que ce soit celle de la famille, des loisirs ou du monde dont les évènements donnés par la presse, la radio,

" la télévision ne laissent pas les jeunes travailleurs indifférents. Si pour certains tout cela est subit comme anormal, pour d'autres cela devient : supportable et explique les nombreuses démissions qui se font au cours des trois années de cours professionnels donnés le soir."

Jeunes Travailleurs - J.O.C. - Paris

" L'apprentissage est une "traite ignoble" des jeunes. Combien de patrons n'embauchent que des apprentis qu'ils savent renvoyer proprement dès qu'ils ont leur C.A.P. ou dès qu'ils ont atteint leur 18 ans ?
Déjà les apprentis qui ont appris leur métier deux et trois ans sont capables de travailler comme des ouvriers et on les paie de façon dérisoire (80 frs mensuels durant la 3ème année et quelquefois moins, quand ils ne font pas d'heures supplémentaires !).
Dans certaines professions, pour trouver un emploi, cela devient de plus en plus difficile. Il faut alors des relations personnelles pour trouver cet emploi tant désiré. Des personnes sans connaissances particulières et sans diplômes ont accès à des places très avantageuses par le simple fait de leurs relations qui sont très bien placées dans tous les milieux et qui sont très influentes. D'autres diplômés, sans ces relations, n'ont que des situations modestes. "

Foyer des Jeunes de Louverné (Mayenne)

" La garantie de l'emploi devrait être assurée à la sortie du centre d'apprentissage et l'embauche ne devrait pas être tributaire du départ au régiment. L'instruction donnée dans les centres d'apprentissage devrait être un peu plus poussée au point de vue intellectuel. Les cours du soir où les jeunes se perfectionnent devraient être plus sérieux et d'un niveau supérieur. Les jeunes à leur retour du régiment devraient être automatiquement reclassés à la place qu'ils avaient au départ, ou au moins l'équivalent."

Club des Jeunes - Beauregard (Ain)

" Beaucoup de jeunes manquent de moyens financiers, et souhaitent évidemment voir augmenter les bourses mises à leur disposition pour les camps ou les voyages. Peut-être y aurait-il une structure à trouver pour créer en été un marché du travail des jeunes, qui leur permette de gagner un peu d'argent en travaillant (archéologie, amélioration de l'habitat, ou tout simplement ramassage de fruits ou travail à la campagne ...). "

Club de Jeunes de La Force (Dordogne)

" Tout d'abord, le prix des pensions est trop élevé, eu égard aux salaires pratiqués.
Prenons un exemple : un jeune ayant un revenu de 450 F devra payer actuellement dans un foyer de jeunes travailleurs 310 F de pension et à condition qu'il ne se contente que de boire de l'eau comme boisson quotidienne. Il lui reste donc 450 - 310 = 140 F pour s'habiller, se blanchir, et ses loisirs, etc...
Il est bien évident que dans ces conditions un Jeune Travailleur ne peut pas "joindre les deux bouts".
L'Etat devrait donc prendre en charge une partie des frais de la gestion des foyers, car une augmentation du salaire entraînerait automatiquement une élévation du coût de la vie, et par là même, les pensions seraient majorées ce qui ne résoudrait pas le problème."

Foyer des Jeunes Travailleurs
du Mans (Sarthe)

" Nous comprenons mal qu'on fasse subir un abattement au salaire pour les moins de 18 ans. Cet abattement peut se justifier s'il n'y a pas égalité de travail, mais dans la plupart des cas le jeune de moins de 18 ans fait le même travail que les plus de 18 ans.
Nous souhaitons que nos salaires nous soient payés plus régulièrement : très souvent la date du paiement n'est pas fixe, il faut attendre le 8 ou le 10 du mois pour percevoir nos salaires ; cela provoque pour nous une gêne importante car nous avons en général le plus gros de nos frais en début de mois (Loyer, nourriture, etc...). "

Foyer des Jeunes Travailleurs
de Dijon (C.O.)

" Nous demandons :
- la construction de foyers de jeunes avec chambres individuelles,
- la construction de logements H.L.M. pour célibataires,
- la construction d'H.L.M. pour les jeunes ménages.
Un hôtel nous a proposé un petit appartement : 2 pièces plus cuisine. Confortable et relativement moderne sans doute. Pour absorber les frais : 600 Frs, nous partageons à 4 jeunes filles ce logement - Et cohabiter à 4 ainsi, ce n'est pas toujours sans heurts".

4 Postières de Paris-Chèques
Commission des Jeunes C.G.T./P.T.T
Syndicat des Services financiers
Paris.

" Dans l'entreprise où je travaille les chefs d'atelier incitent à préparer des examens. Ces examens sont longs à préparer, fatigants, il faut faire de fréquents déplacements et lorsque nous les avons "décrochés" on ne nous en tient pas compte dans l'entreprise, on nous dit qu'il n'y a pas de place correspondant au niveau atteint et lorsque nous voulons changer de maison, nous constatons que dès que l'on sait que nous venons de chez X.. on ne veut pas nous prendre".

Délégation de Jeunes - Hénin Liétard (P.de.C)

" Il y a une sélection, surtout dans la promotion supérieure du travail. Pour être admis, il faut obligatoirement avoir suivi une année de cours de perfectionnement et, de plus, passer un concours, sauf pour ceux qui sont titulaires d'un brevet professionnel. Ces cours ont lieu le samedi pendant les heures normales de travail".
" La promotion est souvent une promotion au rabais : en effet ces cours sont faits très souvent par des professeurs de C.E.T. ou des ouvriers qualifiés P3 qui n'ont aucune pédagogie auprès des plus âgés et font ça en plus de leur travail normal. "
" 5 % seulement de réussite par le perfectionnement aux cours du soir. C'est là une chose qui se comprend aisément lorsque l'on voit les conséquences sur la vie des gars. A titre d'exemple sachons qu'à la S.M.N. à Caen, sur 100 gars qui ont commencé les cours il en reste en 2ème année 22 alors qu'ils étaient encore 40 fin Ière année."

Jeunes Travailleurs - J.O.C. - Paris

" Il est nécessaire, pour que les cours de promotion sociale soient valables et réellement profitables, de les inclure dans la journée de travail. La fatigue des heures d'études, après une journée d'usine ou de bureau, sera ainsi diminuée. La vulgarisation des cours pratiques et théoriques doit se faire avec l'assurance que cela permettra de s'"élever" professionnellement. "

Club de Jeunes de Gambetta - St Nazaire - (L.Atlantique)

"..les jeunes cultivateurs sont inquiets. Ils assistent à un tel exode de leurs camarades un peu plus âgés, qu'ils croient nécessaire d'envisager leur départ, même si leurs propriétés sont importantes, même si leur niveau de vie s'est considérablement amélioré."

Amicale "La Limousine" - St Méard (Hte-Vienne)

" Dans une association animée pour et par des Jeunes ruraux, nous devons envisager, outre l'enseignement, les loisirs, les voyages d'études, les veillées culturelles, la pratique de sports originaux, les échanges internationaux, les stages de formation économique et les stages d'entraînement à la conduite des groupes.

Promotion Culture et Loisirs des
Jeunes Ruraux de Nord-Indre -
Valençay

" Il faudrait que dans chaque village on puisse dégager quelques jeunes qui puissent alors être capables de prendre en mains les activités. Nous n'avons actuellement aucun moyen pour arriver à ce résultat. Seulement une idée qui pourrait éventuellement porter quelques fruits. Organiser sur le plan cantonal un ou plusieurs stages courts mais efficaces ayant pour but la formation d'animateurs cela sur le plan du district. Ce résultat obtenu on pourrait alors envisager des Clubs de jeunes vivants et mieux structurés. Ces clubs pourraient exister partout où la jeunesse en ressent le besoin, peu importe le nombre. "

Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs - Commelle (Isère).

- B I B L I O G R A P H I E -

LIVRES ET R[illegible]RTS

CHRISTIANS (L) " Médecine sociale de l'adolescent " - Edit. Douin et Cie - 1960

COLLOQUE de Royaumont 1963 - J.O.C. " L'Orientation professionnelle et la réussite ouvrière " - Edit.Ouvrières,1964.

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN D'EQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITE
Le Ve Plan de développement économique et social,
" Rapport général de la commission de la main-d'oeuvre " . La documentation française, mars 1966.

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA JEUNESSE, UNESCO, Grenoble 1964.
ROSENMAYER (L.) " Conditions sociales et économiques influençant la vie des jeunes " - Annexe V
SUCHODOLSKI (B.) " Traits psycho-sociaux de la jeunesse contemporaine et les tendances actuelles de la pédagogie ". Annexe IV.

CONGRES INTERNATIONAL sur l'Education physique et les sports dans le cadre des loisirs des travailleurs. - Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.
BRUXELLES, 1964
LUSCHEN " Les loisirs des travailleurs et leurs rapports avec le sport ".
FEDANI " Point de vue des loisirs et bases philosophiques et sociologiques de l'éducation physique et du sport dans les entreprises "
CONSEIL DE L'EUROPE " Le rôle de l'éducation physique sportive dans la formation des apprentis " - Strasbourg 1964.
ROBAYE (Mme) " Déterminantes et aspects de la mentalité de l'apprenti ".
COPFERMAN " La génération des blousons noirs " Edit. Maspero 1962.
DELAUNAY et DESCHAMPS " Biométrie des adolescents " Edit. G.E.C
DOSSIER SANTE J.O.C. - juin 1965
DUPONT (J.M.) et du ROY (A.) " Choisir un métier " Edit. Centurion 1966
DUQUESNE (J.) " Les 16-24 ans " - Edit. Centurion 1963 - enquête I.F.O.P.
FOURASTIE (J.) " Machinisme et bien-être " Edit. de Minuit 1951
" Les 40.000 heures " Edit. Laffont 1965
GROUPE de TRAVAIL " JEUNES TRAVAILLEURS " - Rapport, Oct. 1965
HAICAULT (M.) et ROUSSELET (J.) " Etude d'une promotion d'apprentis scolarisés " Minist. du Travail, 1964-1965
H.E.C. " L'arrivée des jeunes " 1965
HERZOG (M.) " Sport et Travail " - Sport, Travail, Culture, UNESCO, 1960
IDIART (P.) " Les jeunes travailleurs de 15 à 25 ans dans la France d'aujourd'hui " Edit. Ouvrières 1963
IDIART (P.) et GOLDSTEIN (R.) " L'avenir professionnel des jeunes du milieu populaire " - Edit. Ouvrières 1963

LEPLATRE-MARENGO " Approche sociologique des jeunes ouvriers " Minist. du Travail 1958.
MAUPEOU - LEPLATRE (N.de) " Le cheminement professionnel des jeunes ouvriers " 2ème partie : " les projets et les aspirations " - Institut des Sciences Sociales du Travail, Janv.1963.
REFLEXIONS POUR 1985 - GROUPE 1985.
ROBERT Jean L'artisanat et le secteur des métiers dans la France contemporaine - Edit. A. Colin 1966
ROUSSELET (J.) et HAICAULT (M.) " Recherche sur les motivations et les ambitions socio-professionnelles des jeunes demandeurs d'emploi " - Minist. du Travail 1964
SCHIELE (R.) et MONJARDET (A.) " Les apprentis scolarisés " Edit. Ouvrières 1964.
SCHLEY (Mme H.) Rapport à l'Assemblée Nationale des conseillers de l'Enseignement Technique - extraits dans " Nord-Industriel " n° 13-25 mars 1966.
STATUT DU JEUNE TRAVAILLEUR D'EUROPE - J.O.C., 1964
STOP A L'ECHEC DES JEUNES - J.O.C., 1964
UNION DES INDUSTRIES METALLURGIQUES et MINIERES " Travail et main-d'oeuvre " 1966.

PERIODIQUES

AVENIRS B.U.S. - n° 110, mars avril 1960
- n° 154, juillet 1964
BESSE (F.) " L'Orientation professionnelle dans la communauté européenne ".

B.I.N.O.P. - Janvier - Février 1954
BACQUET-CHAUDAGNE-LARCEBEAU et A. LEONN : " Une expérience d'information dans les classes de fin d'études primaires ".
n° 4, sept-oct. 1966
annexe II : extraits de l'enquête sur l'orientation à la fin du premier cycle secondaire 1963-1964.

BULLETIN DES CHAMBRES DES METIERS DE FRANCE - La formation, le perfectionnement, la promotion (dans le secteur des métiers)
Le point sur les Chambres des Métiers en 1965 -
supplément au n° 4, décembre 1965
APCMF - 13, rue Jacques Bingen Paris 17e

DOSSIERS POUR NOTRE TEMPS - n° 12, mai 1964

ECOLE DES PARENTS - mai 1965
COUPLEUX (A.) " 2 huit, 3 huit = 0 ou comment ne plus se voir en famille ".

EDUCATION ET DEVELOPPEMENT - n° 18, mai-juin 1966
CHAMBOULANT (S.) " L'information systématique favorise le choix ".

ENTRAINEMENT PHYSIQUE ET MONDE MODERNE - n° 41, février 1964

BEAUCHEF (L.) " Entraînement physique extra-scolaire n° 49, juillet 1966.
ROUX " Le sport et la promotion sociale ".

FORCE OUVRIERE n° 1059, Sept.1966.
GALONI (P.) " La formation professionnelle ".

INFORMATIONS SOCIALES
- n° 1,- janvier 1960 " Les revendications syndicales en faveur des apprentis et des jeunes travailleurs ".
- n° 10-11, oct.nov.1963 " Les jeunes et nous ".
- n° 7-8, juillet-août 1965 " Les foyers de jeunes travailleurs ".

JEUNESSE OUVRIERE, ENSEIGNEMENT SPORTIF, PLEIN AIR
-n° 16, nov. 1958
PIERRE (F.) " Corrélation entre capacité professionnelle et capacité sportive ".
- n° 1, mars 1954
CHRISTIANS (L.) " Les conditions actuelles du travail des jeunes de moins de 18 ans ".

JEUNES TRAVAILLEURS
- n° 24, janv. février 1965 " Les apprentis en artisanat " .
- n° 34, mai. juin 1966 " L'emploi des jeunes ".
- n° 36, sept. Oct. 1966 " Loger les jeunes ".

L'EDUCATION NATIONALE n° 797 et 798,- sept. 1966
LAURENT (P.) " La formation professionnelle ".

LIAISONS SOCIALES - n° spécial, nov. 1965 " Protection de l'enfance"

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
STATISTIQUES du TRAVAIL et de SECURITE SOCIALE, mai 1965 - oct.1965 mai 1966 : " La situation du marché du travail des jeunes gens agés de moins de 18 ans."

REALITES FAMILIALES - 1er trim. 1963.

RECHERCHE SOCIALE n° 4,- mars avril 1966

REVUE FRANCAISE DU TRAVAIL - avril-juin 1965 n° 2
HAICAULT (M.) " Les attentes professionnelles des jeunes demandeurs d'emploi ".
GUY HOUIST " Le logement des jeunes travailleurs ".
NICOLE DE MAUPEOU " Les pensionnaires des foyers de jeunes travailleurs ".
D.G.T.E. (1er Bureau A) " Le statut conventionnel des jeunes travailleurs ".
- Oct - déc 1965 - n° 4
Représentation des jeunes travailleurs : chronique des relations professionnelles - (initiatives en matière de fonctionnement des comités d'entreprises dans la région du Nord).

B I B L I O G R A P H I E

CONCERNANT LES JEUNES TRAVAILLEURS RURAUX

1 - Agriculture française - Tableaux - n° 61 - Paris, août, septembre 1966 .

2 - CASTEL Pierre - Patriarcat et cohabitation - Paysans - n° 59 - Paris, avril - mai 1966.

3 - Centre national des Jeunes Agriculteurs - Rapports des Congrès - Paris.

4 - CIPOLLA Carlo M. - Histoire économique de la population mondiale (The Economic history of world population) - traduit de l'anglais par Serge Bricianer - Gallimard, Paris, 1965.

5 - COURTIN René, MAILLET Pierre - Economie géographique - Dalloz - Paris, 1962.

6 - DE BATISSE Michel - La Révolution silencieuse, le combat des paysans - Calmann Levy - Paris, 1963.

7 - DU DOUET DE GRAVILLE - Rapport sur "Une France avec des paysans" - C.N.M.C.C.A. Cannes, 1966.

8 - GERVAIS Michel, SERVOLIN Claude, WEIL Jean - Une France sans paysans - Editions du Seuil - Paris, 1965.

9 - LEROY Louis - Le Ruralisme -
Comment réaliser l'aménagement des campagnes.
Editions ouvrières, Paris, 1960.

10 - Mouvement rural de la Jeunesse catholique - Travaux du Conseil National - Paris, 1965.

11 - PERCEVAL L. - La question agraire en France - Economie et Politique - n° 139 - Paris, février 1966.

12 - PLEVEN René - Avenir de la Bretagne - Calmann Levy - Paris

13 - VALENTIN L. - L'action administrative dans la vie rurale - Berger Levrault - Paris, 1962.

14 - WRIGHT Frank Lloyd - L'avenir de l'architecture, vers l'éclatement des Villes - traduit de l'américain par Françoise BONARDI, Paris, édition Gonthier, 1966.

6ème Chapitre

L'UTILISATION DES TEMPS DE LOISIR

En dépit de tous les efforts déjà déployés, le domaine du "loisir" est encore très largement une terre inconnue pour les sociologues et les responsables d'actions civiles ou privées.

La rencontre de chercheurs scientifiques, de responsables d'associations culturelles et d'administrateurs, qui eût lieu à la Maison de la Culture de Bourges à l'automne 1964 est riche d'enseignements à ce sujet : pour la première fois des hommes d'action et des hommes de science confrontaient leurs préoccupations et dressaient en étroite collaboration l'inventaire des recherches. Si on se reporte à leur inventaire on verra que presque tout est à faire : du recensement de ce qui existe à l'élaboration de solutions vraiment efficaces.

En outre, l'histoire même des structures administratives qui, depuis la Libération, eurent en charge les loisirs des jeunes montre dans ses tâtonnements à quel point notre société a du mal à parvenir à une conscience précise de sa responsabilité dans ce secteur.

I - ASPECTS GENERAUX DES PROBLEMES DU LOISIR.

A) LE LOISIR COMME ASPIRATION (1)

L'histoire récente de notre pays montre que les loisirs sont une conquête sur les contraintes de toutes sortes imposées par le travail et l'organisation sociale ; il serait excessif cependant de penser que désormais le loisir a succédé au travail dans la hiérarchie de nos préoccupations et que "l'homo ludens" va pouvoir trouver dans les loisirs les satisfactions qui sont refusées à "l'homo oeconomicus". C'est toujours le même homme qui travaille ou qui agit hors des contraintes du travail et ce serait un fatal artifice que d'isoler le loisir de l'ensemble des activités humaines.

Mais c'est aussi un fait que le loisir a pris tant d'importance que pour beaucoup il est devenu le but même de la vie : le travail n'est plus alors que le temps qu'il faut parcourir pour parvenir au repos de fin de journée ou de fin de semaine ou bien aux vacances.

On ne doit pourtant pas oublier que le temps de loisir ne s'est accru qu'avec le temps de travail. L'homme d'aujourd'hui a des vacances que n'avait pas son ancêtre - absence de vacances dont le savetier de La Fontaine précisément se plaignait - ; mais comme la durée de sa vie active s'est allongée, en fait il travaille plus longtemps qu'autrefois. Le progrès de la productivité l'amène probablement, à horaire égal, à travailler davantage. S'il diffère maintenant du savetier de la Fontaine, c'est surtout parce qu'il a de meilleurs moyens de subsister pendant le temps qu'il ne consacre pas au travail.

Il convient de remarquer que le temps de travail n'a que peu diminué dans la période récente. En 1930, la durée hebdomadaire était en moyenne de 47,8 heures en France ; en 1964, elle était de 46,3.

---

(1) Sur l'ensemble du chapitre, voir l'ouvrage de J. DUMAZEDIER : "Vers une civilisation du loisir" - Edition du Seuil 1962, et surtout "Les loisirs en France" écrit en collaboration avec J.R. CARRE (Edition du Centre de Recherche d'Urbanisme , 1966).

Une enquête de l'I.F.O.P. fait savoir d'autre part qu'en 1963, si 52,6 % des Français travaillaient 8 heures par jour, 35,6 % travaillaient de 8 à 9 heures et 11,8 % plus de 9 heures. La même année, 36,3 % seulement des Français travaillaient 5 jours par semaine (ou moins), 28,9 % travaillant 5 jours $\frac{1}{2}$ et 34,6 % travaillant 6 jours ; on a vu par ailleurs que les obligations n'étaient guère inférieures en ce qui concerne les scolaires et les universitaires.

De plus, pour ces derniers comme pour les travailleurs, le temps des déplacements du lieu d'habitation au lieu de travail restreint considérablement le temps de loisir, à la fois par la durée que prennent ces déplacements et par la fatigue qu'ils occasionnent. En 1964 par exemple, les travailleurs de la région parisienne ont consacré en moyenne 1,24 H par jour pour leurs déplacements, soit 16 % de leur temps de travail. Pour l'ensemble de la France, 68,3 % des travailleurs ont $\frac{1}{2}$ heure de trajet pour se rendre (aller seulement) à leur travail ; 14,8 % ont de 30 à 45 minutes ; 13,2 % ont plus de 3/4 d'heures (chiffres de l'I.F.O.P. cités par J. DUMAZEDIER).

Les femmes mariées et mères de famille disposent d'encore moins de temps de loisir, leurs obligations domestiques s'ajoutent à leur temps de travail et à leur temps de déplacement.

Pourtant, la proportion des ressources familiales consacrées aux loisirs n'a cessé de croître au cours des dernières décennies : en 1950, les Français consacrent en moyenne 6,5 % de leur budget familial à leurs loisirs ; en 1956, 7,4 % ; en 1960, 8,1 % ; en 1962, 8,2 %.

La baisse des prix consécutive au progrès technique et à la production massive des "biens de loisir" jouant dans le même sens que l'élévation du niveau de vie, le public de consommateurs de ces biens s'est considérablement élargi.

Cependant, si certains loisirs évoluent vers la gratuité, par exemple la diffusion des programmes de radio-télévision (comme le fait observer l'équipe du Plan dans "Réflexions pour 1985"), certains loisirs restent encore financièrement d'accès difficile encore que, d'une façon générale, la progression du public touché par des types de loisirs jadis réservés à des privilégiés est sensible.

Ainsi, bien que l'importance du "loisir" considéré comme "temps disponible ne se soit pas encore développée au cours de ce siècle autant qu'on peut parfois l'imaginer (sauf en ce qui concerne la durée des congés légaux), par contre la multiplicité et l'intérêt des activités de loisir mises à la disposition du public, et par voie de conséquence la variété et l'intensité des besoins suscités sont allés croissant ; et pour ceux mêmes dont les possibilités de loisir sont restées étroitement limitées, le loisir comme aspiration a pris de plus en plus d'importance.

En même temps, les progrès de l'instruction et de l'information, ceux du niveau de vie, contribuaient à faire connaître largement et à rendre accessible à une part toujours plus étendue de la population cet ensemble d'activités de loisir offertes, tant par le secteur privé, (commercial et non commercial), que par le secteur d'Etat.

B - OBJET DE L'INTERVENTION DE L'ETAT

Abondamment sollicité, incité par vocation à intervenir dans ce qui occupe désormais un tel volume de la vie nationale, l'Etat a été amené d'abord à rechercher ce que doit être une politique du loisir ; dans cette recherche, son attention s'est portée plus particulièrement sur les problèmes posés par les loisirs des jeunes, dans la mesure où ces loisirs concernent des effectifs importants et où, dans l'ensemble, ils durent plus longtemps que ceux des adultes. D'autre part, l'Etat est sensible à ses responsabilités d'éducation vis-à-vis de ces jeunes. Or la notion d'éducation déborde peu à peu le cadre de l'école pour s'intégrer aux activités de loisir , notamment si elle ne les limite pas à une recherche de l'enrichissement culturel : les activités de loisir constituent en effet un excellent apprentissage de l'intégration sociale, en même temps que de la maîtrise de l'autonomie personnelle.

Enfin, n'est-ce pas le problème du loisir des adultes de demain qu'on aborde au travers des jeunes d'aujourd'hui ?

En ce qui concerne ceux-ci, il est évidemment nécessaire de distinguer les différences d'intérêts et d'organisation correspondant aux classes d'âge : il y a un temps pour les colonies de vacances et un autre pour les voyages en bandes de camarades. Mais tous les jeunes ont ceci de commun qu'ils sont placés sous la dépendance économique des adultes et qu'ils subissent les contraintes que ceux-ci supportent et que l'Etat doit essayer d'atténuer.

Dans le loisir comme dans le travail ou encore dans l'accès aux différentes formations scolaires, on retrouve en effet les contraintes et les inégalités issues de l'organisation socio-économique. On peut évidemment discuter afin de savoir si l'inégalité en matière de loisir relève plus de la ségrégation que de la discrimination. Toutes les catégories sociales parviendront-elles, peu à peu, à jouir séparément de possibilités de plus en plus semblables, ou bien des possibilités différentes seront-elles réservées à des catégories sociales elles-mêmes différentes ? Le fait reste que le statut économique actuellement joue encore un rôle déterminant : tel sondage d'opinion révélant par exemple que 65 % des travailleurs français préfèreraient une augmentation de salaire à une diminution du temps de travail (1)

Les facilités financières ne sont pas seules en cause ; le sondage I.F.O.P. de 1966 indique que 67 % des jeunes habitant les communes rurales n'ont jamais séjourné à l'étranger, alors que la moyenne n'est que de 50 % pour l'ensemble des jeunes Français ; de même on sait que très peu d'agriculteurs partent en vacances, à cause des exigeances du rythme de travail et des comportements issus de la tradition.

Il faut aussi, en effet, faire dans ce domaine du loisir, une place importante au rôle de l'information, ainsi qu'aux barrières psychologiques et sociales de toutes sortes qui se combinent avec le niveau de revenu économique pour empêcher les plus défavorisés d'accéder à des institutions qu'on voudrait conçues d'abord pour eux. Si les maisons familiales de vacances ne sont pas toujours peuplées par les plus défavorisés, c'est souvent parce que le contact n'a pas été suffisamment établi entre ce public et les biens qu'il pourrait s'approprier suivant les moyens dont il dispose : affaire d'éducation autant que d'information (2).

Envisagé sous un autre angle le problème du loisir peut être aussi considéré dans ses relations avec le type d'habitat : les concentrations urbaines, l'incommodité de beaucoup de logements entraînent des comportements différents de ceux qu'on peut trouver dans les milieux ruraux, etc... Ajoutons encore que le nombre des familles de plus de cinq enfants qui partent en vacances est pratiquement insignifiant.

---

(1) Chiffres de l'I.F.O.P. cités par M. DUMAZEDIER.

(2) cf. les travaux du groupe d'étude du loisir du C.N.R.S., qui observe que les traditions locales et familiales, les mentalités et les comportements habituels du milieu socio-professionnel, jouent un rôle dans le choix des loisirs.

On constate aussi les difficultés rencontrées par ceux qui voudraient réduire les handicaps de toute espèce qui pénalisent des catégories sociales différentes dans leur accès au loisir, celui-ci étant considéré de plus en plus comme un besoin, sinon comme un droit, dans une civilisation qui impose effectivement de consacrer à l'évasion, à la détente, à l'activité physique ou culturelle compensatrice de la vie de travail, un temps et un soin de plus en plus grand. Devant le développement de la scolarité, débordant fortement à présent sur l'adolescence, il est également nécessaire de demander au loisir un objectif de compensation qui apporte au jeune les éléments préparatoires à sa vie d'adulte que l'école, dans sa forme actuelle, ne peut lui donner.

Lorsque l'enjeu est devenu aussi considérable, l'Etat ne peut se dérober à des devoirs pressants, mais en même temps, dans une société à tendances libérales où s'affrontent des courants divers, les modalités de son intervention posent des problèmes particulièrement délicats.

II - CENTRES D'INTERET DES JEUNES

A) L'OCCUPATION DES TEMPS LIBRES

1 - Les choix des jeunes

Les chiffres ci-dessous, empruntés à l'ouvrage de J.R. CARRE et J. DUMAZEDIER (Les loisirs en France) donnent une sorte de photographie du contenu du temps de loisirs (au sens large du terme) pour la moyenne des Français.

Pourcentages de fréquence des divers types de loisirs en France

au moins 3 fois par semaine :

Lire le journal	76 %
Lire des livres	42 %
Regarder la télévision	33 %
S'asseoir devant la porte et regarder passer les gens	13 %

au moins 1 fois par semaine :

Tricoter, broder, coudre (pour les femmes)	83 %
Ecouter de la musique chez soi	59 %
Discuter avec des amis	49 %
Lire une revue	47 %
Jardiner	42 %
Bricoler (pour les hommes)	21 %
Jouer aux cartes	18 %
Aller au café	14 %
Faire des mots croisés	9 %
Pratiquer un sport	7 %
Jouer aux dames ou aux échecs	5 %
Aller à un club	3 %
Jouer d'un instrument de musique chez soi	3 %

au moins 1 fois par mois :

Inviter des gens ou être invité	55 %
Promenade à pied ou à bicyclette	38 %
Cinéma	30 %
Assister à une manifestation sportive	16 %
Aller danser	7 %
Lire des poésies	7 %
Faire de la gymnastique, du judo, du yoga	3 %

au moins 6 fois par an :

Visiter des monuments, expositions, musées	15 %
Aller au théâtre, music-hall, concert, opéra	14 %
Assister à une réunion politique	3 %

Nous n'entreprendrons pas une étude de ces chiffres, déjà commentés dans l'ouvrage cité. Ils ne serviront ici que de terme de référence par rapport aux résultats des sondages effectués auprès des jeunes (voir tableaux ci-dessous).

Pour l'occupation de leurs loisirs, les jeunes expriment des goûts fort différents. Ainsi, pour une soirée libre, la principale distraction consiste à lire, écouter la radio ou avoir des activités culturelles et artistiques ; par contre, lors d'un dimanche après-midi libre, les jeunes veulent "voir des amis". D'une façon générale, on observe une grande dispersion entre les différents centres d'intérêt, aucun ne l'emportant sur les autres de façon nette.

Les préférences ne varient guère suivant l'âge, si ce n'est pour "aller danser", nettement plus recherché par les 17-20 ans et "regarder la télévision", préféré par les 15-16 ans. Les jeunes parisiens ne diffèrent guère non plus des autres jeunes si ce n'est peut-être par une moins grande attirance pour le cinéma et la télévision.

Les garçons se retrouvent beaucoup plus souvent avec des amis que les jeunes filles, lesquelles restent en famille plus fréquemment. On note d'autre part que les jeunes qui ont l'habitude de sortir avec des amis s'en vont presque toujours avec le même groupe, généralement assez étendu (dans 30 % des cas il est composé d'au moins neuf personnes) ; le lieu public (café) comme point de réunion croît en attrait avec l'âge des jeunes.

TABLEAU XLIX - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 (15-20 ans)

Question : Quelle est en ce moment votre façon préférée d'occuper un dimanche après-midi libre ?

	Voir des amis	Me promener être en famille	Aller danser	Cinéma	Sports	Télévision	Lecture, radio, activités culturelles et artistiques	Tricoter, faire de la couture, bricoler	Divers	Ne se pron. pas	Total (1)
Ensemble	23	18	18	17	14	8	7	3	2	1	111
Sexe Masculin 15 - 16 ans	26	13	12	22	20	8	4	3	-	1	109
Sexe Masculin 17 - 18 ans	23	13	22	21	24	4	3	1	1	1	113
Sexe Masculin 19 - 20 ans	23	12	20	12	27	5	6	2	2	1	110
Moyenne 15 - 20 ans	24	12	18	18	24	6	4	2	1	1	110
Sexe Féminin 15 - 16 ans	25	24	14	18	5	11	11	3	2	1	114
Sexe Féminin 17 - 18 ans	21	22	20	16	4	9	12	13	2	1	110
Sexe Féminin 19 - 20 ans	21	28	18	15	5	10	9	4	2	1	113
Moyenne 15 - 20 ans	21	28	18	15	5	10	9	4	2	1	113
Activité :											
. Exerce une profession et poursuit des études	23	19	19	19	9	2	8	5	4	2	110
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études	19	18	23	18	17	7	4	2	2	1	111
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	27	17	12	16	13	9	11	3	2	1	111
. N'exerce pas de profession et ne poursuit pas d'études	20	24	21	18	10	8	5	3	1	-	110
Habitat :											
. Communes rurales	22	20	17	15	18	8	6	3	1	-	110
. Villes et agglomérations de :											
..Moins de 20.000 habitants	24	20	17	20	14	8	5	2	2	2	114
. De 20.000 à 100.000 habitants	23	17	20	20	13	6	7	2	1	1	110
. Plus de 100.000 habitants	22	17	21	20	11	9	8	3	2	-	113
. Complexe et agglomération de Paris	25	17	15	15	11	6	11	3	3	2	108

(1) - Les totaux dépassent 100 %, certains jeunes ayant donné plusieurs réponses.

TABLEAU L - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 - (15-20 ans)

Question : Quelle est en ce moment votre façon préférée d'occuper une soirée libre ?

	Lecture, radio, activités culturelles et artistiques	Voir des amis	Aller danser	Télévision	Cinéma	Tricoter, faire de la couture, bricoler	Se promener, être en famille	Sports	Divers	Ne se pron. pas	Total (1)
Ensemble	32	20	16	15	11	7	2	1	2	1	107
Sexe Masculin 15 - 16 ans	28	27	9	20	14	5	2	2	2	1	110
Sexe Masculin 17 - 18 ans	24	26	23	14	13	3	2	2	3	-	110
Sexe Masculin 19 - 20 ans	24	27	22	10	13	2	2	3	3	2	108
Moyenne 15 - 20 ans	25	27	18	15	13	3	2	2	3	1	109
Sexe Féminin 15 - 16 ans	43	10	10	20	8	9	4	1	1	2	108
Sexe Féminin 17 - 18 ans	40	15	16	12	9	10	1	-	2	2	107
Sexe Féminin 19 - 20 ans	36	15	16	16	9	11	2	-	3	1	109
Moyenne 15 - 20 ans	40	13	14	15	9	10	3	-	2	1	107
Activité :											
. Exerce une profession et poursuit des études	18	27	20	13	15	5	1	1	7	-	107
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études	24	21	22	13	13	8	2	2	2	1	108
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	42	19	11	16	9	4	2	1	2	1	107
. N'exerce pas de profession et ne poursuit pas d'études	29	19	13	22	9	10	5	-	1	1	109
Habitat :											
. Communes rurales	30	19	16	19	11	8	2	1	2	1	109
. Villes et agglomérations de :											
. Moins de 20.000 habitants	32	23	14	15	13	4	2	1	3	1	108
. De 20.000 à 100.000 habitants	32	18	20	13	15	6	1	1	1	1	108
. Plus de 100.000 habitants	33	20	14	14	11	9	3	2	2	1	108
. Complexe et agglomération de Paris	36	21	19	9	8	4	2	1	3	2	105

(1) Les totaux dépassent 100 %, certains jeunes ayant donné plusieurs réponses.

Ainsi se pose un problème de relations entre les traditions diverses et le progrès : les premières doivent intégrer les nouvelles techniques et les nouvelles attitudes. Ainsi la télévision modifie le style des soirées familiales et le contenu des conversations ; l'électronique trouve sa place au bal de village ou à la fête foraine grâce au disque et à la chaîne de reproduction sonore (1)

Mais les principaux problèmes relèvent en fait du coût que représente pour les jeunes l'accès à ces centres d'intérêt caractérisés pour la plupart par l'utilisation de moyens techniques faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

2 - La commercialisation des loisirs

D'une façon générale, la pression du secteur commercial sur les attitudes et les conduites des jeunes est grande, comme sur l'ensemble de la population; la psychologie du public en est profondément imprégnée. La mécanisation des moyens d'information et de divertissement par la presse, la radio-télévision et le cinéma, ont créé tout un monde de mythes, de slogans, de thèmes de conversations, dans lequel les adultes ont été progressivement introduits mais dans lequel les jeunes d'aujourd'hui sont nés et se sont développés. Il est encore difficile cependant de discerner clairement quelle influence ces "moyens de masse", qui exercent une si grande fascination sur l'ensemble de leurs consommateurs, auront sur les jeunes, encore que l'abus des scènes de violence et de l'érotisme ait été maintes fois signalé dans ses rapports avec l'augmentation de la délinquance juvénile.

La technique multiplie et miniaturise ses produits; et ce faisant elle libère l'individu de l'emprise familiale. Le poste de radio portatif à transistors autour duquel se rassemblent sur un trottoir quelques adolescents scandant un air à la mode, va symboliser pour nous la première face du phénomène de groupe. Ces jeunes gens, échappés à la famille, mal à l'aise à l'école comme dans la cité, inventent entre eux les liens d'une camaraderie inorganisée et forment ce que les sociologues appellent un groupe primaire. En même temps, ils sont particulièrement soumis à la pression des moyens de diffusion

(1) J. DUMAZEDIER note très justement que "la tradition peut présenter un cadre rituel pour l'intégration des activités modernes qui lui confèrent une signification nouvelle. Elle peut aussi constituer un facteur d'équilibre dans le développement des tendances nouvelles".

de masse qui leur transmettent des messages culturels ignorant les barrières socio-professionnelles, spirituelles, territoriales, etc... Cette culture de masse semble bien être pourvoyante de mythes analogues à ceux que véhiculaient les colporteurs de littérature populaire d'autrefois, étudiés par l'historien Mandrou ; les vedettes à l'ascension fulgurante ont remplacé les chevaliers mais c'est toujours d'un monde dramatique et conservateur qu'il s'agit : le monde du rêve, de la sécurité dans l'héroïsme. Voilà donc le paradoxe : des techniques de loisirs dont la nature est d'ignorer les barrières sociales et de déverser universellement des stéréotypes, exercent essentiellement leurs effets sur les individus les plus marginaux de notre société et selon toute probabilité renforcent cette marginalité ainsi que le caractère particulariste de la culture réservée aux jeunes.

On devine facilement au total ce qui oppose les éducateurs et les commerçants. Ceux-ci, parce qu'ils recherchent d'abord le profit, sont plus attentifs aux besoins explicites des jeunes ; ils sont même volontiers accusés d'accentuer ces besoins, voire d'en créer, sans se soucier de la valeur culturelle des produits qu'ils proposent pour les satisfaire.

Certains souhaitent donc à cet égard que l'Etat développe une politique plus cohérente et peut être plus ferme à l'égard du secteur commercial et des moyens de masse qu'il utilise ou influence largement. Plusieurs moyens ont été proposés : depuis "un contrôle qu'exerceraient sur les oeuvres destinées à une large diffusion, des médecins, des psychiatres, des éducateurs, des hommes enfin qui se soucieraient de faire oeuvre d'hygiène et de prophylaxie morale" (J. ROSTAND), jusqu'à une pression économique qui pourrait être exercée sur les producteurs de biens de loisir pour que le contenu de ceux-ci témoigne d'ambitions culturelles, morales et sociales plus élevées et plus saines.

De toutes façons, on ne peut rejeter en bloc, sans examen, tout ce que le secteur commercial offre à la consommation des jeunes. En même temps que les Pouvoirs Publics rechercheront les moyens d'influencer les orientations des organismes à but lucratif, ils y gagneront de mieux connaître les aspirations de fait de la jeunesse (1) dans une société qui admet la propriété privée et le pluralisme des familles politiques et spirituelles. Une action efficace ne peut se fonder sur l'ignorance d'autrui ; la garantie de son succès passe par la connaissance des mécanismes utilisés par les différents partenaires du jeu.

---

(1) Les causes du succès auprès des jeunes de formules du type "Club Méditerranée" méritent sans aucun doute d'être étudiées.

3 - L'appartenance à un groupe organisé

Il semble que les jeunes qui appartiennent à des groupes fortement organisés, (et non pas des groupes de simples camarades) soient moins perméables à l'influence des mass-média et fassent davantage preuve d'esprit de discernement. La tendance des jeunes à s'assembler en groupes est sans nul doute une chance de notre société pour sa résistance à la "massification". C'est bien en ce sens que les groupes sociaux peuvent être qualifiés de "forces vives", à condition d'apercevoir évidemment que l'appartenance à un groupe ne présente véritablement d'intérêt que si elle entraîne le développement de la personnalité : elle doit être facteur d'autonomie et non pas l'occasion d'un asservissement supplémentaire.

La tendance "grégaire" des jeunes est manifeste (1). Au sondage I.F.O.P. de 1966, 64 % des garçons et 44 % des filles déclarent passer leurs moments de liberté au sein d'un groupe d'amis; et pour les 3/4 de ces jeunes environ (surtout chez les garçons), cette recherche de l'intégration à un groupe se traduit par l'affiliation à une organisation. Ainsi on constate au total qu'un peu plus d'1 jeune sur 3 fait partie d'un club (sportif ou non), d'une association, d'un mouvement de jeunesse, etc... Encore faudrait-il distinguer dans les affiliations recensées celles qui ne résultent pas d'un engagement personnel délibéré : certaines associations scolaires bénéficient de recrutements qui, sous l'influence d'un maître énergique, couvrent l'effectif total d'une classe, voire d'un établissement...

Il reste que la volonté de participation est sans aucun doute plus forte chez les jeunes qui étudient que chez ceux qui travaillent comme l'indiquent les statistiques ; ceci est la conséquence d'une autonomie individuelle peut-être plus accusée, mais également de disponibilités matérielles et physiques plus grandes. Au contraire on constate que le degré d'engagement des jeunes dans une organisation est aussi modeste dans les milieux ruraux et dans les très grandes agglomérations ; mais cette caractéristique des résultats de sondage est probablement liée à des facteurs différents.

(1) D'après une enquête faite par l'U.F.C.V. auprès de ses moniteurs de colonies de vacances (garçons et filles de 18 à 25 ans), la présence dans le groupe est ardemment désirée et tout à la fois source d'inquiétude, voire de craintes précises. De toute façon, la vie entre jeunes du même âge au sein des groupes libres ou structurés est, au terme de cette enquête, vitale pour les jeunes qui souhaitent se retrouver entre eux pour apprendre à se connaître, éprouver la vie en société, en quelque sorte se former les uns par les autres.

TABLEAU LI - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 - (15/20 ans)

Question : Faites-vous actuellement partie d'un ou de plusieurs clubs, associations, maisons ou mouvements de jeunes ?

	Ne fait partie d'aucun	Fait partie d'un seul	Fait partie de plusieurs	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	62	30	8	-	100
Sexe Masculin 15 - 16 ans	54	36	10	-	100
17 - 18 ans	53	37	10	-	100
19 - 20 ans	47	39	13	1	100
Moyenne 15 - 20 ans	52	37	11	-	100
Sexe Féminin 15 - 16 ans	72	22	5	1	100
17 - 18 ans	69	25	6	-	100
19 - 20 ans	74	20	5	1	100
Moyenne 15 - 20 ans	72	22	6	-	100
Activité :					
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études	69	26	5	-	100
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	53	35	12	--	100
Habitat :					
. Communes rurales	69	26	5	-	100
. Villes et agglomérations de :					
. Moins de 20.000 habitants	56	34	10	-	100
. De 20.000 à 100.000 habitants	57	32	10	1	100
. Plus de 100.000 habitants	59	32	9	-	100
. Complexe et agglomération de Paris	58	30	12	-	100

TABLEAU LII - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 (15/20 ans)

Aux jeunes qui font partie d'un ou de plusieurs clubs, association, mouvements de jeunes, etc...

Question : Quelle est l'activité essentielle de cet (ou de ces) organisme (s) ?

	Sportive	Culturelle	Religion	Politique	Divers	Ne se pron. pas	Total (1)
Ensemble	52	41	13	3	9	3	121
Sexe Masculin 15 - 16 ans	71	26	11	3	7	2	120
Sexe Masculin 17 - 18 ans	61	35	8	1	8	3	116
Sexe Masculin 19 - 20 ans	65	41	7	4	8	3	128
Moyenne 15 - 20 ans	65	34	8	3	8	3	121
Sexe Féminin 15 - 16 ans	36	42	23	-	10	2	113
Sexe Féminin 17 - 18 ans	30	56	19	4	10	4	123
Sexe Féminin 19 - 20 ans	24	58	19	4	16	6	127
Moyenne 15 - 20 ans	30	52	20	3	12	4	121
Habitat :							
. Communes rurales	49	42	13	1	7	4	116
. Villes et agglomérations de :							
. Moins de 20.000 habitants	55	38	14	2	10	2	121
. De 20.000 à 100.000 habitants	56	44	13	-	7	1	121
. Plus de 100.000 habitants	55	35	10	2	14	4	120
. Complexe et agglomération de Paris	51	46	13	9	7	2	128

(1) Les totaux dépassent 100 %, certains jeunes ayant donné plusieurs réponses (membres de plusieurs associations ou clubs).

L'âge et le sexe jouent pour leur part dans cet engagement un rôle important. Une fille sur 4 seulement fait partie d'un groupement ou d'un club , alors que la proportion atteint un sur deux chez les garçons. L'engagement des garçons croît avec l'âge, alors qu'il reste stationnaire - ou même décroît légèrement - chez les jeunes filles, en particulier à cause de l'abandon rapide après 15 ans soit des activités sportives, soit de la participation à des groupements à caractère religieux. Si on observe également une baisse suivant l'âge chez les garçons en ce qui concerne ces associations confessionnelles, l'évolution est beaucoup moins nette dans le domaine sportif : à 19/20 ans, plus de la moitié des jeunes gens qui participent à un club ou une association le font dans le cadre d'activités sportives ; et cette répartition reste assez régulière quelle que soit la région de résidence.

Au total, la proportion d'un "sportif" sur 3 garçons, d'une "sportive" sur 12 filles, entre 15 et 20 ans, semble plus élevée qu'on ne le pense souvent ; dans la mesure où les chiffres sont comparables, elle marquerait également un progrès depuis quelques années puisque la moyenne garçons - filles de l'affiliation à un club sportif s'établit en 1966 à près de 20 % contre 14 % seulement au sondage de 1961.

Les jeunes ouvriers sont les plus fréquemment inscrits à un club sportif ; ensuite viennent les employés et beaucoup moins fréquemment les étudiants et les agriculteurs. D'une façon générale d'ailleurs l'étudiant est de tous les jeunes celui qui se dit le plus attiré par le groupe inorganisé..., témoignage d'individualisme et, à certains égards, preuve d'une suffisante autonomie, mais aussi manifestation d'une tendance associale et d'un refus des contraintes collectives. La "bande" n'engage pas, n'exige rien, ne demande pas d'efforts ; elle est source d'une forme de loisir relativement passive ...

Cependant, il existe des formes de pratique sportive qui ne passent pas nécessairement par l'affiliation à un groupe organisé ; ce sont celles qui se rapportent à des activités "de pleine nature", se pratiquant surtout en fin de semaine et au cours des vacances : marche et randonnées, nautisme, ski, etc... Il est difficile de savoir avec exactitude dans quelle proportion les jeunes s'y consacrent, et avec quelle intensité... On peut seulement citer, en ce qui concerne l'aspiration des jeunes à des "loisirs sportifs" un sondage récent effectué par l'U.F.C.V. auprès de 3000 de ses moniteurs de colonies de vacances (en majorité étudiants).

TABLEAU LIII - Sondage U.F.C.V. auprès de ses moniteurs de colonies de vacances - Janvier-Août 1966 - Age 18 à 25 ans

Question : Parmi les activités ci-dessous quels loisirs aimeriez-vous pratiquer si toutes les possibilités vous en étaient offertes ?

- Alpinisme
- Tennis
- Parachutisme
- Equitation
- Ski
- Natation
- Voile
- Judo
- Visite de musées ou expositions
- Aller au bal ou à des surprises-parties
- Faire de la photo
- Faire du théâtre
- Aller au théâtre
- Voyager
- Jouer d'un instrument de musique
- Aller au cinéma

Indiquez, par ordre de préférence, les trois loisirs que vous retenez.

(La liste des loisirs proposés a été établie à partir d'une pré-enquête).

LOISIRS SPORTIFS		LOISIRS CULTURELS	
% sur le nombre des mentions (9.000)			
Equitation	9,5 %	Voyager	20 %
Ski	9,5 %	Jouer d'un instr. de musique	8 %
Natation	8,- %	Faire du théâtre	4,5 %
Tennis	6,- %	Faire de la photo	4 %
Voile	5,5 %	Aller au bal ou surprises-parties	3,5 %
Alpinisme	5,- %	Aller au théâtre	3,5 %
Parachutisme	4,5 %	Visite de musées ou expositions	2,5 %
Judo	3,5 %	Aller au cinéma	2,- %
Total	51,5 %	Total	48 %

Sans vouloir considérer les caractères particuliers de la population à laquelle s'adressait l'enquête, ni l'exiguité relative du choix proposé, il reste que l'intérêt pour des activités sportives en général est manifeste. Si, en comparaison, le nombre réel des jeunes pratiquant effectivement un ou plusieurs sports est relativement faible (surtout lorsqu'on le compare aux résultats que peuvent afficher certains pays voisins de la France), c'est que l'évolution n'est peut-être qu'amorcée dans les esprits et aussi que les facilités en temps utilisable, en équipements, en organisations, en encadrement, ne sont pas encore suffisantes.

Si, d'autre part, on calcule par différence les effectifs de jeunes affiliés à un groupe organisé non sportif, on constate que 20 à 22 % des garçons de 15-20 ans et 19 à 21 % des jeunes filles du même âge font partie d'un groupe de ce genre (1). Si l'on défalque de ces effectifs ceux qui résultent d'une affiliation spécifiquement locale (Photo-club, ciné-club, etc...), l'audience des mouvements et associations de jeunesse paraît assez limitée (2).

Mais il n'est évidemment pas question de juger des modes d'action mis en oeuvre par ces organisations : dans un domaine où des modèles culturels et des idéaux fortement antagonistes sont toujours vivants, il est sans intérêt que l'Etat reproche aux associations de ne pas attirer davantage de jeunes tandis que les associations prétendent que la faiblesse de leur recrutement est dûe à l'insuffisance de l'aide de l'Etat.

---

(1) Le "Mouvement de Jeunesse" vise à proposer au jeune un certain type d'homme adepte d'une certaine philosophie laïque ou religieuse, ou certains types d'activités techniques (ex. : les associations de chantiers) ;

- l'"Association", le "Club" se préoccupent d'un type donné d'activité (sportive par exemple), du développement culturel et de la promotion sociale de ses adhérents, de l'approfondissement de techniques d'expression culturelle (ciné-clubs, folklore, clubs scientifiques), etc...
- enfin, l'"Institution" a pour objet essentiel la création, la gestion et l'animation d'établissements (auberges de jeunesse, foyers de jeunes travailleurs, maisons et clubs de jeunes, etc...).

(2) Cl. DUFRASNE ("Les Mouvements de Jeunesse", in : "Des Millions de Jeunes" - 1966) estime que la proportion d'adhérents aux mouvements de jeunesse parmi les 15-25 ans est passée de 28,5 % en 1945 à 10 % seulement aujourd'hui. Elle analyse par ailleurs, à partir de 500 interviews, les raisons de l'adhésion (pour plus de la moitié, c'est simplement l'envie de rencontrer des camarades) ou de la non-adhésion, ainsi que les types d'activités préférées (y compris la prise de responsabilités dans le groupe) en fonction des niveaux d'étude.

D'ailleurs, le sondage 1966 de l'I.F.O.P. fait apparaître que pour 75 % des jeunes "non affiliés", ce sont des raisons "idéologiques" qui sont mises en avant pour justifier leur décision ("je préfère organiser mes loisirs moi-même", "mes amis n'en font pas partie"..., "je n'aime pas la vie en groupe..." ; "leurs activités ne m'intéressent pas...", etc...) ou encore des raisons matérielles ("je n'ai pas le temps").

Au total cette situation met en évidence la difficulté d'élaborer une politique de la jeunesse dans une société libérale fortement divisée entre des courants idéologiques et culturels divergeants, en tenant compte des attitudes psychologiques des jeunes face aux propositions de loisir qui leur sont faites par les adultes ; ce dernier et important problème sera, lui aussi, développé dans un des chapitres suivants. L'action directe impersonnelle des mass-média est plus facile à considérer quant à ses résultats.

B) INTERET POUR LA LECTURE, LA RADIO - T.V., LES SPECTACLES

1 - Livres et journaux

La lecture est, pour la majorité des jeunes, une des activités de loisirs préférées ; dans le 1er chapitre nous avons vu sa place relativement à d'autres choix de dépenses, et une suite d'enquêtes menées par les associations de parents d'élèves, de professeurs et de l'Unesco (1) montre que la lecture vient bel et bien en tête dans les loisirs des adolescents. Cela est vrai pour les deux sexes et dans des milieux très différents : ainsi 77 % des élèves du lycées de jeunes filles La Fontaine, généralement issues de milieux bourgeois, mettent la lecture au premier rang, mais aussi 60 % des apprentis du cours professionnel fréquentent la bibliothèque de la Régie Renault.

Si le goût de la lecture et le choix des lectures varient beaucoup selon l'âge ou le milieu des adolescents, une première remarque se dégage : la télévision, dont on aurait pu craindre les effets négatifs, aiguille souvent des jeunes vers la lecture (2).

---

(1) Citées par Dominique SEINE, Le Pélerin du 20 siècle, 24.VII.66.

(2) Elisabeth GERIN , Les Jeunes et la Télévision 1965, p. 135.

C'est d'ailleurs avant quatorze ans, pour la lecture comme pour la télévision que l'intérêt est le plus accusé ;il baisse à partir de 15 ans, et après 19 ans, le pourcentage des inscrits dans les bibliothèques publiques s'abaisse de plus de la moitié (1).

D'autre part, il faut distinguer entre la lecture des journaux de jeunes, celle des illustrés, celle de la presse pour adultes, et celle des livres.

Avant quinze ans, 53 % des adolescents lisent un ou plusieurs journaux de jeunes ; après 15 ans, près de la moitié (surtout chez les garçons) lisent pratiquement tous les jours un quotidien pour adultes.

TABLEAU LIV - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 - 15/20 ans.

Question : Lisez-vous un journal quotidien tous les jours ou presque, deux ou trois fois par semaine, environ une fois par semaine, moins souvent ou jamais ?

	Tous les jours ou presque	2 ou 3 fois par semaine	Environ une fois par semaine	Moins souvent	Jamais	Ne se prononce pas	Total
Ensemble	45	16	11	7	21	-	100
Sexe Masculin 15 - 16 ans	42	18	11	7	22	-	100
17 - 18 ans	50	17	10	6	17	-	100
19 - 20 ans	56	16	7	5	15	1	100
Moyenne 15 - 20 ans	49	17	10	6	18	-	100
Sexe Féminin 15 - 16 ans	36	15	15	7	26	1	100
17 - 18 ans	40	13	12	11	24	-	100
19 - 20 ans	44	18	11	8	19	-	100
Moyenne 15 - 20 ans	40	16	12	9	23	-	100
Activité :							
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études	45	20	9	6	20	-	100
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	43	15	12	9	21	-	100
Habitat :							
. Communes rurales	42	19	11	8	20	-	100
. Villes et agglomérations de :							
. Moins de 20.000 habitants	46	13	11	8	22	-	100
. De 20.000 à 100.000 habitants	48	19	12	5	15	1	100
. Plus de 100.000 habitants	53	16	10	5	16	-	100
. Complexe et agglomération de Paris	37	13	11	11	28	-	100
Possession T. V. :							
. Possède	45	15	11	8	21	-	100
. Ne possède pas	43	20	11	7	19	-	100

(1) J. Dumazedier et J. Hassenfordor, Sociologie comparée du Livre - Bibliographie de la France s.d.

TABLEAU LV - Sondage I.F.O.P. - Novembre 66 (15 - 20 ans)

Question : Quelle rubrique vous intéresse le plus dans un journal quotidien ?

	Faits divers	Sports	Actualités politiques	Bourse, Mode, horoscope.	Bandes dessinées, romans, illustrations	Cinéma, théâtre, télévision, rubriques culturelles	Petites annonces	Ne se pron. pas	Total (1)
Ensemble	19	18	16	19	6	6	1	21	106
Sexe Masculin 15 - 16 ans	14	31	11	14	7	3	2	23	105
Sexe Masculin 17 - 18 ans	13	33	18	13	6	4	1	19	108
Sexe Masculin 19 - 20 ans	13	31	25	15	2	5	1	15	107
Moyenne 15 - 20 ans	13	32	18	14	5	4	2	19	107
Sexe Féminin 15 - 16 ans	26	6	13	19	9	6	1	24	104
Sexe Féminin 17 - 18 ans	22	3	12	27	5	6	2	27	104
Sexe Féminin 19 - 20 ans	23	4	18	27	6	9	2	19	106
Moyenne 15 - 20 ans	24	14	14	25	7	7	1	24	106
Activité :									
. Exerce une profession et ne poursuit pas des études	21	20	10	23	6	4	2	22	108
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	16	18	22	15	6	8	1	21	107
Habitat :									
. Communes rurales	20	18	9	26	7	2	1	22	105
. Villes et agglomérations de:									
. Moins de 20.000 habitants	14	22	14	26	4	4	2	22	108
. De 20.000 à 100.000 habitants	16	22	18	24	6	4	1	16	107
. Plus de 100.000 habitants	23	17	20	12	7	7	2	18	106
. Complexe et agglomération de Paris	15	14	26	7	4	13	2	27	108

(1) Le total dépasse 100 %, certains jeunes ayant donné plusieurs réponses.

Le faible taux de lecture des journaux dans la région de Paris est un phénomène assez difficilement explicable, d'autant qu'il va contre le courant général de l'accroissement de l'intérêt à mesure qu'augmente la concentration urbaine ; probablement la facilité relative de l'information évènementielle à Paris (télévision , affichage des gros titres, etc...) joue-t-elle un rôle, encore que l'intérêt manifesté par les jeunes Parisiens dans la lecture suivie des journaux soit, beaucoup plus qu'en province, tourné vers l'actualité politique.

D'une façon générale, les grandes rubriques se partagent l'essentiel de l'intérêt des 15 - 20 ans dans les journaux quotidiens : faits divers, sports, évènements politiques, mode et horoscope ; mais la ventilation est fort différente suivant les âges et les sexes, alors que les bandes dessinées d'une part, les rubriques culturelles d'autre part, disposent d'un public relativement indifférencié.

Au total, les journaux quotidiens (conçus essentiellement pour les adultes) auraient en France près de 2 millions de lecteurs de 15 - 20 ans. Mais il est évident que le marché de vente que ces jeunes représentent est beaucoup plus réduit car, pour un grand nombre, c'est le journal acheté par le père qui est lu ; en revanche la publicité tient compte de cette clientèle supplémentaire.

Cependant les quotidiens ne représentent, surtout chez les plus jeunes, qu'une fraction des intérêts de lecture consacrés aux journaux et revues. L'audience de journaux hebdomadaires composés spécialement pour les jeunes s'est considérablement développée depuis quelques années, en liaison avec l'accroissement du pouvoir d'achat dont ils disposent ; le total des tirages, tant pour les enfants que pour les adolescents dépasse 2,5 millions d'exemplaires par semaine.

Mais il est nécessaire, à ce sujet, de distinguer les différents journaux de jeunes suivant leur signification. Considérons seulement ceux d'entre eux qui ont été récemment créés à l'usage des moins de vingt ans "idolâtres" des vedettes de la chanson. Pour l'un de ces journaux dont le tirage est considérable, le contenu est quasi uniquement centré autour des préoccupation manifestes des vedettes. Une autre publication, d'inspiration chrétienne, au tirage moins élevé, réserve, à côté de la partie consacrée aux idoles de la chanson, des rubriques touchant des problèmes sociaux et psychologiques. Enfin le Parti Communiste a créé en 1963 un organe pour les jeunes dans lequel la critique de la condition des idoles et de la société en général tient une place essentielle...

L'audience de ces publications varie considérablement de l'une à l'autre, ainsi que leur contenu, difficile à apprécier selon des critères simples ; la nature des organisations qui rassemblent les jeunes autour de leurs journaux est encore plus diverse.

Il va de soi que le million de lecteurs du premier des journaux signalés ci-dessus, même s'il vibre à l'unisson, n'a pas une signification comparable à celle des fidèles des deux autres qui, s'ils sont moins nombreux, sont autrement organisés.

En ce qui concerne les livres, les intérêts de lecture diffèrent entre les étudiants du secondaire et les apprentis, encore qu'il existe en commun une nette préférence pour les romans d'aventure et les romans policiers. Une enquête a été menée à Colmar auprès de garçons de 17 à 19 ans (1) à partir de la question : "Quel genre de livres lisez-vous ?". Les réponses suivantes ont été enregistrées :

Romans d'aventure : Elèves du secondaire : 47% - apprentis : 75%
Romans policiers : " " " : 57% - " : 75%

Mais le phénomène "Livre de Poche" tend à modifier cette situation - Apparu en 1953, le livre de poche est passé de dix millions d'exemplaires vendus en 1960, à 31 millions en 1963 (Rapport du Cercle de la Librairie) ; 34 % des livres de poche sont achetés par des lycéens ou des écoliers.

Il manque peut-être cependant une sorte "d'initiation au livre" pour ces jeunes et on a pu par exemple souhaiter la création d'un "Institut de littérature pour la Jeunesse", ayant pour but d'initier les jeunes à la littérature en général (2). D'autres réclament l'établissement d'un réseau de "bibliothécaires - conseillers" ; certains souhaitent même une littérature spécifique, des collections et une critique spécialisées. Ce problème est particulièrement important pour les adolescents de 15 à 18 ans.

2 - La télévision et la radio

En Septembre 1965, on comptait en France 6.000.000 de postes de télévision (un foyer sur deux) avec une moyenne d'audition de seize heures par semaine. L'audience auprès des jeunes est

(1) DUMAZEDIER - Sociologie comparée du livre - op. cit.

(2) R. DUBOIS - L'Education Nouvelle. p. 196

élevée, mais le maximum d'heures d'écoute semble atteint avant 14 ans ; après 15 ans, la baisse est régulière jusqu'au service militaire (1).

TABLEAU LVI - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 - (15 à 20 ans)

Question : Regardez-vous la télévision tous les jours ou presque, deux ou trois fois par semaine, environ une fois par semaine, moins souvent ou jamais ?

	Tous les jours ou presque	Deux ou trois fois par semaine	Environ une fois par semaine	Moins souvent	Jamais	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	42	26	15	8	9	-	100
Sexe Masculin 15 - 16 ans	49	23	13	7	8	-	100
17 - 18 ans	42	30	13	8	7	-	100
19 - 20 ans	31	30	20	8	11	-	100
Moyenne 15 - 20 ans	41	28	15	8	8	-	100
Sexe féminin 15 - 16 ans	41	27	14	9	9	-	100
17 - 18 ans	45	24	16	7	8	-	100
19 - 20 ans	41	23	15	10	11	-	100
Moyenne 15 - 20 ans	42	25	15	9	9	-	100
Activité :							
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études	47	23	14	7	9	-	100
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	36	30	17	9	8	-	100
Habitat :							
. Communes rurales	41	21	18	9	11	-	100
. Villes et agglomérations de :							
. Moins de 20.000 habitants	46	25	14	10	5	-	100
. De 20.000 à 100.000 habitants	43	32	12	6	7	-	100
. Plus de 100.000 habitants	42	31	16	4	7	-	100
. Complexe et agglomération de Paris	38	30	12	9	11	-	100

(1) Joffre Dumazedier, Développement culturel et télévision, l'expérience française, Centre d'Etudes sociologiques.
Joseph Rovan, Rapport pour le Haut-Comité de la Jeunesse, Télévision et Documentation, 18 Mai 66.

Malheureusement, il semble que les adolescents manquent, en dépit d'un progrès certain, d'émissions conçues pour eux (au contraire de ce qui se passe pour les jeunes enfants) ; on a suggéré à ce sujet la création d'une commission restreinte de psychologues, sociologues, éducateurs qui "repenserait" le problème d'une émission conçue pour éveiller les vertus d'enthousiasme latentes chez les jeunes (1). Les jeunes eux-mêmes, d'après l'enquête de Radio-Luxembourg menée en Octobre I965 auprès des jeunes de moins de vingt ans, marquent un intérêt préférentiel pour les émissions de qualité, en liaison évidemment avec le développement de leur maturité. C'est ainsi que l'intérêt pour les films (souvent films d'action à la télévision) ou les reportages sportifs baisse fortement après I5 ans, pour être dépassé à partir de I8/I9 ans par l'intérêt pour le théâtre (surtout chez les filles) ou des reportages fouillés sur des sujets d'intérêt général, type "cinq colonnes à la une" (surtout chez les garçons). Les variétés qui paraissent être de loin en tête des préférences, ne sont en fait classées en tête que par 25 % des jeunes filles et 2I% des garçons de I7 à 20 ans (Sondage I.F.O.P. I966).

D'une façon générale d'ailleurs, les adultes considèrent que pour les jeunes la télévision est – et par conséquent, doit être – un instrument culturel. Ainsi, lors d'une enquête menée par le Ministère des Affaires Culturelles en I964, 68% des ouvriers et des paysans estiment que la télévision donne aux enfants des idées pour de nouveaux métiers. Cette même enquête amenait sur un plan général les reponses suivantes des parents :

– "ça les instruit beaucoup" :	77 %
– "ça leur ouvre l'esprit"	86 %
– "ça leur donne de mauvais exemples" :	47 %

Il serait injuste de ne pas souligner l'effort tenté depuis I965 par l'O.R.T.F. pour tenir compte des I6 millions de jeunes ; d'autre part, les effets de violence à la télévision ont fait l'objet de nombreuses études (2).

---

(1) Elisabeth Gérin, Les jeunes et la télévision, p. 116
Voir également : Enquête sur l'utilisation de la radio et de la télévision par les associations de culture populaire et les mouvements de jeunesse, – Bulletin de l'Association du Haut-Comité de la Jeunesse, 2° trim. I966.

(2) Les effets sur les jeunes des scènes de violence au cinéma et à la télévision I965.
Egalement : Les adolescents et la Télévision – Télévision et Education, Mai I966 (op. cit.)

De même, un développement important a été donné par la radio nationale aux émissions pour jeunes, lesquelles avaient été pendant longtemps surtout le fait des postes périphériques.

Or l'écoute-radio est un des phénomènes les plus caractéristiques des jeunes d'aujourd'hui. Totalement individuelle grâce au petit "transistor" et libérée de l'obligation d'ambiance familiale à laquelle reste lié le spectacle de télévision, elle présenterait pour les jeunes les intérêts suivants :((enquête U.F.C.V. auprès de ses moniteurs de colonies de vacances 1966).

- "c'est facile"	23 % des réponses
- "c'est reposant"	5 % des réponses
- "On peut faire autre chose"ou "bruit de fond"	5 % des réponses
- "On est bien tenu au courant de tout"	23 % des réponses
- "Programme vaste" (varié)	10 % des réponses
- "La radio est vraie, objective" "elle respecte la liberté de pensée"	8 % des réponses
- "Bon contact avec le speaker" "émissions vivantes"	10 % des réponses
- "On est plus frappé par l'émission radio que par la lecture"	10 % des réponses

En moyenne près de 2 jeunes sur 3 parmi les 15 - 20 ans écoutent journellement la radio : l'effectif est un peu plus élevé chez les filles et croît légèrement avec l'âge à l'inverse du comportement envers la télévision ; il est assez peu différent entre la catégorie des étudiants et celle des jeunes ouvriers, ou selon les types de résidence. C'est donc bien un phénomène général, très modelé par l'existence d'émissions spéciales pour jeunes qui sont de loin les plus écoutées: les informations, le jazz, les émissions culturelles n'ont la préférence que de 4 % des 15 - 16 ans, de 13 % des 19 - 20 ans ; même chez les étudiants, la proportion n'est guère plus élevée.

TABLEAU LVII - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 (15/20 ans)

Question : Ecoutez-vous la radio tous les jours ou presque, deux ou trois fois par semaine, environ une fois par semaine, moins souvent ou jamais ?

	Tous les jours ou presque	Deux ou trois fois par semaine	Environ une fois par semaine	Moins souvent	Jamais	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	62	19	8	5	6	-	100
Sexe Masculin 15 - 16 ans	54	20	11	8	7	-	100
17 - 18 ans	57	22	10	4	7	-	100
19 - 20 ans	60	20	8	5	7	-	100
Moyenne 15 - 20 ans	57	21	9	6	7	-	100
Sexe Féminin 15 - 16 ans	63	20	6	6	4	1	100
17 - 18 ans	63	17	9	4	7	-	100
19 - 20 ans	76	13	3	3	5	-	100
Moyenne 15 - 20 ans	67	17	6	5	5	-	100
Activité :							
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études	66	17	6	4	7	-	100
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	57	21	10	6	6	-	100
Habitat :							
. Communes rurales	63	16	9	6	5	1	100
. Villes et agglomérations de :							
. Moins de 10.000 habitants	67	17	8	2	6	-	100
. De 20.000 à 100.000 habitants	59	21	6	5	9	-	100
. Plus de 100.000 habitants	63	20	6	6	5	-	100
. Complexe et agglomération de Paris	58	22	7	5	8	-	100
Possession T. V. :							
. Possède	57	20	8	6	8	1	100
. Ne possède pas	73	14	7	4	2	-	100

Le développement de l'écoute-Radio a pour conséquence directe le regain énorme de la popularité de la chanson.

Un sondage national effectué en 1962 a montré que plus de la moitié de l'ensemble du public souhaitait une augmentation des émissions de radio consacrées à la chanson (1) or, sur 500 heures hebdomadaires d'émission, 200 heures le sont déjà. Quant à la production de disques, elle augmente considérablement : elle est passée de 18.668.000 en 1956 à 42.768.000 en 1963 (2). D'après les sondages les jeunes de 15-20 ans possèdent presque autant d'électrophones que d'appareils de radio (davantage même chez les jeunes filles avant 19 ans) ; seuls les milieux ruraux marquent une assez nette différence dans ce domaine, d'autant que les parents n'y sont pas mieux dotés que les enfants eux-mêmes.

En ce qui concerne les "contenus" des chansons et du genre des chanteurs on constate que les chanteurs dits "littéraires" conservent autant de succès auprès des jeunes que ceux qui adoptent des rythmes et des styles ultra-modernes.

Mais il reste que le phénomène du "rythme" marque profondément la jeunesse actuelle. Les statistiques minimisent peut-être son importance dans la mesure où les enquêtes portent encore le plus souvent sur la danse en tant que phénomène social (regroupement de nombreux jeunes dans un local spécialisé), alors qu'elle tend à s'individualiser, ou tout au moins à simplifier son cérémonial traditionnel. Comme l'indiquaient les précédents tableaux relatifs aux choix des jeunes en matière de loisir, près d'un jeune sur 5 à partir de 17 ans indique qu'il consacre de préférence à la danse ses soirées libres et ses dimanches après-midi.

•

Seuls les jeunes de la région parisienne d'une part et les étudiants d'autre part constituent des exceptions à cet égard, encore que les proportions concernant ces catégories ne descendent pas en-dessous de 12 %. Les moniteurs de colonies de vacances, en moyenne plus âgés (18-25 ans) et en grande majorité étudiants, interrogés par l'Union Française des Centres de Vacances sur leurs goûts de loisirs ont par ailleurs mis au premier rang la danse et les surprises-parties dans 10,5 % des cas.

---

(1) Yvonne Bernard, La Chanson phénomène social : Revue française de sociologie, Avril-Juin 1964.

(2) Emile Copfermann, La Chanson et les Jeunes : Education Nouvelle n° 202

3 - Cinéma - Théâtre -

Le bon marché relatif des formes de distraction que sont la radio, la télévision, la danse, etc.., n'est pas totalement étranger à l'attrait qu'elles offrent ; au contraire, le prix plus élevé du billet de cinéma et plus encore de théâtre justifie en partie les pourcentages assez peu élevés de jeunes qui les mettent au premier rang de leurs intérêts de loisir. Dans l'enquête de l'U.F.C.V. signalée ci-dessus, 6,5 % seulement des jeunes se situent dans cette catégorie. Au cours de l'enquête I.F.O.P. de novembre 1966, 11 à 20 % des jeunes ont indiqué qu'ils consacraient de préférence leurs soirées libres ou leurs dimanches après-midi au cinéma. Ces chiffres sont donc inférieurs aux pourcentages d'intérêts manifestés pour la danse et en ce qui concerne les soirées, pour la télévision, la radio et la lecture.

Cependant, il ne semble pas que ce soit la désaffection des jeunes qui ait provoqué la "crise" du cinéma constatée par les directeurs de salles. D'après une enquête du Centre National de la Cinématographie en juin 1964, portant sur 1.500 personnes âgées de plus de 15 ans (1), l'effectif des 15/24 ans resterait relativement constant parmi les spectateurs. Les spécialistes prévoient pour 1970, 180 millions d'entrées de jeunes dans les salles de cinéma (moyennant une certaine modernisation de ces dernières) : cette clientèle assurerait alors près de la moitié des entrées totales. Rappelons d'autre part que ce sont les jeunes qui sont les premiers clients des ciné-clubs et des cinémas "d'Art et d'Essai" (2).

Comme pour les autres publics adonnés aux activités extérieures de loisirs, le théâtre est également assez souvent affaire de jeunes. Une enquête menée par le Ministère des Affaires Culturelles en 1963/64 révèle que 47 % des spectateurs interrogés avaient moins de trente ans et 14 % moins de vingt ans. La proportion de jeunes est beaucoup plus forte encore quand il s'agit des théâtres populaires : T.N.P., Théâtre de l'Est Parisien ou Théâtre de la Cité à Paris, centres dramatiques en province.

Comme pour le cinéma, la fréquentation du théâtre baisse brusquement avec l'âge du mariage et la venue des enfants. Pourtant, cette fréquentation semble inférieure à ce que souhaitent les jeunes eux-mêmes ; il y aurait trois fois plus de spectateurs "potentiels" que de spectateurs réels. Un exemple en a été fourni par une étude sur le

---

(1) Cinéma Français - Perspectives 1970 - N° 91 - février 1965 -

(2) L'Association française des Cinémas d'Art et d'Essai, créée en 1955, est en pleine expansion ; elle groupe environ 150 salles dont 50 à Paris et 100 en province. Celles-ci sont tenues, par le décret de 1961, à présenter des programmes de haute qualité.

"Centre Dramatique de l'Est" : l'ensemble des compagnies professionnelles sillonnant la région ne touche géographiquement que 23 % de la population (1). Dans le milieu scolaire et universitaire d'une autre région (académies de Grenoble et de Montpellier) les sondages du Service de la Recherche Pédagogique ont également révélé que 10 % des jeunes de 15 et 16 ans souhaitent fréquenter le théâtre, sans en avoir la possibilité (2).

Ce sont donc le prix des places et l'éloignement des lieux de spectacles qui jouent le rôle de frein dans ce secteur de loisir, en ce qui concerne notamment les milieux défavorisés et les habitants des petites agglomérations. Mais c'est dans tous les milieux que des réclamations s'élèvent à propos des horaires jugés incommodes, de l'entracte jugé trop long, voire inutile et de l'inconfort des salles ... D'une façon générale, le goût pour le théâtre n'a pas cessé de s'affirmer depuis 1945 : on compte actuellement plus de 10.000 troupes d'amateur, à fort effectif de jeunes, donnant au moins 2 représentations par an. On a souligné le caractère essentiellement social du phénomène. Le théâtre est une sorte de "fête collective" et l'on y reconnaît une fois de plus le besoin des jeunes de participer, ensemble, à une oeuvre ou à une démarche communautaires (3).

Il en est de même évidemment du cinéma considéré par les jeunes comme une activité collective de loisirs basée non seulement sur l'intérêt de la projection elle-même mais également sur le plaisir "d'être ensemble" et de parler "ensemble" d'un film. Ils y vont généralement en groupe ; les jeunes adultes, eux, s'y rendent par couples. Cette habitude de former un couple ou une bande pour aller au cinéma est d'ailleurs durable pour plus de 90 % des spectateurs : seules les personnes âgées et quelques jeunes garçons vont seuls au cinéma.

C'est encore très probablement le goût d'être "ensemble" et l'attrait d'une dépense réduite qui attirent les jeunes vers les lieux de réunion sans spectacle que sont les cafés et les clubs. On a pu souligner à ce sujet à quel point les grands blocs d'immeubles et les quartiers urbains peuvent avoir besoin de ces locaux permettant à des jeunes de se retrouver par petits groupes de "copains". L'étude du problème des rapports entre ces "micro-équipements" et les grandes unités de loisirs plus impersonnelles et soumises davantage à l'emprise des adultes est d'une importance particulière ; elle doit aboutir à favoriser l'adaptation sociale des jeunes inorganisés (4).

Ajoutons encore que, aux yeux de certains sociologues, la société globale pousserait en quelque sorte les jeunes aux sorties en commun précisément parce que celles-ci marquent une progression vers l'état adulte, ne serait-ce qu'en facilitant dans les rencontres mixtes la création des futures cellules familiales (5).

---

(1) "Le Théâtre Populaire de Nancy", Thâtre, enfance et jeunesse, Avril-Juin 1965

(2) HASSENFORDER (J.) - Les Jeunes et leurs loisirs, 3 novembre 1966

(3) DUMAZEDIER (J.) - Vers une civilisation des loisirs - 1960

(4) Les colonies et centres de vacances constituent d'autres formules originales, quoique temporaires, de groupement de jeunes. On en trouvera une description technique dans l'annexe III à la fin du Volume.

(5) FICHELET (R.) "Loisirs, culture et normes sociales" - Communication présentée au VIe Congrès mondial de sociologie - Evian - 11 sept. 1966

III - L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Une enquête récente par interviews de groupe sur le thème : "Voulez-vous me parler de votre vie, de ce que vous faites en dehors du travail", a permis à une équipe de sociologues de constater à quel point cette notion de "loisir" n'a pas de signification précise "vécue" pour la plupart des travailleurs (1). Concernant leur vie en dehors du travail, les personnes interrogées parlent des problèmes du transport journalier, de la fatigue, etc... ; au niveau des ouvriers en particuliers, il n'y a aucune conscience d'institutions ou d'actions créant une "civilisation du loisir". En fait, les interviewés considèrent (et ceci d'autant plus qu'ils se situent à des niveaux plus bas de qualification ou de responsabilité) qu'ils n'ont pas de loisirs - entendons par là qu'ils ont peu de temps et même quand ils en ont un peu, ils ne disposent pas d'une liberté suffisante dans ce temps. Cherchant à cerner la notion de loisir par référence au temps, ils arrivent à une impasse en ce qui concerne leur vie quotidienne.

Il semble donc que, dans l'état actuel, le loisir soit beaucoup plus une attitude psychosociologique qu'une disponibilité temporelle proprement dite. Cette attitude se traduit alors concrètement par un type de décisions : le choix délibéré d'actions dans une certaine voie ; il est "engagement".

La valeur éducative de cet engagement pour un jeune est considérable ; non seulement par le potentiel de volonté qu'il mobilise, mais aussi parce qu'il réalise les conditions les meilleures pour la préparation de la personnalité aux responsabilités de la vie adulte.

Deux grandes catégories d'activités peuvent se distinguer à ce sujet : celles qui concernent la pratique sportive d'une part, celles qui se rapportent au secteur culturel d'autre part.

---

(1) R. Fichelet - op. cit.

A) LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Les activités physiques revêtent différents aspects selon les buts poursuivis et les possibilités offertes, soit par la nature, soit par des équipements spécialisés.

De la simple détente à la haute compétition, en passant par la recherche d'effets hygiéniques ou esthétiques, l'attrait de la lutte ou le goût du risque, il existe toute une gamme de motivations.

Le sport est un évènement de notre temps. Il connaît une expansion sous tous les régimes et toutes les latitudes et la civilisation sédentaire actuelle crée chez chaque individu un besoin profond d'activité physique et de vie en pleine nature.

1 - La préparation physique des jeunes.

La formation physique de l'enfant et de l'adolescent est assurée, d'une part sous une forme obligatoire dans le cadre des activités scolaires ou pendant le service militaire et d'autre part, sous une forme libre au cours des loisirs de courte et de longue durée.

L'éducation physique, surtout développée en France dans les enseignements de Second Degré, est dans l'ensemble une activité scolaire prisée des élèves puisqu'au sondage I.F.O.P. de 1966, auprès des 15 - 20 ans poursuivant des études, elle apparaît en moyenne aux premiers rangs des préférences : pratiquement à égalité avec le français et l'histoire, bien avant les langues étrangères et les sciences physiques. Sa cote baisse quelque peu chez les plus grands élèves et les étudiants mais cependant ceux-ci, appréciant son intérêt dans la formation, réclament son intensification d'autant qu'on s'élève dans le niveau des classes. De toutes façons les pourcentages de jeunes estimant qu'on fait une part trop importante à l'éducation physique sont minimes, même chez les jeunes filles.

TABLEAU LVIII - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 - 15/20 ans

Question : Trouvez-vous que pendant la période de vos études, la part donnée à l'éducation physique est (ou était) trop importante, normale ou trop faible ?

	Trop importante	Normale	Trop faible	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	4	50	45	1	100
Sexe Masculin 15 - 16 ans	3	54	42	1	100
Sexe Masculin 17 - 18 ans	2	43	55	-	100
Sexe Masculin 19 - 20 ans	4	39	55	2	100
Moyenne 15 - 20 ans	3	45	51	1	100
Sexe Féminin 15 - 16 ans	5	58	35	2	100
Sexe Féminin 17 - 18 ans	5	58	36	1	100
Sexe Féminin 19 - 20 ans	3	47	47	3	100
Moyenne 15 - 20 ans	5	54	39	2	100
Sur 100 qui ont achevé leurs études :					
Dernier établissement fréquenté :					
. Ecole primaire	2	57	38	3	100
. Lycée d'enseignement secondaire	1	45	52	2	100
. Lycée d'enseignement technique	2	41	53	4	100
. Collège d'enseignement général	6	46	48	-	100
. Collège d'enseignement technique	2	48	49	1	100
Sur 100 qui poursuivent leurs études :					
Classe suivie actuellement :					
. Niveau 4ème	5	65	29	1	100
. Niveau 3ème	4	51	44	1	100
. Niveau 2ème	3	54	43	-	100
. Niveau 1ère	3	43	53	1	100
. Classe du baccalauréat	7	45	47	1	100
. Supérieur	5	41	54	-	100

La "pratique sportive du milieu de semaine (jeudi en général) ou la possibilite d'entraînement et de compétitions est offerte aux volontaires ; elle n'atteint pas cependant un niveau très élevé. Dans les Collèges d'Enseignement Général 37 % des garçons et 21 % des filles participent à ces activités ; la proportion n'atteint pas la moitié de ces chiffres dans les lycées, elle tombe plus bas encore chez les étudiants pour lesquels la complexité des horaires de cours rend souvent la participation matériellement difficile. Les élèves des lycées et collèges rencontrent des difficultés de transport le jeudi après-midi et leurs travaux scolaires personnels sont souvent lourds. Enfin, soit par insuffisance d'équipement (1), soit par état d'esprit, la pratique sportive proprement dite n'a pas chez les jeunes scolaires français l'audience qu'elle rencontre dans certains pays étrangers.

Il est donc nécessaire de généraliser les classes à horaires aménagés en faisant à l'éducation physique et au sport une place plus équilibrée par rapport aux enseignements intellectuels. Il serait souhaitable également d'ouvrir davantage de passerelles entre les milieux sportifs d'adultes et les milieux sportifs scolaires. Enfin, la compétition sportive dont les vertus dépassent largement les conditions d'une bonne formation du corps devrait déborder le cadre des seuls "volontaires du jeudi" et pénétrer de son esprit l'ensemble de l'éducation physique.

D'une façon générale en effet les activités sportives et de plein air sont pour les jeunes (comme pour les adultes) non seulement une possibilité de détente ou d'évasion, mais aussi un puissant moyen d'éducation : "Le sport donne le goût d'agir et de participer, il habitue à l'effort et à la discipline. C'est un loisir riche et plein qui peut contribuer dans une perspective de promotion humaine à une véritable rénovation sociale" (2).

---

(1) Certaines installations coûteuses créées avec les deniers publics (qu'ils soient d'Etat ou municipaux) sont monopolisés par certains organismes pour une utilisation seulement hebdomadaire (le dimanche), voire plus épisodique encore et sont interdites aux scolaires. Pour éviter ces inconvénients, les nouvelles créations d'équipement financées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sont nécessairement d'utilisation mixte (Sport civil et Sport scolaire).

(2) "Essai de doctrine du Sport" - Haut Comité des Sports.

C'est peut-être parce que l'école et même l'Armée sont, en partie, défaillantes dans le rôle d'incitation à la pratique sportive qu'elles devraient assumer que l'on a pu considérer que le sport français, en dépit de succès occasionnels, était malade....

2 - La pratique sportive des jeunes

La France compte aujourd'hui 20 % de moins de 25 ans, soit 20 millions de jeunes, dont 10,5 % sont compris entre 16 et 24 ans. Mais la Fédération Française d'Athlétisme ne compte en 1965 que 65.000 licenciés (contre 500.000 en Allemagne de l'Ouest), le taux de croissance annuel de son recrutement est de 4 à 5 % seulement.

La Fédération de Natation (45.000 licenciés) favorisée pourtant par l'effort consenti par l'Etat dans le domaine de la construction de piscines ne connaît qu'un taux de croissance comparable ; les sports collectifs eux-mêmes qui attirent tant les jeunes (basket : 108.000 licenciés ; foot-ball 487.000) ont des taux de croissance qui n'atteignent pas 8 %.

Par ailleurs, toutes les fédérations se plaignent de ne recevoir qu'un nombre très insuffisant de cadets et de juniors. Mais peut-être aussi le jeu des compétitions internationales a-t-il faussé les buts fondamentaux : peu à peu la recherche des champions l'a emporté sur l'esprit du sport. Aujourd'hui un divorce apparaît entre le sport d'initiation, dont on se préoccupe peu, et le sport-vedette, dont l'intérêt pour les dirigeants est renforcé par les recettes qu'il assure en tant que spectacle.

Certes, d'après l'enquête récente de l'I.F.O.P. (1966) un grand nombre des 15 - 20 ans savent nager (64 %), jouer au foot-ball (47 %), au tennis (22 %), au rugby (20 %), monter à cheval (20 %).

... mais beaucoup moins s'astreignent aux obligations individuelles et sociales d'une pratique organisée.

TABLEAU LIX - Sondage I.F.O.P. - Novembre 1966 -- 15-20 ans

Question : Pratiquez-vous un ou plusieurs sports ?

	Pratique un sport	Pratique plusieurs sports	Ne pratique aucun sport	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	26	23	51	-	100
Sexe Masculin 15 - 16 ans	32	32	35	1	100
17 - 18 ans	36	24	40	-	100
19 - 20 ans	30	29	41	-	100
Moyenne 15 - 20 ans	33	28	39	-	100
Sexe Féminin 15 - 16 ans	19	25	56	-	100
17 - 18 ans	19	18	62	1	100
19 - 20 ans	17	13	70	-	100
Moyenne 15 - 20 ans	18	19	63	-	100
Activité :					
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études	24	12	64	-	100
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	27	36	37	-	100
Habitat :					
. Communes rurales	23	17	59	1	100
. Villes et agglomérations de :					
. Moins de 20.000 habitants	27	27	46	-	100
. De 20.000 à 100.000 habitants	28	23	49	-	100
. Plus de 100.000 habitants	26	25	49	-	100
. Complexe et agglomération de Paris	28	31	41	-	100

Les 15/20 ans, pour la moitié d'entre eux indiquent qu'ils ne pratiquent aucun sport, proportion affectée par la très faible participation féminine.

Mais encore faudrait-il expliciter cette notion de "pratique" : 34 % des "pratiquants" disent se consacrer à la natation, ce qui devrait représenter un effectif de plus de 500.000 nageurs et nageuses pour cette seule tranche d'âge. C'est plus de 10 fois le nombre total des licenciés à la Fédération Française de Natation...

Par ailleurs, on relève dans les résultats du sondage la diminution de la pratique sportive avec l'élévation de l'âge et la différence considérable qui sépare les étudiants des jeunes travailleurs : la proportion de pratiquants varie presque du simple au double en défaveur de ces derniers. Même défaveur encore pour les habitants de la campagne par rapport à ceux des villes.

L'influence des conditions sociales et géographiques est ainsi manifeste et se traduit même dans la nature des sports pratiqués. Football et rugby sont les préférés des jeunes ruraux ; le cyclisme, la gymnastique et l'athlétisme sont plus répandus chez les jeunes ouvriers que dans toute autre catégorie socio-économique. Ski, tennis, voile, équitation, escrime ont, au contraire, une place plus importante chez les fils et filles de cadres, patrons et employés que chez les autres jeunes ; c'est par ailleurs surtout la région parisienne qui assure ces recrutements.

D'une façon générale se pose aussi, à propos des jeunes travailleurs ouvriers et ruraux, le problème de l'encadrement sportif. Celui-ci doit faire un recours considérable au bénévolat dans la mesure où un petit nombre seulement d'enseignants s'y consacre, dans des conditions d'ailleurs difficiles ; de plus la fatigue physique et l'obligation de prendre sur les heures de loisir le temps consacré aux activités sportives désavantagent encore le secteur "extra-scolaire" par rapport aux jeunes des établissements d'enseignement.

Les jeunes travailleurs sont donc, comparativement à leurs camarades de même âge qui poursuivent leurs études, défavorisés alors qu'ils devraient être mieux armés pour une vie plus dure.

Mais le milieu professionnel est organisé de telle sorte qu'il peut être rapidement efficace : groupement préalable, activité dépendant d'une autorité qui peut, si elle est convaincue, créer des équipements, dégager des horaires, fournir des cadres, accorder des facilités matérielles... Quelques expériences réussies soulignent que, dans les milieux du travail une judicieuse utilisation des activités physiques et sportives améliore l'adaptation aux postes de travail, la prévention des accidents, le climat social et diminue l'absentéisme ; la gymnastique de pause entraîne une relaxation bénéfique.

Heureusement le développement des activités de pleine nature met également à la portée des jeunes travailleurs, comme de tous les jeunes d'ailleurs, les possibilités nouvelles d'une exploitation peut être plus facile que les activités sportives proprement dites.

3 - Les activités de pleine nature

Ces activités apportent en effet la réponse la plus riche aux problèmes et aux facilités que représentent la pleine utilisation des week-ends de 36 et 48 heures et des petites et grandes vacances.

La demande est considérable parce qu'elle répond à un besoin profond.

Il est impossible de chiffrer avec précision le nombre de pratiquants de ces activités en raison de leur caractère "libéral" qui dépasse largement le cadre organisé d'une fédération sportive ou d'un mouvement de jeunesse. A titre d'exemple, indiquons cependant qu'on évalue couramment à 2 millions le nombre de skieurs (mais seulement 350.000 prennent une licence à la Fédération Française de Ski, en raison d'ailleurs des avantages matériels que celle-ci leur procure ; à peine 3.500 pratiquent la compétition) ; près de 300.000 "plaisanciers" utilisent les 125.000 bateaux qui sont recencés par les services des douanes ; on compte 30.000 canoeistes et plus de 7 millions de pratiquants du camping.

La raison de cet attrait et de cette heureuse influence est claire :

- le cadre du plein air répond au besoin de repos, de retour à la vie naturelle ; la nature et la lutte contre ses éléments sont en eux-mêmes éducatifs.

- ces activités apportent une évasion, l'attrait d'un risque limité et conduisent à l'exploration et à l'aventure.

- elles sont de plus en plus accessibles grâce aux loisirs grandissants, au niveau de vie accru, aux facilités de déplacements, aux facilités que le camping apporte aux séjours extérieurs au domicile.

- elles sont accessibles à tous les âges, à toutes les forces, ressoudent la famille, s'intègrent au paysage, à l'économie locale, au tourisme.

- elles sont la voie de l'initiation au sport de compétition comme aux activités culturelles.

C'est peut-être de plus en plus en week-end et en vacances plutôt que sur les stades, sévères pour les malhabiles, que perceront des vocations d'athlètes et de nageurs de compétition.

La protection et la sauvegarde des sites naturels nécessaires à la pratique des activités de pleine nature est un problème urgent et vital. Mais il faut aller au-delà et procéder à un véritable inventaire des lieux sur lesquels, dans quelques années, on pourra se livrer aux activités sportives et plus spécialement aux sports de plein air, notamment à proximité des grosses agglomérations et sur les sites privilégiés quant aux possibilités qu'ils offrent (mer, montagne).

Problèmes de réservation, problèmes de création d'installations, problèmes de gestion et de fonctionnement, problème d'animateurs... le développement du sport qui concerne essentiellement les jeunes ne manifestera sa grande valeur éducative que lorsque les bonnes volontés, les intérêts et les initiatives se seront conjugués en sa faveur (1).

---

(1) En 5 ans, (1961 - 1966) au cours de l'application de la première loi-programme, il a été construit en France autant de piscines qu'il en existait auparavant. Cet effort se prolonge dans une seconde loi-programme. Elle ne saurait cependant suffire et c'est pendant 25 années encore qu'il faudra continuer à équiper le pays pour rattraper le retard existant par rapport aux besoins : qu'il s'agisse d'équipements classiques (stades, gymnases et piscines), de Centres de Plein Air (alpinisme-ski-voile-canoë), ou de Centres de Vacances.

B) LES AUTRES ACTIVITES DES LOISIRS EDUCATIFS

Dans le domaine culturel également, par différence avec ces loisirs "passifs" que seraient par exemple l'écoute de la radio ou la vision cinématographique, on a souligné les vertus d'occupations du temps de loisir qui demandent au jeune une participation réelle, allant de la simple activité manuelle ou intellectuelle à l'engagement de la personnalité dans des actions orientées sur le plan politique ou confessionnel.

1 - Le contenu des activités volontaires.

En dehors de cette dernière forme d'action la création d'un éventail étendu de ces activités (souvent organisées sous forme de clubs) représente l'essentiel des solutions de loisir offertes dans les activités péri-scolaires, les maisons de jeunes, les foyers de jeunes travailleurs, les colonies de vacances, etc..., aux jeunes "non-organisés".

La plupart de ces clubs proposent à leurs adhérents la pratique et l'approfondissement d'une technique ou d'un domaine de connaissances choisies librement par eux, techniques et connaissances qui sont des plus variées ; il y a des clubs de photo et de cinéma d'amateurs, des clubs scientifiques, des groupes d'activités artisanales, folkloriques, etc... Les techniques artistiques y occupent une place importante (jeux dramatiques, chorales, peinture, etc...), dans des associations nombreuses qui s'efforcent non seulement de diffuser la connaissance du patrimoine culturel, mais encore de développer la sensibilité, le goût, l'expression et la création artistiques, avec des prolongements vers une esthétique de la vie quotidienne. Vis-à-vis même des "mass-média", une réaction contre la passivité est recherchée dans la réflexion critique au sein des ciné-clubs, télé-clubs, etc...

Les institutions qui ont pris en charge ces activités ont donc pour mission de mettre à la disposition des jeunes (et des adultes), sans distinction d'origine et sans obligation d'engagement dans une organisation donnée, des établissements ouverts si possible en permanence et animés par des éducateurs. Elles représentent le type même de l'aide minimale qu'il est indispensable d'offrir aux jeunes "inorganisés" pour les amener à sortir de leur désert culturel et social ; en même temps, elles doivent recéler toutes les possibilités de promotion personnelle qui caractérisent l'éducation populaire ; ouvertes à tous

elles doivent, comme l'école, conserver vis-à-vis des jeunes une stricte neutralité, dans la forme et dans l'esprit, sur les plans philosophique, confessionnel et politique. Leur mission est d'aider les jeunes et les adultes qui les fréquentent à organiser eux-mêmes leurs activités de loisir, à prendre des responsabilités, à entrer en contact avec la cité, à se préparer à leur insertion sociale en réalisant entre eux, avec la collaboration d'un certain nombre d'adultes et de "grands jeunes" (le rôle de ceux-ci a été signalé de façon pertinente par la sous-commission de l'animation des clubs sportifs, au colloque de l'animation) une "cité des jeunes".

Les méthodes qu'elles mettent en oeuvre sont en général non-directives ou semi-directives ; les adultes présents sont des conseillers techniques, des incitateurs à l'initiative et à l'organisation, non des agents d'autorité.

Pour mener à bien leur action, les institutions ont besoin de maisons suffisamment vastes, attrayantes et accueillantes comportant des salles et des équipements.

Pour leur fonctionnement et leur recrutement, la formation et la rémunération de leurs animateurs, les institutions ne peuvent pas se dispenser de l'aide de l'Etat qui ne peut se désintéresser de leur fonctionnement (1) ; d'ailleurs, par leur volume même, certaines fédérations d'institutions ont tendance à évoluer vers des formules de semi-étatisation.

---

(1) Pendant longtemps l'action de l'Etat en matière de loisirs des jeunes s'est limitée à une tutelle très lâche et à une aide financière relativement importante accordée aux "Mouvements" et "Associations" de jeunesse, auxquels il avait en quelque sorte "délégué" ses responsabilités auprès des jeunes. L'accroissement actuel des effectifs de jeunes, l'importance de plus en plus grande accordée aux objectifs d'éducation de la personnalité poursuivis au travers des activités de loisir, entraînent la même tendance que celle constatée au siècle dernier et qui a confié à l'Etat des responsabilités de plus en plus accrues dans le domaine de l'instruction publique.

2 - Les conditions de l'efficacité.

Il s'agit là, effectivement, de véritables "services" éducatifs offerts aux "inorganisés".

Un de leurs premiers problèmes consiste, sur le plan technique, à créer de nouveaux types d'activités en liaison avec les besoins et les goûts des jeunes, et aussi à attirer ceux-ci par une action de propagande et d'information.

Il apparaît en particulier assez difficile de proposer un registre d'activités qui intéressent les jeunes intellectuellement peu évolués (1) et plus difficile encore d'attirer les inadaptés sociaux ; ainsi que nous le verrons dans un chapitre ultérieur, l'action directe de l'animateur est alors indispensable pour aller au-devant du jeune dans le milieu où il se réfugie et créer avec lui des liens personnels.

D'autre part, nous avons déjà souligné que la fréquentation du "foyer d'activité" est facilitée par l'attrait du groupe qui s'y rassemble.

Encore faut-il que ce foyer ne soit pas "dépersonnalisé" par des dimensions excessives ou une présence trop sensible des adultes. La création et la gestion de ce type d'équipement est donc affaire délicate, afin notamment de concilier, dans l'organisation et le fonctionnement, les notions de propriété (en général communale), de gérance (aux mains d'un directeur appointé) et de responsabilité des jeunes.

---

(1) Au colloque de Marly consacré à l'Animation (21-25 novembre 1966), un responsable de Foyer Educatif a dit avoir constaté que "des jeunes ouvriers, des jeunes vivant en H.L.M. ont une sorte de recul panique devant la culture telle que les universitaires sont tentés trop souvent d'en donner une traduction...". Ce problème de l'accès à la culture des masses de jeunes non préparés à la recevoir est effectivement d'une grande difficulté.

Il se pose également un problème de préparation des jeunes à cette responsabilité. Devant un programme nourri d'activités qui lui serait proposé, par exemple dans une maison des jeunes, un garçon de 18 ans risque de rester inintéressé ou hésitant si on ne lui a pas donné beaucoup plus tôt le goût de l'action et de l'engagement ; il en va de même pour la satisfaction à attendre de la participation théâtrale ou musicale par exemple.

A ce titre, on a demandé à l'école de faire une place aussi grande que possible à ces initiations. "La visite d'un musée, d'une cathédrale, le commentaire d'un tableau, d'un disque, vaudront avantageusement toutes les plus belles leçons magistrales. Un récital de fables, dites par un professionnel averti, suivi d'une discussion fera connaître plus sûrement l'art de notre grand La Fontaine. La représentation d'un classique - vivante, dans son cadre d'époque - précédée d'une présentation brève de l'oeuvre et de l'auteur, complétée par une discussion acteurs-élèves-professeurs, et par un compte-rendu en cours, servira mieux la connaissance de notre littérature que le "démontage systématique" acte par acte, scène par scène, vers par vers, virgule après virgule, pendant de longues et mornes heures de cours". (1)

Il est évident, d'autre part, que la société scolaire ou universitaire, par sa relative homogénéité de niveau et d'intérêts, par les disponibilités de locaux, de personnel et de temps dont elle peut profiter au cours de la journée, est particulièrement apte à organiser ces types d'activités, parfois rassemblées sous la gestion commune d'un "foyer". Un numéro récent des "Cahiers Pédagogiques" donne une liste fort étoffée de celles qui sont les plus fréquentes dans les lycées - et qui se retrouvent d'ailleurs dans la plupart des maisons ou foyers des jeunes - ; nous citons ci-dessous les plus caractéristiques (2).

Aéromodélisme
Archéologie
Astronomie
Bibliothèques
Caméra-club
Ciné-club
Débats et cercles littéraires
Folklore
Journaux scolaires
Langues vivantes et civilisations étrangères
Musique
Nature
Philatélie
Photographie
Sorties et visites
Théâtre
Travaux manuels, activités artistiques ou techniques
Unesco

(1) Dossier d'Enquête du C.A.D. de Sens.

(2) Cahiers Pédagogiques N° 64 - Novembre 1966 - Voir également sur ce sujet les études de l'U.N.A.F. sur l'Ecole Moyenne.

Mais la relation de ces activités "dirigées" avec l'enseignement reste encore ambiguë : deux citations extraites du même numéro des Cahiers Pédagogiques sont caractéristiques à cet égard.

D'une part : "Dans l'état actuel des choses, il faut se garder d'accorder à ces activités extra-scolaires une place qui n'est pas la leur. En aucun cas elles ne doivent nuire au travail scolaire qui est la raison principale de la présence des élèves au sein des établissements d'enseignement. Il est indispensable de veiller à ce qu'elles complètent le travail de la classe ou même qu'elles comblent les lacunes...".

D'autre part, dans l'énumération des objectifs de formation qui doivent assurer les activités péri-Scolaires, on trouve, entre autres, "à la rigueur, prolonger l'enseignement, mais c'est accessoire".

Effectivement, on est tenté de balancer dans ce domaine entre un objectif visant à assurer un complément culturel de valeur par des méthodes qui restent dans l'ensemble magistrales et l'attribution d'une responsabilité pleine aux élèves en fonction d'un objectif de formation de leur autonomie et de leur personnalité. Manifestement l'école est particulièrement apte à jouer, d'une façon élargie, le rôle de centre culturel ; mais parce qu'ils doutent que le milieu scolaire et que la majorité des enseignants puissent se prêter aisément à l'application d'une autre conception (1), certains demandent que les activités socio-éducatives soient confiées à des animateurs spécialisés et pratiquées dans les locaux particuliers, comme ceux des maisons de jeunes par exemple. Un autre avantage de la formule serait de rompre la ségrégation sociale qui isole encore trop souvent les lycéens (2). La question est assurément délicate et dépend effectivement de la finalité que l'on veut donner aux activités socio-éducatives.

Parce qu'ils s'appuient moins sur un cadre matériel (locaux - équipements fixes), les mouvements de jeunesse ont pu échapper à ces hésitations quant à leur implantation.

3 - Les mouvements de jeunesse

Historiquement parlant les associations à buts non lucratifs ont été les premières à se préoccuper des loisirs des jeunes, pris en tant que classe d'âge. Rappelons que l'apparition des

(1) encore que des résultats remarquables aient été obtenus dans ce domaine par des enseignants ayant une âme d'animateur ....
(2) A. MAZURIER (Maison des Jeunes et de la Culture d'Ermont) C.P.64, op-cit

mouvements de jeunesse est liée à la révolution industrielle, au siècle dernier. A l'origine, ces mouvements, d'inspiration confessionnelle, se donnaient pour but de lutter contre l'expansion des idées "socialistes" et d'évangéliser les jeunes en se substituant aux familles démunies de leur influence traditionnelle : les patronages apparurent en France dès la première moitié du XIXème siècle.

La Ligue de l'Enseignement, fondée en 1866 par Jean Macé, fut la première manifestation d'un mouvement non confessionnel. Le scoutisme était fondé en 1907 par Baden-Powell. La jeunesse devenait l'enjeu d'efforts divers et opposés : alors que le scoutisme connaissait vers 1930 une grande faveur, le Parti Communiste lançait ses "patronages prolétariens", et le Parti Socialiste, le mouvement des "Faucons Rouges" (1932), associations organisées autour des thèmes de la lutte des classes et de l'anticléricalisme et s'opposant au scoutisme catholique considéré comme le terrain de recrutement des partis politiques "réactionnaires". Marc Sangnier créait en 1929 la Ligue Française pour les Auberges de Jeunesse, d'inspiration confessionnelle, à laquelle répondait en 1933 le Centre Laïque des Auberges de la Jeunesse. La guerre de 1939-1945 ne devait pas, au contraire, ralentir les polémiques...

Qu'en est-il aujourd'hui ?

On peut admettre que la plupart des mouvements de jeunesse ont pour but d'éduquer les jeunes en fonction d'un certain idéal, d'un certain type d'homme, d'une doctrine philosophique ou religieuse (l'altruisme, l'action laïque, l'action religieuse, etc...).

L'adhésion à cet idéal ou à cette doctrine est un facteur puissant de formation personnelle ; c'est aussi une ligne directrice permettant une certaine forme d'insertion sociale. D'une façon générale d'ailleurs, la participation des adhérents à la vie et à la direction des mouvements et des institutions se développe et elle est de plus en plus utilisée comme moyen d'adaptation et de préparation à l'insertion sociale.

Une autre évolution au sein des mouvements et institutions mérite d'être signalée : c'est celle qui rapproche l'action éducative et culturelle de l'action sociale, l'une et l'autre étant désormais pensées en termes de développement global, ce qui suppose un effort de coordination entre tous les organismes, publics et privés, qui ont effectivement des responsabilités éducatives, culturelles, économiques ou sociales.

Au total, ces objectifs d'éducation poursuivis au travers des activités de loisir sont loin de signifier uniquement développement de l'intelligence et de la connaissance ; au-delà de cette étape culturelle, ils visent aussi la formation des qualités, du sens civique, l'acquisition de l'autonomie personnelle, etc... ; à certains égards, dans le conflit plus ou moins aigu qui sépare souvent les jeunes des adultes ou plus exactement de la société dans laquelle ils sont appelés à s'intégrer, l'action socio-éducative, par l'engagement au moins partiel qu'elle demande, peut également être considérée comme une thérapeutique psycho-sociologique.

C) LES DIFFICULTES DE L'ACTION SOCIO-EDUCATIVE AUPRES DES JEUNES.

Aussi doit-elle se préoccuper au premier chef des caractéristiques véritables des jeunes auxquels elle s'adresse, et de leurs véritables besoins : besoins d'information et de formation, mais également besoins de communication, de participation et de contestation.

1 - L'attitude des jeunes.

La participation en effet n'est pas séparable de la contestation ; or trop souvent les adultes offrent aux jeunes, sous couvert d'activités socio-éducatives, une participation édulcorée, réduite à un rôle de consultation, voire d'approbation et excluant les responsabilités véritables et leurs conséquences ; quant à la contestation, elle est souvent d'autant moins admise que l'adulte a fait, à ses yeux, davantage de chemin pour se rapprocher des jeunes.

Ceux-ci sont alors amenés à se réfugier dans le refus total de participation, refus qui se traduit par le recrutement relativement modeste des mouvements et institutions.

Les conditions actuelles d'éducation des jeunes accroissent pourtant leur propension à établir des contacts avec autrui. Mais cette plus grande perméabilité aux influences étrangères peut se traduire par une sensibilité plus susceptible et irritable, facilement prête à s'exprimer dans des conduites d'opposition face aux attitudes qui peuvent signifier une volonté de faire pression sur eux. Les jeunes contemporains conservent donc plus longtemps une certaine méfiance en face des adultes, malgré leur désir d'entretenir avec eux une relation paritaire ; par ailleurs, cette méfiance rend plus difficile pour les adultes l'acceptation de la relation paritaire réclamée.

C'est une des raisons pour lesquelles les jeunes se montrent si réticents à admettre les adultes dans leurs regroupements spontanés (1).

On peut penser aussi que le peu d'enthousiasme manifesté par les jeunes, malgré les invitations qui leur sont faites, pour participer à l'organisation et à la gestion de collectivités (municipalités de jeunes, clubs, etc...) tiendrait au fait que les adultes ne leur réservent précisément des structures et une capacité de décision que pour les activités qui les concernent directement, c'est-à-dire les renvoient à leurs responsabilités sur "les jeunes". La situation est ainsi paradoxale : les jeunes revendiquent de participer aux décisions les concernant et prouvent - par leurs initiatives spontanées - qu'ils sont capables de les assumer ; et les adultes, tentant de répondre à leurs demandes, les sollicitant même, leur proposent des solutions qui ne rencontrent guère d'échos.

La difficulté d'établir la relation paritaire souhaitée et la méfiance envers les propositions des adultes pourraient donc être une des raisons de la désaffection relative des jeunes pour les mouvements traditionnels. La présence d'un aîné paraît y apporter par elle-même le risque d'une relation de dépendance ou, si l'on s'y refuse, obliger à une conduite d'opposition.

On pourrait aussi rapprocher cette désaffection de la dissolution rapide des clubs formés à partir de groupements spontanés entre jeunes. En effet, si ces jeunes veulent, à un moment donné, entreprendre ensemble une activité de longue haleine (vacances ensemble par exemple), ils sont obligés, pour se voir reconnaître certains droits (disposer de terrains ou de locaux en particulier), de s'institutionnaliser ; cela signifie, d'un point de vue juridique, l'introduction d'un adulte en tant que responsable légal. Il semble que la présence de cet adulte, dans une fonction officielle de responsable unique, soit une des causes de la désaffection progressive pour le club, car elle introduit une disparité entre les membres : volontairement ou non, l'adulte tend à exercer une pression de type directif, ou les jeunes ressentent leur appartenance comme une obligation vis-à-vis de l'adulte.

---

(1) On peut estimer que l'étude des formes de relations des jeunes entre eux est susceptible de fournir des indications sur la forme des relations sociales qu'ils tendront à promouvoir dans la société adulte ; c'est-à-dire quand, eux-mêmes considérés comme des adultes, ils n'auront plus à se défendre d'un sentiment d'infériorité personnelle (du moins ce dernier sera-t-il éventuellement limité à leurs aptitudes et leur condition socio-professionnelle et non à l'intégrité de leur personne).

La plupart des études relatives aux groupements organisés de jeunes établissent un lien entre le succès de tels organismes et le refus des jeunes d'une génération d'accepter les valeurs des générations précédentes. Sur ce point la plupart des études convergent : l'opposition manifestée par les jeunes contemporains ne serait pas, sauf exception, un refus des normes du milieu social qui est le leur ou un refus des valeurs proposées par les adultes ; ce serait le refus d'un type de rapport d'autorité dépendance.

Il se peut également, à un niveau plus inconscient, que les jeunes entrent en résonance avec l'opposition aux normes sociales actuelles que représentent certaines idéologies de mouvements de jeunesse : ils pourraient alors ressentir cette opposition (parce qu'elle ne serait chez eux qu'une bravade et qu'ils ne chercheraient pas, au fond, à adhérer à de nouvelles valeurs) comme une remise en cause supplémentaire d'eux-mêmes plutôt que comme une aide pour se développer.

Par contre on peut penser que les mouvements de jeunesse seraient susceptibles d'aider à se réaliser des jeunes désireux d'adhérer de façon plus active à des idéologies adultes, prolongeant ou tentant d'accélérer certaines évolutions déjà amorcées ; ils pourraient également servir de milieu social de transition pour ceux qui, refusant les normes de leur catégorie sociale originelle, cherchent non une opposition à la société globale, mais une insertion socialement ou idéologiquement différente.

D'une façon générale, il apparaît donc qu'une action efficace auprès des jeunes est d'une délicatesse extrême si l'on ne veut pas aller, dans la formation de leur personnalité et la préparation de leur intégration sociale, à l'encontre des buts poursuivis. Il est manifeste également que cette action doit se définir à partir du jeune lui-même et non en fonction de modèles empruntés à la société des adultes.

C'est dans la façon de surmonter ces difficultés que résident l'originalité et la difficulté de "l'animation".

2 - Animation et animateurs

Les mots d'animation et d'animateurs ont depuis quelques années connu une promotion remarquable dans le langage courant (1); or des changements de mots et l'apparition de nouveaux termes sont

(1) J.P. IMHOF - Rapport sur la demande d'animateurs en France- Secrétariat général du Haut-Comité de la Jeunesse, 1966.

toujours indicateurs de changements affectant la réalité des choses ou la réalité des hommes.

Selon J.P. IMHOF, l'animation est un "type d'action dans ou sur un groupe, ou une collectivité, ou un milieu, visant à développer les communications et à structurer la vie sociale en recourant à des méthodes non-directives".

Un animateur peut donc tout aussi bien être un "manipulateur" d'individus qu'un éveilleur de personnalités. Aussi, la formation de l'animateur ne saurait-elle jamais, sans grave danger, se réduire à l'acquisition de méthodes et de techniques d'animation. Une base solide de culture générale, l'adhésion à un certain nombre de valeurs essentielles sont les garanties nécessaires contre les déviations toujours possibles du rôle d'animateur (1).

Les typologies proposées des animateurs sont nombreuses : pour tel auteur (2), un animateur sera cet individu qui "exprime les valeurs sociales qu'il incarne dans trois genres de fonctions : la fonction dirigeante, la fonction administrative et la fonction technique". Pour tel autre (3), certaines fonctions reviennent, soit à accorder plus d'importance aux groupes qu'il s'agit d'animer, soit aux techniques qu'il s'agit d'acquérir pour que s'animent des groupes. On peut aussi distinguer les techniques de diffusion (apprendre à écouter la musique, à regarder un film, etc...) et les techniques de création (apprendre à faire de la musique, à faire un film, etc...). D'autres auteurs (4) distinguent deux catégories d'animateurs : les "animateurs - leaders" et les "animateurs techniciens". Ils y ajoutent des "cas particuliers" : les gestionnaires, les éducateurs et des "cas complexes" : les animateurs de collectivités et les agents de développement. Partout, il est souligné la nécessité et l'efficacité des "réseaux d'animateurs" qui supposent l'existence d'une instance de coordination à l'échelon local, départemental ou régional pour regrouper et répartir les animateurs, selon les besoins d'un secteur donné (5).

---

(1) J. ROVAN - Colloque de Marly-le-Roi, 1966 - Rapport introductif. Les jeunes eux-mêmes dans de nombreux dossiers d'enquête voient bien le rôle de l'animateur ; par ex. : l'"animateur est celui qui rompt la gangue de passivité dans laquelle les loisirs de masse enferment les gens" (dossier du village international des jeunes de Mayres - Isère n° 1040).
(2) J. Dumazedier et A. Ripert - Loisirs et culture - éd. du Seuil 1966.
(3) J.P. Imhof, déjà cité
(4) M.H. Théry et M. Garrigou-Lagrange - Equiper et animer la vie sociale - Ed. du Centurion 1966.
(5) Rapport de M. Théry au Colloque de Marly.

Comme on le voit, il n'est pas commode de prévoir quelle communauté de formation on pourra décider de donner à ces différents types d'animateurs. Les réflexions que ce sujet a déjà suscitées demandent à être prolongées et approfondies, à faire même l'objet d'expérimentations diverses.

La France pourtant a besoin d'un grand nombre d'animateurs qu'il s'agit de recruter et de former rapidement. Le groupe "85" du Commissariat Général au Plan (1) estime à dix mille environ le nombre actuel d'animateurs socio-culturels et considère qu'il est nécessaire et urgent d'atteindre le chiffre de cinquante mille.

Quel que soit le chiffre proposé, personne ne discute l'urgence du problème à résoudre et l'absolue nécessité pour l'Etat, gardien de l'intérêt général, et au premier chef pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de définir et de mettre en oeuvre une politique de formation des animateurs.

Actuellement, la base de recrutement des animateurs est trop restreinte. Les ouvriers sont peu nombreux à assumer les rôles d'animateurs dans les associations ou dans le secteur public. La partie la plus douée des autres catégories sociales se dirige vers l'industrie et le commerce et à un moindre degré vers l'administration et l'enseignement. Exception faite des animateurs spécialisés, les animateurs "polyvalents" se recrutent aujourd'hui le plus souvent parmi les jeunes des classes moyennes qui n'ont pas réussi leur baccalauréat. C'est particulièrement vrai pour les directeurs des maisons de jeunes et cette situation se prolongera aussi longtemps que le niveau de qualification des candidats, le statut et la rémunération de la fonction n'auront pas été fixés de façon satisfaisante.

L'Etat a progressé ces dernières années en créant d'une part le Diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (D.E.C.E.P) et d'autre part le F.O.N.J.E.P. (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire). Le D.E.C.E.P. est exigé des animateurs du secteur public, et proposé à la fois comme instrument de sélection et comme programme de formation au secteur privé. Celui-ci reste libre d'utiliser ou non cet instrument et ce programme pour le recrutement et la formation de ses animateurs. Quant au F.O.N.J.E.P., il a contribué à donner un peu plus de stabilité et d'homogénéité à la rémunération d'un certain nombre d'animateurs permanents.

(1) "Réflexions pour 1985".

Ces deux formules, quoique constituant manifestement un progrès, sont encore timides et notoirement insuffisantes. Car les divers types d'équipements (1) au niveau des unités de résidence, les complexes sportifs, socio-éducatifs et socio-culturels, les équipements de week-end et de vacances, les bases de plein air, les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux exigent de plus en plus de recrutement et la formation de cadres d'animation spécialisés. L'animation acquiert peu à peu ses méthodes et ses techniques ; les mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire, dans leur diversité, ont aussi un besoin croissant d'animateurs répondant aux milieux, aux techniques et aux fins qui leur sont propres. Une interpénétration entre les animateurs du secteur commercial et du secteur public présenterait probablement des avantages pour les deux parties ; dans le même esprit, il convient de souligner que l'animateur a une tâche difficile, requérant non seulement un dévouement certain, mais également la possibilité d'envisager des prolongements de carrière consacrés, au-delà d'un certain âge, à une activité de type différent.

Mais l'essentiel, ce n'est peut-être pas la définition administrative de l'animateur, mais sa définition psychologique. Il correspond effectivement à la définition d'un type d'homme très caractéristique, réalisant un équilibre délicat entre ce qui pourrait s'appeler une "compétence" plutôt qu'une "science" et d'autres qualités plus personnelles de possibilité de mobilisation, voire "d'humilité".

Dans cette recherche d'un éducateur particulier bien adapté aux tâches difficiles attendues de lui, l'expression de sa personnalité réelle est un élément fondamental.

On mesure aussi la complexité des problèmes rassemblés sous le vocable d'animation. Il s'agit tout à la fois de respecter et d'aider le dévouement bénévole tout en organisant le secteur nouveau, aux dimensions importantes, d'une animation professionnelle ayant conservé les vertus du bénévolat. Le travail est encore presque tout à faire ; il suppose une collaboration confiante ainsi que les moyens de cette collaboration entre les citoyens, les associations volontaires, les collectivités locales et l'Etat.

---

(1) Cf - Travaux du colloque de Marly le Roi sur les équipements sportifs et socio-culturels pour les jeunes - 1966 - Annexe IV-

QUELQUES EXTRAITS DE DOSSIERS D'ENQUETE
SE RAPPORTANT AUX QUESTIONS TRAITEES
DANS LE 6ème CHAPITRE.

" Ils ont été tous d'accord sur le fait que la télévision et la radio peuvent être d'excellents moyens d'information mais que les émissions scientifiques qui sont à leur avis les plus intéressantes sont trop peu fréquentes et diffusées trop tardivement pour la plupart. Ils sont aussi contre l'usage de la télévision scolaire en classe. Ils aimeraient que les émissions dites pour la jeunesse soient un peu plus sérieuses."

Vingt jeunes du Centre de loisirs pour la jeunesse de Palavas-les-Flots (Hérault)

" Après une rude journée de labeur, nous aspirons au repos et n'avons guère le goût de sortir le soir pour nous distraire ; nous prenons donc sur place ce que nous trouvons (ce sera alors, faute de mieux, la Télévision !)
...
La télévision tient une place de plus en plus importante dans notre vie actuelle au détriment des autres loisirs, peut-être même en raison de l'intérêt de certaines émissions. Aussi, à ce propos, nous aimerions avoir des émissions de détente d'une part, et d'autre part, des émissions constructives qui développent le sens artistique, culturel, sportif, etc..."

Foyer des Jeunes Travailleurs du Mans (Sarthe)

" Nous constatons d'ailleurs, avec beaucoup de peine, le nombre trop faible d'émissions réservées aux problèmes de la jeunesse : de notre jeunesse actuelle ; il serait donc temps de consacrer au moins 2 ou 3 émissions par semaine - de préférence un mercredi soir (après 20 h 30)- qui traiteraient des problèmes de jeunes. Ces émissions devraient, naturellement être radiotélévisées. Et même, pourquoi pas, une émission serait organisée par nous, jeunes, qui devons prendre conscience de nous-mêmes et des problèmes de notre monde moderne."

Foyer Club de l'Ecole - Timon David - Marseille

" Lorsqu'à la Télévision on nous montre des maisons de jeunes et de la culture, on nous montre les splendeurs architecturales modernes qui viennent d'être inaugurées mais jamais comment elles fonctionnent, quelles sont les responsabilités prises par les jeunes, comment ils ont acquis leurs capacités.

" Les mouvements de jeunes bénéficient souvent d'idées préconçues et inexactes. On voit souvent le mouvement "La route des scouts de France" comme une association de jeunes gens bien gentils et bien pensants qui font leur "b.a." en culottes courtes : un mouvement confessionnel réservé à quelques initiés. Cette vision simpliste et erronée, personne n'a la possibilité de la réfuter et d'expliquer ce qu'est réellement ce mouvement. Les mouvements politiques et syndicaux souffrent eux aussi du manque d'information.

Des émissions où les mouvements de jeunes auraient "carte blanche" pour s'expliquer permettraient de pallier cette insuffisance en montrant leurs buts et leurs moyens d'action."

Equipe route - St-Dominique II - Paris

" Ceux qui déclarent ne pratiquer aucun sport invoquent le manque de temps. Il semble que même pour les scolaires, le problème du sport soit surtout un problème d'organisation du temps non pas simplement de leur côté mais du côté des programmes scolaires et de l'importance des temps de transport."

Club Loisirs et Culture de Solignac
(Haute Vienne)

" Admettons qu'il y ait un stade dans notre ville (celui de Valence est en construction) :

POURQUOI AVOIR BESOIN OBLIGATOIREMENT D'UNE LICENCE POUR POUVOIR Y PENETRER ?

Ce que nous voudrions avoir, ce sont des stades où l'on puisse rentrer sans présentation de licence.

A quoi sert une licence quand on ne vient sur un stade que quatre ou cinq fois par an ?

S'il faut payer une somme et s'assurer, (!?), pourquoi ne pas délivrer des tickets à l'entrée (ce système est appliqué dans les piscines)."

Foyer des Jeunes - Valence (Drôme)

" Dans le même ordre d'idées, les jeunes se plaignent de la multiplicité des cotisations à acquitter dès lors qu'ils se livrent à plusieurs activités différentes.

En ce qui concerne les sports d'athlétisme et de ballon, ils nécessitent une infrastructure qui fait trop souvent défaut. En particulier, comme nous l'avons signalé à propos du plein-air, les équipements sportifs sont non seulement insuffisants mais mal répartis dans les villes ; ainsi, les quartiers neufs en sont souvent totalement dépourvus alors que la densité de population jeune y est la plus forte.

" D'ailleurs, les jeunes ne sont généralement pas du tout consultés quant à la nature et à l'implantation des équipements à réaliser.

D'autre part, les horaires consacrés aux sports dans les établissements d'enseignement, quand ils sont respectés, ne sont pas assez importants. Dans les écoles primaires, ils sont souvent dérisoires.

Club de Loisirs "Léo Lagrange" - Belfort

" Divers sujets nous intéressent tout particulièrement :

- la vie des jeunes à l'étranger
- les possibilités qui nous sont offertes pour notre passage dans la vie professionnelle (nous soulevons là le sujet des cours de promotion sociale que nous approuvons tout-à-fait).
- la télévision est un excellent moyen d'information, de diffusion, de détente.

Nous y aimons en particulier :

-"Que ferez-vous demain ?"

-les émissions médicales (trop tardives malheureusement)

-les magazines sur les explorateurs...(on s'évade, on rencontre quelque chose de tout à fait différent)."

Secouristes Croix-Rouge Française - Lagny (S. et M.)

" Nous aimerions que soient facilitées les rencontres internationales au moins dans le cadre européen, car nous pensons que c'est non seulement enrichissant par le contact avec des jeunes de cultures différentes, mais que la paix du monde se construira par ces contacts directs qui permettent un fructueux échange d'idées. Des bons de transport gratuits ou à forte réduction seraient très souhaitables."

Groupe de Paris de l'Organisation Française pour les Jeunes Espérantistes - Louis Courtois - Paris

" En cherchant bien, on reconnaît que ce désir de l'inconnu est moins fort que celui de la liberté trouvée dans un groupe de 3 ou 4 copains rattaché à aucun mouvement structuré...."

Classe de Seconde Technique du Lycée des Industries textiles - Lyon 1er

" Pour le camping, les jeunes veulent fuir les camps de camping tels qu'ils sont utilisés par les adultes car ce sont de vrais regroupements.

" Ils pensent qu'un réseau de petits camps installés aux relais des sentiers de grandes randonnées ou de circuits touristiques serait une idée à étudier et à concrétiser."

Jeunes du groupe "Shell" - Centre de Montagne
Vincennes (Val de Marne)

" Les Jeunes ont besoin pour s'épanouir physiquement, de pratiquer les Sports mais la pratique de certains de ces sports est difficilement compatible avec la vie que mènent les jeunes d'aujourd'hui, tels sont la voile, la plongée sous-marine, l'alpinisme et bien d'autres ; si déjà de nombreux stages sportifs existent, il n'en faut pas moins continuer le développement et la vulgarisation.

(L'on pourrait, par exemple, remplacer pour les récompenses scolaires, les éternels prix par des stages sportifs gratuits dans la spécialité que choisirait l'intéressé)."

Groupe Saint-Exupéry - Nice

" Dans le domaine de l'occupation des temps libres, ce que les jeunes souhaitent, c'est un local, même non luxueux, ce local serait pour eux un lieu de rencontre avec équipement tel que : baby-foot, ping-pong, disques, etc... ce qu'ils ne trouvent actuellement que dans les cafés.

Il serait souhaitable qu'un tel local soit sous la responsabilité d'un animateur. L'idéal serait que ce soit parmi les jeunes que se découvrent ces animateurs, en leur assurant au besoin une formation spéciale dans de courtes sessions ; il ne faut cependant pas courir le risque de se trouver sans animateur pendant une longeur période sous peine de voir la réalisation sombrer."

Association des Familles nombreuses de
Bagnols-sur-Cèze (Gard)

" Pour nous, la chose qui nous a paru primordiale c'est la "maison de jeunes", elle représente le lieu qui réunit, ou plutôt peut réunir les jeunes d'une Ville, d'un Village. C'est un lieu de détente, de travail aussi, où les jeunes doivent être à l'abri de tous les vices qui les menacent dans la vie actuelle. Elle doit représenter un deuxième "chez soi", un autre foyer où se lient les amitiés, ces foyers existent, mais il faut en déplorer le nombre très insuffisant. Nous comprenons que de telles créations ne vont pas sans difficultés, mais il faut faire un effort encore plus grand."

Classe de 1ère D - Ecole militaire préparatoire - Autun (S. et L.)

" Les locaux sont le souci numéro un des jeunes aui se constituent en groupes plus ou moins organisés. La tendance actuelle de développer les maisons de jeunes doit être saluée, mais elle ne se révèle pas

" aussi efficace qu'elle voudrait l'être et bon nombre de jeunes ont avoué se sentir "perdus" dans ces foyers manquant trop de personnalité malgré tous les efforts des responsables."

Parents et Amis des E.E.D.F. - Chateauroux (Indre)

" Intérêt des jeunes pour des équipements socio-culturels."

Nous pensons en tout premier lieu aux contacts humains que l'on peut y trouver, à l'apport culturel que l'on vient y chercher, à l'apprentissage d'une vie communautaire que l'on apprend peu à peu. En un mot, la maison de jeunes est un berceau de l'éducation pour adolescents. Leur esprit s'ouvre aux problèmes sociaux, aux problèmes culturels et aux problèmes politiques. Ils font un apprentissage de leur vie d'homme, si toutefois, ils entrent dans la règle du jeu (c'est-à-dire dans les échanges qu'on leur propose)."

Maisons de Jeunes de la Vallée de l'Amitié - Gentilly

" Le Nord a la réputation d'une région dont les habitants partent relativement peu en vacances. Les jeunes ne semblent pas avoir sur ce point un sort plus priviligié que les adultes. D'ailleurs l'enquête révèle que la plupart de ceux qui partent le font avec leurs parents, peu nombreux sont ceux qui partent en camp ou avec des camarades.

Tout ceci laisse entrevoir la marge importante qui reste pour l'organisation, soit des loisirs sur place pendant les vacances, soit des départs en vacances.

La conclusion de cette partie de l'enquête pourrait être de mesurer l'importance des temps de loisirs dans la vie des jeunes, temps qui constituent un vaste champ encore en grande partie à organiser."

Comité d'Expansion Pévèle Mélantois - Sanghin-en-Mélantois (Nord)

" La diversité des mouvements se réclamant d'éducation populaire est très gênante à l'heure actuelle. Beaucoup de peine, d'argent et de temps sont perdus bien inutilement. De plus la situation présente entraîne une mauvaise et néfaste répartition du peu de crédits dont disposent les services départementaux de la jeunesse et des sports.

Compte tenu que l'éducation populaire ne peut se faire que dans un contexte laïque dans le sens le plus pur du terme, il est inconcevable de voir se généraliser une éducation populaire qui ne soit pas laïque.

Il est tout aussi évident qu'une étatisation de l'éducation populaire serait anti-démocratique, puisqu'elle laisserait beaucoup trop de possibilités à un gouvernement se réclamant d'un idéal non démocratique pour instaurer sa propagande."

Foyer des Jeunes et d'Education populaire - Ugine (Savoie)

" La presse dresse une certaine partie de la population contre la jeunesse en montant en épingle les activités des jeunes délinquants qui sont une minorité au lieu d'envisager le problème sous l'angle des responsabilités des éducateurs."

U.C.J.G. - Ile-de-France Paris

" C'est aussi un monde où les loisirs sont considérés et utilisés comme une compensation du travail et non pas comme une source de création : on confond REPOS et LOISIR. On tend, nous dit-on, à la civilisation des loisirs. Que sera cette civilisation où le loisir reste le domaine du marchand ?"

M.J.C. de Blois - centre (L. & Cher)

" Le rôle de l'adulte sera donc avant tout de conseiller et d'informer mais sans jamais sombrer dans un paternalisme paralysant. L'adulte qui aurait ainsi la charge d'un tel club de jeunes doit être pleinement et totalement "Adulte", c'est-à-dire responsable, et ne doit pas se dissimuler sa responsabilité. L'adulte ne "jouera pas au jeune" mais il doit avoir conservé assez de jeunesse pour pouvoir "aller" avec les jeunes, il sera totalement de leur famille pour "qu'étant chez les jeunes", les jeunes puissent le reconnaître comme des leurs. La différence des années ne se laissera jamais voir, mais de part et d'autre elle sera alors le fondement d'une très solide amitié."

Loisirs et Culture des Jeunes du Technique - Marseille (Bouches-du-Rhône)

" L'animateur : Nous voulons :

- qu'il soit sympathique, qu'il nous écoute et nous comprenne, qu'il soit disponible.
- nous voulons qu'il puisse nous aider dans tous les domaines :
  - . à organiser des soirées, des sorties, etc...
  - . à nous soutenir dans la prise de responsabilités.
- nous voulons qu'il puisse nous conseiller, nous éclairer, discuter sur tous les problèmes qui nous concernent directement, ou qui nous intéressent spécialement."

Centre de Culture Ouvrière - Roquecourbe (Tarn)

" De toute façon, un éducateur doit suggérer, à la rigueur proposer, il doit épauler, nous aider à vaincre les difficultés administratives, et si son âge est rapproché du nôtre, participer avec nous aux différentes activités que nous avons nous-mêmes organisées."

E.E.D.F. Orléans - "Caravanes sans Frontières" Pays Rhénans.

" Il apparaît comme indispensable que l'animateur soit préparé à son rôle, qu'il dispose d'une maturité et d'un équilibre le détachant de la masse, que son âge et son autorité soient en rapport avec les jeunes dont il a la charge. Il soit posséder en outre une certaine formation générale et technique qu'il aura à coeur de communiquer aux adolescents.

D'autre part, l'adolescent de 18-20 ans réclame une disposnibilité différente de la part des animateurs. Il souhaite trouver des moyens et des personnes qui lui permettront de réaliser ce qui n'était pas à sa portée jusqu'ici :

- travaux utiles dans le cadre d'une activité forte d'un camp,
- découverte du milieu environnant et ses habitants,
- technique nécessitant un matériel coûteux et spécialisé..."

Centre de vacances et de loisirs pour les jeunes - Mâcon -

" Notre problème majeur reste la difficulté de fixer les animateurs bénévoles. Rares sont en effet ceux qui peuvent espérer satisfaire leurs ambitions professionnelles avec l'Agriculture du Secteur. Or, il se trouve que l'artisanat rural offre, avec le dépannage, la sous-traitance et la création, des débouchés pour les garçons de valeur que sont les animateurs en puissance. Nous nous orientons donc vers des reconversions dans ce sens qui nécessitent cependant l'étude et la mise en place d'organismes adaptés (coopérative artisanales très certainement). Ces différentes actions qui visent à arrêter l'écrémage des meilleurs éléments du milieu rural préparent également la symbiose "ville-village" qui sera, sans nul doute, profitable à tous.

A.L. le "Sémillion" de Ponchapt (Dordogne)

" Il est essentiel d'avoir des animateurs compétents. Ils doivent être jeunes (25-30 ans), ou du moins posséder un caractère jeune et avoir subi une certaine formation. Ils doivent être au courant des problèmes que les jeunes peuvent rencontrer et même, dans certains cas, pouvoir les aider à les résoudre. En somme, nous souhaitons pouvoir considérer les animateurs comme des amis. Pour cela, il leur faut une très grande psychologie de la jeunesse et surtout être dégagés de toute tendance politique, donc jouissant d'une liberté totale."

Groupe de jeunes du Cercle de l'Enseignement Public de Cherbourg (Manche)

" L'animateur est d'abord pour nous quelqu'un du même groupe, ou milieu, connaissant la vie de chacun et dont chacun connaît la vie, il n'est pas "parachuté" mais se sent plus responsable des autres et cherche par l'animation apportée à créer une ambiance sympathique où chacun est à l'aise. Il faut qu'il soit dynamique, capable de donner l'impulsion nécessaire aux jeunes pour réaliser ce dont ils ont envie et qu'il soit capable de les élever moralement.

" Il doit aimer les jeunes en ayant le souci de chacun sans perdre de vue le but du groupe, avoir une certaine maturité : ne pas agir selon son impulsion mais en fonction des autres, connaissance plus approfondie de chacun.

Etre d'abord au service des autres, à l'écoute pour proposer les activités que les jeunes désirent sans imposer ses idées.

Qu'il sache, voir les choses d'une façon optimiste et le communiquer, autour de lui, être observateur, au milieu des jeunes, n'être ni à part, ni du côté de ceux qui jugent, qu'il soit plutôt le lien permettant de passer sans heurts d'un milieu à l'autre.

Avoir la confiance des jeunes et faire confiance aux jeunes.

Qu'il sache montrer la responsabilité comme un service, un moyen d'épanouissement exceptionnel, et non comme le privilège de quelques-uns. Donner aux autres l'envie de se former, de prendre à leur tour des responsabilités.

On lui demande également une attention aux capacités des nouveaux : l'accueil est important. Attention portée à tous et particulièrement aux moins favorisés, ne pas perdre de vue qu'il est également éducateur.

Il ne doit pas prendre de décisions arbitraires, mais toujours agir en commun accord avec l'ensemble du groupe.

L'animateur doit savoir être présent sans jamais peser, être toujours prêt à s'effacer, non pour laisser tomber les autres, mais pour qu'ils prennent sa place, pour les laisser devenir responsables d'eux-mêmes et des autres."

Groupe "Loisirs et Culture" - Communay
(Isère)

BIBLIOGRAPHIE

concernant

L'UTILISATION DU TEMPS DE LOISIR

1 - AVANZINI Guy - Le temps de l'adolescence - P.U.F., 1965

2 - BENASSY-CHAUFFARD (C.) et PELNARD (J.) - Loisirs des jeunes travailleurs - in "Enfance", octobre 1958.

3 - BERNARD Yvonne - La chanson phénomène social - in "Revue française de sociologie", avril 1964.

4 - CAILLOIS Roger - Les jeux et les hommes - Gallimard, 1958.

5 - CARRE (J.R.) et DUMAZEDIER (J.) - Les loisirs en France - Centre de recherche d'urbanisme, 1966.

6 - CHOMBART DE LAUWE (P.H.) - Images de la culture - Ed.Ouvrières, 1966.

7 - CINEMA FRANCAIS - Enquête sur la situation et les perspectives de la fréquentation du cinéma en France - in "Perspectives 1970", fév.65.

8 - COHEN-SEAT (G.) - Problèmes culturels du cinéma - in "Cahiers de filmologie", 1959.

9 - COHEN-SEAT (G.) - Problèmes du cinéma et de l'information visuelle - P.U.F., 1961.

10 - COPFERMANN Emile - La chanson et les jeunes - in "Education nouvelle" N° 202, mai 1966.

11 - CRIBIER Françoise - Les vacances des Français - Thèse non encore publiée, chez l'auteur : 29 rue Pierre Curie - SCEAUX (92) - 1966.

12 - DUMAZEDIER Joffre - Développement culturel et télévision - Centre d'études sociologiques - 1955.

13 - DUMAZEDIER (J.) - Développement culturel et loisir depuis 1953 - in "Tendances et volontés de la société française", ouvrage collectif de la Société française de sociologie, S.E.D.E.I.S., 1966.

14 - DUMAZEDIER (J.) - Vers une civilisation du loisir - Seuil, 1962.

15 - DUMAZEDIER (J.), BAZIN (C.) et VILLADARY (A.) - Inventaire et classification des agents d'action culturelle - Culture populaire et sciences sociales, 1966.

16 - DUMAZEDIER (J.) et HASSENDORFER (J.) - Pour une sociologie de la diffusion du livre - Cercle de la librairie, 1961.

17 - DUMAZEDIER (J.) et RIPERT (A.) - Loisir et culture - Seuil, 1966.

18 - DUMAZEDIER (J.) et SYLVAN (B.) - Télévision et éducation populaire - U.N.E.S.C.O., 1955.

19 - DUMAZEDIER (J.) et HENNION (R.) - Aspects sociologiques du loisir - U.N.E.S.C.O., 1960.

20 - DUQUESNE (J.) - Les 16-24 ans.

21 - DURAND (J.) - Le cinéma et son public - Sirey, 1958.

22 - ESCARPIT (R.) - Sociologie de la litterature - P.U.F., 1958.

23 - ESPRIT - Le loisir - N° spécial de Juin 1959.

24 - GERIN Elisabeth - Les jeunes et la télévision - 1965.

25 - GIROUD Françoise - La nouvelle vague - Gallimard, 1958.

26 - GLUCKSMANN (A.) - Les effets sur les jeunes des scènes de violence au cinéma et à la télévision - Rapport au Haut-Comité de la Jeunesse, 1965.

27 - GOUNOD (B.Ph.) - Les vacances des Français - in "Etudes et Conjonctures", 1958.

28 - GROUPE 1985 DU V° PLAN - Réflexions pour 1985 - Documentation française - 1964.

29 - HASSENFORDER (J.) - Les jeunes et leurs loisirs - I.P.N., Nov. 1966

30 - HAUT-COMITE DE LA JEUNESSE - Enquête sur l'utilisation de la radio et de la télévision par les associations de culture populaire et les mouvements de jeunesse - 2ème trimestre 1966.

31 - I.F.O.P. - Ce que lisent les Français - in "Réalités", juillet 1955

32 - IMHOF (J.P.) - Rapport sur la demande d'animateurs en France et l'animation des loisirs - C.I.N.A.M., 1966.

33 - INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE - Rapport du Colloque de l'animation, 21-25 Novembre 1966.

34 - KAES René - Vivre dans les grands ensembles - Editions ouvrières, 1963.

35 - LARRUE (J.) - Loisirs organisés et réactions ouvrières - in "Journal de psychologie normale et pathologique", 1958.

36 - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - Pourquoi seuls à 14 ans ? - in "L'action laïque", n° 244 - 1963.

37 - LOWENTHAL (L.) - La culture populaire, concept humaniste et sociologique - in "Bulletin international des Sciences sociales", décembre 1960.

38 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Jeunes pour notre temps, 1966.

39 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Rapport du Congrès de TOURS sur les sessions "connaissance de la France", 1964.

40 - MORIN Edgar - L'esprit du temps - Grasset, 1962.

41 - MORIN Edgar - Le cinéma ou l'homme imaginaire - Editions de Minuit, 1958.

42 - NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES - "Aménagement des temps de travail et des temps de loisir" - Documentation française, 1964.

43 - REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES SOCIALES - Aspects sociologiques du loisir - N° spécial XII - 4 - 1960.

44 - ROVAN Joseph - Les adolescents et la télévision - in "Télévision et éducation", mai 1966.

45 - THERY Henri - Les groupes sociaux forces vives ? - Centurion, 1964.

46 - THERY (H.) et GARRIGOU-LAGRANGE (M.) - Equiper et animer la vie sociale - Centurion, 1966.

47 - VESSIGAULT (G.) - Rapport sur la formation et le statut des cadres de jeunesse et d'éducation populaire en France - FONJEP, 1965.

Voir en Annexe : Ministère de la Jeunesse et des Sports. - Travaux des Colloques Nationaux sur "les Equipements sportifs et socio-culturels pour les jeunes" (Oct. 1966) et sur "Animation et Animateurs" (Nov. 1966).

---

1 - COLLOQUE DE MARLY SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS 24.28 Octobre 1966

2 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS - Avenue de Tremblay - PARIS XII° Années 1964/65/66.

3 - FOURASTIE Jean - Les 40.000 heures.

4 - HAUT COMITE DES SPORTS - De l'Air pour Vivre - Paris, 1964 -

5 - HAUT COMITE DES SPORTS - Essai de doctrine du sport - Paris, 1965 -

6 - HERZOG Maurice - Le Plein Air en France - 1964 -

7 - LA DOCUMENTATION FRANCAISE ILLUSTREE - La nature dans votre commune - n° 218 - Paris, 1966 -

8 - L'HOMME SAIN - FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE EDUCATIVE - CREPS de Bordeaux - Années 1964/65/66 -

9 - SAINT-MARC Philippe - Ces villes empoisonnées - Revue "Les Etudes" - Avril 1966.

7ème Chapitre

LES JEUNES EN TANT QUE CITOYENS

Bien des idées toutes faites circulent sur "l'individualisme", "l'égoïsme", voire "le tempérament anarchique" des jeunes face aux adultes, toutes caractéristiques qui les amèneraient à se désintéresser des affaires publiques, à rejeter la possibilité de participer aux structures de gestion, à faire preuve de réticence ou de scepticisme vis à vis des obligations que leur impose le fait d'être partie intégrante de la Société.

En fait, il faut tout d'abord considérer à ce sujet que les jeunes ont une conception particulière de la notion de responsabilité personnelle. "Etre responsable" pour eux ne signifie pas "être celui qui choisit , décide et contrôle"; chez les jeunes la responsabilité est davantage une notion collective, la prise de conscience des répercussions de son action ou de ses attitudes sur l'entourage et, tout particulièrement, sur le groupe auquel on appartient ; elle se lie à la volonté d'être efficace dans le cadre d'une oeuvre collective.

Il paraît donc important aux jeunes de s'intégrer utilement à un groupe ou à une organisation dont les objectifs leur paraissent valables. Leur retard à s'engager dans une action collective destinée à influer sur l'évolution de la société tiendrait donc surtout à une certaine forme de réalisme : ils se sentiraient peu concernés par ce qui est hors de leur atteinte probable.

Il semble que ce soit la raison pour laquelle, au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, ils tendent à moins revendiquer le droit de participer activement à la vie politique. Ce sont chez les plus jeunes et les plus dépendants socialement (ceux qui poursuivent leurs études) que les discussions politiques sont fréquentes : ces jeunes cherchent souvent à améliorer leur information dans ces domaines. Mais ils préfèrent généralement attendre, pour s'engager vraiment, pour que leur action puisse leur paraître réellement utile, de comprendre mieux à quelle place et dans quelle direction il convient de l'engager. Ceux qui assument déjà un rôle professionnel ou qui approchent de 21 ans sont conscients de la difficulté de choisir l'engagement le plus conforme à leurs aspirations. Leur réticence à s'engager dans les voies où la probabilité de réussite leur paraît faible se complète d'une réticence à s'engager prématurément, c'est-à-dire sans avoir pu évaluer comment leur action peut avoir une répercussion, aider la société ou le groupe dont ils se sentent solidaires à s'orienter dans la direction qu'ils estiment préférable.

Mais il faut reconnaître aussi que, dans leur façon de considérer les jeunes en tant que futurs citoyens, les adultes ont mis bien longtemps avant d'accorder les obligations imposées au niveau de responsabilité qui les justifie, aussi bien dans le domaine de la participation civique que dans celui du Service National.

I - LES JEUNES ET LA VIE CIVIQUE

Le civisme n'est rien d'autre que l'apprentissage de la participation à la vie sociale. L'initiation civique ne commence pas le jour où pour la première fois les mots de pays ou de patrie, de droits ou de devoirs, de solidarité et de service sont prononcés. Elle débute effectivement quand un enfant se sent "accueilli", quand il est écouté, quand il découvre, non pas occasionnellement mais quotidiennement, que des possibilités lui sont offertes de prendre une part aux évènements et pas seulement d'en être spectateur. Cette initiation exige des initiateurs aux fonctions aussi différentes que celles de parents, de maîtres, de "patrons" ou d'aînés puisqu'ils les reçoivent dans ces cellules de base que sont la famille, l'école, l'atelier. Ce sont là les premiers cadres, les premiers lieux et les premières conditions du civisme. Or, force est bien de constater que les diverses cellules sociales d'éducation à la participation - la famille, l'école - ne remplissent pas leur rôle à cet égard.

A) LES INSUFFISANCES DE LA FORMATION CIVIQUE

Il conviendrait par exemple de développer un style de vie familial où l'on ait moins peur de la contestation, où même on tente de la provoquer et où l'on fasse participer davantage les enfants aux décisions concernant les projets familiaux (dépenses quotidiennes, gros investissements, vacances, etc...) dès le plus jeune âge. Des associations de parents pourraient à ce sujet jouer un rôle utile en expliquant à leurs adhérents la nécessité et les conditions d'un dialogue avec les enfants.

Pour sa part, l'école traditionnelle, essentiellement autocratique, prépare assez difficilement l'enfant à jouer son rôle de citoyen actif d'une société démocratique (1). "Elle veut faire un citoyen libéral, vertueux, un citoyen selon Rousseau ou Montesquieu sans s'occuper du monde d'où il vient ni celui où il va. L'Université vise à faire un civilisé bien plus qu'un citoyen. L'idéal de notre Université c'est un homme, non un citoyen (2)".

L'histoire de l'Université a pourtant connu bien des étapes, et parfois ce furent parmi les plus brillantes, où étudiants et même écoliers contribuaient utilement à son évolution. Le foisonnement des universités au Moyen Age, leur rayonnement culturel et scientifique, furent dûs pour une grande part aux demandes des étudiants qui participèrent même parfois à la nomination de leurs professeurs... sans que pour autant la qualité de l'enseignement en fut nécessairement appauvrie. Les ecoles mutuelles (3) des années 1815 - 1830 remettaient une grande part de la discipline de classe à certains des élèves : les moniteurs ; à la Libération, on envisagea que des délégués des élèves puissent être admis dans les conseils de discipline des lycées. On sait que cette idée ne fut pas appliquée. Et que sont le plus souvent les délégués de classe communément appelés "chefs de classe"?"Des hommes de corvée permanente chargés d'essuyer le tableau noir, de préparer les craies et d'accomplir d'autres activités aussi exaltantes" (4).

D'une façon générale - et mises à part de brillantes exceptions dûes à l'originalité de maîtres excellents - l'école traditionnelle enseigne une morale verbale sans influence aucune sur le comportement des enfants et qui, le plus souvent, consolide et justifie les pratiques scolastiques d'obéissance passive.

De même, le contenu de "l'instruction civique" dispensée à l'école reste trop souvent au niveau d'une information (parfois donnée ex-cathedra) alors qu'il faudrait concevoir un enseignement aussi vivant que possible (5) comportant des"exercices pratiques"sous forme de visites et de contacts réels notamment.

---

(1) Freinet - Les méthodes naturelles dans la pédagogie moderne cité par la revue "Education nationale" 20 Oct. 1966
(2) L'Etat et le Citoyen - Club Jean Moulin - p. 119 (1961)
(3) F. Buisson - Nouveau Dictionnaire de la pédagogie - Hachette 1911 - Article "ecoles mutuelles".
(4) Jacques Duquesne - Rapport du colloque sur l'animation - Marly le Roi - Nov. 1966 (op. cit.)
(5) Le problème de la formation - ou du recyclage - des maîtres d'instruction civique dans les disciplines juridiques, économiques et sociales mérite d'être réexaminé.

Des dialogues entre spécialistes, professeurs et élèves (ou étudiants) modulés suivant les différents niveaux d'âge - seraient plus efficaces que certaines leçons présentées hors de toute situation rappelant la réalité.

Mais l'apprentissage du civisme conçu comme une forme particulière de la participation sociale ne peut se réduire à une information, si directe soit-elle : c'est dans un engagement personnel, dans un rôle d'acteur (et non de spectateur) que les jeunes acquerront le mieux les comportements du citoyen.

L'"école ouverte" s'est donnée précisément pour tâche d'amener l'enfant à vivre la nécessité de l'organisation sociale ; de même les foyers socio-éducatifs, les "clubs UNESCO" visent à préparer les jeunes à la participation et à la responsabilité sociales.

Au-delà de l'école, les organisations de jeunesse et les activités sportives - notamment les sports d'équipe - habituent l'individu à la vie en groupe et à la richesse des conquêtes collectives. Ce fut l'une des premières justifications de la création des mouvements et associations de jeunesse lesquels, pour la plupart, stimulent l'initiative de leurs membres et les engagent à prendre une part active à la gestion et à l'animation des activités (1). Des efforts restent à faire cependant pour s'adapter à la mentalité des jeunes et créer les conditions d'une meilleure participation de ces derniers à l'organisation même des mouvements et clubs ; mais on peut considérer que tous devraient entraîner leurs membres à la rencontre, à la connaissance réciproque et à l'entraide. L'oubli de soi que demande un "chantier" de jeunes travailleurs volontaires, l'attention et le jugement réclamés par un ciné-club, peuvent constituer, pour un jeune, un apport sérieux dans la formation de la personnalité et dans la découverte de son rôle dans la société ; la préparation et l'action des jeunes en tant que cadres de colonies de vacances est un véritable laboratoire de la démocratie.

La participation à un "mouvement" est beaucoup plus exigeante encore : par son militantisme, il constitue une pédagogie communautaire ; mais de ce fait, pas plus que l'engagement politique ou syndical, il ne saurait obtenir l'adhésion de tous.

---

(1) Sur les mouvements de jeunesse - cf. Supra "L'utilisation du temps de loisir".

En fait, pour l'école comme pour les activités extra-scolaires, le problème consiste à obtenir un équilibre nécessaire entre le développement de l'autonomie des jeunes et les excès ou les échecs auxquels cette dernière peut conduire.

Si les mouvements et associations de jeunesse facilitent cette découverte des exigences de la vie sociale, force est bien de constater que la grande masse des jeunes "inorganisés" échappe à leur influence ; pour ceux-là, le temps de passage dans l'Armée doit être une occasion de formation civique non négligeable. Le mouvement actuel de libéralisation de l'armée et les chances de participation qu'elle offre sont à cet égard significatifs. La refonte du règlement de discipline générale, la création du centre d'animateurs d'Angoulème, etc, montrent bien que l'institution militaire a compris le rôle important qu'elle pouvait jouer (1).

Mais, au-delà de ces participations à des organismes faits et pensés pour les jeunes, peut-on envisager leur intégration aux structures de dialogue et de décision des adultes ?

B) L'INTEGRATION DES JEUNES AUX STRUCTURES DE DECISION DES ADULTES

Des suggestions favorables ont été faites dans ce sens : par exemple des Commissions de Développement Economique Régional ont examiné la place possible des jeunes dans le développement économique et social de la région (2). La méthode de plus en plus répandue des commissions et des groupes de travail peut permettre, en effet, aux jeunes de prendre part aux assises où sont débattues les grandes orientations d'actions économiques, sociales et politiques.

---

(1) cf. (Les Jeunes et le Service Militaire). Le Colloque national sur l'animation de Marly le Roi a émis certaines suggestions à ce sujet et notamment la création d'un Brevet d'animateur lié à la préparation militaire, l'utilisation des jeunes appelés à l'encadrement des activités de jeunesse de la ville de garnison, l'officialisation des permissions d'encadrement de colonies.

(2) La réunion de novembre 1966 de la C.O.D.E.R. de la Région d'Auvergne a été consacrée à la discussion du rapport du Préfet de région sur ce sujet.

On notera d'ailleurs à ce sujet que la prétendue "dépolitisation" des jeunes est démentie par toutes les enquêtes récentes. Lorsqu'on aborde avec des jeunes, individuellement ou en groupe, des problèmes de politique intérieure ou extérieure, tel que le développement économique et la planification en France, la force de frappe et la réorganisation du service militaire, la politique régionale, l'aide aux pays sous-développés (1) etc..., ils manifestent un intérêt certain et immédiat. Le jeune aujourd'hui cherche une information objective lui permettant une réflexion fondée sur le réel qui lui fera comprendre les problèmes de son temps, et lui fera découvrir les solutions capables de susciter le progrès.

Ce qu'ils demandent ou souhaitent, c'est de se trouver en présence de systèmes de valeurs capables d'éclairer les systèmes de solution aux problèmes concrets qu'ils posent : sur quelle base faire l'Europe et selon quelle procédure ? Quel type de culture offrir à l'homme de l'automation ? Doit-on rechercher la croissance et le bien-être matériel individuel, ou l'épanouissement personnel dans une société qui développe le sens des responsabilités pour tous ? Quel type d'organisation choisir (2) ?

Dans le même temps, ces jeunes ont "un préjugé général contre les dogmes et les idéologies" du passé. Ils supportent mal une phraséologie et un verbalisme qui leur semblent sans rapport avec les réalités concrètes auxquelles les confrontent leurs études s'ils sont étudiants, ou leur métier s'ils sont paysans ou ouvriers (3).

---

(1) Dans la récente enquête del'I.F.O.P des 15 - 20 ans, il est intéressant de noter que l'aide aux pays sous-développés apparaît comme une nécessité pour 4 sur 5 des interviewés, plus particulièrement pour les 15 - 16 ans (86 %).

(2) cf : Gilbert Bladorne - Chronique sociale de France "les jeunes et la politique" déc. 1965 (Enquête auprès des jeunes de la région lyonnaise). Il y apparaît que ces jeunes souhaitent une modernisation des structures politiques. Ils se déclarent favorables à l'élection du Président de la République au suffrage universel, à la stabilité politique et aux formes modernes de la personnalisation du pouvoir. (cf : enquête auprès des jeunes de la région lyonnaise op. Cité).

(3) Au sondage 1966 del'I.F.O.P, 25 % des garçons de 15 à 25 ans, et 41 % des filles du même âge n'ont pu indiquer le nom d'aucune personne de l'opposition.

On constate d'ailleurs que les jeunesses agricoles, ouvrières et étudiantes, les jeunes Chambres Economiques, les jeunes cadres, les jeunes patrons, jouent, à cet égard, un rôle grandissant comme autant de nouveaux corps intermédiaires : l'influence des thèses du Centre National des Jeunes Agriculteurs sur la mise en oeuvre de la politique gouvernementale des structures agricoles en est un exemple. En ce qui concerne l'expérience des "conseils municipaux de jeunes", certains dénoncent leur caractère souvent parodique, d'autres indiquent que la formule suscite l'intérêt des inorganisés (cf. "Le Monde" 10/1/67) : elle reste trop récente pour qu'on puisse encore juger de son efficacité réelle.

Il faut en effet admettre, en envisageant la participation des jeunes à des organismes de réflexion ou de gestion, que nécessairement, cette participation revêt un second visage celui de la contestation. On a connu dans le passé - à commencer par certains grands mouvements - ces conflits difficiles que le jeu des relations entre le pouvoir des dirigeants et l'initiative individuelle secrète naturellement.

Certes, il y a tout un aspect de la contestation qui n'est finalement qu'une sorte d'exaspération dûe à la non-participation (1) : à mesure que la jeunesse serait admise à présenter ses aspirations et faire partager ses ambitions sur un avenir qui la concerne, bien des préventions qui l'assaillent disparaîtraient.

Mais peut-on penser que les préventions des adultes tomberont également pour faire aux jeunes la place réclamée ? (2).

---

(1) P. Sabourin et J. Riondet - Recherches sur la participation des jeunes à la vie civile (inédit).
De là un sentiment de frustation sociale qu'il ne faut pas dissimuler et qu'expriment par ex. les réponses que des jeunes de 15-20 ans (I.F.O.P. enquête citée) ont donné à la question suivante :

Dans votre localité avez-vous le sentiment qu'on fait beaucoup de choses ou rien du tout pour les jeunes ?

- Beaucoup de choses = 20 % - Peu = 49 % - Rien = 30 %

(2) Alfred Sauvy, dans son exposé introductif au colloque de Marly sur l'animation, a bien montré l'attitude défensive de la société des adultes à l'égard des jeunes (ne serait-ce qu'à l'intérieur de certains partis politiques...).

Il est certain que l'incorporation des jeunes dans les différentes structures sociales suppose une réflexion approfondie sur les formes et sur les seuils de la participation des jeunes.

Quatre formes principales de participation peuvent être retenues selon l'importance de leur emprise sur la société, c'est-à-dire selon leur capacité à modifier l'ordre existant.

Ce sont tout d'abord les modalités de l'information des jeunes qui doivent être améliorées. Le colloque récent des journalistes spécialisés dans les informations relatives à la jeunesse (A.P.I.J.) a posé le problème, sans apparamment pouvoir déjà le résoudre. L'enquête récente de l'I.F.O.P fait apparaître que la ventilation des jeunes pour les émissions de télévision, les rubriques de journaux, etc.. n'était pas sensiblement différente de celle des adultes (1). Beaucoup de choses restent à faire dans ce domaine de la "documentation pré-participationnelle" (2).

---

(1) Résultats du sondage I.F.O.P de novembre 1966 (15-20 ans)
Question : Quelle est votre émission de télévision préférée ?
Réponses en pourcentage des garçons ayant répondu :

	15/16 ans	17/18 ans	19/20 ans
Variétés, Music-hall, Jeux télévisés	15 %	23 %	19 %
"Cinq colonnes", émissions scientifiques	6 %	9 %	13 %

(Les intérêts des jeunes filles vont beaucoup plus aux variétés et au théâtre).

Question : Quelle rubrique vous intéresse le plus dans un journal quotidien ?

	Filles			Garçons		
	15/16 ans	17/18 ans	19/20 ans	15/16 ans	17/18 ans	19/20 ans
Faits divers	26 %	22 %	23 %	14 %	13 %	13 %
Actualité politique	13 %	12 %	18 %	11 %	18 %	25 %

(2) Pouvoirs Publics et Associations de jeunesse-Documentation Française (Notes et Etudes documentaires ; n° 2.204).

La consultation, ou le droit pour le jeune de donner un avis sur toute question engageant l'avenir, est déjà une forme importante de participation. Quant à la cogestion, elle est déjà par nature et par fonction un partage de responsabilité. Notons d'ailleurs que les jeunes s'intéresseront peut-être plus volontiers à l'orientation et au contrôle de la gestion plutôt qu'à la continuité de son administration.

L'élaboration et l'exécution de la décision sont les deux critères définitifs de la participation. On peut considérer - mais le débat reste ouvert - que l'âge de dix-huit ans révolus et l'exercice de fonctions donnant juridiquement prise sur les décisions d'un groupement agréé ouvrent droit à cette forme ultime de participation. C'est poser le problème des seuils de participation.

C) LES SEUILS DE PARTICIPATION

Des obstacles juridiques entravent effectivement ces actions de participation et en particulier l'inadaptation de certaines modalités de la loi de 1901 aux activités de jeunesse et d'éducation populaire, qui refusent de reconnaître des droits aux membres mineurs. La Finlande, dans ce domaine, offre un exemple original (1) : tout jeune de 15 ans peut participer aux assemblées délibérantes du mouvement auquel il appartient; il peut même être élu membre de ses conseils et organismes directeurs (à l'exception des postes de président et de trésorier).

Qu'en est-il de l'attitude des jeunes concernant l'âge de la majorité politique ? L'enquête nationale de l'I.F.O.P. (décembre 1966) sur les 15-20 ans montre que 28 % seulement des jeunes interwievés souhaitent que l'âge du droit de vote soit abaissé à 18 ans ; 72 % estiment inutile cette mesure. Les résultats de cette enquête semblent donc en contradiction avec l'action de certaines organisations en faveur de l'établissement de la majorité civique à 18 ans. On remarque en effet l'homogénéité des réponses (même parmi les jeunes qui ont déclaré appartenir à des tendances politiques de l'opposition) et surtout la diminution de la revendication avec l'accroissement de la maturité : il y a 4 jeunes filles sur 5 qui, à 19 ans, refusent le droit de vote .

TABLEAU - Sondage I.F.O.P. (15 - 20 ans) - Novembre 1966

Question : Souhaitez-vous que l'âge du droit de vote soit abaissé à 18 ans ?

CATEGORIES		Oui	Non	Total
Sexe Masculin	15 - 16 ans	33	67	100
	17 - 18 ans	30	70	100
	19 - 20 ans	30	70	100
Moyenne	15 - 20 ans	31	69	100
Sexe Féminin	15 - 16 ans	26	74	100
	17 - 18 ans	28	72	100
	19 - 20 ans	20	80	100
Moyenne	15 - 20 ans	25	75	100
Activité :				
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études		24	75	100
. N'exerce pas de profession et poursuit des études		31	69	100

(1) Un texte s'inspirant de l'esprit de cette législation, est actuellement à l'étude au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Evidemment, certaines attitudes sociologiques peuvent expliquer ces réponses ; mais, sans vouloir considérer la question comme close à partir des résultats de l'enquête, on peut indiquer cependant que proposer l'abaissement de la majorité civile de 21 ans à 18 ans ne résout pas nécessairement le problème de l'intégration des jeunes dans les structures sociales et de leur participation à la gestion des affaires publiques. On fera aisément remarquer que tout seuil artificiel de capacité juridique comporte une part d'arbitraire qui est inéluctable puisque le Droit - et ceci n'est pas critiquable - se veut égalitaire, au moins dans la répartition des chances. Or, on sait qu'un jeune de 21 ans, devenu majeur peut rester toute sa vie un perpétuel mineur dans le monde des idées, de la morale ou de la psychologie, alors qu'un jeune de 15 ans peut déjà révéler un sens très aigu de la responsabilité. Par conséquent, abaisser la majorité comme éventuellement l'élever est une solution aussi arbitraire que celle qui a été promulguée par le Code Napoléon.

La véritable solution pourrait donc aboutir à définir des étapes dans l'acquisition de la majorité, chacune étant acquise par l'accession à une situation ou fonction déterminées et correspondant donc à des droits comme à des devoirs nettement définis.

Ainsi, plutôt que de rester figé sur la notion classique de capacité juridique traditionnelle, fixée par le Code Civil à 21 ans, on peut tenter d'approfondir une notion moderne que les sciences sociales ont désormais mis en relief : l'aptitude de chacun à ressentir son milieu et l'aptitude à y participer. S'agissant de jeunes que l'on veut voir pleinement participer à la vie de la cité, leur aptitude à la participation deviendra un point de repère valable : gestion des oeuvres étudiantes, direction effective d'un groupe actif, représentativité et intervention en tant que délégué de jeunes (que ce soit à l'école, à l'université, dans l'entreprise, dans la commune ou le quartier, dans l'association de jeunes, etc...)

Ce qui importe finalement, c'est de reconnaître que le civisme est d'abord une attitude ou plutôt un comportement , une manière d'observer les choses et les gens et, par suite, une disposition acquise à vouloir, à décider, à agir en relation et en coopération avec autrui, au bénéfice d'un bien commun. C'est peut-être parce que chacun des membres de la communauté nationale ne s'est pas reconnu personnellement concerné par cette question que la formation civique dans ce pays est considérée comme inefficace. Voter ne suffit pas pour faire un citoyen et l'abstention commence, bien avant le moment où l'on doit se rendre aux urnes : dès que par méconnaissance ou par négligence on tient pour inexistants les problèmes qui concernent la collectivité et qui, par là-même, engagent chacun de ses membres.

ARTICLES DE REVUE

F. BUISSON - Nouveau dictionnaire pédagogique (Hachette Paris 1911) - Encyclopédie de l'éducation de France.
Institut Pédagogique National en France.
L. FRANCOIS : Chapitre "Education générale et civique."

Cahiers pédagogiques - N° Spécial "L'éducation du citoyen" (février 1959)

Correspondance municipale - N° 70 Août-Septembre 1966
- Témoignage de l'office social et culturel de Rennes - Une structure de participation au développement social et culturel d'une ville.

Economie et Humanisme - N° 126 Juillet-Août 1960
- J. JOUSSELIN : la Formation civique est-elle encore possible ?
- N° 152 (Mars-Avril 1964) et 160 (Mai-Juin 1965)

Les Cahiers de l'Enfance - N° 105 (Mai-Juin 1964)
- P. MAUROY : Pour l'abaissement de la majorité
- J. JOUSSELIN : Du vote à 18 ans.

Vie nouvelle - Affronter nos responsabilités de citoyens (fiches pour groupe de travail)

Les Clubs UNESCO - Pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Fédération Française des Clubs UNESCO - N° spécial de l'UNESCO et ses amis, Septembre 1965

Union féminine civique et sociale
- Liberté et monde moderne (congrès de 1965)
- .. à la recherche du bien commun (congrès de 1966)

Voir également : "Fiches pédagogiques d'éducation sociale et civique"

La Chronique sociale de France - Cahier 7-8 du 15.12.65 "Les jeunes et la politique".

- BIBLIOGRAPHIE -

OUVRAGES

1. Club Jean Moulin - L'Etat et le Citoyen - Le Seuil Paris 1961

2. Conseil de l'EUROPE - Collection l'"Education en Europe"
   - Civisme et éducation européenne 1963
   - les jeunes et l'aide au développement 1964
   - présentation de l'Europe dans les classes terminales 1966.

3. CROS - L'explosion scolaire - Comité universitaire d'information pédagogique - Paris 1961

4. M. CRUBELLIER - Un civisme pour notre temps - Casterman - Paris 1962

5. J. DUQUESNE - Les 16-24 ans (enquête commentée de l'I.F.O.P.)

6. J. JOUSSELIN - Jeunesse fait social méconnu - Privat (Toulouse) Presses Universitaires de France (Paris) 1959

7. J. JOUSSELIN - Civisme et insertions sociales - Privat (Toulouse) 1962

8. J. JOUSSELIN - Pédagogie du civisme - Privat Toulouse 1963

9. J. JOUSSELIN - Une nouvelle jeunesse française - Privat Toulouse 1966

10. S. PINGUET - Administration de la Jeunesse (thèse de doctorat - dactylographiée) Faculté de droit Paris 1955

11. P. SABOURIN et J. RIONDET - Recherches sur la participation à la vie civile (inédit)

12. A. SAUVY - La Montée des Jeunes - Calmann-Lévy - Paris 1961

13. UNESCO
   - Revue analytique de l'éducation
   - Juin 1954 : l'éducation de la jeunesse en vue de la compréhension internationale
   - Mai 1955 : l'éducation extra-scolaire des jeunes pour l'exercice des responsabilités sociales
   - Septembre 1959 : l'éducation civique des filles
   - La compréhension internationale à l'école 1965

II LES JEUNES AU SERVICE DE LA NATION

Les jeunes ne croient pas à la vraisemblance d'un conflit prochain et n'en tiennent aucun compte dans leurs projets individuels. Ils pensent généralement que l'avenir ne dépendra pas uniquement de l'efficacité des armées, mais aussi de l'efficacité industrielle, de l'ordre intérieur, de la cohésion de la population et de sa volonté collective de survivre.

En même temps que se développait cette attitude psychologique nouvelle divers facteurs ont modifié les données du "Service Militaire" traditionnel :

- augmentation de nos ressources démographiques puisque 415.000 jeunes gens atteignent chaque année l'âge de 19 ans au lieu de 250 à 300.000 il y a quelques années ;
- diminution quantitative des besoins des armées dont l'implantation outre-mer s'est considérablement réduite ;
- élévation qualitative de ces besoins et coûts de formation (1) ;
- disponibilité immédiate indispensable.

Pour répondre à ces conditions nouvelles, le choix peut s'effectuer entre plusieurs groupes de solutions. Elles sont liées à la conception qu'a le pays - et les jeunes en particulier-de l'utilité et de l'utilisation d'un temps de service mis à la disposition de la communauté nationale, et aux études et expériences faites dans une période qui peut, à ce sujet, être considérée comme de transition.

A) ATTITUDES DES JEUNES FACE A LA NOTION DE SERVICE OBLIGATOIRE

1 - Les conceptions globales traditionnelles

Au moment où les jeunes gens vont aborder leur vie d'adulte, se pose donc pour eux le problème du service national, actuellement le plus souvent effectué sous une forme militaire. De nombreux "Dossiers d'Enquête" montrent qu'ils appréhendent cette période de vie dont tout le monde parle, mais qui constitue pour eux une coupure, une charge, un inconnu.

(1) La formation d'un tireur d'engin SS 1 était évalué en 1964 à 150.000 F, celle d'un pilote de char Patton à ..... 41.400 F.

Leurs réactions sont généralement influencées par l'imagerie classique qui est encore diffusée journellement par la grande majorité de la presse, des éducateurs et des familles. On retrouve alors une conception mythique et sommaire d'un service tel qu'il pouvait peut-être s'effectuer il y a 50 ans ; une tradition vieille d'un siècle veut en outre que de nombreux français orientés à Droite considèrent l'armée comme un appui naturel, alors que d'autres se réclamant de la Gauche, loin d'être idéologiquement hostiles à une institution militaire, se méfient d'un corps qu'ils souhaitent voir réformer.

Les réactions immédiates des jeunes sont également déterminées par l'intérêt personnel, soit qu'ils désirent assumer un rôle actif correspondant à leurs capacités et profiter peut-être d'un complément de formation, soit qu'ils cherchent au contraire à échapper le plus possible à toute contrainte.

Pour ces derniers, considérant que le service militaire ne leur apportera rien, ils se résignent à "faire leur temps" puisque c'est une obligation sociale ; mais d'autre part nombre de jeunes gens pensent ainsi accéder à "l'âge d'homme" ; quelques uns ne veulent pas porter les armes et demeurent fidèles à leurs convictions d'objection de conscience. Beaucoup de jeunes voudraient également savoir si l'armée est toujours indispensable à la défense, ou si elle n'existe encore que par habitude.

De toutes façons, le "militarisme," comme "l'anti-militarisme" ou le "pacifisme" traditionnels, paraissent des notions dépassées dans ce qu'écrivent les jeunes à propos du service obligatoire. Ceux-ci paraissent en fait plus "disponibles" que leurs aînés quant à cette obligation. C'est ce que confirme le sondage de l'I.F.O.P. auprès des jeunes de 15 à 20 ans.

---

(1) Ce texte tient compte des études effectuées par les mouvements de jeunesse depuis quelques années, ainsi que des réponses fournies à l'enquête pour le Livre Blanc. Il résulte, pour l'essentiel, de la coopération entretenue depuis plus de dix ans entre représentants de la jeunesse et militaires au sein de la Commission Armées-Jeunesse. Le but de cet organisme consiste à favoriser une information réciproque ainsi que toute action commune permettant aux armées et aux jeunes de se mieux comprendre. De nombreuses propositions de réforme ont ainsi été présentées et ont pu être retenues.

TABLEAU LX - Sondage I.F.O.P.- Novembre 1966 - (15-20 ans)

Question : Pensez-vous que le service militaire apporte quelque chose d'utile à la formation d'un homme ? (1)

	Oui	Non	Ne se pron. pas	Total
Ensemble	72	25	3	100
Sexe Masculin 15 - 16 ans	75	24	1	100
17 - 18 ans	63	35	2	100
19 - 20 ans	50	49	1	100
Moyenne 15 - 20 ans	63	36	1	100
Sexe Féminin 15 - 16 ans	83	14	3	100
17 - 18 ans	83	14	3	100
19 - 20 ans	78	18	4	100
Moyenne 15 - 20 ans	81	15	4	100
Activité :				
. Exerce une profession et ne poursuit pas d'études	73	25	2	100
. N'exerce pas de profession et poursuit des études	71	27	2	100
Profession du chef de famille :				
. Agriculteurs	74	21	5	100
. Professions lib., cadres sup., artisans, commerçants	68	30	2	100
. Cadres moyens, employés	67	32	1	100
. Ouvriers	78	20	2	100

2 - Les jugements sur le contenu de la vie militaire

Au-delà de ces jugements globaux, les "Dossiers d'Enquête" et les enquêtes faites par l'Armée ont fait apparaître des nuances intéressantes de jugement par rapport aux conditions mêmes de la vie militaire.

- Matériellement les jeunes ne craignent pas tant une vie rude qu'un niveau de vie qui leur paraît avilissant, ou du moins anachronique (prêt, habillement, habitat, hygiène) ; on entend exprimer également l'opinion que "pour le salaire attribué,

(1) Le sondage I.F.O.P. de 1962 (16 - 24 ans) avait donné 62 % de "oui". Or, d'une façon générale ceux qui ont terminé leur service sont ensuite plus nombreux à le déclarer utile que ceux qui ne l'ont pas fait ; cette proportion s'accroît avec l'âge. En 1966, les attitudes sont donc plus favorables qu'en 1962.

il n'y a guère lieu de fournir un travail réel" ; ce sentiment devient angoissant pour ceux qui supportent des charges familiales.

- Psychologiquement de nombreux jeunes gens ont déjà exercé des responsabilités dans des milieux de travail ou de loisirs. Une soumission passive ne leur paraît plus de mise et si des efforts dont on ne voit pas l'utilité paraissent absurdes, une discipline exigeante est par contre fort bien acceptée à condition qu'elle ait défini ses objectifs.

  Les jeunes craignent d'entrer à la caserne dans un monde artificiel où les échelles de valeur leur paraissent différentes. Ils ont souvent l'impression de se sentir pris dans une machine impersonnelle où les rapports avec une hiérarchie multiple paraissent superficiels et fondés sur des attitudes, des détails de forme qui nuisent au rendement et aux contacts plus profonds. Si 58 % des jeunes estiment avoir été personnellement connus et appréciés de leurs supérieurs militaires, sensiblement la même proportion déclare n'avoir pas eu l'occasion de se confier à eux (1).

- Intellectuellement, les progrès de la scolarité et de la formation font qu'on désire être employé selon ses compétences. Or, beaucoup reprochent au temps de service l'oisivité, le désoeuvrement, l'ennui. Mais, alors que certains estiment que l'agitation tient parfois lieu de rendement, la moitié des jeunes gens environ dit avoir appris quelque chose pendant le service sur le plan technique (2).

Cependant, impatients d'assurer leur avenir, ils appréhendent en général un éloignement de leur milieu habituel et une interruption de leur activité normale qui peut leur apparaître comme un gaspillage de temps, soit pour les études, soit pour l'exercice d'une profession, à une époque où tout va vite et où les besoins en spécialistes sont criants.

---

(1) Enquête Commission Armées-Jeunesse 1964. (En notant qu'il s'agit d'une moyenne ; ainsi 74 % des sous-lieutenants estiment avoir été personnellement connus et appréciés de leurs supérieurs).

(2) D'après l'enquête Commission Armées-Jeunesse de 1964, 50 % des jeunes qui ont accompli leur temps de service estiment avoir été utilisés selon leur compétence ; la proportion est beaucoup plus grande chez ceux qui ont obtenu un grade dans l'armée. Il faut noter aussi que 65 % des jeunes déclarent n'avoir pas eu l'impression d'avoir été employés à une mission de défense de la Nation, les travaux d'entretien ou d'administration prenant souvent le pas sur l'entraînement militaire et les manoeuvres.

Mais, après les difficultés familiales, scolaires, professionnelles qu'éprouvent beaucoup d'adolescents, le service marque aussi une nouvelle étape qui est celle de l'autonomie. Les épreuves, les difficultés de la vie militaire doivent être personnellement surmontées, quelquefois pour la première fois, en dehors de l'entourage habituel ; 65 % des jeunes pensent ainsi, à l'issue de leur service, avoir exercé des responsabilités à l'occasion de l'exécution du service, des missions militaires ou de la vie en commun (1). Pour beaucoup d'ailleurs, le service demeure encore un rite d'initiation à leur majorité d'homme. C'est un certificat de virilité. Une exemption pour incapacité physique est donc souvent ressentie comme une frustration génératrice de complexes durables.

De plus des techniques souvent ignorées sont expérimentées, sans que les suites d'erreurs possibles se traduisent de façon grave pour l'avenir ; on a ainsi pu dire que le temps de service était alors un temps d'expérience sans frais.

Beaucoup pensent s'y être développés physiquement ; presque tous apprécient un climat de camaraderie, de jeunesse, d'entr'aide, d'amitié où la concurrence ne joue pas et où la hiérarchie de l'argent s'estompe.

Les points jugés les plus valables du service ne concernent donc pas l'action militaire mais plutôt la formation humaine. 88 % des jeunes déclarent avoir ainsi obtenu une meilleure connaissance des autres français et avoir appris quelque chose sur la vie en société.

---

(1) Pour les agriculteurs (qui constituent 12 % de l'ensemble) le moment du service est celui où ils doivent se décider à quitter la terre ou au contraire à y rester. Ils y mûrissent leurs problèmes et les confrontent avec ceux de leurs camarades. Ils vont expérimenter peut-être leurs possibilités de vivre en ville dans une société différente de celle qu'ils connaissent. La tradition fait qu'ils reviendront chez eux valorisés, impatients de s'établir et de prendre plus de responsabilité (cf. 5è chapitre, point III).

Par contre, près de la moitié des jeunes ouvriers (54 % de l'ensemble) se trouve déjà engagée depuis cinq ans dans la vie professionnelle au début de leur vie militaire. Si cette coupure leur paraît dure puisqu'elle réduit à néant les ressources pécuniaires auxquelles eux et leur famille s'étaient normalement habitués, leur adaptation militaire se fait facilement : leur emploi correspond souvent aux activités qu'ils ont déjà exercées, les problèmes de discipline ne sont pas nouveaux pour eux, et ils ont fréquemment enfin l'espoir d'une promotion technique et humaine.

Ce sont les étudiants qui sont en général plus critiques que les autres jeunes car ils manifestent peu de goût pour les besognes manuelles, souffrent de la promiscuité et estiment généralement que les emplois qui leur sont confiés ne correspondent pas à leurs capacités intellectuelles. Certains d'entre eux, après réflexion, voient pourtant dans le service une expérience profitable et un antidote possible à des études trop livresques et individuelles ; une discipline bien comprise, comportant participation au service avec invitation aux initiatives et aux responsabilités, peut alors constituer un apprentissage civique de la liberté.

C'est pour tenir compte de ces caractéristiques, de ces tendances actuelles des jeunes vis-à-vis du service, qu'une refonte du règlement de discipline des armées a été entreprise, aboutissant le 1er Janvier 1967 à la mise en vigueur d'un nouveau texte favorisant une meilleure intégration de l'armée dans la Nation et mieux adapté également à l'efficacité militaire.

Il semble donc au total, que la majorité des jeunes perçoit (surtout a postériori) que le service constitue une période de vie importante. Ces années ne peuvent en effet être indifférentes :

- parce qu'elles se situent à un âge de transition qui suit l'adolescence, à une époque où les expériences techniques ou humaines sont décisives pour le comportement futur, et conditionnent un avenir qui demeure ouvert ;

- parce que les jeunes gens, ayant temporairement quitté leur milieu familial ou professionnel se trouvent disponibles et ouverts à des idées nouvelles qu'un brassage social et professionnel peut favoriser dans un climat particulier de camaraderie et non de concurrence ;

- parce que c'est la seule période de leur vie où tous les français sont pris en charge collectivement par la Nation et qu'une action de masse semble donc possible à leur niveau.

La notion de service de la Nation est donc capitale et peut aisément se substituer à l'idée d'obligation militaire.

3 - La notion de Service National

En octobre 1964, 60 % des jeunes consultés par l'I.F.O.P. se sont dits favorables à l'idée de Service National. Pour ce qui est des seuls garçons, 66 % d'entre eux en 1964 et 70 % en 1966 déclarent, qu'en ce qui les concerne personnellement, ils souhaiteraient effectuer un service non militaire même si la durée devait en être légèrement augmentée.

Les étudiants, ainsi que tous ceux qui espéraient peut-être échapper ainsi au service militaire, se montraient en général les plus favorables, contrairement aux autres catégories. Parce qu'il n'existe pas, le Service National se trouve paré de toutes sortes de vertus et il est préféré au service militaire dont on connaît les inconvénients ...

L'idée de Service National, dont certains souhaitent même voir quelques-unes des obligations étendues aux femmes sur le plan des activités sociales, est donc, dans l'ensemble, très favorablement accueillie. Les mouvements de jeunesse soulignent qu'elle correspond à des besoins ainsi définis :

- beaucoup de travaux intéressant la collectivité ne peuvent être actuellement pris en charge par l'Etat pour des raison de financement (actions d'aménagement rural, auto-routes, etc...) ;

- en matière de formation générale et formation professionnelle, on peut ainsi remédier à une sous-qualification qui paraît générale, bien que plus ou moins forte selon les secteurs ;

- les besoins d'animation socio-culturelle et sportive sont extrêmement importants et sont à décentraliser dans les petites communes (ou pour les actions de monitorat et d'enseignement rural) ; une aide pourrait être ainsi apportée aux mouvements de jeunesse. Certains souhaitent à ce sujet que des animateurs effectuant leur Service National soient mis à leur disposition; d'autres craignent au contraire que ce privilège accordé aux associations ne leur apporte un certain discrédit et n'empêche un brassage utile.

- le Service national pourrait apporter également une contribution utile à la Protection Civile : on pourrait concevoir des unités chargées d'apporter une contribution en vue de tâches

qui vont devenir de plus en plus importantes (circulation routière, secours en cas d'accident, aide en cas de calamité). La recherche scientifique, l'aide aux pays en voie de développement seraient favorisées par un Service National qui permettrait en outre de résoudre le problème des objecteurs de conscience.

Mais la notion de "Service National" a également donné lieu à des mises en garde :

- Les moyens employés ne doivent pas être anachroniques ou prendre la forme de travaux pénibles, de chantiers de travail forcé utilisant une main-d'oeuvre bon marché (U.G.E.). L'esprit dans lequel serait mené le Service National est donc plus important que la constatation matérielle des réalisations effectuées ;

- D'autre part les travaux effectués ne doivent pas influer sur les demandes d'emploi, ni pouvoir servir de moyen de pression économique ou d'instrument de lutte contre les actions syndicales.

S'il paraît évident que certaines formes de service ne peuvent s'imaginer que sous forme de volontariat (coopération, enseignement, formation professionnelle, recherche scientifique), la conséquence pourrait en être une ségrégation, une scission sociale et politique dangereuse entre les jeunes.

Enfin il faudrait que les avantages offerts ici ou là s'équilibrent sensiblement : durée du service, situation morale et matérielle, intérêt personnel de chacun.

On conçoit aisément que la mise en oeuvre de telles actions implique des installations coûteuses, un encadrement étoffé et compétent et beaucoup de prudence.

B) LA SITUATION ACTUELLE ET SON EVOLUTION

La loi du 9 Juillet 1965 a institué en France un "Service National" qui peut comporter :

- un service militaire
- un service de défense

- un service de coopération au profit de certaines nations en voie de développement,
- un service d'aide technique au profit des départements et territoires d'outre-mer.

Ne sont dispensés du service que les jeunes gens inaptes physiquement ou dont la qualité de soutien de famille a été reconnue de façon probante au moment de leur passage devant le Conseil de Révision, ainsi que ceux dont un proche parent est mort pour la France.

Dans le cadre du service militaire on peut éventuellement :

- effectuer un service scientifique (1.500 postes en 1966),
- être professeur dans une école militaire (420 postes),
- être éducateur dans une école militaire préparatoire (210 postes),
- être affecté au Commissariat de la Marine, ou être affecté comme officier de réserve interprète et du chiffre dans la Marine (80),
- effectuer un service militaire adapté aux ANTILLES ou à la GUYANE (8.000).

1 - Le moment du service

Dans l'exposé introductif de leur rapport sur les obstacles à l'expansion économique, MM. RUEFF et ARMAND soulignaient que les jeunes gens de 17 à 20 ans se placent difficilement sur le marché du travail, ou se voient souvent confier des emplois inférieurs à leurs capacités. Il était donc souhaité que l'âge d'incorporation suive d'aussi près que possible la fin des études dans les centres d'apprentissage ou les établissements du second degré et se situe avant un mariage de plus en plus précoce.

On a souligné aussi qu'un régime d'internat n'est plus toléré après 25 ans (Fédération Nationale des Associations des Grandes Ecoles) et que, si les armées ont certainement besoin de cadres, les étudiants sont loin d'être tous utilisés de cette manière. La majorité des sursitaires se trouve en situation anormale de sous emploi au milieu de recrues plus jeunes, ce qui ne favorise pas le brassage et est préjudiciable au moral général.

Or, le nombre des étudiants croît chaque année. Ce nombre a doublé de 1958 à 1964 et la Commission de l'Equipement Scolaire Universitaire et Sportif prévoit un nouveau doublement d'ici 1973.

Aussi la Commission Armées-Jeunesse s'est-elle rendu compte que le maintien du système actuel des sursis d'incorporation aboutirait bientôt à un vieillissement du contingent dont la moitié serait prochainement composé de sursitaires (115.000 sursis ont été accordés aux jeunes gens nés en 1947) (1).

Enfin dans le but de favoriser l'idée d'éducation permanente, il serait utile que le service n'apparaisse pas comme marquant la fin des études, mais au contraire comme un stage ou un passage.

Au total dans un but de brassage social et de meilleure adaptation aux fonctions offertes, il semble que le service devrait s'effectuer dans la très grande majorité des cas entre 19 et 23 ans.

2 - Les modalités particulières

Un service de défense est d'autre part en voie de création. Sa mission principale sera de protéger les populations civiles en cas de conflit ou de catastrophe.

---

(1) Envisageant le cas d'un service d'une durée égale ou inférieure à un an, la Commission Armées-Jeunesse proposait qu'un choix puisse être laissé aux jeunes gens en cours d'études de façon à ce que ceux-ci choisissent eux-mêmes pour effectuer leur service - et sous réserve d'aptitude physique - l'époque susceptible de leur apporter le moins de gêne :

- soit en fin d'apprentissage
- soit en fin d'études secondaires
- soit entre deux cycles de l'Enseignement Supérieur
- soit au moment où ils ont été reçus à un concours de Grande Ecole,

dans les limites de 19 à 23 ans.

Les dates d'incorporation seraient à prédiser de façon que le Service National puisse s'insérer aussi bien que possible dans les études (incorporation en mars, juillet et novembre par exemple).

Des sursis après 23 ans seraient accordés, non plus pour convenances personnelles d'études, mais uniquement en vue d'acquérir les compétences nécessaires au seul service de la Nation (officiers de réserve, service militaire scientifique, service de coopération ou d'aide technique, c'est-à-dire encadrement de l'une des formes du Service National).

On trouvera à la fin du chapitre une note concernant le nouveau régime des sursis.

Mais dès à présent, les volontaires peuvent apporter leur cont ibution personnelle au développement des territoires d'outre-mer ainsi qu'à celui de certains pays d'Asie, d'Amérique ou d'Afrique qui souhaitent les recevoir.

En mai 1966, 5500 jeunes gens occupaient de tels postes, dont:

688 à la disposition des Départements et Territoires d'Outer-Mer,
2900 à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères pour le Maroc, la Tunisie, l'Algérie ;
2000 à la disposition du Secrétariat d'Etat pour la Coopération avec les Etats Africains ou Malgache.

L'effectif total sera voisin de 9000 en 1967 et se stabilisera, pense-t-on, à un maximum de 10.000 dans l'avenir.

Pour les jeunes cadres, l'Armée offre moins de postes de responsabilité et de commandement qu'autrefois et le grade d'aspirant ne donne pas lieu à une rémunération digne d'être mentionnée. Certains pensent que 16 mois de service militaire ne justifient pas les efforts à mener pendant 2 années de Préparation Militaire Supérieure ; les étudiants éprouvent des difficultés à concilier leurs études, leurs fonctions dans les mouvements de jeunesse, leurs obligations familiales ou de travail et leurs besoins de détente avec une longue instruction militaire par séances échelonnées. Comme d'autre part les éventualités de mobilisation ultérieure sont jugées très faibles, le titre d'officier de réserve perd beaucoup d'intérêt. Il en résulte que le nombre des candidats est peu élevé, d'autant que certains étudiants, souhaitant rester à proximité de chez eux pour des raisons familiales ou dans l'espoir de pouvoir continuer à travailler en faculté pendant leur service, cherchent à éviter les aléas d'une affectation de cadre.

Les besoins de coopération et d'aide technique ouvrent des perspectives d'emploi très diverses et les demandes sont nombreuses. Les services rendus sont généralement jugés très satisfaisants bien que, dans la plupart des cas, il n'existe pas de sélection autre que sur titre, ni de préparation sérieuse au service demandé. Parmi l'ensemble des jeunes gens envoyés chaque année outre-mer figure donc un nombre important de garçons séduits par un certain exotisme ou qui cherchent seulement à échapper aux obligations militaires en percevant un salaire substantiel.

La situation actuelle est donc préoccupante puisque le choix est le plus souvent déterminé par la plus ou moins grande rémunération offerte, la plus ou moins grande commodité par rapport au domicile,

à la famille, aux études, aux possibilités de pouvoir continuer à tenir un emploi à temps partiel. Les armées ne parviennent à remplir les postes de cadres vacants qu'en usant du droit de préemption qui leur est reconnu par la loi.

Les cadres de la Nation qui paraissent nombreux à l'époque des demandes de sursis semblent se raréfier au moment où on a besoin d'eux et, pendant le service, ils ne sont pas toujours affectés de façon aussi rationnelle qu'il le faudrait (1).

Des modalités particulières ont d'autre part été étudiées en ce qui concerne les jeunes ayant fait l'objet de condamnations (Loi du 9 Juillet 1965, Art. 43).

En effet, les raisons d'inadaptation sociale d'un nombre grandissant de jeunes adultes sont très diverses (2), mais beaucoup de ceux qui ont été l'objet de mesures judiciaires sont récupérables. Il importe de ne pas les rejeter systématiquement, ce qui les ancrerait dans leur situation anormale, mais bien au contraire de favoriser, chaque fois que c'est possible, leur ré-insertion sociale en les traitant comme les autres jeunes et en affectant d'oublier leur passé. Il s'agit souvent pour eux et pour la Nation d'une dernière chance qu'il ne faut pas négliger.

---

(1) Une solution à ce problème a été étudiée par la Commission Armées-Jeunesse selon laquelle les volontaires, cadres de la Nation, aptes physiquement, feraient connaître leur souhait au moment de leur passage en sélection. Ils déposeraient la demande nécessaire au début de l'année précédant la date normale d'appel en indiquant les diverses options souhaitées par ordre de préférence. Un stage de 15 jours serait effectué pendant les vacances précédant leur dernière année d'études. Ils y recevraient tous une instruction militaire de base ainsi qu'une information sur les divers modes de Service National. Ce stage donnerait lieu à un classement par catégorie de valeur, et en fonction des résultats ainsi obtenus, les affectations aux diverses formes de service seraient prononcées dans les seules options choisies en tenant compte de l'ordre de préférence demandé.

Un stage de spécialisation d'un mois serait effectué pendant les vacances précédant l'époque du départ au service selon des formes diverses :
- préparation militaire pour les futurs officiers de réserve ;
- préparation à l'approche de la recherche scientifique pour les futurs ingénieurs de l'armement ;
- préparation sociologique, psychologique et éthique pour les futurs coopérants.

(2) cf. 8ème chapitre, paragraphe II.

Mais par ailleurs les armées remplissent essentiellement une mission de défense. Il faut donc se garder de toute mesure risquant de nuire à cette défense ou d'en compromettre l'efficacité. On ne peut donc envisager l'incorporation d'un certain nombre de ces jeunes gens que dans la mesure où leur présence est supportable par les armées et ne provoque pas une contamination des autres militaires appelés à faire partie de la même communauté.

La Commission Armées-Jeunesse a donc proposé que soit constitué un organisme permanent de liaison entre le Ministère des Armées et celui de la Justice ; des commissions régionales, voire locales examineront la situation des jeunes gens ayant fait l'objet de condamnations ainsi que les cas individuels qui auraient paru douteux lors des opérations de sélection.

3 - Les préoccupations de promotion sociale

Enfin l'utilisation du service militaire comme moyen d'information et de préparation de l'avenir professionnel fait depuis longtemps l'objet de recherches.

Dès 1891 le Capitaine LYAUTEY soutenait qu'à l'obligation légale du service militaire correspondait pour la Nation une obligation morale de faire en sorte que cette période de vie puisse produire des conséquences salutaires sur le plan social.

En 1910, la loi du 29 Juillet prescrivait, dans tous les corps de troupe, l'organisation de cours spéciaux d'instruction élémentaire au profit des jeunes gens ne possèdant pas le certificat d'études ou qui n'obtenaient pas une note minimum lors d'un examen de connaissances élémentaires. Mais le rendement de ces cours d'illettrés étant très médiocre, cette loi tombait peu à peu en désuétude.

Tenant compte des résultats d'expériences diverses basées sur le volontariat des jeunes gens et non plus sur une obligation (1), le Ministre des Armées a décidé en 1962, avec l'appui de la Délégation Générale à la Promotion Sociale et des autres départements ministériels intéressés, que les armées participeraient désormais officiellement aux actions entreprises par le Gouvernement en matière de promotion sociale.

---

(1) Conformément aux suggestions formulées par le rapport ARMAND-RUEFF, par le Haut Comité de la Jeunesse et surtout par la Commission Armées-Jeunesse.

Cette décision est confirmée par la loi du 9 Juillet 1965 qui précise en son article 26 que "les jeunes gens qui accomplissent leur service militaire actif peuvent recevoir un complément d'instruction générale et de formation professionnelle" (1).

D'autre part, il a paru nécessaire que les aptitudes acquises ou les diplômes obtenus dans les armées puissent trouver des équivalences dans le secteur civil. Dès 1955, la Commission Armées-Jeunesse avait attiré l'attention sur ce point dont le principe devait être favorablement réglé par le décret du 29 Avril 1957. Depuis cette date des équivalences ont été officiellement établies concernant par exemple les professions de radio-électriciens, mécaniciens, boulangers, employés de bureau, infirmiers, ajusteurs, maîtres d'éducation physique (2).

Enfin on a entrepris de profiter du moment où de jeunes agriculteurs, venus d'horizons différents, se trouvaient réunis, pour leur permettre de mettre en commun leurs expériences, réfléchir ensemble à leurs problèmes, découvrir éventuellement des techniques nouvelles et surtout s'ouvrir l'esprit et se persuader de la dignité et des possibilités du métier d'agriculteur.

La solution expérimentée permet aux jeunes militaires volontaires d'organiser eux-mêmes leurs activités et leur programme en fonction de leurs besoins. Ils visitent des exploitations intéressantes et se réunissent, en général un soir par semaine, autour d'un

---

(1) - Une campagne d'information (panneaux, affiches, conférences, films) est menée systématiquement auprès de tous les militaires appelés ou engagés afin de les tenir au courant des principaux problèmes de l'emploi ainsi que de l'existence des organismes d'information et d'orientation scolaire et professionnelle auxquels ils peuvent avoir recours ;

- Chacun peut se renseigner de façon individuelle auprès de l'officier "conseil" de son corps qui dispose d'une documentation de base et qui, généralement aidé par une équipe de jeunes du contingent, facilite les consultations personnelles nécessaires et fournit les renseignements utiles.

(2) De plus, par circulaire du 6 Février 1962, le Ministre de l'Education Nationale a précisé que les titulaires de brevets militaires du 1° degré pouvaient désormais se présenter aux examens civils du brevet professionnel correspondant. Leur temps de pratique d'un métier dans l'armée leur est alors compté comme exercice normal de la profession.

animateur afin de préparer une nouvelle visite, discuter de la précédente ou commenter l'actualité avec l'aide de professionnels locaux. 316 "Clubs" ont été ainsi organisés à leur profit ; une formation d'animateurs a été entreprise depuis 1962 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture avec l'aide d'ingénieurs agricoles et d'organismes pédagogiques (Peuple et Culture, Institut de formation pour les cadres paysans, Institut de promotion de l'agriculture).

Au total, les efforts réalisés sur le plan de la promotion sociale des jeunes militaires pendant leur temps de service sont illustrés par les chiffres suivants :

10111 jeunes gens ont suivi des cours par correspondance (dont 6761 par l'intermédiaire du Centre National de Télé-Enseignement)

1771 se sont inscrits en pré-formation de manière à atteindre à l'issue de leur service le niveau leur permettant d'être admis à suivre le stage de Formation Professionnelle pour Adultes, pour lequel ils sont volontaires

15829 ont bénéficié de cours oraux dispensés dans des locaux militaires avec l'aide d'enseignants effectuant eux-mêmes leur service ou venant de l'extérieur

7019 ont été autorisés à suivre des cours dispensés hors des locaux militaires (collèges techniques, facultés, C.N.A.N., etc...)

Les résultats obtenus paraissent donc assez satisfaisants ils portent surtout sur ceux qui ne sont pas incorporés à proximité du domicile familial.

Le caractère essentiel de ces résultats réside d'ailleurs moins dans l'obtention, toujours difficile, de diplômes que dans l'acquisition du goût et de l'habitude de l'effort personnel à travers les notions, largement diffusées parmi cette masse de jeunes, de promotion sociale et d'éducation permanente.

Cette idée d'effort et de promotion personnelle a été également à la base de la création de plus de 1000 clubs de loisirs axés sur des activités très diverses, et qui ont été ouverts en 1966 dans les armées.

En favorisant le développement des aptitudes physiques, manuelles, intellectuelles ils visent surtout à permettre l'expression de la personnalité de chacun, éveillant l'imagination, la curiosité d'esprit et exerçant à la réflexion et au jugement. Ici encore des "animateurs" ont un rôle essentiel (1).

Ainsi est également acquise une expérience de la vie de groupe où chacun participe selon ses moyens. On incite donc les jeunes à adopter une attitude active aussi utile à la formation personnelle et à la promotion sociale de l'individu qu'à son intégration dans un cadre collectif et à sa formation civique (2).

4 - La recherche de voies nouvelles

Mais l'évolution que subit actuellement l'activité des jeunes au cours de la période du service militaire n'en est vraisemblablement qu'à son début.

Compte tenu des conceptions nouvelles en matière de Défense, et aussi pour répondre aux préoccupations sociologiques qui se rapportent à l'idée de Service National des jeunes, diverses solutions ont été étudiées, notamment au sein de la Commission Armées-Jeunesse, en vue de faire apparaître leur intérêt mais aussi leurs difficultés d'application.

---

(1) Beaucoup de jeunes ont déjà été formés aux techniques générales d'animation par les mouvements et institutions de jeunesse. Ils sont très rapidement utilisables.

A défaut d'expériences antérieures, d'autres possèdent les qualités nécessaires. Les corps de troupe ou bases où ils ont été affectés les envoient suivre un stage d'une durée de deux mois au Centre Interarmées de Formation d'Animateurs (C.I.F.A.) créé en 1966 à ANGOULEME.

(2) cf. ci-dessus : les jeunes et la vie civique

Service de 12 mois

Cette solution paraît la plus égalitaire et la plus juste. Aussi avait-elle obtenu le plus grand nombre de suffrages lors d'une enquête I.F.O.P. de 1963 (1) où :

58 % des jeunes se déclaraient favorables à cette formule contre 26 % favorables à 6 mois de service et 10 % qui souhaitaient la suppression du service militaire.

Elle réunissait aussi, en 1964, la majorité des membres de la Commission Armées-Jeunesse qui faisait valoir qu'elle maintenait valablement l'obligation du service de la Nation pour tous, assurait un brassage social et accordait aux unités des effectifs suffisants pour que les servitudes soient réparties sur un assez grand nombre.

Cependant les inconvénients étaient très apparents : pour avoir des forces disponibles en permanence un effort considérable d'instruction paraissait indispensable, provoquant ainsi une usure rapide des matériels et de lourdes charges financières. Cette solution impliquait l'entretien de cadres de carrière nombreux se consacrant en grande partie à des tâches d'instruction, d'infrastructure et assurant les emplois pour lesquels la formation de jeunes gens, devant se renouveler tous les six mois, paraissait trop onéreuse. On risquait donc de voir l'emploi du contingent se limiter aux tâches secondaires, aux services sans grand intérêt militaire ou technique (2).

Service de quelques mois

Cette solution exclut toute participation du contingent à des forces opérationnelles. Elle est pourtant souvent jugée nécessaire en vue de la formation des jeunes français et de leur participation personnelle à la Défense. En même temps serait maintenu un brassage social et pourrait être organisée une période d'éducation communautaire. On a par ailleurs fait valoir que cette forme de service serait particulièrement utile en cas d'abolition générale du service militaire proprement dit.

---

(1) Parue dans France-Soir du 15 Novembre 1963

(2) U.N.E.F. (Union nationale des étudiants de France) Informations, Mars 1961.
L.L. - Fédération des Foyers Léo Lagrange.

* - Enquête pour le Livre Blanc.

Service sélectif

Si l'on veut à la fois éviter d'incorporer trop de monde, et rejeter l'armée de métier, on est conduit à examiner des formules de service sélectif telles que certains pays étrangers les ont adoptées (U.R.S.S., U.S.A., par exemple).

Selon l'enquête I.F.O.P. de 1964, 72 % des jeunes estimaient que des dispenses pouvaient être accordées aux soutiens de famille. 65 % d'entre eux ne voyaient pas non plus d'inconvénient à ce que des exemptions de service soient prononcées concernant certaines professions particulièrement utiles à la collectivité (bâtiments et mines) ; mais les autres motifs de dispense paraissaient moins bien acceptés.

La solution sélective a été estimée la moins coûteuse dans l'immédiat puisqu'elle permet de continuer à recruter des élements utiles aux armées parmi le contingent sans les rétribuer réellement ; mais elle semble devoir être beaucoup plus onéreuse à terme : on ne peut croire que l'opinion publique accepte de voir le prêt maintenu à 0,50 F par jour pour certains, alors que d'autres jeunes, entièrement dispensés de toute charge personnelle gagnent leur vie et améliorent leur situation.

Toutes les associations de jeunesse, tous les Comités Armées-Jeunesse, et les récents "Dossiers d'Enquête" ont donc pris nettement position contre le principe d'un service sélectif qui a été qualifié d'école d'anti-livisme...

Reste alors à évoquer la dispense complète de tout service obligatoire qui implique la solution de l'armée de métier.

Armée de métier

L'enquête I.F.O.P. d'Octobre 1964 a montré que les trois-cinquièmes des jeunes gens de 18 à 20 ans étaient favorables à cette solution, ceci d'autant plus qu'ils pensaient ainsi pouvoir personnellement échapper à une charge.

Des études plus approfondies entreprises par des mouvements ou groupes de jeunes ont mis en lumière les points suivants (1) :

- une armée de métier devrait permettre une meilleure utilisation technique des cadres désormais libérés des servitudes de formation annuelle d'un contingent ;

- on aboutirait ainsi à des économies d'infrastructure pour un rendement amélioré ;

- n'éloignant plus les jeunes de leurs tâches civiles, cette solution aurait l'avantage d'accélerer l'économie, de faciliter la formation de chercheurs et de techniciens ;

- on éliminerait ainsi sans doute l'anti-militarisme qui n'est généralement pas doctrinal ou éthique, mais beaucoup plus souvent déterminé par un refus du risque, de la contrainte et un certain égoïsme.

Mais par ailleurs, on a souligné que l'éventail des aptitudes et des qualifications professionnelles dont la conscription, à l'image de la Nation, fait bénéficier l'armée, ne se retrouverait pas forcément dans le volontariat et surtout on craint qu'une armée de ce genre ne s'isole, ne se sclérose, ne tombe dans la routine. Le contingent n'était-il pas un facteur de contestation, donc de vie, même si cela n'apparaissait pas clairement ? Toutes les remarques soulignent les dangers politiques de cette formule. On fait valoir que, par suite de la présence d'un fils, d'un frère, d'un mari au service chacun se sent actuellement concerné par la Défense. Cette osmose entre la Nation et les armées parait vitale sachant que les informations ne sont reçues, l'intérêt n'est développé dans la masse, que si ces éléments sont fondés sur une participation personnelle.

---

(1) cf - Rapport du Haut Comité de la Jeunesse sur la réforme du service militaire (février 1957)

- Revue "Responsables" Novembre 1963 - Ecole des Hautes Etudes Commerciales JOUY-en-JOSAS

- Service National et réforme de l'armée - G.E.P.C. - Editions du Seuil 21, rue Jacob - PARIS VI° - 7 -1963

- Fédération nationale des Associations d' lèves randes Ecoles (F.N.A.G.E.) 18, rue Dauphine - PARIS (VI°) (C.R. de congrès 1963 - 64 - 65 - 66) etc...

Si l'armée de métier classique est donc généralement très critiquée, les arguments ne sont pas maintenus aussi fermement à l'égard d'une "armée de volontariat", composée de jeunes s'engageant pour 3 à 5 ans, dans des perspectives de promotion sociale et de réintégration dans la vie civile après avoir reçu une formation professionnelle utile. Cette formule pourrait d'ailleurs être complétée par celle d'un service militaire très court s'adressant à tous les jeunes Français.

*

* *

D'une façon générale, les jeunes ressentent donc plus ou moins confusément l'intérêt d'un appel général sous les drapeaux, d'un tronc commun social d'une durée courte, afin d'assurer brassage, apprentissage de la vie communautaire, sous une forme active et sportive.

Malgré les espoirs de paix éternelle que chacun porte en lui, ils pensent aussi que le problème de la force continuera sans doute à se poser sous une forme nationale ou supra-nationale et qu'une harmonisation des moyens de défense est indispensable.

Si le service national peut - par le brassage et la réalisation de tâches concrètes - favoriser une prise de conscience par les jeunes de liens sociaux, en les formant d'une manière positive à leurs responsabilités de citoyens, en les débarassant temporairement de la suggestion de la civilisation de l'argent, le service militaire peut s'intégrer dans cet ensemble à condition d'être assez long pour que le contingent ne se trouve pas limité à des fonctions de simple employé ou de manoeuvre . Ceci paraît réalisable car si les techniques évoluent, le matériel est aussi d'un maniement plus simple. D'ailleurs une partie de l'activité militaire peut être consacrée à des travaux d'intérêt général ou collectif , ne provoquant pas de dissociation des unités qui restent confiées à leurs chefs et responsables. Ces travaux ne seraient donc pas une corvée anonyme, mais un motif supplémentaire de cohésion et de fierté collective.

Note relative au décret du 25/1/1967

concernant les sursis pour études et apprentissages
(attributions, renouvellement, résiliation)

Le décret n° 6771 du 25 Janvier 1967 (J.O. n° 23 du 25 Janvier 1967) se substitue au décret du 31 Janvier 1961 et aux textes subséquents concernant les conditions d'attribution et de renouvellement des sursis pour études et apprentissages. Il se caractérise par :

- un assouplissement de la règlementation du point de vue des bénéficiaires,

- une simplification de la règlementation du point de vue des Armées,

- un texte unique plus facile à consulter.

1 - <u>Assouplissement de la règlementation du point de vue des bénéficiaires.</u>

Le point très important du décret, intéressant particulièrement les étudiants, réside dans le fait que l'expiration d'un sursis n'est plus directement liée à la date du 25ème anniversaire de l'intéressé : elle intervient soit le 30 juin, soit le 31 Août, soit le 31 Octobre, soit le 31 Décembre, en fonction du cycle d'études suivi par l'étudiant ou l'apprenti bénéficiaire du sursis.

De plus, le nouveau décret, plus libéral, assure l'octroi de périodes complémentaires de sursis (variables mais ne pouvant excéder 1 an) à certains candidats afin que, éventuellement, il leur soit permis de subir leurs examens ou concours terminal ou d'effectuer des stages post-scolaires indispensables pour la délivrance du diplôme acquis avant la date normale d'expiration du sursis.

.../...

Les dates limites de sursis, fixées pour les principaux cycles d'études, sont les suivantes :

Dates	Années civiles	Cycle d'Etudes
31 Octobre	21 ans	- Apprentissage - Etudes secondaires - Elèves ne bénéficiant pas de la sécurité sociale étudiante.
31 Août	23 ans	- Formation professionnelle (ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante). - Enseignement agricole - Marine marchande
31 Octobre	23 ans	- Classes préparatoires aux Grandes Ecoles.
31 Juin	25 ans	- Ecoles Normales d'Instituteurs
31 Août	Suivant le 25ème anniversaire	- Elèves des Grandes Ecoles - Candidats à la licence
31 Octobre	25 ans	- Organismes habilités à assurer la Promotion Supérieure du travail.
Anniversaire	27 ans	- Etudiants en Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire, Art Vétérinaire.

2 - Simplification de la règlementation du point de vue des armées

a) Contrôle des sursitaires

La tâche des organismes militaires chargés des opérations de contrôle de la situation des sursitaires et du renouvellement éventuel de leur sursis est allégée. Les opérations s'effectuent non plus chaque année, mais dans l'année civile des 21 et 23 ans des intéressés.

b) Etalement des incorporations

Les sursitaires ne sont plus, comme à l'heure actuelle, incorporés systématiquement en novembre, mais d'une façon plus équilibrée pour la composition des différentes fractions du contingent, en Juillet, Septembre, Novembre et Janvier.

Recommandations

Sous peine de voir leur sursis refusé, les étudiants doivent prendre certaines précautions dont voici le détail :

- Ne pas oublier qu'un sursis n'est accordé par le Conseil de Révision que s'il est demandé au préfet du département de recensement dans les quinze jours qui suivent la date de réception de leur ordre de convocation au centre de sélection.

- Lorsque le sursis a été accordé à un étudiant par le Conseil de Révision, il peut être reconduit d'année en année par le Bureau de Recrutement, mais sous la condition expresse que cet étudiant n'omette pas de répondre avec précision, et dans les délais fixés, à tous les questionnaires qui lui sont adressés par cette autorité militaire.

- Pour tous renseignements ou cas litigieux, toujours s'adresser au Bureau de Recrutement dont dépend l'étudiant (sinon au Bureau Militaire d'Information du Bureau Universitaire de Statistique de chaque Académie ou, à la rigueur, à la Gendarmerie.

QUELQUES EXTRAITS DE DOSSIERS D'ENQUETE
SE RAPPORTANT AUX QUESTIONS TRAITEES
DANS LE 7ème CHAPITRE.

" Dans le cadre de l'information, il faudrait que soit repris dans les établissements scolaires l'enseignement de l'instruction civique.
Dans le cadre d'un groupement de jeunes, une information plus largement ouverte aux problèmes sociaux :
- la sécurité sociale,
- la retraite
- le logement,
- le planning familial,

aux problèmes économiques :
- le calcul des prix,
- le coût de la vie.

Cette information devrait se faire par le canal du groupement de jeunes qui pourrait recevoir mensuellement une abondante documentation et, pendant l'année, des conférenciers."

Club de Jeunes et d'Education Populaire - Rabastens (Tarn)

" Les programmes établis par l'Education Nationale pour l'éducation civique ne sont pas pris au sérieux par des professeurs souvent incompétents. Et l'éducation économique ?
Pour un jeune travailleur qui n'a reçu aucune éducation civique, mis en présence des problèmes de l'Etat, par les moyens d'information de masse, il ne peut comprendre et juger ces problèmes. Il s'en désintéresse donc.
Il serait bon que des professeurs d'education civique soient formés dans les mêmes conditions que ceux qui enseignent les autres matières.
...
En ce qui concerne l'éducation économique, la lacune est encore plus importante. En effet, très peu de jeunes s'y intéressent et ne considèrent les conditions économiques de leur région qu'au moment de choisir une profession. "

Association de la Jeunesse rurale - Bourg - Zone de Bresse - département de l'Ain.

" Les jeunes voudraient être informés sur la politique par des illustrés à leur portée et à leur niveau : revues attirantes, en couleur avec gravures, regroupant les actualités sous d'autres formes que les journaux quotidiens. Une large place est souhaitée également dans les émissions radio-télévisées pour les documentaires (reportage sur les pays orientaux par exemple).

" Des jeunes partis dans ces différents pays en feraient la présentation.
Nous pensons qu'il serait bon de davantage diffuser des témoignages de personnes exerçant différents métiers, afin de mieux connaître les niveaux pour y accéder, les aptitudes, les débouchés qu'ils offrent.
Sur le plan enseignement et culture, nous souhaiterions davantage de décentralisation et nous voudrions avoir une étude approfondie sur tout ce qui touche l'instruction civique. "

Elèves de l'Institut Rural de
Brindas (Rhône)

" Nous voudrions, au conseil municipal, que les jeunes soient représentés par une équipe (ayant 21 ans au moins) élue par tous à partir de 16 ans. Un ouvrier, un rural, un étudiant. Ceux-ci feraient la liaison avec les adultes pour une collaboration : entr'aide sociale, vieillards, familles nombreuses, économiquement faibles, Noëls des enfants, tiers-monde, la "F.A.O.", etc...
Avoir une part active dans l'accueil du Syndicat d'initiative, au Comité des Fêtes. "

Foyer Jeanne d'Arc - Draguignan (Var)

"-Crois-tu que les jeunes ont des difficultés à s'intégrer dans la vie de la société ?
-70 % oui
-Si oui, pourquoi ?
-manque d'information ou mauvaise information des jeunes,
-les jeunes ne se rencontrent pas assez pour discuter,
-manque d'expérience,
-vie de plus en plus accélérée avec des moyens éducatifs de moins en moins appropriés,
-manque de formation chez les jeunes,
-parents trop occupés et peu évolués, ne peuvent préparer et conseiller correctement leurs enfants. "

Jeunes de Wickerschwihr (Haut-Rhin)

" Il a été question aussi, au cours de notre petite réunion de l'intérêt que nous pouvons porter à l'administration de notre commune. Il est ressorti de cette conversation que les jeunes souhaiteraient pouvoir, à l'exemple d'autres villes, participer à la gestion de

" la ville grâce à un conseil municipal des Jeunes. Lequel conseil, les jeunes le savent bien, n'aura pas un pouvoir très important et dont les décisions ne resteront souvent que des mots sur du papier, mais seulement pour être au sein même de la municipalité et pouvoir suivre de plus près les problèmes propres à la cité. Lorsque nous avons abordé le sujet à l'échelon régional et national, il s'est avéré que nous étions moins décidés, nous avons fini par convenir que cela nous dépassait de beaucoup et nous avons pensé que, si nous ne pouvions être pris au sérieux dans notre ville, il était inutile d'espérer se faire entendre seulement au niveau régional, et à plus forte raison à la hauteur d'un Etat.
Quatre d'entre nous ont déjà des fonctions au sein du conseil d'administration de notre Société ce qui nous donne une certaine formation. "

Groupe Folklorique des Farandoleurs
Nîmois. - Nîmes (Gard)

" Pourquoi n'y aurait-il pas, à côté des élus municipaux, un conseil mixte des jeunes à qui l'on soumettrait les projets d'amélioration de leur commune pour retenir dans leurs suggestions les plus raisonnables ? "

Foyer Rural de Prades-le-Lez (Hérault)

" Il est évident que les jeunes seront les citoyens de demain, et qu'en conséquence, il est nécessaire de les former en vue de concevoir et de résoudre leurs problèmes en les intégrant à la vie communale ou régionale d'une façon active. Pour cela ils doivent au moins avoir la possibilité de s'exprimer à l'échelon communal, surtout pour donner leurs avis sur les problèmes les concernant : équipements socio-éducatifs, culturels ou sportifs en particulier, débouchés, marché du travail d'une façon moins directe. Cette possibilité peut être offerte par l'intermédiaire de comités ou d'offices mixtes municipaux groupant des élus du conseil municipal d'un côté, et de l'autre des représentants d'associations groupant plus de 70 % de moins de vingt ans (mouvements, clubs, foyers, maisons et auberges de jeunes). Ces offices auraient d'abord un pouvoir consultatif "réel" sur les travaux du conseil municipal, ensuite leur serait dévolue la répartition des subventions aux différents groupes locaux, ils pourraient en outre informer les jeunes des travaux qui sont faits pour eux, des possibilités locales d'activités, des manifestations ou réalisations qui les concernent ".

Clan R.N.V. St-Quentin - Eclaireurs
Eclaireuses de France.

" Ce que beaucoup de garçons pensent après avoir effectué leurs 16 mois de service militaire :
- 16 mois de perdus,
- 16 mois de tranquillité ... ou d'ennuis !
- une période de la vie où l'on perd l'habitude de penser, de réfléchir, de discuter un problème, de comprendre.
  (ce n'est sans doute pas vrai pour tous)
- une grosse majorité estime s'être appauvrie (sur le plan moral, en particulier) plutôt qu'enrichie, en effectuant 16 mois de service militaire.

POURTANT, LES GARCONS NE DEMANDENT PAS A CE QUE LE SERVICE MILITAIRE SOIT SUPPRIME PUREMENT ET SIMPLEMENT.

- Ce sujet a déjà suscité de nombreuses et passionnantes discussions.
- Le service militaire devrait former des hommes, au sens noble du mot. Il forme tout au plus des soldats, avec tout ce que cela peut comporter de péjoratif dans bien des cas.
- Pourquoi ne pas créer, lorsque la force de frappe suffira à assurer la sécurité du pays, un service obligatoire dont le but serait précisément de former des hommes ?

Que d'horizons on pourrait ouvrir à la jeunesse en 16 mois ! Voyages, études diverses, sports, activités culturelles, formation civique, rencontres internationales, etc... "

Base de plein air de Huningue (Ht-Rhin)

" Les jeunes pensent que pendant le service militaire, c'est une très bonne chose que d'effectuer son temps comme animateur d'un club de jeunes ou d'une M.J.C., car souvent les jeunes militaires se trouvent un peu désoeuvrés. "

M.J.C. de Montmeyran (Drôme)

" Le service militaire, qu'on le veuille ou non, reste une préoccupation majeure des jeunes. Pour beaucoup, le temps passé à la caserne est une école d'oisiveté, une perte de culture et d'argent. Ce pourrait être pourtant une période fructueuse de formation professionnelle et de culture réelle. Les efforts entrepris dans ce sens par les organismes spécialisés doivent être hautement encouragés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports".

Maison des Jeunes et de la Culture -
Notre-Dame de Gravenchon (S.Mme)

" Un autre problème social examiné fut celui du service militaire qui apparaît de plus en plus désuet, ne correspondant plus aux besoins du pays et faisant perdre un temps précieux aux jeunes. "

Club de Jeunes du F.R.J.E.P. Amicale laïque - Lignerolles (Allier)

" Le service militaire est le moment le mieux adapté pour former des animateurs. Chez nous, le service militaire est une coupure qui ralentit l'évolution du jeune qui prend conscience de ses responsabilités. Nous aimerions que ce séjour à l'armée soit mis à profit pour développer, chez le jeune qui le désire et qui en est capable, ce sens de la responsabilité. Les jeunes hésitent à se libérer pour suivre des stages de formation d'animateurs d'une semaine et plus. Ils appréhendent les réactions de leur patron. Ceux-ci ne reconnaissent pas tous les impératifs de la formation des jeunes dans les loisirs."

Foyer des Jeunes d'Argency - Moselle -

" Nous pensons que pour les soldats il serait souhaitable de les faire participer à la création de quelque chose d'utile pendant au moins 8 à 12 mois (ex. constructions de terrain de sport, chantiers ... entretien des chemins de montagne et de grandes randonnées). "

Scouts de France - Département du Tarn Castres -

BIBLIOGRAPHIE

1 - ALLIANCE NATIONALE POUR LA VITALITE FRANCAISE - 217, fbg Saint-Honoré PARIS VIII° - Etude effectuée par la délégation générale du Nord - - Novembre 1956 -

2 - CHAPUIS Robert - Esprit - Octobre 62/Décembre 65 - (Esprit - 19 rue Jacob - PARIS VI°)

3 - DOCUMENTATION ET ETUDES DE LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE - 105, av. de Suffren - pPARIS VII°

4 - DUQUESNE Jacques - Les 16-24 ans (Enquête IFOP de 1961)

5 - ECOLE D'AGRICULTURE DE BEAUVAIS (Enquête auprès de la 102° promotion 1963)

6 - ENQUETE DE LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE concernant une réforme du règlement, 1964.

7 - RUEFF, Armand - Exposé introductif au rapport sur les obstacles à l'expansion économique.

8 - JAMET Dominique - Les jeunes et l'armée - (Union générale d'éditions - 8 rue Garancière - PARIS) 1964.

9 - JEUNES DE LA GAUCHE EUROPEENNE - Document de 1964 et 1965 (10, Boulevard Poissonnière - PARIS IX°)

10 - HAUT COMITE DE LA JEUNESSE - Rapport sur la réforme du service militaire (février 1957)

11 - PELLERIN Yves - Vice-Président de la F.N.E.F. - Rapport sur la réforme des obligations militaires en France.

12 - REVUE "RESPONSABLES" novembre 1963 - Ecole des Hautes Etudes Commerciales - JOUY-en-JOSAS

13 - SCOUTS DE FRANCE : La Route - Avril 1961 et 1963

14 - SERVICE DES SOLDATS & MARINS - Feuilles de liaison (8 avenue César-Caire - PARIS VIII°)

15 - EDITIONS DE L'EPI - Service Militaire, pourquoi ? - 1960 - (13 rue Séguier - PARIS VI°)

16 - U.G.E. -C.R. de congrès 63-64-65 -(71 rue d'Aboukir - PARIS X°)

17 - U.N.E.F. - Informations, mars 1961 -(15, rue Soufflot - PARIS V°)

18 - XX° SIECLE FEDERALISTE - numéro de décembre 1960 -

8ème Chapitre

INADAPTES ET HANDICAPES

I - LA SANTE DE LA JEUNESSE

La santé, parce qu'elle est protection de la vie humaine en même temps que garantie des équilibres ultérieurs, doit être une préoccupation constante de la Nation entière.

En particulier, la santé de sa jeunesse est pour le pays une assurance sur son avenir ; il est de son intérêt de protéger et d'accroître ce capital par une politique qui tienne compte à la fois des exigences physiques et psychologiques du développement et des aléas comme des avantages d'une société en profonde transformation.

La notion de santé, loin d'être un concept figé, doit être constamment révisée au fur et à mesure des progrès techniques. En effet, si certains d'entre eux contribuent à faire disparaître des risques auxquels l'homme était exposé, d'autres sont générateurs de nouveaux dangers contre lesquels des moyens de défense doivent être trouvés.

Ainsi la protection de la jeunesse a-t-elle pris une nouvelle dimension. D'une part, compte tenu des remarquables découvertes dans le domaine de la médecine préventive et de la médecine curative, la mortalité et la morbidité de certaines affections ont considérablement diminué ; mais, d'autre part, les mutations du monde contemporain ont fait apparaître la nécessité d'une préparation particulière de l'enfant en vue de l'adapter aux modes nouveaux de vie.

Ainsi, la conception "protectionniste" de la santé, exclusivement fondée sur le développement des sciences médicales, a été complétée par une conception "dynamique" qui s'exprime en termes d'aptitude aux conditions actuelles et trouve son prolongement dans une conception médico-pédagogique impliquant une transformation des modes de préparation de la jeunesse à la vie.

A) LA CONCEPTION "PROTECTIONNISTE"

Dans une première phase, la santé a donc été considérée longtemps comme un concept négatif et a été définie par l'absence de maladies.

A cet égard, la protection des jeunes a marqué des progrès considérables.

1 - Les moyens de lutte contre la maladie -

Depuis la fin du XIXème siècle, les sciences médicales ont isolé méthodiquement de l'ensemble de la pathologie, les données particulières à un certain nombre de maladies ; dans cette perspective, beaucoup de problèmes ont trouvé leur solution.

Les maladies infectieuses graves, si elles obligent à une vigilance permanente, ne représentent plus un fléau au sens où on l'entendait jadis ; la France ne connaît plus ces épidémies meurtrières qui la dévastaient périodiquement dans les siècles passés. L'hygiène, les vaccinations, les antibiotiques, les progrès des techniques médicales et chirurgicales, la diffusion de l'éducation sanitaire ont ouvert pour chaque individu une espérance accrue de santé. Celle-ci s'accompagne d'ailleurs de devoirs vis-à-vis de la collectivité et en particulier de la nécessité d'observer les obligations vaccinales pour éviter la diffusion des maladies contagieuses.

La concentration en un seul Ministère médico-social des attributions antérieurement réparties entre plusieurs administrations a permis, à ce sujet, d'assurer une meilleure planification des activités préventives en faveur de l'enfant et de l'adolescent à différentes étapes de son existence ; elle doit faciliter la coordination entre l'action de prévention et l'organisation des soins.

En ce qui la concerne, la médecine préventive ne se limite plus au dépistage précoce des maladies et à leur prophylaxie par les vaccinations. Elle s'efforce de surveiller la croissance physique, l'équilibre nutritionnel et le développement mental aux différents âges de la vie par l'extension des examens systématiques : à l'âge préscolaire (protection maternelle et infantile), au cours de la scolarité (services de santé scolaire et universitaire), à l'occasion de la pratique sportive (médecine sportive), dans les centres d'apprentissage et les lieux de travail (médecine du travail), ainsi qu'à l'Armée.

Parallèlement s'est développée l'organisation des soins aux enfants malades et celle de la réadaptation des enfants atteints de maladies prolongées ou chroniques (tuberculose, épilepsie, diabète, etc...) ou d'infirmités motrices, sensorielles, psychiques, etc...

Un réseau de services et d'établissements a été constitué ou complété à cet effet : services de pédiatrie, services d'enfants dans

les hôpitaux psychiatriques, sanatoria, instituts médico-pédagogiques, centres de réadaptation fonctionnelle, centres de rééducation sensorielle, maisons d'enfants à caractère sanitaire, aériums, etc...

Un effort a été fait en vue de l'"humanisation" des conditions de fonctionnement des services hospitaliers et des établissements hébergeant des enfants de façon à chercher à limiter par une meilleure ambiance affective les risques de "l'hospitalisme". En outre, dans les cas de séjour prolongé, des dispositions sont prises en vue de permettre aux enfants la poursuite d'une scolarité adaptée à leur état.

Le système de sécurité sociale, étendu progressivement à l'ensemble de la population et récemment au monde rural et aux professions commerciales, a contribué à faire bénéficier largement les enfants des progrès de la thérapeutique.

A cette protection sanitaire s'est associée une protection sociale et éducative.

Elle a conduit à l'attribution des congés de grossesse et d'allaitement, à l'amélioration des conditions de travail des femmes et des jeunes, à l'aménagement de structures conciliant le travail des mères et la sauvegarde de la santé et du psychisme de l'enfant (crèches, placement familial de jour, halte-garderies, écoles maternelles) tout en assurant une action éducative et sanitaire.

Une politique d'aide à la famille (allocations prénatales, allocations de maternité, allocations familiales) coordonnée avec la surveillance préventive et l'obligation scolaire, l'aide aux enfants victimes de carences familiales (aide sociale à l'enfance) sont venues compléter cette action.

Par ailleurs se sont développées des formules scolaires nouvelles (mi-temps pédagogique, classes de neige) et un réseau d'organismes de vacances (colonies maternelles, colonies et camps de vacances).

Mais surtout l'élévation du niveau de vie de la population a contribué à améliorer les conditions générales d'hygiène dont bénéficient les jeunes. L'habitat a augmenté en confort, même s'il présente encore trop de défauts ; l'éclairage, le chauffage, la ventilation, l'ensoleillement, les installations sanitaires sont souvent assurés dans de meilleures conditions que par le passé. Le sport et le plein air ont renouvelé l'hygiène corporelle.

Enfin, conséquence d'une meilleure information des parents, les besoins de l'enfant sont mieux connus ; besoins alimentaires, besoins de mouvements, besoins de protection, d'affection et de présence.

2 - Le bilan actuel

Ces progrès se sont traduits en premier lieu par une baisse spectaculaire de la mortalité des enfants. Au début du XIXème siècle, un enfant sur 10 n'atteignait pas l'âge d'un an. Aujourd'hui cette proportion a été ramenée à 1 pour 50. Quant aux décès par maladies infectieuses des enfants au-dessus d'un an, ils ont également considérablement décru. Enfin, si l'espérance de vie à la naissance ne dépassait pas 25 ans chez les français du Grand Siècle, elle se situe maintenant au delà de l'âge normal de la retraite. Rappelons que J.B. SAY disait "la longueur de la vie est l'indice le plus assuré peut-être de la condition des peuples".

Une deuxième constatation témoigne de l'amélioration de la santé, c'est l'observation d'une augmentation générale du poids et de la taille des jeunes. Cependant, des études comparatives locales ont montré que cette amélioration était inégalement répartie : dans l'agglomération parisienne par exemple, les poids moyens des enfants habitant des quartiers résidentiels de l'Ouest sont nettement plus élevés que ceux de leurs homologues implantés dans les quartiers socialement plus défavorisés du Nord et de l'Est parisien.

Une incontestable victoire a été remportée sur le péril infectieux ; mais la persistance d'une endémie tuberculeuse, la recrudescence des maladies vénériennes et l'importance nouvelle prise par les maladies virales impliquent une vigilance soutenue. La progression des maladies allergiques, vraisemblablement liée à la pollution de plus en plus marquée de l'atmosphère, constitue aussi un facteur préoccupant.

De nouveaux problèmes sont par ailleurs devenus prépondérants et notamment celui des accidents qui constitue actuellement la principale cause de mortalité chez les jeunes au delà de 1 an ; la moitié des décès de jeunes de 15 à 20 ans relève notamment de cette cause. Il s'agit surtout d'accidents de la route ou du travail, mais certains exercices violents font aussi des victimes. La forte proportion des noyades fait penser qu'il faut apprendre à éviter certains risques aussi bien aux adolescents qu'aux enfants ; les programmes de prévention apparaissent en ce domaine d'une importance toute particulière.

Les leucémies et les tumeurs malignes occupent le second rang dans les causes de mortalité des enfants et des adolescents et l'on sait quelles difficultés, non encore résolues, pose la thérapeutique de ces affections.

Enfin, le développement des problèmes de santé mentale est une des principales caractéristiques de la situation actuelle.

La recrudescence de ces troubles est liée aux difficultés que rencontrent les adolescents à s'adapter à une société de plus en plus complexe, très concurrentielle et en évolution constante.

B) LA CONCEPTION "DYNAMIQUE"

L'appréciation "dynamique" de la santé complète en la prolongeant le rôle "protectionniste" précédemment évoqué. Il serait, en effet, hasardeux de juger de la qualité de la santé seulement par l'absence de maladie et par le profil des courbes de poids et de taille. L'état de santé ne peut radicalement être opposé à l'état de maladie. Il n'existe point entre eux de frontière nettement délimitée mais des zones successives intermédiaires ou le "normal" s'estompe et où se font jour certains aspects pathologiques. Ces derniers, selon le cas, sont fugaces, réversibles ou au contraire s'aggravent vers la maladie constituée.

Actuellement, on constate que ces états pré-pathologiques (mieux connus grâce à l'action des services de médecine préventive) se diffusent et se généralisent dans des couches de plus en plus importantes de la population française.

1 - Pathologie de la civilisation moderne -

Ces constatations éclairent l'importance des conditions de vie dans la genèse et l'équilibre de la personnalité et illustrent les interrelations entre le biologique, l'affectif et le socio-économique. Des données logiques président à la mutation technique et économique du monde actuel ; mais la reconversion humaine et la réorganisation des modes de vie s'opèrent anarchiquement, brutalement ; elles bouleversent sans transition préalable une sécurité, des habitudes et des valeurs établies depuis des générations.

En particulier, jusqu'à un passé récent, l'homme demeurait soit par son habitat, soit par son travail, en rapport immédiat avec la nature ;

la fatigue était surtout d'ordre musculaire, le rythme de travail dépendait souvent du travailleur, de l'alternance de la nuit et du jour, des saisons : en bref, il respectait en gros les rythmes biologiques (1).

Or, le travailleur est maintenant appelé à des tâches nouvelles dans un milieu artificiel où il lui est demandé un constant effort d'adaptation : ajustement du geste à l'exigence de la machine qui requiert attention et précision ; attention permanente et simultanée à un afflux ininterrompu d'informations diverses pour le cerveau qui doit répondre à ces stimulations en termes d'efficacité et de stabilité, etc...

La vie de travail fait ainsi de plus en plus appel aux fonctions nerveuses supérieures. Parfois, l'effort d'attention est rendu plus fatigant par sa monotonie, parfois par sa dispersion. De toutes façons, le risque de surmenage existe et peut entraîner, par ricochets successifs, des désordres dans l'efficacité professionnelle de l'individu, dans la qualité de son adaptation, dans sa disponibilité familiale et en définitive, dans l'intimité de ses fonctions biologiques.

Mais ce n'est pas seulement la fatigue du travail que l'homme doit surmonter, c'est aussi et surtout celle du milieu. En 1985, huit français sur dix seront citadins (2). Or, paradoxalement, la ville proprement dite apparaît actuellement comme un élément répulsif : encombrement, pollution, manque d'espaces verts, hausse du coût des terrains et des loyers, transformant les beaux quartiers en centres d'affaires et les quartiers vétustes en lieu d'acculturation des immigrants récents. L'étroite synchronisation des activités jette, aux mêmes heures, les populations actives dans les goulots d'étranglement des voies de circulation, augmentant la fatigue par un surcroît d'inhibition résultant des impératifs de l'horaire.

Au total, l'individu doit constamment "prendre sur lui" et résoudre au niveau de son système nerveux toutes les difficultés de l'organisation générale ; le milieu du travail ou de l'habitat réclame de plus en plus de ceux qui sont appelés à y vivre un effort d'adaptation à des modes de comportement qui n'étaient pas inscrits primitivement dans la biologie humaine.

---

(1) G. FRIEDMANN "Où va le travail humain ?" (Civilisation urbaine et civilisation rurale.)

(2) Y.PERON "L'urbanisation en France" (Concours médical 25.VI.1966)
A.GIRARD - H.BASTIDE - G.POURCHER (in "Population" N° 2 - 1964)
C.PLANCAT - "L'Homme et l'urbanisation" (Concours Médical 11.XI.65)

2 - Les maladies de civilisation -

Que représentent ces risques nouveaux qui obèrent la santé présente et future ? Il ne peut être question d'ouvrir ici un inventaire forcément incomplet, mais d'en indiquer quelques uns. Leur point de départ est toujours situé dans l'environnement mais les effets peuvent diffuser à différents niveaux : atteinte localisée d'un organe récepteur, diffusion à toute la biologie, altération de la santé générale, mais également modifications réactionnelles de la pensée et du comportement.

Ainsi, la pollution atmosphérique, par sa fréquence et son intensité, entraîne des troubles pathologiques qui se circonscrivent, en priorité, au niveau de l'appareil pulmonaire ; chez les jeunes, on note dans les milieux pollués une recrudescence des manifestations allergiques (1).

Les bruits, particulièrement d'origine industrielle, peuvent à eux seuls donner tous les signes d'une fatigue intense sans qu'intervienne d'efforts musculaires concomittants. Que ce soit dans le travail ou dans la vie familiale, l'absence d'isolement phonique exerce sur l'état mental des influences redoutables (2).

En ce qui concerne les stimulations visuelles et auditives, on notera le rôle des signaux imposant rigoureusement certaines attitudes sur les voies de circulation ; par ailleurs, il existe une surenchère des signaux publicitaires destinés à attirer l'attention, et qui, par le recours fréquent à l'érotisme ou au sensationnel, provoquent des chocs émotifs destinés à marquer de façon intense la mémoire ou l'inconscient.

---

(1) - Ch. GERNEZ RIEUX et L. VOISIN "Pollution atmosphérique broncho-pulmonaire" - Gazette Médicale de France 2.10.1963

- M. GERVOIS - C. VOISIN - A. SALMON - P. FOURNIER - H. LEDUC - "Les pollutions atmosphériques et leur rôle dans l'étiologie des broncho-pneumopathies aïgues et chroniques" - Revue d'Hygiène et de Médecine Sociale 11.1963

(2) - F. GOULENE - "Les problèmes de la fatigue chez les travailleurs" Revue de la Nouvelle Médecine - 6 Janvier 1956 -

R.H. HAZEMANN - "Logement ou niche" - Pour l'enfance 18-19 avril-juillet 1957 -

La densification excessive de certaines formes d'habitat ne garantit plus la possibilité de zones de silence ou de recueillement, qui permettent au contact avec autrui d'être voulu et non subi ; et, au sein du foyer, le visage des parents tend à rappeler aux enfants davantage l'interdit que le possible ...

On a relevé que, dans les grands ensembles, l'influence de la concentration urbaine sur les réactions des habitants et plus particulièrement sur celle des adolescents conduit à trois sortes de réactions typiques :

- réactions d'anxiété dûes au dépaysement, à l'absence de relations de voisinage et de liens familiaux, à la monotonie de l'environnement, à l'uniformité du milieu humain (groupement de familles appartenant au même niveau social, ayant des préoccupations professionnelles comparables et composées d'individus de même âge).

- réactions de fatigue, aboutissant à un syndrome dépressif (fréquence des suicides) ou à un besoin de fuite (sorties et escapades, usage de tranquillisants, de somnifères, de stupéfiants ; érotisme).

- réactions d'agressivité et d'inadaptation sociale (phénomènes de bandes, délinquance juvénile).

D'une façon générale, la conséquence la plus répandue des conditions de vie actuelles est le surmenage des fonctions nerveuses, lequel aboutit de plus en plus fréquemment à des formes multiples de fatigue qui n'ont plus que de lointains rapports avec la fatigue musculaire ; chez l'adulte, on constate une progression rapide d'affections fonctionnelles, mentales et organiques (angine de poitrine, hypertension artérielle, maladies nerveuses, ulcères gastro-duodénaux) dont l'extension révèle une relation frappante avec cet ensemble de facteurs provenant du monde extérieur pour la désignation duquel le mot anglais "stress" (Hans Selyé) a été récemment adopté.(1).

---

(1) - ISCHLONDSKY - Le système nerveux et les maladies du XXème siècle. La lutte contre les maladies attribuées aux effets nocifs des "stress" de la vie moderne.
Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine, Tome 143.1959 -
Egalement : "Les dix principales causes de décès dans le monde" (Statistiques publiées par l'O.M.S. - 1965 - Le Concours Médical)

NOTE COMPLEMENTAIRE

LES JEUNES ET L'ALCOOLISME (1)

Le problème de l'intoxication alcoolique n'est pas vivement ressenti par les jeunes. Ceux-ci ne considèrent pas qu'il y ait là une menace les concernant directement et personnellement. Les réponses aux Dossiers d'Enquête lui donnent une place extrêmement limitée. Sans doute les efforts accomplis par le Comité de Lutte contre l'Alcoolisme ont-ils porté certains fruits.

En règle générale, l'action des organisations de jeunesse, les habitudes prises dans les établissements scolaires et dans les centres de vacances, le climat de la plupart des institutions sportives et culturelles ont écarté les pratiques d'ivrognerie traditionnelle. Cette constatation peut être faite assez aisément.

Par contre, il ne semble pas que la jeunesse soit suffisamment avertie des dangers graves que présente une absorption inconsidérée et excessive d'alcool à l'occasion de réunions, surprises-parties, bals, etc... dans un climat momentané d'exaltation. Ce n'est peut-être pas l'alcoolisme chronique qui est alors à craindre, mais les conséquences directes de l'éthylisme (accidents de circulation, violences, attentats sexuels, etc...). Si certaines conséquences de cette forme d'alcoolisme ne sont pas immédiatement décelables, elles compromettent cependant l'avenir de la santé des individus.

---

(1) cf. Travaux du Haut Comité d'Etude et d'Information contre l'Alcoolisme.

Une enquête est actuellement envisagée dans une région où l'alcoolisme est encore répandu, en vue de rechercher si des différences relatives à l'importance de cet alcoolisme existent entre localités en fonction de l'effort plus ou moins grand d'organisation des loisirs de jeunes.

II - LES DANGERS D'INADAPTATION SOCIALE

Au-delà de ces manifestations d'un déséquilibre biologique, il importe de signaler que les risques nouveaux que fait subir aux jeunes notre civilisation peuvent avoir des conséquences plus générales, modifiant à long terme personnalité et comportement ; la cause essentielle en réside dans l'inadaptation croissante à l'égard du jeune des milieux au sein desquels s'effectuent sa formation et son développement.

On pourrait soutenir, sans paradoxe, que le progrès est la cause première de cette inadaptation sociale. Les techniques ont évolué si vite, elles ont mis tant de moyens matériels à la disposition des hommes, pour leurs transports, pour leurs communications, pour leurs loisirs, que dans le monde même de l'adulte la difficulté reste grande d'ajuster les désirs de l'homme et une certaine maîtrise de soi à la domination des choses. A plus forte raison pour les jeunes qui, d'un seul coup, sont plongés au sein d'un milieu dont les tentations, les richesses, les instruments débordent à la fois leurs possibilités d'action et leur force de réflexion. Quand, par surcroît, la famille est défaillante, quand l'école n'a pu les former, quand les conditions de leur développement physiologique et psychologique sont mauvaises, l'inadaptation peut prendre la forme de délinquance.

Les facteurs de l'inadaptation et de la délinquance des jeunes sont à rechercher par référence à l'ensemble de ceux qui participent à l'élaboration d'une personnalité morale ; en d'autres termes, leur étude aboutit à celle des éléments susceptibles d'introduire des perturbations dans le processus de la maturation sociale, lequel s'effectue essentiellement dans le cadre des groupes de vie successifs auxquels le jeune participe : famille, école, groupe résidentiel, milieux professionnels, milieux de loisirs. A chacun de ces stades, des éléments peuvent intervenir, qui gênent le processus de socialisation.

A) LA DEFAILLANCE DES MILIEUX D'ACCUEIL

Si l'adulte parvenu à maturité peut observer un certain équilibre de vie et assurer ainsi l'intégrité de sa personnalité, le jeune est physiquement et psychologiquement vulnérable.

La maturation sociale repose en effet sur une conception évolutive de l'être humain. Celui-ci exige, depuis et avant même la naissance, des milieux de vie totalement protégés au départ, de plus en plus ouverts sur le monde extérieur ensuite, graduant complexité et difficulté. L'enfant, en grandissant dans ces milieux successifs, franchit progressivement les étapes de son développement organique, fonctionnel et psycho-social. Le terme de cette évolution est ce qu'il est convenu d'appeler "l'autonomie" : à savoir, la possibilité pour le sujet de subvenir librement à ses besoins, de fonder une famille et de participer effectivement au développement de la Société.

1 - Le milieu familial

Un rôle de tout premier plan est joué à cet égard par le milieu familial. C'est dans ce cadre que l'enfant apprend à exprimer ses sentiments et à maîtriser ses émotions. C'est de la situation et des ressources de la famille que dépendent le soutien dont bénéficie l'adolescent et l'étendue des perspectives et des possibilités qui s'offrent à lui. Appartenir à une famille "satisfaisante" du point de vue psycho-social aide un jeune à nouer des relations appropriées avec autrui et à s'adapter harmonieusement plus tard à la société adulte (1).

Toute carence, et même toute insuffisance, du milieu familial risque donc d'avoir de graves répercussions si l'on ne réagit pas à temps. Les plus grosses de conséquences semblent être :

- les dissociations (dont 17 % par décès et 13 % par séparation ou divorce), que l'on relève dans 45 % des cas de délinquance.
- l'abandon par le père de son statut naturel de chef de famille (dans 70 % des cas).
- les ruptures qui brisent la continuité de la vie familiale (50 % des jeunes délinquants ont connu au moins deux milieux de vie successifs, 20 % trois ou plus)
- le travail de la mère lorsque des équipements sociaux ne permettent pas de pallier les inconvénients de son absence (près de 50 % des cas). On peut en bref considérer que, chaque fois qu'on se trouve en présence d'une délinquance vraie, une déficience grave de la famille est à relever.

(1) N'GUYEN. les carences affectives précoces. Sauvegarde de l'enfance - Mai - Août 1955.

Aussi, l'instabilité familiale est-elle incriminée dans plus de 80 % des manifestations antisociales et délictuelles de la jeunesse (HEUYER).

Or, la révolution industrielle a provoqué l'éclatement des structures familiales traditionnelles. Le grand goupe familial d'autrefois a été clivé ; d'un côté, les grands parents, retraités ou attachés à leur propre travail ; de l'autre, le père, la mère et les enfants qui ont émigré à proximité des lieux de production, les liens familiaux se trouvant par ailleurs souvent relâchés à cause des liaisons hors-mariage, des empiètements du métier et de la multiplication des possibilités de distractions. L'enfant, isolé, rejoint alors le groupe d'enfants de même âge ; mais ce groupe spontané de jeunes n'offre pas les mêmes ressources que le clan familial, lequel offre à l'enfant la possibilité d'établir des relations variées, nombreuses et progressives, dans une ambiance de sécurité garantie par les multiples possibilités d'arbitrage (SIVADON). On sait notamment que l'enfant privé d'amour maternel au cours des deux premières années reste, sa vie durant, infirme sur le plan des relations émotionnelles. D'une façon générale, les mauvaises identifications se traduisent par des frustations, par des traumatismes affectifs, c'est-à-dire par des souffrances, dans la mesure en particulier où des relations en partie négatives s'instaurent au départ avec la mère et avec le père.

Le processus de socialisation est perturbé ; il aboutit alors à installer le jeune dans une attitude où coexistent l'égocentrisme et l'immaturité affective : incapacité de se placer au point de vue de l'autre, absence du sens des reponsabilités, inaptitude à renoncer à une satisfaction immédiate, insuffisance de contrôle émotionnel. A la limite, l'acte anti-social devient la seule issue qui s'offre à lui pour résoudre les problèmes posés par ses rapports avec l'adulte.

Les causes cependant ne résident pas seulement dans l'action insuffisante de la cellule familiale, mais également dans la défaillance éducative des autres milieux qui doivent assumer vis-à-vis du jeune une fonction de socialisation.

2 Les "milieux intermédiaires".

Entre la famille et l'école, de petites "sociétés de jeu" présentent un intérêt essentiel pour la formation physique et psychique de l'enfant. Représentées par des groupes librement

organisés, elles sont capables d'assumer conflits, échecs et réussites selon une dynamique qui met en jeu les aptitudes individuelles et les essais de socialisation. Il est certain, par exemple, que, dans nombre de campagnes, des enfants pratiquent spontanément une sorte de "mi-temps pédagogique et sportif" où les exigences de leur développement trouvent naturellement les moyens physiques et le climat psychologique de leur satisfaction.

Dans la grande ville, il n'y a plus place pour ces petites sociétés informelles. La rue se prête mal aux ébats de la jeunesse ; de ce fait le groupe de jeux est tantôt aboli, tantôt inactif ou flâneur (il joue à jouer), tantôt il s'organise dans la clandestinité contre l'adulte.

L'influence des milieux résidentiels est, au total, importante. C'est par eux que l'enfant prend ses premiers contacts avec le monde de l'adulte. Or il en est où les normes de la société sont mal assimilées ; il en est même où les systèmes de valeur sont inversés : les zones dites de "subculture" qui subsistent encore dans certaines banlieues de villes industrielles, également dans les bidonvilles.

D'une façon générale d'ailleurs, à l'échelon de nos villes, confisquées par l'adulte, le jeune ne trouve qu'une place de vie fort réduite. De son appartement à l'école, il est perpétuellement en transit dans un monde qui semble l'ignorer et lui donne en outre le spectacle d'une vie adulte artificielle et souvent nocive. Chaque génération montante, dépourvue d'expérience, doit "faire le saut" dans un monde fluide évoluant vers un avenir indéterminé, où les valeurs traditionnelles ne représentent plus des pôles d'absolue sécurité autour desquels se ralliaient jadis les incertitudes individuelles. Les modes de vie imposés aux individus sont d'autant plus complexes et rigides qu'ils résultent d'une division et d'une synchronisation de l'activité de collectivités de plus en plus étendues. Il n'y a pas de problèmes d'inadaptation juvénile dans les sociétés primitives qui vivent au contact de la nature parce que les modes de vie y sont généralement simples ; au contraire, dans la société moderne l'individu est appelé très tôt à se censurer, à respecter tous les impératifs imposés par les règles et règlements de la vie sociale ; le jeune doit inhiber ses impulsions, se contraindre continuellement, en respectant les interdits nombreux et en s'astreignant aux usages ou à la discipline. Ces fonctions sociales, sous-tendues par l'inhibition volontaire, doivent être rapidement acquises sous peine de sanction ou d'éviction.

Les conséquences de la mutation que vit notre société sont également faciles à percevoir : tout changement rapide entraîne des déséquilibres, des situations d'instabilité . La mobilité est devenue un des aspects prédominants du monde moderne : mobilité géographique (liée aux transformations économiques régionales), mobilité professionnelle, mobilité dans le statut social, etc... Il en résulte inévitablement une certaine désorganisation des groupes de vie dans lesquels le jeune mineur est élevé ; corrélativement le monde de l'adulte ne lui offre plus un système de référence solide, stable, sécurisant. Il faut ajouter que l'évolution se fait dans le sens d'une exigence croissante, tant sur le plan des connaissances que sur celui des aptitudes pour accéder à un statut économique normal. Les sous-doués sont donc de plus en plus rejetés.

L'effort qu'il en coûte pour s'adapter n'est pas, le plus souvent, accompagné de contre-partie dans l'immédiat. On comprend aisément dans ces conditions que quelquefois les possibilités de contrôle soient débordées et qu'à l'anonymat des contraintes réponde l'anonymat de la violence.

3 - Le milieu scolaire

L'école est devenue, depuis un siècle, étroitement complémentaire de la famille et, avec la prolongation de l'obligation scolaire, elle assume des fonctions de socialisation de plus en plus importantes. Or, on constate, sans surprise d'ailleurs, qu'il existe une corrélation étroite entre l'inadaptation, la délinquance et l'échec en classe. N'en concluons pas que celui-ci crée celle-là, mais plus simplement que l'école n'est pas, ou n'est plus, susceptible de résorber l'inadaptation de l'enfant.

Malgré l'intérêt pour des méthodes nouvelles manifesté par nombre d'éducateurs, les traditions intellectuelles de l'enseignement français, ainsi que les circonstances du moment qui imposent souvent au maître ou au professeur un nombre excessif d'enfants, un cadre trop étroit, un matériel trop pauvre, rendent la discipline autoritaire et l'enseignement trop abstrait ; les relations entre le maître - substitut paternel qui donne les clefs de la connaissance - et l'enfant dégénèrent ou, du moins, s'appauvrissent. Le maître a des exigences, l'enfant a des devoirs.

D'autre part, dans le climat difficile qui provient de l'environnement, le travail à la maison représente souvent une exigence excessive à laquelle l'enfant satisfait péniblement ;

les contraintes accumulées à l'école s'imposent aussi à la famille provoquant les exigences des parents et accroissant les tensions au sein du foyer. Plus que le "surmenage" c'est le "malmenage" scolaire qui est en cause.

Le rapport présenté par le Professeur Debré et le Docteur Douady sur la fatigue des écoliers insiste à ce sujet sur la mauvaise organisation de la vie que mène l'écolier à l'école et hors de l'école.

Il analyse dans le temps de la journée de l'écolier la succession des erreurs pédagogiques qui, micro-traumatismes répétés à longueur de mois et d'années, compromettent finalement la santé de la jeunesse : heure prématurée d'entrée à l'école qui oblige au réveil forcé, petit déjeuner (qui devrait être selon les indications de la diététique copieux et varie) "escamoté" dans la hâte et l'anxiété du retard ou de la leçon non sue, trajet jusqu'à l'école qui est source de fatigue dans des transports publics toujours encombrés aux heures d'entrée ou de sortie, immobilité imposée en classe, absence de sieste ou d'activité de détente l'après-midi, durée des exercices et cours dépassant les capacités d'attention continue (25 minutes à 6 - 7 ans, 40 minutes à 9 - 10 ans, 45 minutes au-delà).

A ces accumulations de contraintes l'enfant réagit par toute une symptomatologie extrêmement riche : instabilité psycho-motrice, turbulence, inattention, bloquage affectif, hostilité, etc... qui expriment la répugnance inconsciente, déguisée ou directement exprimée. Pour les jeunes qui "jouent le jeu", le malmenage se traduit par une fatigue non spontanément réversible, véritable "maladie professionnelle de l'écolier" (encore qu'elle soit difficile à apprécier et à mesurer car elle s'exprime différemment selon la réactivité individuelle) (1). A long terme les conditions difficiles de l'enseignement et la multiplication des micro-traumatismes qui en résulte peuvent provoquer des perturbations affectives.

(1) Ces fatigues sont perçues par les jeunes eux-mêmes. Dans une enquête du Centre International de l'Enfance, Mme GRATIOT ALPHANDERY indique que le pourcentage d'élèves se déclarant "souvent fatigués" s'accroît de la 6ème à la 1ère. Pour les garçons du classique, il dépasse 27 % en 6ème jusqu'à un maximum de 62 % en terminale. Pour les filles, le pourcentage égale celui des garçons en terminale ; il est plus élevé pour chaque classe antérieure (76 % en première). Pour les garçons du technique, le pourcentage s'élève de 39 % en quatrième à 79 % en terminale.

Les difficultés des étudiants sur le plan de la santé mentale sont en tout cas un fait établi. Une enquête récente a constaté que, sur 100.000 étudiants, 30 nécessitent une hospitalisation psychiatrique d'urgence, 300 une hospitalisation psychiatrique pour traitement ; 3.000 ont besoin d'une consultation ou d'une cure ambulatoire, et 30.000 ont éprouvé à un moment ou à un autre des difficultés psychologiques dont les échecs aux examens sont souvent la preuve.

B) LES CONDITIONS D'UNE EDUCATION EFFICACE

Ainsi, l'évolution, depuis la petite enfance jusqu'à la maturité, met en jeu sur le plan physique comme sur le plan psychologique des mécanismes délicats et précis qui donnent à la croissance de tous les enfants la même allure et sensiblement le même rythme. Les étapes du développement se suivent à des dates sensiblement les mêmes pour tous.

A chacune de ces étapes la fonction qui s'éveille a besoin de stimulants dans les milieux, familial, scolaire et social, mais également des moyens matériels de mener l'apprentissage à terme.

L'Education, au sens large, est l'encadrement protecteur de cette évolution. Elle commence aux premiers jours pour s'estomper au moment où le jeune devenu adulte acquiert l'autonomie sociale. Elle doit considérer que les développements physique, moteur, affectif et intellectuel sont inséparables selon une loi valable pendant la petite et la grande enfance, l'adolescence et vraisemblablement la maturité (1).

Aussi réside-t-elle d'abord dans la satisfaction des besoins vitaux caractérisant chaque étape du développement de l'enfant et de l'adolescent ; ces besoins ne peuvent être ignorés ou contrariés sans que toute l'évolution ultérieure en soit compromise, y compris le développement intellectuel.

Le rapport DEBRE-DOUADY a eu l'incontestable mérite de préciser, sur un plan général valable pour tous les moments de la vie des jeunes, un certain nombre de ces besoins qui doivent être remplis à la fois en qualité et en quantité : besoin de sommeil, de protection contre le froid, la chaleur, le confinement, le bruit ; besoin d'alimentation adaptée, de lumière solaire et d'abri, besoin de vie dans la nature, d'alternance dans les activités d'observations, d'entretien des fonctions intellectuelles et de la mémoire, besoin enfin de compétition et de protection contre l'ennui.

(1) HEUYER - Psychiatrie sociale de l'enfant et de l'adolescent 1955.

Accordant une particulière importance aux besoins généraux d'ordre affectif, le rapport a insisté sur la protection nécessaire contre l'anxiété, soulignant qu'à mesure que l'on sait mieux protéger les enfants contre le froid, la sous-alimentation, les maladies infectieuses et autres facteurs physiques, on découvre que beaucoup d'entre eux, bien plus qu'on ne le pensait, sont psychiquement perturbés ou exposés à l'être.

Il est évidemment impossible d'envisager, au moins à court terme, que se modifient favorablement les conditions de civilisation dans lesquelles se développe à présent la jeunesse. Encore peut-on s'attacher, et on l'a rappelé au début de ce chapitre, à atténuer certaines influences particulièrement nocives ou à créer des moyens appelés à compenser celles sur lesquelles on ne peut agir.

A titre d'exemple, on signalera à ce sujet l'amélioration manifeste de l'équilibre physique et psychique des jeunes que l'on peut attendre d'un développement des activités physiques et sportives à côté des horaires d'enseignement intellectuel (expériences de "mi-temps" pédagogique et sportif d' "horaires aménagés"). Il a été prouvé que ces enfants grandissent mieux : ils deviennent plus grands et plus robustes, leur capacité pulmonaire est plus importante que chez leurs camarades, leur croissance plus régulière évite les périodes de stagnation ou de crise. Ainsi sont évités les fatigues et troubles du maintien : coeur et poumons, sollicités régulièrement par l'exercice, se développent et prennent rapidement les caractéristiques du coeur de l'adulte entraîné. L'apparition de la puberté, par ailleurs si perturbatrice et si riche en manifestations nerveuses et végétatives, n'influence que légèrement le régime circulatoire de ces jeunes.

Le développement moteur suit la même courbe régulière : les réflexes sont en moyenne plus prompts, les coordinations sont meilleures. Le jeune garçon rompu à toutes les formes de mouvement est à l'aise dans son corps. Généralement plus calme et plus réfléchi, il ne connaît pas la bougeotte de ses camarades témoins.

Face à leur travail scolaire ces jeunes sont moins instables, ils fixent mieux leur attention, ils abordent chaque difficulté avec davantage de pondération, de méthode et, de ce fait, paraissent plus efficaces. Mais c'est l'analyse comparée des comportements qui a révélé les différences les plus sensibles.

Si l'examen psychologique des enfants qui bénéficient du "mi-temps" les a découverts bien vivants et volontiers remuants, ils sont aussi plus disponibles et mieux conscients de leurs responsabilités ; ils sont enclins à respecter les règles de la vie commune au même titre que les règles du jeu. Leurs professeurs les trouvent plus dynamiques, francs et ouverts. Leur vie intérieure est plus riche et plus originale ; ils réagissent bien à tout ce qui les entoure et les concerne. L'enseignement rencontre plus souvent leur intérêt et leur désir d'apprendre.

Cette maturité relative vient de ce que leur agressivité s'est canalisée dans les règles du jeu sportif ; elle leur confère de meilleures possibilités : "l'adaptation sociale" représente vis-à-vis de la collectivité des hommes ce que "l'adresse motrice" confère vis-à-vis des choses.

Ainsi la découverte des valeurs, l'apprentissage de la coopération, l'accès à la maturité, ne s'apprennent pas seulement dans les livres de classe, mais aussi au grand air (1).

---

(1) - Sport et Education : M. FOURESTIER et H. PERIE
Santé de l'homme 142 - I - II
1966.

C) ASSOCIAUX ET DELINQUANTS JUVENILES

1 - Ce qu'ils sont

On a pu définir le jeune "inadapté" comme "un sujet associal, séparé de la société, l'ignorant ou la haïssant, qui présente des caractères d'oisiveté, d'instabilité, d'impulsivité, d'agressivité, dont le besoin de satisfaction doit être immédiat, qui manifeste un désintérêt général, à l'exception des questions sexuelles." (1) Le jeune en question est dépourvu de tout lien affectif stable avec un adulte, mais il est presque toujours lié à un milieu de jeunes semblables à lui, à une "bande". Pratiquement un mouvement, une organisation de jeunesse fonctionnant suivant les normes habituelles ne peut s'adresser à lui ; l'action à son égard exige des moyens et des principes éducatifs particuliers.

On a pu estimer à 500.000 en France ces jeunes qui auraient besoin d'une action préventive propre à éviter les conduites qui finissent presque toujours par les amener à la délinquance. Le problème est particulièrement délicat en ce qui concerne de nombreuses adolescentes désoeuvrées, dont l'unique but est de se découvrir un partenaire ; beaucoup s'en préoccupent dès 14 ans sans "mesurer le poids réel d'un attachement amoureux, ni celui d'une maternité sans père". C'est effectivement parmi ces jeunes inadaptées que vont se trouver les mères célibataires qu'aucune école secondaire ou professionnelle n'acceptera plus, même comme externe... La prostitution est alors souvent leur seul débouché ; 41 % des jeunes prostituées ont un ou plusieurs enfants.

Le Dr. LE MOAL précise que le premier rapport sexuel chez les jeunes prostituées du centre d'observation où il a fait son enquête (2) a eu lieu pour :

25 % à 14 ans et avant
64 % entre 14 et 16 ans
11 % après 16 ans

---

(1) LANZ et FLAVIGNY - Rapport sur les clubs et équipes de prévention -XIIIe Congrès de l'U.N.A.R. - Rouen - 1961.

(2) LE MOAL - Etude sur la prostitution des mineures - 1965 - p.43

Pour différentes raisons, dont la principale réside dans la protection que leur assurent les adultes, on arrête très peu de jeunes en état de prostitution : 275 pour l'ensemble de la France en 1965 (y compris quelques garçons, la prostitution masculine n'étant pas inexistante). Mais au contraire, l'ensemble des mineurs délinquants qui ont comparu devant des juridictions d'enfants semble s'accroître assez vite : 38.472 en 1963, 43.757 en 1965 (41.076 garçons et 3.681 filles). A ce chiffre, il faudrait ajouter les jeunes concernés par les affaires relevant directement des Brigades des Mineurs urbaines, et tous ceux qui se trouvaient à cette époque soit sous le régime de liberté surveillée, soit dans un établissement de rééducation (ou soumis à un régime carcéral).

On n'a jamais, en France, évalué le coût global financier de la délinquance (équipement administratif et social, prix de journée, dommages subis sur le plan matériel, physique et moral, manque d'heures de travail à la production, etc., mais il est certain que, si la délinquance et surtout celle des jeunes est avant tout un problème grave sur le plan humain, elle est aussi un problème économique ; prévenir semble donc mieux que guérir à bien des égards .(1)

Les actes de délinquance commis par les jeunes en France ont deux caractéristiques par rapport à ceux que révèle l'étude des pays étrangers :

- les actes de violence sont en nombre limité
- l'usage de la drogue est l'exception

Le nombre des crimes contre les personnes dépasse rarement 20, et la délinquance la plus commune est le vol simple : 66 % des cas. Les objets volés correspondent aux besoins et aux désirs communs des adolescents : produits alimentaires, disques, transistors, accessoires de cyclomoteurs.

Une évolution récente se dessine vers des formes nouvelles liées à la civilisation technique :

- le vol dans les grands magasins et le vol de voitures - dont la progression rapide est parallèle à celle du parc automobile français;
- la délinquance en bande: 30 % des délits ont au moins trois auteurs.

Pourtant, ni la proportion des actes de violence (2.090 en 1965), ni celle des délits de moeurs ne se sont élevées (1.854 en 1965), encore

(1) Aux U.S.A., ce calcul a été fait. K. SCUDDER et K.S. BEAMS nous disent dans leur livre "Défi à 20 milliards de dollars" que c'est au montant de cette somme que s'est élevé en 1960 le coût financier de la délinquance et du crime.

que le nombre de viols collectifs (1) tende à s'accroître. La délinquance est plus fréquente chez les garçons que chez les filles ; elle atteint son taux maximum - pour les deux sexes - entre 16 et 18 ans.

REPARTITION DES DELITS COMMIS EN 1963
(Statistique I N S E E)

1-Délits contre les biens	AGES				TOTAL	SEXES	
	- de 13 ans	13 - 15 ans	16-17 ans	N.D.		G	F
Vol simple	2.535	8.754	10.301	9	21.599	19.919	1.680
Recel	145	574	745		1.464	1.317	147
Violation de domicile bris de clôture, dégradations, destructions, etc.	348	419	333		1.100	1.076	24
Escroqueries, abus de confiance, fraudes, etc..	5	54	123		182	137	45
2- Délits contre les personnes							
Coups et blessures volontaires	65	305	675		1.045	992	53
Coups et blessures, homicides involontaires	98	347	590	1	1.036	948	88
Avortements		3	25		28	2	26
Coups à enfant	3	69	71		143	142	1
Rebellion, outrages à fonctionnaires	3	25	147		175	155	20
Armes et explosifs	2	47	132		181	180	1
3-Délits contre les moeurs							
Outrages publics à la pudeur	49	609	764		1.422	1.004	418
Homosexualité, proxénétisme, adultère, concubinage, outrage aux bonnes moeurs, etc...	1	30	50		81	66	15
4-Délits concernant la circulation automobile	15	543	2.141		2.699	2.563	136
5-Autres délits	75	251	592	1	919	813	106
TOTAL	3.344	12.030	16.689	11	32.074	29.314	2.760

(1) CRESPY Paul "L'aspect sociologique du viol commis en réunion (p. 837)
Revue de science criminelle et de droit pénal comparé.
Oct/Déc. 1965

Qui sont donc ces jeunes délinquants ?

D'après une enquête de M. CHOMBART DE LAUWE 57 % des enfants nerveux, 66 % des voleurs et fugueurs, 64 % des enfants agressifs vivent dans des logements où il y a 2 personnes et plus par pièce ; par ailleurs on relève dans les statistiques de 1963, publiées par le Ministère de la Justice que le pourcentage le plus fort des mineurs délinquants était parmi les jeunes originaires des villes de plus de 100.000 habitants ; on y compte près de 6 délinquants pour 1.000 jeunes de 10 à 19 ans.

D'autre part, sur 500 délinquants de 14 à 17 ans étudiés par le Centre de Formation, d'Etudes et de Recherches de Vaucresson, en 1960 et 1961, on a relevé :

- 15,79 % de troubles moteurs
- 37,72 % de motricité non éduquée
- 58,33 % de troubles de la maturation affective et morale
- 30,04 % d'instabilité caractérielle.

Aussi le taux de scolarisation de ces délinquants est-il deux fois moins élevé que celui de leurs contemporains : 66,8 % n'ont pas dépassé l'école primaire ; 53,6 % d'entre eux ont une attitude indifférente ou opposante à l'égard de l'école.

Les lycées ne sont pourtant pas exempts d'inadaptés ou de délinquants : En 1961, un sondage portant sur 31 lycées du département de la Seine a relevé :

43 cas de tentatives de suicides ou de suicides réalisés.

93 délits

18 bandes organisées

68 fugues

Manifestement un grand nombre de jeunes délinquants n'ont pas plus réussi leur insertion professionnelle que leur insertion scolaire.

Dans l'étude de 500 jeunes délinquants citée ci-dessus, on relève les pourcentages suivants :

7,4 % ne font rien pour trouver du travail

10,4 % ont travaillé dans une seule place, en usine, bureau, chantier et se sont faits renvoyer ou ont quitté plusieurs fois cette place sans motif valable.

17,4 % ont travaillé dans plusieurs usines, bureaux ou chantiers, se sont faits renvoyer ou ont quitté plusieurs fois, sans motif valable , leur place.

Cette même statistique souligne encore que 57 % n'ont fait aucun apprentissage, ni dans un Centre, ni dans une entreprise et pour les 43 % qui ont commencé un apprentissage, 0,8 % seulement l'ont poursuivi. On comprend ainsi que plus de 50 % des jeunes délinquants sont soit sans travail, soit employés irrégulièrement ; leur apprentissage ne sert qu'occasionnellement dans le cadre de leur emploi.(1)

En ce qui concerne enfin les conditions familiales, sur les 500 délinquants ayant fait l'objet de l'enquête, 43 % ne vivent pas avec leur père et leur mère réunis ; ils habitent avec leur père seul (4,2 %) ou avec leur mère seule (13,6 %), ou encore ils vivent avec leur père ou leur mère et un autre personnage qui est soit époux ou épouse légitime, soit concubin, concubine ; des situations plus complexes ne sont pas inconnues : ménage à 3, concubine de passage... Et comment décrire ces milieux qu'on ne peut plus appeler des "foyers", et dont les Dossiers d'Enquête apportent quelques témoignages navrants. Alain B. écrit à l'animateur de son club de Jeunes qui le rapporte dans un Dossier : " Je t'en veux un peu de m'avoir conseillé de rentrer (chez mes parents). Mon père m'a attaché avec 3 cadenas à la cuisinière, puis il est parti au boulot".

Toutes ces carences familiales dues à des causes différentes entrent, estiment les Magistrats et les techniciens de la jeunesse délinquante, pour 47 % au moins dans les facteurs de l'inadaptation ; ce pourcentage s'ajoute au 43 % de cas de dissociation familiale, on relève donc au total chez les jeunes délinquants 90 % de troubles d'origine familiale.

(1) MICHARD H. Le problème de la prévention - Rééducation - 1951 - n° 31/32.

2 - La Prévention

"Chaque inadapté est un cas particulier. Il appelle à la fois sur le plan matériel et sur le plan psychologique, un ensemble de mesures qui varient avec chaque individu ou chaque groupe familial". (1).

C'est pourquoi la rééducation des mineurs délinquants est si difficile. Elle demande, outre de solides qualités de générosité et de jugement, une formation très poussée. Il en est de même de la prévention où l'on doit essayer de dépister, de longue date, les causes d'inadaptation souvent fort cachées et où l'on doit aussi tenter d'enrayer ces causes, même si elles ont fortement perturbé le jeune.

Or l'opinion est encore très loin d'être consciente de la nécessité et de l'importance de l'effort à entreprendre. Son éducation est presque totalement à faire.

C'est le souhait de très nombreux techniciens sociaux spécialisés, mais ils croient que cette entreprise doit être mûrement pensée au préalable. Trop souvent, nous ont-ils dit, on a cherché à faire cette éducation à la télévision, par exemple, sous un seul angle du problème alors qu'il est global. Le public a été mal informé des données essentielles de base de l'inadaptation et il en a tiré des conclusions qui vont souvent à l'encontre de l'éducation qu'on a cherché à donner. Il serait bon, pense-t-on, que l'élaboration de cette éducation soit réalisée à la fois par des techniciens des méthodes audio-visuelles, des spécialistes des sciences humaines et des praticiens de travail social, ayant oeuvré dans des milieux inadaptés.

Il faudrait éduquer le public également de manière à ce qu'il abandonne certains préjugés essentiellement nuisibles à la prévention de l'inadaptation; exemples entre beaucoup d'autres : la confusion entre troubles mentaux et troubles de caractère, du langage, de la parole, de l'écriture ; l'idée fortement ancrée dans le public du rejet de tout délinquant de la vie sociale, etc...

(1) LAROQUE P. Adaptation et inadaptation sociales - Informations Sociales N° 10 - Octobre 1964

La prévention doit évidemment s'efforcer de modifier les conditions de vie qui créent la délinquance et il faut reconnaître que, sur le plan matériel, l'élévation générale moyenne des niveaux de vie est à ce titre un élément favorable encore que les conditions sociologiques qui l'accompagnent puissent parfois détruire ce que le progrès des équipements aurait pu laisser espérer (ensembles résidentiels).

L'accueil des jeunes isolés par nécessité professionnelle par exemple ou par suite de difficultés avec le milieu familial (1) est vital en matière de lutte contre la délinquance ; or les foyers de jeunes travailleurs ne disposent pas d'assez de places et malgré toute l'aide qui est apportée à leur fonctionnement obèrent trop lourdement les budgets de jeunes travailleurs dont le salaire ne dépasse guère les chiffres du S.M.I.G.

Cet accueil doit parfois commencer lors de la période scolaire (enfants livrés à la rue en dehors des heures de classe). D'une façon générale d'ailleurs, l'école peut jouer un rôle important dans la prévention, non seulement par une meilleure liaison entre les enseignants et les familles, mais aussi en consacrant des examens physiologiques et psychologiques particuliers aux élèves en difficulté scolaire (difficulté dont la cause cachée est souvent un trouble visuel, auditif ou de l'affectivité) et en développant l'action des services sociaux.

L'évidente nécessité de créer des ateliers de travail et des centres d'apprentissage pour les associaux se fait également jour; or, actuellement ces derniers ne sont pas reconnus dans les catégories des handicapés physiques ou mentaux et, par conséquent, ne bénéficient pas de la législation qui permettrait d'ouvrir des ateliers spéciaux pour eux (2). Rappelons en particulier à ce sujet les difficultés des jeunes filles, lesquelles n'ont pas toujours accès, comme la loi le prévoit, à certains établissements de formation technique (par suite de décisions directoriales, par exemple); la promotion ouvrière leur est souvent refusée dans les usines; enfin, la formation technique qui leur est dispensée ne leur donne bien souvent aucun débouché valable.

---

(1) Une mention particulière doit être faite aux 7.000 personnes entre 17 et 35 ans qui, originaires des départements d'Outre-Mer, arrivent chaque année en France. Parmi les jeunes de moins de 21 ans, il y a un certain nombre de garçons orphelins et de jeunes filles munies d'une autorisation paternelle ou émancipées; 40 % d'entre elles sont enceintes ou accompagnées de jeunes bébés. Il n'y a pas à Paris de foyer d'hébergement qui leur soient réservés.

(2) Un Dossier d'Enquête, en provenance de la Réunion indique que sur 39.472 jeunes de 14 à 17 ans, 62 % sont "obligés de subir leur vie", et réclame des "possibilités de formation" pour ces garçons et filles.

Sur le plan des loisirs, des éducateurs ont souligné l'intérêt préventif d'un transfert des tendances à l'agressivité ou au vol réalisé au travers d'un apprentissage du judo ou de la conduite automobile (1). Les vacances pour leur part posent également, notamment en ce qui concerne les adolescents, un problème difficile. Les activités peu cohérentes de ce temps de disponibilité totale, l'insuffisance de l'argent dont disposent les jeunes pour des séjours qu'ils allongent au maximum, l'atmosphère particulière des lieux de vacances à forte fréquentation, débouchent assez aisément sur la délinquance. On connaît l'action entreprise depuis quelques années par la Gendarmerie, les C.R.S, les Polices urbaines, les Services de la Jeunesse et des Sports, etc... pour tenter de combler ce vide par un encadrement sportif et la création de centres d'accueil sur les plages.

Mais cette action auprès des jeunes associaux est d'autant plus délicate que leur degré d'inadaptation est élevé. Les éducateurs des équipes de prévention doivent rechercher le contact avec un jeune qui fuit les adultes : il faut aller à sa rencontre dans la rue, les cafés, les lieux de plaisir, vivre en quelque sorte sa vie, lui inspirer confiance par les qualités humaines que l'éducateur manifestera et la certitude qu'il donne au jeune de n'être le représentant d'aucun "service officiel". Il serait d'ailleurs souhaitable qu'un soutien puisse être apporté aux éducateurs de prévention, sur le plan de la médecine, du service social, de l'aide psychologique (supervision du travail fait pour certains jeunes par un psychologue spécialisé) ; un équipement socio-culturel, un Centre Social avec un personnel ayant une connaissance approfondie des milieux associaux, leur seraient des appuis précieux. Certains éducateurs pensent que ce qui serait le plus efficace serait des foyers légers : 5 à 6 chambres, qu'encadreraient 2 familles normales au courant des problèmes de l'inadaptation.

On a souligné aussi que dans certains cas de délinquance légère, il conviendrait d'éviter le recours aux formes juridictionnelles classiques, lesquelles risquent d'aller à l'encontre du but recherché, de "buter" le jeune, de flatter son amour-propre mal placé, de l'exciter involontairement à persévérer dans une mauvaise voie ; il serait au contraire utile de provoquer une prise de conscience chez le mineur et chez ses parents et de la faire suivre d'une assistance destinée à dédramatiser la situation et à rétablir l'équilibre sans risquer de donner lieu à un sentiment d'impunité (2).

---

(1) Henri FERAUD, dans un article sur la "Prévention des emprunts frauduleux de véhicules à moteur par les jeunes" (Revue de Science Criminelle et de Droit pénal comparé - Avril - Juin 1966) préconise la création de centres préventifs de conduite dans lesquels on enseignerait aux jeunes les règles de la conduite et de la circulation ainsi que des notions de mécanique, d'électricité, etc...

(2) Travaux du 6ème Congrès de Criminologie - Octobre 1965 - Paris - Dalloz - 1966

D'une façon générale, le traitement doit être le fait d'éducateurs spécialisés. Les magistrats signalent particulièrement les troubles que peut causer chez des jeunes l'intervention suivie d'un policier -par exemple les contrôles répétés chez les employeurs-; des états névrotiques chez les mineurs peuvent être ainsi aggravés par une surveillance policière trop manifeste.

3 - La détention des jeunes

Circonstances malheureuses, mais surtout manque de mesures adéquates prises en temps utile, font que certains jeunes de moins de 21 ans connaissent la prison.

Les statistiques de l'Administration Pénitentiaire ont enregistré pour 1963 une population pénale de 8.639 hommes et 515 femmes de moins de 25 ans.

On a pu souligner d'ailleurs que "ce serait une erreur (et elle a été parfois commise lorsqu'il s'agissait de mineurs) de confondre mesure éducative et absence de sanction, car, sur le plan psychologique, l'affect du déplaisir est aussi important que l'affect du plaisir pour prendre contact avec la réalité. Cette erreur serait d'autant plus grave avec les jeunes adultes qu'il serait nocif pour eux de les considérer comme des mineurs. On les infantiliserait et donc on augmenterait leur immaturation. Rappelons une notion importante : en raison de son immaturité, le jeune adulte, s'il prend conscience de sa faute, ne prend pas forcément conscience de sa responsabilité. Une confusion sur ce point peut être grave; sur le plan éducatif, il faut sanctionner la faute suivant la conscience qu'en a le sujet, même si sa responsabilité est minime, sinon on dévalorise l'individu". (1).

Dans les prisons les plus importantes, des quartiers séparés sont réservés aux mineurs; dans les autres il n'y en a pas (une circulaire du 4 Mars 1952 précise cependant que les mineurs de moins de 18 ans ne doivent pas être dans les mêmes cellules que ceux qui ont atteint la majorité pénale). Deux centres fermés d'accueil pour les mineurs qui ont besoin d'être

(1) Professeur FLAVIGNY - Seuils d'âge et législation pénale - 1961.

dans un établissement clos sont actuellement en création, dont l'un dans la Région Parisienne, l'autre dans les Bouches-du-Rhône ; les prisons-écoles d'OERMINGEN et de LOOS-les-LILLE sont spécialisées pour les jeunes détenus condamnés à des peines de moyenne et longue durée et les autres vont être désormais regroupés au Centre-école d'ECROUVES près de Toul.

L'administration pénitentiaire souhaite vivement qu'un professeur ou un assistant d'éducation physique soit attaché à chaque maison d'arrêt qui devrait être équipée d'installations sportives ; des activités manuelles éducatives, une pré-formation professionnelle (soudure, travail des métaux, comme il en existe au quartier des jeunes de Fresnes), une formation professionnelle accélérée aux métiers du bâtiment, etc..., seraient également très bénéfiques.

Mais surtout on doit considérer que le jeune détenu est un "séparé"; il lui faut un lien amical avec un adulte qui l'accepte tel qu'il est et qui le comprend ; c'est à partir de là qu'il pourra se transformer. Cela exige évidemment que le détenu soit entouré d'un personnel adéquat : éducateurs avec lesquels il pourra avoir des entretiens (individuels ou en groupe), assistantes sociales. Des chantiers de travail extérieurs, des mises en semi-liberté ou en liberté avec probation, dans certains cas des placements familiaux, pourraient être envisagés.

Enfin une attention particulière doit être attachée au difficile problème de la réinsertion sociale et professionnelle du jeune à la fin de sa détention. S'il n'a pas de gîte, pas de travail, s'il ne se sent pas épaulé moralement, il retombera fatalement dans ses erremements passés et deviendra un récidiviste. Or il faut reconnaître que bien des problèmes l'attendent au moment de cette réinsertion : s'il est marié, il ne peut se loger dans un H L M, s'il est célibataire, le Foyer des Jeunes Travailleurs lui mesure la place ; les employeurs ne sont pas très nombreux à accepter un ex-détenu... Il serait souhaitable que ceux des jeunes libérés qui en sont capables puissent suivre une Formation Professionnelle pour Adulte, ils seraient payés (S.M.I.G.) et certains même pourraient être logés dans les foyers qui sont attenants à de nombreux centres. Des familles d'accueil, fournies par les mouvements de jeunesse ou les associations familiales pourraient aider moralement ceux qui n'auraient vocation ni pour les maisons de jeunes, ni pour les clubs de quartier ou les associations d'éducation populaire (1)

(1) Pour établir une transition entre l'existence très encadrée de la détention et une vie totalement indépendante, chaque fois que cela est possible le jeune homme ou la jeune fille sont confiés à un foyer de semi-liberté, qui associe, dans un établissement de type très original, la mise au travail libre et un encadrement éducatif dans le lieu d'hébergement.

Pour les jeunes délinquants adultes, le sursis avec mise à l'épreuve, institué en 1958 et qui ne cesse de se développer, apparaît comme une mesure spécifique de rééducation. De plus en plus, les tribunaux y recourent : au 1er janvier 1966 on comptait 7.062 probationnaires âgés de moins de 25 ans sur un total de 15.719, soit 45 %. Par le jeu des diverses conditions auxquelles doivent se soumettre les condamnés, par la tutelle qui est exercée sur eux par le Juge de l'application des peines et les éducateurs des comités de probation, le sursis avec mise à l'épreuve permet de contrôler leur assiduité au travail, de leur donner la formation professionnelle dont ils ont souvent besoin, de les aider dans l'organisation de leur vie familiale, d'éliminer peu à peu les facteurs qui les ont conduits à la délinquance.

La probation paraît donc parfaitement adaptée aux jeunes délinquants. Etant une modalité de sursis, elle fait peser sur le condamné la menace de l'exécution de la peine et tend à susciter chez ce dernier un contrôle de son propre comportement pour éviter la récidive (1)

Enfin des expériences et des recherches sont actuellement entreprises pour exercer une observation psychologique dans des centres dits "fermés" où seraient conduits les mineurs très difficiles qui n'avaient auparavant de place qu'en prison en raison du danger qu'ils représentaient pour la Société. De même une nouvelle méthode est en cours de recherche et d'application empirique : elle concerne les jeunes associaux pour lesquels des techniques spécifiques sont indispensables, afin de permettre de restructurer vraiment leur personnalité profondément perturbée.

*

* *

(1) Le probationnaire n'est pas livré à lui-même pendant le temps de l'épreuve; il est soumis à la surveillance et à l'assistance d'un "comité de probation" à la tête duquel est placé le juge de l'application des peines.

Des textes complémentaires sont actuellement en préparation : Pour les jeunes adultes l'un d'eux donnera aux juridictions d'instruction et de jugement la possibilité de prendre, sauf infraction criminelle, des mesures non pénales qui éviteraient l'incarcération. Le juge, pendant l'instruction, pourrait ordonner une mise en observation et soumettre le mineur à des obligations de caractère éducatif. Enfin, de nouvelles dispositions limiteraient les effets, parfois désastreux, du casier judiciaire.

En conclusion de cette étude du problème des inadaptés sociaux, on constatera que le législateur, passant de la notion de traitement de la délinquance à celle de prévention de l'inadaptation puis à celle de protection, est parvenu à l'idée de "mineurs en danger", idée simple mais audacieuse puisqu'elle permet une intervention judiciaire au sein même de la famille qui n'userait pas de ses droits dans l'intérêt réel de son enfant.

Ce système semble se révéler riche de possibilités. Ainsi le 1er Janvier 1966, à côté des 61.000 mineurs "en garde" confiés aux services départementaux par les juges des enfants statuant au civil, on comptait 16.000 mineurs recueillis antérieurement du seul chef de l'action préventive, outre un nombre indéterminable de mineurs que l'on trouve naturellement confondus au sein des 230.000 "secourus" (1) et des 59.600 "surveillés" (2) de ces services. Il va sans dire qu'une action plus ou moins directe est exercée sur la famille, soit par la mesure préventive qui concerne le mineur, soit de façon directe et spécifique sur le milieu familial dans le but d'y rétablir des rapports plus harmonieux et supportables, dont on a vu toute l'importance dans la genèse des inadaptations.

Ainsi, dans l'action de la Justice appliquée au phénomène de la délinquance, des étapes décisives ont été franchies depuis la fin de la 2ème guerre mondiale (3)

On notera tout d'abord la liaison réalisée depuis 1962 entre l'Etat et les organismes privés par l'inscription au Plan des prévisions de dépenses dans ce domaine, le Plan étant naturellement l'organisme chargé de doser l'importance respective des investissements du secteur privé et du secteur public. Il faut d'ailleurs remarquer que le financement de ce secteur dit "privé" est très largement assuré par l'Etat lui-même; c'est surtout l'initiative qui, en définitive, est confiée au secteur privé.

---

(1) Enfants qui reçoivent une aide matérielle en raison de l'insuffisance des moyens de leur famille.

(2) Ces enfants ne sont pas placés à l'aide sociale mais bénéficient d'une action éducative, soit au sein de leur famille, soit dans le cadre familial ou collectif où ils ont dû être placés.

(3) On trouvera, en Annexe II à la fin de ce volume, une analyse détaillée des moyens d'action sociale et juridique relatifs aux jeunes délinquants et inadaptés.

La spécialisation du personnel chargé de mettre en oeuvre les mesures d'assistance éducative est également une réalisation récente de grande portée (service de l'éducation surveillée, juges des enfants). Là surtout, le droit de l'enfance délinquante apparaît désormais comme un droit autonome.

L'ordonnance prise par le Gouvernement provisoire en 1945, portant création pour les mineurs de 18 ans en état de délinquance d'un droit radicalement nouveau, a été à cet égard essentielle.

Au droit pénal traditionnel rétributif et sanctionnateur est substitué un régime faisant la plus large place à la rééducation et ne laissant subsister la sanction qu'à titre exceptionnel.

Sans doute les incriminations légales restent-elles les mêmes que pour les adultes (crimes et délits) mais l'aboutissement de la procédure n'est plus une sanction proportionnée plus ou moins directement à la gravité des faits commis ; c'est le plus souvent un traitement rééducatif adapté à la personnalité du sujet, et modifiable en fonction de son évolution, qui est prononcé.

L'ordonnance de 1958 va plus loin encore puisqu'elle confie à l'autorité judiciaire une action préventive à l'égard des mineurs de 21 ans dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises, sans même qu'une infraction ait été nécessairement relevée.

C'est au point de vue juridique et social, une innovation considérable (1).

Il faut reconnaître cependant qu'elle souligne le problème des rapports entre l'autorité judiciaire et l'Administration amenée à assumer des responsabilités en matière de rééducation.

---

(1) L'étude de projets complémentaires est déjà avancée, et notamment :

- la préparation d'un régime pénal de transition pour les mineurs délinquants entre 18 et 21 ans,

- l'amélioration des conditions du régime pénitentiaire applicable aux jeunes adultes (jusqu'à 25 ans).

Il est évident en effet que réduire le rôle de l'autorité judiciaire dans les interventions auprès des délinquants mineurs risque d'amoindrir dangereusement les garanties auxquelles ces délinquants (peut-être surtout parce que mineurs) ont droit ; ce contrôle de l'autorité judiciaire est encore plus nécessaire lorsque l'action de rééducation s'adresse à des jeunes en danger moral, définis d'après des critères légaux assez peu précis et auxquels on ne peut reprocher aucune infraction pénale.

Il n'est pas concevable que ces jeunes puissent être soumis à une contrainte, fut-elle éducative, sans qu'il soit vérifié par l'autorité judiciaire garante de la liberté individuelle qu'elle n'est pas irrégulièrement prescrite. Il peut donc apparaître souhaitable de ce point de vue que l'ensemble des moyens de diagnostic (centres d'observation, etc...) doive être placé directement sous la direction de l'autorité judiciaire, et que celle-ci doive également se charger des établissements destinés aux catégories les plus difficiles de mineurs délinquants ou de mineurs en danger...

Mais pour le reste, la plus large part doit être pour longtemps laissée à l'initiative privée.

III - LES JEUNES HANDICAPES PHYSIQUES ET MENTAUX

La définition que le Professeur LAFON a donnée de l'inadapté vaut également pour le jeune handicapé : "Sont compris sous le terme d'inadaptés tous les sujets ayant besoin de mesures éducatives, sociales, médico-psychologiques et médicales différentes de celles que l'organisation d'une nation libre prévoit pour le plus grand nombre de ses habitants".

Les causes de handicap physique ou mental sont multiples et il ne peut être question de les énumérer toutes. On peut seulement tenter d'en proposer une classification laquelle peut être conçue de façon diverse selon les critères retenus : facteurs étiologiques par exemple, ou localisation du handicap. Mais plus important sans doute est le moment d'apparition du handicap. Il y a en effet un âge d'acquisition pour chaque aptitude ; si un retard se produit pour cette acquisition, les conséquences en seront souvent considérables. Par exemple si, pour une raison quelconque, l'enfant ne commence à marcher qu'au-delà de la période normale, du 10 au 14° mois, des troubles de l'orientation spatiale peuvent intervenir ainsi que des troubles du schéma corporel entraînant souvent, par la suite, des troubles de l'orthographe.

On conçoit que la conception du monde, l'établissement de relations entre l'individu et les autres, objets et êtres, ne peuvent être identiques pour un sujet "normal" et pour un sujet atteint, parfois dès la naissance, d'un handicap physique ou mental ; toute une série de perceptions, de sensations, d'émotions seront enregistrées ou ressenties de manière entièrement différente. Les handicapés réclament donc à la fois des mesures adaptant les cadres de vie à leurs insuffisances particulières et un effort de rééducation ayant pour but de réduire, autant que faire se peut, ces insuffisances et leurs conséquences. En fait, la quasi-totalité des Dossiers d'Enquête émanant d'handicapés souligne la volonté de ceux-ci d'accéder au degré d'autonomie le plus élevé possible ; la motivation extrêmement puissante qui les pousse dans ce domaine peut aboutir, en s'appuyant sur l'action médicale, à de véritables miracles.

A) CLASSEMENT DES CATEGORIES DE HANDICAPS -

Nous adopterons pour base de ce classement l'origine du handicap que subit le jeune. On peut distinguer à ce sujet :

1 - Les Handicaps congénitaux

On peut les diviser eux-mêmes en quatre groupes :

a) Handicaps liés directement au patrimoine héréditaire.

Ce sont par exemple :

- l'hémophilie
- certaines malformations physiques telles que des myopathies, des cataractes, des surdités
- certaines arriérations intellectuelles telles que l'idiotie phénylpiruvique (curable, du reste, si le diagnostic en a été fait à la naissance)

b) Handicaps liés à des combinaisons aberrantes des chromosomes.

Le mongolisme en est un exemple

c) Handicaps liés à des accidents de la vie intra-utérine.

Ces handicaps sont d'autant plus graves que leur cause est intervenue pendant les trois premiers mois de la grossesse. Ils peuvent être dûs :

- à une cause infectieuse ou parasitaire, telle que la rubéole de la mère ou la toxoplasmose
- à une cause toxique : l'exemple de la thalidomide est encore dans toutes les mémoires
- à l'action des radiations ionisantes : doses massives de rayons X reçues par la mère à titre de traitement
- à des incompatibilités sanguines foeto-maternelles : facteur rhésus par exemple

De toute façon, les handicaps résultant de ces différentes causes pourront être, suivant les cas :

- des malformations physiques : absence ou anomalie de développement des membres, malformations cardiaques, atteintes sensorielles, etc ...
- des arriérations mentales parfois considérables.

b) Handicaps se produisant à la naissance

S'opposant à ceux qui précèdent et qui, s'ils sont constatés à la naissance, trouvent leur origine avant elle, certains handicaps se produisent au moment même de la naissance. On peut citer par exemple :

- les traumatismes obstétricaux, plus ou moins graves. C'est à eux que les infirmes moteurs cérébraux doivent souvent leur infirmité.
- la conjonctivite du nouveau-né.

2) - Les Handicaps post-nataux, précoces et tardifs

Rappelons que la gravité du handicap dépend à la fois de sa nature, du moment où il survient par rapport au développement psycho-moteur et mental et de la manière dont il retentit sur la personnalité du sujet qu'il atteint.

Les causes, ici, sont multiples. Elles peuvent être :

- nutritionnelles, comme c'est le cas dans le rachitisme qui, même s'il est devenu relativement rare, peut être à l'origine de déformations osseuses considérables
- infectieuses. Ce sont, par exemple :
  - . les encéphalites survenant après rougeole ou coqueluche
  - . les séquelles de méningite
  - . les troubles moteurs et sensoriels
  - . les séquelles de poliomyélite antérieure aiguë
- toxiques, par absorption de certaines substances toxiques, de certains médicaments
- traumatiques, accidentelles, parmi lesquelles les accidents touchant la vue sont particulièrement nombreux et importants. Les accidents peuvent être :
  - . des accidents domestiques, les plus fréquents des accidents qui touchent les enfants
  - . des accidents scolaires
  - . des accidents de la route
  - . des accidents du travail
  - . des accidents sportifs.

- pathologiques

  . soit maladies chroniques, comme le diabète ou l'épilepsie

  . soit maladies allergiques, comme l'asthme ou l'eczéma

  . soit fragilité particulière de tel ou tel appareil, souvent liée à d'autres causes, et l'on peut citer par exemple : otites, rhinopharyngites, entérocolites, etc....

3 - Les Handicaps socio-affectifs

La majorité des troubles du caractère et du comportement sont de cette origine ; ils sont extrêmement fréquents et peuvent exister seuls ou se surajouter à d'autres handicaps. Ils rejoignent évidemment les cas d'inadaptation sociale que nous avons étudiés au chapitre précédent et, comme eux, ils sont dûs :

- au milieu familial :

  . carence maternelle ou paternelle, rejet de l'enfant ou surprotection (les troubles alimentaires du nourrisson peuvent habituellement se rattacher à cette cause)

  . foyer désuni

  . alcoolisme des parents

- au milieu scolaire :

  . inadaptation au milieu scolaire

  . erreurs pédagogiques, pédagogie de l'échec

- au milieu social, socio-économique ou socio-culturel.

Ici encore, on ne saurait trop insister sur l'importance que revêt le moment où survient le handicap. C'est ainsi qu'un long séjour hospitalier au cours de la première enfance, s'accompagnant d'une carence affective de fait, entraîne habituellement un retard dans le développement psychomoteur aussi bien que dans le développement staturo-pondéral.

Mais le classement des catégories de jeunes handicapés peut s'opérer également d'après la nature du handicap lui-même. On distinguera à ce sujet :

- les infirmes moteurs (cérébraux et autres)
- les déficients sensoriels
- les jeunes atteints de troubles du comportement et de la conduite
- les jeunes atteints de troubles psychiatriques graves
- les débiles mentaux.

Si l'on veut faire déboucher ce classement sur les modes de traitement il sera intéressant, semble-t-il, de distinguer deux groupes de sujets, selon qu'ils nécessitent traitement et aide pendant toute leur vie ou seulement pendant une période limitée, de plus ou moins longue durée. Les premiers, parmi lesquels on trouve les débiles profonds, les arriérés profonds, certains grands infirmes moteurs et certains jeunes présentant des troubles psychiatriques graves, ne représentent au total qu'un pourcentage faible des handicapés, approximativement 2 %. Quant aux seconds, de loin les plus nombreux, l'intérêt évident de la collectivité est de faciliter par tous les moyens leur insertion ou réinsertion sociale et leur accession à l'autonomie qui constitue leur premier objectif.

B) LE DEPISTAGE ET L'ACTION GENERALE

Il est difficile, en fait, d'évaluer avec précision l'effectif des différentes catégories de handicapés et plus précisément en ce qui concerne les jeunes. Si le dépistage des handicaps est organisé depuis peu dans les écoles, il n'est pas encore possible d'obtenir des chiffres globaux valables ; le dénombrement des handicaps à la naissance lui-même est incertain. On peut se référer ici aux travaux de l'intergroupe "Enfance Inadaptée" réuni pour la préparation du Vème Plan : en se basant sur des études de provenances diverses (travaux préparatoires au Plan, enquêtes limitées soit à un secteur géographique, soit à un type de handicap), les membres de cet intergroupe ont évalué à environ 1.500.000 le nombre des jeunes ayant besoin d'une éducation spécialisée, de soins ou de formation professionnelle particulière, parmi l'effectif total des 12.300.000 garçons et filles compris dans la tranche d'âge des 5 à 19 ans.

Le manque de données exactes ne fait que rendre plus évidente la nécessité d'un dépistage systématique et exhaustif de tous les enfants handicapés.

Dans le domaine de sa compétence, l'Education Nationale a, du fait de l'obligation scolaire, la possibilité de connaître tous les enfants dès l'âge de six ans. Pour renforcer et coordonner les organismes locaux préexistants (commissions médico-pédagogiques de circonscription) il a été créé et mis en place dès la rentrée scolaire 1965 - 1966 des commissions médico-pédagogiques départementales ayant en particulier pour objectif la centralisation des informations émanant des commissions de circonscription et la constitution d'un fichier de tous les enfants handicapés.

Les classes d'attente contribuent aussi à déceler les débiles avant leur entrée au cours préparatoire. Mais pour aussi exhaustif que se veuille ce dépistage, certains éléments lui échappent : les grands infirmes grabataires qui ne seront jamais présentés à l'école, certains handicaps survenant en cours de scolarité, enfin les enfants de moins de six ans dans la mesure où ils ne fréquentent pas l'école maternelle.

Or les résultats de la rééducation dépendent de la précocité de l'intervention, donc du dépistage.

L'action médicale trouve ainsi son point de départ lors de la première constatation du handicap ; elle devra ensuite subsister de façon continue. Son but est triple :

- d'une part, il est thérapeutique, s'efforçant d'apporter, médicalement ou chirurgicalement toute l'aide possible pour limiter, diminuer ou supprimer le handicap.

- d'autre part, il est palliatif, mettant en oeuvre la rééducation physique ou psychomotrice appropriée, soit directement, soit par l'intermédiaire de prothèses adaptées.

- enfin et surtout, il est psychothérapique, cherchant à informer l'enfant sur son handicap afin qu'il puisse le surmonter - cet objectif peut se montrer irréalisable, dans le cas de débiles par exemple - .

Cette information est en effet indispensable si l'on veut obtenir avec la réussite maximale l'intégration du jeune handicapé dans la société (au même titre que peuvent s'y intégrer, par exemple, les individus très grands ou très petits, les gauchers ou les daltoniens). Elle doit montrer notamment les inconvénients que présente, dans tous les cas où on peut l'éviter, une ségrégation dont les conséquences psychologiques sont considérables. Le jeune handicapé, en ce qui concerne son cas personnel, doit être très renseigné au sujet des possibilités existantes de rééducation, de formation professionnelle ou d'orientation. Il en retirera un soutien qui lui permettra de se considérer comme membre à part entière de la société. Dans le cas notamment d'un handicap survenant plus ou moins tardivement, le handicapé se voit, en effet, contraint de remettre en question ses projets, son mode de vie, sa conception du monde ; il faut l'aider à franchir cette période difficile. C'est souvent le handicapé qui pose un problème, bien plus que le handicap.

Un bilan physique et psychologique précis doit donc être fait ; il déterminera en particulier de façon exacte le niveau intellectuel du jeune, car de lui dépend une grande partie des chances de débouchés ultérieurs convenables. L'étude du comportement, du caractère, de l'affectivité est évidemment indispensable. Le bilan comprend aussi celui des aptitudes mentales et doit tenir le plus grand compte des goûts et désirs personnels qui, dans une mesure appréciable, permettent de suppléer les déficiences ; il est nécessaire aussi d'apprécier le soutien que peut apporter l'entourage.

Une information doit en effet faire connaître à la famille du jeune handicapé l'action qu'elle peut et doit avoir à l'égard de ce dernier. Elle doit montrer les inconvénients des attitudes de rejet, de refus, de surprotection et souligner le rôle prépondérant de l'entourage dans l'effort que doit faire le jeune pour accepter et surmonter son handicap, aide qu'elle peut seule lui fournir pour permettre sa réinsertion sociale.

Mais d'une façon plus large, une information générale doit s'adresser au grand public, de façon à éviter attitudes et comportements nuisibles aux jeunes handicapés.

Le public est mal informé actuellement des problèmes concernant ces derniers. Cette information lui est donnée par la grande presse, les revues, ainsi que par les publications de vulgarisation ; elle reste superficielle, suscitant des sentiments de gêne ou de pitié, et se satisfaisant de la description des réalisations faites en faveur des handicapés. Or, en réalité, il faut obtenir que le public ne refuse pas à ce sujet ses responsabilités. Cela s'adresse plus spécialement aux jeunes valides dont la prise de conscience du problème est l'une des conditions essentielles à l'intégration des handicapés dans le monde "normal".

C) L'EDUCATION DES JEUNES HANDICAPES

L'éducation des jeunes handicapés couvre, d'une part ce qu'on désigne souvent par le terme de "rééducation" (et qui vise l'atténuation des conséquences de l'affection originelle), d'autre part l'éducation générale ou professionnelle à laquelle les jeunes handicapés ont droit, bien entendu, au même titre que les enfants normaux, mais à des niveaux beaucoup plus variés puisque tenant compte d'un plus grand nombre de difficultés.

Il est évident en tout cas que ces deux types d'action doivent être concomitants chez l'enfant, soit qu'ils soient confiés tous deux à un établissement spécialisé où le jeune vit en internat, soit qu'ils résultent de l'action simultanée de la famille et d'un établissement normal d'éducation.

Cette dernière formule, évite la ségrégation ; elle est la meilleure pour la préparation du jeune à son insertion dans la vie ; appliquée aux seuls handicapés légers, elle devra pouvoir être étudiée dans l'avenir au prix d'aménagement des structures, de l'organisation et en tenant compte du comportement des adultes concernés.

1 - Nature de l'action éducative à entreprendre

Pour définir l'action éducative de formes souvent multiples, à entreprendre vis à vis du jeune handicapé, il faut tenir compte du caractère, congénital ou acquis, du handicap.

Le sujet présentant un handicap congénital construit naturellement sa personnalité sur des bases différentes de celles du sujet normal : ainsi une atteinte motrice entraîne automatiquement des troubles du schéma corporel et une perturbation dans la connaissance du monde. De même la surdité prive le nouveau-né d'une part des échanges qu'il doit avoir avec sa mère et plus tard ne lui permet pas d'accéder au langage ; il en résulte un retentissement indélébile sur les développements intellectuel et affectif.

De plus la présence d'un handicap congénital perturbe souvent profondément les relations entre l'enfant et son entourage et aboutit de la part de celui-ci à une conduite de rejet ou de surprotection. On conçoit aussi que de tels enfants ne peuvent développer leur personnalité que d'une façon anormale ; ils deviennent incapables de toute intégration future. Le seul remède réside dans une éducation qui doit débuter dès la naissance.

Cela suppose d'abord une psychothérapie du milieu familial et essentiellement de la mère et parallèlement une action médicale complexe qui doit être aussi précoce que possible et pour ainsi dire calquée sur les différentes étapes du développement. Fréquemment l'enseignement scolaire doit être spécialisé et, dans ces cas, il faut éviter des étapes intermédiaires dans des établissements d'enseignement normal afin de ne pas introduire la notion d'un échec qui rend plus difficiles les tâches éducatives. De tels enfants qui, malgré tout, vivent en marge des autres enfants, doivent être l'objet d'une psychothérapie attentive pour les amener à accepter leur situation et à constituer leur personnalité sur ce qu'il peut y avoir de positif en eux et non uniquement sur des données négatives. C'est à ce prix seulement qu'ils pourront atteindre une autonomie sociale plus ou moins complète.

Mis à part le cas où un handicap acquis survient de façon très précoce, l'enfant qui en est atteint se présente très différemment. Jusqu'alors son développement s'est poursuivi normalement et il existe un acquis ; l'action médicale va donc s'efforcer de réparer ce qui a été détruit. Mais du point de vue de l'enfant il s'agit toujours d'une remise en question de ses rapports avec son monde et de ses projets d'avenir. Cette situation se manifeste pour lui au moment précis où il est frappé, même si pour le médecin subsiste un espoir de récupération, d'où la nécessité d'une psychothérapie, seule capable de favoriser la rééducation et par la suite de permettre au sujet, en acceptant son handicap, de le surmonter.

2 - Les moyens d'une éducation spécialisée

Les handicapés, du moins les handicapés physiques, moteurs et sensoriels, manifestent unanimement un profond désir d'accéder à l'autonomie professionnelle et à l'intégration dans le monde valide du travail ; on n'a peut-être pas jusqu'ici tenu compte suffisamment de l'importance de cette motivation, du rôle de la volonté et des possibilités de dépassement du handicap qu'il implique.

La première étape consiste à atteindre le niveau scolaire le plus élevé possible. C'est dans ce dessein que le Ministère de l'Education nationale multiplie son effort ou son appui en faveur de l'enseignement spécialisé : classes pour amblyopes, pour malentendants, établissements pour infirmes moteurs, pour épileptiques, pour débiles - établissements créés à son initiative à celle d'autres Ministères ou d'organisations privées (1). Lorsque l'enfant ou l'adolescent est tenu à des séjours hospitaliers plus ou moins prolongés, l'enseignement s'installe dans l'établissement de soinscomme c'est le cas à Garches, à Neufmoutier, à Ramonville Saint Agne ou dans les sanatoriums.(2) Au total, un effort particulier d'équipement a été fourni depuis la 2ème guerre mondiale, notamment par l'Education Nationale et le Ministère des Affaires Sociales afin de créer des établissements d'accueil pour jeunes inadaptés.

En ce qui concerne les déficients mentaux, ils peuvent fréquenter les classes de perfectionnement annexées à des établissements scolaires ordinaires, les écoles nationales de perfectionnement et les externats ou internats médico-pédagogiques (I.M.P.) Au 1er janvier 1966 existaient dans ces établissements 101.546 places; 35.000 places nouvelles ont été prévues au titre du Vème Plan.

---

(1) Une circulaire du 20 mars 1963 du Ministère de l'Education Nationale demande que le plus grand nombre possible de jeunes handicapés physiques soient admis dans les classes ordinaires lorsqu'il n'y a pas de risques importants pour eux-mêmes et d'inconvénients graves pour le fonctionnement de l'établissement.

(2) Un arrêté de l'Education Nationale en date du 16 décembre 1964 a créé des bourses dites "bourses d'enseignement d'adaptation". Ces bourses sont destinées aux enfants soumis à l'obligation scolaire légale, présentant des difficultés de scolarisation et qui, en raison de ces difficultés, doivent être placés dans un établissement spécialisé ou suivre des enseignements complémentaires (la nature de cette scolarisation étant précisée au niveau de la commission médico-pédagogique).

Les déficients sensoriels sont accueillis :

- dans des classes spéciales annexées à des établissements scolaires ordinaires relevant de l'Education Nationale pour les malvoyants (amblyopes) et les malentendants (hypoacousiques)

- dans des établissements publics (Institut National) ou privés relevant des Affaires Sociales pour les aveugles, les sourds et les sourds-muets

Au 1er janvier 1966, l'équipement était le suivant :

- Déficients visuels : 3.060 places

- Déficients auditifs : 7.571 places

Pour les déficients moteurs existent des classes spéciales, des écoles nationales relevant de l'Education Nationale et des centres d'éducation motrice, des centres de rééducation, des centres de réadaptation relevant des Affaires Sociales.

Au 1er janvier 1966, l'équipement correspondant était :

- pour les infirmes moteurs cérébraux (I.M.C.) : 1.859 places

- pour les autres infirmes moteurs : 4.600 places.

En ce qui concerne les grands infirmes moteurs, ils relèvent malheureusement le plus souvent d'hospices où ils se trouvent mêlés à des adultes et des vieillards.

Les enfants et adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement peuvent n'être justiciables que de traitements d'appoint dispensés en cure ambulatoire; ils relèvent alors d'organismes divers tels que : consultations d'hygiène mentale, consultations d'orientation éducative de l'Education Surveillée, centres médico-psycho-pédagogiques.

Il convient de citer aussi les expériences intéressantes menées à Paris (dans le 13ème et le 18ème arrondissement) combinant l'action d'hôpitaux de jour à celle de classes de réinsertion.

Pour d'autres, et surtout pour ceux qui présentent des troubles psychiatriques graves, le placement en internat se révèle nécessaire;

des centres d'observation, des centres de rééducation, des foyers de semi-liberté relevant soit des Affaires Sociales, soit de la Justice (Education Surveillée) existent pour eux. Au 1er janvier 1966 on dénombrait 30.278 places d'internat.

Enfin, pour les enfants atteints de troubles permanents de la santé, il est communément admis qu'ils doivent avoir des conditions de vie aussi proches que possible de la normale : habiter au foyer familial, fréquenter les établissements ordinaires. Seuls les plus gravement atteints sont admis, pour une durée plus ou moins longue, dans des établissements spécialisés : internats, maisons à caractère sanitaire... Au 1er janvier 1966, 590 places en internat étaient disponibles pour les épileptiques et l'on comptait 4 internats pour les hémophiles, 6 établissements pour diabétiques et 18 pour cardiaques. Pour les enfants et adolescents souffrant de maladies broncho-pulmonaires non tuberculeuses (asthme, dilatation des bronches en particulier) ou d'allergies diverses, existent également des maisons à caractère sanitaire, mais surtout des écoles de plein air et des lycées climatiques ; ces derniers, au 1er janvier 1966, offraient 6.500 places. Enfin le traitement et la prévention de la tuberculose pulmonaire sont assurés, en même temps que l'enseignement, dans des sanatoriums et des préventoriums pour enfants. D'autres sanatoriums existent aussi pour les lycéens et les étudiants, dans lesquels un enseignement normal est donné, annexe de lycées et de facultés. La Fondation Santé des Etudiants de France offre 1.106 places dans ses établissements pour tuberculeux (elle en offre aussi 400 pour les mentaux, un autre établissement recevant des cardiaques et d'autres handicapés physiques).

Il reste que, si important que soit l'effort fourni, ces réalisations sont numériquement bien inférieures aux besoins. Un enseignement du Second Degré n'est possible que dans de rares établissements, rien n'est possible pour l'accès aux études en faculté. Il est très difficile aux handicapés de se préparer à des diplômes d'un niveau supérieur au C.A.P. ; pratiquement, aucune possibilité n'existe pour permettre ultérieurement une promotion sociale.

L'orientation elle-même, la formation professionnelle ou la réorientation ne tiennent pas assez compte des réalités économiques : la vannerie, la cordonnerie ne sont que d'étroits débouchés. L'éventail des professions auxquelles forment les centres spécialisés est trop réduit et ces centres eux-mêmes sont trop peu nombreux, malgré les initiatives publiques ou privées (1)

(1) Associations de paralysés, l'Association pour le placement et l'aide aux jeunes paralysés, la Ligue pour l'adaptation des diminués physiques au travail, etc...

3 - Le problème des vacances des jeunes handicapés

En ce qui concerne les colonies de vacances pour enfants handicapés, il existe actuellement :

- des colonies non sanitaires qui sont considérées comme des colonies ordinaires

- des colonies sanitaires qui bénéficient d'un prix de journée spécial. Ici aussi, comme en ce qui concerne l'enseignement, il serait souhaitable d'éviter une ségrégation systématique des jeunes handicapés, quels que soient la nature et le degré du handicap, sauf quand une autre solution se révèle impraticable. Or la réglementation en vigueur mentionne que, pour être admis dans une colonie de vacances, un enfant ne doit présenter aucune affection ou anomalie incompatibles avec le séjour dans la collectivité considérée : on limite ainsi considérablement l'accès des handicapés à des colonies ou centres de vacances normaux (1). Mais des possibilités existent. Ainsi de jeunes diabétiques, correctement traités, recevant une alimentation, bien équilibrée certes, mais identique à celle des enfants du même âge, peuvent avoir une activité physique normale. Il est donc théoriquement possible d'admettre les plus grands d'entre eux, à condition qu'ils soient tout à fait au courant de leur maladie et qu'ils aient un diabète suffisamment stable, dans des colonies et centres de vacances normaux sous réserve qu'y soit affectée une infirmière diplômée d'Etat parfaitement avertie des cas existants. De même lorsque leur maladie est bien contrôlée, rien ne s'oppose à ce que de jeunes épileptiques soient admis en colonies ou centres normaux sous réserve, ici encore, de la présence d'une infirmière diplômée d'Etat pour surveiller le traitement, d'une liaison entre médecin traitant et médecin de la colonie et de l'interdiction faite à l'enfant de participer à certaines activités. Les cardiaques et déficients sensoriels qui arrivent bien à compenser leur infirmité, les débiles légers sans troubles du comportement, etc... pourraient bénéficier d'un accueil semblable.
En fait, nombreux sont les enfants dits handicapés qui sont capables de surmonter leur handicap; pour ceux-là, l'entrée dans une colonie normale est souhaitable parce que cela constitue l'un des meilleurs moyens d'insertion sociale.

(1) Arrêté du 19 novembre 1963 du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Santé Publique.

D) L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

L'autonomie sociale, but de toute éducation et de toute rééducation, d'un jeune handicapé se présente, en fait, sous des aspects divers :

- autonomie vis à vis de la famille ou de ses substituts : il ne s'agit pas seulement d'une autonomie matérielle ou directionnelle (tierce personne) mais aussi d'une autonomie psychologique d'origine affective, le sujet étant capable d'avoir des opinions personnelles, de prendre des décisions, d'agir sans se référer constamment à un entourage immédiat.

- autonomie professionnelle permettant d'exercer de façon satisfaisante une activité utile sur le plan social et en même temps source de revenus correspondants.

- autonomie au sein du monde physique : activités vitales de base, transports.

De cela doit, au total, découler une autonomie dans le monde social adulte, c'est-à-dire un équilibre d'adaptation harmonieux entre l'individu et le groupe. Cette adaptation ne dépend pas seulement du handicapé mais également de la façon dont il est considéré a priori par ceux au milieu desquels il est appelé à vivre.

1 - La recherche de l'autonomie professionnelle

La possibilité de placer le handicapé dans un emploi dépend de multiples facteurs.

Dans certains cas extrêmes, l'insertion ne peut s'opérer que dans des conditions de sécurité telles qu'elles ne peuvent se rencontrer normalement dans la vie courante, dans le secteur professionnel habituel. Il faut ici, et pour les débiles profonds en particulier, des établissements spéciaux certainement insuffisants en nombre actuellement. Dans ce but ont aussi été créés des ateliers protégés et des ateliers d'aide par le travail, mais le nombre de places qu'ils offrent est plus insuffisant encore.

Dans les autres cas, les possibilités de placement dépendent essentiellement d'une profonde modification des esprits, ce qui est avant tout un problème d'information.

L'importance de celui-ci mériterait qu'un organisme coordonateur prenne en charge la responsabilité de chercher ou de faire créer les emplois susceptibles d'être occupés par les handicapés. Bien des emplois de la fonction publique pourraient, sans nul doute, être tenus par des handicapés (postes assis, huissiers, par exemple). Mais trop souvent aussi l'étude des possibilités de travail est menée en partant du handicap et en recherchant une liste des postes susceptibles de s'en accommoder.

Il convient de suivre la démarche inverse et d'étudier pour les postes de travail les plus variés la possibilité d'y affecter le handicapé. Cette étude systématique reste à faire. On constatera souvent que de larges tolérances peuvent être admises sans porter atteinte aux impératifs du travail - rythme plus lent, périodes de repos, par exemple - et que le critère final d'emploi du handicapé résidera fréquemment dans le danger qu'il peut courir ou celui qu'il peut faire courir aux autres. En réalité donc, il faut adapter le handicapé à sa tâche, mais l'évolution des industries, de la médecine, de la psychologie autorise à prendre des risques ; la conception de rentabilité du travail doit être substituée à celle du dépannage.

A cet égard, l'information doit aussi viser les employeurs. Débordant le cadre de la loi du 23 Novembre 1957 qui prévoit que chaque entreprise doit employer un certain pourcentage de handicapés (loi qu'il importe d'appliquer dans sa lettre et dans son esprit), au delà aussi des dispositions de l'arrêté du 6 Avril 1966 qui encourage les artisans à employer compagnons et apprentis handicapés, cette information doit insister sur l'aspect positif de l'emploi des handicapés et sur la nécessité d'étudier sur les bases les plus larges les postes de travail en prévision de cet emploi. Elle doit souligner que le handicapé montre dans son emploi une conscience professionnelle très supérieure à celle des autres jeunes et insister sur le caractère rentable de l'emploi des handicapés pour la productivité. Les témoignages sont formels à ce sujet.

Cette information montrera aussi que, si le handicapé est, comme l'écrit l'un d'eux, "physiquement en retard, il atteint plus tôt à la maturité" et par là mérite qu'on lui donne des responsabilités et que l'on facilite son espoir de promotion sociale. A cet égard, il paraîtrait également indiqué d'envisager une révision des conditions d'aptitude à certains emplois de l'Etat (1).

---

(1) Certaines mesures ont été prévues pour les enfants et adolescents qui, par suite d'infirmités ou de maladies chroniques, sont dans l'impossibilité de se livrer à une activité professionnelle salariée :
- au titre de la Sécurité Sociale, l'enfant de l'assuré social est couvert par l'assurance-maladie jusqu'à l'âge de 20 ans, bénéfice qu'il est envisagé de prolonger ; de même la prise en charge des enfants placés en établissement peut être, dans certaines conditions, assurée jusqu'à 20 ans.
- enfin, pour ces mêmes enfants, les allocations familiales sont également dues jusqu'à 20 ans.

Par ailleurs, la loi du 31 Juillet 1963 a créé une prestation "d'éducation spécialisée" en faveur des mineurs infirmes. Il s'agit d'une prestation familiale destinée aux familles des enfants infirmes de moins de 20 ans, sous réserve que ces enfants reçoivent, outre les soins nécessaires, une éducation spécialisée ou une formation professionnelle adaptée, dispensées par une institution publique ou privée, et sans que les frais correspondants soient pris en charge par l'établissement lui-même ou au titre de l'assurance-maladie.

Cette allocation est accordée sur demande des familles par la commission départementale d'orientation des infirmes, section des mineurs.

2 - La vie extra-professionnelle

La vie courante du jeune handicapé accentue le sentiment d'inadaptation déjà fréquent chez les adolescents normaux face à un monde bâti pour des adultes à caractéristiques très stéréotypées.

En ce qui concerne le logement par exemple, les seules normes actuelles de construction peuvent parfois compliquer terriblement la vie du jeune même s'il ne subit qu'un handicap léger : marcher avec des béquilles exige une largeur de 0 m,90 ; tourner sur place en fauteuil roulant demande une aire libre de 1 m,50 sur 1 m,50 (1). Les problèmes pratiques se posent différemment selon que le jeune handicapé vit seul ou dans sa famille, selon qu'il réside à la campagne, dans une bourgade ou une grande ville (à la campagne ou dans une petite ville, il est généralement plus facile d'aménager un logement de manière à le rendre adapté ; une famille peut, par son aide constante, suppléer aux inconvénients d'une habitation).

En faveur du handicapé isolé, des initiatives publiques et privées ont tenté d'apporter des solutions locales, telles que le logement des étudiants handicapés moteurs à Paris (des chambres leur sont réservées à la Cité Universitaire, à Bullier, à Antony, au centre des paralysés étudiants) ; certains Foyers de Jeunes Travailleurs admettent également des handicapés moteurs.

Mais ces moyens sont encore très insuffisants et risquent de le devenir plus encore si l'accès des handicapés au travail est, comme on peut l'espérer, facilité à l'avenir.

---

(1) - Les difficultés majeures que rencontre un handicapé dans les logements modernes courants portent sur :
- l'accès à l'immeuble, qui doit être de plain-pied ou se faire par une rampe d'une pente maxima de 5 %
- l'absence d'ascenseur. S'il existe, l'accès à celui-ci doit être de plein-pied, les arrêts se faire à l'étage et non à mi-étage.
- les portes, qui doivent avoir une ouverture de 0,80 m au minimum
- les paliers et entrées, qui doivent réserver l'aire nécessaire à la rotation d'un fauteuil
- les couloirs trop étroits,
- les salles d'eau, cuisine, W.C. trop exigus.

Les divers aménagements, souvent indispensables pour faciliter la vie quotidienne, présentent des obstacles moins grands que ceux qui sont liés à la construction même.

Au problème du logement, déjà difficile à résoudre, mais à la solution duquel peut contribuer l'affectation aux handicapés d'un pourcentage plus important de logements de rez-de-chaussée dans les H.L.M. s'ajoute celui des transports : l'aménagement de l'accès aux autobus, la simplification des formalités de permis de conduire, l'aide à l'achat d'une automobile, l'octroi d'autorisations de stationner pourraient être étudiés ; l'existence des handicapés en deviendrait moins difficile.

En ce qui concerne les loisirs des jeunes handicapés, ceux qui sont calmes, statiques, leurs sont généralement accessibles : lecture, radio, télévision. Mais déjà les occupations du type modelage, poterie, bricolage, photographie exigent des installations ou ateliers rarement disponibles, les jeux de société demandent une possibilité de se réunir, l'accès aux maisons de jeunes, souhaitable et souhaité par ailleurs pour une meilleure intégration au monde valide, est parfois difficile, ne serait-ce que pour des raisons matérielles (1).

De même l'accès aux musées, aux théâtres, aux cinémas est le plus souvent impossible, soit en raison des installations matérielles (marches, escaliers) soit par l'interdiction du stationnement.

Beaucoup de jeunes handicapés souhaitent aussi faire du sport : moyen de choix pour la formation des qualités de sang-froid, de volonté, pour cultiver le sens de l'effort et la persévérance. Des associations sportives de handicapés se sont constituées mais l'accès aux terrains de sport, aux piscines (la natation est un sport idéal pour les handicapés) demande à être considérablement facilité ; la formation de moniteurs spécialisés doit accompagner ce développement.

---

(1) C'est dans le domaine de l'organisation de camps et de colonies de vacances pour handicapés que l'action a été la plus efficace et la plus poussée (camp de San Salvadour, près de Hyères : 3 à 4 séjours par an ; Valencey, sur la Manche : 4 séjours ; Francheville, Romagne ; colonies de l'Association des Paralysés de France, etc). Colonies et Camps de vacances sont très bénéfiques :

- pour les enfants hospitalisés qui sortent ainsi du cadre hospitalier et améliorent leur connaissance du monde extérieur,
- pour les enfants obligés de rester isolés chez eux en permanence, et à qui ils procurent les bienfaits de la socialisation,
- pour les parents qui assument au long de l'année une lourde charge et pour qui les colonies constituent une possiblité de repos d'un mois.

Mais l'organisation de ces colonies rencontre de grosses difficultés d'ordre pratique et financier (Prix de journée doublé par rapport à un enfant valide).

Il ne serait pas impossible également d'organiser des voyages, en France ou à l'étranger, qui répondraient au désir d'évasion profondément inscrit dans le coeur de tout handicapé (1).

Les loisirs font partie de l'existence de tout être humain. Ils sont nécessaires à la détente comme à l'enrichissement culturel et l'éventail qu'ils offrent aux sujets valides est immense. Celui qui s'ouvre devant les handicapés est en revanche singulièrement étroit et c'est l'une des aspirations majeures de ces derniers que de le voir s'élargir.

° ° °

Les problèmes relatifs aux jeunes handicapés sont multiples et complexes. Ils sont à l'ordre du jour et suscitent des initiatives de plus en plus nombreuses, privées ou publiques.

Mais la multiplicité de ces initiatives aboutit à une dispersion considérable des efforts. Les transformations socio-économiques et la baisse de la mortalité ont largement contribué à augmenter la masse des handicapés et à lui faire atteindre un volume tel qu'on ne puisse plus envisager d'apporter aux problèmes posés des solutions artisanales, si remarquables qu'elles puissent être.

---

(1) Des essais ont déjà été tentés dans ce sens, par exemple : 4 voyages de paralysés dans le cadre d'échanges franco-anglais, (dix paralysés anglais sont venus visiter Paris, hébergés à l'Hôpital Poincaré et 10 jeunes français sont allés à Londres, hébergés dans un hôpital anglais). De même, 4 voyages en Italie ont été organisés au Centre de Garches.

QUELQUES EXTRAITS DE DOSSIERS D'ENQUETE
SE RAPPORTANT AUX QUESTIONS TRAITEES
DANS LE 8ème CHAPITRE.

" Beaucoup de jeunes travailleuses vivent dans un état habituel d'énervement et de fatigue.
- c'est le nombre répété - surtout en certaines périodes - de crises de larmes, de fou-rire, et même de crises de nerfs.
- c'est la difficulté de plus en plus grande de "récupérer",
  . soit à cause des temps de sommeil trop courts, surtout pour toutes celles qui font équipe ou qui ont un temps de transport trop long.
  . soit parce "qu'on ne peut plus dormir", ce qui amène l'emploi abusif de calmants.
- c'est le besoin quasi-nécessaire dans une vie habituellement "tendue" de garder le même rythme.
  . on s'habitue à une ambiance bruyante : cela devient normal et on ne sait plus s'en passer. Besoin de bruit, de chahut - transistors ou électrophones qui marchent à fond - "on a besoin de crier, d'éclater".
  . l'organisme tendu "se détend" rarement. On essaie de tenir le plus longtemps possible, jusqu'au moment où "ça craque" et souvent alors il est trop tard. Que des jeunes de 15-16 ans aient des dépressions nerveuses, c'est pour le moins inquiétant.
- c'est aussi tout le "mécanisme féminin" qui subit des dérèglements avec toutes les conséquences pour l'avenir.
- il faut ajouter les "repas expédiés" ... Parfois, c'est "pour garder la ligne", mais le plus souvent aussi "parce qu'on n'a pas d'appétit", "qu'on n'a plus le goût de faire réchauffer, ou de se préparer quelque chose quand on rentre à 2 ou 3 heures de l'après-midi." Par ailleurs, trop de jeunes encore doivent "manger à la gamelle", ou se contenter de sandwichs.. ce qui est vraiment insuffisant pour assurer ensuite un travail difficile et "faire la production". "

Jeunes Travailleurs - J.O.C. - Paris

" Personne ne met plus en doute la nécessité d'une activité physique pour la jeunesse. Elle est indispensable pour la santé, contribue à la formation du caractère et à une détente utile de l'esprit. Mais une remarque s'impose : si l'athlétisme a commencé il y a plusieurs années à faire partie des programmes, par contre, certains sports comme le tennis et le ski sont encore considérés comme sports réservés à une classe privilégiée. Les classes de neige devraient être multipliées, car le ski est un sport complet de plein air.
Nous aimerions aussi une meilleure répartition des vacances, notamment : diminution de la durée des grandes vacances d'été, mais prolongation du congé de fin d'année et des vacances de Pâques. "

Classe de Math.Elem. Ecole Chevreul. -
Marseille (Bouches-du-Rhône)

" Faire en sorte que "les jeunes délinquants" devenus majeurs bénéficient d'un service social leur permettant d'être reclassés dans la société avec le maximum de chances de succès.
Créer des Services d'Action sanitaire et sociale pouvant assurer un parfait contrôle de la protection des jeunes.
Faire que les ateliers et leurs aménagements soient conformes aux règlements : aération, chauffage, protection etc... Que des vestiaires avec des douches soient partout installés.
Qu'une surveillance médicale sévère soit assurée : visite d'embauche obligatoire, avec radiographie et examens de laboratoire.
Contrôle médical régulier. "

Amicale Aide-Joie-Santé - Sanatorium de Beaurouvre (Finistère)

" Lorsque c'est possible - et nous devons prendre cela comme règle d'action pour tous ceux qui tendent à une réintégration professionnelle normale - il est nécessaire d'envisager des activités de jeunes ou des activités d'adultes où handicapés et non handicapés se trouvent concernés, associés, intégrés.
Apparemment les bien-portants n'ont pas besoin des handicapés pour s'organiser dans la vie, l'inverse n'est pas vrai.
Beaucoup de malades et handicapés essaient de prendre une petite part de ce qui existe pour les autres : radio, télé, petites activités. Pour eux-mêmes et leur propre épanouissement, ils sentent qu'ils peuvent faire plus : ils le veulent.
Cette intégration aux activités normales nécessite des aménagements matériels : pourquoi faut-il que les cinémas, théâtres, lieux publics, maisons de jeunes ... aient souvent des marches absolument inaccessibles ? Ces barrières architecturales peuvent être vaincues par l'installation de rampes, plans inclinés, ascenseurs ... (même souhait d'ailleurs pour les logements !).
Une participation des handicapés aux mêmes activités des autres jeunes permettra à ceux-ci de pouvoir prendre, à leur mesure, des responsabilités : ils en sont capables. Les responsabilités ne reposent pas uniquement sur la force physique mais font appel bien plus aux qualités de la personne. "

Fraternité des Malades de la Mayenne
Laval -

" Beaucoup de paralysés habitent chez leurs parents, mais certains sont éloignés de tout. Il leur faudrait au moins pouvoir prendre place dans les maisons de jeunes où ils trouveraient également les repas car ce n'est pas possible de faire un grand déplacement avec un fauteuil roulant.
Certains paralysés aimeraient que des HLM soient aménagés spécialement pour eux.
...

" Bien qu'ayant le temps, le paralysé ne peut pas aller souvent en colonie de vacances.
- d'une part, les centres sont trop éloignés de chez lui,
- d'autre part, pour le paralysé sans famille, il risque de perdre sa place dans l'hospice où il est hébergé.
Tous sont conscients de l'intérêt qu'ils peuvent en retirer : apprendre à se connaître, l'occasion de vivre en groupe, d'échanger des idées, de partager des loisirs qui développent la culture, et de se faire de nouveaux amis. Mais peu peuvent en bénéficier.
Aussi souhaitent-ils voir naître près de chez eux un camp de vacances ou une colonie comportant tout au plus 30 à 40 personnes de tous âges, dont la moitié serait des cadres bien portants (cadre : soit animateur culturel, soit aussi simple aide)."

Association des Paralysés de France
Délégation de la Vienne - Poitiers

" Les jeunes handicapés sont avant tout des enfants et des adolescents et ils ont les mêmes droits que n'importe quel jeune qualifié de normal. Ils ne veulent ni de la pitié, ni de la charité, ils ne demandent que la justice et le droit comme tous les jeunes à la vie et au bonheur si modeste que puisse être ce dernier. "

...

" Pour tous, selon leur âge : colonies spécialisées, colonies ou camps de vacances spécialisés. Départ des classes de perfectionnement en classe de neige ou de campagne ou de mer. Loisirs organisés pour les grands adolescents avec des cadres informés. Création de foyers d'accueil pour remplacer la famille disparue ou parfois défaillante. "

...

" Nous voudrions que les architectes en particulier soient alertés de façon plus générale sur ce problème, de même que nous souhaitons que les chefs d'entreprise et les chefs de services administratifs soient mieux informés des réelles possibilités de travail d'un handicapé moteur (la simple adjonction ou la légère modification d'un élément sur une machine peut lui en permettre l'utilisation. "

...

" Enfin, des crédits permettant de faire partir en vacances tous ces jeunes pour qui les déplacements sont le plus beau cadeau qu'on puisse leur offrir ; des colonies spécialisées existent déjà, elles sont très onéreuses du fait de l'encadrement et des soins nécessaires - il faudrait qu'elles puissent accueillir tous ces jeunes et que la modicité des ressources familiales ne soit jamais une condition de rejet. "

...

" Heureusement, de plus en plus les pouvoirs publics en subventionnant les établissements, en assument le contrôle.
Il nous apparaît cependant souhaitable qu'aucun établissement à but lucratif ne puisse être ouvert. Nous insistons enfin pour que toute éducation donnée aux handicapés le soit par du personnel de l'Education Nationale.

" Cette éducation adaptée (gratuite et obligatoire) aux divers handicaps qui ressort de la simple justice sociale, qui aurait dû être partie intégrante de l'éducation de tous les jeunes, a été complétement négligée durant des années, laissée aux soins d'oeuvres charitables et à la plus ou moins bonne volonté de chacun et de personne ....
La montée démographique d'une part, les progrès de la science et de la médecine d'autre part, ont fait que, brutalement, en quelques années, des milliers de jeunes, enfants et adolescents, sont apparus n'ayant leur place en aucune école, en aucun atelier, même parfois en aucun lieu si ce n'est à l'asile psychiâtrique...
...
" Pour cela il faut : - des locaux : utilisation de centres de vacances déjà existants avec un étalement sur les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, et à l'époque des vacances de printemps par exemple. Ceci entraînant certaines améliorations telles que l'installation de chauffage. "
...
" Il est indispensable que ces enfants fassent l'expérience de la vie collective, qu'ils soient séparés du milieu familial. Il est indispensable aussi de procurer aux familles, aux mères en particulier, une période de détente au moins une fois l'an, de leur permettre d'abandonner dans un climat de confiance la charge matérielle et morale que représente un enfant gravement handicapé au foyer. "

...

Association de Placement et d'Aide pour Jeunes Handicapés - Paris.

...

" Nous pensons qu'il est nécessaire que le jeune non voyant se trouve dès que possible en milieu scolaire normal. Ceci est réalisable dès la fin du 1er cycle du secondaire. L'élève possédant les méthodes de travail appropriées peut suivre, sans difficultés, les cours des lycées normaux. Certains problèmes pédagogiques existent cependant, en particulier en mathématiques et physique, chimie. Ils sont résolus par une information pédagogique élémentaire des professeurs, et surtout par la création de groupes de travail voyants-non voyants. Ceci constitue une revendication sérieuse des élèves non voyants. Le regroupement dans des établissements spécialisés jusqu'à la fin du secondaire est un expédient détestable, formant des élèves socialement immaturés. Cela est évident lorsqu'on considère que le milieu scolaire est le milieu où s'apprennent la vie sociale, les relations entre individus.
...
" L'orientation professionnelle en est en outre, faute de tests adaptés, à ses balbutiements.

" Dans ces conditions, la solution consisterait :

- en une information des employeurs -(ce que nous réalisons à notre niveau auprès des élèves de certaines grandes écoles)-
- en une étude systématique des différents emplois tenus par des avengles, et de leur extension éventuelle.
- en utilisant ces données, à créer des enseignements professionnels appuyés par l'Etat.

...

Que demande-t-on ? Qu'on les considère comme des hommes entiers, intacts dans tout ce qui fait la personne humaine.
Tous les problèmes s'organisent autour du refus de la masse des voyants de considérer l'aveugle sous cet aspect. Toute solution, hors l'aide que l'on peut apporter à chacun pour surmonter ses propres difficultés, passe par une éducation exhaustive des voyants, pour rendre aux aveugles et aux autres handicapés sensoriels, la dignité qui leur est dûe. "

Groupement des intellectuels aveugles -
Paris -

- B I B L I O G R A P H I E -

CONCERNANT LA SANTE DES JEUNES

1.- H. BASTIDE - A. GIRARD - G. POURCHER - Mobilité Géographique et Concentration Urbaine en France - Population - N° 2 - 1964.

2.- CL. BOURDET - La lutte contre le bruit à PARIS - Presse Médicale n° 33 - 8 Juillet 1961

3.- J. BOYER - Précis d'Hygiène 1966

4.- BULLETIN DE L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE - N° 2 - AVRIL - JUIN 1951

5.- MJ. CHOMBART DE LAUWE - Psycho-pathologie sociale de l'enfant inadapté - 1959

6.- PH. CHOMBART DE LAUWE - Famille et Habitation - Un essai d'observation expérimentale 1960

7.- R. DEBRE - D. DOUADY - Rapport sur la fatigue des écoliers français dans le système scolaire actuel - 1962

8.- Défense de la jeunesse scolaire - Lettre d'information N° 5

9.- Documentation Française - Numéro spécial N° 218

10.- G. FRIEDMANN - Villes et campagnes : Civilisation urbaine et civilisation rurale. Où va le travail humain ?

11.- H. GASTAUT - H. REGIS - J. BOSTEM - M. BEAUSSART : A propos de crises survenant au cours des spectacles télévisés et leur mécanisme - Presse Médicale N° 35 - 1961

12.- Ch. GERNEZ RIEUX et GERVOIX - Médecine Préventive - Hygiène et Médecine Sociale - 1966

13.- F. GOULENE - Les Problèmes de la fatigue chez les travailleurs Revue de la Nouvelle Médecine 6 Janvier 1956

14.- Ch. GERNEZ RIEUX et L. VOISIN - Pollution athmosphérique et affections broncho-pulmonaires - Gazette Médicale de France 2.10.1963

15.- M. GERVOIS - C. VOISIN - A. SALMON - P. FOURNIER - M. LEDUC - Les pollutions athmosphériques et leur rôle dans l'étiologie des broncho-pneumopathies aïguës et chroniques - Revue d'hygiène et de Médecine Sociale 11.1963.

16.- R.H. HAZEMANN - Logement ou niche - Pour l'enfance - 18 - 19 Avril - Juillet 1957

17.- G. HEUYER - Psychiatrie sociale de l'enfant et de l'adolescent 1955.

18.- ISCHLONDSKY - Le système nerveux et les maladies du XXe siècle
- La lutte contre les maladies attribuées aux effets nocifs des "stress" de la vie moderne
- Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine - Tome 1943 - 1959

19.- H. KAUFMANN - L. PENSIMON - RADJAVI - Réactions vasculaires sous l'effet du bruit chez 120 sujets normaux et pathologiques. Etudes rhéographiques et modifications tensionelles. Presse Médicale N° 18 - 13 Avril 1963.

20.- G. KOUPERNIK - Le développement psychomoteur de l'enfant 1964

21.- Cl. LATRILLE - Réussite et échecs scolaires
Concours médical 17.VI.1961

22.- MONNEROT-DUMAINE - L'enfant devant le petit écran
Presse médicale N° 34 - 1965

23.- A. N'GUYEN - Les carences affectives précoces - Sauvegarde de l'enfance - Mai, Août 1955.

24.- P. PREGNIARD - L'influence du milieu social sur la mentalité de nos élèves

25.- H. PERIE - Psychogenèse et milieu social 1957
Rôle des activités physiques sur le développement de la personnalité.
La santé physique de l'enfant 1961.

26.- Y. PERON - L'Urbanisation en France (Concours médical 25.VI.1966)

27.- C. SAINT-PLANCAT - L'homme et l'urbanisation
Le Concours médical II.IX.1965

28.- P. SIVADON - Le passage à l'état adulte dans la civilisation moderne. Cahiers pédagogiques 3 - 1er Décembre 1957

29.- P. SIVADON - R. AMIEL - H. PERIE - P. LABAT - Conditions de vie Loisir éducation - Belles vacances N° 14-15 - 1960

30.- Ph. THIBAULT - Physiopathologie respiratoire du citadin
Presse Médicale n° 17 - 4 Avril 1964

31.- J. TREMOLIERES - J.J. BOULANGER - (Recueil des Travaux de l'Institut National d'Hygiène) Vol. IV - 1950

32.- R. UBERSCHLAG - Mme METZ - L'emploi des techniques audio-visuelles peut-il diminuer la fatigue des enseignants
L'évolution médicale Tome X - 1966

33.- P. VERNEIGES - L'automation et des répercussions sur la santé physique et mentale (aspects évoqués au Comité d'experts en matière de santé publique au Conseil de l'Europe).
L'évolution médicale - Tome X - 1966

- B I B L I O G R A P H I E -

CONCERNANT

L'INADAPTATION ET LA DELINQUANCE

1 - ALBERT LAMBERT Jacqueline : Père où es-tu ? éditions Casterman 1964

2 - ARBET (Sr) Les problèmes d'argent chez les jeunes, symptômes des déficiences éducatives familiales
Monographie - Institut Psychopédagogique - rue Cassette - PARIS

3 - AVANZINI Guy - Le temps de l'adolescence
Editions universitaires - 1965

4 - BENASSY-CHAUFFARD (c) - Enfance inadaptée et scolarité - l'orientation professionnelle des inadaptés 1956 -
Hommage à Georges HEUYER - Pour un humanisme médico-social - PARIS 1961 - (pp 187 - 193)

5 - BESSON, HEUYER, LEVASSEUR, GERMAIN, CHOMBART DE LAUWE - Seuils d'âge et de législation pénale - Contribution à l'étude du problème des jeunes adultes délinquants - Publications du Centre d'Etudes de défense sociale. Ed. Cujas 1961 -

6 - BERGER (Gaston) - L'homme moderne et son éducation - P.U.F. PARIS 1962

7 - BLOCH (H.) et NIEDERHOFFER (A.) - Les bandes d'adolescents - petite bibliothèque Payot - Mai 1963 -

8 - CENTRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE L'EDUCATION SURVEILLEE - 500 jeunes délinquants -
Résultats d'une pré-enquête sur les facteurs de la délinquance juvénile. Vaucresson (1963)

9 - CHAZAL Jean - Etudes de criminologie juvénile - P.U.F. PARIS 1952

10 - CHAZAL Jean - Le Problème de la Prévention - Bruxelles 1956

11 - QUATRIEME CONGRES FRANCAIS DE CRIMINOLOGIE - (Strasbourg 10 - 12 oct. 1963)
Le traitement des délinquants - Université de Strasbourg - Institut de sciences criminelles et pénitentiaires - Institut de médecine légale et de médecine sociale. P.U.F. PARIS 1966

12 - CONGRES U.F.C.S. - Mentalité nouvelle et rôle de la femme par M. Th. RENARD - avril 1966

13 - COUDERT Jacques - Les clubs de prévention - essai de synthèse - Thèse de doctorat en droit - Paris - Faculté de droit et des sciences économiques 1965 -

13 bis - Centre international de l'enfance -
Séminaire sur la Prévention de l'inadaptation sociale des enfants dans les grandes villes - PARIS 1961

14 - CHRISTIN Jean - Les adolescents - Editions du Centurion 1965

15 - COMMISSION INTERMINISTERIELLE D'ETUDE DE LA DELINQUANCE JUVENILE - 1962

16 - CHOMBART DE LAUWE - Psycho-pathologie sociale de l'enfant inadapté - Centre national de la recherche scientifique - PARIS 1959

17 - CENTRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE L'EDUCATION SURVEILLEE - La délinquance des jeunes en groupe - Contribution à l'étude de la société adolescente - Editions Cujas 1963

18 - CENTRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE L'EDUCATION SURVEILLEE - Vols et voleurs de véhicules à moteur - Un aspect particulier de la délinquance juvénile - Editions Cujas 1965

19 - IIè CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS - Section I - services spéciaux de police pour la prévention de la délinquance juvénile - Conclusion.

20 - CENTRE D'ETUDES DE DEFENSE SOCIALE DE L'INSTITUT DE DROIT COMPARE DE L'UNIVERSITE DE PARIS
Seuils d'Age et législation pénale - Edit. Cujas 1961

21 - COMITE DE L'EDUCATION EXTRA-SCOLAIRE - CONSEIL DE L'EUROPE - Strasbourg 1965

22 - CRAWFORD Paul - MALAMUD Daniel ; -DUMPSON Lames - Educateurs dans la rue: trois ans avec des gangs de jeunes - Editeur Emmanuel Vitte -

23 - XIIIè CONGRES DE L'U.N.A.R. - ROUEN 1961 - Lanz (Dr J.L) et Flavigny (Dr) - Rapport sur les clubs et équipes de prévention -

24 - COMMISSARIAT CENTRAL DE NICE - Un essai de la sûreté nationale de participation aux loisirs des jeunes en vacances - Nice été 1966 -

25 - DUFOYER (P), Dr LEFRANC - Aimer ses enfants - Ed. Casterman 1962

26 - DALLAYRAC Dominique - Dossier prostitution - Ed. Laffont 1966

27 - DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE - SOUS DIRECTION DES POLICES URBAINES - COMMISSARIAT CENTRAL DE NICE - Le service de Documentation et de surveillance de la Jeunesse à Nice - " Etude de la turbulence et de la délinquance juvéniles" Janvier 1963

28 - DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE - DIRECTION DES SERVICES DE POLICE JUDICIAIRE - Répression de la délinquance juvénile et protection de l'enfance en danger - 1962

29 - DIRECTION DE LA GENDARMERIE ET DE LA JUSTICE MILITAIRE - SOUS DIRECTION de la GENDARMERIE - Synthèse des résultats de l'action de la Gendarmerie pour la prévention et la répression de la délinquance juvénile, dans les stations balnéaires, au cours de l'été 1961.

30 - Etude sur le rôle de la Gendarmerie française dans la lutte contre la délinquance juvénile.

31 - ETAVARD Paulette - Maman d'écoliers - Editions ouvrières 1965

32 - LES EQUIPES D'AMITIE - présentées par le Groupe de Travail et de Recherches (G.T.R.) - 2è éd. E.A.M. 1965 -

33 - FRANCOIS UNGER Claude - L'adolescent inadapté - Presses universitaires de France - 1957

34 - FEDERATION INTERNATIONALE DES FONCTIONNAIRES SUPERIEURS DE POLICE - L'action de la Police dans la protection de la santé mentale des enfants - Etude publiée avec le concours de l'UNESCO - 1954

35 - FERLIN Georges - Les services de Police et la délinquance juvénile en milieux ruraux - Université de Paris - Institut de criminologie-année 1953 - 1954 -

36 - FRIDIEFF (Michel - Les mesures préventives contre la délinquance juvénile en URSS - citant MIGNKOVSKY : " Les particularités de l'instruction et des débats judiciaires dans les affaires de mineurs " - Moscou 1959

37 - GOUST (Dr. François) - L'adolescent dans le monde contemporain - Editions Blond et Gay 1945 -

38 - H.E.C.J.F. - La condition de la Française aujourd'hui et demain - 1964

39 - HERSENT (Melle C.)-Equipement matériel et personnel - Journée régionale d'étude sur la prévention de l'inadaptation infantile et juvénile - Paris 27 Juin 1957 -

40 - ISAMBERT (A.) - Enfance inadaptée et famille - problèmes actuels de l'éducation des parents -
in"Hommage à Georges HEUYER"- Pour un humanisme médico-social - Paris 1961 (pp. 175 - 186)

41 - JENNY (Jacques) - Enquêtes d'exploration sur les comportements, besoins et aspirations des adolescents et "jeunes adultes" et sur les conceptions de leurs parents.
Les équipements socio-culturels pour les jeunes (1961)

42 - KAES René - vivre dans les grands ensembles - Les éditions ouvrières 1963 -

43 - KVARACEUS William - La délinquance juvénile, problème du monde moderne - UNESCO 1964

44 - LE MOAL (Dr Paul) - Etude sur la prostitution des mineures - Problèmes sociaux, psychologiques et psychiatriques observés auprès de cent prostituées mineures. Les Editions sociales françaises 1965.

45 - MANCINI (J.G.) - Prostitution et proxénétisme - P.U.F. - Paris 1963

46 - MARTY, MANANT, DURIEZ, HENORET, SAURAT - Les éducateurs de rues - Monographie -

47 - MARTY (Dr F.) - Rôle du sport dans le cadre de la prévention

48 - MARNY Jacques - Les adolescents d'aujourd'hui - Editions du Centurion (1965)

49 - MATHIEU (R.) - Prévention par le club de loisirs - 1955 à 1965 - Edité par l'auteur

50 - MECZ (Roland - Le sursis avec mise à l'épreuve des mineurs de 13 à 18 ans et de 18 à 21 ans, et par application pratique dans le cadre d'un service du tribunal pour enfants, par le délégué permanent.

51 - MINISTERE DE LA JUSTICE - INSPECTION DES SERVICES PENITENTIAIRES - Rapport présenté par le Conseiller Pédagogique, Inspecteur auprès de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

52 - MINISTERE DE LA JUSTICE - INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE - Fichier pédagogique établi à l'intention des Educateurs par le Conseiller Pédagogique auprès de la Direction de l'Administration Pénitentiaire. 10è fascicule.

53 - MINISTERE DE LA JUSTICE - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE - Rapport général sur l'exercice 1965

54 - MINISTERE DE LA JUSTICE - Rapport général sur l'exercice 1964

55 - MINISTERE DE LA JUSTICE - Etude sur le développement de la Probation 1966

56 - MINISTERE DE LA JUSTICE - DIRECTION DE L'EDUCATION SURVEILLEE - Rapport annuel à Monsieur le Garde des Sceaux 1964 -

57 - MINISTERE DE LA JUSTICE - DIRECTION DE L'EDUCATION SURVEILLEE - La protection de l'enfance en danger - Mai 1960

58 - MINISTERE DE LA JUSTICE - DIRECTION DE L'EDUCATION SURVEILLEE - Protection judiciaire et protection sociale de l'enfance en danger - Août 1961 -

59 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Colloque national sur les équipements sportifs et socio-culturels - 24-28 Octobre 1966 - Institut national d'éducation populaire - Marly le Roi -
Rapport général de la commission A - Les équipements en milieu urbain.

60 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Information sommaire sur les clubs et équipes de prévention de l'Académie de Paris - avril 1966

61 - MOENE Georges - Délinquance juvénile et enfance en danger - Edition Tout Lyon Moniteur judiciaire - 1960

62 - ORIGLIA (D.) et OUILLON (H.) - L'adolescent - Editions sociales françaises 1965

63 - OSBERRIETH Paul - Faire des adultes - Editeur Ch. Dessart - Bruxelles 1964

64 - OSBERRIETH Paul - L'enfant de la famille - Ed. du Scarabée - 1963

65 - ORAISON Marc - BARREAU (J.C.) et ROCHEFORT (J.) les enfants prodiges - Problèmes des bandes associales et essai de solutions - A. Fayard PARIS 1962

66 - PREFECTURE DE POLICE - Direction de la Police judiciaire - Brigade de Protection des Mineurs -
Foyers d'hébergement provisoire gratuits pour les mineurs en danger (non daté)

67 - PAOLI - Les polices urbaines et le monde des jeunes 19- 2 - 1966 (Rapport)

68 - PICCA Georges - Pour une politique du crime - Ed. du Seuil PARIS 1966

69 - POROT (Dr M.) et SIUX (J.)- Les adolescents parmi nous - Edit. Flammarion 1964

70 - PEYRE Vincent et JACQUEY Michel - Clubs de prévention - Expériences de socio-pédagogie en milieux urbains - Editions Cujas 1964

71 - PREVENTION - Stages des éducateurs bénévoles des clubs et équipes de prévention - Houlgate 5 - 6 - 7 Juin 1965

72 - ROBERT Philippe - "Les bandes d'adolescents" Les éditions ouvrières - PARIS

73 - ROUMAJON (J.) - Comportements inadaptés de l'adolescent normal La psychiatrie de l'Enfant fascicule I vol. IV 1961

74 - SACOTTE Marcel - La prostitution-Buchet-Chestel - Nelle éd. 1965

75 - SICOT Marcel) - La prostitution dans le Monde - Hachette 1964

76 - SINOIR Guy - Rapport sur les facteurs sociaux de la délinquance juvénile. Actes du IIè congrès international de criminologie Paris - Sorbonne septembre 1950 -

77 - THERY (H.) et GARRIGOU-LAGRANGE (M.) - Equiper et animer la vie sociale - Editions du Centurion 1966 - Février

78 - TEINDAS Georges - La jeunesse dans la famille et la société
THIREAU Yann modernes - Editions sociales françaises 1964 -

79 - ZAMARON (R.) - LES SERVICES DE LA PREFECTURE DE POLICE ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Les articles de revues, très nombreux, n'ont pas été signalés dans cette bibliographie - Les plus fréquents, concernant l'inadaptation et la délinquance juvéniles se trouvent dans :

- INFORMATIONS SOCIALES
- REEDUCATION
- SAUVEGARDE DE L'ENFANCE
- REVUE DE SCIENCE CRIMINELLE ET DE DROIT PENAL COMPARE
- REVUE PENITENTIAIRE ET DE DROIT PENAL
- REVUE DE NEURO-PSYCHIATRIE ET D'HYGIENE MENTALE DE L'ENFANCE

- B I B L I O G R A P H I E -

CONCERNANT LES JEUNES HANDICAPES

En dehors des textes législatifs et circulaires qu'on trouvera dans les Recueils de lois et règlements des Ministères intéressés et dans le Code de la Santé publique, on peut citer, parmi beaucoup d'autres :

1.- L. CHRISTIAENS - Médecine sociale de l'adolescent. Sa mise au travail. Doin. Paris 1960

2.- Séminaire sur les enfants atteints d'infirmité motrice. Paris XII.1964 in Courrier du C.I.E. - VI/VII/VIII/IX 1965.

Sur les causes :

3.- A. BOVE - Les viroses prénatales - Revue du Praticien 11.IV.1966

4.- CASEY - SEGAL - STREET - BLANK (Sheffield) - Anomalie des chromosomes sexuels et troubles du comportement - Nature 5.II.1966

5.- D.J. DUCHE - Fréquence, voies d'installation et classification des déficients mentaux - Revue du Praticien 11.IV.1966

6.- M. DUGAS - J.P. GALLET - Les facteurs péri et post-nataux de débilité mentale - Revue du Praticien 11.VI.1966

7.- J. LAFOURCADE - Les conséquences mentales des aberrations chromosomiques constitutionnelles - Revue du Praticien 11.IV.1966

Sur les besoins et les réalisations :

8.- D.J. DUCHE - Les formes cliniques des déficiences mentales et leur classification - Revue du Praticien 11.IV.1966

9.- C. KOHLER - L'équipement sanitaire et social en ce qui concerne l'enfance inadaptée - Concours médical 26.IV.1965

10.- G. TARDIEU - Déficience mentale et handicap moteur associés chez l'enfant - Revue du Praticien 11.IV.1966

11.- Ph. VENTURINI - Projets et perspectives de l'Education nationale dans le domaine de l'enfance inadaptée - Rééducation XII.1965

Sur la scolarité et l'éducation :

12.- P. BOIGE - Le placement du débile - Revue du Praticien 11.IV.1966

13.- Colloque de Suresne sur la scolarité des enfants épileptiques - XI.1965

14.- R. DARTOIS - Scolarité et éducation dans un centre de réadaptation fonctionnelle pour enfants - Rééducation XII.1965

15.- A. NODOT - F. LEPAGE - N. RAUSH - Les problèmes éducatifs et l'avenir des débiles - Revue du Praticien 11.IV.1966

16.- G. TARDIEU - P. MARINI - Comment préparer à la vie d'adulte les IMC de 10/15 ans - Concours médical 29.X.1966

Sur l'orientation, la rééducation, la formation professionnelle et la mise au travail :

17.- L'emploi des diminués physiques - N° spécial Réadaptation XII. 1959

18.- La formation professionnelle et la mise au travail des jeunes inadaptés - Sauvegarde de l'enfance I.IV.1957

19.- Les étudiants handicapés physiques - Réadaptation IX.X.1961
- M. VAILLANT - Le reclassement dans l'industrie - Réadaptation I.1966

20.- P. BOTTA - Bilan des gestes professionnels à l'intention des I.M.C. - Réadaptation 1.1959

21.- M. CORNUAU - Etude sur l'adaptation au travail de travailleurs handicapés - Réadaptation II.1966

22.- Pr. R. FROMENT - Principes généraux de l'adaptation et de la réadaptation professionnelle des cardiaques - Réadaptation I.1965

23.- P. GROSSE - Problèmes soulevés par la création d'ateliers protégés et d'assistance par le travail - Réadaptation VI.1958

24.- M. MOJON - Le jeune infirme en milieu rural - Réadaptation IX/X.1961

25.- MOREL - PELTIER - ROUTIER - La réadaptation des asthmatiques Réadaptation I.1965

26.- J. MURIEL - L'embauche des diminués physiques - Congrès de la Fédération des associations de post-cure et de rééducation fonctionnelle et professionnelle - Mulhouse Réadaptation

27.- Mme NETTER J. - Législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles - Réadaptation I.1966

28.- J. ROUSSELET - M. HEBERT - La mise au travail des jeunes handicapés - Réadaptation IX.X.1961

29.- F. SIMON - Orientation et formation professionnelle des cardiaques - Réadaptation I.1965

30.- M. TAVERNE - Le travail des handicapés est-il valable ? Réadaptation II.1966

31.- U.N.A.R -La mise au travail des jeunes inadaptés - 8ème Congrès de l'U.N.A.R. Toulouse X. 1956

32.- H. VISCARDI - Un nouveau secteur d'emploi pour les handicapés Réadaptation II.1966

Sur le logement et la vie quotidienne :

33.- Problèmes de la vie quotidienne des handicapés - N° spécial - Réadaptation XII.1964

34.- L. PETIT - L'action de l'association pour le logement des grands infirmes - Réadaptation VI.1964

Sur l'information :

35.- L'information du public - Colloque international de psychologie médicale, Paris X.1966

36.- M.A. ROSIER - L'information au service des jeunes diminués physiques - Réadaptation 1.1959

37.- Collaboration entre associations de parents d'enfants inadaptés, médecins spécialisés et services sociaux - Journées nationales de l'U.N.P.E.I. - Marseille 14/18 X.1966

CONCLUSION

A la lecture des analyses présentées dans les différents chapitres du Rapport d'Enquête, on reconnaîtra que subsiste encore une certaine imprécision en ce qui concerne les caractéristiques générales de l'objet même de l'étude : les jeunes, considérés dans leur ensemble.

D'ailleurs, il ne manque pas d'opinions pour refuser de considérer les jeunes comme une catégorie globale. N'est-ce pas réunir ainsi, en effet, des stades, en réalité différents, d'évolution ? N'est-ce pas confondre des façons d'être qui, chez chacun, ont une finalité différente ? N'est-ce pas établir une coupure, chez chaque individu jeune, entre son présent et son avenir, et accorder, dans la définition des personnalités, une importance prépondérante à une qualité par essence provisoire : la jeunesse (1) ?

On remarque également que l'opposition des jeunes à la société actuelle, ou leurs réclamations quant à ce que cette société leur doit, se retrouvent dans les attitudes de refus ou d'exigence de certaines catégories d'adultes : l'absence de lieux de rencontres sociales dans les grands ensembles, par exemple, n'est pas une revendication particulière de la jeunesse...

Loin de se laisser assimiler à une catégorie sociologique dont on peut préciser assez nettement les contours et les besoins spécifiques, les jeunes apparaissent multiples ; leurs besoins sont aussi ceux des classes sociales auxquelles ils appartiennent. N'est-ce point alors une erreur que de les isoler de leur contexte où des problèmes identiques se posent pour des catégories plus facilement définissables et plus générales ?

D'ailleurs, en recherchant des solutions particulières aux "problèmes des jeunes", ne va-t-on pas accroître encore la largeur du fossé qui les sépare déjà des adultes en général, de leurs familles en particulier et, peut-être aussi, leur donner la possibilité de prolonger des attitudes infantiles ?

---

(1) Ce processus, qui fait d'un attribut provisoire un moyen d'agglutiner des destinées différentes, est notamment utilisé par les distributeurs de la production de masse, qui cherchent à dégager, de la multiplicité du public, de grands ensembles homogènes susceptibles de s'orienter vers des mêmes objets ; dans ce but, ils sont amenés à valoriser les caractéristiques communes à ces groupes, afin d'en faire les thèmes de rassemblement des aspirations de consommation.

Aussi a-t-on pu prétendre, par exemple, que l'action culturelle n'avait pas à différencier une action "jeunes" et une action "adultes"... D'une façon plus générale, le concept "d'éducation permanente" ne supprime-t-il pas, par sa nature même, cette diaclase qui, dans le domaine si important de la formation, isole encore deux période de la vie ? N'y aurait-il donc en définitive que des aspects "jeunes" de problèmes communs à toute une population ?

Il faut bien admettre cependant que la façon de résoudre ainsi le problème, en insistant davantage sur les caractères communs que sur les différences n'est pas entièrement satisfaisante : en ce qui concerne l'exemple de l'éducation permanente, on ne peut concevoir qu'elle porte ses fruits si elle n'adapte étroitement ses méthodes aux "clientèles" différentes appelées à la recevoir.

La facilité de certaines positions est évidente également lorsqu'elles entreprennent d'idéaliser la jeunesse et de traduire en image d'Epinal son innocence et sa moralité, en face d'un corps social qui serait responsable de tous les maux..., ce qui permet d'affirmer en outre que toute action pour la jeunesse est inutile tant qu'on n'a pas créé une société exemplaire..., et ce qui permet aussi de traiter les problèmes des jeunes en se contentant d'enrôler ces derniers sous la bannière de préoccupations d'adultes. Or, il faut reconnaître au contraire chez les jeunes le fréquent refus d'un rapport de subordination - celle-ci n'étant même qu'intellectuelle - que les adultes tendent à leur imposer ; la recherche d'une originalité parfois aberrante n'est pas autre chose que l'expression de la volonté d'échapper à ces rapports et de se valoriser aux yeux de la société.

L'évolution actuelle de notre civilisation (notamment la rapidité de transformation des catégories socio-économiques) diminue d'autant le poids de l'autorité et de la tradition s'exerçant sur les jeunes : ceux de ces derniers qui opèrent, par rapport à leur milieu d'origine, une mutation professionnelle, intellectuelle ou culturelle, sont vraisemblablement les plus nombreux à ressentir la fragilité de la position de dépendance qui leur est imposée par la société globale, non seulement sur le plan matériel ou financier, mais même en termes de puissance ou de règles morales.

On a pu souligner aussi que les apprentissages sociaux et culturels caractéristiques de la périodes de la jeunesse durent de plus en plus longtemps et que la phase d'indétermination et d'irresponsabilité qui en découle s'en trouve allongée d'autant (1).

---

(1) G. LAVAU et R. MACRIDIS - Rapport introductif au 6e Congrès Mondial de l'Association Internationale de Science Politique - Genève - 1964.

On s'interroge encore sur ce que peuvent être alors les systèmes provisoires de valeur dont les éléments variés et souvent contradictoires trouvent leur origine dans l'influence plus ou moins grande de l'école, du milieu familial, des groupes de jeunes - organisés ou informels -, dans la presse et la radio spécialisées pour les adolescents, etc... ; on conçoit en tout cas que notre époque rende plus délicate la démonstration de la supériorité des adultes.

On conçoit aussi que la contestation des jeunes porte sur les structures morales, sociales, culturelles, etc... qui semblent caractéristiques du monde des adultes, et que le désir de s'émanciper des tutelles se manifeste dans l'originalité des manières d'être ou des manières de penser, parfois même dans des projets de transformation de l'ordre établi, perçu comme anachronique, et appelant, sur le plan social par exemple, la nécessité d'un progrès général.

Situation de dépendance, génératrice d'une certaine absence de responsabilité, mais en même temps désir croissant de contester les autorités contraignantes : ce sont bien là les caractéristiques spécifiques de la jeunesse, même si elles correspondent à l'étape provisoire d'une évolution. La durée de cette étape tend d'ailleurs à s'allonger et à prendre davantage les caractères d'un état, fut-il provisoire.

On ne voit donc pas pourquoi, à partir de ces bases psychosociologiques, les jeunes ne pourraient se percevoir comme groupe particulier au sein de la société et définir des objectifs propres. L'un de ceux-ci, et probablement le plus important, consiste à réussir leur intégration dans la société adulte. La jeunesse prend fin précisément quand cette intégration est achevée, c'est-à-dire lorsque la personnalité juvénile a assimilé et adopté pour règle de son comportement des modes de pensée et un système de valeurs élaborées en dehors d'elle (1). Faciliter les processus et les étapes d'une telle intégration constitue la finalité essentielle du devoir d'éducation que le corps social se doit d'assumer s'il veut se perpétuer.

---

(1) Mme de MAUPEOU-ABBOUD a souligné que "l'aventure du jeune ne se réduit pas à son insertion ou à son non-insertion dans une activité pratique, ou dans un rôle, ou dans une fonction ayant certaines exigences objectives ; on doit la concevoir comme un affrontement entre les attentes, les représentations du jeune concernant sa future vie professionnelle et la réalité" (cette réalité étant constituée par les "règles de conduite et les valeurs prônées par le milieu du travail, les structures et les politiques des entreprises et du monde industriel, la stratification de la société") - cf. "les jeunes travailleurs" - in "Des millions de jeunes" - Cujas - 1966.

On ne peut évidemment fixer l'âge auquel s'effectue ou devrait se terminer cette intégration dont les éléments sont multiples et s'acquièrent à des moments différents : si le jeune travailleur peut accéder relativement tôt à une automomie financière, l'étudiant peut parvenir avant lui à une plus grande maturité civique (1).

D'une façon générale, à cause de la nature particulière de cette période de la vie, l'intégration du jeune dans la société et son accès à l'autonomie se préparent à la fois par des contacts permettant de participer aux modes de vie et aux responsabilités des adultes, et par des possibilités de contestation et d'isolement offertes aux groupes de jeunes. Encore faut-il qu'aux "points de rencontre", le jeune et l'adulte aient conscience l'un et l'autre de l'objectif visé, et que l'apprentissage demandé revête des formes assimilables (2).

Il faut observer d'ailleurs que la civilisation moderne donne aux jeunes davantage de raisons d'intervenir dans la société adulte : le développement des moyens de communication de masse, l'ouverture plus grande sur le monde, les modes de vie nouveaux et peut être aussi les transformations physiologiques, accélèrent le "mûrissement" des jeunes, et augmentent donc, pour un âge donné, leurs exigences envers la société. Mais paradoxalement, au même moment, celle-ci s'applique, semble-t-il, à leur retirer les moyens de leur autonomie. La multiplication des occasions de dépenses qu'ils ne peuvent satisfaire par leurs propres ressources maintient leur dépendance économique ; l'allongement de la période scolaire leur fait sentir plus longtemps leur dépendance intellectuelle ; la famille, plus dispersée, joue moins que par le passé son rôle de "banc d'essai" de la société (3).

---

(1) C'est cette diversité dans l'accès à l'autonomie de l'adulte qui, suivant les différents types de responsabilités qu'on envisage, fait varier l'âge de la "majorité" (civile, pénale, politique, etc...) au regard de la loi.

(2) Problème de la mise de l'information à la portée des jeunes, par exemple.

(3) Encore que certains sociologues croient observer actuellement un certain resserrement des structures familiales, ne serait-ce que grâce à l'automobile qui ressuscite la promenade dominicale, ou la télévision qui favorise les soirées en communauté ...

C'est peut-être dans ce conflit entre des aspirations de type adulte plus tôt libérées et le retard croissant apporté à la reconnaissance de certaines autonomies, que se situe la racine profonde de beaucoup des "problèmes" de la jeunesse actuelle (1).

Il est donc indispensable de trouver des solutions à ces problèmes. L'une d'elles peut résider dans une conception nouvelle des tâches d'éducation ajoutant à l'objectif traditionnel des acquisitions intellectuelles et culturelles, celui d'un apprentissage progressif de l'autonomie. Ce secteur éducatif original apparaîtrait donc comme une compensation à l'allongement nécessaire des tutelles de l'école qui se prolongent désormais pendant l'adolescence et au-delà.

Il est bien évident que c'est dans le temps du "loisir" que peut intervenir ce type de formation, dans la mesure où le "loisir" est conçu précisément comme le moyen de compenser certaines contraintes. D'ailleurs, en ce qui concerne les jeunes, c'est depuis longtemps déjà que de nombreuses activités de "loisir" poursuivent cet objectif et visent à former des aspects de la personnalité juvénile auxquels l'école ne peut s'attacher que secondairement, et pour lesquels le seul exercice de la liberté d'expression ne peut plus suffire.

Qu'il y faille des méthodes pédagogiques particulières, cela va de soi, et aussi un support matériel et une organisation qui chargeront les jeunes de responsabilités réelles... Il est certain également que la généralisation d'une action de ce genre exige qu'elle se manifeste au niveau d'unités de résidence de taille relativement modeste - le quartier par exemple -. Qu'à ce niveau puisse s'élaborer un "complexe éducatif" sur lequel s'appuieraient à la fois l'enseignement, la pratique sportive, les "activités de jeunesse" et "l'éducation populaire" est certainement une hypothèse qui satisfait l'esprit. Encore devrait-elle, pour se révéler efficace, éviter toute ségrégation et veiller à ce que les aspects directifs n'étouffent pas l'apprentissage de l'autonomie de la liberté, de la responsabilité.

Les actions dans ce sens, si elles veulent toucher la majorité des jeunes, se doivent aussi d'éviter toute coercition psychologique et tout encadrement imposé ; elles ne peuvent que s'appuyer sur des adhésions librement consenties et le respect de toutes les personnalités.

Il apparaîtrait ainsi nécessaire de multiplier les formes d'activité et de responsabilité ouvertes aux jeunes ; les structures de la société adulte elles-mêmes doivent leur permettre une participation et un engagement plus développés.

---

(1) Citons simplement, à titre d'exemple, la difficulté qui peut naître de la rencontre de deux faits sociologiques relevés dans les chapitres précédents : la précocité croissante des mariages et le développement de l'effectif des étudiants... Manifestement nos structures ne sont pas encore adaptées à ce phénomène qu'est l'étudiant marié et chargé de famille.

A N N E X E S

LA CONDITION JURIDIQUE DE LA JEUNESSE DANS LA SOCIETE FRANCAISE

-:-:-:-

Les problèmes juridiques que pose la jeunesse sont très variés. Toutes les branches du Droit y sont intéressées et la dispersion des règles dans de nombreux textes nuit à leur intelligence.

Quelle application en est faite par les Tribunaux, et surtout dans la vie de tous les jours ?

Sans avoir l'ambition de tracer un tableau complet, il convient de souligner quelques tendances d'une évolution constante et de dégager les points qui peuvent préoccuper la jeunesse.

On pourra constater d'ailleurs un certain décalage entre le droit et la vie courante sous deux aspects contradictoires : parfois le droit écrit est en retard sur l'évolution des moeurs et, par conséquent, ne fixe pas toutes les dispositions nouvelles que cette évolution pourrait appeller. Dans d'autres cas bien plus nombreux, les dispositions législatives ou réglementaires demeurent ignorées de ceux qui pourraient en invoquer le bénéfice. Un effort d'information paraît donc indispensable. Si cette information concerne au premier chef les jeunes, elle doit être orientée en vérité sur la Nation toute entière, afin que celle-ci participe à un meilleur accueil de la jeunesse dans la Société.

Ce chapitre traitera sans être exhaustif de quelques domaines caractéristiques, en particulier de la situation du jeune dans sa famille, que celle-ci soit unie et bienfaisante ou au contraire, divisée, absente ou insuffisante, de sa capacité civile et de sa responsabilité, puis des règles concernant son éducation, sa formation, son travail, sa protection et son insertion dans la nation.

I - SITUATION CIVILE DES JEUNES -

Pour l'essentiel, jusqu'à 21 ans, le jeune est un mineur, incapable d'effectuer les actes de la vie juridique (par exemple : les contrats) et placé sous l'autorité de ses parents chargés de son éducation et de son entretien.

Cette situation cesse soit avec son mariage, soit quand il est émancipé. Jusqu'à la réforme de 1964 l'émancipation, dont les effets étaient moindres, pouvait intervenir dès 15 ans.

L'émancipation résulte d'une simple déclaration des père et mère (ou encore d'une délibération du conseil de famille). Cette déclaration est reçue par le juge des tutelles.

Lorsqu'il est émancipé le mineur est dorénavant doté d'une capacité complète et d'une autonomie juridique à l'égard de sa famille : celle-ci doit toutefois consentir à son mariage ou à son adoption. Il peut accomplir sans aucune assistance (l'institution d'un curateur ayant été supprimée) tous les actes de la vie civile comme un majeur. Pour entreprendre le commerce une autorisation paternelle révocable lui est toutefois nécessaire. Le législateur considère que le mineur émancipé vit désormais dans des conditions indépendantes de sa famille qui n'est plus responsable de ses actes.

Toutefois, l'émancipation n'avance pas l'âge où le jeune est électeur. Elle ne le prive pas de dispositions générales prises en faveur des mineurs de son âge, ni ne le dispense en général de respecter les mesures de protection édictées pour son âge.

L'émancipation est une porte ouverte pour l'évolution du statut de la jeunesse. Mais la réforme de 1964 est trop récente pour qu'on en puisse apprécier le succès et les effets qu'elle aura dans les familles et dans la société française.

Constituera-t-elle une promotion utile de mineurs réellement aptes à se diriger seuls dans la vie, ou révèlera-t-elle dans trop de cas une démission volontaire de l'autorité des parents, essentiellement motivée par une fuite devant toute responsabilité, ce qui serait évidemment détourner l'émancipation de son but.

° ° °

Le cas le plus général reste encore aujourd'hui celui du mineur de 21 ans, non émancipé. Nous examinerons les effets de la puissance paternelle, les mesures qui la complètent ou la remplacent, la capacité civile des mineurs et enfin le régime de leur responsabilité.

a) la puissance paternelle, ses compléments et ses substituts.

A tout âge, l'enfant doit honneur et respect à ses père et mère. Il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation. Il ne peut sans permission quitter la maison paternelle. Toutefois cette autorité qui s'exerce sur lui dans les termes mêmes du Code Napoléon a été considérablement modifiée par les textes et par les usages.

Pendant le mariage, le père est le chef de famille, mais l'article 373 précise que l'autorité appartient à la fois au père et à la mère.

Il est envisagé de consacrer l'égalité des époux, ce qui est déjà amorcé par le fait que la responsabilité de diriger l'éducation des enfants et d'assurer leur protection est déjà dévolue au couple.

Les parents exercent en faveur de leur enfant une véritable charge comprenant plus de devoirs que de droits. La "correction paternelle" qui permettait au père de faire incarcérer son enfant afin de le plier à sa volonté a disparu.

Le devoir des parents inclut l'éducation et l'instruction ainsi que les dépenses que cela représente. L'âge de la majorité ne limite pas ce devoir. Un père, même divorcé, peut être tenu de donner à son fils le moyen de poursuivre ses études au-delà de 21 ans.

L'autorité paternelle a cessé d'être absolue. Elle s'exerce dorénavant sous contrôle, aussi bien dans la famille légitime que dans la famille naturelle.

De façon générale, s'il est en conflit avec d'autres intérêts, l'intérêt de l'enfant doit, en principe, prévaloir. Il doit être en particulier sauvegardé quand la famille s'avère défaillante d'une quelconque manière ; c'est pourquoi s'est largement ouverte une intervention de l'Etat, soit sous la forme administrative, soit sous la forme judiciaire, pour renforcer ou suppléer l'autorité paternelle. Nous signalons quelques-unes de ces interventions pour en montrer le sens et la portée. Mais nul ne songerait à dissimuler que beaucoup reste à faire pour permettre à la jeunesse soit d'échapper à certains dangers qui, plus que d'autres, l'atteignent à notre époque, soit d'avoir la situation juridique la plus conforme à ses intérêts (par exemple, situation des enfants naturels).

Dans le domaine judiciaire, on peut souligner la diversité des interventions et la pluralité des juridictions compétentes, ce qui ne va pas sans inconvénients difficiles à surmonter. Tantôt, doivent décider le juge conciliateur ou la juridiction de jugement pour le divorce ou la séparation de corps, le juge des tutelles (création récente et fort importante), le juge des enfants, le juge correctionnel ou criminel.

Pour déterminer qui doit assurer la garde des enfants d'un ménage séparé ou divorcé, c'est le plus grand avantage de l'enfant qui est essentiellement pris en considération, non plus d'après les seuls éléments fournis par les époux, comme c'est la règle dans les débats civils, mais éventuellement après une enquête sociale.

Le juge peut, à l'égard des enfants naturels, choisir, le cas échéant, celui des parents qui doit exercer la puissance paternelle.

La tutelle des orphelins comme celle des enfants qu'aucun de leurs parents n'a reconnus est organisée par le juge ou sous son contrôle avec l'assistance d'un conseil de famille. L'adoption est prononcée par le Juge.

Les enfants trouvés, abandonnés, maltraités, délaissés ou moralement abandonnés ainsi que les orphelins pauvres ou sans soutien sont confiés à la tutelle de l'Aide sociale à l'Enfance comme pupilles de l'Etat. Ceux dont le lien familial n'est pas totalement rompu sont placés sous la protection de ce service.

Avec l'assistance du Conseil départemental de protection de l'Enfance, le Directeur départemental de la Population exerce une activité sociale préventive auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité de leurs enfants. Cette activité de prévention est essentielle : l'enfant peut, avec l'accord des parents, être confié à un tiers, placé dans un établissement, encore qu'à ce stade ces mesures soient exceptionnelles.

C'est le juge des enfants qui décide de la tutelle aux prestations familiales, tutelle récemment généralisée afin de contrôler le bon emploi de ces prestations notamment en faveur des enfants, ce qui permet d'améliorer les conditions de vie et d'éducation de ceux-ci.

Le juge des enfants peut organiser l'Assistance éducative, pièce nouvelle dans cette construction juridique en faveur de la jeunesse. Cette assistance peut intervenir si la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation des mineurs sont compromises. Le jeune est maintenu dans son milieu familial, mais l'intervention d'une personne qualifiée ou d'un service approprié apporte son aide à la famille. La fréquentation régulière d'un établissement de soins, l'exercice d'un métier, ou la poursuite des études peuvent être, selon les cas, assurés. Grâce à des rapports périodiques, le Juge suit le développement de l'enfant : celui-ci peut saisir le Juge sans formalités, et le juge a le pouvoir d'imposer sa décision aux parents, la puissance paternelle ne s'exerçant ainsi que sous le contrôle du juge et avec de sérieuses limitations.

Une mesure plus grave, plus ancienne d'ailleurs, peut être décidée par le Tribunal de Grande Instance : c'est la déchéance de la puissance paternelle qui découle non seulement de certaines condamnations prononcées contre l'un ou l'autre des parents, mais de fautes particulièrement graves commises par eux. Avant de prononcer la déchéance, le juge fait procéder à toutes les études nécessaires qui le guideront sur les mesures à prendre en faveur du mineur.

L'intervention des pouvoirs publics dans l'intérêt des mineurs, ne se limite pas aux hypothèses qui viennent d'être rappelées. Notre législation contient un nombre croissant de mesures protectrices qui les concernent. Ces mesures tendent à leur interdire à des âges variables certains actes. Elles restreignent leur liberté d'agir comme le font fréquemment les parents. La Loi se substitue alors à ceux-ci. Les sanctions qu'elle édicte visent très rarement les enfants eux-mêmes, assez peu souvent les parents, plus généralement les tiers qui offriraient à la jeunesse des tentations auxquelles elle ne doit pas succomber.

Il en est ainsi dans les domaines suivants : conduite de véhicules à moteur, fréquentation des débits de boisson et consommation de boissons alcoolisées, achat de certaines publications, fréquentation de certaines salles de distractions ou de spectacles, vision de certains films, participation à des jeux de hasard, paris aux courses, utilisation de la poste restante, etc... (1). Dans tous les cas, on aurait pu s'attendre à ce que des interdictions ou limitations familiales suffisent. Ce sont des règles générales, valables pour tous, qui sont applicables.

Force est de noter que la plupart de ces interdits édictés par la puissance publique à l'égard des mineurs seuls (à divers âges, d'ailleurs) ne sont pas souvent beaucoup mieux compris, appréciés et respectés que le sont les interdits familiaux. Ils engendrent parfois un esprit de fraude.

Ces mesures nécessaires doivent être appliquées à la fois avec discernement et efficacité. Elles sont par elles-mêmes insuffisantes et il est indispensable de les compléter en offrant d'une manière positive à la jeunesse des solutions conformes aux besoins de son âge et de son éducation.

b) La capacité civile des jeunes

Le Code Civil selon une conception traditionnelle de la famille, héritée du Droit Romain, transmise par les coutumes et codifiée par Napoléon, range le garçon ou la fille, avant 21 ans, parmi les incapables, tant qu'ils ne sont pas émancipés.

Les biens du mineur ne sont pas gérés par lui, mais par un administrateur qui est son père, ou sa mère, ou son tuteur, ou l'Etat. Cet administrateur ne l'assiste pas mais se substitue à lui. Le jeune n'est pas présent, mais représenté dans des actes qu'il peut ignorer mais qui s'imposeront à lui à sa majorité ou à son émancipation.

Ces règles, concevables au début du XIX° siècle, alors que les actes juridiques essentiels concernaient la gestion de la propriété immobilière, ont subi une évolution qui ne peut être considérée comme achevée.

Bien qu'après 18 ans la loi lui reconnaisse le droit de disposer des revenus de son travail, le jeune peut difficilement user de ce droit. Les personnes avec lesquelles il contracterait seul peuvent, en effet, craindre l'annulation des conventions passées. Ils ne peuvent guère savoir si ce sont bien les revenus de son travail que le jeune emploie. Il suffit, pour que l'annulation intervienne, qu'un tort (que le code qualifie de lésion) soit établi au détriment du mineur. C'est pourquoi, en fait, les tiers demandent l'intervention des parents.

(1) Voir infra dans ce chapitre la protection générale de la jeunesse.

Dans la famille légitime, la mère qui est désormais associée à la gestion du patrimoine des enfants, doit donner son consentement pour les actes de disposition envisagés par le père ;tels sont : les baux de longue durée, les emprunts, les ventes d'immeubles, l'acceptation pure et simple ou la répudiation d'une succession, les partages. Le juge des tutelles doit aussi intervenir pour certains actes d'une particulière importance.

La mère, tout parent ou allié, peut, en dehors même de ces cas, saisir le juge de tutelle si cela paraît souhaitable pour protéger la fortune du mineur.

Le juge des tutelles possède un pouvoir général de surveillance sur les actes de l'administrateur légal : il reçoit ses comptes annuels et peut lui adresser des injonctions.

S'il y a un péril évident dans la gestion, le juge peut transformer l'administration légale en tutelle et demander au conseil de famille de confier sa tutelle à un autre que l'administrateur légal.

Dans toutes les hypothèses où les intérêts du mineur sont particulièrement menacés (enfants naturels, mort ou déchéance d'un des parents, en cas de divorce ou de séparation de corps), l'administration de ses biens s'exerce sous contrôle judiciaire. Le cas échéant un contrôle plus strict encore sera constitué par l'organisation de la tutelle proprement dite. Cette tutelle est de droit dans certains cas : décès des deux parents, ou absence de reconnaissance par l'un et l'autre d'entre eux. Les pouvoirs du juge sont alors considérablement renforcés.

L'intervention du juge des tutelles permet au mineur de s'adresser à lui et de participer ainsi très indirectement mais très efficacement à la protection de ses biens.

° ° °

Toutefois, ce sont d'autres dispositions qui ont accru directement la capacité des mineurs et leur autonomie.

Ainsi, même mineur, le jeune intervient personnellement pour son mariage ou son contrat de mariage, avec toutefois l'autorisation de ses parents (ou au moins de l'un d'eux) même s'il est émancipé.

A 15 ans son consentement est nécessaire pour qu'il soit adopté (en plus des autres conditions telles que l'autorisation de ses parents et l'intervention du juge).

A 16 ans il peut faire un testament par lequel il dispose de la moitié de ses biens. A cet âge et, sauf opposition paternelle, il peut se

constituer un livret de caisse d'épargne ou adhérer à un syndicat professionnel. A 20 ans, il peut s'engager seul dans l'armée.

Avant sa majorité, il peut faire seul les actes tendant à conserver son patrimoine : inscrire une hypothèque, interrompre une prescription.

La pratique admet bien plus largement que le jeune accomplisse seul les actes de la vie courante. Il serait inconcevable qu'il doive y être représenté par un administrateur toujours présent à ses côtés. A l'occasion de ces actes courants, il est difficile de supposer qu'il soit victime de son co-contractant. Ainsi, comme pour la femme mariée, sa capacité de fait a-t-elle précédé sa capacité reconnue par la loi.

C'est le nouvel art. 389-3° introduit en 1964 dans le Code Civil qui, par une incidente, consacre cette capacité nouvelle du mineur non émancipé, ni représenté, ni même assisté. Ce texte décide en effet : " L'administrateur légal représentera le mineur dans tous les actes civils, sauf les cas où la Loi ou l'usage autorise les mineurs à agir eux-mêmes".

Sur ce seul mot d'usage pourra dorénavant se construire un accroissement de la capacité civile du mineur. L'usage est déjà consacré pour la place de cinéma, le billet de chemin de fer, l'achat de livres, de disques ou d'objets d'emploi courant, sans grande valeur. Il ne joue certainement pas pour l'achat d'une voiture automobile ou la signature d'un bail.

Ainsi, en dehors de l'émancipation, une augmentation de la capacité civile des mineurs conforme à l'évolution des moeurs paraît pouvoir être recherchée d'une part par la constatation des usages permettant au mineur d'agir seul et d'autre part par l'autorisation donnée dans certains cas d'accomplir des actes sauf opposition familiale (par. ex. adhésion à une association sportive ou de jeunesse). Enfin la participation personnelle des mineurs à des actes juridiques importants qui les concernent devrait être plus généralement admise à partir de 18 ans.

Ainsi pourrait être aménagée la période essentielle de transition de 18 à 21 ans dans laquelle le mineur, faisant son apprentissage de la vie, passerait progressivement de l'incapacité qui est, en droit, sa condition à la pleine capacité. Cela paraît d'autant plus souhaitable que, dans le même temps, l'éducation du mineur comporterait une plus claire appréciation de sa responsabilité telle qu'elle découle des règles qui vont être rappelées ci-après.

c) La responsabilité des jeunes

Le système juridique français combine la responsabilité personnelle du jeune lui-même avec la mise en action d'autres responsabilités destinées tout à la fois à mieux garantir la réparation des dommages et à prévenir autant que possible la réalisation de tels dommages par un contrôle exercé sur lui.

Même très jeune, à partir du moment où il a une connaissance suffisante de ses actes, le mineur est personnellement condamné à assurer à sa victime les réparations des dommages que sa faute a créés, exactement comme un majeur : il ne bénéficie d'aucune exonération légale.

En dehors même de ses fautes prouvées, il peut être condamné à réparer les dommages résultant de l'usage de choses qu'il a sous sa garde parce qu'il en a l'usage, même si ces choses ne lui appartiennent pas ; sous ces abstractions juridiques, on découvre des situations très fréquentes : accidents de bicyclette, de cyclomoteur, d'automobile, et même de ski.

Dans tous-ces cas, la condamnation est prononcée contre le mineur. Elle pourra être exécutée tôt ou tard contre lui. Une conscience plus claire devrait être donnée aux enfants, et plus encore aux jeunes gens, de ce qui est leur responsabilité propre.

Ce qui masque cette réalité est le fait que dans l'intérêt des victimes, le Code Civil, dans l'article 1384, a prévu de les garantir par la personne dite "civilement responsable". Mais cette garantie s'ajoute et ne se substitue pas à la responsabilité personnelle du mineur.

Dans la famille, la responsabilité du père (des projets en cours d'étude envisagent qu'elle soit dorénavant celle des deux parents) est liée au fait que le mineur continue à habiter dans sa famille. Elle disparaît si le mineur est émancipé à moins que l'émancipation ne soit regardée comme une faute parce qu'elle serait un moyen pour les parents d'échapper à cette responsabilité.

Les parents peuvent se dégager par la preuve qu'ils n'ont pu empêcher le fait incriminé, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas commis de faute dans leur éducation. C'est là une appréciation délicate qui laisse la porte ouverte à des débats dont les juristes ont signalé la complexité, d'où l'intérêt d'une assurance de responsabilité civile contractée par la famille.

En ce qui concerne les instituteurs, la loi du 5 Avril 1937 (qui a, par ailleurs, substitué la responsabilité de l'Etat à celle des instituteurs publics) oblige la victime, conformément au droit commun, à prouver une faute, une imprudence, ou une négligence des éducateurs. C'est aussi la situation dans laquelle sont placés les dirigeants des organismes de Jeunesse et d'Education, en particulier ceux qui s'occupent des jeunes en vacances. Les tribunaux ont tendance, pour assurer la réparation des dommages, à retenir des fautes dont la réalité est assez douteuse. Assez paradoxalement, la loi de 1937 a entraîné chez les instituteurs la crainte de se voir imputer de telles fautes. (1)

(1) La jurisprudence a pris une autre direction en mettant en relief la notion de risque accepté par les participants qui pratiquent en commun un sport.

En ce qui concerne les institutions publiques de rééducation des mineurs, le Conseil d'Etat s'est écarté de la recherche de cette faute et a considéré que la mise en oeuvre de méthodes de rééducation libérale entraînait la responsabilité de l'Etat vis-à-vis des tiers en raison des dangers particuliers que ces méthodes leur faisaient courir. Ainsi sont indemnisés sur cette base les propriétaires de voitures endommagées par des jeunes qui s'étaient enfuis des établissements publics de rééducation en volant ces voitures.

C'est devant la juridiction civile que sont portées, depuis la loi de 1937, les instances en responsabilité dirigées contre l'Etat dans le cadre des établissements de l'Education Nationale et la Cour de Cassation doit continuer à rechercher la faute, l'imprudence ou la négligence des membres de l'enseignement public.

Les principes de cette responsabilité, la répartition des compétences souvent difficile entre la juridiction administrative et la juridiction civile mériteraient sans doute un nouvel examen.

L'obligation de contracter des assurances imposée aux associations agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pallie dans une certaine mesure certaines de ces difficultés sans toutefois les faire disparaître.

On ne saurait trop souligner évidemment l'importance de tout ce qui touche à ces problèmes de responsabilité, non seulement quand les jeunes en sont les auteurs, mais aussi quand ils en sont les victimes ; c'est un des maux actuels dont ils souffrent le plus. Aussi sont-ils intéressés au premier chef non seulement aux mesures de prévention de ces accidents, mais encore à une meilleure réparation de leurs conséquences. Dans bien des cas, un jeune qui a commis, certes, une imprudence, mais une imprudence de son âge, peut se trouver privé de toutes réparations malgré les graves infirmités dont il peut souffrir : la disproportion entre sa faute et le dommage est parfois excessive.

II - EDUCATION, FORMATION et TRAVAIL DES JEUNES

La plus importante des obligations auxquelles la Jeunesse est soumise est certainement l'obligation scolaire, fixée en 1936 de 6 à 14 ans et portée par l'Ordonnance du 6 Janvier 1959 à 16 ans pour les enfants ayant atteint 6 ans le 1er Janvier 1959. C'est donc à partir du 1er Janvier 1967 que cette prolongation a ses premiers effets.

De 6 à 16 ans, le jeune doit recevoir dans un établissement public ou privé ou dans sa famille l'éducation et les connaissances de base ainsi que les éléments de la culture générale et, selon le choix, la formation professionnelle et technique.

De 14 à 17 ans, ceux qui ne continuent pas leurs études doivent recevoir une formation professionnelle obligatoire, les employeurs devant leur laisser le temps nécessaire.

Avant d'être dégagés de l'obligation scolaire, les jeunes gens ne peuvent être admis à travailler, ni à entrer en apprentissage, sauf certaines exceptions, pour des travaux effectués dans le cadre familial et agricole. La conciliation de l'allongement de l'obligation scolaire avec l'apprentissage nécessite aujourd'hui des ajustements réglementaires.

L'orientation professionnelle pour les enfants de moins de 17 ans est également obligatoire en ce sens que le jeune doit se soumettre à un examen d'orientation, à l'issue duquel un certificat lui est remis, indiquant les métiers qui présenteraient pour lui un danger. Mais il conserve la liberté de choix pour s'orienter.

Pour les jeunes travailleurs, le contrôle médical est renforcé jusqu'à 18 ans, il est trimestriel au lieu d'être annuel. Les inspecteurs du travail, s'ils constatent que les enfants de moins de 16 ans ont effectué des travaux excédant leurs forces, peuvent les soumettre à un tel examen.

En ce qui concerne la formation des apprentis, un contrat écrit d'apprentissage doit intervenir. L'apprenti ne peut être employé qu'aux travaux et services de la profession et doit recevoir une formation méthodique et complète, à l'issue de laquelle il passe un examen.

De très nombreuses dispositions légales ou réglementaires définissent les travaux interdits aux jeunes filles et aux femmes, ainsi qu'aux enfants et aux jeunes gens de divers âges, soit en raison de l'influence que ces travaux auraient sur leur moralité, soit parce qu'ils sont dangereux ou insalubres, soit parce qu'ils excèdent leurs forces présumées.

Il en est ainsi par exemple pour les débits de boissons, les spectacles, la fabrication de certaines publications, les machines dangereuses, les travaux en élévation ou aux étalages, la verrerie, les tâches exigeant la manutention de poids trop importants. Certaines dérogations toutefois permettent quelques-uns de ces travaux, normalement interdits, aux jeunes gens qui sont titulaires du certificat d'aptitude professionnelle sous réserve d'un contrôle médical.

La durée de travail quotidien et hebdomadaire est en principe la même que pour les adultes, mais quelques dispositions favorables concernent les apprentis, qui doivent disposer des dimanches et jours de fêtes. Les dérogations admises pour les adultes au principe du repos hebdomadaire de 24 heures consécutives ne peuvent s'appliquer ni aux jeunes de moins de 18 ans ni aux femmes.

Le travail de nuit, c'est-à-dire de 22 heures à 5 heures dans les usines, les mines, les chantiers ou les entreprises de transports, est interdit aux femmes et aux enfants. Quand, dans certaines professions, des dérogations sont admises à cette interdiction elles sont moindres pour les femmes ou les enfants de moins de 16 ans. Les apprentis de moins de 16 ans ne peuvent, en principe, effectuer de travaux de nuit.

Pour les vacances la loi de 1956 reconnaît aux jeunes gens un régime de congés payés plus favorable que celui des adultes, la faveur consentie à la Libération leur étant ainsi maintenue. Ce congé légal est de deux jours ouvrables par mois de travail, avant 18 ans, alors que les salariés plus âgés n'ont droit qu'à un jour et demi. De plus, les jeunes gens de moins de 21 ans peuvent obtenir un supplément de congé non payé portant à 24 jours ou 21 jours selon leur âge, ces vacances annuelles, même s'ils n'ont pas la durée de service nécessaire dans l'entreprise. La généralisation de fait des 4 semaines de congés payés a pratiquemant supprimé cet avantage pour les jeunes travailleurs. Cependant les conventions collectives leur accordent parfois une situation améliorée par rapport à celle des adultes.

Outre le congé non payé de formation ouvrière ou syndicale de la loi de 1961 (12 jours ouvrables), un congé également non rémunéré est spécialement consenti aux jeunes travailleurs jusqu'à 25 ans, en principe. Ce congé, de 6 jours ouvrables, est destiné à leur permettre de participer à des activités de formation de cadres dans les organisations de jeunesse, d'éducation populaire ou sportives. Ces deux congés peuvent se cumuler dans la limite de 12 jours par an.

L'intervention des comités d'entreprise et les crédits de promotion sociale peuvent leur assurer dans certains cas des indemnités de manque à gagner pendant ces périodes de congé. Mais un arrêt des chambres réunies de la Cour de Cassation a été nécessaire pour consacrer cette intervention des comités d'entreprise en faveur des congés d'éducation ouvrière, ce qui illustre la résistance trop souvent opposée à ces congés.

La loi de 1966 sur la formation professionnelle ouvre la possibilité de congés de longue durée tout en mettant des moyens nouveaux en oeuvre pour en assurer l'efficacité.

La rémunération professionnelle des jeunes travailleurs peut comporter, selon le Code du Travail, des abattements par rapport au salaire minimum interprofessionnel garanti, sauf dans le cas de travail à la tâche. Ces abattements, qui présument un moindre rendement des jeunes travailleurs et sont destinés à favoriser leur embauche, sont parfois corrigés par les conventions collectives ou les contrats individuels. Nous verrons qu'ils sont très fortement critiqués par les intéressés. (1) Ces abattements peuvent être de 50 % de 14 à 15 ans, 40 % de 15 à 16 ans, 30 % de 16 à 17 ans, 20 % de 17 à 18 ans.

A partir de 18 ans, le salaire des jeunes échappe au droit de jouissance des parents, sans qu'une disposition légale leur donne expressément la possibilité d'en disposer et de le gérer. Mais les usages, qui varient d'ailleurs avec l'âge et les conditions sociales et familiales, leur laissent en fait une plus ou moins grande autonomie à cet égard.

---

(1) Voir infra Les jeunes et le travail.

Les jeunes gens libérés du Service Militaire ont le droit d'obtenir leur réintégration dans l'emploi qu'ils occupaient et, sinon, une priorité de réembauchage. Cette disposition constitue parfois un obstacle à leur embauchage avant le Service Militaire.

Des dispositions également favorables sont prises pour les jeunes femmes attendant un enfant avant et après leur maternité.

A partir de I6 ans, sauf opposition de son père, un jeune peut adhérer à un syndicat. Aucune disposition expresse ne l'autorise à participer à sa direction, ni à son administration s'il n'est pas émancipé. A partir de I8 ans, le jeune participe à l'élection des délégués du personnel, il ne peut être élu avant 2I ans.

Dans les entreprises employant plus de 300 salariés, une commission chargée d'étudier les questions relatives à l'emploi et au travail des jeunes doit être constituée au sein du comité d'entreprise.

Les conventions collectives améliorent souvent la situation des jeunes travailleurs, notamment pour l'apprentissage, la formation professionnelle, (spécialement son inclusion dans l'horaire de travail, ainsi que les avantages attachés à cette formation), la durée du travail et les congés, la rémunération, la situation avant et après le service militaire, la participation des jeunes aux comités d'entreprise avant I8 ans, etc ... On trouvera dans ces conventions collectives d'utiles éléments pour améliorer légalement la situation juridique des jeunes travailleurs.

Ce chapitre ne peut se clore sans un rappel de la situation sociale des étudiants qui ont, à maintes reprises, revendiqué un statut de jeunes travailleurs intellectuels en période de formation, d'autant plus que leurs études se prolongent bien au delà de 2I ans et parfois jusqu'à 30.

Les facilités offertes par les oeuvres universitaires pour le logement et les repas, un système particulier de sécurité sociale, pallient dans une certaine mesure les défauts d'une situation d'autant plus difficile que la famille ne dispose plus des allocations familiales quand ils ont atteint 20 ans.

La nécessité trop fréquente de concilier des études avec un travail professionnel est parfois très nuisible, aussi bien au travail qu'aux études. Seuls bénéficient d'une situation meilleure les étudiants considérés comme élèves fonctionnaires et qui reçoivent déjà un traitement, mais ce n'est là qu'une exception.

III - PROTECTION GENERALE DE LA JEUNESSE

Pour éviter des répétitions et en raison de son importance, nous renverrons purement et simplement l'examen de la situation du mineur lui-même par rapport au droit pénal au chapitre sur l'inadaptation et la prévention de la délinquance juvénile.

L'évolution est très nette puisqu'il s'agit, en tous cas jusqu'à 18 ans, non pas de punir mais de prévenir la délinquance, et sans tellement chercher à caractériser une faute du mineur, de prendre en sa faveur toutes les mesures d'assistance et d'éducation convenables. Aussi n'est-il plus essentiel de distinguer pour cette période si le mineur a commis une faute qui justifierait la condamnation pénale du majeur ou s'il est en danger de quelconque manière.

On notera également la tendance à élever l'âge auquel ces dispositions favorables s'appliquent, et à faire bénéficier les jeunes délinquants adultes d'un traitement approprié.

Nous grouperons dans la présente rubrique des dispositions de natures diverses qui concourent à plusieurs titres à la protection de la jeunesse.

Elles montreront la variété et l'étendue de l'intervention des pouvoirs publics. Celle-ci tend aussi à régler les problèmes posés par les organisations de jeunesse et les activités de loisirs auxquelles s'adonne la jeunesse.

Certaines dispositions comportent des limitations d'âge et ne distinguent que rarement selon que les mineurs sont ou non émancipés. D'autres sont plus générales.

Ainsi peut-on inclure tout le système concernant la santé, notamment les examens médicaux et les vaccinations obligatoires, et toute l'activité des services médicaux et sociaux en faveur de la jeunesse.

On peut y comprendre également ce qui touche aux prestations sociales et, en particulier, aux allocations familiales, ainsi que les régimes de sécurité sociale dont les jeunes bénéficient suivant leur âge soit à travers leur famille, soit directement ou personnellement. Il n'est pas possible de tracer, même sommairement, ici l'ensemble de ces règles malgré leur extrême importance. Il faudrait, en effet, exposer toute la politique en faveur de la famille et toute la politique sociale de la Nation.

Nous ne pourrons que faire allusion aussi à ce qui, dans notre droit pénal, tend à protéger l'enfant et l'adolescent d'une manière spécifique : protection de son état civil, défaut de déclaration de naissance, défaut de remise de nouveau-né, enlèvement, recel, supposition, suppression ou substitution d'enfant, ou encore à ce qui touche la protection de son existence et de son intégrité corporelle (avortement, infanticide, coups et blessures volontaires, privation d'aliments ou de soins, sévices, exposition ou délaissement).

La protection des liens familiaux est assurée par des textes réprimant l'enlèvement ou le détournement de mineurs, l'abandon de famille, la non représentation d'enfant, les infractions à l'obligation scolaire, la remise clandestine d'un enfant à un tiers, à un hospice et même encore à des saltimbanques, vagabonds ou mendiants.

La protection de la moralité de l'enfant ou de l'adolescent est sanctionnée par les délits ou crimes de viol, d'attentat à la pudeur et les mesures réprimant les actes impudiques ou contre nature, le proxénétisme, l'excitation des mineurs à la débauche, l'exploitation des besoins, faiblesses et passions des mineurs.

Depuis ces trente dernières années, de nouvelles réglementations que nous avons signalées (1) n'ont fait que se renforcer.

Ainsi, le seuil de 16 ans a été porté à 18 ans en matière de contrôle de films. Certains films étaient interdits au mineurs de 13 ans. Les Maires peuvent même renforcer de telles mesures.

Les établissements de distraction et de spectacle peuvent être interdits aux mineurs de 18 ans par le Préfet, soit que les spectacles donnés dans ces établissements ou même leur fréquentation, se révèlent de nature à exercer une influence nocive sur la santé ou la moralité de la jeunesse.

Dans les entreprises de spectacles, y compris la Télévision et l'enregistrement sonore, les enfants de moins de 16 ans ne peuvent être employés sans autorisation du préfet, délivrée sur avis conforme du conseil départemental de la protection de l'Enfance. Les parents ne peuvent disposer à leur gré des gains que les enfants se sont ainsi procurés, une partie devant constituer pour eux un pécule remis à leur majorité : ces dernières règles sont également applicables aux mineurs de 18 ans exerçant une activité littéraire ou artistique.

L'affichage contraire à la décence est interdit et la publicité cinématographique fait l'objet d'une surveillance particulière.

Outre les dispositions du Code de la Famille concernant les ouvrages contraires aux bonnes moeurs, la loi sur les publications destinées à la jeunesse organise le contrôle systématique de toutes les publications de cette nature. Elles ne doivent comporter aucun élément de nature à la "démoraliser", elles doivent exclure en conséquence tous les éléments présentant sous un jour favorable : le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche, ou tous actes qualifiés crimes ou délits. Ces publications ne doivent inspirer ni entretenir de préjugés ethniques.

D'autre part, il est interdit de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de 18 ans, les publications de toute nature, périodiques ou non,

(1) Voir Supra dans ce chapitre à propos de la puissance paternelle.

dangereuses pour eux en raison de leur caractère licencieux ou pornographique, ou de la place faite au crime. L'affichage de ces publications peut être également interdit.

La plupart des procès auxquels des enfants ou des adolescents sont mêlés ont lieu à huis clos et ne peuvent recevoir de publicité. Aucune information, sauf celles ordonnées dans l'intérêt des familles par la Justice, ne doit être donnée sur les fugues ou suicides de mineurs de 18 ans.

Rappelons aussi différentes interdictions de jeux d'argent (jeux de hasard, pari mutuel urbain jusqu'à 21 ans, et paris sur les hippodromes jusqu'à 18 ans). La vente de pièces d'artifices à des mineurs de 18 ans peut être réglementée par les Maires.

La surveillance des mineurs placés en dehors du domicile familial, prévue en 1938 pour les enfants en nourrice, concerne aujourd'hui tous les mineurs jusqu'à 21 ans. C'est la base même de la réglementation des colonies et camps de vacances pour lesquels cependant une déclaration préalable n'est pas demandée lorsqu'il s'agit uniquement de mineurs de plus de 18 ans. A partir de ce texte a été élaborée une réglementation très complète qui concerne aussi bien l'installation matérielle que l'encadrement.

D'autres réglementations ont été prises à l'initiative des services de la Jeunesse et des Sports.

Un statut particulier existe pour les associations sportives et de jeunesse. La dissolution des associations de jeunesse peut être décidée par le Ministre, notamment si elles ont un caractère lucratif ou si leur organisation technique ne répond pas aux buts fixés par leurs statuts. Un agrément de ces associations est nécessaire pour qu'elles puissent être subventionnées. Une circulaire ministérielle autorise la participation des jeunes, à partir de 18 ans, aux assemblées générales des associations de jeunesse.

Pour être habilitées à organiser des compétitions, les fédérations sportives doivent se conformer à des règles plus strictes que celles du droit commun, et même dérogatoires à la loi de 1901.

La pratique de nombreuses activités sportives est réglementée : natation, ski, alpinisme, sports de combat. Les professions correspondantes et, plus généralement, les professions d'éducateur physique font l'objet de dispositions législatives et réglementaires qui concernent un nombre progressivement accru de sports ainsi que la danse. Elles précisent les diplômes et la compétence exigés, les conditions d'hygiène et de sécurité des salles et installations utilisées pour cet enseignement.

La lutte contre le doping sportif a été entreprise, assortie de sanctions pénales.

Ajoutons encore les mesures favorisant l'expropriation en faveur de l'équipement sportif, la préservation de cet équipement contre les risques de désaffectation, ainsi que toutes les possibilités résultant des deux plans successifs d'équipement sportif et socio-éducatif. Comme il sera souligné dans le chapitre sur les loisirs, cette législation devrait encore s'élargir pour la réservation des terrains et espaces verts dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire.

IV - LE JEUNE DANS LA CITE

L'élément essentiel à cet égard, qui sera traité par ailleurs (1), est l'obligation faite normalement à 19 ans à tout jeune garçon français d'effectuer son Service National. Aucune obligation de cette nature n'existe encore pour les jeunes filles.

L'accès à la fonction publique, comporte des limites d'âge minimum d'accès. L'établissement de l'âge de la retraite, comme les dispositions déterminant des seuils à partir desquels les candidats ne sont plus admis à certains emplois publics, ont d'évidentes répercussions sur les possibilités offertes aux jeunes.

D'une manière générale, c'est à 21 ans que les jeunes français et les jeunes françaises deviennent électeurs, à moins qu'étant âgés de plus de 18 ans, ils soient titulaires de la Légion d'Honneur, de la Médaille Militaire ou de la Croix de Guerre.

23 ans sont nécessaires pour être élu député, conseiller municipal ou conseiller général, et 35 ans pour entrer au Sénat.

Cependant, aucun âge minimum n'est exigé des jeunes gens pour participer à certains organismes qui ont été créés pour assurer auprès des pouvoirs publics la représentation de la jeunesse. Ainsi, les commissions municipales, qui peuvent comporter d'autres membres que des conseillers municipaux, peuvent accueillir des jeunes gens même mineurs.

La jeunesse est représentée le plus souvent d'ailleurs par des majeurs dans des conseils tels que le Conseil Supérieur de l'Education Nationale et l'un de ses éléments : le Conseil de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports. Elle est également représentée dans les commissions ministérielles de jeunesse (une des plus anciennes et des plus actives étant la commission Armées-Jeunesse), dans les commissions régionales de jeunesse, et dans celles des sports, et au sein du Haut Comité de la Jeunesse et du Haut Comité des Sports.

Cette représentation a lieu en général à travers diverses organisations et mouvements de jeunesse.

---

(1) Voir infra le chapitre sur l'éducation civique.

Les représentants de ceux-ci sont appelés aussi dans des commissions départementales, parfois des commissions régionales de développement économique (CODER), et à la Commission Nationale du Plan d'Equipement.

Si les associations familiales sont représentées au Conseil Economique et Social, il n'en est pas de même des organisations de jeunesse ; quant aux conseils municipaux des jeunes, ce sont des initiatives privées sans statut légal.

CONCLUSION -

Il ressort de cette étude que la jeunesse n'a pas, dans notre Droit, une définition unique. Selon les problèmes, différents seuils d'âge sont retenus. Des dysharmonies apparaissent que les jeunes ressentent souvent nettement malgré les efforts récents de codification et de réforme.

Les mesures prises au cours des 50 dernières années, pendant lesquelles cette législation s'est abondamment développée , font apparaître des intentions et des tendances qui semblent parfois contradictoires.

Un bon nombre d'entre elles ont pour objet de protéger la jeunesse contre des dangers ou des agressions qu'a développés notre civilisation. Alors que la protection familiale s'atténuait, une protection publique a considérablement grandi, tout en s'efforçant de consolider la cohésion familiale.

D'autres mesures constituent, au contraire, des tentatives pour reconnaître aux jeunes gens plus de capacité et de responsabilité, ce qui est conforme à l'évolution des moeurs.

Ces contradictions sont explicables dans bien des cas.

Dans certains domaines des seuils d'âges pourraient être révisés.

Cela n'implique pas qu'il soit possible de substituer de façon générale à l'âge traditionnel de 21 ans un autre seuil qui délimiterait le monde de la jeunesse et le monde des adultes. Cette simplicité serait d'une efficacité douteuse.

A vrai dire, ce que le Droit doit consacrer, avec toutes les nuances nécessaires, c'est le caractère de transition de cette période de la vie, passage d'une situation plus protégée de l'enfance et de l'adolescence à

une vie d'Adulte caractérisée par la liberté de détermination assortie de la pleine capacité et de la pleine responsabilité.

Pour préparer des études ultérieures nécessaires sur la condition juridique de la jeunesse, des confrontations s'imposent non seulement entre administrations mais encore avec des représentants de la jeunesse considérés non pas comme des interlocuteurs uniques, mais situés à leur place dans l'ensemble des représentants de toutes les structures politiques et sociales de la Nation.

MOYENS D'ACTION RELATIFS A LA JEUNESSE INADAPTEE ET DELINQUANTE

I - L'ORGANISATION

A) LES SERVICES

1 - Le service de l'aide sociale à l'enfance.

Ce service relevant du Ministère des Affaires Sociales, "est placé dans chaque département sous l'autorité du Préfet. Il est assuré par le Directeur de l'action sanitaire et sociale et par des Inspecteurs ou Inspectrices dont le nombre est déterminé par décret, compte tenu de l'importance du service" (article 77 du Code de la famille et de l'aide sociale). Ces cadres administratifs sont complétés par un personnel d'exécution comprenant notamment des assistantes sociales.

De longue date, ce service a exercé des droits de puissance paternelle ou assumé une protection sur des enfants dénommés "pupilles", en "garde","recueillis temporaires", "secourus", "surveillés". Pour l'application des textes de 1958 et 1959, on utilise certaines de ces classifications, et c'est ainsi que les "enfants en danger" des nouveaux articles 375 et suivants du Code Civil ou ceux soumis à l'action de prévention du directeur départemental, sont venus grossir les rangs de mineurs déjà connus et traités par l'aide sociale de l'enfance.

Sa mission dans l'Administration peut comporter aussi diverses mesures d'aide et d'assistance aux familles des mineurs concernés.

2 - Le Service de l'Education Surveillée

Il a été créé en 1945 par le Gouvernement provisoire de la République Française, au sein du Ministère de la Justice. Son rôle initial a été de :

"-rompre définitivement avec la tradition répressive dans le redressement de l'enfance délinquante" ;

"- organiser, en liaison avec les Ministères sociaux, une protection plus efficace de l'Enfance en danger;

"- promouvoir, à cet effet, la réforme des institutions judiciaires et administratives, publiques et privées, qui participent à la sauvegarde des enfants de Justice".(1)

Héritière de quelques établissements vétustes et inadaptés à la rééducation moderne - les anciennes "colonies pénitentiaires" du 19ème siècle -, d'un personnel très insuffisant en nombre et peu préparé à ces nouvelles méthodes, l'Education Surveillée a dû pendant de nombreuses années, faute de moyens financiers à la mesure des besoins, porter essentiellement son effort sur l'élaboration des méthodes d'observation et de rééducation des jeunes délinquants et la formation des personnels.

Pour peu spectaculaire qu'ait été cette action, elle s'est révélée efficace. On peut affirmer que c'est grâce à elle, notamment, que la France se place aujourd'hui aux tous premiers rangs des Nations en ce domaine.

L'Education Surveillée aujourd'hui :

- dirige la recherche,
- crée et gère les établissements publics accueillant inadaptés et délinquants,
- forme le personnel d'éducateurs indispensable,
- assure l'habilitation et le contrôle des oeuvres privées.

(1) Premier plan de réforme proposé par le Directeur de l'Education Surveillée en Avril 1946 à Monsieur le Garde des Sceaux.

3 - Les Services de Police et de Gendarmerie

Parallèlement à l'oeuvre entreprise par les services relevant du Ministère de la Justice et du Ministère des Affaires Sociales, la Police et la Gendarmerie, dans le cadre de leur mission traditionnelle de défense de la Société, exercent, sur le plan préventif, une action des plus efficaces. Elle se manifeste par deux types d'interventions concurrents :

- des interventions massives marquant une présence policière dans un but d'intimidation préventive comme, par exemple, des contrôles mobiles ;

- des actions plus individualisées à des fins de détection ou d'intervention directes telles les admonestations de certaines catégories de jeunes ou la mise en garde de parents dont les enfants se sont défavorablement faits remarquer.

Cette tâche d'exécution à laquelle concourent aussi bien les Gendarmeries que la Police Judiciaire, les Polices urbaines que les Compagnies Républicaines de Sécurité, est en outre complétée, sur le plan administratif, par les activités de la Direction de la Règlementation dépendant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale qui participe, en liaison notamment avec le Ministère de la Justice, à l'élaboration et à l'application des textes sur les publications, l'affichage, les débits de boissons, les spectacles et établissements de distractio.

L'une des manifestations les plus efficaces et les plus spectaculaires de ce mode d'intervention est constitué par ce que l'on a convenu d'appeler l'"opération vacances". C'est ainsi que durant les mois d'été, de très nombreux fonctionnaires de la Sûreté Nationale ou militaires de la Gendarmerie ont, selon un plan établi par une Commission groupant des représentants des Ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Armées, des Affaires Sociales et de la Jeunesse et des Sports, assuré dans deux départements du littoral la protection des jeunes par une action préventive permanente. Dans le cadre de cette opération, des surveillances et des contrôles fréquents ont été exercés sur les plages, dans les cinémas, les bals, les salles de jeux. Un contrôle systématique des véhicules a donné d'excellents résultats et a permis de constater notamment une nette régression de la pratique de l'auto-stop, sauf de la part de jeunes étrangers. Des contacts quotidiens ont été entretenus avec les gérants de camping et les dirigeants de colonies de vacances.

Une recherche méthodique de jeunes en situation de pré-délinquance a été entreprise. Un effort particulier a été fait pour dépister les jeunes esseulés et les orienter vers les Clubs ou les Centres de loisirs qui ont fonctionné avec également la participation des Municipalités.

4 - Les oeuvres privées

Elles ont eu, dans les domaines de la rééducation comme de la prévention, l'initiative. Originales dans les buts et audacieuses par les méthodes, ces oeuvres ont ouvert les voies à l'action des pouvoirs publics.

Citons entre autres, les Clubs et Equipes de Prévention : on en a recensé 78 en 1966 oeuvrant sur 10.000 jeunes; ils sont regroupés au sein d'un Comité National. Au total, les oeuvres privées gèrent actuellement une multiplicité d'établissements et constituent une part considérable de notre équipement. Il est remarquable de souligner qu'elles gardent presque l'exclusivité de toute action concernant les filles.

B) LES ANIMATEURS

1 - Les Magistrats

Certains se sont vus confier la protection judiciaire de l'enfance.

L'analyse des textes a montré le rôle prépondérant du Juge des enfants qui en est le fondement grâce à sa double compétence dans le domaine du droit et des sciences humaines.

Deux autres magistrats sont indispensables à l'efficacité de cette protection : le substitut des mineurs et le juge d'instruction spécialisé.

Leurs efforts conjugués doivent permettre d'harmoniser l'action tant préventive qu'éducative prevue par les textes.

Le Conseiller à la protection de l'enfance joue de plus en plus le rôle de "chef d'orchestre" entre les hommes, les associations et les commissions administratives. Il peut faire la synthèse des problèmes qui se posent à l'échelon d'une région, les portant à la connaissance de tous ceux qui sont responsables afin de rendre plus efficace le travail des individus et plus complets les équipements.

Les magistrats des jurictions civiles dans le cadre des "chambres familiales" qui n'existent encore qu'à titre expérimental, ont montré combien ils pouvaient infuser, dans les parties du droit civil mettant en cause la personne de l'enfant et plus particulièrement la garde, des méthodes de comparution personnelle, d'investigation approfondie, de recherches des mobiles réels. Ils permettent ainsi une bonne protection contre l'inadaptation sous toutes ses formes.

Le Juge des tutelles, institué par la loi du 14 décembre 1964 portant modification des dispositions relatives à la tutelle, est un juge du tribunal d'instance, désigné en cette qualité par le Premier Président de la Cour d'Appel.

Sans se substituer à la famille du mineur, il lui est associé pour toutes les questions patrimoniales, soit qu'il participe lui-même aux décisions en tant que Président du Conseil de famille, soit qu'il contrôle les décisions des parents.

Dans la lutte contre la délinquance des jeunes adultes de 18 à 21 ans, un autre magistrat est apparu depuis la Vème République. L'originalité de sa tâche et de sa compétence n'a d'équivalent dans aucune autre législation, c'est le juge de l'application des peines : en liaison avec le comité de probation, il permet l'application du sursis avec mise à l'épreuve ; en effet, il contrôle l'assiduité au travail, la formation professionnelle. Il peut aider les jeunes - comme il le fait pour les adultes - dans l'organisation de leur vie familiale afin d'éliminer peu à peu ce qui les a conduits à la délinquance.

2 - Les éducateurs

Ils mettent en pratique les méthodes qui se sont révélées nécessaires à l'utilisation des textes concernant l'inadaptation et la délinquance des jeunes. Ils sont assistés dans leurs tâches par les instructeurs techniques. Leur statut date de 1945, un corps de ce type n'existait pas à l'étranger.

Tout l'effort des années passées a porté sur leur formation, afin d'en faire de véritables spécialistes des relations éducatives avec les adolescents difficiles.

Onze ans plus tard, toutes les volontés publiques et privées se sont réunies pour aboutir cette année à la création du diplôme d'Etat d'éducateur.

Ainsi, les éducateurs issus d'écoles d'Etat ou privées auront le même niveau et une formation semblable.

3 - Les travailleurs sociaux

Ils ne sauraient manquer à une évocation des hommes qui concourent à la protection de la jeunesse ; ils en sont la base essentielle.

Au premier plan, doit apparaître l'assistante sociale spécialisée dont la compétence et le dévouement ne sont plus à décrire.

A des titres divers, mais indispensables aussi, doivent être évoqués le délégué permanent à la liberté surveillée et le tuteur aux allocations familiales dont l'action est souvent plus profonde que ne l'imagine le public.

Autour d'eux, le psychologue et les médecins dans leurs diverses spécialités apportent l'éclairage de leur science à la connaissance de la personnalité de l'enfant, indispensable à toute bonne décision et à toute formation ou rééducation.

Au milieu de tous ces techniciens, des hommes et des femmes ont permis, par leur enthousiasme, leur générosité et leur volonté, la création des clubs de prévention, des équipes de rues et des équipes d'amitié.

A tous ces hommes se joignent les administrateurs, (entre autres, les directeurs de l'action sanitaire et sociale) et les fonctionnaires de la police et de la gendarmerie dont l'action a été soulignée auparavant et qui, dans le

cadre de cette politique de la prévention, deviennent bien plus éducateurs que policiers.

Presque tous ceux qui sont ici évoqués se rejoignent en un lieu voué à la rencontre et à la formation des hommes pour une meilleure connaissance des problèmes et des moyens de les résoudre : le Centre de formation et de recherches du Ministère de la Justice à VAUCRESSON.

II - L'EQUIPEMENT

Symbole de l'effort organisé, concerté et cohérent, le Plan avait jusqu'à une période relativement récente ignoré les problèmes de l'éducation surveillée et de l'enfance inadaptée.

C'est en 1961 que le Gouvernement de la Vème République faisait accéder l'éducation surveillée à la dignité administrative et financière de "l'effort programmé".

Cette année inaugure véritablement un tournant dans l'histoire de l'administration de la Justice et des Affaires Sociales. Depuis sa création en 1945, l'Education Surveillée n'avait jamais pu obtenir les crédits que requérait sa mission spécifique ni construire une politique pour faire face à l'important problème de l'inadaptation et de la délinquance. Admise au IVème Plan, elle pouvait ainsi entreprendre cet effort particulier dans le cadre de l'action générale pour l'équipement sanitaire et social.

Une deuxième manifestation de cette préoccupation des pouvoirs publics dans leur effort de planification en ce domaine est constituée par la création en 1964 d'un intergroupe du Commissariat Général au Plan chargé de discuter les problèmes de l'enfance et de l'adolescence inadaptées.

Celui-ci a dressé pour la période 1966-1970 le bilan et le programme. Il a ainsi pour la première fois montré de façon globale pour le présent et dans une projection de l'avenir les problèmes et les espoirs de l'action des pouvoirs publics et des organismes privés.

Les effectifs budgétaires des services extérieurs de l'Education Surveillée ont augmenté de près de 2/3 en cinq ans (I290 en I96I, 2I06 en I965, dont plus de la moitié constituée par les éducateurs).

Néanmoins, pour importante qu'ait été cette augmentation, elle n'a permis de suivre le rythme des créations des établissements qu'avec beaucoup de difficultés en raison, notamment de la durée de la formation des éducateurs qui, organisée sur deux années, retarde d'autant (et parfois même d'une année supplémentaire par suite du service militaire) la date de leur utilisation effective.

L'Education Surveillée a cependant démontré qu'elle pouvait assurer son recrutement, tout en maintenant une sévère sélection.

Ces besoins, du moins pour les éducateurs spécialisés, ont fait l'objet d'évaluations globales dans le cadre de la préparation du Vème Plan (cf. Rapport Gal de la Comm. de l'Equipement Sanitaire et Social - Vè Plan - page 83)

A) LE SECTEUR PUBLIC. L'EQUIPEMENT, LES PERSONNELS

En effet, le secteur public n'a pu être conçu dans son ensemble que par l'inscription au IVème Plan où il figurait pour la première fois. Les crédits nécessaires au service de l'Education Surveillée ont été repris par le Vème Plan d'Equipement sanitaire et social pour une somme de 250 millions de francs.

Ces crédits vont permettre de poursuivre l'effort entrepris depuis I962 et de porter le nombre total des places à 7.330 pour la fin du Vème Plan.

Ce chiffre, qui peut paraître relativement important, ne représente cependant que le I/3 à peine des besoins exprimés par les Juges des enfants en I964 pour des mineurs de I4 à I8 ans qui relèvent spécialement du "Secteur Public" de l'Education Surveillée. Le fait qu'il ne sera atteint, dans les meilleures conditions, qu'en I972, accentue son importance.

Le nombre total des places en service qui s'élève au 1er janvier 1967 à 2.560 (1.450 places avant 1960, 512 places de 1960 à 1965, 194 places de formation et 407 places en 1966) sera porté au 1er janvier 1968 à plus de 3.000 places avec la mise en service de 700 places environ réalisées sur les crédits du IVème Plan.

Les réalisations envisagées au cours du Vème Plan porteront donc à plus de 7.000 places l'équipement spécifique de l'Education Surveillée, à la condition expresse que l'enveloppe financière de 250 millions de francs prévue soit accordée dans sa totalité et que sa répartition selon l'échéancier soit strictement respectée.

Création également pour les personnels, le IVème Plan a permis de passer pour les élèves éducateurs de l'ordre de la trentaine en 1961 à 150 en 1965, alors que plus de 1.500 jeunes bacheliers ont fait acte de candidature.

Et le succès enregistré en ce qui concerne le recrutement des éducateurs s'est trouvé confirmé à l'égard des autres catégories: personnels de formation professionnelle, d'administration, de service.

En effet, devant la progression de ses équipements, l'Education Surveillée s'est trouvée confrontée, dès 1962, à un problème difficile : obtenir les emplois budgétaires indispensables, assurer un recrutement sérieux, procéder à la formation des nouveaux agents spécialisés.

B) LE SECTEUR PRIVE

Le Plan a permis aux pouvoirs publics d'aider les organismes privés qui gèrent un nombre important d'institutions recevant notamment des jeunes délinquants et en danger.

1 - Comment se présente aujourd'hui le secteur privé

Le secteur privé de l'enfance inadaptée est, en fait, un service d'intérêt général, un "service public", à gestion

privée. Il est composé d'un certain nombre d'associations, relevant de la loi du 1er juillet 1901, qui gèrent des établissements ou services, auquels un agrément de l'Administration a concédé le droit de recevoir les mineurs qui leur sont confiés au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 à 382 du Code Civil.

Continuant sur la lancée d'oeuvres charitables plusieurs fois centenaires, le secteur privé est né de besoins provoqués, au cours du siècle dernier et dans la première moitié du XXè siècle, par la carence des pouvoirs publics en ce domaine. Celle-ci, due au manque d'argent, au manque de personnels qualifiés et aux lenteurs des procédures administratives, fut heureusement palliée par l'activité de promoteurs indépendants de l'Etat, faisant souvent appel aux fonds des particuliers et dont l'action s'avéra plus rapide, plus efficace et plus réaliste que celle dont étaient alors capables les responsables de la chose publique.

Le secteur privé présente un aspect des plus diversifiés :

Les congrégations et les associations confessionnelles y tiennent une place enviable. La plupart d'entre elles se sont groupées dans le sein d'une fédération: l'Union Nationale Inter-fédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales (U.N.I.O.P.S.S.)

Les associations laïques, qu'elles se réclament d'une idée créatrice commune - comme les associations départementales de l'enfance et de l'adolescence - ou qu'elles soient le fait d'initiatives locales, se sont également affiliées à des organismes nationaux, tels que l'Association Française de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.F.S.E.A.), l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (U.N.A.P.E.I.) ou les Communautés d'enfants.

Si le but de la plupart de ces associations ou fédérations est de gérer les établissements ou services s'occupant des mineurs qui leur sont confiés par les autorités judiciaires ou administratives, d'autres organismes ont parfois un champ d'action plus vaste.

C'est ainsi que, par arrêté ministériel du 22 janvier 1964, a été provoquée la création des Centres Régionaux de l'Enfance et de l'Adolescence Inadaptées.

Ces associations, placées sous le régime de la loi de 1901, mais soumises à la tutelle du Directeur régional de l'Action Sanitaire et Sociale, ont pris dans chaque région la suite des associations régionales de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dont le Ministère de la Santé Publique et de la Population avait en 1945 suscité la constitution, afin de faciliter la création des établissements pour inadaptés partout où le besoin s'en faisait sentir.

Les centres régionaux sont, eux, investis d'attributions beaucoup plus larges puisqu'ils sont "chargés d'animation, d'information et de propagande en matière de prévention, d'observation, de soins et d'éducation spécialisée, de réadaptation et de réinsertion sociale concernant les enfants et adolescents inadaptés de toute catégorie".

"Ils facilitent les liaisons entre les diverses personnes physiques et morales intéressées"."Ils contribuent à promouvoir la formation de personnels spécialisés". Leur action est coordonnée par un centre technique national, tenant, auprès du Ministère des Affaires Sociales, un rôle consultatif.

2 - Comment il fonctionne

Les établissements et services gérés par toutes ces associations privées sont à peu près semblables à ceux du secteur public dans la diversité de leurs établissements, par leur personnel et par leurs méthodes.

Mais, à la différence des institutions publiques, ces organismes sont "polyvalents", c'est-à-dire qu'à côté des mineurs placés par les autorités judiciaires ou administratives ils

reçoivent aussi, dans des proportions variables, des enfants remis par leur propre famille et bénéficiant le plus souvent d'une prise en charge par la Sécurité Sociale, l'Aide médicale ou l'Aide aux infirmes.

Dans le souci d'harmoniser cette formation et d'en renforcer les garanties, le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, à partir de l'année scolaire 1967-1968, offrira une qualification identique et d'une niveau satisfaisant à tous les futurs éducateurs appelés à exercer leurs fonctions dans les établissements du secteur privé.

En 1965, les établissements et services du secteur privé ont reçu ou traité :

- dans les internats ou foyers de semi-liberté :

8.110 garçons dont 1.644 délinquants

8.645 filles dont 591 délinquantes

- en centre d'observation :

1.174 garçons dont 321 délinquants

511 filles dont 31 délinquantes

- dans les consultations :

2.484 garçons dont 1.152 délinquants

1.182 filles dont 143 délinquantes

- en services d'observation en milieu ouvert :

739 garçons dont 377 délinquants

349 filles dont 47 délinquantes

- dans les services de placements familiaux :

2.679 garçons dont 361 délinquants

1.808 filles dont 244 délinquantes

3 - Comment il est financé

C'est là que se situe l'évolution la plus importante.

Le financement des créations, des extensions, des transformations et du fonctionnement des divers organismes du secteur privé est actuellement supporté pour la quasi-totalité par l'Etat.

Les créations d'organismes nouveaux, les extensions ou les transformations importantes de centres existants sont financées dans le cadre du Plan d'Equipement sanitaire et social, dans la proportion maximum de 40 % imputés sur le budget du Ministère des Affaires Sociales auxquels peuvent s'ajouter 40 % octroyés par la Caisse nationale de Sécurité Sociale. En fonction de l'"enveloppe" financière attribuée d'après les besoins par le Ministère dépensier, la hiérarchie des urgences en matière de réalisations est déterminée, dans le cadre de la Région d'action sanitaire et sociale, après étude des listes de propositions dressées par les Préfets du ressort et après consultation d'organismes consultatifs décentralisés tels que la Commission de Développement Economique Régionale (C.O.D.E.R.) et la Conférence Administrative Régionale.

Pour l'année 1965, 23 établissements, ayant vocation à recevoir des mineurs délinquants ou en danger, ont, dans ces conditions, bénéficié d'une participation financière de l'Etat pour un montant de travaux s'élevant à 31.740.000 Francs et représentant la création ou l'aménagement de 1.024 lits.

Des subventions d'équipement peuvent en outre être accordées dans la limite des crédits inscrits à cet effet pour chaque exercice dans les budgets du Ministère des Affaires Sociales et du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Enfin, le fonctionnement des établissements et services est pris en charge selon le principe du "remboursement du service fait" par le budget du Service de l'aide sociale à l'enfance, en ce qui concerne les mineurs en danger (placés dans les internats et les foyers de semi-liberté ou confiés à des services de placements familiaux ou à des services d'action éducative en milieu ouvert).

Selon le même principe, le budget du Ministère de la Justice assume les dépenses afférentes au placement de tous les mineurs délinquants ainsi que celles consécutives au fonctionnement des consultations et des services d'observation en milieu ouvert.

Pour les internats, foyers de semi-liberté, services d'observation en milieu ouvert et services d'action éducative en milieu ouvert, la prise en charge de l'Etat est matérialisée par le paiement à l'oeuvre gestionnaire d'un "prix de journée" fixé chaque année par le Préfet au vu d'un "budget prévisionnel".

Ce système de financement pose le problème des limites de la prise en charge de l'Etat, ce dernier n'étant pas partie dans les divers contrats, accords d'établissement ou conventions collectives que les dirigeants d'associations gestionnaires peuvent être amenés à conclure avec leurs employés.

4 - Son contrôle

L'organisation du secteur privé tient essentiellement dans son contrôle par les pouvoirs publics.

Eu égard aux attributions dévolues aux divers organismes du secteur privé, et en contrepartie du financement qu'il assure, l'Etat est investi sur le fonctionnement des établissements et services d'un droit général de contrôle qui a été donné au Ministère de la Justice en ce qui concerne les établissements recevant des mineurs délinquants par le décret du 16 avril 1946 et au Ministère de la Justice, concurremment avec le Ministère des Affaires Sociales, en ce qui concerne les institutions s'occupant des mineurs en danger, par l'arrêté interministériel du 13 juillet 1960.

C'est ainsi que l'obligation est faite aux oeuvres qui souhaitent accueillir des mineurs en danger ou délinquants au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 à 382 du Code Civil, de solliciter une habilitation à cet effet. Cette habilitation est accordée par un arrêté préfectoral rendu après avis de la Chancellerie pour les mineurs relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 et après avis conjoint du Ministère de la Justice et du Ministère des Affaires Sociales pour ceux qui relèvent des articles 375 à 382 du Code Civil.

En outre, le fonctionnement des divers Centres est surveillé par les visites ou inspections diligentées par les Magistrats et Inspecteurs du Service de l'Education Surveillée, par les Juges des enfants et Substituts chargés des affaires de mineurs ainsi que par les fonctionnaires relevant du Ministère des Affaires Sociales ou des Services départementaux.

Mais, s'agissant d'un contrôle et non d'une tutelle, la sanction des pouvoirs de l'Administration en l'espèce ne peut être un droit de veto ou une substitution d'office et consiste simplement, pour l'Autorité Publique, en la possibilité de retirer l'habilitation.

L'institution des Centres régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées, dans les Conseils d'Administration desquels siège un Commissaire du Gouvernement - Directeur de l'Action sanitaire et sociale - investi d'un véritable pouvoir de tutelle, peut être, en la matière, le premier pas fait par les Pouvoirs Publics pour renforcer leur action sur des associations dont il importe de ne pas oublier que, s'occupant de mineurs placés par voie d'autorité, elles se trouvent en fait investies de certains attributs de la Puissance Publique.

COLONIES ET CENTRES DE VACANCES

Pour les jeunes, les "vacances" constituent ce moment privilégié de liberté qui évoque le voyage, le plein air, l'aventure et la découverte ; elles peuvent être aussi l'occasion d'un enrichissement de la personnalité et d'un apprentissage de la vie sociale. D'autre part, l'année durant, les jeunes ont été, consciemment ou non, influencés par les conditions de vie des adultes ; le moment des vacances permet des réactions de compensation pour les jeunes.

Les différences dûes à l'âge, à la résidence, au métier des parents, au lieu et aux formes de travail expliquent la grande diversité des situations des jeunes en vacances. Pour le jeune travailleur des villes, pour le jeune agriculteur ou le jeune scolaire, les vacances ont une signification différente (1).

Mais un autre fait est également essentiel : plus de la moitié des enfants et des jeunes de moins de 25 ans ne partent pas en vacances ... (2).

---

(1) Rappelons que les jeunes travailleurs de moins de 18 ans bénéficient de 24 jours ouvrables, soit 4 semaines de congés payés. Ceux de plus de 18 ans, 3 semaines de congés payés à moins qu'ils ne travaillent dans une entreprise où des accords collectifs prévoient l'octroi de 4 semaines.
Pour le jeune rural, la notion même des vacances est peu familière puisque l'été constitue pour lui la période de travail agricole intense. Au contraire, le jeune scolaire est particulièrement favorisé puisqu'il disposerait de 115 jours de vacances par an ; mais souvent, ils constituent pour lui s'il est étudiant ou élève des classes terminales, l'occasion d'un emploi saisonnier pour faciliter la poursuite des études ou l'organisation d'un séjour de vacances n'utilisant qu'une partie du temps dont-il dispose.

(2) Enquête I.N.S.E.E. - 1964

	Partants	Non partants
0 -24 ans :	5.173.000	5.616.000
dont 16-17 ans :	1.783.000	1.654.000
et 18-24 ans :	1.700.000	1.985.000

Dans la majorité des cas, il s'agit de jeunes dont les parents ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se séparer, ou qui sont le plus souvent dans l'impossibilité matérielle de passer leurs vacances ailleurs que chez eux. C'est pour ces "enfants des squares" (1) que de nombreuses municipalités, des caisses d'allocations familiales, des associations ont organisé, avec l'aide de l'Etat, des "centres aérés", implantés dans des espaces verts et aménagés pour permettre de pratiquer des activités de plein air sous la surveillance d'un personnel spécialisé (2).

Il serait évidemment souhaitable que l'Etat, les collectivités locales et les organismes para-publics ou privés, développent leur effort financier pour multiplier de tels centres ; et dès maintenant, un inventaire et la réservation d'espaces libres dans les centres urbains et à leur périphérie devrait être effectué pour implanter de nouveaux centres aérés.

Parmi les jeunes qui ne partent pas - et qui sont lycéens ou étudiants - le problème des emplois temporaires de vacances mériterait également un examen particulier. Ces emplois ne manquent pas : du gardiennage d'enfants aux postes temporaires des entreprises publiques ou privées ; mais l'information à leur sujet est insuffisante. Un bureau d'information au niveau départemental, organisé conjointement par la Direction départementale du Travail et la Direction de la Jeunesse et des Sports, pourrait à ce sujet rendre des services appréciés.

Une enquête récente du CREDOC (3) montre que la plupart des familles souhaitent le regroupement familial en vacances, mais on constate également que de nombreux jeunes partent seuls en vacances ou en compagnie d'un ou plusieurs camarades. Ils empruntent les modes de transport les plus variés (auto-stop, automobile, etc...). Ceux-là rencontrent certaines difficultés d'accueil : centres d'accueil, auberges de la jeunesse sont insuffisants en nombre ou répartis de manière disparate. Les terrains de camping posent des problèmes pour les jeunes en vacances sans leurs parents : les tarifs sont relativement élevés pour un jeune (4) et souvent les gestionnaires refusent l'accès de leur terrain à des mineurs non accompagnés de leurs parents.

---

(1) Titre emprunté à une enquête du quotidien "Paris-Normandie" parue en 1966.

(2) En 1966, 256.000 enfants et adolescents de 6 à 16 ans, ont été reçus dans de tels centres ; les 34 centres aérés de la ville de Paris en ont accueilli pour leur part 10.000 environ.

(3) Enquête du CREDOC demandé par l'U.N.C.A.F. sur les conditions de vie des familles nombreuses - 1965 -

(4) Equipement-Animation - Travaux du Haut-Comité de la Jeunesse - La Documentation Française - 1er trimestre 1965 -

Les localités estivales les plus fréquentées ne disposent pas, le plus souvent, d'équipements socio-culturels suffisants, compte-tenu de l'afflux saisonnier des jeunes. C'est pour résoudre ce problème de loisirs des jeunes inorganisés sur les lieux de vacances que les compagnies républicaines de sécurité et les polices urbaines, en liaison avec les services de la Jeunesse et des Sports et les mouvements, ont créé des Centres de Loisirs saisonniers, principalement sur les plages (1).

En 1965, les colonies de vacances ont accueilli 935.000 enfants de 6 à 14 ans pour des séjours variant de 3 semaines à un mois. D'après l'enquête du CREDOC déjà citée, 50% des ménages de cinq ou six enfants ont envoyé un enfant en colonie, alors que 15% seulement des ménages de deux enfants l'ont fait.

D'autre part, les centres de vacances collectives d'adolescents - de 13 à 18 ans et plus - ont reçu durant l'été 1965, 195.500 adolescents.

Une évolution assez récente fait apparaître qu'à sa fonction traditionnelle de séjours de vacances pour enfants de familles à modeste revenu, s'ajoute celle de séjour de vacances supplémentaire pour des enfants qui ont déjà bénéficié d'un séjour en famille ; cette évolution devrait conduire à imaginer des formules de colonies de vacances plus souples et plus diversifiées. Mais, au-dessus de 13 ans, les jeunes en centres de vacances posent des problèmes complexes. La diversité de leurs aspirations et de leur comportement nécessite un encadrement qualifié, et d'importants investissements en équipement et en matériel. En outre, les adolescents désirent être pleinement associés au fonctionnement du séjour de vacances, et souhaitent que l'intervention des adultes se limite au rôle de simples conseillers (2).

Une forme originale de "vacances" connaît actuellement un essor remarquable : les chantiers de jeunes travailleurs volontaires ; cet essor est illustré par deux chiffres : en 1959, 4.665 volontaires ; en 1965, 15.604 volontaires dont un quart environ dans des chantiers situés en Europe et

---

(1) Cette expérience originale a été jugée dans l'ensemble positive. "Le centre de loisirs a démontré essentiellement l'existence d'un nombre important de jeunes (surtout 14-15-16 ans) inorganisés durant la période estivale. Sa formule a eu l'immense mérite de poser le problème sur un plan pratique et de tenter de le résoudre en apportant une solution neuve (Revue de l'U.F.C.V. n° 38 - déc. 1966).

(2) Journée d'études des CEMEA - nov. 1966 -

en Afrique (1). Cette forme de travail et de vie communautaires consacrée à la restauration de villages abandonnés, à des travaux d'équipement rural (adduction d'eau, sentiers forestiers, etc...) ou, au cours de week-end, à l'aide aux mal-logés, apparaît comme un mode privilégié de participation à la vie sociale, largement ouvert aux échanges internationaux.

Les voyages à l'étranger et les rencontres internationales passionnent d'ailleurs de plus en plus les jeunes (rappelons que d'après le sondage I.F.O.P. de 1966, 50 % de jeunes interrogés ont déclaré être allés à l'étranger pour un voyage d'au moins quelques jours) ; il faut à ce sujet souligner le succès de certains organismes spécialisés dans les rencontres internationales de jeunes, comme l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, subventionné conjointement par les gouvernements des deux pays, et qui a favorisé en 1966 les déplacements de 350.000 Français et Allemands dans un but de meilleure connaissance mutuelle (2).

Au total, 200.000 personnes environ consacrent chaque année une partie de leur temps de loisirs pour assurer l'encadrement des centres de vacances.

Ce personnel d'encadrement - essentiellement constitué lui-même de jeunes de 18 à 25 ans - reçoit une formation spécialisée dans des stages organisés par des associations agréées et aidées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (3). Son recrutement est constitué essentiellement par les grands élèves des lycées et les étudiants.

---

(1) Les chantiers de travail organisés par 7 associations qui sont regroupées au sein de l'association "COTRAVAUX" - Voir le Rapport moral de l'Association COTRAVAUX - Mars 1966 -

(2) Comme autre exemple de rencontres de jeunes, on peut citer les 110 Sessions "Connaissance de la France" organisées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1966, qui ont permis de réunir 5.140 jeunes français et étrangers ; la même année, les rencontres Internationales du Festival d'Avignon ont, d'autre part, rassemblé 741 jeunes de 28 nationalités différentes.

(3) En 1965, 32.190 personnes ont obtenu le diplôme d'Etat de moniteur de colonies de vacances, 1.229 celui de directeur de colonies de vacances, et 4.104 ont reçu le livret d'aptitude à l'encadrement des centres de vacances d'adolescents.
En outre, 268 personnes ont suivi des stages de gestionnaires de centres de vacances, 1.000 des stages de conseillers de séjours pour les centres nautiques et de montagne et les sessions "Connaissance de la France" et 300 environ des stages d'animateurs de centres de loisirs saisonniers. Enfin, 15.561 cadres de centres de vacances ont suivi des stages de perfectionnement et de spécialités.

la loi "congé-cadres jeunesse" a permis, cependant, en 1966 à 7.020 jeunes travailleurs de participer à des stages de formation (1). Il faut souhaiter que ce mouvement s'amplifie et qu'il trouve une compréhension accrue de la part des employeurs.

L'effort consenti par l'Etat et les associations spécialisées dans le domaine de la formation des cadres est donc considérable. Il ne faut pas se dissimuler néanmoins que les besoins sont énormes. D'autre part, l'Etat apporte également une aide notable aux familles pour le financement des vacances collectives de jeunes.

Il s'agit principalement de deux formes d'aide : l'aide directe aux familles - et aux familles les plus modestes - et l'aide indirecte par l'intermédiaire des associations spécialisées. Dans ce domaine, la situation actuelle n'est pas satisfaisante dans la mesure où, en bien des cas, les familles ne bénéficient pas, à situation égale, d'aides identiques. A cet égard, la diversité des aides financières provenant des collectivités publiques et semi-publiques et du secteur privé rend de toute évidence une coordination nécessaire.

D'après l'étude du CREDOC déjà citée, il apparaît que l'aide directe la plus importante provient des caisses d'allocations familiales dans une proportion de 32 %. Des "bons-vacances" sont attribués aux enfants des familles du régime général pour toutes les formes de vacances, qu'elles soient collectives ou familiales ; en 1964, un sur cinq des enfants bénéficiaires d'allocations familiales a reçu cette aide. D'autres aides directes sont apportées sur le plan national par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (2), et sur le plan régional ou local, par les caisses des écoles, les communes, les conseils généraux, les entreprises, etc...

Enfin, une aide indirecte aux vacances est apportée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui subventionne les associations et fédérations spécialisées nationales et locales, participe aux prix de revient des journées de stagiaires, attribue du matériel en nature et subventionne la construction et l'aménagement des centres de vacances dans le cadre des lois-programmes d'équipement socio-éducatif.

---

(1) Loi n° 61.1448 du 29 décembre 1961 (J.O. du 30 décembre 1961) et les deux décrets d'application du 20 mai 1963 (J.O. du 22 mai 1963)

(2) Le Ministère de la Jeunesse et des Sports répartit des allocations-vacances aux enfants de familles modestes (en 1966, 120.000 allocations-vacances de 100 F) ainsi que des bourses pour séjours d'hiver en centres de montagne (5.371 en 1966) et pour séjours d'été en centres nautiques ou de montagne (1.457 en 1966). 200 prix d'encouragement à l'initiative des jeunes - d'un montant de 250 à 1.000 F - ont été attribués en 1966 à des groupes de 3 à 5 jeunes de 16 à 25 ans qui avaient présenté un projet d'activités à entreprendre au cours de leurs loisirs.

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS

Compte-rendu du Colloque de Marly
24-28 Octobre 1966

(Article de R.HABY dans la revue "Education Nationale" N° 806)

L'EXPRESSION "activités socio-éducatives" constitue une terminologie très approchée et vraisemblablement très insuffisante pour définir les contenus. Cette impropriété des termes est le signe que nous ne maîtrisons pas encore très bien le concept lui-même. On ne peut guère découvrir en effet, dans le passé de notre pays, et dans les civilisations antiques où le français a coutume de trouver ses sources, de précédents dans ce domaine qui me paraît pourtant un des éléments essentiels des temps actuels

Les problèmes qu'il pose sont nombreux, souvent mal délimités et la confrontation des multiples idées agitées dans ce domaine ne fait pas toujours apparaître de façon bien nette les solutions concrètes. En attendant que celles-ci se précisent, il est cependant possible d'établir quelques bases de réflexion.

LES CONTENUS

Des dizaines d'exemples d'activités socio-éducatives ont été donnés au cours de ce Colloque. Le problème est donc celui de leur classement en fonction de leur importance relative, et celui du choix. Mais ce dernier ne peut pas être seulement déterminé par les "maîtres à penser" de la jeunesse, quelles que soient leur valeur et leur compétence ; il faut aussi donner aux jeunes la possibilité de s'exprimer eux-mêmes sur ces choix.

D'autre part, pour préserver les évolutions nécessaires, c'est la notion de souplesse que l'on doit avoir à l'esprit quand il s'agit d'établir des programmes d'équipement. Elle implique que l'on ne soit pas bloqué par des "normes" administratives, financières ou techniques, qui joueraient un rôle de frein. Elle peut aussi amener quelquefois à souhaiter que des locaux ne soient pas embarrassés par des équipements inamovibles, et ne correspondant plus aux solutions nouvelles des activités socio-culturelles...

Un autre problème est celui de l'animation. Il est d'une importance fondamentale et fera l'objet d'un colloque ultérieur (1). Il est certain que l'animateur peut infléchir l'utilisation des équipements non seulement dans le sens plus ou moins grand de leur rentabilité, mais aussi dans le sens de la variété des activités. Le simple gardiennage ne peut à lui seul répondre aux besoins en cette matière.

LA POLYVALENCE

Enfin puisque nous nous trouvons devant une certaine hésitation en matière de choix, il semble que la polyvalence des équipements puisse être au moins une solution provisoire. Elle permet de ne pas bloquer partiellement des équipements sous prétexte qu'ils ne sont pas adaptés à certains types d'activités ; elle apporte, à l'éventail dont peut disposer un organisme local, des éléments supplémentaires ; elle s'oppose à la ségrégation des équipements et à celle des populations qui les utilisent.

Trop souvent, en effet, des administrations, des collectivités, des mouvements, appelés à créer des équipements pour leur propre compte, en ont réservé l'utilisation à leur "clientèle". Il y a là une cause assez regrettable de "coupure" notamment entre des utilisateurs de classes sociales différentes ; c'est aussi pour celà qu'on a vu s'isoler respectivement le milieu scolaire et celui de la vie courante. Inversement, l'utilisation de certains équipements de milieu rural par des " Parisiens " c'est-à-dire des vacanciers, est un heureux exemple de "déségrégation". Cette lutte contre la ségrégation des catégories d'utilisateurs doit être un élément de réflexion permanente lorsqu'il s'agit de définir également des programmes d'équipement.

CREATION ET GESTION

La polyvalence d'utilisation peut apporter aussi une solution aux problèmes de création et de gestion des équipements socio-éducatifs. Puisqu'il est difficile de concevoir dans le détail ce qu'ils seront, quel sera leur contenu et quel doit être le cahier des charges de leurs futurs propriétaires, il est donc souhaitable d'associer le plus de compétences et d'utilisateurs virtuels à la conception. Plusieurs suggestions intéréssantes ont été avancées à ce sujet au cours du Colloque : études demandées

(1) Le colloque a eu lieu du 21 au 25 Novembre à Marly le Roi.

aux C.O.D.E.R., création de commissions de coordination à l'échelon départemental ou régional, désignation d'un sous-préfet social à côté du sous-préfet économique, etc...Une prochaine expérience d'animation régionale à l'échelon de petites circonscriptions devrait fournir d'autres éléments de solution. Bien entendu, au niveau national, la liaison avec les organismes du Plan est également nécessaire pour la définition des programmes d'équipements. Il y a, au total, beaucoup à imaginer, et on imagine d'autant mieux qu'on est plus nombreux et venus d'horizons différents.

En matière de gestion, il apparaît que le rapprochement d'utilisateurs différents est également nécessaire. Cette diversité pourra éventuellement avoir pour conséquence de différencier utilisateurs-gestionnaires d'une part, propriétaires des équipements, d'autre-part.

Sans doute une structure collégiale de gestion se heurte à certaines difficultés : responsabilités en cas d'accident ou de déprédation, pondération relative des utilisateurs les uns par rapport aux autres, participation financière, et, à ce sujet, on a pu soutenir au cours du Colloque l'idée de demander aux jeunes utilisateurs une légère contribution pour l'utilisation des équipements installés, à la condition évidemment que l'on n'exclue pas ceux qui sont socialement les moins favorisés.

L'ECOLE ET LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Le Colloque est revenu fréquemment sur le problème des établissements scolaires conçus comme noyaux d'équipement socio-éducatif. Cette fonction peut être considérée comme normale : le mot de "socio-éducatif" intègre le mot "éducation", et l'école est évidemment le premier moyen d'éducation ; cela fait donc partie de son rôle général de s'intégrer à ces moyens.

L'établissement d'enseignement a d'ailleurs dans ce domaine exploré déjà la voie de la spécialisation : le lycée d'aujourd'hui n'est plus seulement un lieu d'enseignement devant un tableau noir ; il s'est enrichi d'équipements de travaux manuels, d'enseignement artistique, d'enseignement scientifique ; il s'est même donné souvent des activités de club. Tous éléments qui seront finalement très proches des actions socio-éducatives telles que nous les concevons dans le milieu extra-scolaire. A ce titre, l'établissement d'enseignement peut donc apparaître à certains comme un élément de base pour l'équipement socio-éducatif, ainsi d'ailleurs que pour l'équipement sportif.

Il faut bien constater cependant que, dans l'ensemble, l'école ne s'ouvre qu'assez difficilement sur l'extérieur. Surtout au niveau du second degré et de l'enseignement supérieur, l'établissement d'enseignement, par souci d'efficacité pédagogique, tend à posséder et à préserver ses propres équipements. Cette position entraîne évidemment un sous-emploi qui diminue la rentabilité, mais aussi le risque déjà souligné de la ségrégation de la catégorie des "utilisateurs" par rapport à l'ensemble des jeunes.

Mais la coupure entre le domaine des activités socio-éducatives et celui de l'enseignement est probablement plus profonde encore. En fait, la position de l'éducateur par rapport à l'éduqué n'est pas la même dans ces deux domaines, tout au moins dans la conception française de l'école. L'enseignement y a pour objectif, avant tout, la formation intellectuelle des jeunes gens, alors que "l'animateur socio-éducatif" cherche plutôt la formation des qualités de caractère, et l'éducation du sens de l'initiative et de la responsabilité. A terme, je pense pourtant que ces deux pédagogies pourront se rencontrer et se renforcer mutuellement : quand cette symbiose sera réalisée, nous aurons trouvé une solution au problème de l'école ouverte...

En attendant, il faudra prévoir, pendant un certain temps encore, des équipements socio-éducatifs qui ne s'appuient que très partiellement sur les équipements d'enseignement.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Le Colloque a mis en évidence un problème administratif essentiel : celui des réservations foncières. Il est difficile mais des solutions partielles sont déjà appréciées : hectares sociaux, municipalisation de certains sols, intervention dans les procédures de remembrement, etc...

Si la réservation des terrains est une source de préoccupation, leur acquisition en crée d'autres, à certains égards plus difficiles encore. Les organisations et mouvements régis par la loi de 1901 n'ont encore que des capacités financières limitées, en matière d'emprunt par exemple. Des statuts nouveaux seront probablement à envisager pour faciliter leurs opérations d'investissements. On pourrait envisager également la création d'un fonds spécial d'intervention, et explorer d'autres voies financières : emprunts à taux réduits, baux emphytéotiques, etc... Sur ce même plan financier se pose le problème des dépenses de fonctionnement et d'animation : faute de moyens suffisants, on laisse parfois en sommeil des équipements très coûteux.

Enfin, la collaboration interministérielle est une nécessité pour régler l'essentiel des problèmes d'équipements socio-éducatifs. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est dans la situation assez difficile d'une administration définie par la population sur laquelle elle intervient, beaucoup plus que par les moyens mêmes de cette intervention, moyens qui sont très souvent à la disposition d'autres administrations. La procédure normale, lorsqu'il s'agit d'aborder les problèmes socio-éducatifs, doit donc être celle de groupes de travail interministériels, intégrant d'autre part des représentants des collectivités utilisatrices, des associations et des jeunes eux-mêmes.

Ceci m'amène d'ailleurs à souligner que l'un des rares points sur lesquels l'efficacité du Colloque aurait pu être meilleure, c'est précisément dans l'intervention directe des jeunes. Si certaines de leurs manifestations ont été appréciées, on aurait pu attendre de leur part davantage de dynamisme dans la définition de ce qui les concerne au premier chef. Ceci est d'autant plus nécessaire que les psychologues ne manqueront pas de relever chez les adultes, pourtant de bonne volonté, qui ont participé à ces travaux, une sorte d'inhibition involontaire devant la responsabilité dont pourraient être chargés des jeunes dans la définition et la gestion de leurs propres équipements.

Telle est la difficulté générale qui préside à l'élaboration d'une "politique pour la jeunesse" ; elle est évidemment accrue par la nécessité de préserver totalement la liberté individuelle et la liberté des groupements et associations. C'est pourquoi le Ministère de la Jeunesse n'a voulu être que l'organisateur de ce Colloque et s'est interdit d'en faire le moyen de diffusion d'une doctrine. Il en attendait une information nécessaire pour préparer les décisions ultérieures ; la haute tenue et le niveau auquel s'est placée la réflexion durant ces journées d'étude, ont parfaitement répondu à son attente et témoignent de l'intérêt croissant que ces problèmes suscitent dans l'opinion de tous les éducateurs.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
31, Quai Voltaire - 75 - Paris 7e

M-734